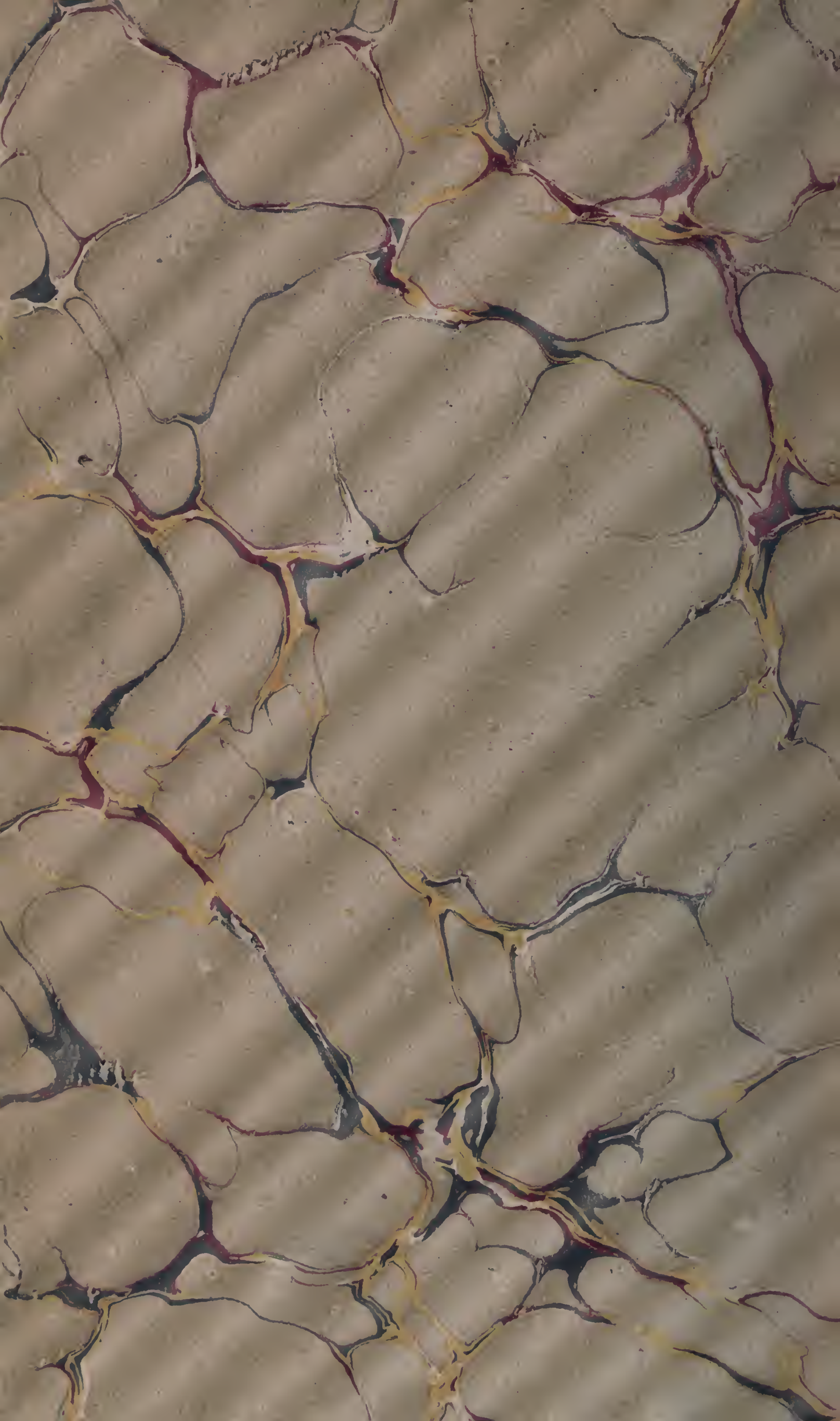






MÉMOIRES

DE

LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX

II

MÉMOIRES

DE

LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX

MEMBRE
DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET DE L'INSTITUT NATIONAL

PUBLIÉS PAR SON FILS

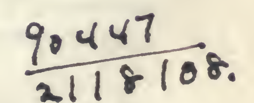
SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

ET SUIVIS

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DE CORRESPONDANCES INÉDITES

TOME DEUXIÈME





PARIS

LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

MÉMOIRES

DE

LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX

XXIII.

CONSPIRATION DU CAMP DE GRENELLE.

Le mauvais succès de la conspiration de Babeuf n'arrêta pas les hommes de sang et de rapine qui y avaient trempé. Tourmentés par le remords, couverts du mépris public, pressés par le besoin, parce que le fruit de leurs pillages était déjà dévoré dans la débauche et dans la plus folle dissipation, bouillants de rage d'être réduits à une nullité absolue, ces misérables, au lieu de chercher à se faire oublier, tentèrent un nouveau complot ; ils préparèrent une attaque contre le camp de la plaine de Grenelle. Cette conspiration éclatante fut accompagnée de circonstances particulières, qui méritent qu'on s'y arrête un moment.

Dans la nuit du 11 au 12 fructidor an IV, des pétards furent tirés en différents quartiers de Paris, des cocardes blanches furent jetées dans les rues, cinq drapeaux blancs portant pour inscription : *Mort aux*

républicains, vive le roi! furent trouvés en différents endroits, avec des placards manuscrits, provoquant au rétablissement de la royauté et au massacre des républicains. Était-ce simplement une manœuvre des anarchistes pour donner le change, ou bien des royalistes, également jaloux de contribuer au renversement du gouvernement, se mêlaient-ils avec les premiers, en conservant leur propre livrée? C'est ce que je ne puis déterminer. Le ministre de la police, Cochon, en rendant compte de ces faits, nous déclara avoir reçu de l'étranger des avis qui lui annonçaient que les chefs des anarchistes étaient entrés en pourparlers avec le duc de la Vauguyon, ministre du prétendant; mais nous obtînmes sur ce point peu de lumières.

Depuis du temps les rapports de la police nous annonçaient une nouvelle explosion. Fréron, Tallien, et même Barras, figuraient en tête de tous ces rapports, ce qui mettait les quatre autres membres du Directoire dans une position difficile. Nous étions persuadés de la vérité des inculpations dirigées contre Barras; d'un autre côté, nous n'avions aucune preuve authentique, et de simples rapports de police, si multipliés et si vraisemblables qu'ils soient, ne sont toujours que des assertions. Nous parûmes regarder les imputations faites à Barras comme des suppositions des chefs du complot, pour inspirer de la confiance aux gens de leur parti, en leur faisant croire qu'ils avaient avec eux un membre du Directoire, ce qui n'était que trop visible. Aux rapports de la police se joignaient les avis journaliers de Malo, chef de brigade d'un régiment de dragons, et qui avait fait

partie de la légion de police. Il ne cessait de nous dénoncer les manœuvres de Barras et de ses deux principaux amis, Tallien et Fréron. C'est dans ce temps que Malo se lia particulièrement avec Cochon et Carnot, ce qui, certes, n'avait pas toujours été; car ce Malo était une créature d'Aubry. Au reste, on va voir que, selon toute apparence, ces trois hommes, en rendant un éminent service à la patrie dans cette circonstance, avaient dès ce moment une arrière-pensée qui éclata quelques mois après.

Le 23 fructidor, Cochon fit au Directoire un rapport sur des rassemblements qui avaient lieu à Vaugirard, et dans les autres villages voisins du camp de Grenelle. Mais il nous présenta cela comme un fait qui ne pouvait avoir de suites bien graves, et parvint à nous convaincre que la nuit serait fort tranquille. Dans cette confiance, Rewbell, après la séance, partit pour Arcueil, où sa famille résidait pendant l'été, et où il allait ordinairement coucher. Je me mis également au lit, sans me douter de ce qui allait arriver. Cependant je me réveille au milieu de la nuit; j'entends du bruit, je me lève, je regarde par la fenêtre, et je vois dans la cour du petit Luxembourg que j'habitais, et à la clarté de la lune, des hommes et des chevaux; je sonne un domestique pour savoir ce que c'est. Il revient m'apprendre que Carnot et Letourneur sont dans la cour avec l'état-major de la garde du Directoire et quelques officiers. Les deux directeurs étaient prêts à monter à cheval, pour repousser l'attaque d'une colonne d'anarchistes qui se portait sur le Luxembourg. Je m'habille à la hâte, je donne l'ordre de m'apprêter à l'instant des che-

vaux pour, en cas d'attaque, faire avec mes collègues face à l'ennemi, et je descends de suite armé dans la cour. J'exprimai mon étonnement de ce que, dans une pareille circonstance, deux de nos collègues fussent prévenus, sans qu'on m'eût averti, moi qui étais alors président. On m'allégua quelques excuses spécieuses dont je ne fus pas dupe. Je ne crus pas, néanmoins, devoir entrer en discussion pour le moment. Le danger était imminent; il fallait l'écarter avant tout. Nous restâmes, du reste, peu de temps sur le *qui vive!* Bientôt un aide de camp vint nous apprendre ce qui s'était passé au camp de Grenelle, savoir l'entière dispersion de la horde anarchique, et l'arrestation d'un grand nombre de ceux qui la composaient. La bande qui marchait sur le Luxembourg, informée de ce mauvais succès, avait pris la fuite. Peu de moments après, le général arriva lui-même avec son état-major. Je donnai l'ordre de dépêcher vers Rewbell, pour lui faire part de ce qui s'était passé, et de faire partir une garde pour la sûreté de sa personne et de sa famille. J'envoyai en même temps chez Barras; on frappa longtemps et inutilement; il nous dit le lendemain qu'il n'avait rien entendu, tant il dormait profondément. Il fallait donc qu'il en fût ainsi de tous les gens de sa maison, ce qui est peu supposable, à moins d'admettre quelque puissant enchantement. Mais ce qui est bien plus vraisemblable, c'est qu'il était dans quelque conciliabule, où il attendait l'événement. D'après toutes les circonstances et tous les rapports, on ne peut se refuser à croire qu'il trempait dans ce détestable complot. Nous sûmes aussi de plusieurs témoins irrécusables, qu'on

avait rencontré ses amis Tallien et Fréron, fuyant vers Paris en grande hâte, après avoir vu échouer leur projet.

Tout étant ainsi calmé, nous renvoyâmes nos chevaux. Je fis monter tout le monde chez moi pour y prendre des rafraîchissements, et nous nous séparâmes en attendant le jour.

Les circonstances qui accompagnèrent cet événement me donnèrent à penser. Qu'on eût négligé d'aller chez Barras, cela peut encore se concevoir, dans la persuasion où nous étions qu'il était un des conjurés, et probablement le chef de la conjuration. L'absence de Rewbell pouvait aussi servir de prétexte pour l'avoir laissé dans l'ignorance de ce qui se passait, quoiqu'on eût dû le faire prévenir en toute hâte, ne fût-ce que pour sa sûreté. Mais comment le ministre de la police et le général en chef ne s'étaient-ils pas adressés d'abord à moi, comme c'était leur devoir, puisque j'étais président du Directoire? Pourquoi s'étaient-ils adressés à Carnot seulement et à Letourneur, qui n'avait pas d'autre avis que le sien? Lorsque j'en témoignai mon mécontentement, on me répondit des choses très-respectueuses, mais vagues; celles que me dirent Carnot et Letourneur, lorsque je leur fis des reproches de ce qu'ils ne m'avaient pas fait avertir, furent aussi insignifiantes, quoique fort amicales.

Ces indices réunis à beaucoup d'autres, la fausse sécurité dans laquelle le ministre Cochon nous avait laissés la veille, m'ont entièrement convaincu que Carnot et Cochon étaient d'accord pour laisser les anarchistes faire une échauffourée, lorsqu'il était aisé

de la prévenir et d'arrêter leurs projets, puisqu'ils étaient bien connus. La manière mensongère et perfide avec laquelle Carnot rend compte de cet événement dans sa réponse à Bailleuil prouve assez cette intention. Il y dit que Barras ne parut pas à la défense du Directoire. Cela est vrai ; mais il ne dit pas pourquoi. Il avance la même chose à l'égard de Rewbell ; le fait est exact, mais il se garde bien d'en donner la raison. Enfin, il a la mauvaise foi d'avancer que je n'y parus pas non plus. D'après le récit exact et fidèle que je viens de faire, on voit que cette assertion est une grossière imposture. De plus, ce n'est point du tout lui qui me fit prévenir, comme je l'ai dit. En second lieu, dès qu'Alexandre, mon valet de chambre, m'eut informé de quoi il s'agissait, je descendis en armes dans la cour, où je me joignis à lui Carnot et à Letourneur, prêt à monter à cheval, ce que nous n'eûmes pas lieu de faire, comme on l'a vu. Peut-on me supposer, au surplus, capable d'une réponse aussi lâche et aussi ridicule que celle qu'il me prête, quand il vint, dit-il, m'avertir : « Revel- « lière, que je fus moi-même avertir du danger, « lorsqu'on vint m'annoncer que les insurgés mar- « chaient sur le palais Directorial, et qu'ils n'étaient « plus qu'à quelques pas de la porte, me dit qu'il « s'en remettait bien pour cela à Letourneur et à « moi qui étions militaires. » Pouvais-je, sans être le plus stupide des hommes, montrer une insouciance si étrange sur l'issue d'un événement qui, dans quelques minutes, pouvait renverser le gouvernement de fond en comble, et me conduire à l'instant même à la mort? Certainement, si l'attaque avait eu lieu,

j'aurais laissé Carnot et Letourneur, comme militaires, disposer les moyens de défense; mais cela ne me dispensait pas de payer de ma personne dans l'action. D'ailleurs n'y avait-il donc, dans cette crise, qu'à combattre? Est-ce que la circonstance ne pouvait pas exiger des mesures pressantes et d'une grande importance, autres que les mesures militaires? N'est-ce pas vouloir se faire refuser soi-même toute croyance, que d'avancer qu'un membre du Directoire exécutif, que le président, prévenu de ce qui se passait, et n'en pouvant alléguer cause d'ignorance, fût resté tranquillement dans son lit, ou même dans son appartement, comme s'il ne se fût agi de rien?

Ce n'est pas sans peine, en effet, qu'il me vit descendre de chez moi armé et prêt à monter à cheval à ses côtés, lorsqu'il me croyait enseveli dans le sommeil. Le résultat des mesures concertées devait être l'extermination du plus grand nombre des factieux, soit dans l'attaque, soit sous le glaive de la loi. Rewbell étant absent, Barras ne paraissant point, s'il eût été vrai que je n'eusse pas paru moi-même, et surtout étant président, Carnot se donnait à lui seul l'honneur de la vigilance et de la vigueur contre un odieux parti, jadis le sien, au moins en partie. Il en serait résulté une grande diminution de la confiance qu'on devait avoir en nous, et pour lui, au contraire, un plus grand appui de l'opinion, dans la route que tout porte à croire que, déjà, il songeait à prendre. Maintenant le lecteur éclairé jugera facilement de quel côté la vérité se trouve.

Mais tel est le funeste effet des passions. Elles nous aveuglent à chaque pas, et nous font, la plu-

part du temps, enfiler des routes aussi contraires à nos intérêts qu'à notre honneur. Concevrait-on autrement comment un homme du mérite de Carnot, bien élevé, spirituel, connaissant le monde, ait pu ternir l'éclat de toutes ses qualités et de ses services par la part qu'il prit aux proscriptions quotidiennes du comité de salut public, par ses intrigues, sa dissimulation, son changement subit de langage et de parti, enfin par les mensonges les plus déhontés, les injures les plus outrageantes, les plus grossières, les moins dignes de l'éducation, même la plus commune, telles que celles dont il a rempli sa réponse à Bailleul ?

Malheureusement, la passion immodérée de figurer à la tête des *grands faiseurs* le jeta toujours dans le parti dominant, ou dans celui qu'il croyait qui l'allait devenir, sans apporter aucune délicatesse dans le choix des moyens. Lorsqu'il se trouva dupe de ses calculs, et qu'il fut pris dans ses propres piéges, une vanité sans bornes fit éclater son dépit avec la plus grande virulence. De quelque brillantes qualités qu'on soit pourvu, on s'expose à marcher sans cesse dans le sentier de l'erreur et du vice, si l'on néglige de se rendre maître de ses passions. Celui-là seul est constamment homme de bien qui est constamment *sui compos*.

Mais je reviens à ce que j'ai déjà insinué, qu'il y a toute probabilité que, dans le moment dont nous parlons, Carnot et Cochon songeaient à se rapprocher du parti clichien, et à jeter de la défaveur sur la majorité du Directoire. Aux présomptions que je viens d'exposer, j'en ajoute une autre ; c'est qu'en effet, à partir de cet instant, ils commencèrent à pencher

visiblement vers la faction royaliste, et l'affaire du camp de Grenelle leur servit toujours de prétexte. Pourquoi, cependant, en pluviôse an v, Malo, qui se prononça toujours pour le parti clichien, et qui s'était concerté avec Carnot et Cochon pour repousser les anarchistes et faire retomber sur leurs têtes tous les maux qu'ils destinaient à leur pays, pourquoi, dis-je, Malo découvrit-il à Carnot et à Cochon la conspiration de Brottier, Lavilleheurnois et Poly, pour rétablir le trône des Bourbons, et pourquoi Carnot et Cochon la dénoncèrent-ils au Directoire? Quel fut leur calcul? Je n'en sais rien. Mais il suffit que les faits parlent, et ceux que j'ai rapportés doivent laisser bien peu de doute sur leur rapprochement du parti clichien, dès le temps de l'affaire du camp de Grenelle. Au reste, leur conduite subséquente m'apporta une pleine et entière conviction de ce rapprochement.

Qui ne sait, d'ailleurs, que c'est particulièrement en temps de révolution qu'abondent les contradictions réelles ou apparentes dans la conduite des hommes? Il y a alors une si grande complication d'intrigues, un jeu si actif et si varié de toutes les passions, que ceux qui n'ont pas dans toutes leurs pensées et leurs actions une forte détermination, et qui n'ont d'autre plan de conduite que celui qui leur est inspiré par la circonstance du jour, parfois si différente de celle de la veille et du lendemain, se mettent souvent en contradiction avec eux-mêmes. Alors, il devient impossible de discerner clairement tous les motifs de leur conduite. Or, Cochon et Carnot étaient justement deux hommes de cette trempe, et Malo, per-

sonnage assez épais, quoique fort intrigant, était un homme sans éducation, qui dut régler sa marche sur leurs avis.

On sait d'ailleurs que le parti qui voulait renverser le gouvernement existant n'était pas homogène. Ceux qui composaient ce parti n'avaient pas tous le même objet, soit à l'égard d'une nouvelle forme de gouvernement, soit à celui de l'individu qu'on aurait dû appeler au trône, si l'on parvenait à le relever. Les écrits du temps, et, entre autres, l'ouvrage extrêmement curieux, intitulé : *Mémoire pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, par le comte de *** (Vauban), prouvent cette vérité.

D'un autre côté, plusieurs des chefs travaillaient pour eux-mêmes. Un noble Manceau, Perrochel, dont j'aurai encore occasion de parler, homme sage et très-éclairé, qui, par sa famille et ses relations, connaissait beaucoup les chefs de chouans qui dominaient sur la rive droite de la Loire, m'a souvent assuré que ces chefs travaillaient à s'établir dans les cantons plus ou moins étendus dans lesquels ils commandaient, de manière à s'y faire reconnaître comme princes indépendants par le nouveau monarque qui viendrait, avec la vaine cérémonie de foi et hommage. Ils aspiraient ainsi à s'attribuer la puissance des grands feudataires et à en jouer le rôle.

Les choses étant ainsi, il se peut que des hommes comme Carnot et Cochon, avec un caractère tel que celui qu'a dévoilé en eux leur marche antérieure et postérieure à cette époque, n'aient pas jugé les choses assez avancées pour se mêler ostensiblement d'une intrigue qu'ils craignaient de voir éventée avant le

temps, par la maladresse de ses auteurs et de leurs agents ; peut-être aussi cette intrigue se menait dans des vues qui n'étaient pas les leurs. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est qu'ils tirèrent de leur dénonciation du complot de Lavilleheurnois une nouvelle force pour servir les clichiens, et que, dès lors, les partis antirépublicains, chose à remarquer, regardaient Cochon comme un des leurs, puisque les conspirateurs royalistes dont il s'agit étaient disposés, s'ils eussent réussi, à le garder à la police. S'ils avaient quelque doute à cet égard, ce n'était que parce qu'il avait voté la mort du roi. Le plan de leur conspiration, saisi chez Lavilleheurnois, constate positivement ce fait. Je ne donne, au surplus, mes interprétations que pour des conjectures. Qu'on rapproche les faits, qu'on les compare et qu'on juge,

XXIV.

EFFORTS POUR AMENER LA PAIX GÉNÉRALE.
AFFAIRE DE LA DÉFENSE DU FORT DE KEHL. — MODESTIE
ET ABNÉGATION DE MOREAU. — NÉGOCIATIONS
AVEC L'ANGLETERRE.

Cependant, le Directoire, animé du désir de parvenir à une paix générale, qui était et devait être le but de ses vœux? ne négligeait rien pour y arriver. Tout ce que ses ennemis ont publié de contraire, depuis les premiers moments de son existence jusqu'au 30 prairial an VII au moins, est faux et démenti par les faits, car nous fîmes plusieurs paix particu-

lières avec divers princes successivement, et aussitôt après le 18 fructidor, nous la conclûmes avec l'Autriche, de sorte que la France se trouva en paix avec tout le continent. Le traité avec l'Empire n'était pas encore signé, j'en conviens, mais il allait l'être; tout était terminé, lorsque les Autrichiens vinrent dissoudre le congrès de Rastadt, et assassiner nos plénipotentiaires. Mais revenons à notre objet.

Dès les premiers jours de son installation, le Directoire, ne pouvant amener l'Autriche à faire la paix, s'occupa, avec la plus grande assiduité, des préparatifs de la guerre. On doit cette justice à Carnot qu'il mit à cela beaucoup d'activité, et qu'il fut d'une grande utilité dans cette occasion. Il est fâcheux, seulement, que dans le plan qu'il nous fit arrêter, l'armée de Sambre-et-Meuse et l'armée de Rhin-et-Moselle dussent agir sur des lignes trop éloignées l'une de l'autre. Les résultats de cette campagne, qui commença au printemps de l'an IV, sont connus. Je rappellerai seulement que le général Jourdan, qui n'a jamais su faire une retraite, battu par le prince Charles, retrograda précipitamment jusque derrière le Rhin, et laissa en l'air le général Moreau. Ce grand capitaine, qui devait se regarder comme perdu, s'immortalisa, dans cette circonstance, par une retraite à jamais mémorable. Battant chaque jour l'ennemi, il revint triomphant repasser le Rhin à Kehl et à Huningue.

C'est ici le lieu de rapporter une anecdote dont j'atteste l'exacte vérité, malgré la dénégation de Carnot, qui a altéré les faits de la manière la plus complète, dans sa *Réponse au rapport fait au conseil*

des Cinq-Cents sur la conjuration du 18 fructidor, par J. Ch. Bailleul. Voici d'abord le texte de Bailleul, tel qu'il est rapporté par Carnot, page 69 de sa brochure :

« Lorsque les troupes de la république défen-
« daient Kehl avec tant de courage, Carnot soutenait
« que ce fort ne pouvant pas être conservé, c'était
« folie de le défendre. Cependant, sans la longue
« défense qui s'en fit, l'armée, qui était retenue
« devant ce poste, eût été au secours des troupes
« impériales en Italie. »

Carnot répond :

« Ici, j'en appelle aux pièces officielles : on verra
« s'il est possible de mentir avec plus d'effronterie.
« Qu'on lise toutes les lettres que j'ai écrites à ce
« sujet; qu'on voie si je ne prescris pas mille et
« mille fois de défendre Kehl jusqu'à la dernière
« extrémité? On perdait, à la vérité, beaucoup de
« monde, et quoique nos *directeurs républicains* ne
« vissent dans la défense de Kehl que le pont de
« Kehl, ils auraient sacrifié l'armée tout entière pour
« le conserver, sans savoir à quoi il pouvait servir.
« C'est ce que je leur ai expliqué dans la suite. L'opi-
« niâtreté que je mettais à défendre Kehl avait pour
« motif de retenir, en effet, le prince Charles sur les
« bords du Rhin, en piquant son amour-propre, et
« de l'empêcher de se porter en Italie. Le prince
« Charles fit cette faute capitale. Au lieu d'abandonner
« Kehl, dont on ne pouvait rien faire pendant l'hiver,
« à cause des neiges qui arrêtaient le retour des Fran-
« çais en Souabe, et de voler au secours de Mantoue,
« il s'aheurta à la prise de ce fort et ne fut plus à

« temps de secourir Mantoue. Tout ce système est « développé dans les nombreuses lettres que j'écrivis « à ce sujet aux armées ; mais mes collègues, excepté « Letourneur, ne savaient pas même ce qu'elles con- « tenaient. Ils signaient de confiance. Je leur en « ai fait des plaisanteries dans le temps. Je leur ai « rappelé les injustes reproches qu'on m'avait faits « comme membre du comité de salut public, au sujet « de mes signatures. Mais on croyait encore avoir « besoin de moi. C'est lorsque le danger a été passé, « qu'il n'y avait plus qu'à recueillir, que ces *direc-* « *teurs républicains* et pleins de loyauté ont trouvé « bon de m'envoyer à la Guyane. »

Carnot se pare ici des plumes du paon et il en impose d'une manière qui devrait le faire rougir. Voici le récit pur et simple de ce qui se passa :

Moreau, en nous apprenant que sa retraite derrière le Rhin était effectuée, nous prévint qu'il ne pensait pas qu'on dût s'obstiner à se maintenir dans le fort de Kehl, qui n'était pas tenable pour longtemps et dont la défense coûterait beaucoup de monde, après quoi il faudrait toujours finir par le rendre. Il demandait en conséquence qu'on l'abandonnât de suite. Carnot, auquel ses connaissances militaires et la part qu'il avait toujours prise à la conduite de la guerre donnaient de la prépondérance dans les affaires de cette nature, déclara que l'avis du général était le sien, et qu'il demandait que, de suite, on envoyât des instructions à Moreau pour qu'il abandonnât Kehl. Nos trois autres collègues ne firent aucune objection à cela. Moi seul, je me prononçai contre cette mesure. Je leur dis qu'il était de la plus haute impor-

tance, à mon avis, de tenir à Kehl tant qu'on le pourrait, attendu qu'autrement le prince Charles se porterait rapidement sur l'Italie, où l'armée française était déjà dans un état très-critique. L'éloignement ne nous permettait de lui envoyer que des secours tardifs, ce qui nous exposait infailliblement à perdre l'Italie, tandis qu'au contraire, l'amour-propre pouvait porter le prince Charles à s'obstiner contre une bicoque, ce qui ruinerait son armée dans une saison si rigoureuse, et lui ferait perdre un temps dont nous pouvions profiter; qu'en tout cas, s'il ne se laissait pas prendre à cette amorce, au moins il nous resterait l'avantage d'avoir un pied sur la rive droite du Rhin. Carnot, soit persuasion, soit amour-propre, soutint obstinément son avis, et me dit des choses assez piquantes sur ce que, en pareille matière, j'avais la présomption de le contredire. Il me reprocha, en même temps, de vouloir, par un ridicule entêtement, prodiguer le sang français, sans qu'on en retirât le moindre fruit. Je lui répondis que je ne m'aviserais certainement pas de vouloir tracer un plan de campagne, ni celui de l'attaque ou de la défense d'une place, et de prescrire les dispositions nécessaires pour un jour de bataille; mais qu'ici il ne s'agissait point de cela. Je lui fis observer que la question présente pouvait être discutée et saisie par tout homme d'un esprit juste et habitué à la réflexion; que quant au reproche qu'il me faisait d'être prodigue du sang français, il était tout à fait injuste, puisque le nombre d'hommes sacrifiés à la défense de Kehl serait incomparablement moins considérable que celui que la république perdrait en Italie, si le prince Charles allait y tomber,

avec toutes ses forces, sur l'armée française ; qu'ainsi, sous le rapport de l'humanité, ce que je proposais était d'un grand avantage. J'ajoutai que je ne pensais pas qu'on dût s'en tenir à cette mesure; qu'il fallait, de plus, détacher de l'armée de Rhin-et-Moselle trente ou quarante mille hommes qui passeraient en Italie le plus secrètement et le plus promptement possible; parce que, d'une part, nous étions bien plus à même de recruter, d'équiper et d'approvisionner les armées qui faisaient la guerre en Allemagne, que celles qui la faisaient en Italie; et que, d'une autre part, c'était par l'Italie qu'on parviendrait plutôt à s'approcher de Vienne et à forcer plus promptement le cabinet autrichien de consentir à la paix, objet de tous nos vœux. Je fis remarquer qu'il était d'autant plus important de s'emparer de tout le nord de l'Italie, qu'il était, à mon avis, d'une très-sage politique d'y établir un État neutre ou allié de la France, qui fermât à la maison d'Autriche l'entrée de cette belle contrée, y détruisît radicalement l'influence que cette puissance y exerçait depuis si longtemps, au préjudice de la France et surtout de l'Italie elle-même, et qui empêchât, enfin, de ce côté, tout point de contact entre la France et l'Autriche. Ces raisons convainquirent pleinement nos trois collègues; ils se rangèrent à mon avis. « Puisque vous voyez tous ainsi, » dit alors Carnot, « quoique cela soit contraire à mon opinion, je « vous déclare que de ce moment, je contribuerai de « tous mes moyens au succès de ces mesures. » On lui doit cette justice, qu'il tint parole. Il commença par nous proposer d'envoyer Marescot, officier du génie du premier mérite, pour seconder Moreau dans la dé-

fense de Kehl, ce que nous fîmes; il fit ensuite rédiger avec soin dans le bureau topographique toutes les instructions nécessaires pour l'exécution du plan, et quarante mille hommes de l'armée de Moreau, sous la conduite de Bernadotte, marchèrent au secours de Bonaparte, et le mirent dans le cas d'aller dicter la paix aux portes de Vienne. Pour l'observer en passant, on voit qu'en effet Carnot put à cette occasion écrire beaucoup de lettres, mais qu'elles furent écrites après la résolution prise, et prise, d'abord, contre son avis.

Au reste, je ne m'arrêterai pas ici à relever la ridicule pédanterie avec laquelle Carnot annonce, dans le passage auquel je réponds, que nous ne prenions aucune connaissance de ses lettres, Letourneur excepté, et que nous les signions de confiance; qu'il nous en avait fait l'observation en plaisantant, et qu'il nous avait rappelé à cette occasion les injustes reproches qu'on lui avait faits comme membre du comité de salut public. Premièrement, cela n'est pas vrai. Les membres du Directoire ne signaient rien de confiance. Quelle comparaison, d'ailleurs, entre des lettres relatives à des opérations militaires, et des arrêts de mort, signés individuellement, et qui envoyaient chaque jour soixante ou quatre-vingts personnes à l'échafaud *in globo!* Le ton doctoral avec lequel il ajoute qu'il voulut bien nous expliquer le but de toutes ses opérations relatives à l'objet dont nous parlons, et auquel nous ne comprenions rien, ne suffirait-il pas pour faire apprécier la véracité de son récit ?

Carnot continue dans l'écrit précité :

« Lorsque Kehl fut réduit à la dernière extré-
« mité, que Moreau nous envoya un courrier pour
« nous dire qu'il perdait un monde prodigieux, qu'il
« courait risque de voir ses ponts détruits et sa re-
« traite sur Strasbourg coupée, je proposai d'auto-
« riser le général à rendre le fort, lorsqu'il le juge-
« rait indispensable au salut de l'armée. Rewbell, qui
« se fait un jeu de sacrifier les défenseurs de la patrie,
« qui, détestant Moreau, voulait lui faire éprouver
« un revers, s'opposa à la reddition de Kehl. J'eus
« beaucoup de peine à obtenir qu'enfin il serait
« permis d'arrêter l'effusion du sang; je n'y parvins
« qu'en le rendant, lui Rewbell et ses dignes émules
« en cruauté, responsables de tout celui qui serait
« inutilement versé. Le danger était si pressant que
« Moreau ne put pas même attendre cette dernière
« réponse, ses ponts étant fracassés et prêts à lui
« manquer. »

Est-ce bien Carnot qui nous présente, Rewbell et moi, comme deux hommes cruels, avides du sang des défenseurs de la patrie? Ses assertions ne sont pas des preuves. Mais lui!... qu'il fasse un retour sur lui-même, et il sentira qu'il s'est ôté le droit de faire à qui que ce soit le reproche de cruauté, quelque mérité qu'il puisse être. Ses actes sont là; ils passeront à la postérité.

Lorsque nous donnâmes au général Moreau les instructions pour qu'il tînt à Kehl et fît passer quarante mille hommes en Italie, nous lui confiâmes le secret de l'opération, chose indispensable en cette occasion, et nous lui donnâmes carte blanche pour rendre Kehl, quand il verrait qu'il ne pouvait plus

être gardé, et sans avoir besoin de nouveaux ordres du gouvernement pour le faire. Voilà pourquoi il n'attendit pas la lettre dont parle Carnot ; il n'en avait aucun besoin. Nous avions encore assez de bon sens pour sentir que Moreau et Marescot devaient être seuls juges du moment où il faudrait capituler. Telle est la vérité. Quant à la haine prétendue de Rewbell contre Moreau, je n'en ai jamais aperçu la moindre trace. C'est, au reste, une indignité, que de supposer Rewbell capable de sacrifier à une haine particulière de si grands intérêts.

Moreau, qui pouvait concevoir de la jalousie d'une opération qui tendait tout entière, en diminuant de beaucoup ses propres moyens, à augmenter, en faveur de Bonaparte, ceux d'acquérir une très-grande gloire, s'y prêta néanmoins avec une loyauté admirable. L'excellent choix qu'il fit des troupes et du général, la célérité et l'exactitude avec lesquelles il fit tout exécuter, l'habileté et la constance qu'il apporta à la défense de Kehl, assurèrent le succès de l'opération, et font le plus grand honneur à son caractère. Je saisirai cette occasion pour faire une observation sur ce grand capitaine.

J'avoue naïvement que je m'explique difficilement sa conduite politique, en plus d'une occasion; mais ce qui me paraît démontré, c'est que dans les armées françaises, elle fut toujours loyale; il n'y a jamais trahi son pays. Là, au contraire, il l'a servi avec un dévouement au-dessus de tout éloge, et égal à ses talents. Il n'a jamais marqué de jalousie, et lors même qu'il pouvait avoir lieu de se croire offensé, jamais il n'a refusé ses services, quand on a

eu besoin de lui, quoiqu'on les eût dédaignés dans des moments plus prospères. Sa conduite militaire en Italie confirme pleinement mon observation; quant à sa modestie, j'en pourrais citer plusieurs traits. Je m'en tiendrai à celui-ci :

Après l'une des plus célèbres victoires que Moreau ait remportées à la tête de l'armée de Rhin-et-Moselle, en l'an IV (j'ai oublié le nom de la bataille), peu occupé de faire éclater la gloire qu'il venait d'acquérir, et tout entier aux soins nécessaires pour la suite de ses opérations, il ne prit pas le temps d'envoyer un courrier au Directoire. Il se contenta d'écrire par la poste un événement de cette importance, lorsque d'autres expédiaient des courriers extraordinaires en grande hâte et avec de pompeuses dépêches, pour un succès d'avant-poste.

Cependant le Directoire faisait, autant qu'il le pouvait, des traités de paix particuliers pour amener le plus promptement possible une paix générale. Il fit la paix avec le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, le roi de Sardaigne, celui des Deux-Siciles, l'infant duc de Parme; il fit avec l'Espagne une alliance offensive et défensive; il conclut une armistice avec l'électeur de Bavière; il fit avec la Prusse un accord pour la neutralité du nord de l'Allemagne, etc.

Quelle est donc la justice des hommes? Toutes les bouches et tous les écrivains de parti ont toujours adressé au Directoire l'éternel reproche de vouloir perpétuer la guerre. Ces divers traités, joints à beaucoup d'autres faits, que j'ai rapportés plus haut, démentaient cette assertion banale. Qu'ont fait alors

ces hommes de mensonges? Ils ont eu assez peu de respect pour eux-mêmes, pour blâmer le Directoire d'avoir conclu ces traités, et pour les apporter en preuve de leur accusation. Voici le beau raisonnement qu'ils n'ont cessé de répéter :

« Au lieu du blâme qu'on verse à si juste titre « sur l'ensemble de ses opérations diplomatiques, le « Directoire n'eût mérité que des éloges si ces diffé- « rents traités, et la convention qu'avant l'ouverture « de la campagne il fit avec la Prusse pour la neu- « tralité du Nord, eussent eu principalement pour « but d'affaiblir le plus redoutable ennemi de la « France, et de l'amener à conclure une paix hono- « rable et juste; mais toute la conduite des adminis- « trateurs suprêmes de la république prouve invinci- « blement, que s'ils cherchèrent à diminuer le nombre « de ceux qui avaient les armes à la main contre elle, « c'était pour rendre la guerre plus durable, et en « faire, en quelque sorte, un état permanent. Flattant, « par d'insidieuses promesses, l'ambition de plusieurs « membres du corps germanique, ils ne cherchaient « qu'à perpétuer les troubles de l'Europe. » (*Histoire du Directoire exécutif de la république française*, 2 vol. in-8, chez François Buisson, 1801, t. Ier, p. 155.)

L'auteur ajoute : « On jugera de l'appât au « moyen duquel ils parvinrent à gagner plusieurs « princes d'Allemagne, par la lecture du traité secret « conclu avec le margrave de Baden, et signé à « Paris trois jours avant celui qui fut rendu public. »

Ainsi, faire la paix, chercher à diminuer les moyens d'un gouvernement ennemi, en lui enlevant

ses alliés, et le forcer ainsi à traiter, c'est vouloir perpétuer la guerre ! Faire avec une puissance un traité éventuel, pour la déterminer à une paix actuelle, c'est vouloir perpétuer les troubles de l'Europe, et tout jeter dans la confusion, pour dominer dans cette confusion universelle ! Si le Directoire n'avait d'autre objet que de jeter la confusion en Europe, et de faire de la guerre un état permanent, pourquoi fit-il la paix avec l'Autriche, et l'on peut dire avec l'empire, puisque le traité était tout fait et qu'il allait être signé, lorsque les Autrichiens assassinèrent les ministres français, et rompirent par la violence le congrès de Radstadt ?

Telles ont été la bonne foi et la rectitude de jugement avec lesquelles les opérations du Directoire ont été appréciées par les seuls orateurs et les seuls écrivains auxquels il a été permis de se faire entendre. La postérité sera plus juste ; il faut le croire dans l'intérêt de la morale et de la vérité.

En même temps que le Directoire avait travaillé, dans les premiers temps de son existence, à réorganiser les armées cantonnées sur le Rhin et destinées à agir en Allemagne, il avait dû s'occuper de celle d'Italie, qui devait, dans ses opérations, concourir avec les premières. A la tête de cette armée, Schérer venait d'obtenir, le 2 frimaire an IV (23 novembre 1795), une victoire des plus éclatantes. Mais ce vieux général, privé désormais de toute activité, autant par sa complexion apoplectique et les plaisirs de la table que par les années, devenait incapable de pousser ses succès avec une armée telle que je l'ai dépeinte, dénuée de tout et où il fallait tout créer.

Il le sentait; en vain le Directoire lui donna toutes sortes d'encouragements; il ne voulut jamais garder son commandement. Il fallut songer à le remplacer.

Bonaparte, enfant du parti thermidorien, et lié avec tous les hommes de ce parti, fut, comme on sait, chargé de diriger la défense de la Convention nationale le 13 vendémiaire. Il avait été choisi par Barras, qui, lui-même, avait été appelé dans ce but par la Convention au commandement momentané de la division militaire de Paris. Ce commandement fut déféré au général Bonaparte, sur la proposition de Barras, lorsque celui-ci dut le quitter; ainsi ce jeune général se trouva en contact avec le Directoire dès les premiers instants de son installation, et, chaque jour, il venait rendre compte de l'état de la division. Dans la situation des affaires, les membres du Directoire mettaient toujours la conversation sur la guerre, dans les communications qu'ils avaient avec les généraux. Aussi avions-nous tous les jours sur ce sujet des entretiens avec le général commandant la division. Ils roulaient toujours sur l'Italie. Les autres armées avaient leurs généraux à leur tête, et, à leur égard, les plans étaient arrêtés. L'étude particulière que Bonaparte paraissait avoir faite de l'Italie sous divers rapports, la justesse de ses vues, et l'apparence de succès que promettait son plan de campagne, nous déterminèrent unanimement à lui confier le commandement de l'armée d'Italie. Nous nous y décidâmes d'autant plus volontiers que nous crûmes (et nous ne nous trompâmes pas) qu'un général dans toute l'activité de la jeunesse, tourmenté du besoin d'acquérir une grande illustration,

pourrait suppléer avec succès aux moyens qu'il fallait créer dans les premiers moments, et qui n'existaient pas encore.

On a dit que son mariage avec la veuve de Beauharnais avait été une condition sans laquelle il n'aurait point obtenu un commandement qui faisait l'objet de ses vœux les plus ardents; cela n'est pas. Il existait en effet une société très-intime entre Barras, Bonaparte, Fréron, Tallien, etc., et mesdames de Beauharnais, Tallien, une dame Hamelin, une sœur de Mirabeau, dont j'ai oublié le nom de femme, et d'autres encore. Cette coterie avait pour double objet les tripotages d'affaires et le plaisir. Au milieu de tout cela, madame de Beauharnais, désirant reprendre dans le monde la consistance qu'elle avait perdue depuis la mort de son premier mari, aurait disposé sa coterie, et en particulier Barras avec lequel elle avait le plus d'intimité, à obliger Bonaparte à l'épouser, s'il voulait obtenir le commandement de l'armée d'Italie. Je ne sais pas s'il y a quelque chose de vrai dans tout cela; mais ce que je puis affirmer, c'est que dans le choix que fit le Directoire, il ne fut influencé ni par Barras, ni par personne. Tous les membres du Directoire adoptèrent également les vues, les moyens qu'avait développés le général Bonaparte, et il serait difficile de dire quel fut le premier de nous qui le proposa pour ce commandement. On dit : il faut le nommer, et on le nomma d'un commun accord.

Je ne dirai rien sur cette glorieuse campagne d'Italie : les récits en sont partout. Je rappellerai seulement un fait, qui n'a eu aucune conséquence.

C'est que, dès le commencement de cette campagne, Carnot proposa de faire opérer l'armée des Alpes séparément de celle d'Italie, et de laisser la première sous les ordres de Kellermann. Carnot craignait-il de donner une trop grande influence à un jeune général dont l'ambition lui paraissait redoutable ? Le craignait-il en particulier comme appartenant à un parti qu'il détestait, ou pensait-il qu'un seul commandement sur une si grande étendue de pays serait insuffisant pour agir avec énergie sur tous les points? C'est ce que je ne puis juger. Au reste, le Directoire crut voir plus d'avantage à ne pas séparer les deux armées; il y laissa Bonaparte seul, et Carnot n'insista pas pour la séparation. L'événement justifia le parti pris. Une gloire immortelle devint le partage de la nation française.

Mais, trop souvent, un grand éclat nous trouble la vue et nous empêche de voir les maux réels que cachent les plus brillantes apparences. C'est à la première campagne de Bonaparte en Italie que sont dus ce luxe qui a corrompu nos armées, ce faste, cette ostentation, et par suite cette cupidité qui ont fini par faire de nos généraux d'insolents satrapes à l'égard des pays occupés par eux, et souvent à l'égard de leurs propres concitoyens, et de vils esclaves auprès du distributeur de vains honneurs et de richesses trop réelles. Bonaparte y donna l'exemple et le précepte des plus honteuses dilapidations. Quiconque, disait-il, sert la république, doit s'enrichir par elle. La modération et la probité devinrent une sottise; on pilla sans pudeur; on afficha un luxe scandaleux, qu'il exigea de tous ceux qui l'entou-

raient, tandis que, par un charlatanisme aisé à apercevoir, il affectait une grande simplicité dans ses vêtements, afin d'être mieux distingué par le contraste. Il appela en Italie sa famille pour l'enrichir; l'oppression et la spoliation de toutes les parties de l'Italie où il pénétra furent la suite d'un pareil système. Le gaspillage des ressources de la France fut porté au plus haut point. De grade en grade, la corruption pénétra bientôt toute l'armée, toutes les administrations civiles et militaires, et les agents de toute sorte. Une nuée de vautours, à la tête desquels il faut mettre les membres de sa famille, tombèrent sur cette riche et malheureuse Italie pour s'acharner sur son cadavre.

Rewbell m'a répété plusieurs fois une anecdote qu'il tenait d'Augereau lui-même; la voici : — Lorsque Bonaparte fut obligé de lever le siége de Mantoue, il fut tellement déconcerté, que, dans un conseil de guerre qu'il tint avec tous les généraux de division de l'armée, il opina pour évacuer l'Italie, et rangea le conseil à son avis. Augereau seul lui adressant la parole, lui dit dans son langage grossier : « Eh bien, « f....., tu t'en iras si tu veux; mais on peut tenir, « sacrebleu, et je resterai seul avec ma division! » Chaque général, ranimé par l'exemple d'Augereau, déclara aussi qu'il tiendrait, et l'on prit des mesures pour battre l'ennemi au lieu de reculer devant lui.

Ce trait, ainsi que beaucoup d'autres semés dans la vie de Bonaparte, prouve qu'il lui a toujours fallu des succès pour se montrer grand. Il n'a jamais su se raidir avec sang-froid et fermeté contre l'infortune, et la maîtriser. Il fut audacieux et insolent dans la

prospérité ; dans les revers et dans les circonstances critiques, il perdit toujours la tête et ne montra ni force d'âme ni vraie dignité.

Les victoires des armées françaises en Italie, la mémorable retraite de Moreau sur le Rhin, les différents traités de paix qui avaient eu lieu entre diverses puissances et la république française, déterminèrent le ministère anglais à faire faire par Wickam, son envoyé en Suisse, des ouvertures de paix à Barthélemy, notre ambassadeur. A la suite de ces ouvertures, lord Malmesbury fut envoyé à Paris, pour traiter comme plénipotentiaire de la Grande-Bretagne.

Je ne sais si l'on eut tort ou raison de blâmer les formes dont usa le commissaire français dans ses communications. Mais je ne crains pas de me tromper en assurant que quiconque aura pesé les circonstances, et jeté les yeux sur les pièces officielles, qui toutes ont été publiées, jugera que le ministère anglais n'avait d'autre objet que de se populariser et de se faciliter les moyens de faire adopter par le Parlement les mesures qu'il projetait, mais qu'il n'avait nullement l'envie de faire la paix. L'opiniâtreté avec laquelle ce gouvernement a poursuivi son système de ruiner la France et d'anéantir sa puissance en serait seule la preuve. J'assure qu'au contraire le Directoire désirait ardemment la paix. Ceux mêmes de ses membres qui auraient pu être indifférents à la gloire et à la prospérité de leur pays ne devaient-ils pas, pour leur propre intérêt et pour leur propre gloire, désirer la paix? Une paix honorable n'était-elle pas mille fois plus propre à

donner une grande force d'opinion au gouvernement et à confirmer son autorité, qu'une guerre dont les chances malheureuses devaient le culbuter, comme cela est arrivé plus tard, et qui, même heureuse, exigeait tant de sacrifices, apportait tant de gêne au commerce, etc.? Chaque membre du Directoire pouvant, par le sort, être obligé de se retirer dans peu de mois, désirait nécessairement une prompte conclusion, pour avoir sa part de la considération qu'assurait au Directoire collectivement cette heureuse issue. Aussi, en supposant que quelqu'un de mes collègues, par un motif ou par un autre, eût le désir secret de retarder la paix, je dois cette justice à tous, que jamais aucun d'eux ne laissa échapper le moindre mot qui pût l'en faire soupçonner.

XXV.

PREMIÈRE EXPÉDITION D'IRLANDE. — AFFAIRES D'ITALIE JUSQU'AUX PRÉLIMINAIRES DE LÉOBEN. — DEUX ANECDOTES RELATIVES AU GÉNÉRAL BONAPARTE.

C'est à cette époque que fut tentée la première expédition d'Irlande. Je ne sais pourquoi il prit fantaisie à l'amiral Morard de Galles de monter une frégate et non le vaisseau amiral, et d'engager Hoche, général en chef, à s'y embarquer avec lui. Suffren, à la vérité, en avait quelquefois usé ainsi; mais c'était pendant le combat, et pour se donner le moyen de se porter plus aisément sur tous les points de sa ligne. Autrement le général court un bien plus grand

risque d'être séparé de son escadre par les coups de vent, ce qui compromet le sort de l'expédition.

Cette circonstance singulière de l'embarquement de l'amiral et du général en chef sur une frégate, le refus que le contre-amiral qui commandait la division entrée dans la baie de Bantry fit de débarquer les troupes, ainsi que le demanda avec les plus vives instances le général Grouchy, qui se trouvait en chef pour les commander (et elles montaient à six mille hommes), le signal du départ de la baie de Bantry donné sans attendre le général en chef, qui y arriva en effet peu après ce départ, ce signal qui fut une sorte de *sauve qui peut,* puisque le contre-amiral fila le premier, lorsque son devoir était au contraire de faire sortir son escadre sous ses yeux et de ne quitter la baie que le dernier, Hoche auquel on fait battre la mer pendant un mois sur sa malheureuse frégate, toutes ces circonstances, réunies à plusieurs autres particularités, me portèrent fortement à croire que, soit jalousie, soit corruption, soit tout autre motif qui les fît agir, les chefs de l'armée navale étaient mal intentionnés pour le succès de l'expédition. Mes collègues partagèrent cette opinion.

Cette expédition, au reste, avait été fort bien calculée, et si l'intrigue et la tempête ne l'avaient pas contrariée, elle aurait eu un plein succès, lors même qu'on n'eût débarqué dans l'île qu'une seule division. On a vu ce qu'un débarquement de douze cents hommes a fait depuis, et lorsque la partie de la flotte dont j'ai parlé arriva à l'époque dont il s'agit sur les côtes d'Irlande, il n'y avait pas un seul soldat anglais dans l'île. C'est un fait authentique. Il

m'a été confirmé par plusieurs témoins dignes de foi, et en particulier par un de mes proches parents, depuis devenu mon gendre, homme sage et d'un mérite supérieur, qui habitait alors l'Irlande depuis plusieurs années. Il ajoutait à ce fait plusieurs circonstances d'où il résulte, sans aucun doute, que si Hoche ou Grouchy eussent débarqué seulement trois mille hommes (et Grouchy en avait six mille), l'île était perdue pour les Anglais. La présence de Hoche seule aurait valu des forces nombreuses.

Le pacificateur de la Vendée avait toutes les qualités qui constituent le héros, tel que se le figure l'imagination du commun des hommes. Sa taille, ses traits, sa physionomie, son maintien appartenaient également à l'homme qui sait plaire et à celui qui sait vaincre, en même temps que l'homme d'État s'annonçait dans tout son extérieur, comme dans ses entretiens. Son front paraissait ceint d'une triple couronne de chêne, de myrte et de laurier. Aussi était-il obéi ponctuellement, mais sans contrainte; car s'il était imposant et sévère, il se montrait en même temps juste envers tous, toujours aimable et toujours attachant. Il avait très-bien étudié le pays où il se proposait de briser le joug anglais et d'aider le peuple irlandais à se donner des lois, et si, dans la disposition où ce peuple était alors, ce grand homme, enlevé par une mort si prématurée (il est mort avant trente ans), eût abordé dans le pays, quoique mal accompagné, son caractère, son habileté à manier les esprits, ses talents militaires, politiques, administratifs, lui auraient très-probablement suffi pour remplir le but de l'expédition, celui de con-

stituer l'Irlande en État indépendant. Combien, à plus forte raison, aurait-on dû compter sur un plein succès, s'il y fût arrivé avec toutes les forces de l'expédition !

Lorsque Hoche prit congé du Directoire pour aller s'embarquer, il jouissait d'une santé parfaite; il n'en était pas ainsi lors de son retour à Paris. Quoique extérieurement il ne parût pas souffrant, il était atteint d'une toux sèche qui devait le fatiguer beaucoup. Je rappellerai ce fait lorsque je parlerai de sa mort.

Je passe à l'Italie, où les progrès étonnants de l'armée française firent fléchir enfin l'orgueil de la maison d'Autriche. Des préliminaires de paix furent signés à Léoben. Au même moment, Hoche et Moreau avaient passé le Rhin, et s'avançaient à grands pas en Allemagne pour presser Vienne de ce côté. Bonaparte qui, dans tout le cours de la négociation, se montra toujours favorable à la maison d'Autriche, ne se contenta pas d'envoyer un courrier extraordinaire au Directoire pour l'informer de cet événement; il en fit rapidement expédier deux autres, l'un pour Hoche, l'autre pour Moreau, afin de leur en donner connaissance, et de les inviter à cesser leurs opérations.

Bonaparte eut tort de donner en quelque sorte des ordres à deux généraux en chef; ces généraux eurent tort de n'avoir pas attendu les ordres du Directoire, qui pouvait ne pas ratifier les préliminaires, et enfin le Directoire lui-même eut tort de n'en pas témoigner hautement son mécontentement à Bonaparte, et de ne pas envoyer un autre négociateur pour

traiter définitivement. Quant à la conduite de Bonaparte, elle avait un double objet. Jaloux de ces deux hommes si justement célèbres, Hoche et Moreau, il ne voulait pas qu'ils continuassent de s'illustrer par de nouveaux et infaillibles triomphes, et que leur gloire vînt aussi, aux portes de Vienne, rivaliser avec la sienne. En second lieu, ayant alors, je ne sais dans quelles vues, l'intention de laisser une grande force à la maison d'Autriche, il désirait ne pas voir cette puissance tellement humiliée et affaiblie par le sort des armes, qu'elle fût forcée d'accepter toutes les conditions que lui ferait le gouvernement français, et celles entre autres qui pourraient lui fermer l'Italie pour toujours. La suite fit voir combien Bonaparte était opposé particulièrement à ce dernier point.

Cependant, quelque tort qu'il y ait eu à n'avoir pas remplacé Bonaparte par un autre négociateur, la conduite du Directoire, dans cette occasion, n'est assurément pas sans excuse. Qu'on se rappelle combien était encore difficile notre position : je demande (si nous eussions causé un pareil mécontentement et fait en quelque sorte un pareil affront à celui qui venait de conquérir l'Italie par une suite de victoires si brillantes) comment le Directoire eût pu éviter de donner aux factieux et à tous les envieux de son autorité et de sa considération, une force à laquelle il est présumable qu'il n'aurait pu résister. Bonaparte connaissait bien notre position et la sienne; il n'était pas homme à n'en pas abuser. Quoi qu'il en soit, si les généraux des armées d'Allemagne avaient poussé leurs opérations pen-

dant le nombre de jours indispensable pour que la connaissance de l'armistice et des préliminaires de paix, et en même temps l'ordre de cesser les hostilités, leur fussent parvenus officiellement, sans combat et sans nouveau sang répandu, dans le désordre où était l'ennemi, ils auraient gagné des positions qui eussent forcé l'Autriche à une conclusion plus prompte et plus avantageuse.

J'en fais ici l'aveu sincère : dans ces premiers temps, je fus trompé par la profonde dissimulation de Bonaparte; je me mépris sur son caractère et sur ses desseins. Lorsque la faction de Clichy, trompée comme moi, ne voyant en lui que le destructeur de l'aristocratie et le partisan le plus determiné de la république, attaqua avec acharnement sa conduite politique à Venise et à Gênes, ce fut moi qui proposai de déclarer que le Directoire exécutif approuvait ce qu'il avait fait, et je commis en cela une grande faute. En effet, n'était-ce pas donner à un général le pouvoir de traiter et d'accomplir sans ordres et sans instructions les actes de la plus haute politique? N'était-ce pas l'accoutumer à l'indépendance, et même le mettre dans le cas de faire des opérations désastreuses, faute de connaître la position générale des choses?

Et que voulait-il, en effet? Démocratiser la république de Venise, ainsi que je commis l'erreur de le croire? Non, assurément. Il a assez montré depuis sa haine pour les républiques. Il voulait tout simplement désorganiser celle-ci, pour la livrer à l'empereur. La suite m'en a convaincu, mais trop tard. L'acharnement du parti royaliste des conseils contre tous les principes de la Révolution, son zèle à

détruire les institutions nouvelles pour les remplacer par les anciennes, contribua beaucoup à me faire prendre le change sur les véritables projets de l'ambitieux et despotique général, et sur le danger de lui laisser faire un seul pas dans la haute administration et dans la haute politique, sans l'ordre ou le consentement formel de son gouvernement.

Fortement occupé d'une idée que j'ai déjà énoncée, je me laissai séduire encore plus facilement par les vues apparentes de cet homme perfide. Je regardais comme une opération de la plus haute conséquence pour le repos et pour l'avantage de la France et de l'Italie, de former, dans tout le nord et l'ouest de ce dernier pays, un État, soit *un*, soit *fédératif*, bien lié et assez fort pour en fermer la porte à la maison d'Autriche. Je m'étais encore fortifié dans cette pensée, que je nourrissais depuis du temps, par la lecture d'un mémoire du ministre d'Argenson, adressé à Louis XV. Je le trouvai dans une collection de ses manuscrits, en trois vol. in-4°, qui était alors déposée dans un bureau appelé, je crois, le *bureau du triage des titres et papiers*.

Dans ce mémoire, le ministre patriote développait ce système et le soutenait avec beaucoup de force, d'étendue et de clarté. Quoique ministre d'un roi absolu, il insistait pour que le nouvel État fût un État républicain, parce qu'autrement, la maison d'Autriche, si heureuse dans ses mariages, ne manquerait pas tôt ou tard de le réunir par ses alliances à sa monarchie. La tête remplie de ce projet, j'embrassai donc avec trop d'empressement tout ce qui paraissait y conduire. Quel fut mon désappointement,

lorsque Bonaparte livra Venise à l'Autriche, insista pour lui livrer aussi Mantoue, sous le prétexte que Pizzighettone suffisait, et valait même mieux que Mantoue, pour mettre la Cisalpine en sûreté contre les attaques de l'Autriche (comme si ces deux places ne valaient pas mieux qu'une seule), et lorsque enfin je vis que la ligne militaire qu'il traça entre les frontières de la Cisalpine et les possessions autrichiennes était telle, que les moyens d'attaque et de défense se trouvaient en entier du côté de l'Autriche, et que, par conséquent, la république cisalpine était menacée d'une courte durée !

Il ne démocratisa non plus la république de Gênes que pour la détruire. Il insista beaucoup pour nous amener à l'incorporer à la république française ; j'y mis la plus forte opposition. Je représentai que nous pouvions à peine suffire à l'administration directe de la France. Que serait-ce donc, ajoutai-je, lorsque nous aurions pris une extension exagérée, et que nous serions sortis de nos bornes naturelles ? Une ceinture d'États libres attachés à la France, à laquelle ils devraient leur existence et leur garantie, nous aiderait de toute sa force intrinsèque, sans que nous fissions aucuns frais pour les administrer ; lorsqu'au contraire, le dépit de ne plus exister en corps de nation, de n'être plus qu'une province d'un pays, de mœurs, de langage, d'habitudes tout à fait dissemblables, celui de voir les places occupées par des gens qui, dans l'opinion des habitants, resteraient étrangers pendant des siècles, finirait, réuni à bien d'autres causes, par exciter un mécontentement, une désaffection qui nous obligeraient d'employer la force, et

de multiplier les dépenses pour contenir les nouveaux citoyens. Que résulterait-il de là ? D'une part, un ressentiment aussi naturel que dangereux, et, de l'autre, un grand accroissement d'embarras.

Quand un État comme la France a des limites heureusement tracées par la nature, et une consistance qui le met dans le cas de se soutenir sans secours étrangers, qu'y peut-on désirer de plus ? Il en est des États comme des ménages ; les petits sont généralement toujours mieux ordonnés que les grands, et s'il y a moins de riches, il y a plus d'heureux. Qu'importe aux individus qui composent un corps politique de pouvoir dire avec ostentation : Ma nation commande à des peuples nombreux, si ces individus ne jouissent pas pour cela d'un plus grand bien-être ? L'oppression exercée par une nation sur les peuples réunis par la force et trop éloignés du centre d'action ne tourne ordinairement qu'au profit de son gouvernement et à celui de ses agents, qui tous y trouvent un nouvel aliment pour leur orgueil et leur cupidité.

J'aurai occasion de revenir sur ce sujet, en parlant du traité de Campo-Formio ; mais je ne puis le quitter maintenant sans laisser échapper une réflexion qu'il m'a suggérée. Je n'entends pas me justifier entièrement du défaut de perspicacité dans cette occasion, comme dans bien d'autres. Cependant, lorsqu'on ne connaît que la droiture, et qu'on est imbu de ce principe que tout doit être sacrifié au devoir, on a une peine extrême à concevoir une profonde dissimulation, une perversité complète, même chez les hommes vieillis dans l'intrigue et devenus, par une

longue suite d'années passées dans la carrière de l'ambition, insensibles à l'honneur, comme ils le sont aux malheurs de leurs semblables, qu'ils ne regardent, soit comme nations, soit comme individus, que comme des instruments de leur fortune et le jouet de leurs passions. Mais combien, à plus forte raison, est-il difficile de supposer cette dissimulation profonde, cette perversité consommée, dans un homme qui à peine est entré dans le monde et dans la carrière des affaires, et à cet âge où l'amour de la gloire doit absorber toutes les autres passions, sans même en excepter l'ambition!

Ici me reviennent deux anecdotes. La première n'a pas un intérêt majeur, mais cependant n'en est pas tout à fait dépourvue.

Lorsque Bonaparte leva le siége de Mantoue pour concentrer l'armée, le pape ayant rompu l'armistice qu'il avait conclu avec ce général, les troupes françaises s'avancèrent jusqu'à Lorette. On y enleva cette image de la Vierge devenue si célèbre et adorée depuis tant de siècles. On l'envoya en France, mais dépouillée de ses trésors par je ne sais qui. C'était une statue de la hauteur d'un mètre, ou à peu près; elle paraissait être d'une haute antiquité et d'un bois appelé sycomore (*ficus sycomorus*, Lin.), qui croît en Égypte et en Syrie. Ce bois était partout revêtu d'une toile de lin ou de coton, et cette toile elle-même était partout recouverte d'un vernis noir. Il en était de même de l'enfant; vers le bas de la statue, sur le vernis, on voyait l'empreinte d'une étoile, obscurément dorée, de quatre ou cinq centimètres de diamètre. Cette statue, dont la couleur des chairs était noire, fut

assez longtemps dans mon salon. Je crus convenable, d'après sa célébrité, de la faire déposer parmi les objets précieux à divers titres que l'on conserve à la bibliothèque de la rue de Richelieu. Mais depuis, Bonaparte, qui ne tendait qu'à étouffer la raison sous le poids de toutes les anciennes superstitions, renvoya très-religieusement la madone à Lorette. Dans le même temps, il faisait renaître les os prétendus de sainte Geneviève, dont un procès-verbal authentique avait constaté le brûlement public à l'époque de la dévastation de Saint-Denis, et il exposait ces reliques renouvelées à la vénération des fidèles; il faisait, en même temps, revenir du fond de l'Allemagne les corps des trois rois mages, pour les réinstaller, avec une très-grande pompe, dans une des églises de Cologne ou de je ne sais quelle autre ville en deçà du Rhin, où ils avaient été vénérés de temps immémorial par un peuple crédule.

Ce ne sont pas des mœurs pures, une morale austère et pratique que veulent les tyrans politiques et religieux; il leur faut l'ignorance et une superstition grossière, qui, trop souvent, s'allie à merveille avec la débauche et le crime.

L'autre anecdote dont j'ai parlé m'a été certifiée par mon ami le respectable André Thouïn, professeur au Muséum d'histoire naturelle, et alors commissaire en Italie à la recherche des monuments des arts, des institutions et des procédés utiles. Elle servira à prouver comment alors Bonaparte cherchait à masquer ses penchants et son ambition.

Un jour, André Thouïn dînait chez lui à Montebello, pendant que la paix définitive se négociait. En

prenant le café, Bonaparte se mit à complimenter Thouïn sur ses précieuses connaissances; il le félicita sur ce qu'il avait été assez heureux pour se trouver poussé par les circonstances dans la carrière aussi utile qu'honorable des sciences. Elles ne donnent, dit-il, que de douces jouissances, de ces jouissances qui, seules, font le bonheur de la vie. Il s'étendit longtemps sur ce texte; ensuite, il se plaignit amèrement du sort qui avait fait de lui un guerrier et un politique, et parla en moraliste sévère des crimes et des malheurs qu'entraîne la guerre, de la vaine gloire qu'on acquiert par la victoire, du vide de la renommée, puis ensuite des chagrins que l'envie suscite à un général heureux, à un négociateur dont les talents ont été utiles à la patrie. Enfin, il débita là-dessus tout ce que la philosophie et la rhétorique répètent, depuis qu'il y a des philosophes et des rhéteurs. La conclusion de cette belle amplification fut qu'il aspirait, avec une impatience difficile à contenir, à la paix qui allait se conclure, parce qu'alors il quitterait absolument la scène du monde, pour n'y jamais reparaître; qu'il se retirerait à la campagne, uniquement occupé à y cultiver son champ, et qu'il se refuserait à toute espèce de fonctions. « Il y en a « une, cependant, » dit-il en se reprenant, « dont le nom « seul fait une douce impression sur mon cœur, sur « le cœur de tout homme de bien, celle de juge de « paix. C'est la seule que je ne refuserais pas, si l'on » voulait m'en honorer. » Je remarquerai, par parenthèse, que ce mot de *juge de paix* a toujours été la parole sacramentelle de tous les ambitieux que j'ai connus dans les assemblées dont j'ai été membre.

A les entendre, ils aspiraient tous à être promptement débarrassés de leurs éminentes fonctions, pour demeurer le reste de leur vie à la campagne, où ils pourraient tout au plus remplir le touchant ministère de juge de paix.

Revenons à Bonaparte. Après son homélie, il sortit de l'appartement pour quelques instants. « Eh bien » dit aussitôt Mme Bonaparte, « vous venez d'entendre, « citoyen Thouïn, les beaux discours et les beaux « sentiments de Bonaparte. N'en croyez pas un mot. « Il se ment à lui-même comme aux autres, très- « heureusement pour les siens. C'est l'esprit le « plus inquiet, la tête la plus active, la plus féconde « en projets, l'imagination la plus ardente et la « volonté la plus obstinée qu'il y ait au monde, et « s'il cessait d'être occupé des grandes affaires, il « bouleverserait chaque jour sa maison; il serait « impossible de vivre avec lui. »

Avant d'aller plus loin, je ferai remarquer qu'en parlant au savant Thouïn comme il le fit, Bonaparte avait bien pour premier objet de cacher son ambition sous le masque d'une feinte modération, mais qu'en même temps il cherchait à capter sa bienveillance. Il commençait alors à en agir de la sorte avec tous les savants et les gens de lettres; il les caressait comme les trompettes de la renommée; aussi feignait-il de tenir à très-grand honneur d'avoir été nommé membre de l'Institut. Mais si les gens de lettres et les savants lui facilitèrent, en effet, la route dans laquelle l'engageait son ambition, en exaltant sa renommée, lorsqu'une fois il crut n'en avoir plus besoin, son orgueil ne put supporter l'idée d'un académicien qui fût son

égal, ni l'indépendance d'un écrivain, qui peut verser le blâme comme la louange. Alors il traita les écrivains et les savants avec hauteur, et souvent avec une grossière impertinence. Les auteurs anciens étaient tout autant, et peut-être plus que les modernes, les objets de sa haine. Ils avaient écrit pendant l'existence des républiques où ils avaient vécu, ou bien dans un temps où le sentiment de la liberté n'était pas encore éteint chez les hommes qui cultivaient leur esprit, et jouissaient d'une raison éclairée. Tacite était surtout l'objet fréquent de ses plus amères critiques; cet historien, à l'entendre, était un homme souverainement méprisable, qui avait calomnié les empereurs romains, en les offrant à ses contemporains et à la postérité comme des tyrans, tandis qu'ils étaient d'excellents princes, etc. Cette manie de tomber sans cesse sur Tacite fournit à Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, l'occasion d'un mot excellent. — Un jour que l'empereur avait reçu sur son trône (car il avait au suprême degré la manie de *trôner*) l'Institut national en corps, il en descendit pour bavarder, et l'on sait qu'il bavardait quelquefois beaucoup avec les membres de ce corps savant. Il ne manqua pas de faire une sortie violente contre Tacite. Mercier, se tournant vers ceux de ses confrères qui l'environnaient, leur dit assez haut, et avec beaucoup de sang-froid : « Parbleu, il faut avouer que cet homme-« là a bien l'esprit de corps. »

XXVI.

PREMIER TIRAGE AU SORT ENTRE LES DIRECTEURS. — SORTIE DE LETOURNEUR ET ÉLECTION DE BARTHÉLEMY.

Le moment arrivait où le renouvellement d'une partie des membres des deux conseils et celui d'un membre du Directoire allaient avoir lieu pour la première fois. Les conseils législatifs firent une loi pour régler le mode du tirage au sort qui désignerait le directeur sortant le premier. Cette loi me paraissait inconstitutionnelle et n'avait d'ailleurs aucun objet, tant qu'aucun membre du Directoire ne se serait plaint de la forme du tirage au sort adoptée par la majorité. Elle avait du reste pour but, non avoué, de donner aux conseils l'occasion de s'immiscer dans le régime intérieur du Directoire. Je soutins que nous ne devions pas reconnaître la régularité de cette loi par les motifs énoncés ci-dessus et par plusieurs autres développés dans le message adressé aux deux conseils, pour leur annoncer que nous ne pensions pas pouvoir la promulguer. Je consignai sur le registre du Directoire mon opinion motivée sur ce sujet.

Prétendre, comme on le fit, que le Directoire lui-même s'écartait de la constitution en se permettant de juger le fond d'une loi, tandis qu'il n'avait que le droit d'examiner si les formes constitutionnelles étaient observées, c'est une erreur palpable. Il résulterait d'une pareille doctrine que si les conseils

avaient voulu changer, en tout ou en partie, la constitution établie, pourvu qu'ils observassent les formes, le Directoire était obligé de promulguer et d'exécuter les actes par lesquels ces changements auraient été faits. C'est dire qu'il n'y avait de constitution que la volonté arbitraire de la majorité des deux conseils, devant laquelle tout devait plier lorsqu'elle était exprimée dans les formes.

On n'était pas plus fondé à dire que le Directoire se trompait également en ne distinguant pas les délibérations qu'il prenait, comme autorité constituée, d'un acte dans l'exécution duquel ses membres obéissaient individuellement et collectivement. Le tirage au sort étant fixé par la loi, il devait sans doute, comme toute autre prescription légale, être exécuté par le Directoire ; mais le mode d'exécution devait être réglé par lui, et le résultat constaté et publié dans les formes voulues par la constitution, qui, sans aucune exception, avait déterminé que les actes du Directoire seraient revêtus de la signature du président seulement et du contre-seing du secrétaire général. On ne voit ici d'ailleurs aucun motif pour violer une règle si positive. De quel intérêt était-il pour la nation que ce fût l'un ou l'autre qui sortît du Directoire? Combien d'actes plus essentiels et d'un bien autre intérêt, tant des deux conseils que du gouvernement, et dont néanmoins l'authenticité ne pouvait être constatée que de la manière prescrite par la constitution! J'avais décidé mes collègues à tenir ferme contre cette tentative dirigée contre le texte de nos lois fondamentales. Cependant, la veille du jour où le tirage devait avoir lieu dans la salle du conseil,

comme nous en étions convenus, et non en public, dans la salle d'audience, comme l'exigeaient les dispositions votées par les deux conseils, Barras me prévint que Carnot et Letourneur étaient résolus de nous abandonner et d'envoyer leur rétractation aux conseils, d'où il résulterait une scission très-fâcheuse, et qui mettrait la majorité du Directoire dans une position difficile. Il ajouta que, d'après ces considérations, il ne croyait pas lui-même devoir insister, mais qu'il n'avait pas voulu prendre ce parti sans m'en prévenir. Les choses étant ainsi, je fus forcé de m'en tenir à un avis motivé, inséré dans le registre. Ma résolution, quoique toujours ferme, ne pouvait prévaloir contre l'avis de la majorité.

Je ne crois pas devoir relever ces assertions des nouvellistes et des oisifs de cafés et de salons, que le sort ne fut qu'un jeu joué, que la sortie de Letourneur était convenue entre nous, qu'en compensation on lui donnait 100,000 francs; d'autres voulaient qu'on l'eût forcé de s'en aller gratuitement, etc. Tout cela, autant de sottises. Certes, si quelqu'un désirait sortir, j'ose dire que c'était moi seul. Lorsque je vis que mes vœux à cet égard étaient trompés, j'en éprouvai tant de chagrin que j'eus la faiblesse, j'en conviens, de verser des larmes en présence de mes collègues et des ministres, qui étaient tous présents. Lorsque je rentrai chez moi, je trouvai mes domestiques réunis sur mon passage pour me féliciter. Leur étonnement ne peut se peindre quand ils me virent les larmes aux yeux. Ma femme et ma fille, aussi peu ambitieuses que moi, et aussi amies de la retraite, partagèrent mon chagrin. Ce jour, si agréable

pour ceux qui se regardaient comme favorisés par le sort en restant en place, fut pour ma famille et pour moi un jour de tristesse.

Carnot intrigua beaucoup pour faire remplacer Letourneur par Cochon. Il ne parlait de Barthélemy, son compétiteur, que comme d'un homme assez médiocre, et, même après son élection, Carnot assurait qu'il allait le déterminer sans peine à ne pas accepter. Cependant, pour obtenir cette élection, les meneurs des deux conseils firent retarder le remplacement de Letourneur jusqu'au 5 prairial, ce qui les en rendit maîtres, par le produit des nouvelles élections et la sortie du premier cinquième. Barthélemy fut nommé. Le souvenir des vieux délits révolutionnaires reprochés à Cochon fut plus fort que toutes les menées des deux nouveaux convertis à la doctrine de Clichy.

Rewbell, Barras et moi, nous reçûmes notre nouveau collègue avec toute l'honnêteté possible, et en lui annonçant la meilleure volonté de nous entendre avec lui pour le bien de la république. Fidèle à son système de se rapprocher toujours du parti qui va dominer, afin de ne pas cesser de jouer un premier rôle dans les affaires, Carnot ne se contenta pas de cela; il accueillit Barthélemy, dès son arrivée, avec de grandes démonstrations de joie et d'estime. Il lui répéta à plusieurs reprises qu'il était au comble de la satisfaction en voyant siéger parmi nous celui que ses vœux y appelaient de préférence à tout autre. Il faut avoir vécu dans les cours, ou au sein des révolutions, pour concevoir une pareille effronterie et ne pas tomber de surprise lorsqu'on en est témoin.

Au surplus, que ce fût par calcul politique ou par conviction que Carnot eût parlé de Barthélemy avant son élection, comme d'un homme médiocre, il m'est toujours resté démontré qu'en cela il avait tout à fait raison. Mon étonnement fut grand lorsque je vis ce personnage auquel on avait essayé de faire une réputation colossale. Un grand corps sans grâce, des manières empesées, une assez belle figure, mais sans physionomie, des yeux éteints, ne préviennent pas d'abord en faveur de son esprit. Sa conversation et sa manière de discuter les affaires confirment bientôt, à cet égard, l'idée que son extérieur a donnée de lui. La nullité de cet homme tant prôné est frappante, même dans les matières qui ont fait jusqu'à sa sortie du Directoire l'unique objet de ses occupations, je veux parler des matières politiques. Les titres, les mots techniques, le protocole, etc., il possède ces choses à merveille, et ne commet à leur égard aucune erreur. Mais il n'a nullement le génie, les connaissances, les talents d'un négociateur; c'est uniquement un formulaire diplomatique. Il n'a jamais dû la réputation dont il a joui qu'au nom de l'illustre auteur du *Voyage d'Anacharsis*, dont il était le neveu.

Le discours tenu dans la chambre des pairs par Barbé-Marbois, lorsque Barthélemy fit sa proposition de changer la loi des élections, discours dont je rapporterai ailleurs un extrait, a confirmé l'opinion qu'on eut alors de la fausseté et de la dissimulation de ce dernier. En effet, ce discours démontre que Barthélemy, chargé ostensiblement des intérêts de la république, n'en avait pas moins secrètement des

lettres de créance de Louis XVIII, et qu'il n'avait accepté la place de Directeur qu'avec son approbation, attendu que dans cette position il pourrait lui être éminemment utile. Or, dans sa correspondance avec le fameux comité de salut public, ce même homme n'avait jamais manqué de s'informer de la *précieuse santé* de Robespierre. C'est un fait qui m'a été attesté par des employés d'alors du bureau des correspondances diplomatiques, gens extrêmement honnêtes et dignes de foi.

Cependant les meneurs de Clichy voulurent en faire leur mannequin, ainsi que l'ont voulu faire depuis les ultra-royalistes dans la chambre des pairs. Peu de gens savent *quid valeant humeri*. Sans comprendre qu'il était fort au-dessous du rôle qu'on lui faisait jouer, flatté de l'espèce d'hommage qu'on s'empressait de lui rendre, il se laissa manier comme une machine à ressorts par des gens qui se trompaient eux-mêmes en lui supposant des moyens qu'il n'avait pas. Dépourvu d'un sens profond, d'un caractère ferme, d'un coup d'œil sûr et d'un esprit élevé, il était encroûté d'idées monarchiques et féodales, et ne comprenait rien au delà. C'est ainsi qu'en 1819, il s'est encore laissé mettre en avant comme le bouc émissaire, chargé des iniquités d'Israël.

Barthélemy débuta, pour ainsi dire, par nous entretenir, en assez mauvais termes, de Letourneur, auquel il succédait. Il le fit avec une pédanterie qui annonçait la prétention de nous régenter. Carnot, tout en y apportant de grands ménagements, prit néanmoins la défense de son ami. Ce petit incident n'eut aucune suite; je ne l'ai rapporté que pour prouver que

notre nouveau collègue n'avait pas toujours, même dans les choses communes, ce haut discernement dont le gratifiaient les gens de parti qui en voulaient faire leur instrument; car il n'y avait rien de plus maladroit et de plus impertinent qu'un pareil début. C'était au reste une chose vraiment comique que les efforts qu'il faisait pour se *gourmer* et se donner un air de supériorité et d'importance, lorsque les meneurs étaient venus monter la machine le matin, ou la veille au soir.

XXVII.

SCISSION ENTRE LA MAJORITÉ DES DEUX CONSEILS ET LE DIRECTOIRE APRÈS LES ÉLECTIONS DE L'AN V. SCISSION INTÉRIEURE DANS LE DIRECTOIRE MÊME.

Nous voilà arrivés à l'époque où s'engagea la lutte entre les deux conseils législatifs et la majorité du Directoire exécutif. Mais, avant d'entamer ce sujet, je dirai deux mots seulement des colonies françaises, dans les Antilles particulièrement, afin de n'y plus revenir.

Je commence par déclarer franchement que, malgré mes efforts pour découvrir la vérité, je n'ai jamais vu clair dans cet affreux dédale, où les hommes de toutes les couleurs, mus par l'ambition, la cupidité et la vengeance, se sont également couverts de crimes. La complication des partis, la multiplicité et la succession rapide des événements, tous présentés

sous un jour différent par les chefs de parti, par des commissaires qui n'étaient eux-mêmes que des chefs de faction et des hommes avides, dénaturant et obscurcissant tous les faits, les rapports contradictoires, tous appuyés de pièces en règle, l'éloignement, et tant d'autres circonstances que le lecteur peut aisément apprécier, jetèrent toujours une telle confusion dans mon esprit, et, à ce qu'il m'a paru, dans celui de tous mes collègues, que ce n'est qu'avec une grande hésitation et une grande incertitude que j'ai voté sur les hommes et sur les mesures qui nous ont été présentés par le ministre de la marine, relativement à ces malheureuses contrées. Parmi les divers agents que nous envoyâmes, soit aux Antilles, soit à l'île de France, trois d'entre eux seulement ont eu ma confiance, le général Hédouville, Giraud (de La Rochelle) et Bacot, ancien procureur du roi à Nantes et ancien constituant, l'un des plus intrépides ennemis de la Terreur, et mis longtemps *hors la loi* par les fameux comités de salut public et des recherches. Mais les deux premiers ne purent accomplir leur mission, le troisième ne put même pas l'entamer. J'eus, avec le général Hédouville, plusieurs entretiens sur les meilleurs moyens d'administration et de politique à employer pour ramener la paix à Saint-Domingue et y fixer une direction sage et ferme sans être oppressive. Le général Hédouville ne manquait ni de talents ni de bonne volonté; c'est un homme sage et bien intentionné; mais son caractère et son tempérament n'admettaient peut-être pas toute l'activité et la vigueur qu'exigeait la nature de sa mission. Peut-être, au reste, l'état des choses

était-il tel, que tout autre n'eût pas réussi plus complétement. Je reviens à la lutte qui amena l'événement du 18 fructidor an v.

Il est essentiel de se rappeler, ainsi que je l'ai déjà observé, que les deux conseils se trouvant composés d'abord de manière qu'aucune faction n'y pût dominer, ces deux corps suivirent la ligne tracée par l'esprit et la lettre de la constitution; que, dans un pareil état de choses, Carnot avait senti qu'il ne pouvait plus s'appuyer sur les anarchistes, qu'il avait caressés d'abord et mis en place; qu'il vit bien qu'ils avaient désormais perdu toute influence; qu'en conséquence, il s'était réuni à Rewbell et à moi pour faire marcher le Directoire parallèlement aux deux conseils, ce qui n'éprouva que bien peu d'opposition, Letourneur, homme d'ailleurs bien intentionné, n'étant que l'écho de Carnot, et Barras, fort occupé de ses plaisirs, étant incapable de soutenir ses vues ou son opposition en face de ses collègues, quand il n'avait pas la force en main. Il ne pouvait donc faire prévaloir les projets qu'il formait dans l'ombre, avec tous les intrigants et les factieux qui se réunissaient autour de lui. De là étaient résultés entre le Corps législatif et le Directoire une unité de vues et un ensemble d'action qui avaient rétabli la confiance et élevé déjà la France à un haut degré de calme et de prospérité, comparativement aux trois ou quatre années de troubles, de désordres, de misère et d'anarchie, par lesquelles elle venait de passer. C'est un fait que de très-grands détracteurs du Directoire ont été forcés d'avouer.

Cependant cette heureuse harmonie et les rapides

progrès vers les améliorations de tout genre, qui en étaient la suite nécessaire, trouvèrent leur terme dans les élections de l'an v. Celles de vendémiaire an iv avaient déjà fait entrer dans les deux conseils un grand nombre d'ennemis de la constitution. Celles de l'an v y en introduisirent pour le moins autant, et dès lors les deux derniers tiers réunis obtinrent une prépondérance que rien ne pouvait balancer. Néanmoins il est de toute certitude que s'ils n'avaient pas eu d'appuis dans le Directoire, ils n'auraient pas osé prendre, aussi ouvertement qu'ils le firent, le chemin de la contre-révolution. Mais ils trouvèrent cet appui dans Carnot. Jugeant que, par le nombre, les talents et la consistance des chefs, ces deux nouveaux tiers pouvaient emporter la balance, même sans lui peut-être, mais sûrement avec lui, il alla au-devant d'eux. On doit juger avec quel empressement fut accueilli un homme qui passait pour avoir la plus grande prépondérance dans le Directoire, et dont la désertion, dans leur opinion, entraînerait nécessairement, ou le consentement forcé à leurs projets de tous les autres membres de cette autorité, ou leur chute. L'élection de Barthélemy acheva de les persuader d'un infaillible succès. Ils se trompèrent dans leurs calculs; si j'avais moins d'habileté en intrigues, et moins de talents que Carnot, je lui opposais une conduite toujours ouverte, une volonté inflexible, telle que je l'ai eue dans le cours de ma vie politique, contre tout ce qui me paraissait contraire au bien public, et une attention soutenue à suivre pas à pas les desseins de ceux qui avaient une fois excité mes soupçons, à leur montrer que je les avais pénétrés et à m'opposer

infatigablement à leurs insidieuses propositions. Rewbell et Barras votèrent toujours avec moi; Carnot et la faction avec laquelle il venait de pactiser rencontrèrent ainsi une énergie d'opposition sur laquelle ils avaient été loin de compter.

Au reste, cette faction n'était pas plus homogène que celles qui l'avaient précédée. Ici, les uns étaient des royalistes d'opinion; les autres voulaient la monarchie, parce qu'ils voyaient dans son retour celui des privilèges de toute sorte, objets de leurs regrets éternels. D'autres, vendus aux Bourbons, attendaient de grands avantages de leur rétablissement, en faisant valoir les peines et les risques auxquels ils s'étaient exposés pour l'assurer; plusieurs étaient des hommes passionnés, qui, blessés dans leurs intérêts, dans leur amour-propre et quelquefois, il en faut convenir, dans leurs affections les plus chères, se laissaient entraîner par le besoin de la vengeance, sans en calculer les suites. Combien de gens ont dit dans leur cœur : « Périsse la France, s'il le faut, « mais favorisons avec ardeur un plan qui nous « promet l'extermination des membres de la Conven- « tion et celle de leurs odieux agents ! » Peu d'esprits sont assez calmes pour voir que, le plus souvent, une telle passion est funeste à celui qui s'y livre, et peu de cœurs sont assez généreux pour en faire le sacrifice, fût-ce au bonheur public, fût-ce même au salut de la patrie.

Si l'ambition et l'amour-propre n'avaient pas aveuglé Carnot, se serait-il jeté dans une route évidemment aussi peu sûre pour lui qu'elle était peu honorable? Le mépris des cabinets étrangers fut tout le fruit qu'il

recueillit des peines et des risques qui furent la suite de sa désertion du parti populaire. Il ne gagna rien autre chose en se faisant le champion de la royauté absolue, de l'aristocratie et de la superstition. Quel autre prix pouvait-il en attendre? Cependant, si l'on argumentait des réflexions que je fais ici, pour nier, ainsi que Carnot l'a fait lui-même, qu'il se fût entièrement jeté dans le parti clichien et lié avec ses chefs, on commettrait une grande erreur. D'abord, les faits parlent; ils répondent à tout. D'ailleurs, je le redis encore, l'ambition aveugle profondément ceux qu'elle gouverne. Voyez Fouché! il avait devant les yeux l'exemple de Carnot; en a-t-il moins déserté la cause populaire, puis Bonaparte, et, bien plus, trahi la France, pour se livrer tout entier aux Bourbons? Et cependant n'était-il pas manifeste qu'en définitive il n'obtiendrait jamais d'eux que haine et mépris, s'ils daignaient le laisser vivre?

Avant de faire connaître différents détails et plusieurs particularités relatives à l'événement du 18 fructidor, je parlerai du jour sous lequel cet événement me paraît devoir être envisagé.

Premièrement, on ne peut nier sans mauvaise foi qu'il existait une conspiration pour dissoudre le Directoire exécutif, renverser la république, relever le trône des Bourbons, remettre la noblesse en pied, rétablir la religion romaine avec toutes ses institutions, telles à peu près qu'elles étaient avant la Révolution et la rendre exclusive comme alors.

Les déclarations des accusés impliqués dans le procès de Dunan, Brottier, Lavilleheurnois; les papiers concernant la conspiration de Lemaître, ceux

de d'Entraigues et de Klinglin, ceux de Fauche-Borel; toutes les propositions et les lois faites pour éloigner de l'armée les officiers républicains et les remplacer par des royalistes et des émigrés rentrés, pour composer la gendarmerie et organiser la garde nationale dans le même sens; les amas d'armes, les enrôlements faits par la commission des inspecteurs, érigée en commission exécutive, et se faisant donner des fonds secrets et attribuer la police, non pas seulement de l'enceinte des palais où siégeaient les deux conseils, mais encore celle de plusieurs départements environnants; les agents de police de cette commission répandus en divers endroits; les lois ou les propositions relatives au culte romain; l'exclusion demandée au Directoire de certains personnages occupant des places éminentes, en lui désignant, pour les remplacer, des hommes parmi lesquels on en comptait plusieurs arrivés tout fraîchement de l'étranger, et non encore lavés de la tache d'une longue émigration, etc., et tant d'autres circonstances que l'histoire rappellera, et que l'écrivain judicieux et impartial saura réunir et comparer, forment une masse de preuves irrésistibles [1].

1. Voyez sur tous ces faits le grand nombre d'écrits publiés dans le temps, et entre autres les suivants :

Déclaration à mes commettants par J.-C. Bailleul. — Journée du 18 fructidor. — Précis historique des faits authentiques relatifs à la journée du 18 fructidor, recueillis par le citoyen Veyrat.— *Réflexions sur la journée du 18 fructidor,* en réponse à un nouveau libelle de Richer-Sérisy, par J.-J. Leuillette.—*Sur les lois des 19 fructidor an* V *et 22 floréal an* VI. — *Avis aux Français par Mailhe,* ex-député, condamné à la déportation au 18 fructidor, sur les lois des 19 fructidor an V et 22 floréal an VI. — *Réflexions générales sur la morale des factions et sur leurs résultats. — Sur le point de ralliement que tous les citoyens ont intérêt*

Si, malgré une pareille accumulation de preuves, il était resté, ce qui est difficile à comprendre, quelque incrédulité à cet égard dans l'esprit de certaines gens, au moins elle a été nécessairement dissipée depuis 1814. Tous ceux qui conspiraient alors ne se sont-ils pas empressés de s'en vanter depuis cette dernière époque? Toute la trame n'a-t-elle pas été mise à découvert depuis que la part qu'on y a prise est devenue un titre à la faveur? Il y a plus : des hommes intègres, qui voulaient un gouvernement représentatif monarchique, et la dynastie des Bourbons, non par esprit de parti et par des calculs de fortune, mais parce que ce gouvernement leur semblait le plus convenable pour la France, ont avoué sans difficulté que, pendant qu'ils siégeaient dans les conseils, ils étaient en correspondance avec Louis XVIII. Je citerai entre autres Royer-Collard, dont les talents et le caractère moral et politique qu'il déploie aujourd'hui dans la chambre des députés font un grand honneur à son pays, et Camille Jordan, dont le nom est au-dessus de tout éloge, qu'on le considère comme homme de bien, comme homme d'État ou comme orateur, Camille Jordan, qui a emporté dans la tombe l'estime et les regrets de la France entière.

Carnot lui-même a fait l'aveu du complot, car voici le fait que je tiens de la bouche de François de

d'adopter (anonyme). — Ce dernier ouvrage est excellent par sa clarté, la force de l'évidence qui y règne et par la sagesse de ses principes.

Je ne suis pas certain que les deux derniers titres que je présente ici séparément n'appartiennent pas collectivement au même écrit que j'ai égaré, et qui, je le répète, mérite d'être lu particulièrement.

(*Note de l'auteur.*)

Neufchâteau. — Après le retour de Carnot en France, François de Neufchâteau et lui se trouvèrent à dîner dans la même maison, et placés à table côte à côte. La conversation s'engagea entre eux sur la journée du 18 fructidor. La suite de cette conversation amena François de Neufchâteau à demander à Carnot quel aurait été, suivant lui, le résultat des débats entre la majorité du Directoire exécutif et les deux conseils, si ces derniers avaient triomphé? « Le résul-« tat, » répondit Carnot sans hésiter, « était incon-« testablement le rétablissement immédiat de la « royauté. » « Ah ! ah ! » lui répliqua François de Neufchâteau, « l'aveu est précieux. Pourquoi donc « vous étiez-vous lié avec des hommes qui, vous en « convenez, conspiraient pour la monarchie contre « la république, et comment accusiez-vous vos col-« lègues de vouloir rétablir le règne de la terreur, « et vous sépariez-vous d'eux, lorsqu'ils n'avaient « pour objet que de défendre la constitution de « l'an III contre les efforts de la royauté, comme « c'était leur strict devoir dans le poste où ils étaient « placés ? » Carnot ne répondit rien.

Tout ce que je viens de dire est, mot pour mot, ce que me rapporta François de Neufchâteau chez le receveur général de la Seine, Davalet, et en sa présence. Et certes, il n'avait point alors de raison pour me faire sa cour. J'étais menacé de proscription par Bonaparte, auquel je venais de refuser le serment, et ce n'est qu'en maison tierce que le narrateur me voyait. Il n'avait pas, d'ailleurs, un caractère de trempe à lui permettre de mettre le pied dans ma maison à pareille époque.

Maintenant, ce fait une fois établi que le Corps législatif travaillait à détruire la constitution républicaine de l'an III, quel était le devoir du Directoire exécutif ? C'était bien incontestablement d'opposer tous ses efforts à ce projet. Ce serait faire injure au bon sens du public que de chercher à le démontrer. Nul corps, nulle autorité ne pouvait changer, ni de fait, ni de droit, la constitution de l'an III, soit dans son ensemble, soit dans ses détails, que suivant les formes réglées par elle. Il était du devoir de tout citoyen, de toute autorité, et surtout des autorités supérieures, de résister à toute entreprise de cette nature, quelque éminent que fût dans l'État le corps ou le citoyen qui l'aurait formée. Le Directoire, l'une des deux premières autorités de l'État, eût donc démérité des contemporains et de la postérité s'il eût eu la criminelle condescendance de se prêter aux vues des deux conseils, ou seulement la lâcheté de les laisser arriver à leur but, sans y mettre d'opposition; car alors il eût trahi la cause de la liberté, ses engagements et ses devoirs les plus sacrés.

Je ne crois pas devoir perdre ici du temps à disculper la majorité du Directoire du projet qu'on lui prêtait, non d'arrêter les deux conseils dans leurs vues illégitimes, mais de s'emparer de la puissance suprême, de ramener en même temps le régime de la terreur, de perpétuer la guerre, etc., etc. Les formes constitutionnelles qui furent régulièrement observées dans les communications du Directoire avec les conseils, et dans les actes du Directoire jusqu'au 18 fructidor; les deux conseils réunis par ses soins, délibérant librement et suivant les formes

accoutumées, dès la matinée du 19; le message qu'envoya cette même majorité du Directoire aux deux conseils pour les engager à remplacer sans retard les deux directeurs frappés par la loi du 19 fructidor; le refus que fit cette majorité, comme je le dirai ci-après, de consentir à faire prolonger par une loi les fonctions de ses membres, font tomber le premier reproche.

Quant au second, peut-on citer un seul acte, un seul discours, qui prouvât l'intention de cette majorité de faire renaître le régime de l'anarchie et de la terreur? Il me semble que pour en accuser Rewbell et, j'ose le dire, surtout moi, il aurait fallu des preuves plus claires que le jour. N'avions-nous pas, au contraire, poursuivi les conspirateurs anarchistes, lors de l'affaire de Babœuf et de l'attaque du camp de Grenelle, avec encore plus d'activité et de vigueur que les conspirateurs royalistes dans la conjuration de Bésignan et dans les complots de Dunan, Lavilleheurnois, etc.? Et depuis le 18 fructidor, lorsque, après les élections de l'an VI, l'esprit anarchique s'empara des deux conseils et y remplaça l'esprit contre-révolutionnaire, la majorité du Directoire ne s'opposa-t-elle pas aux pernicieux projets des désorganisateurs démagogues, comme elle s'était opposée à ceux des désorganisateurs royalistes?

Quant au dessein de perpétuer la guerre, qu'on nous prêtait si complaisamment, j'ai déjà fait remarquer combien l'intérêt de notre gloire et même celui de notre existence, au moins politique, devaient nous faire désirer ardemment une paix raisonnable; qu'aussi, elle fut conclue très-promptement avec

l'Autriche après le 18 fructidor; qu'elle le fut de même avec l'Empire; car il n'y avait plus qu'à apposer les signatures au traité, dont tous les articles étaient arrêtés et rédigés lorsque l'Autriche fit assassiner si indignement à Rastadt les plénipotentiaires français ; que cette promptitude à en finir suffirait seule pour justifier la majorité du Directoire de cet injuste reproche; qu'avant cette journée, les meneurs des deux conseils prêchaient sans cesse la paix et faisaient tout pour en retarder la conclusion. Carnot, surtout, savait mieux que personne ce qu'il en était, avant qu'il eût abandonné le parti de la république, comme il le fit après les élections de l'an v. Nous n'avions, certes, pas eu de débats avec lui, à l'égard des bases sur lesquelles la paix devait reposer, et sur ses conditions. Il était loin alors de trouver nos prétentions pour la république trop exagérées, et de nous accuser de ne vouloir pas la paix.

Il résulte de tout cela que les reproches faits à la majorité du Directoire jusqu'au 18 fructidor étaient de pures allégations, avancées par l'imposture et la passion, et démenties par les faits et la raison ; mais il en résulte en même temps un fait incontestable et avoué aujourd'hui de tout le monde, c'est que les chefs des deux conseils, qui les dirigeaient à leur gré, s'en servaient pour renverser le gouvernement républicain et opérer une contre-révolution. N'est-on pas alors forcé d'avouer, quelque forme de gouvernement que l'on préfère, que le Directoire dut regarder comme un devoir sacré de faire échouer leurs projets?

Cependant, qu'ont fait beaucoup de gens qui

n'ont pas osé nier ces faits, ni la conséquence que j'en tire? Ils ont blâmé amèrement la forme et les moyens dont a usé la majorité du Directoire dans cette circonstance.

« La majorité du Directoire, » ont-ils dit, « est « inexcusable d'avoir employé la force contre les deux « conseils et contre deux de ses propres membres. « Elle devait recueillir les preuves de la conspiration, « faire au Corps législatif une dénonciation contre « les membres qui y trempaient, lui envoyer les « pièces à l'appui, et provoquer un jugement régu- « lier. L'objet que devait avoir le Directoire n'en « était que mieux rempli, et la constitution n'aurait « pas été violée, point important pour lui conserver « sa force et sa stabilité. » Ces choses-là sont assurément très-bonnes à dire; mais je crois qu'en y réfléchissant, on verra qu'elles étaient impossibles à faire.

La constitution de l'an III n'avait malheureusement donné au Directoire aucun moyen légal de défense contre les atteintes portées à cette constitution elle-même. Ce défaut en causa la ruine. Daunou et Lanjuinais, après la discussion et l'adoption du plan de la commission des onze par la Convention, proposèrent d'accorder au Directoire le droit de *veto* sur les actes du Corps législatif. Ils voulaient écarter l'inconvénient fort grave que je viens de signaler, et même celui de laisser passer des lois dont l'exécution pouvait être désastreuse, et dont le Directoire, chargé des détails de l'administration, pouvait seul bien connaître l'inconvénient ou le danger. Mais ils furent seuls à soutenir cette proposition. On avait

alors du pouvoir exécutif, quoique multiple et temporaire, une crainte tellement exagérée, qu'on le laissa dans l'alternative de périr avec la constitution sans la défendre, ou de lui porter une fâcheuse atteinte en la défendant. Ce besoin d'une défense légale à la disposition du Directoire était d'autant plus grand, que les ministres ne pouvaient être membres du Corps législatif et n'y avaient pas entrée, de manière que les meneurs des conseils avaient pour eux l'emploi journalier d'une tribune publique, qui, par l'intermédiaire des journaux, retentissait dans tous les coins de la France, et où chaque membre pouvait calomnier les intentions du Directoire, controuver des faits, faire parler les ministres, commettre les plus grandes erreurs, sans qu'il y eût personne pour lui répondre.

C'est dans cette position que se trouva le Directoire exécutif au 18 fructidor. Dès lors, la dénonciation que, selon certaines gens, nous aurions dû employer seule, en provoquant une instruction et un jugement en forme, n'eût été, en effet, qu'une démarche ridicule. La conspiration étant l'œuvre de la grande majorité des deux conseils législatifs, et ayant pour chefs leurs membres les plus influents, c'eût été dénoncer le juge au juge lui-même. On se convaincra de plus en plus, non-seulement de l'inutilité d'une semblable mesure, mais même de son effet infailliblement inverse, si, indépendamment de ce qui a été exposé déjà, on fait attention que les meneurs des conseils, non contents de démolir pièce à pièce la constitution, en lui substituant graduellement tout l'ancien régime, préparaient les moyens de

faire un coup de main sur le Directoire, pour arriver plus sûrement et plus promptement à leur but. Une commission des inspecteurs, qui n'avait, par la constitution, d'autres fonctions que celles d'administrer le matériel des conseils, avait été convertie, contre l'esprit et la lettre de cette même constitution, en une espèce de commission exécutive. Pichegru, qui en faisait partie, s'était chargé de l'enrôlement et de la direction de l'attaque contre le Directoire, où l'on comptait sur deux appuis. Dans la nuit même où les membres de la commission des inspecteurs furent arrêtés, ils préparaient leur attaque et délibéraient sur l'emploi de leurs moyens, et s'ils n'avaient été prévenus, on se proposait de faire une tentative contre nous ce jour-là, ou au plus tard le lendemain.

Dans cette situation, il ne nous restait donc de moyens de salut que la force, puisque toute mesure légale était impraticable. Cependant, sans peser ces circonstances, et raisonnant d'après l'événement, ainsi qu'on le fait si souvent, on a répété que le Directoire était inexcusable d'avoir agi comme il l'avait fait, parce qu'il viola la constitution, et que cette violation a été l'une des causes de sa destruction. Mais, je le répète, et tout homme de bonne foi sera forcé d'en convenir, le Directoire n'eut pas de choix à faire. Il n'avait aucun autre moyen que celui dont il usa pour faire échouer le plan de contre-révolution, dont l'exécution était imminente à tous les yeux. Et encore valait-il mieux pour la constitution républicaine, que notre honneur et notre devoir, ainsi que nos opinions politiques, nous obligeaient de défendre jus-

qu'à la dernière extrémité, tenter même une mesure qui pouvait lui devenir funeste, que de la laisser périr dans nos mains sans aucune tentative pour la sauver. Au moins elle a existé quelque temps de plus, et, sans un concours de circonstances fatales, il restait encore de nombreuses chances pour sa conservation.

Mais, au reste, est-il bien clair que le coup d'État du 18 fructidor ait été la cause de la chute de la constitution de l'an III? J'avoue franchement que, bien que dans mon opinion il fût d'une nécessité rigoureuse, il ne m'en a pas moins toujours paru très-malheureux. La violation des lois et celle de leurs formes conservatrices, quelque forcées qu'elles soient, sont toujours d'un funeste exemple et peuvent détruire cette confiance dans la stabilité des États, qui est si nécessaire à leur repos, au développement de l'industrie, au bonheur et à la tranquillité des citoyens. Néanmoins, je ne m'en crois pas moins autorisé à penser que ce n'est point ce qui s'est passé au 18 fructidor qui a entraîné la perte de la république. Les faits qui ont suivi et qui seront successivement rapportés dans le cours de ces mémoires prouveront, je le crois, que si cette journée, avec beaucoup d'autres causes, y a contribué, seule, elle eût sauvé la constitution, qui n'aurait souffert qu'un ébranlement momentané.

Je crois en avoir assez dit pour justifier la nécessité de la journée du 18 fructidor et des moyens adoptés par la majorité des membres du Directoire exécutif. Je vais entrer dans le détail de quelques particularités de cet événement, que je crois peu connues. Ensuite j'essayerai de disculper la majorité

du Directoire des reproches qu'on lui a faits d'avoir abusé de sa force et de s'être montrée insolente et cruelle dans l'exécution. Cette tâche ne sera pas difficile.

XXVIII.

CONTINUATION DU MÊME SUJET. — LUTTE ENTRE LA MAJORITÉ ET LA MINORITÉ DU DIRECTOIRE.

Carnot, qui prévoyait la marche que suivraient les deux conseils, lorsque le tiers élu pour l'an v allait y revenir siéger, avait changé de principes politiques, de langage et de liaisons. Dès que le nouveau tiers fut installé, il rompit, à quelques exceptions près, avec ses connaissances d'alors et alla au-devant des meneurs du nouveau Corps législatif; il n'eut plus de liaisons qu'avec eux; on peut dire qu'il se jeta à leur tête. Il paraît certain, au surplus, que quelques-uns d'entre eux, Pichegru entre autres, lui firent subir, par la froideur avec laquelle ils l'accueillirent, quelques humiliations qu'il se serait épargnées s'il eût su mettre dans ses démarches moins d'empressement et plus de dignité; il se serait au moins fait rechercher. Mais, on l'a déjà dit, cet homme, avec les qualités d'un esprit distingué, manquait tout à fait de noblesse dans le caractère; il ne craignait pas de s'abaisser, même jusqu'au caquetage, dans ses intrigues politiques. Aussi le ton de sa famille et de sa maison changea tout à coup, comme il avait changé lui-même. Toute sa maison devint dévote, et ses domestiques substituèrent

subitement aux chants patriotiques dont ils fatiguaient tous les jours moi et les miens (j'habitais l'étage supérieur au sien, et nos deux jardins, qui étaient immédiatement sous mes fenêtres, n'étaient séparés que par une simple palissade), ils leur substituèrent, dis-je, les chants de la messe et des vêpres, dont ils ne cessèrent de nous assourdir.

Mais, en changeant de parti, il fallut changer de conduite et de langage. Carnot commença dans le conseil du Directoire à établir en principe, à la lettre, la doctrine de l'obéissance passive du Directoire à tous les décrets, à toutes les décisions du Corps législatif. Un grand nombre de membres influents des deux conseils s'assemblaient chaque soir chez lui, dans son jardin, immédiatement au-dessous de mes fenêtres, et là, Carnot et son frère, officier du génie ainsi que lui, répétaient sans cesse cette maxime aux chefs de Clichy, et les invitaient eux-mêmes à se diriger par elle à l'égard du Directoire, ce qui entrait parfaitement dans le plan de ces meneurs.

Lorsque je rapporte ces faits, qu'on ne soupçonne ni moi ni personne de ma famille d'avoir joué le rôle odieux de l'espionnage pour découvrir ce qui se passait chez Carnot, dans son intérieur. Mais je le répète encore, ces conférences se tenaient en plein air, littéralement parlant sous les fenêtres de mon salon, et ils étaient si sûrs de leur triomphe les uns et les autres, qu'ils ne se croyaient obligés à aucune discrétion. Ils parlaient à aussi haute voix qu'on le fait sur la place publique.

Puisque je viens de faire mention de l'un des frères de Carnot qui s'était associé à son parti, il con-

vient d'en faire connaître un autre qui était dans la magistrature et auquel je dois rendre justice. Homme de mérite, homme intègre, ami sincère de la liberté, il n'avait point été partisan de l'anarchie pendant que son frère figurait dans ce parti. Il n'abandonna pas la cause de la liberté lorsque ce même frère se livra à ses ennemis. Il était commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Dijon. On nous pressa beaucoup de le destituer après le 18 fructidor; nous nous refusâmes à cette mesure, qui n'aurait été regardée, et avec raison, que comme un acte dicté par la passion et non par la justice. Nous eûmes d'autant plus à nous en féliciter, que dans les papiers de l'ex-directeur on trouva plusieurs lettres du frère dont je parle. L'expression d'une véritable amitié fraternelle y était toujours empreinte, mais toujours aussi on y reconnaissait le patriote ferme et éclairé, qui censurait sévèrement la conduite du directeur et l'invitait de la manière la plus pressante et par les raisonnements les plus puissants à abandonner son nouveau parti et à se rattacher à la majorité de ses collègues.

Pourquoi le respect qui est dû à la vérité, et le droit qu'a la postérité d'exiger qu'on lui fasse connaître les hommes et les événements historiques sous leur véritable jour, pourquoi, dis-je, ne me permettent-ils pas de montrer les deux frères sous les mêmes couleurs? On ne supposera pas ici, je l'espère, que je sois entraîné par le fiel. Le ciel m'est témoin que je n'en eus jamais contre aucun de mes persécuteurs, et Carnot n'a pas même été le mien; il m'a seulement accablé d'injures, mais d'une nature telle, qu'elles ne peuvent tourner qu'à la honte de celui qui les pro-

digue, sans qu'elles puissent blesser en rien ceux auxquels on les adresse.

Par suite de ses nouvelles vues, Carnot ne cessa dans le conseil du Directoire de tenir absolument le même langage qu'on tenait à la tribune des conseils. Tantôt il devançait les propositions qui devaient y être faites, tantôt il les faisait le même jour, quelquefois le lendemain, mais toujours il les soutenait avec opiniâtreté. Je n'ai pas besoin de reproduire ces propositions; elles sont dans tous les journaux et dans tous les recueils du temps. Je rapporterai seulement quelques traits qui n'ont pu avoir une égale publicité ou qui ont été présentés avec inexactitude.

Il est de la plus exacte vérité qu'à l'approche du 18 fructidor, Carnot, qui, dans la discussion des conditions à stipuler dans le traité de paix définitif qui se négociait à Campo-Formio, avait précédemment montré le plus grand zèle, ainsi que les quatre autres directeurs, pour les intérêts de la république française, et pour diminuer la puissance de l'Autriche, changea de rôle tout à coup et s'écria avec emportement, dans une délibération relative au projet de ce traité : « *Vous voulez donc opprimer l'Autriche!...* » Ce furent, quoiqu'il le nie, exactement ses propres expressions; elles m'ont trop frappé pour les avoir jamais oubliées. « *Où sommes-nous?* » s'écria Rewbell à son tour. « *Sommes-nous les ministres de l'Autriche, ou les membres du Directoire exécutif de la république française délibérant sur ses plus grands intérêts?* » Carnot parut avoir un vif regret de s'être si imprudemment abandonné à son dépit. Il balbutia

quelques phrases pour se disculper du reproche qui venait de lui être adressé, et la discussion continua. Voilà l'anecdote dans son entier, sans qu'il y ait un seul mot à ajouter ou à retrancher. Ainsi il n'y eut pas de moi une seule syllabe dans tout cet incident. Ce fut de Rewbell, de lui seul, que partit l'exclamation. Carnot a donc fort mal placé le langage qu'il m'y fait tenir, et la noble image d'une vipère à laquelle il me compare, *qui, après son discours, se remet en rond sur son fauteuil.*

La peinture tout à fait poétique qu'il fait de mes traits, de mon attitude, etc., dans la séance du 17 fructidor, est tout aussi bien placée que la précédente. On verra plus bas que ce n'est qu'après la séance que nous prîmes la résolution d'agir dans la nuit.

Un fait non moins incontestable, c'est qu'un jour Carnot nous proposa d'abandonner la Hollande à l'anarchie et à la désorganisation. La raison qu'il donnait pour le faire, c'est qu'alors il serait impossible à la république batave de s'opposer aux projets de la France, et qu'au contraire, dans cet état d'affaiblissement et de désunion, elle serait forcée de suivre, dans sa politique, la marche que lui prescrirait le gouvernement français. Je ne fus pas faiblement indigné d'une pareille proposition.

« Favoriser l'anarchie, » lui répliquai-je, « c'est « le plus grand des crimes; car, par là, on devient « coupable de tous les forfaits et de tous les « malheurs qui sont la suite de la désorganisation « sociale. Mais, si cela est incontestable à l'égard « des simples citoyens, combien, à plus forte raison,

« cela est-il vrai par rapport aux membres d'un « gouvernement, dont le premier devoir est de « donner aux citoyens l'exemple de toutes les vertus « sociales, qui ne sont pas moins de stricte obligation « pour les gouvernements que pour les particuliers! « De telles vertus, au reste, quoi qu'en disent cer- « tains hommes corrompus, qu'on appelle diplo- « mates, hommes d'État, etc., serviraient à conso- « lider les gouvernements, bien mieux encore que « les ruses, les mensonges et les crimes, si elles « étaient sincèrement et loyalement pratiquées par « eux. Mais il y a plus : dans ce cas particulier, « l'atrocité qu'on nous propose serait politiquement « d'une funeste conséquence pour les intérêts de la « France. En effet, il est évident que la république « batave, aujourd'hui limitrophe de la république « française, par la réunion de la Belgique à cette « dernière, est nécessairement entraînée dans la même « route qu'elle. La Batavie, dans sa position actuelle, « est un satellite de la France, compris nécessaire- « ment dans sa révolution. La crainte du contraire « ne peut pas être réelle; elle serait absurde. Les « choses étant ainsi, plus la Hollande sera sage- « ment et fortement administrée, plus son industrie « prospérera, plus ses flottes et ses armées seront sur « un pied respectable, plus les forces de la France « devront s'accroître, puisque toutes celles de la « république batave seront aussi les siennes, la na- « ture des choses les mettant à sa disposition. Intro- « duisez, comme on le demande, l'anarchie et la « désorganisation dans la Hollande; non-seulement « la France sera privée de ces avantages, mais son

« gouvernement sera encore forcé d'employer une
« partie de son temps, de son énergie et des trésors
« de l'État, pour ne pas laisser s'anéantir complétement sa victime, qu'il appellera son alliée. Cette
« alliée prétendue n'augmentera-t-elle pas encore
« chaque jour les embarras du gouvernement français, en cherchant de toutes parts une puissance
« protectrice qui l'aide à se tirer de l'état affreux où
« une perfide voisine la tiendrait plongée? La morale
« et la politique sont donc ici d'accord pour nous
« ordonner de nous conduire envers la république
« batave d'une manière entièrement opposée à celle
« qu'on nous propose. »

C'est en vain que, dans sa réponse à Bailleul, Carnot, pour se décharger de l'odieux de la proposition qu'il fit et dont je viens de rendre compte, assure qu'il ne fut jamais question au Directoire de savoir comment on arracherait la Hollande aux déchirements dont les stathoudériens et les anarchistes la menaçaient également, et que jamais on n'y a parlé des mesures à prendre pour l'amener à constituer un gouvernement qui assurât sa liberté et son repos; c'est en vain qu'il défie qu'on trouve dans les registres un seul mot de cela, sauf quelques lettres qu'il avait écrites, sur la police intérieure, aux généraux qui commandaient dans le pays.

Avant d'aller plus avant, je ferai observer qu'on voit encore percer ici, comme dans tout le reste de cet écrit, l'incurable vanité qui a dominé Carnot dans toute sa vie politique. Ne croirait-on pas, à l'entendre, que seul il gouvernait l'État avec ses lettres aux généraux, et que ces lettres étaient autant de pièces

officielles, auxquelles tout agent de la république était tenu d'obéir ? Carnot, comme tout autre membre du Directoire exécutif, pouvait proposer une lettre, une dépêche, une instruction, etc., à adresser à tel ou tel agent civil, politique, militaire de la république ; mais ces lettres, instructions, ou autres pièces de même nature, si elles étaient approuvées par la majorité du Directoire, n'étaient qu'une minute qui s'expédiait en forme, c'est-à-dire avec la signature du président et le contre-seing du secrétaire général. Du reste, toutes lettres ou communications particulières entre les agents de la république et les membres du Directoire étaient également dépourvues de tout caractère officiel ou obligatoire. Revenons à notre anecdote.

Il est bien étrange qu'on ose avancer qu'au Directoire il ne fut jamais question de savoir comment on soustrairait la Hollande aux déchirements de l'anarchie et de la faction stathoudérienne. Ce fut l'objet de beaucoup de discussions dans le conseil, et c'est dans toute leur simplicité que j'ai rapporté la proposition de Carnot et ma réponse.

Cependant, dans le même écrit que je viens de citer, il ajoute : « Nos directeurs républicains s'occu-
« paient de choses bien plus importantes, de propo-
« sitions bien plus honorables pour la France ; il
« s'agissait de savoir comment on parviendrait à dé-
« pouiller la Hollande, et par quel leurre on l'enga-
« gerait à nous seconder elle-même dans ce généreux
« projet. A la discussion qui eut lieu pour savoir
« suivant quel mode elle serait comprise dans le traité
« qu'on négociait à Lille avec Malmesbury, Rewbell

« fit une violente sortie contre la nation batave ; elle
« était, disait-il, toute stathoudérienne, elle nous
« avait constamment trahis... Il n'y avait enfin
« qu'une seule politique à suivre à l'égard de la
« Hollande, c'était de la tenir dans la dépendance la
« plus absolue, de la soumettre à une obéissance
« passive, de la traiter en pays conquis.

« Si cela est ainsi, lui dis-je, nous sommes bien
« dupes de continuer la guerre pour lui faire rendre
« ses colonies, et, lorsqu'on nous offre la restitution
« des nôtres, d'épuiser les restes de notre marine en
« vains efforts pour une nation aussi ingrate.—Mais
« croyez-vous, répliqua Rewbell, que c'est pour la
« Hollande que je veux faire restituer le Cap et Trin-
« quemale? Il est question d'abord de les reprendre,
« il faut pour cela que les Hollandais fournissent
« l'argent et les vaisseaux; ensuite je leur ferai bien
« voir que ces colonies nous appartiennent. »

Rewbell n'a jamais tenu cet infâme discours. Voici les choses dans toute leur exactitude. On sait que, dans le cours des négociations qui eurent lieu à Lille, le négociateur anglais, lord Malmesbury, proposa un projet de traité de paix, d'après lequel la France aurait recouvré ses colonies, tandis que l'Espagne eût été obligée de céder à l'Angleterre l'île de la Trinité, et que la république batave lui eût également cédé la ville, les forts et les établissements du cap de Bonne-Espérance, les possessions qui, avant la guerre, appartenaient aux Hollandais dans l'île de Ceylan, et la ville et le fort de Cochin, qui seraient abandonnés à Sa Majesté Britannique, en échange de la ville de Négapatam et de ses dépendances.

Carnot prit le premier la parole pour demander purement et simplement l'acceptation des conditions proposées, sans qu'on s'embarrassât des intérêts de l'Espagne et de la Hollande, qui, seules, soutiendraient la guerre si elles le voulaient, pour regagner celles de leurs colonies dont il vient d'être question. Il ajouta que, quant à nous, puisque, par le projet présenté, nous recouvrions les nôtres, nous devions l'accepter, sans nous soucier de ce que nos alliés en pouvaient penser.

Voici quelle fut ma réponse : « La conduite « qu'on nous conseille à l'égard de l'Espagne et de « la Hollande blesserait aussi profondément la mo- « rale que la proposition faite, il y a peu de temps, « de livrer la Hollande à l'anarchie. Elle serait en « même temps tout aussi impolitique. Les gouverne- « ments, je le répéterai sans cesse, doivent aux sim- « ples citoyens l'exemple de la probité, et par consé- « quent celui d'une grande fidélité à tenir les paroles « données. Ils ne doivent pas chercher leur propre « avantage, même aux dépens d'un neutre, à plus « forte raison aux dépens d'un allié. Or, que ferions- « nous ici autre chose que violer la foi des traités ? « Ce serait d'autant plus odieux que la France a dicté « à la Hollande le traité qui les lie, et que cette der- « nière a tenu ses engagements autant et plus qu'on « ne devait l'attendre d'un pays, qui, à raison des « circonstances, s'est trouvé totalement désorganisé. « A l'égard de l'Espagne, la trahison, car c'en serait « une, serait peut-être encore plus inexcusable. Jamais « alliée ne fut plus fidèle, et c'est après l'avoir entraî- « née, à force de sollicitations, dans une guerre dont

« le bénéfice pour elle était au moins très-douteux « et où les pertes semblaient assez probables, d'après « l'état de nos forces navales, que, sans aucun scru- « pule, nous livrerions ses possessions aux Anglais « pour conserver les nôtres! Un gouvernement qui « se serait conduit avec une semblable déloyauté « deviendrait un objet de haine et de mépris pour « tous les autres, il n'aurait que des ennemis déclarés « ou secrets, et jamais d'alliés volontaires. Au con- « traire, un gouvernement toujours juste et loyal « verra rechercher son alliance, et deviendra l'ar- « bitre de ses voisins. Il sera fort de leur force « comme de la sienne propre.

« Toutefois, j'en conviens, il est possible que, « dans le cas présent, nos alliés aiment mieux consen- « tir aux sacrifices exigés d'eux par l'Angleterre que « de continuer la guerre. Aussi le parti à prendre est, « suivant moi, de communiquer aux gouvernements « hollandais et espagnol l'état de la négociation, « de leur demander s'ils veulent accepter la paix aux « conditions qu'on exige d'eux, et de leur déclarer « qu'alors le Directoire est décidé à traiter, mais « que s'ils préfèrent la guerre à de pareils sacri- « fices, le gouvernement français, fidèle à ses alliés, « continuera d'associer ses efforts aux leurs pour « amener l'ennemi commun à se réduire à des « termes plus raisonnables, et qui conviennent aux « trois alliés. » Cet avis fut adopté. L'Espagne et la Hollande préférèrent la guerre aux sacrifices que l'on exigeait d'elles, et la guerre fut continuée. Voilà la vérité toute nue.

Je crois devoir mentionner ici plusieurs autres faits

qui se présentent à ma mémoire. Ils auront au premier coup d'œil peu d'importance, mais rapprochés de ce que j'ai déjà rapporté et sans compter beaucoup d'autres circonstances qui me sont échappées, ils prouveront encore mieux que Carnot s'entendait avec les meneurs de Clichy et appuyait tous leurs projets.

Il soutint que nous ne devions nommer que des chargés d'affaires, et n'envoyer d'ambassadeurs nulle part. Son prétexte fut l'économie; il ne s'appuya alors d'aucun autre, et l'explication qu'il ajoute dans sa réponse à Bailleul est trouvée après coup, pour justifier son avis. La véritable raison, la voici :

L'ambassadeur de l'empereur d'Allemagne avait seul, sous l'ancien régime, le pas sur l'ambassadeur de France; celui-ci précédait tous les autres. La république française stipulait dans tous ses traités ce même ordre de choses. Or les rois se trouvaient humiliés de voir les ambassadeurs d'une république précéder partout les leurs. La proposition faite par Carnot les aurait sauvés de ce désagrément. Lorsque l'observation lui en fut faite, il nia que ce fût son objet, et soutint toujours sa proposition, en continuant de s'appuyer sur des raisons d'économie.

Sous ce même prétexte il fit ce qu'il put pour anéantir nos fêtes nationales et nous réduire à des fêtes de cour, telles que celles des monarchies, et dans les mêmes circonstances, mais non plus pour célébrer les grands événements de la Révolution. Pour éviter les criailleries journalières des meneurs des deux conseils contre le gaspillage des deniers publics, et cependant pour ne pas laisser tomber tout à fait des institutions

aussi propres à réchauffer le patriotisme, tout ce que nous pûmes faire fut de célébrer nos fêtes en plein air, sur une estrade, dans la cour du Petit-Luxembourg. C'est ainsi que le furent celles du 14 juillet, du 10 août, etc. Qu'on ne croie pas que les chefs de la faction ne missent aucune importance à des fêtes, et qu'il soit ridicule de le supposer. L'impression qu'elles faisaient sur le public, et dont ils étaient les témoins, était prodigieuse, ainsi que l'impulsion qu'elles donnaient aux idées; il faut les avoir vues pour le concevoir. Le marquis de Massimi, ambassadeur de Pie VI près de la république française, assistait à la fête de la République de l'an IV, et à la cérémonie funèbre en l'honneur du général Hoche. Je les présidais; il était à côté de moi. Les Romains passent généralement pour le peuple qui entend le mieux l'ordonnance d'une fête publique. Néanmoins cet ambassadeur ne pouvait se taire sur l'impression profonde qu'il recevait des nôtres; il me répétait que, dans leur simplicité, elles avaient un caractère de grandeur des plus imposants, et laissaient dans les esprits des traces si profondes, que ni les fêtes romaines ni d'autres en Europe ne pouvaient leur être comparées.

L'opiniâtreté avec laquelle Carnot soutint les opérations de Willot dans le Midi, où il favorisait la faction royaliste de tous ses moyens, et où il opprimait de même, je ne dis pas les misérables qui avaient ensanglanté cette contrée, mais les vrais patriotes; enfin le retard désespérant du passage du Rhin, que nous savions pouvoir s'effectuer dès lors avec le même succès qu'il le fut enfin depuis, et qui,

dans ces premiers temps, eût mis la maison d'Autriche dans la nécessité de faire un traité bien plus prompt et de ne pas marchander sur des propositions raisonnables pour elle et bien plus avantageuses pour nous ; ces incidents et bien d'autres encore achevaient de nous convaincre d'une marche rétrograde de sa part, calculée avec les meneurs des conseils.

Ici on va me demander pourquoi, étant en majorité, nous n'ordonnâmes pas le passage du Rhin, dès que nous le crûmes possible? Voici pourquoi : lorsqu'un plan de campagne était arrêté, Carnot se chargeait des détails d'exécution, dont il nous rendait un simple compte, à moins qu'il ne survînt des circonstances qui exigeassent de nouvelles mesures. Or, si nous avions donné l'ordre de passer le Rhin, lorsque, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, il soutenait qu'il n'était pas encore temps de le tenter, blessé dans son amour-propre, il pouvait par ses correspondances particulières avec l'armée, et par divers autres moyens, faire manquer une opération dont le défaut de réussite eût apporté un changement funeste dans notre position militaire, et tout le blâme en fût tombé sur nous. Nous ne pouvions donc que le presser de nous mettre à même de donner avec lui l'ordre du passage; toute autre conduite de notre part eût été d'une haute imprudence. Enfin, depuis ce temps encore, nous avons eu connaissance de bien des détails que nous ignorions alors, et qui ont sur divers points converti en certitude de simples soupçons.

Cependant, le parti royaliste dans les deux conseils marchait chaque jour à plus grands pas vers son

but. Il était facile de voir que la république était menacée d'une chute très-prochaine. J'allai trouver Rewbell.

« Tu vois, » lui dis-je, « aussi bien que moi, com-
« bien l'état de la France est alarmant. Il n'y a
« qu'une énergie soutenue et une attention assidue
« de la part de la majorité du Directoire qui puissent
« sauver la république de la subversion que lui pré-
« parent la majorité des deux conseils et la minorité
« du Directoire. Je n'ai pas besoin de te dire que je
« compte sur tes efforts, comme tu peux compter sur
« les miens, pour faire cesser un état si critique.
« Mais Barras, que devons-nous en attendre? Il vote
« avec nous dans le conseil, il est vrai; mais dépourvu
« de toute morale, tourmenté par des besoins de
« toute espèce, recevant chez lui tout ce qu'il y a de
« plus abject parmi les chefs des faubourgs et de
« plus dissolu parmi les émigrés rentrés, environné
« de femmes sans pudeur, d'hommes perdus de
« dettes, de fripons déhontés, de débauchés scanda-
« leux, quelle garantie peut-il nous offrir? Cependant,
« point de majorité sans lui, et plus de république
« sans cette majorité. » Ces réflexions nous jetèrent dans une cruelle anxiété. Enfin, nous crûmes devoir nous abandonner à la fortune; nous ne voyions plus d'ancre de salut que dans notre réunion avec Barras; nous nous abouchâmes donc avec lui pour savoir si, comme nous, il était dans l'intention de tout tenter pour sauver la république, et s'il voulait s'entendre avec nous sur les moyens d'y parvenir. Il nous en donna sa parole, et nous marchâmes en avant, soutenus d'un si faible appui, au risque de tomber à tout

moment dans le précipice, si cet appui venait à nous manquer. On a pu juger, surtout depuis la publication des Mémoires de Fauche-Borel, combien nos craintes étaient fondées. Il résulte en effet de ces Mémoires que Barras, dans ce même temps, négociait avec les Bourbons pour leur rentrée en France. Bientôt je ferai connaître une circonstance qui coïncide parfaitement avec ce fait constaté par Fauche-Borel.

Quoi qu'il en soit, dès ce moment, la scission fut tout à fait déclarée dans le Directoire exécutif entre Rewbell, Barras et moi d'une part, Carnot et Barthélemy de l'autre. Dès lors Carnot, qui jusqu'à cette époque avait eu une grande part aux affaires, n'en eut plus aucune. Toute influence de sa part sur les hommes et sur les choses fut absolument annulée. Il devint par là tout à fait inutile à son parti pour l'exécution des mesures qu'on décrétait chaque jour dans les deux conseils, à l'effet de démolir pièce à pièce l'édifice constitutionnel et de réédifier l'ancienne monarchie, accompagnée de toutes ses gothiques institutions.

J'étais cependant profondément attristé de voir tous les jours, non des discussions (il y en avait toujours eu, et elles sont indispensables pour amener une délibération éclairée), mais de vifs débats soutenus avec aigreur dans ce conseil où, pendant près de deux ans, et dans les circonstances les plus difficiles, il avait régné un si heureux accord, malgré la différence des rôles que les membres du Directoire avaient joués dans la Révolution, et malgré la différence de leurs principes. Je ne l'étais pas moins en voyant un homme qui avait rendu beaucoup de services à son pays, qui pouvait lui en rendre encore,

courir à sa perte, soit que le royalisme triomphât, soit qu'il succombât dans la lutte, ainsi que cela est arrivé.

J'étais pénétré de ces idées affligeantes, lorsque Carnot, alors président du Directoire, proposa pour matière de délibération la prompte formation et l'armement immédiat de la fameuse garde nationale contre-révolutionnaire, que Pichegru avait fait décréter par les deux conseils législatifs.

Je pris aussitôt la parole, en lui disant : « Avant « de nous entretenir de l'objet dont tu veux nous « occuper, je veux te parler à cœur ouvert. Mon « langage pourra bien ne t'être pas aussi agréable « que les brillantes promesses et les propos flatteurs « avec lesquels on t'enivre; néanmoins, si, avec un « bon esprit comme le tien et avec l'expérience que « tu as acquise, tu peux faire taire, pendant quelques « instants, une vanité qu'on cherche à exciter de « toutes les manières, et peser de sang-froid les « observations que j'ai à te faire, je suis convaincu « que tu t'avoueras à toi-même qu'elles sont parties « du cœur d'un homme mille fois plus ami de ta « gloire et de ton repos que les misérables qui se « sont emparés de toi et qui t'égarent. »

A ce début il pâlit, garda le silence, et je continuai : « Je te somme, au nom de la vérité, de dé- « clarer si jamais tu as entendu soutenir dans le « conseil du Directoire une seule proposition qui « tendît à diminuer les attributions que la constitu- « tion donne aux deux conseils législatifs, ou à en « gêner l'exercice ? — Le Directoire a-t-il jamais « montré l'intention d'augmenter les siennes ? — En

« finances, a-t-il jamais pris une résolution dans des « vues autres que celles qui paraissaient le plus « conformes à l'intérêt public? — As-tu jamais, dans « le conseil, entendu un seul mot qui eût pour objet « l'anéantissement de la constitution de l'an III, « pour lui substituer le gouvernement révolutionnaire « ou pour relever le parti d'Orléans ? — Jusqu'au « moment où tu t'es séparé de tes collègues et où tu « as pris une route différente de celle que tu avais « suivie avec eux jusque-là, as-tu éprouvé de la ma-« jorité du Directoire des procédés dont tu eusses à « te plaindre ?

A chacune de ces interpellations, Carnot répondait d'une voix brève : « Non, non ! » — J'ajoutai alors : « Ne t'avons-nous pas, au contraire, laissé « dans les affaires toute la part que tu pouvais dési-« rer? N'avons-nous pas déféré avec plaisir à tes « avis lorsqu'ils nous ont paru bons, et lorsqu'ils ne « nous paraissaient pas tels et que nous n'y avons « pas accédé, n'est-ce pas par suite d'une discussion « paisible, décente, éclairée, dont jamais tu n'as pu « être offensé, plus qu'aucun de nous dans le même « cas ? » — « C'est vrai. » — « Ne sais-tu pas que, « jusqu'à cette fatale désunion, nous n'avons jamais « cherché à diminuer l'opinion que l'on pouvait « avoir dans le monde de tes services et de ta labo-« rieuse activité? » — « Je le sais, oui, oui. » — « Ignores-tu que, moi en particulier, mo qui ai été « persécuté par un parti auquel tu as appartenu, et « qui a fait égorger mon respectable frère et mes « meilleurs amis, exempt de tout ressentiment, je n'ai « jamais manqué l'occasion de rendre les plus écla-

« tants témoignages à ton zèle et à tes services? » —
« Oui, je le sais. »

C'est d'une voix tremblante, mais néanmoins nette et bien articulée, que fut faite chacune de ces courtes réponses.

« Eh bien, » repris-je alors, « tu abandonnes
« des collègues auxquels tu n'as rien à reprocher,
« quant à leurs principes et à leurs actes dans le
« conseil du Directoire, et quant à leurs procédés
« envers toi, dont, d'après ton aveu, tu n'as eu qu'à
« te louer! Tu te constitues leur adversaire pour te
« rallier à des hommes qui travaillent avec ardeur
« au renversement du gouvernement républicain,
« qu'il est de ton devoir, de ton honneur et de ton
« intérêt de défendre!

« Voilà ce qu'on peut te prédire avec assurance:
« si tu persistes dans ton plan et que le parti royaliste
« soit culbuté, comme je l'espère, tu es évidemment
« un homme perdu dans l'opinion, et les divers
« cabinets des monarchies de l'Europe, te voyant
« hors d'état de leur être utile désormais, au lieu de
« te prodiguer des égards et de la considération, te
« laisseront tout au plus une existence tranquille
« dans quelque coin obscur. Si, au contraire, ce
« parti triomphe, ton sort n'en sera pas meilleur;
« les Bourbons, les rois coalisés, les émigrés et les
« prêtres ne perdront jamais la mémoire du passé.
« Devenus les maîtres du terrain, n'ayant plus
besoin de déguiser leurs projets de vengeance, ils
« agiront à ton égard comme ils ont fait à celui de
« Tallien, de Fréron et autres. Aux approches de
« vendémiaire, où ils crurent la contre-révolution

« imminente et les services de ces hommes méprisables désormais inutiles, au lieu de l'argent, des places, des honneurs qu'ils leur avaient promis, ils vouèrent d'avance leur tête à l'échafaud. Ainsi ils te croiront trop heureux s'ils te permettent de vivre et de cacher ta honte dans une triste solitude. Je t'en conjure, au nom de mes collègues comme au mien, au nom de la république, de ton honneur, de ton repos, de tes plus chers intérêts, réunis-toi à des collègues dont tu avoues n'avoir aucun motif de soupçonner les intentions ! Nos cœurs te sont toujours ouverts ; nous travaillerons, dès ce moment, de concert avec toi, comme si aucune division n'avait éclaté entre nous. Nos efforts réunis arrêteront sans secousse les projets des contre-révolutionnaires, replaceront la constitution sur sa véritable base et la consolideront. Par cette généreuse conversion, la patrie te devra le retour de cette prospérité qui fit de si heureux progrès tant que nous fûmes amis, et tu l'auras préservée de nouveaux déchirements. Dans ce cas, si, comme tout porte à le croire, la lutte a une issue heureuse pour la république, tu te sauveras avec elle, et tu auras une grande part à l'honneur du triomphe. Si, au contraire, la république et ses défenseurs doivent succomber, au moins tu périras avec gloire, et avec le précieux témoignage d'une conscience qui ne te reprochera rien. Mais, je le redis encore, si tu refuses de céder à nos pressantes invitations, que la faction royaliste triomphe ou qu'elle soit vaincue, tu vivras ou tu mourras dans un douloureux abandon, et avec le cruel remords

« d'avoir trahi les devoirs de ta place et les intérêts « de la liberté. Peux-tu balancer à faire un choix ? »

Ce discours, dicté, j'ose le dire, par le sentiment et la raison, fut prononcé avec cet accent et cette force de vérité qui ne peuvent se transmettre en écrivant, et qui ne sont parfaitement sentis que dans la circonstance et le moment qui y donnent lieu. Ce langage est-il celui d'une vipère?

Rewbell, et Barras lui-même, n'y furent pas insensibles; au contraire, ils répétèrent à Carnot, avec une grande cordialité, les invitations que je venais de lui faire. Pour lui, il resta impassible, ne témoigna pas la moindre émotion, ne répondit rien, ni à moi ni à mes collègues. Aussitôt que nous eûmes cessé de parler, il reprit froidement sa proposition sur la prompte formation et l'armement immédiat de la garde nationale.

Je me suis demandé quelquefois pourquoi Carnot, dans sa réponse à Bailleul, affecte de me traiter encore avec plus de grossièreté, de rage et de mépris qu'il ne traite Rewbell et Barras? En me mettant en opposition avec lui, je l'ai fait, j'en conviens, avec une constante ténacité, et je l'ai arrêté à chaque pas dans sa marche; mais je l'ai fait franchement, et sans jamais lui rien dire de piquant. Jusque-là, d'ailleurs, nous n'avions jamais eu aucun motif de haine ou d'éloignement l'un pour l'autre, tandis que mes deux collègues et lui se haïssaient cordialement. Carnot était haï de Barras, comme membre du comité de Robespierre; Barras, comme thermidorien, l'était de Carnot. Rewbell les haïssait l'un et l'autre à ces mêmes titres, et tous les deux haïssaient Rewbell,

par réciprocité. Aussi, quand la scission se fit entre nous, Rewbell et Barras mirent quelquefois dans les débats une animosité que je ne mis jamais.

J'ai toujours pensé que la scène que je viens de rapporter avec fidélité, a beaucoup contribué à me valoir l'excès d'injures dont il cherche à m'accabler. Ce qui touche profondément une âme généreuse et un cœur chaud, ne produit que dépit et fureur dans une âme vaine et un cœur sec.

Une autre cause a dû s'unir à celle-ci pour accroître l'emportement de Carnot contre moi. La journée du 18 fructidor, qui le frappa avec le nouveau parti qu'il avait embrassé, n'aurait jamais eu lieu sans moi. Je n'entends ici, au reste, ni louer ni blâmer la chose en elle-même, ni la conduite que j'y ai tenue; je dis seulement un fait, et un fait connu de tous ceux qui, dans ce temps, ont suivi la marche des affaires. Sans un tiers d'un esprit conciliant et qui n'avait jamais appartenu à aucune faction, jamais en effet Rewbell et Barras ne se fussent accordés, et j'eus souvent fort à faire pour les tenir unis. D'un autre côté, dans les délibérations du conseil, Barras serait resté taciturne, à quelques sorties près, dans lesquelles il n'eût été question que de monter à cheval et de mettre le sabre à la main. Rewbell se serait laissé emporter, mais il se serait laissé vaincre, et tous les projets des meneurs des conseils, toutes les lois à l'appui, auraient reçu leur exécution. De ma part, une attention non interrompue à suivre la marche de nos adversaires, à saisir le but auquel tendait chacune de leurs mesures, et à le signaler, une opposition soutenue avec une constance

invincible et toujours égale, nous conservèrent la faculté d'arrêter et celle d'agir. J'affirme qu'ici ce n'est pas la vanité qui dirige ma plume, c'est la vérité elle-même. Ce qui se passa au Directoire à l'égard du général Hoche, et que je rapporterai bientôt, en fournira la preuve. Mais avant d'y venir, j'ai encore quelque chose à dire sur le sujet actuel.

Les choses étant telles que je viens de les exposer, les plus grands efforts se portèrent sur moi, pour me faire rompre avec mes deux collègues. Carnot lui-même, j'en ai déjà touché quelque chose, s'adressa à Faujas de Saint-Fond, célèbre géologue avec lequel j'étais fort lié, afin qu'il m'engageât à cela. En effet, Faujas me parla de conciliation ; il me donna toutes les raisons qu'il crut propres à appuyer l'invitation qu'il me faisait d'abandonner Rewbell et Barras, et de me liguer avec Carnot. De mon côté, je cherchai à lui démontrer que ce qu'il me conseillait était entièrement contraire à mes devoirs, en le remerciant sincèrement, au surplus, des motifs qui le portaient à faire auprès de moi cette démarche. Mais ce qui me jeta dans un grand étonnement, c'est que Carnot lui avait assuré que le choix de tous les hommes odieux que le Directoire avait placés partout, dans les premiers moments de son existence, avait été dicté par moi, tandis que lui, Carnot, avait toujours fait les plus grands efforts pour empêcher des choix si honteux. J'avoue que je ne m'attendais pas à un pareil trait. « Jugez, » dis-je alors à Faujas, « de quel côté est la bonne foi ! Que les choix « dont nous parlons aient été proposés et soutenus « par moi, et repoussés par Carnot, c'est, en vérité,

« une imposture un peu trop grossière, pour que « j'aie besoin de m'en défendre. Elle est, au reste, « d'autant plus odieuse que, lorsque, de toutes parts, « ces choix excitaient, on peut le dire, l'indignation « générale, au lieu de déclarer publiquement la vé- « rité, savoir qu'ils étaient l'œuvre des liaisons de « Carnot et de Barras avec les partis anarchistes et « celle de la faiblesse de Letourneur et de Rewbell, « pour ne déconsidérer aucun de mes collègues dans « les commencements d'une institution qui manquait « encore de consistance, je me suis contenté de « chercher à excuser ces mauvais choix sur l'em- « barras des circonstances, sur la rareté d'hommes « capables, ou du moins sur la difficulté de les trou- « ver, la plupart d'entre eux ayant été dispersés par « les troubles, ou s'étant voués à la retraite. Et « c'est lorsque j'ai eu pour Carnot de semblables mé- « nagements, qu'il n'ignore pas, qu'il ose ainsi me « charger de ses propres iniquités !... Encore une fois, « citoyen Faujas, jugez de quel côté sont la bonne « foi et la droiture des intentions. » — Faujas resta tout interdit : il n'insista plus.

On me dépêcha plusieurs députés des deux conseils. Ceux des Cinq-Cents étaient généralement tranchants ; tous, au reste, à les entendre, venaient avec un esprit de conciliation. Or, cet esprit de conciliation consistait à exiger que le Corps législatif prît librement toutes les dispositions législatives qu'il jugerait nécessaires, ce qui était fort juste, mais (ce qui ne l'était pas également) que les choix attribués au Directoire par la constitution se fissent, ainsi que les destitutions, à commencer par les ministres, au gré du parti dominant dans les

deux conseils. Au reste, ces messieurs parlaient toujours comme si la république eût été une ferme ou un fief, appartenant aux deux conseils législatifs pour une part, et au Directoire exécutif pour une autre. Il s'agissait alors uniquement de débattre la portion que chacun de ces copropriétaires devait avoir dans l'administration et dans les profits. Le renvoi de Merlin du ministère était toujours, au reste, un préliminaire exigé avant d'entrer en négociation, pour régler les droits des parties. Je leur objectai toujours, ainsi que je n'ai pas manqué de le faire également au parti qui succéda aux clichiens dans les conseils, et qui affichait les mêmes principes et les mêmes prétentions, que nous n'avions, ni les uns ni les autres, de *droits* à réclamer ou à rétrocéder; que nous n'avions que des *devoirs* à remplir, et que l'un de ces devoirs, commun à tous, était que chacune des autorités constituées conservât ses attributions, telles que la constitution les avait établies, sans empiéter sur celles d'une autre, et sans permettre qu'une autre empiétât sur les siennes; qu'enfin, chaque autorité, dans le cercle qui lui était tracé, devait s'occuper uniquement de ce qui la concernait : le Corps législatif de faire des lois, le Directoire exécutif d'administrer, de faire les nominations qui lui étaient confiées ; les juges de juger, etc.; que je ne voyais donc pas ce qu'on avait à nous reprocher, ou à exiger de nous, et sur quoi portaient les réclamations et les déclamations continuelles dont on nous accablait à la tribune et dans le monde, puisque nous ne faisions pas un acte qui, de leur aveu, ne fût dans nos attributions, sans jamais mpiéter sur les leurs; qu'il était

donc évident qu'ils voulaient s'emparer de l'autorité exécutive, au moins indirectement, en l'influençant au point de la forcer de marcher dans la direction qu'il leur plairait de lui tracer, et en lui dictant ses choix ; qu'au surplus, leurs délibérations de chaque jour et les discussions qui les accompagnaient, faisaient assez juger quel était leur but ultérieur, but auquel je me croyais obligé de m'opposer au péril de ma vie; que je n'ignorais pas, d'ailleurs, quels sinistres projets ils méditaient contre moi et mes deux collègues de la majorité, mais qu'aucun danger ne me ferait dévier d'une marche que je croyais tracée par le devoir; qu'au reste, moi, qui ne connaissais ni l'intrigue ni la dissimulation, et qui n'avais jamais fait, dans tout le cours de ma vie politique, qu'une guerre ouverte, je leur déclarais que je nous croyais très en mesure de les tuer politiquement (car jamais une seule goutte de sang ne serait versée de mon consentement), la veille du jour où ils voudraient nous tuer physiquement, comme ils en avaient formé le dessein.

Tel fut le langage que je leur tins constamment. Aussi Bourdon (de l'Oise), pendant son transport à Rochefort, se livrant contre nous à des accès de rage, et nous accusant d'atrocité et de perfidie, Pichegru ne put s'empêcher de lui répondre : « Vous avez tort : si « nous fussions restés les maîtres, nous ne les eussions « pas traités si doucement ; ce n'est pas à la Guyane, « mais à la grève que nous les eussions envoyés, si « nous avions su les prévenir. Ne les accusez donc « pas d'atrocité, et de perfidie pas davantage. Ce « petit b... de président, dès longtemps avant son

« discours du 10 fructidor, n'avait cessé de dire net-
« tement qu'ils nous attaqueraient la veille du jour
« où nous voudrions les attaquer. » — Cette altercation finit par des reproches réciproques, qui sont toujours la suite des entreprises malheureuses.

La plupart des membres du conseil des Anciens qui me vinrent voir se montrèrent beaucoup moins fougueux que ceux des Cinq-Cents. Ils s'exprimaient avec bien plus de modération. Portalis et Tronçon du Coudray vinrent, entre autres, conférer plusieurs fois avec moi. Ils faisaient les bonnes gens; ils allèrent jusqu'à me dire qu'il y avait dans ce conseil des Cinq-Cents, non pas des ennemis de la république et de la constitution de l'an III, mais de jeunes têtes folles qu'il ne fallait pas exaspérer; que c'étaient des enfants qui demandaient à être conduits par la douceur, qu'on n'en ferait rien en les irritant; qu'il fallait leur laisser jeter leur feu d'abord et leur accorder ce qu'ils demandaient; mais qu'ensuite ils étaient, au conseil des Anciens, un certain nombre de gens fermes qui sauraient leur donner sur les doigts (ce fut la propre expression de Tronçon du Coudray) et les arrêter quand il en serait temps. Leurs conclusions, avec toutes ces belles phrases, étaient toujours les mêmes que celles des jeunes têtes folles. Aussi mes réponses étaient-elles fondées sur les mêmes bases que celles que je faisais à leurs chers enfants gâtés dont, en attendant qu'ils se corrigeassent, ils adoptaient toutes les résolutions, de manière qu'ils ne songeaient à les réprimer, qu'après que la république aurait été renversée de fond en comble.

Il ne fallait pas être bien avisé pour voir que ces

bonnes têtes des Anciens n'étaient que des hypocrites qui cherchaient à nous endormir. Aussi je n'ai jamais vu un plus grand air de fausseté que celui de Portalis dans ces conférences. Quant à Tronçon du Coudray, sa fatuité et sa pédanterie ne peuvent se décrire. On aurait dit d'un pédagogue de village qui voudrait se donner l'air d'un docteur de Sorbonne. Son importance était des plus ridicules.

Cependant, les hommes sages des deux conseils gémissaient sur l'état des choses et s'effrayaient, à bon droit, de l'issue que pouvaient avoir de pareils débats. Ils vinrent un soir me trouver, au nombre de douze ou quinze. Parmi ces hommes estimables, étaient Lecouteux de Canteleu, depuis sénateur et pair, Pilastre,... je ne me rappelle pas le nom des autres, tous hommes d'un honorable caractère. Nous causâmes très-longtemps, et nous pesâmes chaque question avec attention et bonne foi. Le résultat de la conférence fut que la majorité du Directoire était jusqu'alors irréprochable, et que plus de condescendance de sa part ne ferait que rendre la faction plus audacieuse et plus exigeante, et la pousser plus rapidement à son but, le renversement de la république; qu'il fallait donc s'en tenir à attendre les événements.

Cette manière de voir des hommes sensés qui s'étaient réunis chez moi me donne occasion de faire part au lecteur d'une observation que voici :

Lorsque, dans les assemblées politiques, il s'élève une faction, on s'imagine, en jugeant par l'extérieur, qu'il y a une grande chaleur dans toutes les têtes de ceux qui la composent; il n'en est généralement rien du tout. Dans cette persuasion, néanmoins, une pru-

dence mal éclairée, et qui n'est souvent que le résultat de la paresse et de la lassitude, fait dire, même à des hommes sages, pour excuser leur inaction : « Ce sont « des gens exaspérés ; il ne faut pas les exaspérer da- « vantage. Avec des concessions et de la condescen- « dance, on adoucira les esprits ; autrement, on court « le risque de tout ruiner. » Cette manière de voir a perdu les Girondins ; elle aurait perdu la majorité du Directoire, s'il l'eût partagée. Les chefs de faction ne sont point des gens exaspérés ; ce sont des ambitieux, qui font froidement leurs calculs, et qui soufflent le feu ou l'éteignent à leur gré, suivant que cela convient à leurs vues ; les concessions ne font que leur donner plus de force et mieux assurer leur chemin. Il n'y a donc qu'une énergie soutenue à leur opposer, et, si elle ne suffit pas, soyez assurés que le laisser aller et la faiblesse n'auraient fait que hâter leur victoire. Seulement, au lieu de périr en combattant, vous auriez succombé lâchement, dupes et victimes de leur feinte colère.

XXIX.

INCIDENTS DE LA MÊME ÉPOQUE, PERSONNELS A L'AUTEUR.

Cependant les chefs de la faction clichienne ne se bornèrent pas à des moyens de séduction et à des assurances hypocrites, pour me détacher de la majorité du Directoire. Des lettres anonymes, toutes plus menaçantes les unes que les autres, me parvenaient

journellement ; journellement aussi, on me prévenait de complots contre ma vie, ce qui ne m'empêchait pas de sortir souvent seul après le dîner, pour me rendre du petit Luxembourg au jardin des Plantes, par les boulevards solitaires du Midi. Chaque fois qu'elle s'en apercevait, ma femme, inquiète, dépêchait sur mes pas Vallée, mon secrétaire et mon ami, ou un domestique, à son défaut. Mes amis blâmaient sévèrement ces courses, que les circonstances rendaient fort imprudentes. Ma réponse était que, n'ayant jamais eu que des intentions droites et marchant en paix avec ma conscience, j'étais toujours tranquille partout où j'allais, et qu'enfin il m'était impossible de passer ma vie à avoir peur. — Cependant, une circonstance m'obligea de changer une de mes habitudes; car elle pouvait, non-seulement compromettre mes jours, mais aussi ceux de ma fille et de mes amis.

On me dénonçait, comme je l'ai dit, des complots contre ma vie, avec des détails plus ou moins précis. Je négligeais ces avis, d'autant plus que des projets de cette espèce se forment tous les jours, et ne s'exécutent, on peut presque dire, jamais. Souvent aussi, les agents du gouvernement, et même des particuliers, vous annoncent des complots qu'ils ont forgés eux-mêmes, uniquement pour faire les officieux, ou bien ils vous donnent comme des faits importants ce qui n'a été qu'un vain bavardage. Mais ce que je vais raconter portait un tel caractère de vraisemblance qu'on en pouvait raisonna blement en faire l'objet d'un doute.

L'après-dînée, comme je l'ai dit, je me rendais au jardin des Plantes par le boulevard du Midi; là,

je trouvais ma fille, qu'on y avait conduite en voiture, ma femme, qui nourrissait alors son fils, ne pouvant être de ces promenades. Alors mon ami Leclerc (de Maine-et-Loire) et sa femme, qui résidaient au jardin dans leur famille (la famille Thouïn), ma fille et moi, nous nous faisions conduire aux pépinières de Vitry. Je ne me faisais accompagner ni de gardes, ni même de domestiques. La voiture et le cocher restaient à m'attendre sur la grande route pendant que nous parcourions les agréables bosquets que formaient les pépinières.

Un matin, un domestique vint m'annoncer que le citoyen Grimaudet d'Huillé demandait à me parler. Ce nom me rappela un ancien camarade de collége, avec lequel j'avais fait à Angers ma seconde et ma rhétorique. Sans être un aigle, il n'était pas sans esprit; c'était, d'ailleurs, un bon garçon, manquant seulement de tête et de conduite dans ses affaires. Comme, en sa qualité de gentilhomme et de seigneur de paroisse, en entrant dans le monde, il avait fait sa société habituelle des seigneurs du pays et avait pris un très-grand train, je ne l'avais pas revu depuis notre sortie du collége. Je l'accueillis, non pas seulement avec l'honnêteté dont j'usais avec tous les citoyens, mais avec une cordialité que je crus devoir à un ancien camarade d'étude. Mes manières purent le convaincre que mon élévation ne m'avait pas donné de vanité, et que je n'avais pas, comme bien d'autres, la sottise de montrer avec ostentation ma supériorité actuelle sur ceux à qui l'opinion l'accordait sur moi, avant la Révolution. Cet accueil lui causa une surprise manifeste. « Comment, citoyen direc-

teur, » s'écria-t-il, « dans la place éminente où vous « êtes, vous recevez avec tant de prévenances un « simple citoyen, et l'ami le plus ferme et le plus « dévoué du système républicain n'en accueille pas « moins avec amitié un ancien condisciple, avec « lequel il n'a jamais eu de liaisons particulières, et « qu'il doit supposer très-aristocrate !... Que vous « êtes différent de celui que les chefs du parti contraire « nous peignent comme si emporté et si inabordable ! « Au surplus, d'après le souvenir que j'ai conservé « de vous, j'avais bien de la peine à le croire. Aussi, « me suis-je déterminé à me présenter chez vous, « espérant que je ne serais pas mal reçu. Mais, j'en « conviens, j'étais loin de compter sur un si « aimable accueil, citoyen directeur. » — « Il n'y a « ici, » lui répliquai-je, « ni directeur, ni baron « d'Huillé, ni aristocrate, ni démocrate ; il n'y a, mon « cher ancien condisciple, que deux camarades qui « doivent avoir un vrai plaisir à se retrouver, parce « que tous les deux, malgré la différence de leurs « opinions politiques, sont de braves et honnêtes « gens. La franchise que je vous ai connue, et que « je vous retrouve encore, ne me permet pas de croire « que vous soyez homme à chercher à renverser un « gouvernement régulier, désormais établi, et à jeter « de nouveau votre patrie dans le désordre et la con- « fusion. Aussi, suis-je disposé à faire pour vous tout « ce que vous désirerez et qui pourra se concilier « avec mes devoirs. Mais nous causerons en déjeu- « nant. » Je fis servir à l'instant, et fis retirer les domestiques, parce qu'il m'avait dit qu'il voulait me parler en particulier.

« Je n'ai rien, » me dit-il alors, « à vous de-
« mander. J'ai recueilli les débris d'une fortune que
« j'avais assez mal ménagée ; je vis tranquille, retiré
« dans la commune d'Ablon, sur les bords de la
« Seine. J'attends les événements, et je ne me mêle
« d'aucune affaire ; je ne me jette dans aucun tripo-
« tage politique. J'avoue, du reste, mon cher ancien
« camarade (puisque vous ne voulez pas d'autre titre
« entre nous), j'avoue franchement que je suis ce
« qu'on appelle un aristocrate ; je n'ai point assez
« de philosophie pour ne pas regretter un ordre de
« choses dans lequel je jouissais de distinctions et
« d'avantages que la Révolution a anéantis, et qui
« m'auraient permis, ou par mon avancement dans
« le service, ou par quelque place, de réparer les
« brèches que j'avais faites à ma fortune. Mes vœux
« seraient donc tout naturellement pour le triomphe
« du parti antirépublicain, dans la crise actuelle,
« s'il pouvait s'opérer sans nouveaux malheurs. Quoi
« qu'il en soit, mon ancienne condition, mes relations
« de famille et d'amitié me mettent en rapport avec
« beaucoup de personnes du parti où vous n'êtes pas
« aimé, vous le pensez bien. En effet, on vous y
« regarde comme le plus grand, et même comme le
« seul obstacle à vaincre, pour parvenir à faire
« triompher les conseils, dans le grand débat qui a
« lieu entre les deux autorités. Or, comme on sait
« qu'on ne peut avoir de prise sur votre volonté, ni
« par la séduction ni par la menace, votre mort est
« résolue. Mais, mon cher ancien camarade, si je
« suis royaliste et par intérêt et par opinion, je ne
« suis point un assassin, et je ne puis souffrir l'idée

« d'un crime, même avec l'assurance des plus grands « avantages. Si d'ailleurs je hais en vous le directeur « républicain, j'y honore encore plus l'honnête homme, « et je n'ai pu soutenir l'image d'un ancien condis- « ciple, homme de bien, tombant sous le fer des « assassins. Je suis donc venu exprès pour vous « avertir du danger, et vous conjurer de ne plus vous « y exposer. Les détails que je vais vous donner vous « prouveront combien il est réel. Vous devez d'au- « tant mieux m'en croire que je n'ai pas du tout « l'intention de me faire auprès de vous un mérite « de mes avertissements ; car j'ai pris la résolution de « ne plus revenir vous voir, tant que vous resterez « en place, et je n'ai rien à vous demander.

« On vous espionne depuis longtemps, » continua-t-il ; « chaque soir vous montez en voiture au « jardin des Plantes avec votre fille, notre ancien « camarade Leclerc et sa femme ; vous ne prenez ni « gardes ni domestiques ; vous vous rendez aux pépi- « nières de Vitry ; vous laissez sur la grande route « la voiture et le cocher à tel endroit (il me le dé- « signa parfaitement). Vous circulez alors dans les « pépinières et les diverses cultures. » — Ici, il me décrivit si exactement, malgré leur complication, tous les tours et détours que nous y faisions habituellement, que j'en fus tout à fait surpris. Il me rappela alors deux ou trois points isolés et couverts plus que tout le reste, où devaient se placer les assassins, qui avaient de grandes récompenses à obtenir s'ils réussissaient à me tuer, ou seulement à me mettre hors d'état de remplir mes fonctions.

Tel fut littéralement le rapport que me fit mon

ancien condisciple. La conversation se prolongea sans que j'obtinsse rien de plus de sa part sur les desseins des clichiens. Je lui réitérai l'expression de ma reconnaissance, et je le pressai de revenir me voir. mais inutilement. Il me dit qu'il tenait à sa résolution, quoique avec une véritable peine, surtout après notre entrevue actuelle, si précieuse pour lui, ajouta-t-il. En effet, je ne l'ai pas revu.

Je réfléchis sur la démarche de mon ancien camarade, et je crus, malgré mon indifférence personnelle, que je ne devais pas du moins exposer ma fille, la femme de mon ami, et mon ami lui-même, membre du conseil des Cinq-Cents et républicain distingué. Je n'étais cependant pas sans quelque doute sur la réalité du complot, mais je me rappelai la maxime : *dans le doute, abstiens-toi.* Du reste, comment Grimaudet d'Huillé était-il instruit des détails qu'il me donna avec tant de précision, s'il n'y avait eu rien de tramé pour me porter un coup funeste dans ces bocages? Et d'après la manière dont il s'était expliqué, le refus de me rien demander, celui de me revoir malgré mes invitations, quel autre intérêt que celui de la vérité aurait pu l'amener à la démarche qu'il fit auprès de moi? Je ne le vois pas.

Peu de temps après, c'est-à-dire aux environs du 18 fructidor, je reçus une visite bien différente de celle-ci. Malo, le colonel de dragons dont il a déjà été question, l'homme de Carnot et de Cochon, se présenta chez moi, où, dans mon salon, toutes les fenêtres ouvertes, il eut l'insolence de me venir faire l'apologie des meneurs du Corps législatif, de censurer ma conduite et de me montrer son sabre avec un

geste menaçant. J'eus d'abord l'intention de le faire arrêter sur-le-champ et traduire devant les juges compétents, pour punir son attentat contre la personne de l'un des chefs de l'État. Si ce chef de l'État eût été un autre que moi, je l'aurais fait, et c'eût été un devoir. Mais j'eus toujours une répugnance invincible à poursuivre les gens dont j'avais reçu des offenses personnelles : je n'ai même jamais répondu aux injures dont j'ai été si souvent l'objet, excepté lorsque j'ai été attaqué légalement par le Corps législatif. Il est vrai que, avec le caractère dont j'étais revêtu et dans les circonstances où nous nous trouvions, ce n'était pas l'individu qui était attaqué, mais la magistrature; c'était elle qu'il importait de faire respecter par une juste répression, et de préserver d'insultes qui pouvaient avilir son autorité. Cependant je n'en fis rien, à tort ou à raison. Je me contentai de le mettre hors de chez moi par les épaules, en lui disant que des épaulettes et un sabre, dans quelques mains qu'il fût, ne m'en imposeraient jamais, et qu'il s'en allât, de ma part, déclarer aux hommes dont il se faisait le satellite, que je méprisais leurs manœuvres autant que ses menaces. J'invite le lecteur, au surplus, à voir dans le *Moniteur* du temps le récit exact de cette scène scandaleuse et ma réponse à Malo.

XXX.

DÉTAILS SUR L'ÉVÉNEMENT DU 18 FRUCTIDOR.

Après avoir exposé comment la lutte s'engagea entre le Corps législatif et le Directoire exécutif, comment, dans le Directoire, s'opéra la scission de deux de ses membres, qui s'attachèrent au parti royaliste dominant dans les conseils, après avoir cité plusieurs faits isolés qui ont dû mettre le lecteur plus à même de juger le fond des choses, le caractère et les intentions des chefs des deux partis opposés, je vais reprendre mon récit de plus haut et tâcher de tracer la marche de ce fameux drame politique, avec autant de détails, d'ordre et de clarté qu'il me sera possible. Cela m'obligera à mêler des faits publics avec des faits et des motifs qui, du moins dans ce temps-là, n'ont pas été connus.

Bonaparte, l'homme du monde qui ait le plus redouté les complots dont il se supposait l'objet, et le plus inquiet sur les partis qui pouvaient se former contre lui, prit l'alarme à l'occasion des nombreuses déclamations faites à la tribune des conseils contre ses opérations civiles et militaires. Il se croyait déjà sous le coup d'un décret d'accusation. Pour repousser l'effet de la menace, il menaça hautement lui-même. Il prit le parti de faire faire, par les divers corps de son armée, ces fameuses adresses qui produisirent un effet difficile à décrire, ainsi que cela ne pouvait manquer. Elles ne furent nullement provoquées par

la majorité du Directoire, qui n'en eut aucune connaissance que par l'envoi qui lui en fut fait ; à moins que Barras ne les eût provoquées secrètement, sans la participation de Rewbell et de moi, ce que je ne crois cependant pas, quoique bientôt il dût nous donner la preuve qu'il ne se faisait pas faute d'agir sans nous. L'inquiétude et l'amour-propre blessé furent bien suffisants pour dicter ces adresses au général offensé, et facile à effaroucher.

Quoi qu'il en soit, ces adresses nous mirent dans un assez grand embarras. D'un côté, les admettre, s'en appuyer, c'était blesser la constitution de la manière la plus dangereuse. L'armée, une fois accoutumée à se constituer en corps délibérant, devient la maîtresse de l'État, et l'empire appartient à celui auquel elle le donne, ou à ceux auxquels elle en fait le partage. Le gouvernement devient purement militaire, anéantit toute autorité civile, et il n'y a plus de liberté. D'un autre côté, persuadés, comme nous devions l'être, qu'aucun ménagement, qu'aucune condescendance, aucune démarche, quelque mesurée et quelque régulière qu'elle fût, ne pouvait arrêter le dessein pris par les meneurs de renverser la république ; convaincus, au contraire, que, pour faire échouer cette entreprise, il fallait, sinon le concours spontané des chefs de l'armée, au moins leur disposition connue à suivre le mouvement imprimé par la majorité du Directoire et à seconder ses vues, nous nous crûmes dans la nécessité de céder à la force des circonstances. Nous regardâmes comme trop dangereux le risque de refroidir l'armée, de porter peut-être le général à faire sa paix avec les clichiens et à

se lier avec eux, soit par dépit de voir désapprouver des mesures qu'il n'était plus en notre pouvoir d'empêcher, soit dans la crainte d'être abandonné de nous par faiblesse de notre part.

Bonaparte ne se contenta pas de nous envoyer ses adresses, il nous dépêcha un de ses aides de camp pour conférer avec nous, et lui rendre un compte exact de l'état des choses. Cet aide de camp était Lavalette, celui qu'on a poursuivi, en 1815, avec un acharnement si scandaleux. Nous ne le vîmes que deux ou trois fois au plus. Il se lia avec Carnot, et l'argent qu'il nous avait annoncé de la part de Bonaparte n'arriva pas. Il me paraît, au surplus, que Bonaparte, d'après leur correspondance, ne sachant pas trop de quel côté pencherait la balance, ne s'avança plus, ni d'un côté ni de l'autre, et attendit l'événement pour se prononcer d'une manière éclatante. Il semble, d'ailleurs, que Carnot, tout en présentant la majorité du Directoire sous d'odieuses couleurs à Bonaparte, s'offrait en même temps à lui comme l'ennemi de tous ceux qui avaient attaqué ses opérations.

« Lavalette, » dit Carnot dans sa réponse à Bailleul, « était à Paris pour informer Bonaparte de la « situation des affaires. J'eus avec lui plusieurs entre- « tiens dans lesquels je lui développai tout le système « de la marche que je suivais. Il me dit que Bona- « parte l'avait très-bien jugée, qu'il pouvait me cer- « tifier que le général voyait absolument comme moi ; « mais qu'il se plaignait que depuis quelque temps « je ne lui écrivais plus ; je lui répondis que mon « motif était que Bonaparte me paraissait n'avoir plus

« la même confiance en moi, et que je présumais « qu'il avait fini par croire en partie les mensonges « que les journaux débitaient sur mon compte, sur- « tout ceux qui prenaient à tâche de me faire passer « pour son ennemi...

« Quelque temps après,... six jours avant le « 18 fructidor, Lavalette vint et me dit : Vous devez « être bien rassuré sur les nuages que vous avez cru « s'être élevés dans l'esprit de Bonaparte à votre « égard. Il m'annonce qu'il vient de vous écrire par « le même courrier, que vous pouviez compter sur « toute son estime et sur toute son affection; qu'il « voit les événements politiques absolument de la « même manière que vous. Je marquai à Lavalette « toute ma sensibilité; mais, lui dis-je, la lettre ne « m'a point été remise. Il parut prodigieusement « étonné, et moi je n'ai pas révoqué en doute que le « petit tartufe de Revellière, alors président, n'eût « séquestré la lettre de Bonaparte, et qu'elle n'ait « été gardée par le trio plein de loyauté. »

Quant à la lettre dont parle Carnot, vraie ou fausse, je ne l'ai point vue et je n'en ai entendu parler ni avant ni après le 18 fructidor. Mais, ce que je prie de remarquer, dans le passage que je viens de transcrire, c'est surtout ce trait : « il m'an- « nonce (Bonaparte) qu'il vient de vous écrire par « le même courrier, que vous pouviez compter sur « toute son estime et sur toute son affection; *qu'il* « *voit les événements politiques absolument de la* « *même manière que vous.* »

C'était cinq ou six jours avant le 18 fructidor que Lavalette tenait ce langage à Carnot. On ob-

servera que si Bonaparte s'était constitué un correspondant en France dans la personne de Lavalette, Carnot s'en était aussi constitué un en Italie dans la personne de Clarke. C'est lui qui avait proposé de l'y envoyer, et qui avait très-fort pressé pour cela, afin, disait-il, qu'il aidât Bonaparte dans les négociations. Or, peu de jours après le 18 fructidor, il tomba dans nos mains une lettre de Clarke à Carnot, de laquelle il résultait, qu'à sa date, on ne connaissait pas encore en Italie l'événement de cette journée, mais qu'on y avait reçu les discours que j'avais prononcés à la réception du général Bernadotte et à celle de l'ambassadeur cisalpin, le 10 fructidor, discours dans lesquels je rompis la glace. Ils n'avaient pas fait attention qu'à ce moment la présidence de Carnot venait de cesser et la mienne de commencer. En conséquence, cette lettre, adressée à Carnot, le félicitait sur ces mêmes discours qu'on lui attribuait. Le général, suivant Clarke, en était dans l'admiration, et tout le monde, en Italie, faisait le plus grand cas de lui, Carnot. Ce dernier trompait donc Bonaparte dans sa correspondance, et trompait aussi Lavalette, ou tous les deux ensemble trompaient Clarke et Bonaparte sur les principes actuels de Carnot et sur sa marche. Autrement, comment Bonaparte aurait-il pu lui accorder *toute son estime et toute son affection*, et déclarer *qu'il voyait les événements politiques absolument de la même manière que lui*, si, dans leur correspondance, Carnot lui avait fait connaître ses véritables *principes* et sa véritable marche? Ils ne pouvaient pas être plus opposés, et avec plus d'évidence, aux deux discours

que je viens de rappeler, dont Bonaparte croyait que Carnot était l'auteur, et qui excitaient en lui *une véritable admiration*. Il est, au reste, très-possible que ces quatre personnages se rendissent franchise pour franchise.

Carnot (page 115 de son mémoire) était si persuadé qu'il était impossible que Bonaparte eût contribué à sa proscription, que lorsque celui-ci passa, pour se rendre à Rastadt, par une petite ville où il se trouvait momentanément, il fut sur le point de lui écrire pour lui demander un moment d'entrevue; mais il s'applaudit de ne l'avoir pas fait, lorsqu'il apprit qu'en passant à Genève, Bonaparte avait fait mettre en arrestation un banquier nommé Bontems, uniquement parce qu'on le soupçonnait de l'avoir amené, lui Carnot, de Paris à Genève, après le 18 fructidor. Cette marque d'animosité de la part de Bonaparte n'a pu venir que d'un dépit violent contre Carnot, et ce dépit ne peut guère avoir d'autre cause que d'en avoir été trompé, comme l'événement du 18 fructidor l'a suffisamment prouvé.

Cependant, sur notre demande, Bonaparte nous envoya un des généraux de l'armée d'Italie, pour commander la division militaire dans laquelle Paris se trouvait renfermé. C'était pour l'opposer à Pichegru, qui disposait des forces contre la majorité du Directoire. Je ne sais pas pourquoi Barras et même Rewbell ne voulurent pas absolument garder le général Hatry à la tête de cette division. Ce général jouissait de la meilleure réputation; il avait du patriotisme, de la fermeté; c'était un homme sage et d'une

sévère probité. On pouvait compter sur lui avec toute sécurité.

Cependant, qui voyons-nous arriver, un soir, dans l'ombre d'un profond mystère? Augereau!... bon général, sans doute, mais dépourvu de toute éducation, plein d'idées exagérées et peu susceptible de comprendre un raisonnement politique. En outre, la réputation de démagogie qu'il s'était faite était très-propre à jeter l'épouvante dans le public. Quel avait été l'objet de Bonaparte en nous envoyant ce général, lorsqu'il lui était si aisé de faire un meilleur choix? Je ne le sais trop. Il n'est pas toujours facile de deviner les motifs d'un ambitieux et d'un intrigant. Peut-être, et je tiens assez à cette idée, craignait-il qu'un général qui aurait eu plus de lumières, qui aurait été plus capable de se bien conduire et d'en imposer, ne prît, dans la crise, un ascendant qui aurait pu lui donner la supériorité sur lui-même. Peut-être aussi ne se détermina-t-il que par cette idée que le général Hoche, plus à portée du Directoire, pouvait paraître sur la scène, si elle n'était déjà occupée.

Mais comment, en même temps que Lavalette et Clarke témoignaient à Carnot que Bonaparte lui *accordait toute son estime, toute son affection et qu'il voyait toutes les choses comme lui,* comment, dis-je, Bonaparte continuait-il de correspondre avec nous, qui étions en scission ouverte avec Carnot, et envoyait-il un général de son armée pour agir de concert avec nous? Cela est difficile à expliquer. Seulement on peut regarder comme assuré ce que j'ai donné plus haut comme simplement probable, savoir que

Bonaparte, Carnot et leurs agents se trompaient mutuellement.

Mon embarras et celui de Rewbell furent grands lorsque nous vîmes arriver Augereau. Nous sentions d'abord qu'on nous imputerait ce choix; que ce serait un nouvel argument pour effrayer les bons citoyens et les aliéner de nous; que les chefs du parti n'allaient pas manquer de donner cela en preuve de notre intention supposée de ramener la Terreur. De plus, nous craignions de ne pouvoir tirer parti d'un homme qui avait peu de raison et point de lumières, dont la vanité était extrême, qui enfin pouvait s'entendre avec Barras pour faire une révolution de faubourgs. Or, j'aurais mieux aimé périr mille fois que d'y consentir. Je ne cessai jamais de déclarer à mes deux collègues que, si l'on entendait ensanglanter la mesure à laquelle nous nous regardions comme obligés, il fallait commencer par faire tomber ma tête, parce qu'on me verrait opiniâtrément placé entre la première victime et le bourreau.

Quant au général, je sus tirer parti de sa vanité, et je lui montrai une détermination si énergique de ne pas souffrir le moindre désordre, la plus légère insulte à qui que ce fût, que je parvins avec le secours de Rewbell, qui me seconda puissamment, comme cela était dans ses principes, à amener le brave mais dangereux général à se conduire avec une prudence et une modération dont il paraissait peu capable.

Augereau était accompagné d'un petit aide de camp, ci-devant moine, qu'il fallait aussi surveiller. Il avait de l'ascendant sur l'esprit de son général.

Brouillon, ambitieux, cupide, il le poussait à agir sans mesure. Il avait porté dans les camps cet esprit d'intrigue qui règne dans les cloîtres.

« Général, » disais-je sans cesse à Augereau, « vous allez ici mettre le comble à la gloire immor-« telle que vous vous êtes acquise en défendant la « patrie et la liberté, ou bien vous allez en ternir « pour toujours l'éclat et flétrir à jamais vos lau-« riers. Si vous exécutez les ordres du Directoire « avec autant de prudence et de modération que de « fermeté, vous êtes proclamé et inscrit au temple de « mémoire, comme l'un des sauveurs de la liberté. « Si le sang coule, vous cesserez d'être ce que vous « êtes actuellement, l'un des plus illustres héros de « la France et de l'Italie. Tel que devra vous pré-« senter l'histoire, vous ne serez plus qu'un miséra-« ble chef d'assassins, dont le nom ne sera prononcé « qu'avec horreur et mépris. Si d'ailleurs, ce que je « suis loin de croire de la part d'un aussi illustre « guerrier, le meurtre et l'anarchie venaient à souil-« ler une révolution malheureusement nécessaire et à « laquelle j'ai travaillé si activement, je vous déclare « que vous seriez forcé de faire de moi la première « victime. Je veux sauver la république ; je ne veux « pas ensanglanter la patrie. Je veux ramener le « calme dans les esprits agités, et non jeter l'épou-« vante dans les cœurs. Ce qui me remplit de joie, « c'est que je vois que nous avons un général d'une « âme noble, élevée, maître de lui-même, plein de « généreux sentiments, et qui sait que le comble de « la gloire est d'unir la modération et l'humanité à « l'honneur du triomphe. Il prouvera à tous les

« royalistes, calomniateurs de la liberté et de nos « défenseurs, combien leurs reproches sont injustes, « et que nos généraux républicains sont des braves « et non pas des bourreaux. »

J'eus la satisfaction de voir que chaque jour mes attaques à la vanité d'Augereau obtenaient de nouveaux succès. Cette satisfaction était d'autant plus vive que j'avais toujours la crainte que Barras ne détruisît l'impression de mes discours. Accoutumé à révolutionner par les émeutes populaires, il aurait voulu nous amener encore à employer ici le faubourg Saint-Antoine, et il demandait la chute de cinq ou six têtes, ou tout au moins de celle de Pichegru. « Pas une, » lui dis-je avec chaleur, « qu'après la « chute de la mienne! Vois si tu veux te donner « l'odieux de la faire tomber. Point de faubourgs; je « veux que nous restions les maîtres du mouvement; « sans cela j'aime mieux abandonner sans défense « ma vie aux royalistes. »

Rewbell se déclara énergiquement pour mon avis, et je dois convenir que Barras n'insista pas. Il y a plus : ce fut lui qui, le premier, lorsque nous fûmes rassemblés le 17 au soir chez Rewbell pour opérer le mouvement, proposa d'insérer dans la proclamation que nous fîmes afficher dans la nuit du 17 au 18 contre ceux qui attenteraient aux personnes et aux propriétés, que tout individu qui rappellerait la royauté, la constitution de 93 ou le nom d'Orléans, serait à l'instant fusillé, aux termes de la loi. Mais n'anticipons pas sur les événements.

J'ai dit que l'arrivée subite du général Augereau nous embarrassait fort, au moins Rewbell et moi, car

je ne répondrais pas que Barras ne l'eût demandé en notre nom. On verra bientôt, par la manière dont il se conduisit dans le même temps avec Hoche, qu'il en était fort capable. Quoi qu'il en fût, Barras et Rewbell furent d'avis qu'Augereau se tînt caché jusqu'au moment d'agir ; je fus d'un avis différent. Le choix que Bonaparte avait fait d'Augereau me déplaisait assurément beaucoup; mais je fis observer à mes collègues que l'arrivée et le séjour de ce général à Paris ne pouvaient rester secrets; que dès lors l'effet que nous voulions éviter, celui de jeter l'alarme dans le public, et parmi les membres des deux conseils attachés au système de la majorité du Directoire, ne serait que beaucoup plus certain et beaucoup plus grand, lorsqu'on nous verrait y mettre un pareil mystère. « Le soupçon, » leur dis-je, « et la « méfiance vont travailler toutes les imaginations. » Suivant moi, le mieux était donc encore d'agir ouvertement et de nommer de suite Augereau commandant de la 17ᵉ division militaire, celle de Paris. Cela eut lieu, Rewbell et Barras s'étant rangés à cet avis. Augereau fut nommé par arrêté du 21 thermidor.

A la même époque, nous fîmes un nouveau choix de ministres. Dans la crise du moment, Pétiet et Cochon, créatures de Carnot, ne pouvaient plus avoir notre confiance. Quant à Bénézech, nous eûmes, je crois, tort de le remplacer. Malgré ses goûts et sa tournure de courtisan, il avait bien servi la Convention en vendémiaire, et je suis persuadé qu'en voyant notre assurance et l'état de l'opinion, il nous aurait aussi très-bien secondés dans ce cas-ci. Nous perdîmes en lui un administrateur très-distingué, pour

mettre les affaires entre les mains de François de Neufchâteau, bel esprit, dont toute l'administration était dans des circulaires d'un style très-fleuri et fort correct, mais qui n'avait point de vues, aucunes ressources dans l'esprit, nulle énergie dans l'exécution. Truguet et Charles Delacroix, l'un ministre de la marine, l'autre ministre des relations extérieures, étaient vraiment amis de la liberté, et, malgré la présomption et l'entêtement du premier et la lourde pédanterie du second, ce n'était pas le moment de leur donner des successeurs. Mais l'intrigue, qui travaille surtout dans les moments de crise, profita de celle-ci pour opérer plusieurs changements. Ainsi François de Neufchâteau nous fut donné par un certain Poulain-Grandpré, qui avait usurpé, je ne sais comment, la confiance de Rewbell et qui, au 1er prairial an VII, l'en paya par la plus honteuse ingratitude.

On nomma à la marine Pléville-le-Pelley, vieillard plein de droiture, de désintéressement, de zèle, de courage, d'ailleurs simple et modeste. Jamais homme ne m'a paru plus digne de vénération. Mais comment ce respectable amiral nous avait-il été présenté par Barras? Je n'eus à sa nomination qu'une part fort accessoire; je ne le connaissais pas avant qu'elle eût lieu. Il me donna néanmoins les marques d'estime et d'attachement les plus multipliées, ce qu'il continua de faire après ma sortie du Directoire, tant qu'il a vécu. C'est aux soins qu'il prit, à ma demande, pour faire passer à la Guyane le seul pied d'arbre à pain cultivé qui nous restait de ceux que Labillardière avait rapportés du voyage de d'Entrecasteaux, c'est

entièrement à ses soins, dis-je, qu'on a dû le succès du transport de ce précieux végétal dans la colonie. Là, l'habile pépiniériste Martin l'a multiplié par la greffe en immense quantité. Le brave amiral fut le seul auquel son excellent sens fit comprendre dès l'abord toute l'importance d'une propagation à laquelle on en attachait fort peu. Il m'a remercié mille fois depuis de l'avoir mis à même de rendre un si grand service à la colonie sous le rapport des subsistances[1].

Schérer, qui nous fut donné par Rewbell pour le ministère de la guerre, et qui depuis a été l'objet de tant d'invectives justes ou injustes, avait acquis assez

1. C'est sans doute aux rares qualités de l'amiral Pléville-le-Pelley qu'est dû l'étrange oubli où sont tombés son nom et sa mémoire. M. de Barante, dans son *Histoire du Directoire,* va jusqu'à le prendre pour un membre de la famille de Gras-Préville, qui a donné, de nos jours, un doyen d'âge à la Chambre des députés (le marquis de Gras-Préville, député des Bouches-du-Rhône). — Aussi l'éditeur croit devoir reproduire dans cette note quelques détails sur la vie maritime de Pléville-le-Pelley, qui lui ont été procurés par son ami M. Émile Regnard, et qui proviennent de la *Nouvelle biographie générale :*

« Pléville-le-Pelley (Georges-René), amiral français, né à Granville le 26 juin 1726, mort à Paris le 2 octobre 1805, s'échappa du collége à l'âge de douze ans, vint s'engager comme mousse au Havre sous le nom de *Du Vivier,* et après avoir fait plusieurs campagnes à la pêche de la morue, fut reçu comme lieutenant à bord d'un corsaire havrais. Rencontré par deux bâtiments anglais, auxquels il livra un rude combat, il eut la jambe droite emportée et fut fait prisonnier (1746). De retour en France, il passa comme lieutenant sur l'*Argonaute,* commandé par de Tilly-le-Pelley, son oncle. Plus tard, sur le vaisseau le *Mercure,* qui faisait partie de l'escadre du duc d'Anville, il tomba encore aux mains de l'ennemi. Dans le combat qu'il soutint, un boulet lui brisa sa jambe de bois. On le crut mort; mais aussitôt relevé, il s'écria en riant : « Le boulet s'est trompé! Il n'a donné d'ouvrage « qu'au charpentier. » En 1759, commandant l'*Hirondelle* de quatorze canons, il força trois bâtiments plus forts que le sien à amener leur pavillon. Sa jambe de bois lui fut encore enlevée dans cette affaire.

d'illustration dans la guerre, surtout dans la dernière bataille qu'il avait gagnée le 2 frimaire an IV sur les Autrichiens, et qui avait préludé à la conquête de l'Italie par Bonaparte. Il était Alsacien, parent ou du moins très-ami de Rewbell. C'était un homme rond et court, qui avait dû être très-bien dans sa jeunesse. Il avait fait de bonnes études et était fort bien élevé. Il avait levé et commandé un régiment de dragons au service des insurgés, dans la révolution qui avait chassé les Autrichiens de la Belgique. Je ne sais trop s'il était bon administrateur, mais au moins aimait-il trop le plaisir, surtout celui de la table, qui avait hâté en lui l'époque de cette espèce d'obésité qu'é-

Forcé par le délabrement de sa santé de quitter le service actif, il fut attaché à celui des ports. Il commandait à Marseille (décembre 1770) lorsque la frégate *Alarm*, capitaine Jervis (depuis lord Saint-Vincent), fut, par une tempête, affalée sur la côte. Elle allait périr. Pléville n'hésita pas à se faire passer un cordage autour du corps, et, bravant la mer en fureur, se rendit à bord du bâtiment en péril, et par ses habiles manœuvres, le fit entrer dans le port. Il fit plus : il en fit réparer les avaries, et, vingt jours après, l'*Alarm* faisait route pour l'Angleterre. L'amirauté récompensa ce trait de courage et de générosité par un présent considérable, que Jervis vint lui remettre en personne. En 1778, Pléville, embarqué à bord du vaisseau *le Languedoc*, fit toute la guerre d'Amérique sous les ordres du comte d'Estaing. Il y rendit de tels services que la nouvelle république lui conféra l'ordre de Cincinnatus. Pendant la Révolution, Pléville, contrairement à l'exemple donné par la plupart de ses collègues, ne déserta pas le pavillon français. En 1794, il fut attaché aux comités de marine et de commerce. En 1795, il remplit des missions à Ancône et à Corfou pour y organiser le service maritime. En juin 1797, il siégea comme ministre plénipotentiaire au congrès de Lille, et en juillet suivant, il remplaça Truguet au ministère de la marine. Son âge et sa santé le forcèrent à donner sa démission en avril 1798. Il fut nommé sénateur en 1799 et grand officier de la Légion d'honneur en 1804. »

On rencontre encore dans quelques ouvrages peu connus, des traits de délicatesse et de désintéressement de l'amiral Pléville, où l'âme du citoyen se montre au niveau des vertus guerrières de l'homme de mer. (O. L. L.)

prouvent souvent avec l'âge les personnes replètes, qui ont le cou gros et court et l'apparence apoplectique. Au reste, une fois arrivé au ministère, ce qu'il voulait surtout, c'était de rester ministre. Il en donna la preuve dans une affaire qui, sans l'appui de Rewbell, l'aurait perdu au lieu de le maintenir. Séduit par Carnot, qui lui persuada que la majorité du Directoire, qui l'avait nommé, ne pouvait le soutenir (car elle-même, assurait-il, allait infailliblement succomber), il se laissa diriger par lui pendant quelque temps, et ce n'est que par les conseils de ce directeur que s'entama cette fameuse dispute entre Schérer et Hoche, qui contribua si puissamment à déconsidérer tout à fait le ministère du premier.

Talleyrand ne laissa pas échapper l'occasion. Réfugié aux États-Unis pendant le règne de la Terreur, il avait obtenu plus tard, par les soins de Chénier et de Boissy-d'Anglas, la faculté de rentrer en France. Il venait d'y arriver. Il vint me rendre plusieurs visites « comme à son ancien collègue à la Constituante, « qui combattait avec courage pour le maintien d'une « liberté qui ne cessait de lui être chère. » Dans toutes nos conférences il se montra toujours sous les couleurs les plus favorables et ne laissa échapper aucune vue ambitieuse. Il faut l'avouer, je fus sa dupe, et lorsque Barras avec qui, comme je l'ai vu depuis, tout cela était arrangé d'avance, eut fait décider le remplacement de Delacroix, je proposai moi-même Talleyrand-Périgord pour lui succéder. Proscrit par la royauté, qu'il avait si puissamment contribué dans l'Assemblée constituante à réduire à la nullité; proscrit par le clergé, puisque sans lui il eût été impossible

de consacrer les nouveaux évêques constitutionnels (il fallait trois évêques pour cela, et lui seul consentit à servir de troisième assistant à la première consécration) ; proscrit par l'aristocratie, puisque, issu lui-même de l'une des premières familles de France, il avait voté l'abolition de la noblesse ; enfin proscrit par le parti anarchiste, aux fureurs duquel il n'avait échappé que par une longue expatriation, il me paraissait présenter aux amis de l'ordre constitutionnel les plus fortes garanties. Mais, dès ce temps-là, j'aurais dû savoir qu'il n'en était aucune contre la corruption ou contre une ambition effrénée. Talleyrand, Fouché, Carnot et bien d'autres ont trop prouvé cette vérité.

Les hommes les plus ordinaires, qui n'auraient pas été aveuglés par cette ambition fatale, se seraient-ils confiés avec une aussi folle imprudence à la parole des rois? Quel est, en effet, le résultat des brillantes promesses qui leur avaient été faites pour prix de leur honteuse désertion? Le dernier d'entre eux langui dans l'exil et dans l'obscurité; le second y est mort, objet de la haine et du mépris de tous les partis; Talleyrand, protégé par un souverain puissant, n'a pas, à la vérité, été exilé; mais on l'a accablé de dégoûts et d'humiliations. Son ambition immodérée, toujours excitée et toujours déçue, est pour lui le vautour de Prométhée, et si tous les trois on les a laissés vivre, ils ne le doivent qu'à la force des circonstances, qui n'ont pas permis aux rois, auxquels ils s'étaient livrés, de les abandonner sans réserve aux effets de leur ingratitude et de leur vengeance.

Lenoir-Laroche fut présenté par moi à Barras et

à Rewbell, pour le ministère de la police générale. C'était un ancien constituant, — patriote sûr, homme d'un caractère doux et modéré. Il avait mis dans le *Moniteur* plusieurs articles relatifs aux débats politiques qui divisaient alors les esprits, et ces articles faisaient honneur à sa plume, à la justesse de son esprit, à son caractère moral et politique. « En faisant un pareil choix, » dis-je à mes deux collègues, « pour le ministère de la police, il sera clair, « pour quiconque ne sera pas homme de parti, que « nous ne voulons pas sortir du cercle tracé par la « modération. Par cette mesure, nous affaiblirons « beaucoup, si même nous ne la détruisons tout à « fait, l'idée des sinistres desseins qu'on nous prête. » Lenoir-Laroche vint me remercier de l'honneur que je lui avais fait de penser à lui, et de lui avoir fait confier un ministère auquel les circonstances, surtout, donnaient une grande importance. Je m'applaudis d'avoir songé à un pareil choix, mais je ne m'en applaudis pas longtemps.

Lorsque le pauvre Lenoir-Laroche, qui jusque-là avait passé son temps à feuilleter ses livres, à faire à loisir quelques articles de journaux, à causer à cœur ouvert avec quelques amis, lors, dis-je, qu'il se vit entouré de cartons remplis de plans de conspirations, assourdi de rapports de police, tous plus alarmants les uns que les autres, environné d'espions, qui, pour se rendre importants, venaient lui raconter les nouvelles les plus effrayantes et les plus fausses de prétendus groupes menaçants, de rassemblements prêts à se mettre en marche, etc., il perdit tout à fait la tête. Il crut que c'en était fait pour jamais du Direc-

toire, du ministère de la police et de lui, pauvre ministre. D'heure en heure, il attendait sa fin; il ne venait au Directoire qu'avec un air effaré, qui excitait tout à la fois le rire et la pitié. Il entrait au conseil sans pouvoir rien nous dire, et il en sortait de même; enfin, au bout de deux ou trois jours, il vint chez moi :

« Ah! mon cher ancien collègue, mon cher di-« recteur, mon cher ami, » s'écria-t-il en entrant dans mon cabinet, « je vous ai dû l'honneur du mi-« nistère, et toute ma vie j'en serai reconnaissant; « mais que je vous doive aujourd'hui le bonheur d'en « sortir! C'est alors que ma reconnaissance sera sans « bornes. » — Il me fit part aussitôt des angoisses et des terreurs dont il était sans cesse torturé. Je le calmai, en l'assurant que, dès le lendemain, il serait débarrassé d'un si terrible fardeau, et je me chargeai de présenter sa démission, qu'il écrivit dans mon cabinet. Il fallait le remplacer. Je jetai les yeux sur Sotin, membre du bureau central de la commune de Paris. Ce choix ne fut pas heureux non plus. Comme on le verra ci-après, Sotin finit par se livrer à l'intrigue et fut un des agents les plus actifs du parti qui se ligua contre Rewbell et moi au 30 prairial an VII.

Voici ce qui m'avait décidé à le faire agréer par mes deux collègues.

Dans les troubles qui éclatèrent en Bretagne en 1788, les villes de cette province envoyèrent, pour la plupart, à Rennes, leur jeunesse militairement organisée. Elle allait au secours des jeunes Rennois plébéiens, qui étaient en guerre ouverte avec les nobles et

les troupes royales. Les compagnies furent, à Nantes comme ailleurs, organisées par les chefs de famille et ceux des maisons les plus respectables du commerce; les officiers furent nommés par eux. Ils donnèrent ensuite le commandement général de cette troupe à Sotin de la Coindière, encore bien jeune alors, mais qui s'était fait remarquer par sa sagesse et son courage. Sa conduite fut excellente et il sut maintenir une très-bonne discipline. En arrivant à Rennes, il trouva M. de Thiard, qui y commandait, disposé à lui en défendre l'entrée avec deux régiments d'infanterie et des pièces de campagne. Sotin et ses braves compagnons montrèrent une si ferme résolution de pénétrer dans la ville, coûte que coûte, qu'on les laissa passer. Pendant son séjour à Rennes et lors de son retour à Nantes, Sotin se comporta aussi bien. Dans la révolution qui survint aussitôt, il fit paraître beaucoup de patriotisme. Sous le règne de l'anarchie, il ne se démentit pas. Il attaqua ses agents avec intrépidité; aussi fut-il proscrit et placé à la tête des cent trente-deux Nantais qu'on envoya à Paris pour les faire mitrailler. Après le 9 thermidor, il contribua beaucoup à faire fermer les Jacobins; mais en vendémiaire, dans l'assemblée électorale de Paris dont il était membre, il soutint courageusement la cause populaire contre l'aristocratie, et s'opposa de toutes ses forces à la faction royaliste. Devenu membre du bureau central, il y marcha dans une très-bonne voie.

Aussi, je crus avoir trouvé un homme, qui, quoique jeune encore, offrait toutes les garanties désirables, ne favoriserait aucun parti, ne donnerait dans aucun excès. Je le fis appeler par un de nos amis

communs, nommé Seignette, très-honnête garçon, qui administre parfaitement les Quinze-Vingts depuis longues années, après avoir été employé dans la diplomatie. Je dis à Sotin que j'avais l'intention de le proposer à mes collègues pour le ministère de la police. Je lui fis part des principes d'après lesquels il devrait se conduire dans cette administration, principes que je lui supposais d'après sa conduite antérieure, et sans lesquels je me garderais bien de le mettre en avant. Il me parut comblé de joie d'être appelé, si jeune encore, à un ministère. Il me remercia avec effusion, se félicita de la confiance qu'il avait eu le bonheur de m'inspirer, et me jura que je n'aurais jamais à m'en repentir. Je crois qu'il était sincère alors. Mais, depuis son séjour à Paris, il avait pris le goût du jeu, du luxe, de toutes les jouissances dispendieuses; en un mot, il se perdit à l'école de Barras. Il vint un temps où il oublia ses promesses, fréquenta journellement la maison de Barras, et disparut dès lors de la mienne.

Bénézech, Petiet, Cochon, Charles Delacroix et Truguet étant ainsi remplacés, les seuls ministres que nous gardâmes furent, comme on le voit, Merlin à la justice, et l'honnête Ramel aux finances. Ce dernier montra dans toute cette crise la franchise la plus noble et le plus honorable dévouement. Il ne craignit point, en présence de Carnot, de Letourneur d'abord, et ensuite de Barthélemy, même dans les moments les plus incertains, de nous prévenir des mauvais desseins et des diverses entreprises des chefs clichiens contre la majorité bien intentionnée du Directoire, et de déclarer son attachement sincère à cette majorité.

On verra que lorsque l'anarchie s'éleva à son tour contre le Directoire et parvint à le renverser, Ramel ne montra ni moins de droiture, ni moins d'impartialité, ni moins de courage.

En parlant des changements opérés dans le ministère, j'ai fait succéder immédiatement Schérer à Petiet et néanmoins il n'en fut pas ainsi. Hoche fut nommé d'abord; mais cette nomination se trouva nulle et sans effet, le général Hoche n'ayant pas trente ans, âge exigé par la constitution pour occuper un ministère. Nous le savions tous les trois; Rewbell et Barras m'en firent l'observation, lorsque je le leur proposai. « Je sais, leur dis-je, que Hoche ne peut « être ministre. Eh bien! sur la déclaration qu'il « fera de l'incapacité provenant de son âge, nous « ferons un autre choix; mais le sien aura été pour « l'armée entière la preuve que c'est la majorité du « Directoire qui dirige l'administration de la guerre, « et que Carnot n'y a plus d'influence. Il est dans la « nature de l'homme, et surtout du militaire, de se « ranger du côté où se distribuent les grades et l'ar- « gent. »

J'ai rendu compte de ce qui s'était passé entre le général de l'armée d'Italie et la majorité du Directoire, dans la crise qui amena l'événement du 18 fructidor. Jetons les yeux sur la conduite des autres généraux en chef.

Moreau se tint parfaitement neutre à la tête de l'armée de Rhin-et-Moselle; mais Hoche, qui commandait celle de Sambre-et-Meuse, crut devoir prendre couleur dans ce fameux débat. Il se prononça pour la majorité du Directoire. Rival de gloire de

Bonaparte, il voulut aussi rivaliser de patriotisme avec lui, et ne pas le laisser, en quelque sorte seul, plus en vue que tous les autres généraux, dans les chances que pouvaient amener de si graves circonstances. Mû par ce motif, ou seulement par l'amour de la liberté, peut-être par l'un et l'autre, il nous donna les assurances d'un entier dévouement à la cause que nous défendions.

Je n'entrerai dans aucun détail sur la marche des troupes de son armée vers Paris; ils se trouvent partout. Mais ce qui n'est pas connu et ce qui mérite de l'être, c'est que Rewbell et moi nous ne savions rien de cette marche, dont nous ne fûmes informés d'abord que par la voix publique. Nous comprîmes aussitôt que c'était un tripotage de Barras, qui s'était servi de notre nom pour engager le général à cette démarche, tout à la fois hasardeuse et inutile. La suite prouvera la justesse de cette conjecture, qui ne contribua pas peu, au reste, à augmenter notre perplexité sur le degré de confiance que nous devions avoir dans un collègue du caractère de Barras. Cependant, il feignit d'ignorer comme nous pourquoi les détachements de l'armée de Sambre-et-Meuse prenaient cette direction. Notre position était telle, au surplus, qu'il ne nous était pas plus possible, sans compromettre, ou, pour mieux dire, sans perdre la république, de désavouer ou dénoncer ces mesures, qu'il ne nous l'avait été de le faire à l'égard des adresses de l'armée d'Italie.

Telle est souvent, dans les crises des nations, la situation des hommes les mieux intentionnés qui les gouvernent, que, pour les préserver de leur ruine

actuelle, ils sont forcés d'employer des moyens dont les suites peuvent être funestes, et devenir en d'autres mains des instruments de leur servitude, comme ils ont été ceux de leur délivrance et de leur conservation,

Maintenant, que Barras avait-il voulu par là? C'est ce que nous ne pûmes savoir au juste. Comment deviner, en effet, le but de toutes les démarches, souvent contradictoires, d'un homme qui complote sans grandes vues, d'une manière pour ainsi dire hachée; qui, d'ailleurs, se laisse ballotter par des intrigants de toutes les couleurs, dont les intérêts sont souvent opposés les uns aux autres!

Cependant Hoche, inquiet de ce qui se passait à Paris, prend le parti de s'y rendre. Il est appelé au Directoire. Carnot, encore président, lui fait subir un véritable interrogatoire, avec une sécheresse et une sévérité excessives. Il lui adresse ensuite les plus terribles menaces, et lui annonce qu'il va être mis en accusation.

Hoche, tout interdit, jetait continuellement les yeux sur Barras, et Barras eut la lâcheté de tenir continuellement les siens sur le papier qu'il avait devant lui, sans oser proférer un seul mot, pour excuser le général qu'il avait compromis, et avec lequel il avait été dans les relations les plus intimes, dès les premiers temps de la Révolution. Je n'avais, au contraire, jamais eu avec Hoche que les rapports nécessités par nos positions respectives, et je n'avais nullement contribué à l'engager dans une démarche si embarrassante. Je n'en saisis pas moins la parole pour le tirer de l'état excessivement pénible auquel il se trouvait réduit.

Je demandai d'abord à Carnot de quel droit il faisait subir au général un interrogatoire en forme, de quel droit il lui annonçait qu'il allait être mis en jugement, de quel droit, enfin, il lui adressait de telles menaces? Je lui rappelai, ce qu'il n'aurait pas dû oublier, qu'en sa qualité de président, il ne pouvait parler au nom du gouvernement qu'en vertu de délibérations prises par le Directoire collectivement. « Or, ajoutai-je, le Directoire n'a, par « aucun acte, par aucune délibération, rien arrêté de « semblable à ce que se permet le président. — « Ainsi, je m'oppose, pour ma part, à ce que cette « espèce d'instruction judiciaire se continue. » — Puis, m'adressant à Hoche, je lui dis d'un ton ferme : « Quant à vous, général, ne prenez aucune « inquiétude de ces vaines menaces. Les ennemis de « la liberté poursuivent avec acharnement les gé- « néraux comme les magistrats qui la défendent. « Mais ils doivent être parfaitement assurés, les uns « et les autres, que s'ils ont des ennemis qui les « attaquent, ici ils ont aussi des amis qui les défen- « dront avec énergie, et sauront les soustraire au sort « dont on ose les menacer. — Vous pouvez compter « sur moi en particulier, tant que je vivrai et tant « que vous serez l'un des défenseurs de la liberté « publique. — Je ne crains pas de vous donner la « même assurance, au moins au nom de la majorité « des membres qui siégent dans ce conseil. Les « ennemis de la constitution ne trouveront certaine- « ment que confusion, lorsqu'ils comptent sur un « triomphe assuré. »

Je demandai ensuite qu'on engageât le général à

se retirer, afin que le Directoire continuât ses délibérations. Je ne me rappelle pas ce qui remplit le reste de la séance, laquelle au surplus tirait à sa fin.

En rentrant chez moi, je trouvai Hoche qui m'attendait dans mon salon. Il commença par me rendre mille actions de grâces pour la manière dont j'avais pris sa défense, tandis que l'homme dont il devait le plus naturellement l'attendre n'avait pas laissé échapper un seul mot.

« Je l'ai prise, » lui répondis-je, « pour l'intérêt « public et pour le vôtre ; mais je dois, néanmoins, « vous dire que nous avons fortement à nous plaindre « de vous, Rewbell et moi, de ce que vous ayez fait « marcher des troupes dans le rayon constitutionnel, « non-seulement sans que nous vous l'ayons demandé, « mais de plus sans que vous nous en ayez avertis. » L'étonnement se peignit sur sa figure. « Citoyen « directeur, » s'écria-t-il, « combien vous augmentez « ma gratitude et mon respect pour votre caractère ; « mais aussi combien vous excitez mon indignation « contre Barras ! Quoi ! c'est lui qui m'a compromis, « en m'écrivant faussement que la majorité du Directoire exigeait de moi cette démarche ; c'est lui qui « reste silencieux lorsqu'on me menace de l'échafaud ; « et vous, cependant, qui deviez être gravement offensé « de la conduite, très-blâmable à votre égard, que « vous deviez me supposer, vous me défendez avec une « franchise et une fermeté que je n'oublierai jamais ! Je « regretterai toute ma vie de ne vous avoir pas connu « plus tôt intimement. — Toute ma confiance est en « vous désormais ; à votre tour, honorez-moi de la

« vôtre. De ce moment, j'espère bien vous prouver « qu'elle n'aura pas été mal placée. »

Après que nous eûmes causé longtemps sur les hommes du moment, le général me quitta avec de nouvelles protestations de respect et d'affection, en me demandant la permission de me venir voir souvent, pendant que nous jugerions sa présence nécessaire à Paris. Je l'y invitai beaucoup.

Cependant, en sortant de chez moi, Hoche passa chez Barras, auquel il ne manqua sûrement pas de faire de justes reproches. Il trouva en lui tant d'incertitude que la crainte de ne se voir soutenu que par moi seul, et par conséquent de se voir abandonné par la majorité, le saisit, et au lieu de rester à Paris, il partit subitement pour rejoindre son armée. Là, il fit part aux officiers de son état-major de la scène qui s'était passée au Directoire, ainsi que de la conférence qu'il avait eue avec moi à la sortie de la séance, et de celle qu'il avait eue avec Barras. Il les invita à n'avoir confiance qu'en moi, qu'aux personnes qui viendraient de ma part et aux ordres signés de moi, dans le cas où il serait absent, malade ou surpris par la mort. C'est ce que ses officiers ont redit souvent à beaucoup de gens, et ce que l'un de ses aides de camp, possédant toute sa confiance, homme de mérite, qui était de Niort et dont j'ai oublié le nom, répétait encore à plusieurs de mes confrères, lorsque je quittai l'Institut national, comme je le dirai ailleurs.

Hoche était donc parti dans la nuit même. Le lendemain, en nous rendant au conseil, Carnot et moi, nous nous trouvâmes dans les salles qui précé-

daient celle où il se tenait. « Eh bien ! » me dit-il, avec un air très-empressé et un sourire ironique, « le « général Hoche est retourné à son quartier général. » « Il a bien fait, » lui répliquai-je tranquillement : « c'est la place d'un général en chef. »

Barras, un peu plus habile en intrigues que Rewbell et moi, s'était chargé d'attacher à notre cause le corps des grenadiers qui formait la garde des deux conseils législatifs, et de nous procurer l'argent que nécessitait la circonstance. Nous ne voulions d'abord rien tirer du trésor public que légalement ; nous n'aurions pas voulu engager Ramel à se compromettre et à prévariquer.

Cependant, les entreprises du Corps législatif s'étendaient chaque jour, et prenaient un caractère plus menaçant. Pichegru formait sa troupe et réunissait ses moyens d'attaque. On distribuait des bons pour se faire donner des armes, et des signes de ralliement pour se reconnaître dans le mouvement. A toute heure, nous pouvions être prévenus et attaqués, et Barras faisait toujours naître divers incidents pour différer d'agir. Augereau devait aussi toujours être prêt pour le lendemain, et ce lendemain n'arrivait pas. A chaque instant, Rewbell et moi, nous nous communiquions nos doutes : ils étaient cruels. Que n'avait-on pas à craindre, en de pareilles circonstances, d'un homme sans lumières comme Augereau, et d'un homme sans conscience comme Barras ! Rewbell surtout était sur les épines. Les discours que j'avais prononcés le 10 fructidor à la réception de Bernadotte et à celle de Visconti avaient rompu la glace et ne permettaient plus de vains retards. Il

fallait être attaqué ou attaquer soi-même, et il était clair qu'avec de l'ensemble et de la fermeté, le triomphe appartiendrait au plus tôt prêt.

Néanmoins, les lenteurs étaient toujours les mêmes, et Rewbell était d'ailleurs informé, par des voies qu'il devait regarder comme sûres, que nous allions être attaqués très-prochainement. — Il vint chez moi tout hors de lui. « Nous sommes trahis, » me dit-il. « Barras et le général ont sûrement fait leur mar-« ché, et nous serons seuls les victimes de cet odieux « complot. — Mais je ne veux pas rester stupidement « sous le fer des bourreaux. Je te déclare que je « pars. J'ai dû t'en prévenir; je le fais. J'ai pris « mon parti, prends le tien. » Tout en partageant ses craintes, je cherchai à le calmer. Je lui représentai qu'elles pouvaient être exagérées, et je parvins, quoique avec beaucoup de peine, à lui persuader qu'avant de se porter à une extrémité telle que celle d'abandonner la partie, et d'assurer ainsi le plus éclatant succès aux ennemis de la république, il fallait voir encore les choses de plus près; car, par une démarche précipitée, nous la perdions sans retour, ce qui était le comble du mal, tandis qu'en temporisant encore, il nous restait toujours quelques chances et l'espérance. J'ajoutai que, quant à notre existence personnelle, je savais qu'il ne la mettait pas plus que moi en balance avec l'intérêt public; qu'au reste, même sous ce point de vue, nous courions beaucoup plus de risques en prenant ainsi un parti précipité; car, d'une part, notre fuite serait présentée comme l'aveu de nos prétendus desseins criminels, et, de l'autre, l'évasion et les moyens de se soustraire aux

recherches des dominateurs seraient excessivement difficiles, puisqu'on ne pouvait douter que les gouvernements étrangers ne fussent eux-mêmes dans la conspiration et ne nous refusassent un asile. « Allons « chez Barras de ce pas, » lui dis-je, « forçons-le à « s'expliquer catégoriquement sur ses intentions : « nous nous déciderons d'après cette entrevue. » Il en tomba d'accord.

Sur-le-champ nous nous rendîmes, en effet, chez Barras. Il nous donna des preuves si positives de son succès auprès des grenadiers du Corps législatif, par l'entremise d'un certain député, que je me rappelle bien, mais dont j'ai oublié le nom ; il nous annonça d'une manière si absolue que, dans trois ou quatre jours au plus tard, Augereau, désormais sûr des troupes, serait en état d'exécuter le mouvement, tel que nous l'entendions; ce dernier, que nous fîmes venir, nous confirma si précisément la même chose, que Rewbell consentit à différer son départ, mais en affirmant que de nouveaux retards seraient le signal de sa disparition. Il paraît que dans ce moment la négociation dont parle Fauche-Borel [1] venait d'échouer. Ce fait doit coïncider avec la fin des tergiversations de Barras, qui nous inquiétèrent si vivement. Enfin, le 17, à la sortie de la séance du Directoire et avant l'expiration du délai que Barras nous avait demandé, il nous dit qu'il était averti que, dans la nuit, les commissions des inspecteurs des deux conseils devaient s'assembler pour prendre un parti définitif, et qu'il nous

1. Voir dans l'ouvrage de cet agent de Louis XVIII les détails qu'il donne sur le marché qu'il cherchait à conclure avec Barras pour que ce dernier livrât la France aux Bourbons. (O. L. L.)

proposait d'agir dès ce moment, pour les prévenir. Ayant reçu les mêmes avis que lui, il nous y trouva tout disposés.

Dans le même soir, nous nous rassemblâmes chez Rewbell; nous y fîmes appeler tous les ministres et le général, avec ordre de ne laisser sortir personne, le général excepté, pour donner ses ordres et en surveiller l'exécution.

Nous prîmes tous les arrêtés qui furent ensuite publiés; nous rédigeâmes les proclamations qui furent affichées; nous donnâmes au général l'ordre d'agir de manière que la tranquillité publique fût maintenue complétement, et nous eûmes la satisfaction de voir que le lendemain, dès le matin, la foule, voyant l'ordre qui régnait partout, exprimait sa joie et parcourait les quais et les promenades comme dans un jour de fête. Il n'y eut aucun pillage, aucune insulte; l'union et la cordialité se peignaient sur tous les visages.

Au reste, quoi qu'en dise Carnot, nous fûmes fort aises de son évasion, et nous n'avons point mis, comme il l'avance, dans sa réponse à Bailleul, *infanterie, cavalerie et artillerie à sa poursuite*. Artillerie! pour arrêter un seul individu fugitif! Cela est un peu trop ridicule. Deux cavaliers bien montés conviennent assurément mieux pour cela que tout un parc d'artillerie. Quant à sa mort, que nous avions, dit-il, résolue, pourquoi l'aurions-nous tué, puisque nous n'avons laissé tuer personne? Et en quoi sa mort importait-elle davantage que celle des autres chefs de parti?

Pour Barthélemy, nous fîmes tout ce qu'il fut pos-

sible d'efforts pour l'engager à se retirer à Hambourg. Nous lui offrîmes toutes les facilités imaginables pour s'y rendre, y résider tranquillement et y jouir de toute sa fortune, mais sous un autre nom que le sien. Il s'entêta toujours à exiger que nous l'y envoyassions sous son nom. Nous cherchâmes à lui faire sentir que cela était impossible; que le Directoire se rendrait odieux au Corps législatif, si les proscrits de ce corps étaient envoyés à la Guyane, et le membre du Directoire ostensiblement à Hambourg; que cela seul suffirait pour occasionner une nouvelle mésintelligence entre les deux autorités. Nous lui envoyâmes à plusieurs reprises Marandat, son secrétaire de confiance, et le général Chérin, qu'il avait vu naître, pour tâcher de vaincre son obstination. Il y eut de sa part un entêtement qu'on pourrait dire stupide, et malgré nos efforts pour le faire évader, malgré le désir ardent qu'il en avait lui-même, il ne voulut jamais le faire qu'aux conditions qu'il nous prescrivait, et qui étaient impossibles à remplir.

Le 18 fructidor, il y eut, dans Paris, encore plus que de la satisfaction; il y eut de l'enthousiasme, et il y en eut beaucoup. Ma qualité de président et mes discours dans la séance publique du 10 fructidor avaient achevé de me montrer au public comme le principal auteur de cette journée. Dans plusieurs quartiers de Paris on criait : *Vive Revellière-Lépeaux!* De tous côtés, on me rapportait cela avec empressement, dans la persuasion de m'être agréable. On se trompait. Je connaissais trop la légèreté des peuples et de quelle ingratitude sont payés, le plus souvent,

ceux qui les servent avec zèle et désintéressement. — « On crie : *Vive Revellière-Lépeaux!* » répondais-« je; tant pis! Peut-être qu'avant longtemps on me « dévouera à la mort comme un traître; c'est le sort « de ceux qui bravent tous les partis. » — Mon pressentiment se vérifia au 30 prairial an VII.

J'ai dit que ce ne fut qu'à la sortie de la séance du 17 fructidor que nous convînmes de nous rassembler pour agir dans la nuit qui allait commencer. Par cela seul, on pourrait juger de la vérité de la description que fait Carnot de la figure et du maintien que j'affectai dans cette dernière séance, en considérant *les deux victimes* que j'allais sacrifier. Mais la lettre de cette description vaut mieux que toute autre réfutation; la voici (pages 154 et suivantes) : « Revellière, tourmenté par le désir d'être fameux, et « se démenant de toutes manières pour y parvenir, « s'est fait *théophilanthrope*, comme les vieilles femmes « qui ont été coquettes se font dévotes, pour ne pas « mourir au monde; mais voyant que cela ne lui « réussissait pas, il a mieux aimé devenir tyran que « de se borner à conserver la réputation d'homme de « bien, avec laquelle il était arrivé au Directoire. Je « ne sais, au surplus, sur quoi pouvait être fondée « cette réputation. Peut-être sur le besoin qu'on a de « se faire illusion, de se soulager en pensant qu'il « est quelques âmes pures; peut-être sur l'espèce de « pitié qu'inspire un être disgracié de la nature au « physique; mais il n'en est certainement pas de plus « *hypocrite* ni de plus *immoral* que Revellière. La « nature, en le rendant *puant* et *difforme*, semble « avoir eu pour objet de mettre en garde ceux qui

« en approchent *contre la fausseté de son caractère*
« *et la profonde corruption de son cœur.*

« Je me rappellerai toute ma vie son sourire
« d'*anthropophage* au moment où, en qualité de
« président, il leva la séance du Directoire, le 17 fruc-
« tidor; il savait que c'était ma dernière; il croyait
« que, dans quelques heures, il ne resterait plus de
« moi qu'un cadavre ensanglanté. Quel spectre hi-
« deux! Je crus voir Charles IX, quand le tocsin de
« la Saint-Barthélemy va sonner, disant adieu à ceux
« qui vont être égorgés par ses ordres. Un poignard
« semblait s'élancer de chacun des angles de sa
« figure; sa tête était penchée sur son épaule; ses
« yeux, devenus presque opaques, regardaient obli-
« quement; le haut de ses joues était agité d'un mou-
« vement convulsif, et ses lèvres s'entr'ouvraient et
« se portaient en avant, comme à l'approche d'une
« coupe pleine du sang de sa victime. »

A ce passage, ajoutez les suivants :

« Vous voulez une guerre d'extermination (c'est
« Carnot qui parle). A ce mot, Revellière bondit sur
« son fauteuil, et dit qu'il ne sait pas s'il doit tenir
« plus longtemps la séance. J'observai d'abord à Re-
« vellière que je ne faisais que rappeler ce que Bo-
« naparte avait écrit plusieurs fois. *Ce développe-*
« *ment parut un peu calmer la vipère, qui se remit*
« *en rond sur son fauteuil.* » (Page 36.)

« Les préliminaires de Leoben arrivent. Je me
« livre à la joie que me cause le bonheur de voir la
« paix rendue à ma patrie. Letourneur la partage; mais
« les *triumvirs rugissent;* Revellière *était un tigre.*
« Rewbell poussait de gros soupirs, etc. » (P. 89.)

« Le 19, lorsque le conseil excepta de la pro-« scription quelques représentants, entre autres « Doulcet [1], on sait le message insolent qu'adressa à « ce sujet le Directoire au conseil, qui, un peu re-« venu de sa première terreur, ne changea pas sa « décision. *Alors Revellière dit : qu'il fallait faire « assassiner Doulcet. — Assurément, il ne fallait à « celui-là que des occasions pour bien travailler la « marchandise.* » (Pages 194 et 195.)

On jugera si ce style, ces épithètes, ces images sont propres à donner une haute idée de l'impartiale véracité de l'auteur.

Mes deux collègues ne sont pas épargnés dans le cours de ce mémoire. Par exemple, si l'on en croyait Carnot, Rewbell entra dans un accès de rage contre l'officier porteur du mandat d'arrêt contre Carnot, qui s'était échappé, et Barras eut l'inconcevable lâcheté d'aller lui-même avec les soldats arrêter le débile Barthélemy. — Rewbell n'entra point en fureur, Barras ne bougea pas de l'appartement où nous étions tous rassemblés. Mais c'est surtout contre ma personne que Carnot s'acharne avec le plus de virulence. J'en ai dit plus haut la raison.

Je ne répondrai rien à tant d'autres suppositions que Carnot fait si gratuitement; par exemple, celle que nous ne lui avions proposé le ministère de la guerre que pour l'écarter du Directoire (comme s'il n'était pas absurde d'appeler l'attention sur quelqu'un en lui offrant un poste très-élevé, lorsqu'on veut empêcher qu'on ne songe à lui pour une position encore plus

1. Plus connu, avant et depuis cette époque, sous le nom de comte de Pontécoulant, qu'il portait à la chambre des pairs. (O. L. L.).

éminente) ; ou bien encore celle du dessein que nous avons toujours eu de perdre Bonaparte (nous ne l'avons que trop bien servi !) ; celle de vouloir à toute force le faire tuer, lui, Carnot; celle d'avoir fait espérer à Augereau une place dans le Directoire, pour prix de son zèle à faire périr ceux dont on voulait se défaire, etc., etc. Sa réponse à Bailleul suffit pour donner la mesure de la foi due à ses assertions.

Je ferai sur cet écrit une dernière observation. C'est que, ainsi que tous ceux qui nous ont fait un crime de la journée du 18 fructidor, Carnot est forcé d'avouer qu'il y avait dans les conseils un certain nombre de meneurs qui les influençaient pour en venir au renversement de la constitution, et qu'il fallait s'opposer à leurs manœuvres; mais ils étaient, dit-il, en petit nombre. (Il convient encore de deux cents membres.) Mais qu'importe le nombre? N'y en eût-il pas plus de quatre, les conseils étaient-ils dirigés par eux, oui ou non ? La contre-révolution s'opérait-elle par eux et la majorité des conseils, oui ou non ? Comme nos autres accusateurs, ne pouvant nier un fait aussi patent, il est forcé, en définitive, de nous accuser seulement d'avoir rejeté les procédés de conciliation, et de n'avoir pas agi avec la plus grande régularité dans les formes. Or, il sait mieux que personne combien cela était impossible, comme je crois l'avoir démontré, et comme le jugera tout homme impartial, j'en ai l'entière confiance.

C'est une chose assez remarquable que, tout en traitant avec les Bourbons, comme le prouvent les mémoires de Fauche-Borel, Barras ait eu constamment pour la populacerie un penchant tel, qu'il a tou-

jours cherché à la mêler à tout. J'ai déjà dit qu'il voulait mettre les faubourgs en mouvement dans cette occasion, mais que nous nous y étions refusés, Rewbell et moi, de la manière la plus absolue. Dans la soirée du 18, il parvint néanmoins, quoique avec beaucoup de peine, à rassembler quelques centaines de gens, que les meilleurs amis de l'égalité peuvent, sans scrupule, appeler de la canaille. Ils parcoururent quelques rues, et vinrent pousser, en passant seulement, quelques cris de *vive Barras*, qui restèrent sans échos. Voyant que personne ne faisait à eux la moindre attention, ils se dispersèrent.

Tallien, Fréron et compagnie voulaient que Barras se mît à la tête de cette espèce de rassemblement, pour s'emparer du succès et relever leur parti à la faveur de cette journée; mais nous avions donné une telle direction aux esprits, que cette tentative ne devait être que ridicule. Je crois pouvoir, au reste, assurer, sans présomption, que dans la journée du 18 fructidor rien de semblable ne pouvait arriver contre ma volonté. Je fus dans ce premier moment, pour ainsi dire, le maître de l'opinion.

On a beaucoup déclamé contre la cruauté dont le Directoire avait usé envers les déportés du 18 fructidor, soit dans leur transport de Paris à Rochefort, soit pendant leur séjour à la Guyane. J'observerai à cet égard que nous n'avons pu répondre que de nos intentions et des ordres que nous avions donnés. Quant aux ordres, je défie qu'on en montre aucun émané du Directoire, qui porte un caractère de dureté. Quant à nos intentions, elles ont été démontrées par la nature de nos ordres, et par le parti que nous prîmes

de faire changer le commandant qu'Augereau avait donné à l'escorte, et qui se conduisait mal en route avec les prisonniers et les autorités locales. Je ne prétends pas pour cela que les déportés n'aient pas eu à se plaindre de plus ou moins de rigueur dans l'exécution des mesures prises à leur égard; mais elle ne fut due ni à la lettre des ordres, ni à l'intention du Directoire; les agents seuls en furent coupables, et qui ne sait que le gouvernement le mieux intentionné et le plus attentif ne peut se flatter que ses ordres seront toujours remplis avec exactitude et fidélité? Pour bien juger les choses, ce n'est pas d'ailleurs isolément et séparément de toutes les circonstances qu'il convient de le faire.

Or, qu'on observe que cette révolution fut la première qui s'exécuta sans désordre et sans une seule goutte de sang répandue. Cependant l'esprit de parti n'avait, pour ainsi dire, pas encore perdu de sa force. Les haines politiques inspiraient les mêmes fureurs, et la lutte violente dont cette catastrophe était le résultat avait porté, de part et d'autre, l'exaspération et le désir de la vengeance au plus haut degré. J'atteste, et on le croira sans peine, que ce ne fut pas sans dévouement et sans de pénibles efforts qu'on parvint à empêcher que cette révolution ne fût ensanglantée.

Je prie aussi le lecteur de ne pas perdre de vue que, lorsque la première chaleur des esprits fut calmée, le Directoire, plus maître de prendre à l'égard des condamnés à la déportation des ménagements qui, dans les premiers moments, lui eussent attiré de violents reproches, envoya ceux qui furent arrêtés par la

suite, ou qui se présentèrent d'eux-mêmes, non à la Guyane, mais dans l'île d'Oleron (Charente-Inférieure), séjour sain et agréable. Enfin la liste de proscription, une fois close par le Corps législatif, le fut irrévocablement. La justice reprit toutes ses formes et qui que ce soit ne fut inquiété.

Thibaudeau avait été placé sur la liste des déportés que la commission des Cinq-Cents présentait à ce conseil; le respectable Creusé-Latouche parvint à le faire excepter. Les thermidoriens, et conséquemment Barras, haïssaient Thibaudeau mortellement. Il s'était prononcé dans les conseils comme l'un des plus ardents soutiens du parti clichien, ce qui avait encore augmenté leur rage contre lui; ils étaient furieux de le voir échapper. Les hommes de ce parti-là m'envoyèrent une députation, à la tête de laquelle étaient un certain Leturc, mauvais procureur, et un certain Laporte, mauvais chirurgien, tous deux anciens meneurs du club de Montmorency, pour me présenter une pétition qu'ils ne doutaient pas, prétendaient-ils, que je ne présentasse à mes collègues en l'appuyant fortement. L'objet de la pétition était que nous fissions un message à chacun des conseils pour qu'ils ajoutassent le nom de Thibaudeau à la liste de ceux dont ils avaient prononcé la déportation.

Je leur répondis que, s'ils avaient des pétitions à présenter pour faire prononcer des exceptions en faveur de quelques condamnés à la déportation, je leur promettais bien volontiers toute mon influence; mais que, sans examiner si Thibaudeau était plus ou moins coupable que les autres, je m'opposerais vigoureusement, tant à son égard qu'à celui de tout autre,

à ce qu'on rouvrît une liste de proscription qui, je le comptais bien, était fermée pour jamais; qu'autrement il n'y aurait plus de terme aux réactions, plus de sécurité pour personne, et qu'on verrait renaître tous les crimes et les malheurs du gouvernement révolutionnaire. Cette réponse fut faite d'un ton à leur ôter l'envie de persister. Thibaudeau resta tranquille.

XXXI.

ÉVIDENCE DES PREUVES DE LA CONSPIRATION ROYALISTE AU 18 FRUCTIDOR.
RÉPONSES A Mme DE STAËL, A LA MINERVE FRANÇAISE ET A GARAT, SUR LES HOMMES ET LES FAITS DE CETTE ÉPOQUE.

On a vu ci-dessus que, depuis la Restauration, la conspiration déjouée au 18 fructidor avait acquis le dernier degré d'évidence, quand même elle n'eût pas été manifeste à tous les yeux lors de l'événement de cette journée. J'en ai rapporté des preuves assez convaincantes; en voici une qui n'est pas moins positive. Elle se trouve dans le discours prononcé par M. le marquis de Marbois dans la séance de la chambre des pairs du 27 février 1819 (*Moniteur* du mardi 2 mars, n° 61). L'objet de ce discours est de combattre la proposition faite par le marquis de Barthélemy pour changer la loi des élections.

L'orateur, après avoir comblé d'éloges, à raison de son caractère et de ses services, l'ancien diplomate, et y avoir ajouté les plus grandes protestations

d'une profonde estime et d'un attachement inaltérable, continue :

« C'est dans ce palais même où nous siégeons « aujourd'hui qu'il préparait, avec une sagesse *trop* « *lente peut-être pour les circonstances, ces desseins* « *qui n'ont pu s'accomplir alors, cette entreprise* « *qu'il ne voulait point séparer de la foi promise,* « *même à des hommes qui furent infidèles à leurs* « *propres promesses.* »

C'est donc, on le déclare, dans le palais même du Luxembourg que Barthélemy, membre du Directoire de la république française, conspirait pour la renverser, tandis que Barbé-Marbois et les autres fructidorisés le secondaient dans ce dessein. Le reproche à leur faire, c'est d'avoir été *trop lents;* le crime de la majorité du Directoire, c'est de les avoir prévenus.

Si l'illégalité de nos mesures est évidente, au moins prend-on soin ainsi d'en constater la justice. Quant à *cette entreprise qu'on ne voulait point séparer de la foi promise,* je ne sais pas trop à quoi cela s'applique. Mais il est assez singulier que Barbé-Marbois représente la majorité de Directoire (car je présume que c'est elle qu'il désigne en parlant *des hommes qui furent infidèles à leurs promesses*) comme des gens qui manquent à leur promesse, lorsqu'ils défendent la constitution qu'ils ont juré de maintenir et à la tête de laquelle ils étaient placés, tandis que leur collègue Barthélemy, à la même place, après s'être soumis publiquement au même serment, travaillait traîtreusement, et par une marche ténébreuse, à la renverser au profit des Bourbons. De

semblables aveux prouvent la vérité de ce qu'on a dit généralement, que Barthélemy, agent de la république à l'étranger, n'en était pas moins accrédité par les Bourbons pour leur service, et qu'il n'accepta la place de membre du Directoire exécutif qu'avec l'autorisation de Louis XVIII, et pour mieux servir ses projets. Ce double rôle, au reste, est digne de celui qui, dans sa correspondance diplomatique avec le comité de salut public, pendant le règne de la Terreur, n'omettait jamais quelques basses flatteries pour Robespierre, et exprimait les vœux les plus ardents pour la conservation de *sa précieuse santé*.

Mme de Staël s'est aussi mise au rang des écrivains qui ont attaqué la majorité du Directoire avec le plus d'amertume, principalement sur la journée du 18 fructidor. Comme les faits qu'elle rapporte, comme ses observations personnelles sont épars dans ses *Considérations sur la Révolution française*, je ne ferai mes réflexions sur ce qu'elle avance qu'en suivant l'ordre dans lequel je l'aurai trouvé.

Je commencerai par une remarque générale. C'est que cette femme célèbre, avec tout son esprit et son génie, a beau, ainsi que tous les adversaires de la majorité du Directoire, se tordre de toutes les manières, elle est obligée d'avouer que les meneurs des conseils et les conseils avec eux marchaient à la contre-révolution, et que le devoir des directeurs était de l'empêcher. Mais, ainsi que les autres, elle blâme comme un grand crime la violation de la constitution. Cependant, qui veut la fin veut les moyens; or, il a été assez prouvé, je crois, que les moyens constitutionnels étaient absolument imprati-

cables. Ceux qui nous condamnent sentent le ridicule qu'il y aurait à soutenir le contraire : aussi s'en abstiennent-ils. Ils se rejettent, et Mme de Staël comme les autres, sur les persécutions et les cruautés qui succédèrent à la lutte. Mais ces persécutions, ces cruautés, où les a-t-on vues? Il n'a pas été lancé un seul mandat d'arrêt après le 19 fructidor contre qui que ce soit. Mme de Staël cite, à la vérité, en preuve de son assertion, la mort d'émigrés rentrés et découverts par suite de cette mesure; celle, entre autres, d'un M. d'Ambert, pour lequel Bernadotte fit des démarches auprès du Directoire exécutif sans pouvoir obtenir sa grâce[1]. — Ici je me garderai bien de blâmer les regrets de Mme de Staël, mais j'observerai que ces émigrés, dont elle déplore le sort, n'ont pu imputer leur perte qu'à eux-mêmes. Ce n'est pas par suite du 18 fructidor que les lois contre l'émigration furent portées; elles existaient longtemps avant la constitution de l'an III. Les émigrés découverts au 18 fructidor n'ont donc péri par suite d'aucune des mesures prises à cette époque. Avant de rentrer, ils ont su à quoi ils s'exposaient.

Je suis loin de vouloir me rendre l'apologiste de toutes les lois portées contre l'émigration. A l'approche du 18 fructidor, j'ai rencontré dans les rues des émigrés rentrés, que je connaissais très-bien. Je citerai parmi eux un M. de Varennes, baron de Sautré, en Anjou. Il sortait de la cour du Louvre comme j'y entrais; rien ne m'était plus facile que de le faire arrêter sur-le-champ par le factionnaire, et je

1. La constitution de l'an III n'accordait au pouvoir exécutif ni le droit de faire grâce ni celui de commuer les peines (O. L. L.).

n'en fis rien. Il en aurait été ainsi de mille autres. M. de Varennes est mort paisiblement, sous Bonaparte, dans le département de Maine-et-Loire. — Je ne puis néanmoins m'empêcher d'observer que ceux dont il s'agit méritaient moins d'être plaints que ceux que leurs besoins ou leurs affections avaient précédemment ramenés en France; car, sans aucun doute, ils étaient venus pour jeter le trouble dans l'État et renverser le gouvernement existant. Ne peut-on pas dire aussi, quant aux dispositions prises à l'égard des nobles, qu'ils se les étaient attirées? Ne les avaient-ils pas provoquées longtemps d'avance par l'imprudence de leur conduite et par leurs visibles intrigues?

Mme de Staël dit (t. II, p. 182), que le Directoire se perdit en poussant trop loin son triomphe. Je l'ai déjà dit, et je le répéterai encore : Jamais des hommes devenus les maîtres absolus de l'État ne se sont dessaisis aussi promptement et aussi complétement de tout pouvoir extraordinaire. Mme de Staël parle aussi quelque part de l'insuffisance des pouvoirs constitutionnels du Directoire, et d'un autre côté de la trop grande étendue de son pouvoir arbitraire. Qu'on ouvre la constitution de l'an III; où trouvera-t-on rien d'arbitraire dans une autorité purement exécutive, et qui n'avait pas même la moindre part à la proposition des lois?

« Deux directeurs, » dit encore Mme de Staël, « Barthélemy et Carnot, étaient du parti des con- « seils représentatifs. Certainement on ne pouvait « soupçonner Carnot de souhaiter le retour de l'an- « cien régime, mais il ne voulait pas, ce qui lui fait

« honneur, adopter des moyens illégaux pour re-« pousser l'attaque du pouvoir législatif. »

Ainsi, l'attaque du Corps législatif est ici posée en fait, et voilà Carnot et Barthélemy qui sont de son parti; ils travaillaient donc avec les conseils pour renverser la constitution, afin de n'en pas violer les formes? Au reste, ce que j'ai dit plus haut démontre assez si Carnot et Barthélemy étaient à cette époque d'accord avec les clichiens, oui ou non.

Le surplus du paragraphe que je cite contient trois faits faux. Jamais la majorité du Directoire exécutif (au moins en ce qui concerne Rewbell et moi) n'a hésité entre le parti jacobin et l'armée. Le parti jacobin nous fut toujours odieux, et je crois que personne n'en doute, au moins quant à moi. Secondement, nous n'avons point sollicité des adresses, qui nous mirent assez en peine, loin que nous les eussions désirées. Enfin nous ne demandâmes point à Bonaparte de général de brigade, et encore moins Augereau qu'un autre. Augereau, qu'il envoya, était, du reste, général de division.

Mme de Staël nous accuse aussi, comme tant d'autres, de n'avoir pas voulu la paix (t. II, p. 154). J'ai déjà repoussé cette assertion; mais elle prend soin elle-même, et dans ce même chapitre, de nous disculper. « L'opinion en Angleterre était excitée « par Burke,... les ministres anglais, et Pitt à leur « tête, voulaient toujours faire triompher en France « le parti purement royaliste, etc. » — La conclusion nécessaire de ce qui précède n'est-elle pas que le Directoire, à cette époque et à la suivante, eut toute raison de regarder les ouvertures de paix

de la part du gouvernement anglais comme un leurre dont il avait besoin chez lui, et pas autre chose?

« Les députés (du conseil des Anciens) avaient « peur de se dépopulariser en soutenant des magis- « trats repoussés par l'opinion publique. »

Repoussés par l'opinion publique! celle des salons dorés, apparemment. Comment ose-t-on avancer de pareils faits? Toute la France le sait : le triomphe du Directoire fut accueilli avec un véritable enthousiasme. Voilà, du reste, une belle excuse pour les députés des Anciens! Il ne s'agissait pas de soutenir ou d'abattre des magistrats, mais de maintenir la constitution contre les attaques des Cinq-Cents, au lieu de se liguer avec eux pour la renverser, sous prétexte de la crainte de se dépopulariser. Voyez ce que j'ai dit plus haut de ces honorables députés, si bons logiciens.

« L'invasion de la Suisse, le projet insensé d'une « descente en Angleterre, éloignèrent toute espèce « de paix avec l'Europe » (t. II, p. 185).

Les divers motifs que Mme de Staël nous suppose dans l'invasion de la Suisse n'ont aucune vérité. C'est un point sur lequel je m'expliquerai plus loin. Quant au projet de descente dans les royaumes britanniques, il n'était point insensé. A quoi a-t-il tenu qu'il n'ait réussi deux fois en Irlande? On l'a vu. Au surplus, le projet de descente en Angleterre, de la part de la France, ne pouvait pas plus être un obstacle à la paix que le projet d'une descente en France de la part de l'Angleterre. Et depuis quand deux puissances qui sont en guerre ne peuvent-elles faire la paix, parce que chaque jour elles méditent

des attaques l'une contre l'autre? S'il en était ainsi, il n'y aurait jamais de paix possible; car, tant que la guerre dure, les deux nations ennemies forment des projets d'attaques réciproques.

« S'il était resté en France (Bonaparte), le Di-
« rectoire aurait lancé contre lui, par les journaux
« dont il disposait, des calomnies sans nombre, et
« terni ses exploits dans l'imagination des oisifs »
(t. II, p. 206).

L'empreinte de la haine est ici bien marquée! Est-ce bien Mme de Staël qui s'est permis une pareille assertion? elle avait donc lu cette prédiction dans les cieux? Ah! si le Directoire exécutif avant le 18 fructidor, ou tel qu'il était au moment du départ de Bonaparte pour l'Égypte, a des reproches à se faire à l'égard de ce général, c'est bien de l'avoir trop favorisé et trop prôné.

Les préventions de Mme de Staël contre les membres de la majorité du Directoire se manifestent, du reste, dans tout le cours de son ouvrage posthume. Elle débute (t. II, p. 59) par voir en eux *cinq hommes choisis par la colère.* Elle aurait pu remarquer que cette colère fut unanime dans le conseil des Anciens, au moins à mon égard, puisqu'il ne m'y manqua que deux voix, celle de mon ami Pilastre, auquel j'avais fait promettre qu'il ne me la donnerait pas, et la mienne, et qu'elle fut très-générale au conseil des Cinq-Cents, où 317 voix me furent données sur moins de 400 votants. Ce qui prouve au surplus que la nomination faite par les Anciens n'était pas une opération forcée en quelque sorte, d'après la composition de la liste de candidats qui leur était pro-

posée, c'est que ce conseil m'avait nommé son premier président à la presque unanimité, lorsque la liberté de ses choix était illimitée.

« La société de Paris, » dit-on ensuite, « était « d'autant plus libre que la classe des gouvernants « n'en faisait pas partie. »

Que veut dire cette phrase? Qu'entend-on par la société de Paris? Sans doute, c'est uniquement celle des gens de la plus haute qualité : ceux-là seuls forment la société. Les autres, quels que soient leurs vertus, leurs talents, leur éducation, leurs services, s'ils ne portent pas un grand nom féodal, ne font jamais partie de la société. Qu'entend-on par la classe des gouvernants? L'un d'eux était un militaire issu de la plus illustre famille de la Provence. Je le mets le premier en ligne pour me conformer aux idées de Mme de Staël, qui, par une contradiction singulière, en plaidant si éloquemment pour la liberté et l'égalité des droits, laisse toujours échapper une prédilection si particulière pour les noms féodaux; deux autres, pour suivre toujours l'ordre des rangs, étaient capitaines du génie et chevaliers de Saint-Louis; le quatrième était avocat au conseil supérieur de Colmar; le cinquième, j'en conviens, n'était rien qu'un bourgeois. Quelle était donc la classe des gouvernants? celle des nobles d'illustre extraction, celle des simples officiers, celle des avocats, ou enfin celle des bourgeois? Cela est fort embarrassant.

Comment une femme d'un génie aussi élevé ne se contente-t-elle pas de ne reconnaître que deux classes dans la société, dans le sens où elle présente ce mot : la classe des gens bien élevés et celle des

gens privés des avantages d'une bonne éducation?

On voit ici, au surplus, que cette femme célèbre se trompe lorsqu'elle dit (p. 162): « Les meilleurs « généraux de l'Europe obéissaient à cinq directeurs, « dont trois n'étaient que des hommes de loi. » En effet, trois étaient militaires, un seul était homme de loi, le cinquième n'était *rien*.

Mais ces généraux n'étaient eux-mêmes que des hommes de loi, tels que Moreau, Joubert, etc. D'autres encore n'étaient *rien*. Ils n'eurent pas besoin de grands noms féodaux pour élever la gloire militaire de la France à un degré auquel les grands noms ne l'avaient jamais portée. Ils sentaient aussi que ces grands noms ne donnaient pas plus de talents pour l'administration et pour le gouvernement que les *petits noms;* qu'enfin le gouvernement était *la tête*, qui devait commander, et l'armée *le bras*, qui en devait suivre la direction.

Qu'il me soit permis d'abandonner un moment mon sujet, pour me demander pourquoi Mme de Staël nous traite, non-seulement avec peu de justice, mais avec une humeur bien caractérisée et même un certain mépris? Pour ce dernier point, en voici, je pense, la cause. Rewbell et moi nous n'étions que des bourgeois, et cette femme, si extraordinaire par l'élévation de son esprit et de son caractère, amie de la liberté et de l'égalité politique, habituée, d'autre part, dès son enfance à vivre avec les gens de la première qualité, épouse elle-même d'un grand seigneur, n'avait pu se garantir d'un faible pour cette classe d'hommes. Un nom historique, quelque médiocre que fût celui qui le portait, lui en imposait malgré elle.

Pour obtenir de sa part une véritable considération, si l'on prend cette expression dans le sens de la haute société (*high life*), il fallait au moins être gentilhomme, autrement vous ne pouviez prétendre qu'à son estime. Aussi Barras a-t-il obtenu d'elle quelques mots favorables qui nous ont été refusés.

Quant aux reproches qu'elle nous fait de violence, d'injustice, d'ineptie, elle les dément elle-même dans divers endroits. Par exemple, elle s'exprime ainsi (t. II, p. 212) : « Je savais que le Directoire par-« lait de lui (son père) avec respect. Au moment « où les troupes françaises passèrent la frontière de la « confédération helvétique, je vis un officier quitter la « troupe pour monter à notre château... Il était « chargé par le Directoire d'offrir à mon père une « sauvegarde. Cet officier, Suchet, se conduisit à « merveille pour nous, et son état-major, qu'il amena « le lendemain chez mon père, suivit son exemple. » — Remarquez que, du propre aveu de Mme de Staël, M. Necker, que nous traitions avec tant d'égards, était sous le coup de la loi concernant les émigrés rentrés.

Mme de Staël, si attachée à son père, et avec raison, par l'admiration et le sentiment, aurait-elle dû traiter avec tant d'injustice des hommes qui en agirent ainsi envers lui et envers elle? Il est vrai qu'en ce qui la touche personnellement, elle prétend que nous avions résolu de la faire arrêter, et que ce fut Barras qui en empêcha, en plaidant sa cause avec la plus grande chaleur et la plus grande générosité. Barras peut bien lui avoir fait ce conte-là; il en a fait bien d'autres; mais il n'en est assurément rien. Enfin, elle rapporte

elle-même que son père, devenu Français, la chargea d'un mémoire pour le Directoire, afin de demander sa radiation, qui fut unanimement prononcée, et que le Directoire reconnut en même temps la dette du gouvernement français envers M. Necker, qui se montait à deux millions, laissés en dépôt au trésor public. Pouvions-nous en mieux agir envers lui?

Les contradictions de conduite et de langage de Mme de Staël à notre égard s'expliquent, du reste, en partie par le motif que voici : Ce que son père a imaginé, dit et écrit en politique, en morale, en administration et en finances, est le type du mieux possible. Or, il nous est souvent arrivé, soit de force, soit de gré, de ne pas suivre ses maximes et ses préceptes; donc, notre gouvernement a été vicieux en tout point.

Mais une raison bien autrement forte pour qu'elle le trouvât tel, c'est que nous ne voulûmes lui laisser prendre aucune influence dans les affaires, et qu'elle n'avait trouvé quelque accès qu'auprès de Barras. Pour moi, je le lui avais constamment refusé auprès de moi. — Benjamin Constant, qui venait souvent me voir, me disait de sa part les choses les plus flatteuses, et sollicitait sans cesse une audience pour elle. Elle m'envoyait aussi souvent des billets tout à fait gracieux dans le même but. Le prétexte était toujours de m'entretenir des intérêts de son père.

J'avais assez connu Mme de Staël pendant l'Assemblée constituante, à Versailles, pour savoir combien cette femme était séduisante, et jusqu'à quel point elle pouvait subjuguer le jugement et la volonté. Fidèle à la loi que je m'étais prescrite de ne me jamais laisser influencer par qui que ce fût dans les affaires,

je me refusai constamment à toutes ses invitations, mais en y apportant tous les égards dus à une femme aussi éminemment distinguée par elle-même, et, en même temps, fille de Necker. Je ne pus cependant éviter sa rencontre.

Lorsque le Directoire donna une fête chez le ministre de l'intérieur, à l'occasion de la paix avec l'Autriche, j'aperçus M[me] de Staël, et je parvins longtemps à l'éviter. Mais elle manœuvra plus habilement que moi et me bloqua dans l'embrasure d'une fenêtre. Je ne voulus pas manquer aux bienséances. Je me prêtai de bonne grâce à la circonstance, et je passai bien deux heures avec elle dans un entretien délicieux, au moins pour moi, tantôt grave, tantôt enjoué. Cet agréable incident ne fit que m'affermir dans ma première résolution; car je sentis mieux encore combien cette femme supérieure avait de moyens pour subjuguer les esprits et s'introduire ainsi dans la direction des affaires et la distribution des emplois, ce qui fut toujours le plus grand objet de son ambition.

Toujours est-il que ce que nous avons fait à l'égard de Necker contredit puissamment les assertions de M[me] de Staël et lui commandait au moins plus de ménagements. Elle aurait dû sentir que le dépit de n'avoir pas obtenu dans le maniement des affaires toute la part d'influence qu'elle désirait, semblerait être le motif de sa haine et de ses expressions injurieuses envers les membres du Directoire, dont elle n'a connu qu'un seul; et certes ce n'était pas celui qui s'est le plus concilié l'estime du public.

Encore une dernière réflexion : une femme telle

que Mme de Staël aurait-elle dû s'abaisser au rang de ces hommes lâches et passionnés à la fois, qui encensent toujours le pouvoir existant, ou s'agitent sans cesse autour de lui pour acquérir une influence que leur ambition et leur vanité réclament pour eux et leurs amis; qui prônent l'homme public qui se prête à leurs vues, dénigrent celui qui s'y refuse, s'ils croient pouvoir le faire sans danger, et qui enfin prodiguent l'insulte à ceux qui ont exercé la puissance, dès qu'ils cessent de l'avoir en main? Cette conduite est encore plus odieuse lorsque, depuis ce temps, il n'a pas été permis à ceux qu'on diffame de dire un seul mot pour se disculper d'incriminations calomnieuses et souvent absurdes dont, au contraire, on encourage indignement la propagation. Parmi ces citoyens qu'on outrage ainsi, on ne devrait pas oublier cependant qu'il en est qui n'ont jamais attaqué la puissance que dans sa force, qui n'ont jamais obéi à la menace, qui n'ont jamais songé à la vengeance, même la plus légitime, contre un ennemi désarmé, qui ont constamment bravé les fureurs de la démagogie et celles du despotisme, qui n'ont jamais marché qu'à découvert, dont on n'a pu attaquer la droiture, mais qu'on s'est efforcé, ne pouvant les rendre odieux, de rendre ridicules, en leur supposant une ambition aussi niaise dans ses moyens qu'illégitime dans son objet.

Nous voulions, disait-on avant la journée du 18 fructidor, nous emparer de l'autorité souveraine. Comment, depuis, a-t-on pu répéter cette calomnie? Je l'ai déjà dit : dès le 18, tout fut remis en place; dès le 19, rien ne se fit plus que constitutionnelle-

ment. Nous nous refusâmes avec fermeté à l'augmentation de nos pouvoirs et à la prolongation de nos fonctions. Plusieurs députations du Corps législatif vinrent nous presser d'y consentir, en donnant pour motif que des changements d'hommes trop rapprochés pouvaient occasionner de nouveaux ébranlements. Je convins du danger, mais je crus qu'il serait encore plus grand si l'on modifiait la constitution, sans les formalités qu'elle prescrivait, surtout pour accroître l'autorité des deux premiers pouvoirs et prolonger les fonctions de leurs membres. Je fis observer qu'on ne manquerait pas plus tard de se prévaloir de cet exemple pour éloigner les élections sous divers prétextes, de manière à constituer un patriciat. J'ajoutai que, d'ailleurs, il me paraissait d'un grand intérêt pour la liberté de prouver à ses ennemis, par un irrécusable exemple, qu'il y avait des citoyens assez désintéressés pour combattre pour elle par le seul amour du devoir, et non pour accroître leur puissance, lors même qu'ils l'auraient pu faire sous un prétexte au moins spécieux.

Ainsi ce fameux triumvirat, qui devait se distribuer tant de têtes et les faire tomber pour se saisir du pouvoir souverain, ne tua personne et resta tout simplement ce qu'il était par la constitution. Je ne sais si je m'abuse : mais je crois qu'en rapprochant ces faits du passé, on n'en trouvera pas de fréquents exemples dans l'histoire.

Veut-on, cependant, une autre preuve entre mille de l'injustice avec laquelle on nous a traités? — Je lis dans la *Minerve française* (t. IV, p. 553) : » Le 18 fructidor vint un moment au secours du

« Directoire près de succomber, faute de garanties,
« sous les efforts des royalistes enhardis par sa fai-
« blesse, entraînés par l'espérance d'un succès défi-
« nitif; mais, sauvé par un coup d'État, il déshonora
« son succès en *voulant parodier la Convention et*
« *renouveler la Terreur. Trop faible pour punir et*
« *pour pardonner, il ne fit que montrer son impuis-*
« *sance et hâter le moment de sa chute.* »

Où l'auteur de cet article trouvera-t-il les éléments d'une si grave accusation? « *Parodier la Con-* « *vention et renouveler la Terreur!* » Lorsqu'on ose imputer un si grand crime à des hommes publics, n'est-on pas criminel soi-même de le faire sans en rapporter l'ombre d'une preuve? Qu'on lise attentivement ce que j'ai dit plus haut, qu'on se rappelle surtout que les auteurs de ce recueil, estimable d'ailleurs et dont l'utilité a été grande, sont à peu près les mêmes que ceux de la *Biographie nouvelle des contemporains*, et qu'on juge!

C'est dans ce même écrit que, quelques pages plus loin, je trouve ces lignes (p. 257) : « Le général
« Bonaparte avait trouvé la France ruinée et arriérée
« par une foule de désordres inévitables. Le 18 bru-
« maire avait été fait avec un emprunt. Le premier
« consul rétablit les finances, et l'ordre administra-
« tif fut tellement bien organisé dans toutes ses par-
« ties que la France, libérée comme par enchante-
« ment, put poser les bases du crédit qu'aucune
« révolution ne devait plus détruire. »

N'est-ce pas une injustice palpable que de parler de l'état où Bonaparte trouva la France, et de ne pas dire un mot de celui où l'avait trouvée le Directoire.

Certes, la différence était immense! quelle comparaison possible entre les obstacles que le Directoire et Bonaparte eurent à vaincre! Et quelle merveilleuse administration que celle de ce dernier, qui dévorait tout par anticipation, et qui se procurait sans scrupule, par les moyens les plus violents et les plus tortionnaires, soit de la France, soit des pays étrangers, qu'il ne cessait d'envahir, tout l'argent qui lui était nécessaire!

Mais le Directoire, pour établir le nouvel ordre de choses, et imprimer à la France un mouvement régulier à la suite des chocs si multipliés de tant de factions, et d'une anarchie prolongée, fit nécessairement un grand nombre de mécontents et devint le point de mire de tous les factieux, comme de tous les intrigants, accoutumés à chercher leur intérêt et leur élévation dans le désordre.—Bonaparte, au contraire, trouva la carrière ouverte, et, devenu maître absolu, il s'attribua tout ce qu'il avait fallu de travaux et de fatigues pour accoutumer la France au joug des lois et à un gouvernement régulier. *Sic vos non vobis.*

Il n'osa pas faire accuser explicitement le Directoire par ses pamphlétaires à gages, dont tous les écrits aristocratiques étaient les échos, d'avoir continué le règne de la Terreur; mais il chercha à l'insinuer insensiblement dans les esprits, en présentant toujours son avénement au gouvernement comme l'époque qui vit cesser cet exécrable régime.

Je ne sais si, pour l'honneur de Dominique-Joseph Garat, je ne dois pas m'abstenir de citer ce bizarre ouvrage de lui, où se trouvent les plus grandes niaiseries et les amphigouris les plus ridicules, entremêlés

de superbes pages. Je veux parler de ses *Mémoires historiques sur la vie et les écrits de M. Suard, et sur le* XVIIIe *siècle,* publiés en 1820.

Rien de plus fantastique, de plus extravagant que son récit de ce qui s'est passé dans la nuit du 17 au 18 fructidor. Il nous y fait jouer, à Rewbell et à moi, tout en nous louangeant beaucoup (car dans cet écrit, si peu digne d'un homme de sens, tout est louable et tout est loué, hommes et choses), il nous fait, dis-je, jouer des rôles aussi méprisables qu'impossibles. C'est, selon lui, Barras qui fait tout. Nous lui avions donné la dictature pour cette nuit. Il agit avec un calme et une dignité admirables. Nous, nous ne reparûmes qu'en plein jour, quand nous fûmes assurés du succès de l'opération. Pendant qu'elle s'exécutait, Rewbell était fou; quant à moi, avec mon intrépide vertu, j'étais allé me cacher dans un coin avec quelques amis aussi courageux que moi, afin de me rassurer. Barras, suivant Garat, montra la plus grande joie de ce que Carnot se fût échappé. Cette dernière assertion vaut bien les autres. Assurément, si Barras fut aussi satisfait que ses collègues de la fuite de Carnot, c'est bien tout au plus. La haine mutuelle entre ces deux hommes était trop forte pour qu'il en fût autrement, et si nous eussions, en effet, laissé Barras l'arbitre de nos volontés dans cette nuit solennelle, il eût tombé plus d'une tête, et entre autres celles de Carnot, de Pichegru, etc. Rewbell n'a certainement donné de signes de folie dans aucun temps, et ni lui ni moi n'avons remis notre volonté dans les mains de personne. Garat, du reste, dans la position où il était, aurait dû savoir comment les choses s'étaient passées.

S'il l'ignorait, ou s'il voulait avoir une entière certitude des détails, ce n'était pas à Barras ou à ses proxénètes qu'il fallait aller les demander, mais aux ministres qui existent encore, et au secrétaire général, tous réunis avec nous pendant la nuit entière. Il aurait dû voir que tous les actes émanés de cette séance sont signés de moi comme président, et contre-signés du secrétaire général. Il se serait épargné le ridicule de faire imprimer sous son nom de pareilles sottises et d'aussi impertinentes suppositions.

Il me tombe encore sous la main une brochure intitulée : *Mon examen de conscience*. On y avance que le général qui apporta les drapeaux de Mantoue était chargé par Bonaparte de diriger le mouvement de fructidor et de faire appeler ce général au Directoire, ou tout au moins Berthier. Cela peut être, mais ni Rewbell ni moi n'en avons rien su. On nous connaissait, du reste, assez pour croire qu'une pareille confidence eût été très-mal reçue par nous. On sait, au reste, que c'est Augereau qui nous fut envoyé par Bonaparte aux approches du 18 fructidor. Avant cette journée, ce général ne manifesta aucune prétention; mais ensuite il montra celle de prendre séance au Directoire et d'y avoir voix délibérative. Ce fut une des causes qui nous déterminèrent à l'envoyer commander une armée en Allemagne. J'affirme de nouveau que nous ne lui avions jamais ni promis ni fait espérer rien de semblable.

Il y eut dans les événements de fructidor un incident qui pouvait avoir les plus grandes conséquences, puisqu'il tendait à détruire la majorité du Directoire. Je veux parler du message adressé par le conseil des

Cinq-Cents au Directoire pour savoir si Barras avait quarante ans accomplis au moment de son élection. On a généralement douté qu'il les eût; quant à moi, je n'en sais rien. Barras, qui, à cette époque, avait la plus grande influence dans son département, où tous les fonctionnaires publics étaient ses partisans, avait bien pu faire falsifier les registres de manière que nous fussions trompés par des procès-verbaux et des enquêtes très en règle, dont nous ne pouvions constater la fausseté par nous-mêmes. Cependant, d'après les vérifications faites sur les registres baptistaires et sur les contrôles des armées dans les bureaux de la guerre, je penche tout à fait à croire que Barras avait l'âge requis.

Avant de quitter ce sujet, j'invite instamment le lecteur à lire avec attention ce que dit J.-Ch. Bailleul sur le 18 fructidor dans son *Examen critique* de l'ouvrage posthume de Mme de Staël sur la Révolution française.

XXXII.

FAITS RELATIFS A LA THÉOPHILANTHROPIE.

C'est ici que j'arrêterai l'attention du lecteur sur la fameuse théophilanthropie; car c'est vers ce même temps que je lus à l'Institut national, et que je fis imprimer un écrit qui donna successivement aux royalistes, à nos assaillants du 30 prairial, aux pamphlétaires et aux échos de Bonaparte, l'occasion de s'efforcer de me couvrir de ridicule, furieux qu'ils étaient

de ne pouvoir me faire passer pour ce qu'ils étaient eux-mêmes, des factieux, des ambitieux ou des fripons.

En méditant sur notre situation intérieure et sur notre état social, je ne voyais pas sans peine que la morale publique et la morale privée ne portaient plus sur aucune base. La démagogie ne s'était pas contentée d'en négliger la conservation, elle les avait toutes sapées. Les chefs ne voulaient souffrir aucun frein à leurs propres passions, et, dans le vague de ses idées, la multitude se laissait aller à une espèce d'instinct machinal, lequel, faute de principes et de guides, lui faisait faire indistinctement le bien ou le mal, et plus souvent le mal que le bien.

Un cynisme révoltant régnait dans tous les actes qui créent les liens des familles ou qui en nourrissent les affections. Or, sans l'ordre dans les familles, comment peut subsister celui de l'État, qui n'est composé que de l'agrégation des familles, et sans affection entre leurs propres membres, comment y en aurait-il entre les membres de l'État? Si l'égoïsme règne partout, d'où viendra l'amour de la patrie? Cet amour, au reste, ne doit pas se borner, comme on l'imagine trop souvent, au vœu de la voir libre et puissante; il doit aller plus loin. Il exige aussi l'ardent désir de voir le bonheur domestique régner parmi tous les citoyens, et la disposition aux plus grands sacrifices pour y contribuer. Je le répète, la situation morale de la France m'affligeait profondément; car la société se trouvait dans cette alternative, ou de rester plongée dans un désordre qui ne peut enfanter que des crimes et des malheurs, ou de se courber sous le joug de fer qu'impose la crainte des supplices.

Il y a, à mon sens, deux choses essentielles pour parer à d'aussi funestes résultats : une religion et des institutions.

D'après tout ce que les factions ont publié sur mon compte, on sera tenté de croire que j'ai changé d'opinion en m'énonçant ainsi, et que mon langage varie avec l'âge et les circonstances. Mais qu'on jette les yeux sur l'écrit dont je viens de parler; on y verra si, en effet, j'y ai prêché une autre doctrine. Je n'aime pas, il est vrai, les religions superstitieuses, et à ce titre la religion romaine est une de celles dont la chute est le plus à désirer pour l'avantage de la morale et celui de la liberté. De toutes les communions chrétiennes, elle est la moins propre à servir de base à une pure et sévère morale, en même temps qu'elle est la plus favorable au despotisme et au rétrécissement des idées. Je crois avoir donné, dans la brochure dont il s'agit, des raisons assez fortes pour appuyer mon opinion; j'y vais joindre quelques observations qui la justifieront encore.

Conçoit-on, par exemple, en y réfléchissant, rien qui puisse blesser la pudeur plus que la confession auriculaire? N'est-ce pas un véritable acte de prostitution que celui qui oblige une jeune vierge et une grave mère de famille à rendre compte à un homme, quel qu'il soit, l'une, de tous les mouvements de son cœur et de ses sens, l'autre, de tout ce qui se passe dans la plus grande intimité du mariage? Cette honteuse pratique, les confesseurs fussent-ils toujours les personnages les plus purs et les plus réservés, serait toujours intolérable, et cependant le nombre de ceux-ci ne peut être que très-borné. Il ne faut

point ici se bercer d'illusions, et avoir la simplicité de croire que quelques mots et quelques gestes d'un homme qu'on appelle *évêque,* adressés et appliqués à un autre homme, qui, après cela, se nomme *prêtre,* et s'habille d'une manière différente de celle des autres citoyens, en font une espèce d'ange, élevé au-dessus de tous les besoins et de toutes les faiblesses de l'humanité. Ce genre de communication secrète entre deux personnes d'un sexe différent ne semble-t-il pas pouvoir être proscrit par les instituteurs des nations comme un attentat contre les mœurs, sans qu'on puisse dire que le principe de la liberté des cultes a été violé, puisqu'il blesse évidemment la morale privée et l'honnêteté publique?

La confession n'est guère plus tolérable d'homme à homme, par des raisons que je m'abstiens de développer; elle a toujours au moins le grave inconvénient d'accoutumer les hommes à des attitudes serviles et à se prosterner devant la puissance avec tous les signes de l'humiliation et de l'abaissement. De quelques raisons, au surplus, qu'on se soit servi pour défendre cette institution, on a toujours eu une réponse péremptoire à y faire; savoir : que dans les pays où elle n'existe pas, les peuples, toutes choses égales d'ailleurs, n'en sont ni moins bons ni moins heureux; bien loin de là, ils le sont beaucoup plus.

La forme monarchique et aristocratique de la religion romaine, sa hiérarchie, si propre à appuyer le despotisme politique et l'injuste distinction des priviléges et des rangs, l'éclat du costume de ses ministres et la pompe de son culte, qui favorisent le goût du luxe et de l'ostentation, sa doctrine de l'o-

béissance passive, sa fureur de prosélytisme, son affreuse maxime : *Hors de l'Église, point de salut,* qui damne presque tout le genre humain, pour ne sauver qu'un très-petit nombre d'élus, doivent rendre aux yeux des hommes sages cette religion odieuse, et faire employer pour en diminuer l'influence toutes les voies qui n'attaquent pas la liberté des cultes et qui n'admettent jamais la persécution.

C'est donc, encore une fois, très-faussement qu'on m'a présenté comme ennemi de toute religion. Né avec un cœur, pour mon malheur peut-être, sensible à l'excès, doué d'une imagination active, et sujet à une mélancolie profonde et habituelle, comment pourrais-je n'être pas accessible aux idées religieuses? Jamais les sentiments religieux ne m'ont été étrangers. Mais si j'ai le cœur chaud et l'expression véhémente, j'ai la tête froide, et cela me garantit peut-être des égarements auxquels m'entraîneraient souvent les autres dispositions dont je viens de parler.

Or, en y réfléchissant, je ne puis voir que deux idées essentiellement religieuses : l'existence de *Dieu* et celle de l'*âme.* De ces deux premiers dogmes en découle un troisième, celui d'une *vie future.* Je ne puis donc admettre de religion *vraie et utile* que celle qu'on est convenu d'appeler *la religion naturelle,* parce que, seule, elle s'accorde avec la raison, et que, seule, elle peut offrir une base solide à la morale publique et privée. Aussi ma préférence est acquise au culte qui s'éloignera le moins de la religion naturelle, qui consiste dans l'amour de Dieu et des hommes, ou dans ce qu'on appela plus tard la théophilanthropie, expression à laquelle les fondateurs

de ce culte eussent dû peut-être en substituer une autre plus courte, moins pédantesque et plus facile à comprendre pour le commun des hommes; car, hors des dogmes qu'admet ce culte primitif, tout est superstition et ne prouve rien de plus en faveur de la vertu.

Que doit-il nécessairement arriver lorsqu'on ne fonde pas uniquement la morale sur les dogmes de la religion naturelle, universellement reconnus dans tous les temps, chez tous les peuples, par tous les individus, et sur les rapports éternels des hommes entre eux dans l'état social? C'est que les lumières, l'instruction, l'observation, l'expérience, venant tôt ou tard à dissiper toutes les erreurs et toutes les absurdités sur lesquelles on a fondé la morale, elle s'écroule en même temps que ses frêles appuis. Que reste-t-il alors à la place? Rien, que du dévergondage et une corruption presque générale. Ce qui porte le mal à son comble, c'est que, par une fausse bienséance, par un faux respect humain, on continue de se soumettre aux pratiques insignifiantes d'une religion dont on se moque, et à laquelle on rougirait d'avoir l'air de croire. Ainsi se contracte l'habitude de mettre ses actions en contradiction avec ses pensées, ou bien de déguiser celles-ci. De là découlent la fausseté, l'hypocrisie et la légèreté avec laquelle on se joue des devoirs les plus sacrés, et de l'observation desquels dépendent tout bonheur domestique et tout bon ordre social.

C'est en vain que l'on tente de réparer l'appui caduc de la superstition; une fois brisé, il ne peut être remplacé qu'après des siècles, de longues révo-

lutions, et par des superstitions nouvelles, ainsi que le polythéisme le fut par le christianisme. Mais au lieu des dogmes et des pratiques désavoués par la raison, donnez pour base à la morale les seuls dogmes de la religion naturelle et les rapports immuables des hommes entre eux, et la morale alors, chez les nations et chez les individus, restera éternelle comme sa base. Ainsi, vous préserverez les peuples de l'incrédulité absolue et de la superstition, et vous les conduirez par une route facile à la pratique de la vertu.

Mais si la religion bien entendue est indispensable, les institutions doivent lui servir de puissant auxiliaire, ainsi qu'à la morale et à la législation, par la direction qu'elles donnent aux esprits, par les sentiments qu'elles font naître dans les cœurs et par les heureuses habitudes qu'elles amènent ou qu'elles fortifient.

Ainsi, la démoralisation qu'on a reprochée à la France a été due, non à l'absence de la religion romaine, mais à l'absence d'un culte raisonnable; non au gouvernement républicain, mais à l'absence de tout gouvernement. Dans un pareil état de choses, il n'y a plus que des partis; chacun sert le sien, et des hommes qui ne sont pas sans probité tiennent des discours et se permettent des actes dont ils rougiraient, s'il ne s'agissait que de leur intérêt personnel. Mais il en est de la probité comme de la pudeur; la moindre flétrissure la détruit bientôt, et la probité privée disparaît avec la probité politique.

D'ailleurs, dans de pareils temps, les passions subissent une exaltation terrible par l'absence mo-

mentanée du frein des lois, par l'incertitude de la règle, par la confusion générale et par la facilité de satisfaire tous ces désirs immodérés qui tourmentent le cœur humain. Il en est ainsi dans toutes les révolutions, quel qu'en soit l'objet.

Mais à mesure que le gouvernement, une fois fondé, acquiert de la force, et que de sages institutions s'établissent, tout prend sa place. C'est alors que la vraie philosophie doit venir au secours des instituteurs d'une nation. Je veux parler de cette philosophie qui tend sans cesse à rendre les hommes meilleurs et plus heureux, et qui nous donne le discernement nécessaire pour ne pas les engager dans de fausses routes et les conduire ainsi d'un excès à un autre, chose aussi dangereuse que facile. Ainsi, par exemple, point de respect pour les morts; dès lors, plus de ce sentiment de bienveillance universelle qui enfante les vertus et les actes qui répandent le plus de charme sur la vie humaine; plus de véritable humanité envers les vivants! Mais, porté à l'exagération, le respect pour les morts peut entraîner aux superstitions les plus grossières, créer des fantômes et donner au clergé la riche mine d'un purgatoire à exploiter. Cet exemple doit suffire pour faire comprendre quel est le caractère que je désire dans les institutions morales et religieuses.

Pénétré de ces idées, témoin des efforts d'une faction puissante pour suppléer par les superstitions de la religion romaine et par ses vaines ou dangereuses pratiques à l'absence de l'esprit religieux (ce mot pris dans son acception simple et primitive) et pour parer à l'oubli des principes de la morale pro-

fessée par la raison, je cherchai à ramener les esprits aux idées qui, seules, me paraissaient vraies et utiles. Je crus que c'était le moment de l'essayer, et que mes fonctions de membre du Directoire, loin de m'interdire la manifestation de mes pensées sur cet objet, m'en faisaient un devoir plus spécial qu'aux simples citoyens. Aussi, je publiai, quelque temps avant le 18 fructidor, mes *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales.* Cet écrit fut suivi de deux autres : *Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales;* et *Du Panthéon et d'un théâtre national.*

Le premier de ces opuscules fut celui qui m'attira le plus d'injures de la part de l'aristocratie, et servit de prétexte à tous les partis pour m'affubler d'un ridicule qu'ils fondaient sur la calomnie. Il contient l'exposition des idées que je viens d'indiquer. Ces trois écrits devront être insérés comme appendice à la suite de mes Mémoires, avec d'autres pièces que j'indiquerai.

Deux discours que je prononçai en qualité de président, l'un à la fête de la République, le 1er vendémiaire an VI, l'autre à la cérémonie funèbre célébrée en l'honneur de Hoche, et dans lesquels l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme sont hautement proclamées, achevèrent d'exciter le dépit des gens qui croyaient de leur intérêt de me faire passer pour un impie et pour un homme dénué de toute morale.

Aussi, le journal le plus ministériel de l'Angleterre pretendait-il alors que mon discours à la fête de la Ré-

publique était plus digne du pape des théophilanthropes que du président du pouvoir exécutif d'une grande nation, ce qui me fit dire, en plaisantant, à mes collègues : « Tout ceci n'est que jalousie de métier ; « notre confrère le roi d'Angleterre est le pape des « anglicans, et il est si jaloux de son titre qu'il ne « veut pas que l'un de nous se pare de celui de pape « des théophilanthropes. » On verra, au surplus, que si j'avais voulu me donner ou me laisser donner ce titre fastueux, il eût été de ma part complétement usurpé.

Mon écrit une fois lu à l'Institut, et le manuscrit donné gratuitement à l'imprimeur Jansen, qui le publia, je ne m'en occupai plus, quoiqu'il eût fait alors assez de sensation, et qu'il eût été traduit en allemand par M[me] Fabricius. Je ne me mêlai en aucune sorte de l'institution que créa Valentin Haüy, frère du célèbre minéralogiste, et inventeur des procédés d'éducation pour les jeunes aveugles. Il s'était joint à d'autres citoyens que je ne connaissais pas plus que lui. Ils avaient basé leur culte sur les principes que j'avais publiés, mais sans m'en parler avant qu'il fût devenu public. Ce fut alors qu'ils vinrent m'en faire part. Je me chargeai, à mon tour, d'en parler au Directoire et de lui faire sentir que cette institution pouvait avoir les plus heureux résultats politiques. Le Directoire en jugea ainsi, et donna des ordres au ministre de la police Sotin pour protéger les fondateurs de cette nouvelle institution, et pour leur accorder, sur les fonds de la police, les très-modiques secours dont ils pouvaient avoir besoin pour la célébration d'un culte aussi simple et aussi

peu dispendieux. Certes, les fonds secrets des gouvernements n'ont pas toujours un emploi aussi honnête et aussi utile.

Jamais, au reste, ni ma femme ni moi n'avons assisté aux cérémonies des théophilanthropes, et notre fille n'y est allée qu'une seule fois. Me contentant d'avoir jeté dans le public mes idées sur ce grave sujet, et occupé de tout autre chose que des détails d'un nouvel établissement religieux, j'avais laissé à ceux qui viendraient à embrasser ces idées, et qui auraient le loisir de les mettre en pratique, le soin de le faire. Je ne me suis donc mêlé dans aucun temps, je le répète, ni de l'organisation ni de l'administration du culte des théophilanthropes, et mes communications avec eux se sont bornées à deux ou trois entrevues avec leurs chefs.

Le véritable fondateur de ce culte fut donc Valentin Haüy. Mais lorsque je me défends de l'avoir été, ce n'est que par amour de la vérité; car je m'honorerais infiniment d'avoir été le créateur d'une institution religieuse si propre à faire prévaloir les maximes d'une morale aussi sublime qu'elle est simple et pure, sur une licence de mœurs effrénée et sur les honteuses ou insignifiantes pratiques d'une superstition avilissante et souvent cruelle. Ayant, dans tous les temps, bravé le ridicule immérité aussi bien que la menace, je déclare que je n'entends pas renoncer à la petite part d'honneur que je puis réclamer pour moi-même par la publication d'un écrit qui a donné la première idée de la théophilanthropie; mais je dois, en bonne justice, m'en tenir là.

Je dois encore rappeler que les démagogues, ou

ceux qui affectaient la démagogie au 30 prairial an VII, m'accusèrent de m'être constitué chef de la théophilanthropie, et de ne l'avoir créée que par des vues ambitieuses; mais que ceux qui présidaient alors à l'institution firent une adresse aux conseils pour démentir cette qualification, et déclarer formellement que je n'en étais ni le créateur ni le directeur.

Voilà les choses telles qu'elles sont, par rapport à moi, en ce qui regarde la théophilanthropie.

Je ne prendrai pas la peine de me disculper de tous les reproches qu'on m'a adressés à cet égard, des vues ridicules qu'on m'a prêtées, du projet de me faire pontife, de m'élever par là à la puissance souveraine, et de tant d'autres sottises de même force. J'en userai de même pour toutes les absurdités, toutes les craintes puériles, toutes les risibles fureurs que Carnot me prête dans sa *Réponse à Bailleul* à propos de la théophilanthropie, du pape et de la religion romaine. Ce serait insulter au bon sens du lecteur que de m'y arrêter un instant.

Cependant Bonaparte, toujours empressé de jeter sur ceux qu'il n'aimait pas le ridicule et le mépris, et en même temps de proscrire toute institution qui pouvait arrêter le cours des superstitions qu'il avait résolu de rétablir, fit réveiller toutes ces malicieuses et burlesques imputations. Il usa à cet égard d'une charlatanerie pitoyable. J'étais depuis longtemps dans une profonde retraite, pendant laquelle des hommes d'une grande considération, Lecouteulx de Canteleu, Rallier, Goupil de Préfeln, Dupont de Nemours, etc., s'étaient mis à la tête de la théophilanthropie. Ils lui avaient donné une grande consistance. Saint-Sulpice,

Saint-Germain-l'Auxerrois et d'autres temples encore se remplissaient tous les décadis de familles respectables de toutes les classes, et particulièrement de la classe riche et éclairée. Tout annonçait la stabilité et la propagation d'un culte dont les résultats ne pouvaient manquer d'être heureux pour la morale et la liberté. Mais il faut aux tyrans la superstition, l'ignorance et la corruption. Malgré les réclamations des théophilanthropes contre les formes arbitraires et le déni de justice employés à leur égard, ils furent non-seulement obligés d'abandonner tous les temples où se tenaient leurs assemblées religieuses, mais il leur fut refusé par toutes les autorités successivement, et par Bonaparte lui-même, la faculté de louer ou acheter des édifices où ils pussent se réunir. Tout rassemblement leur fut interdit. C'est un fait authentique, que j'ai appris directement dans le temps par une protestation contre cet attentat à la liberté des cultes, adressée sous forme de circulaire à toutes les autorités constituées et aux membres de l'Institut, dont je faisais alors partie. Bonaparte ne se contenta pas de prendre des arrêtés pour supprimer les assemblées des théophilanthropes en général, il en prit un spécial pour supprimer celles des théophilanthropes d'Angers, *ville où il n'y en avait jamais eu*. C'était une manière indirecte de s'adresser à moi. Le lecteur appréciera ce procédé.

Je ne quitterai pas ce sujet sans démentir un fait de la plus insigne fausseté, avancé par Fauche-Borel dans une note de la page 28 de son écrit. A l'en croire, une gravure satirique contre moi, le *Mahomet politique*, brochure de l'abbé A. G. N., et un autre

pamphlet intitulé: *Étrennes aux amis de Louis XVIII* (ces trois pièces ayant pour objet de me rendre ridicule et odieux comme chef de la théophilanthropie), me mirent dans une tel transport de colère que je voulais à toute force en faire pendre les auteurs.

Il pourrait se faire que dans ses communications avec Fauche-Borel, Barras lui ait fait ce mensonge-là et bien d'autres; mais l'exacte vérité est que je n'ai jamais vu la caricature, ni lu les pamphlets, et que j'en ignorais entièrement l'existence avant d'avoir lu l'écrit de Fauche-Borel; que quant aux autres attaques de ce genre que j'ai connues par hasard, je n'y ai jamais répondu; je ne m'en suis pas plus occupé que de toutes les autres injures ou imputations qu'on a lancées contre moi. Je n'ai jusqu'ici jamais fait de réponse qu'aux attaques juridiques dirigées contre moi et mes anciens collègues au 30 prairial an VII.

XXXIII.

OBSERVATIONS DE L'AUTEUR SUR SES MÉMOIRES. — NOMINATIONS ET MESURES DIVERSES A LA SUITE DU 18 FRUCTIDOR. — MORT DE HOCHE. — RAPPORTS AVEC LE POËTE DUCIS.

Ici on commencera peut-être à s'apercevoir qu'il y aura encore moins d'ordre dans ce qui va suivre que dans ce qui précède, quant à la distribution des matières et au classement des faits. Mais, je l'ai déjà dit, ce n'est pas une histoire que j'écris: ce sont des matériaux que je laisse pour l'historien. C'est lui qui devra fixer l'ordre convenable et peser

les témoignages. Ce qu'il importe, c'est de lui fournir les moyens de transmettre les faits à la postérité, dans leur exacte vérité, et sous leur véritable jour ; de lui faire connaître, tels que je les ai vus, les personnages qui ont figuré dans les événements que je rapporte ; de faire enfin, autant qu'il est en moi, que les uns comme les autres soient jugés en parfaite connaissance de cause.

Pour la forme et l'arrangement, ceux qui viendront après moi en prendront la peine, si je n'ai pas le temps de le faire moi-même. Seulement, je désire que personne ne mette ni ses idées ni sa manière de s'exprimer à la place des miennes. Je ne veux paraître aux yeux de la postérité ni pire ni meilleur que je ne suis, mais tel que je suis.

Mais si ces mémoires sont conservés et publiés, quand le temps en sera venu, je prie seulement l'éditeur de corriger mes nombreuses incorrections, et de faire disparaître mes nombreuses répétitions. Je le prie encore de comparer ces répétitions, pour faire entrer dans ce qu'il adoptera les divers traits qui se trouveraient dans chacune d'elles, et que le passage qu'il aurait préféré ne contiendrait pas [1].

La journée du 18 fructidor, quoique heureusement terminée, ne nous laissa pas encore sans quelques embarras. Comme je l'ai dit, Augereau, bon militaire, mais incapable d'affaires de toute nature, excité par des hommes de parti et par sa propre estime de lui-même, laissait échapper dans le monde

1. L'introduction a exposé les motifs qui ont décidé l'éditeur à n'user qu'avec une extrême réserve de l'invitation qui lui est ici, comme elle l'a déjà été plus haut, adressée par l'auteur. (O. L. L.)

la prétention de siéger au Directoire exécutif et d'y prendre voix délibérative. Il aurait aussi voulu continuer de révolutionner. Tous les jours, un petit moine, dont j'ai aussi parlé, et qui était son aide de camp de confiance, venait chez moi pour me faire sentir la nécessité de prendre de nouvelles mesures contre les aristocrates. Il me rapportait nombre d'anecdotes et de faits plus ou moins controuvés, pour obtenir mon consentement à une nouvelle expédition, dont, au surplus, suivant ses insinuations, le succès exigeait l'admission de son général dans le conseil du Directoire, avec faculté d'y délibérer. Je ne sais quelle était l'opinion de Barras sur ce dernier point. Je ne pense pas qu'elle fût favorable aux prétentions d'Augereau. Quant à révolutionner, il était toujours prêt. Plus il y a de troubles, plus il y a de partis en jeu, plus un homme auquel son poste donne une grande influence a de chances pour acquérir du pouvoir et surtout de l'argent, soit en vendant son crédit à tous les chefs de parti, sans la plupart du temps en servir aucun, soit par une foule d'autres moyens. Rewbell, à qui je fis part de ce qui se passait, s'en était aperçu de son côté. Nous prîmes nos mesures pour arrêter ces pernicieux desseins. Pour récompenser et pour écarter en même temps Augereau, nous lui fîmes donner le commandement de l'armée d'Allemagne. Avec l'aide des deux nouveaux directeurs, Merlin et François de Neufchâteau, Barras fit nommer à sa place le général Lemoine. Ce général, sans être un capitaine du premier rang, n'était pas sans mérite militaire; mais c'était un petit esprit et un homme vain. C'était aussi un de ces généraux qui

ont tant spolié cette pauvre Italie, et l'un de ceux, par conséquent, qui au 30 prairial an VII ont crié le plus haut « aux voleurs! » contre les directeurs proscrits, et contre les agents civils, probes et fermes, que nous avions chargés de l'exécution des arrêtés qui avaient pour but de mettre un terme à l'oppression et au brigandage que les militaires exerçaient dans ce pays, avec la dernière insolence. Le général Lemoine devait épouser une parente de Barras. Pour cimenter cette alliance, c'est là qu'on recueillait une dot pour la future, et le prix dû au directeur pour avoir consenti à ce qu'une *Barras* devînt l'épouse d'un plébéien, d'une très-mince origine.

Le général Lemoine était, au reste, comme tous les hommes médiocres et vaniteux; il voulait se donner de l'importance. Il n'imagina rien de mieux pour cela que de singer Augereau dans un nouveau 18 fructidor, dont il prétendait chaque jour démontrer la nécessité. Mais je conservais alors dans le conseil du Directoire une prépondérance qui, avec l'assistance de Rewbell, fut suffisante pour faire échouer tous les plans révolutionnaires, qui, de toutes parts, auraient semé le trouble et la méfiance, ouvert la porte aux plus injustes et aux plus odieuses persécutions, et donné lieu à des vengeances sans nombre. Mais remontons au 19 fructidor.

Par suite de la loi votée ce jour-là, deux places se trouvèrent vacantes au Directoire exécutif. Les trois directeurs restants s'empressèrent d'adresser aux deux conseils un message pour les inviter à le compléter sans délai. Les choix tombèrent sur Merlin (de Douai) et François de Neufchâteau, le premier légiste, le se-

cond bel esprit, et privés, l'un et l'autre, de cette force de conception et de cette élévation de caractère qui conviennent à un homme d'État, et sans lesquelles il ne peut faire le bien, et souvent fait du mal sans le vouloir. Le premier était d'ailleurs assez haineux et tracassier, et le second sans force et sans logique.

Ces deux nominations en nécessitèrent deux autres, pour remplacer François de Neufchâteau dans le ministère de l'intérieur et Merlin dans celui de la justice. Nous crûmes qu'il était d'une sage politique, pour encourager les commissaires du pouvoir exécutif près les administrations centrales et les tribunaux, de songer pour ces postes éminents à quelques-uns des plus distingués d'entre eux. Le choix que nous fîmes dans cette occasion de Lambrechts pour la justice, et qui nous fut proposé par Merlin, était assurément le meilleur que pût faire le gouvernement. Lambrechts était, lorsque nous le nommâmes, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale de la Dyle. Jamais la justice n'eut un ministre plus digne d'elle. Sagesse, intégrité, impartialité, lumières, fermeté, une âme calme, élevée, un courage tranquille, mais insurmontable, des aperçus justes en politique comme en administration et en jurisprudence, telles sont les qualités de cet homme distingué. Né à Saint-Trond, dans le pays de Liége, il fut de bonne heure professeur de droit à l'université de Louvain. Il fut choisi par l'empereur Joseph II lui-même, pour visiter toutes les universités de l'Allemagne, faire ses observations et les consigner dans un rapport, afin qu'on pût réformer celle de Louvain, d'après les renseignements qu'il aurait recueillis. Sa mission dura une année, et, sans

la mort de Joseph, qui l'accueillit fort bien à son retour à Vienne, les réformes que ce prince méditait auraient été exécutées en effet dans l'université de Louvain, d'après les documents que Lambrechts avait rassemblés. Successivement professeur à Louvain, avocat à Bruxelles, commissaire près l'administration centrale de la Dyle, ministre de la justice, plus tard sénateur, actuellement député du Bas-Rhin, il est vénéré et chéri de tous ceux qui le connaissent. Son nom, si l'histoire est juste, sera mis au nombre des plus honorables.

Nous ne fûmes pas aussi heureux dans le choix que nous fîmes, pour remplacer le ministre de l'intérieur, de Letourneux, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale de la Loire-Inférieure. Je le présentai d'après des renseignements qu'on m'avait donnés sur son compte, et que j'avais lieu de croire exacts. Ils l'étaient, en effet, sous plusieurs rapports essentiels. Letourneux avait de la capacité, de la probité, un grand amour pour le travail, beaucoup de patriotisme et de désintéressement; malheureusement, il avait, dans le monde, des manières un peu étranges pour un homme appelé à une place éminente, et dans laquelle le plus petit ridicule ne peut échapper aux yeux du public. Non-seulement il n'avait jamais vécu à Paris, mais il n'y était même jamais venu. N'ayant pas fréquenté le monde, même en province, sa femme, excellente et digne mère de famille, n'avait que l'éducation d'une simple bourgeoise de campagne. Les efforts que faisait le ministre pour ne pas paraître étranger à la haute société, les bévues qu'il laissait échapper dans la con-

versation et même dans les affaires, par suite de son ignorance des individus et des choses, et enfin les gaucheries que le défaut d'usage faisait faire à Mme Letourneux, tout cela prêtait beaucoup à la moquerie. Suivant l'usage, on ne la leur ménagea pas, et on leur prêta infiniment plus de ridicules qu'ils n'en avaient. Avec tout cela, l'administration de Letourneux n'en fut pas moins supérieure à celle de son prédécesseur, et s'il eût eu plus d'acquit dans les grandes affaires, et un peu plus d'usage du monde, il eût fait un fort bon ministre.

Après la secousse du 18 fructidor, convaincu de la nécessité de fortifier la confiance, de tranquilliser les esprits, d'assurer à chacun une situation sur laquelle il pût compter, et en même temps, pour fermer une source de corruption et de scandale, je réitérai et je soutins avec une nouvelle force la proposition, que j'avais déjà faite précédemment, de choisir dans chaque députation l'homme le plus intègre, le plus étranger à l'esprit de parti, qui nous donnât la liste des personnes de son département, notoirement émigrées, et celle des non-émigrés, quoique portés sur la liste, afin de prononcer définitivement en conseil, d'après l'une et l'autre liste, sur tous ceux qui y seraient désignés. Je demandai en même temps qu'on exigeât de chaque député auquel on aurait donné une pareille marque de confiance, que, dans le doute, il se montrât bien plus facile pour la radiation que pour le maintien.

On trouvera peut-être que cette manière de procéder n'était pas régulière. Cela est vrai. Mais qu'on observe que tout ce qui concernait l'émigration elle-

même, et les lois dont elle avait été l'occasion, n'avaient rien qui tînt de l'état ordinaire des choses. On eût dû agir autrement dans un pays où une législation régulière aurait été établie depuis longtemps, où l'ordre social n'aurait pas été bouleversé et confondu, et où, par conséquent, tout aurait pu et dû se régler d'après les formes ordinaires de l'administration. L'attribution donnée au Directoire était elle-même une grande irrégularité. De quoi s'agissait-il donc alors? Non de formes, mais d'un jugement d'équité. Il importait surtout de ne pas laisser dans une éternelle anxiété, dans toute la France, des individus et des familles entières, qui ne pouvaient rien prévoir de positif sur leur sort personnel et collectif, ainsi que sur leur fortune.

L'intérêt public exigeait autant que l'intérêt privé une prompte mesure; car, par suite de l'incertitude de la propriété, beaucoup de terres restaient sans culture; les édifices, les usines, etc., se détérioraient, ou même se ruinaient totalement; tous ces biens, par la même raison, ne pouvaient entrer dans la circulation, ce qui diminuait d'autant la branche de revenus provenant des droits sur la vente des fonds. Il importait enfin que le scandale du commerce des radiations qui se faisaient dans les bureaux ne fût plus alimenté.

On prit la résolution que je proposais; elle fut mise en exécution pour un ou deux départements. Mais les fripons qui s'étaient fait des radiations une branche de revenu trouvèrent bientôt moyen d'arrêter cette marche, et mes réclamations restèrent sans effet.

Je ferai observer ici que la corruption des bureaux, quelque grande qu'elle puisse être en réalité, ne l'est pas cependant toujours autant qu'elle le paraît. Un tas d'escrocs font dupes de leurs mensonges et de leur audace un grand nombre de malheureux solliciteurs, en leur persuadant qu'ils ont dans les bureaux, et même avec le ministre, auquel ils n'ont jamais parlé, les liaisons les plus intimes. Ils se chargent d'entrer en composition avec les chefs de divisions ou de bureaux ; ils supposent que pour la réussite, on exige telle somme que l'intrigant met dans sa poche. Si l'affaire réussit, il s'en fait l'honneur ; si elle échoue, il en accuse la lésinerie du solliciteur, ou il invente toute autre cause d'insuccès. Peu lui importe : il a l'argent.

Bien peu de temps après l'événement du 18 fructidor, la France perdit un de ses citoyens les plus distingués par les talents militaires, par la supériorité de l'esprit et du caractère : je veux parler de Hoche. Il mourut au milieu de son armée, dont il emporta tous les regrets, comme ceux de tous les pays où il avait commandé. Si la mort avait respecté encore quelques années ce général emporté à la fleur de son âge, brillant de jeunesse et de santé, dont tout l'extérieur annonçait un homme fait, à la fois, pour commander et pour plaire, qui, en talents militaires et politiques ne le cédait à nul autre, il est à croire que le sort de la France eût été fort différent de ce qu'il a été.

En effet, il ne pouvait plus être remplacé par personne dans le commandement des armées, depuis le départ de Desaix et de Kléber pour l'Égypte. J'en excepté toutefois Moreau, qui aurait dû être mis à la

tête de l'armée d'Italie, dès les premiers avant-coureurs de la rupture que préparait l'Autriche, et Masséna, qui commandait en Helvétie. Avec un général tel que ce dernier au centre de notre ligne de défense, Moreau à la droite et Hoche à la gauche, malgré toutes les manœuvres pratiquées, comme je le dirai ci-après, pour ruiner nos affaires en Italie, la confiance indestructible que leurs mutuels succès leur avaient si justement méritée à tous les trois, réunie à la plus rare habileté, aurait infailliblement fait triompher la France de la perfidie de l'Autriche. Le meurtre sacrilége des ministres français au congrès de Rastadt eût été prévenu ou vengé, et les Russes eussent été repoussés loin des frontières de la France et de l'Italie, dès leurs premiers pas pour les franchir.

Mais ce n'est pas tout : le caractère moral et politique de Hoche n'était pas de nature à laisser un rival s'emparer de la souveraineté pour ne faire de lui qu'un sujet; son égal ne fût jamais devenu son maître. S'il eût continué de vivre, et que les circonstances, qui sans doute n'auraient pas été les mêmes, eussent, néanmoins, été telles encore que Bonaparte eût tendu à la suprême puissance comme il l'a fait, Hoche se fût incontestablement déclaré son ennemi, et je reste persuadé, d'après l'opinion que je me suis faite de ces deux hommes, que Hoche fût resté vainqueur dans ce débat. Alors, eût-il préféré la gloire de conserver la république à la honte de la détruire et de l'ensevelir à la fin sous ses ruines?... Qui sait ce qui se serait passé dans le cœur d'un homme, si des circonstances qui n'ont

pas eu lieu, et qui auraient échauffé son ambition, fussent arrivées ?

Quoi qu'il en soit, Hoche, en mettant le plus grand intérêt à l'expédition d'Irlande et à constituer cette île en état indépendant, avait pour objet, sans doute, de servir la liberté et la France, et de se couvrir d'honneur par un service signalé rendu à la patrie ; mais il avait aussi en vue, dans cette expédition, ainsi que dans l'établissement d'une république Rhéno-Germanique qu'il avait provoqué, d'opposer à Bonaparte des titres de gloire égaux aux siens.

Mais la fortune a longtemps, trop longtemps favorisé un tyran tel que Bonaparte. Les deux généraux qui seuls avaient tout ce qui convenait pour s'opposer avec succès à ses ambitieux projets, et qui, certes, n'y auraient pas manqué, Hoche et Kléber meurent dans la force de l'âge, l'un quelque temps avant, et l'autre au moment même où cet effréné despote faisait les premiers pas pour s'emparer du souverain pouvoir !

Ici se présente une question. Hoche est-il mort empoisonné ? Je n'ai pu me faire là-dessus une opinion bien arrêtée. Je vais recueillir les faits qui sont à ma connaissance : le lecteur jugera.

Lorsque Hoche partit pour prendre le commandement de l'armée d'expédition en Irlande, il paraissait jouir de la meilleure santé. A son retour il était attaqué d'une petite toux sèche et fréquente, qui ne l'a quitté qu'à la mort. Quelques-uns ont prétendu qu'il avait été empoisonné par des femmes de la plus haute distinction, attachées au parti aristocratique, dans un banquet où il avait réuni des gens de

tous les partis, afin, en partant pour l'Irlande, d'assurer la concorde dans un pays qui lui devait sa pacification. Un médecin distingué d'Angers, qui avait été chirurgien-major d'un régiment à cheval en garnison à Rennes, où il avait beaucoup fréquenté le général, m'a dit bien des fois que, dans son opinion, Hoche avait, en effet, été empoisonné par ces dames, mais non pas de la façon qu'on supposait. Il ajoutait que des remèdes mal employés, surtout pendant que Hoche battait la mer avec l'amiral Morard de Galles dans la première expédition d'Irlande, avaient pu, joints au mal en lui-même, occasionner l'érosion que les gens de l'art observèrent dans les conduits de l'estomac et dans les intestins. Ces faits et ces suppositions méritent-ils toute confiance? Je le répète, je n'ose l'assurer.

Quant à l'accusation portée par quelques personnes contre Schérer, elle me paraît absurde. A l'époque où se manifestèrent les signes de la maladie qui conduisit Hoche au tombeau, Schérer n'était pas ministre; il ne le fut qu'assez longtemps après, et jusque-là, ces deux généraux n'avaient eu ensemble aucune rivalité, aucun démêlé. D'ailleurs, quoique Schérer n'eût, je suis tenté de le croire, que la morale du monde, qui, certes, n'est pas un très-bon guide pour conduire les hommes à la vertu, cependant, il était tout à fait incapable d'un crime aussi atroce.

En peut-on dire autant de Bonaparte? Beaucoup de gens l'ont chargé de cet empoisonnement et de l'assassinat de Kléber.

Hoche, fait pour remporter sur lui des triomphes de plus d'un genre, était l'objet de sa jalousie. Or-

gueilleux comme Satan, il ne devait pas, surtout, supporter cette idée que Hoche fût allé au delà des mers pour conquérir un grand pays, lui porter des lois, et qu'ainsi le vainqueur de l'Irlande pût être mis en regard avec le vainqueur de l'Italie. — Kléber ne devait-il pas aussi lui porter ombrage? Bonaparte connaissait ses grands talents militaires, son habileté en administration, habileté qui lui manquait absolument à lui-même, qui ne savait qu'abattre l'arbre pour en manger les fruits. Il connaissait de plus la force de son caractère. Les malheurs de l'entreprise de Bonaparte sur Saint-Jean-d'Acre, le crime épouvantable qu'il fit commettre dans le désert sur ses malades, l'épuisement total dans lequel il avait laissé un pays dont il avait, en peu de temps, dévoré toutes les ressources, avaient jeté sur lui plus que de la défaveur; ils avaient jeté de l'odieux. Un homme tel que Kléber pouvait, sinon tout réparer, au moins employer le peu d'hommes et de moyens de toute nature qui restaient en Égypte, pour se maintenir dans le pays, ou n'en sortir qu'avec gloire, et non comme un véritable déserteur. Aussi, en Égypte, le nom de Kléber, le réparateur, fut placé à côté et peut-être au-dessus du sien. Bonaparte a-t-il voulu, a-t-il pu se débarrasser, par deux crimes aussi lâches, de deux hommes dont les noms auraient pu rivaliser avec le sien, et qui, par leur caractère et leurs talents, auraient été un obstacle à ses desseins? Ses crimes publics permettent de l'envisager comme capable de tout. Cependant, la justice ne permet pas d'attribuer sans preuves, à qui que ce soit, de pareils forfaits.

On envoya au Directoire exécutif, dans l'esprit de vin, les viscères de l'infortuné Hoche, avec un procès-verbal de l'ouverture faite par les gens de l'art, qui écartait tout soupçon d'empoisonnement. Pour moi, totalement étranger aux connaissances médicales, je suis resté après la lecture de ce procès-verbal dans la même incertitude qu'auparavant.

A cette époque, le vénérable Jean-François Ducis, qui fréquentait beaucoup ma maison, composa à ma louange une épître qu'il se proposait de lire à l'Institut en séance publique. Informé de cela, je fis dire par mon ami Vallée, qui était aussi mon secrétaire, à cet illustre Nestor de la scène tragique qu'aucunes louanges ne pouvaient me flatter plus que les siennes, mais que néanmoins j'exigeais de lui qu'il renfermât son épître dans son portefeuille, parce que je ne voulais être loué qu'après ma mort, si j'avais mérité de l'être. Cependant, Ducis, supposant que mon refus ne provenait que d'une fausse modestie, insista. Je lui fis alors déclarer que, s'il lisait publiquement sa pièce ou la faisait imprimer, il se fermerait la porte de ma maison. Depuis la chute du Directoire et le retour de Bonaparte en France, Ducis fréquenta beaucoup la Malmaison, et vanta souvent le bonheur d'y être désiré par Bonaparte et sa femme. Il ne mettait plus le pied chez moi. Il ne pouvait cependant s'empêcher de me dire, lorsque nous nous rencontrions à l'Institut, qu'il viendrait me voir au premier jour. Je lui répondais toujours que, lorsque cela lui conviendrait, il était assuré d'être reçu avec tous les égards dus à un homme comme lui.

Mais, je dois le dire, et rendre justice à cet au-

guste vieillard, cette erreur de sa part fut d'une très-courte durée. Dès qu'il s'aperçut que Bonaparte tendait à la tyrannie, et qu'il voulait disposer des talents du poëte pour servir l'ambitieux, il rompit avec lui et chercha à rétablir notre ancienne liaison. Il fréquenta beaucoup ma famille, soit dans les déserts de la Sologne, où tous les ans il venait passer un mois avec nous, soit à Paris. Il s'honora de nous recevoir chez lui à son tour, proclama partout son attachement pour nous; enfin, il donna à ma famille et à moi, jusqu'à sa mort, les plus touchants témoignages d'estime et d'amitié.

XXXIV.

SECONDE EXPÉDITION D'IRLANDE. RÉUNION DE GENÈVE A LA FRANCE. — AFFAIRES DE LA HOLLANDE.

Ce serait peut-être ici le lieu de parler de la conduite de Bonaparte en Italie depuis le 18 fructidor. Cependant, pour ne pas interrompre le récit de ce qui s'y est passé depuis cet instant jusqu'à l'invasion des Autrichiens et la chute du Directoire en prairial an VII, je dirai d'abord ce que j'ai à faire connaître sur la seconde expédition d'Irlande, sur Genève, sur la Hollande, la Suisse, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique.

Néanmoins, avant de poursuivre, je dois consigner un fait que j'ai peut-être rapporté déjà, ou qui pourrait être mieux placé ailleurs, mais que je crain-

drais d'oublier. C'est que, dans tout le cours de son existence, depuis le 4 brumaire an IV jusqu'au 30 prairial an VII, le Directoire exécutif n'a jamais rien publié qui ne lui eût été littéralement transmis d'une manière officielle par les agents politiques, civils ou militaires.

Voici pourquoi la seconde expédition contre l'Irlande n'eut pas plus de réussite que la première. On sait que le général Humbert avait d'abord débarqué avec douze cents hommes seulement; qu'avec ce petit nombre ses succès furent prodigieux, et que celui de l'entreprise était évidemment assuré, si le corps d'armée, composé de huit ou dix mille hommes, sous le commandement du général Sarrazin, eût pu partir à temps; et il l'eût pu très-facilement sans la conduite perfide de la trésorerie nationale, car le vent fut très-longtemps favorable, et pas une seule escadre anglaise ne se fût trouvée sur le chemin de la flotte française. Celle-ci fut retenue par l'attente d'une somme qui lui était indispensable avant son départ. Les commissaires de la trésorerie nationale nous avaient donné leur parole d'honneur qu'ils feraient tenir ces fonds au général, à Brest, à un jour fixé. Ils n'en firent rien, malgré nos pressantes sollicitations, et laissèrent perfidement filer le temps. Le gouvernement anglais fut instruit de nos intentions, et eut le temps d'envoyer contre nous des forces qui nous barrèrent le chemin. Les membres de la trésorerie étaient de la faction de Clichy, et ne voulaient pas voir réussir une expédition tentée contre l'Angleterre, et favorable à la cause de la liberté en général.

Cette fâcheuse circonstance prouve encore ce que

je crois avoir fait observer déjà : c'est que la mauvaise organisation de la trésorerie nationale, qui ne dépendait ni du Corps législatif ni du pouvoir exécutif, était un défaut essentiel de la constitution de l'an III ; car elle pouvait impunément faire manquer, par des délais prolongés à son gré, les opérations les plus urgentes, comme celle dont il s'agit.

C'est ainsi que les éléments, et l'imprudence des chefs, qui montèrent une frégate au lieu du vaisseau amiral, firent manquer une première fois, et la perfidie de la trésorerie nationale une seconde, cette expédition d'Irlande dont la réussite forçait l'Angleterre, et par conséquent l'Europe, à la paix.

C'était, pour le dire en passant, un singulier homme que ce général Humbert. Il avait éminemment l'instinct de la guerre, ne redoutait rien, ne connaissait point de difficultés. Jamais officier n'eut plus que lui l'esprit d'un aventurier ; il était avec cela d'une profonde ignorance, et même assez borné. Lorsqu'on lui confia le commandement de l'avant-garde de l'armée l'Irlande, Carnot lui témoignait la crainte qu'on devait avoir de rencontrer en mer des forces anglaises supérieures. « Eh bien, citoyen directeur, répondit-il naïvement, pourquoi donc ne pas aller en Irlande par terre ? »

Puisqu'il vient d'être question de la marine anglaise, je constaterai ici un fait que je pourrais oublier ; c'est que le Directoire n'a eu aucune part, indirecte ni indirecte, à l'insurrection de la flotte anglaise, commandée par l'amiral Parker. C'est très-gratuitement qu'on a supposé et soutenu le contraire. Au reste, lors même que nous eussions été disposés

à employer contre les ennemis de la France ce moyen dont ils usaient si efficacement contre elle, la modicité des fonds accordés par le Corps législatif pour depenses secrètes eût été un obstacle certain à sa réussite.

Passons à Genève. La réunion de cette république à la république française fut un tripotage entre Merlin et Félix Beaujour, agent de la France dans ce petit État. Mes collègues, toujours imbus de ces maximes triviales, *unité, indivisibilité,* qui avaient pris tant d'empire pendant l'existence de la Convention nationale, accueillirent très-volontiers ce projet. Mais, quoi qu'en aient dit quelques personnes, je n'en fis pas la proposition, car elle était très-contraire à ma manière de voir sur l'étendue des États, et sur les principes d'après lesquels il convient le plus souvent de constituer leurs gouvernements.

D'abord, quant à l'étendue, j'aime mieux les petits États que les grands. Il en est des gouvernements comme des ménages; les petits sont toujours les mieux administrés. Je sais qu'on reproche aux petits États l'inconvénient d'un frottement plus direct et plus journalier entre les individus, d'où il doit résulter une irritation qui envenime les passions, et je conviens en outre que les petits États ont souvent à craindre l'envahissement. On a vu, cependant, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, de petits États se conserver pendant une longue suite de siècles. Ils ont enfin perdu leur indépendance; mais le grand royaume de Pologne a été démembré, et pendant plusieurs années a perdu même toute existence politique. C'est que tout périt. Quant à l'agitation qui

résulte du frottement trop continu des individus, ne vaut-il pas mieux, du reste, que le calme mortel de la servitude? *Malo periculosam libertatem quam quietum servitium.*

Il résulte, au surplus, de tout cela que la meilleure organisation sociale est celle des États fédératifs. J'ai déjà consacré quelques pages au soutien de ce système; j'invite le lecteur à se les rappeler. Je me suis toujours étonné que les publicistes ne se soient pas exercés davantage sur les moyens de donner au système fédératif le plus grand degré de perfection possible. C'est à mon avis l'un des plus importants, et peut-être le plus important, des problèmes politiques à résoudre pour le bonheur et la liberté des nations.

Je me fais peut-être illusion sur la bonté des maximes et des systèmes que j'ai exposés sur ces matières; mais convaincu de leur solidité, j'ai dû me conduire en conséquence. Aussi, ai-je été d'avis qu'on formât une république fédérative de la Belgique, alliée de la France; qu'on n'envahît point Genève; qu'on ne détruisît point le gouvernement fédératif en Hollande non plus qu'en Suisse, mais que, seulement, on y fît disparaître les aristocraties personnelles, et celle des cantons à l'égard des pays sujets; et ici j'insistais d'autant plus, qu'on laissait par là à ces peuples d'anciennes habitudes, dont le changement brusque entraîne toujours de grandes résistances. Enfin, j'ai aussi voté pour qu'on créât, dans le nord de l'Italie, une république fédérative. Là encore, outre la bonté du système en lui-même, on aurait eu l'avantage de satisfaire l'ambition toute naturelle des villes

capitales des divers États réunis, qui éprouvaient une perte réelle à n'être plus le siége d'un gouvernement, et qui se trouvaient humiliées d'être, en quelque sorte, soumises à une cité rivale.

Mais je fus toujours seul de mon avis sur ces divers points. Tous mes collègues, sans exception, ne pouvaient concevoir la liberté que dans une république, *une et indivisible.* C'était une suite du prestige que les chefs de la Terreur avaient fait naître, et dont j'ai indiqué le but. Comme si une constitution libérale ne pouvait pas se prêter à un grand nombre de combinaisons diverses! Et puis, outre le raisonnement, n'avait-on pas sous les yeux l'exemple des provinces unies elles-mêmes, et celui des cantons suisses, qui, certes, n'en auraient pas moins joui des trois ou quatre siècles de bonheur qu'ils ont eus, quand même l'aristocratie ne se serait pas introduite dans leur gouvernement? Que pouvait-on répondre, en un mot, à l'exemple des États-Unis d'Amérique, où, sans aristocratie comme sans royauté, règne la plus grande liberté dont puisse jouir un peuple et chacun des individus qui le composent?

Cependant, on sera moins surpris des idées qu'avaient conservées sur ce sujet, même de très-bons esprits et de très-bons citoyens, si l'on songe aux maximes imposées d'une manière si tyrannique, à une époque d'où l'on sortait à peine. — Après le 10 août et la chute du trône, entre autres partis, s'éleva, comme on l'a déjà vu, celui de la Commune. Son but était d'ériger cette assemblée municipale, n'importe sous quel nom, en une assemblée souveraine qui aurait concentré toute l'autorité dans Paris, comme elle

le fut autrefois dans Rome. Les départements auraient été, comme les provinces romaines, gouvernés despotiquement par des proconsuls tirés de cette même assemblée. Ils y auraient régné avec hauteur et dureté, et exercé impunément leurs brigandages.

Aussi vit-on cette même Commune afficher l'insolente prétention de soumettre la Convention nationale à sa juridiction ; elle en fit la tentative dans la personne d'un député, le marquis de Vilette, et ensuite dans celle d'un autre député, Bailleul. Bientôt, elle remplit de ses commissaires les départements et les armées. Robespierre et les autres Jacobins, qui le reconnaissaient pour leur chef, avaient également en vue la concentration de l'exercice de la souveraineté dans Paris, tandis que les départements, réduits au rôle de sujets, leur auraient offert un vaste champ de domination et de fortune. A la vérité, une partie des communalistes, parvenus à la députation, tout en conservant le même système, ne tarda pas à se brouiller avec l'autre. Ceux qui étaient restés dans la Commune voulaient qu'elle fût le centre du pouvoir, tandis que ceux qui avaient été appelés à siéger dans la Convention voulaient que ce pouvoir souverain devînt leur propre partage, et n'entendaient pas être de simples sujets de la Commune, érigée en Sénat.

Aussi Robespierre envoya-t-il à l'échafaud tous ceux des membres de la Commune qui travaillaient le plus activement à élever ce corps au premier rang.

Cependant, malgré ces dissensions entre tous ces ambitieux, ils n'en avaient pas moins un premier but commun et un même intérêt, savoir de détruire la force des départements. Aussi décriaient-ils avec fureur

le fédéralisme. Il était important pour eux tous d'annuler la volonté des départements, et de les rendre purement passifs, parce que ces derniers repoussaient également toute concentration de pouvoir dans une partie unique de la France, et même, en cas d'une monarchie, l'idée d'y appeler d'Orléans.

Le fédéralisme devint donc le système le plus liberticide qui pût exister au monde, et le plus grand des crimes fut de le professer. Dans Paris d'abord, et, par suite, dans les départements, la qualification de fédéraliste, donnée à un citoyen, était un acte d'accusation, qui conduisait bien plus infailliblement à la mort que les tentatives les plus ouvertes pour rétablir la royauté avec tout l'ancien régime. Prononcer souvent le mot *république,* sans ajouter *une et indivisible,* faisait courir le risque de la vie. Il faut avoir vécu dans ces temps de démence pour se faire une juste idée de la rage qu'on affichait contre le fédéralisme, et de l'impression qu'en recevaient même des gens sensés, au grand désavantage d'un système d'organisation sociale que le raisonnement et l'expérience démontrent être si fécond en heureux résultats. — Je le redis encore, je combattis en vain le système des réunions, c'est-à-dire de l'absorption des petites républiques, et celui de l'unité et de l'indivisibilité, tel qu'on l'entendait. Toute idée de conserver le fédéralisme, et bien plus encore celle de l'établir là où il n'existait pas, fut constamment repoussée.

Ce fut d'après ces préventions que le Directoire exécutif exerça son influence sur l'organisation intérieure de la république batave. Lors de son installation, cette république était encore sous un régime

provisoire. La lenteur qu'on apportait à lui en donner un définitif avait produit son effet accoutumé : celui de multiplier les factions, de faire naître des prétentions et des intérêts privés contraires à l'intérêt public, d'éveiller journellement quelque nouvelle ambition personnelle, et d'augmenter ainsi sans cesse le désordre et la confusion. La Frise, surtout, était dans un état d'anarchie violente, qui menaçait d'envahir toutes les autres provinces, et de les désoler par des proscriptions. Un mécontentement mal déguisé existait en même temps entre les deux républiques. Le gouvernement français reprochait au gouvernement batave de manquer à ses engagements; celui-ci récriminait en reprochant au gouvernement français de lui en ôter tous les moyens. Les soldats se conduisaient fort bien; mais les généraux et les administrations exploitaient le pays, en même temps qu'on anéantissait son commerce par les entraves qu'on y mettait dans le Nord et dans la Belgique, et par la protection donnée aux corsaires, qui se conduisaient en vrais pirates.

Mais l'instabilité d'un gouvernement provisoire, l'incertitude dans les vues, le défaut de confiance qui l'accompagne, l'absence d'un plan suivi d'administration, la crainte toujours subsistante d'une invasion de la Prusse, qui n'avait pas reconnu l'indépendance absolue de ce pays, contribuaient puissamment au désordre dans la république batave. Dans une pareille situation, ainsi que je l'avais observé dans ma réponse à la proposition de Carnot, elle nous donnait plus d'embarras qu'elle ne nous procurait d'avantages.

Quatre partis principaux la divisaient : 1° Les vrais et sincères patriotes ; ils voulaient un gouvernement modelé à peu près sur la constitution de l'an III ; mais quelques-uns d'entre eux le voulaient modifié par le fédéralisme. 2° Les fédéralistes purs ; ils ne voulaient qu'un point de réunion central, mais non un gouvernement central proprement dit. Ceux-ci, et c'était la classe la plus riche, comptaient ainsi jouir à la fois de l'autorité des états généraux et de celle du stathouder. 3° Les orangistes, gens en général d'une médiocre fortune, qui vivaient des places nombreuses et lucratives qui étaient à la disposition du stathouder. 4° Enfin, les révolutionnaires ou anarchistes, la plupart sans fortune, ou banqueroutiers, ou ruinés, et perdus dans l'opinion publique. Walknaër, Blaw, Hahn, jouaient les principaux rôles parmi eux.

Les chefs de ce dernier parti étaient très-liés avec ceux de la fraction du parti anarchiste de France, que j'ai qualifiée de parti thermidorien, orléaniste, dantonien, et qui comptait dans ses rangs Fréron, Tallien, Barras, etc. Une lettre de Blaw, alors à Paris, et en grands rapports avec Barras, lettre dont j'ai eu en main une copie authentique, prouvait qu'ils renouaient ensemble la partie manquée au camp de Grenelle, pour laquelle Blaw avait fourni de l'argent.

La réussite de ce projet en France devait faire triompher la même faction en Hollande. J'insiste sur ce fait, que ce n'est point avec tous les jacobins en général que les anarchistes bataves étaient liés en France, mais uniquement avec les thermidoriens, et

j'en crois connaître la raison. Ceux-ci n'étaient pas de misérables brise-scellés, égorgeant pour piller, pillant pour gaspiller, se trouvant au bout de cela aussi gueux le lendemain qu'ils l'étaient la veille, ayant toujours de nouveaux besoins, et conséquemment celui de toujours révolutionner. Cette sorte d'hommes-là pouvait être dangereuse pour les thermidoriens eux-mêmes. Ces derniers, voleurs en grand, ramassaient des trésors pour étaler un luxe asiatique, tout en prêchant le sans-culottisme. Se partageant en même temps tous les emplois lucratifs, ils étaient devenus l'objet de l'envie et de la haine des anarchistes de l'autre classe.

Dans le nouveau projet d'attaque dont j'ai parlé plus haut, les partisans de Babeuf devaient être écartés par la raison que je viens d'en donner, et ceci me paraît expliquer très-bien pourquoi Barras ne chercha point à faire échouer le premier projet d'attaque du camp de Grenelle, qu'il favorisait, au contraire, d'après tous les rapports de police, confirmés par son absence dans la nuit où l'attaque eut lieu, tandis qu'il se prêta à nous aider à déjouer le complot de Babeuf, ou du moins ne fit rien pour empêcher qu'on ne saisît les auteurs et les documents de cette horrible trame.

Barras était dans le Directoire le soutien du parti révolutionnaire de Hollande; le parti fédéraliste pur n'y en avait aucun; les orangistes n'auraient pu avoir que celui de Carnot; mais j'ignore ce qu'il en était. On pourrait le soupçonner d'après sa proposition d'entretenir ce pays dans une anarchie qui l'aurait réduit à implorer, dans son désespoir, le secours des An-

glais et des Prussiens, et à rétablir le stathoudérat; mais un soupçon n'est pas une preuve.

Au reste, tous les renseignements que j'ai pu me procurer alors m'ont démontré que les orangistes poussaient eux-mêmes à la désorganisation, et mettaient, tant qu'ils pouvaient, obstacle à la rédaction et à l'établissement d'une constitution solide et définitive.

Quelle que fût la marche particulière de chacun des membres du Directoire, au conseil il ne se manifesta (sauf la motion de Carnot, qu'il ne rappela plus) d'autre avis que celui de soutenir le parti des patriotes purs, celui que j'ai cité le premier. Mais mes collègues se déclarèrent pour l'unité absolue, et moi pour l'unité modifiée par le système fédéral. Je m'appuyais de toutes les raisons générales, auxquelles s'en joignait une particulière : la difficulté d'amalgamer les dettes de toutes les provinces; mais quatre durent l'emporter sur un seul.

J'ai eu une correspondance assez suivie avec le général hollandais Dandaels. On a parlé de lui très-diversement. Je dois reconnaître que, dans toutes les communications verbales ou écrites que j'ai eues avec lui, j'ai trouvé constamment un citoyen ennemi de l'anarchie autant que des orangistes et des fédéralistes oligarques, n'exprimant que des vues saines, tant sur le régime intérieur de la république batave que sur les relations qui devaient être communes aux deux républiques, et sur leur concert dans les mesures à prendre à l'extérieur. Des circonstances différentes l'ont-elles fait changer de conduite et de langage? Je n'en sais rien. Il se montrait franchement en opposi-

tion avec moi sur le système de l'unité, qui était le sien; cela semblerait une preuve de sa sincérité. Je dis ce que j'ai vu.

J'ai eu aussi, dans le même temps, des relations verbales et par écrit sur les affaires de la Hollande avec un riche négociant de Rotterdam nommé Hoffmann, excellent citoyen et homme fort aimable. Ami sincère et éclairé de la liberté, et fort instruit dans toutes les matières de gouvernement et d'administration, il était de mon opinion, c'est-à-dire partisan de l'unité, mais modifiée par certaines institutions fédératives. Il me paraissait s'appuyer sur de très-puissants motifs. Cela était tout simple : nous étions du même avis. Au surplus, ce qui prouve la pureté de son patriotisme, c'est que, le principe de l'unité absolue ayant été admis pour base de la constitution batave, il mit le même zèle à en presser l'achèvement d'après ce principe que si l'on eût admis son propre système.

Ces deux citoyens m'ont donné les témoignages de la confiance la plus honorable et la plus entière. J'ose assurer qu'il en a été ainsi de tous les agents des républiques anciennes ou nouvelles avec lesquelles la France était alliée.

Convaincu qu'il doit en être des peuples entre eux comme des individus, j'ai toujours fait avec la plus grande franchise tout ce qui a été en mon pouvoir pour assurer aux nations sur le sort desquelles nous pouvions influer, la liberté et la paix, et pour faire honorer leurs gouvernements. J'ai toujours voulu qu'on traitât avec eux sur le pied de l'égalité, et avec justice et bonne foi. Ils ont tous connu la

sincérité de mes efforts pour que ces maximes fussent dans nos relations notre unique règle, et aussi ceux que j'ai faits pour les sauver de l'oppression et du brigandage de nos agents civils et militaires. Malheureusement, les principes de l'égalité et de la justice sont rarement la règle des gouvernants, et le faible, lorsqu'il est assez heureux pour n'être pas opprimé, est obligé du moins de supporter la hauteur et les dédains du plus fort.

J'ai eu plus d'une occasion de mettre les étrangers à même de juger ma manière de penser à cet égard. — Une fois entre autres on admit au conseil deux envoyés du gouvernement hollandais pour traiter d'affaires relatives au port de Flessingue. On prit, Rewbell surtout, avec eux et à l'égard de leur gouvernement, un ton de hauteur d'autant plus déplacé à mes yeux qu'ils avaient été loin de manquer aux bienséances en quoi que ce soit. J'interrompis Rewbell sur-le-champ, et, après mes observations, la conférence continua sur un pied parfaitement convenable. Il en fut ainsi une autre fois avec Letourneur, qui traitait de la manière la plus ridiculement hautaine un député du sénat de Hambourg, auquel il fut obligé de montrer plus d'égards, sur ma réclamation.

Les agents du gouvernement français dans la république batave n'ont pas toujours eu les qualités nécessaires ni assez d'habileté pour annuler les factions, amener promptement l'établissement d'un gouvernement définitif qui fît jouir ce pays de toute la force et de toute la prospérité dont il était susceptible, et le rendît ainsi vraiment utile à sa grande

alliée. Le général Beurnonville s'agitait beaucoup, promettait tout et ne tenait rien; il écrivait sans cesse et n'agissait point. Il ne s'environnait, au reste, que d'orangistes et de fédéralistes oligarques. L'ambassadeur Noël se conduisait d'une manière équivoque, penchait évidemment pour le parti anarchiste, qu'il favorisa d'abord en Frise. Il prétendait d'ailleurs qu'il fallait laisser tous les partis se débattre jusqu'à ce qu'il y eût une constitution arrêtée et établie; comme s'il n'était pas nécessaire de travailler en paix à une tâche de cette importance. Peut-elle être l'œuvre des factions qui s'attaquent mutuellement avec fureur? Noël avait trop d'esprit pour ne pas sentir cela. Que voulait-il donc? Le code de 93, comme le voulait le parti anarchiste? Notre ministre des relations extérieures, Charles Delacroix, n'était guère plus propre à tirer la république batave de sa fâcheuse situation. La morgue pédantesque qu'il affectait en traitant les affaires ne conciliait les esprits, ni à lui, ni à son gouvernement. Sa partialité pour les révolutionnaires lui enlevait la confiance d'un grand nombre de citoyens. Il aurait fallu, dans ces circonstances, un homme d'un grand caractère, éclairé, impartial, conciliant, d'une droiture inattaquable. Mais le plus souvent on cherche longtemps sans succès de pareils hommes.

J'en reste là sur la république batave; ce que j'aurais de plus à en dire se trouve dans tous les documents du temps.

XXXV.

AFFAIRES DE LA SUISSE. — REPRODUCTION D'UN CHAPITRE ET D'UNE NOTE SUR CE SUJET, EXTRAITS DE L'OUVRAGE DE BAILLEUL EN RÉPONSE A CELUI DE MADAME DE STAËL. RÉFLEXIONS DE L'AUTEUR DES MÉMOIRES.

Un des plus graves reproches qu'on ait faits au Directoire, c'est d'avoir gratuitement porté la guerre et la désorganisation dans l'antique et paisible Helvétie, asile de la liberté et de l'innocence, et d'avoir attiré sur cette contrée, jadis si fortunée, tous les désastres que ces deux fléaux entraînent après eux. C'est un des reproches que j'ai le plus à cœur de repousser.

Mme de Staël a particulièrement insisté sur la conduite du gouvernement directorial dans ces événements. Lui répondre, c'est répondre également à tous ceux qui l'ont censurée. Or, je crois ne pouvoir le faire mieux qu'en rapportant ici textuellement un chapitre d'un excellent ouvrage. C'est l'*Examen critique* du livre posthume de Mme la baronne de Staël, ayant pour titre : *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française,* par J.-C. Bailleul, ancien député. Ce chapitre est intitulé : *De l'Invasion de la Suisse,* et se trouve à la page 356 du deuxième volume, première édition. J'y joindrai la note, aussi curieuse que fidèle, qui dépend de ce chapitre, et se trouve à la fin du volume. Je me con-

tenterai d'y ajouter quelques observations et quelques faits.

Extrait de l'Examen critique de l'ouvrage de Mme la baronne de Staël sur la Révolution française,

PAR J.-CH. BAILLEUL.

CHAPITRE XXVIII. — INVASION DE LA SUISSE [1].

Veut-on savoir pourquoi le Directoire se détermina à faire entrer des troupes en Suisse? Mme de Staël va nous l'apprendre. « Il n'y avait point d'argent pour « transporter une armée en Égypte, et ce que Bo- « naparte fit surtout de condamnable, ce fut d'exci- « ter le Directoire à l'invasion de la Suisse, afin de « s'emparer du trésor de Berne, que deux cents ans « de sagesse et d'économie avaient amassé. » Autant vaudrait dire que le gouvernement a imaginé de faire arriver l'eau des gouttières de quelques maisons voisines de la Seine, pour rendre ce fleuve navigable. Il faudrait encore avoir preuve en mains qu'un gouvernement a pu prendre une détermination sérieuse par un motif aussi honteux, pour l'en accuser. De telles preuves contre le Directoire n'existent pas et ne peuvent exister; et il n'est pas permis de les supposer, lorsqu'il existe des causes qui ne sont ignorées de personne.

1. Ce titre et ce numéro de chapitre se rapportent à l'ouvrage de Mme de Staël, aussi bien qu'à celui de Bailleul, qui la suit pas à pas dans ses rectifications de faits et dans ses observations critiques. Les indications de chapitres et de pages qu'on trouvera plus loin dans la note du général de La Harpe se rapportent également aux *Considérations* de Mme de Staël. (O. L. L.)

D'après d'anciens traités, le gouvernement français devait garantir aux habitants du pays de Vaud leurs coutumes, priviléges, immunités, etc... Attaqués par les aristocrates de Berne, ayant à leur tête un colonel Weis, dont on parlait, dans le temps, comme de l'homme le plus entêté de son patriciat, comme du paladin de l'aristocratie, toutes les représentations du gouvernement français furent inutiles; rien ne put vaincre l'obstination du gouvernement de Berne, qui entraîna les autres cantons dans sa querelle. La France, requise par les Vaudois, au nom des traités, se trouva alors en guerre avec la Suisse.

Les Vaudois, dans cette position, ne peuvent être comparés aux privilégiés appelant les étrangers sur le territoire français, puisqu'ils agissaient en vertu de stipulations de garantie reconnues par tous les intéressés.

J'ai entendu des habitants du pays de Vaud; j'ai lu l'histoire de cette expédition, écrite, non par des Vaudois, mais par un des plus ardents champions de l'aristocratie. Il suffit de le nommer : Mallet-Dupan. D'après les plaintes des Vaudois, les vexations des aristocrates de Berne étaient devenues insupportables; et il est aisé de reconnaître, à travers les tergiversations, les déclamations et les injures de toute espèce de l'historien, que les Vaudois avaient raison. C'est un essai assez curieux que l'on peut faire sur les écrivains qui ne sont inspirés que par l'esprit de parti; il suffit de les lire avec un peu d'attention; leurs mensonges révèlent la vérité.

Mme de Staël convient elle-même que *Berne et d'autres villes de Suisse possédaient d'injustes privi-*

léges et que *de vieux préjugés se mêlaient à la démocratie des petits cantons.* Ces *priviléges*, ces *préjugés* peuvent être respectés tant que leur empire est circonscrit dans les limites du territoire qui y est soumis ; mais il est permis, sans nul doute, de les attaquer, si l'on veut étendre leurs droits sur une contrée dont, à cet égard, l'indépendance est reconnue. Il n'y a donc que la ferme résolution où est Mme de Staël de trouver toujours des torts à la France, qui peut lui faire improuver une invasion déjà trop justifiée.

Le Directoire n'aurait pas eu ce motif, qu'il en aurait trouvé un suffisant dans la conduite des cantons suisses aristocratiques. Les aristocrates de Berne et autres étaient les compères de tous les chefs et agents de contre-révolution qui avaient établi là leur quartier général, et qui, du fond de ces montagnes, comme d'un repaire qu'ils croyaient inaccessible, lançaient, et cela sans un instant d'interruption, sur la France, les brandons qui pouvaient y entretenir et y accroître tous les feux des discordes et des guerres civiles. Il n'en fallait certes pas tant pour avoir le droit de déclarer la guerre à des gouvernants qui croyaient que des principes politiques dont ils étaient blessés les autorisaient à toutes les manœuvres propres à compromettre la sûreté d'un grand peuple. On peut dire que le châtiment de cette audacieuse et impertinente stupidité se fit attendre trop longtemps.

Mme de Staël eut à cette occasion un entretien avec Bonaparte qu'elle voulait déterminer à s'opposer à l'invasion. Elle ne le persuada point ; ce qui lui fait faire la réflexion suivante : « Dans toutes les « circonstances de ma vie, les erreurs que j'ai com-

« mises en politique sont venues de l'idée que les « hommes étaient toujours *remuables par la vérité,* « si elle leur était présentée avec force. » En général, je crois qu'il en est ainsi; mais il faut que ce soit la vérité; et, dans cet entretien, la vérité n'était sûrement pas du côté de Mme de Staël; il n'est donc point étonnant que toute la force de son éloquence n'ait pas remué son auditeur.

Lorsque Mme de Staël vit entrer les troupes françaises en Suisse, elle eut une frayeur mortelle pour son père, qui était sur la liste des émigrés, et qu'elle n'avait pu déterminer à quitter sa maison. Mais un officier français, aujourd'hui le maréchal Suchet, était chargé par le Directoire d'offrir une sauvegarde à M. Necker; ce qui n'empêcha pas Mme de Staël, en apprenant que les Suisses résisteraient, *de faire, pour la première fois, des vœux contre les Français,* attendu qu'elle se trouva dans *la douloureuse angoisse de blâmer son pays* (la France : on pourrait s'y tromper). Mme de Staël se méprend toujours. Elle ne devait blâmer que les aristocrates de Berne et autres, et depuis longtemps elle aurait dû faire des vœux pour que ces aristocrates n'opprimassent point le pays de Vaud, et pour qu'ils se conduisissent plus décemment et plus prudemment à l'égard de la France.

J'ai de bonnes raisons pour croire que le Directoire n'eut jamais pour motif de s'emparer de la Suisse comme *d'un point militaire,* pas même pour en faire une république une et indivisible, quoique, parmi les Suisses, *des noms respectables,* ainsi que l'avance Mme de Staël, l'en eussent supplié; je suis même certain de ces faits : par conséquent, toutes les réflexions

plus que désobligeantes que Mme de Staël fait à cette occasion tombent d'elles-mêmes.

Ce qu'il y a encore de positif, c'est qu'outre la sauvegarde, le Directoire accorda à Mme de Staël que le nom de son père serait rayé de la liste des émigrés; il reconnut la dette de deux millions que cet ex-ministre avait avancés, en 1790, au gouvernement, pour les subsistances; il offrit même de les payer en biens du clergé. « Aussi, quoique ces actes fussent de la « justice la plus évidente, » dit Mme de Staël, « j'en « conserverai toujours de la reconnaissance, tant j'en « éprouvai de plaisir. » Les anciens membres du Directoire ont lieu de se féliciter des témoignages qu'elle leur en a donnés et particulièrement de ceux consignés dans cet ouvrage.

Je n'avancerai pas que des imputations flétrissantes, des injures grossières et des injustices palpables n'ont de cause véritable, de la part de Mme de Staël, que le dépit de n'avoir pas obtenu sur la conduite des affaires et sur l'autorité toute l'influence qu'elle aurait voulu exercer : non qu'il n'y ait dans cette explication une grande vraisemblance; mais elle ne dit pas assez, elle ne motive pas suffisamment les erreurs vraiment inconcevables auxquelles se livre Mme de Staël dans cette partie de l'histoire de la Révolution.

Note faisant suite au chapitre précédent.

Cette note m'a été adressée par une personne dont l'exactitude et les lumières méritent une entière confiance de la part du public. Je la transcris en entier,

parce qu'elle prouve d'abord à quel point Mme de Staël, née Suisse, et à qui il était si facile de connaître la vérité, a été entraînée par ses préventions, et parce que les détails qu'elle renferme démontrent de plus en plus ce que sont les aristocrates de tous les pays, et sous toutes les formes de gouvernement.

CHAPITRE XXVII (pages 207-209). — Mme de Staël attribue l'invasion de la Suisse au besoin de s'emparer du trésor de Berne pour l'expédition d'Égypte.

Réponse. — 1° Si le Directoire français eût convoité ce *trésor*, au moins il ne pouvait pas l'escamoter. MM. de Berne eurent plus de deux mois pour le soustraire. — On ne peut supposer raisonnablement que le Directoire français ait compté sur la niaiserie de MM. de Berne, qui envoyèrent leur trésor à cinq lieues de l'armée, dans une ville ouverte. — C'est à cette incurie incompréhensible que MM. de Berne ont dû de fournir sept ou huit millions pour l'expédition d'Égypte. Ils devaient connaître cette loi de la guerre, qui rend le vainqueur maître de toutes les propriétés publiques ; pourquoi l'ont-ils oubliée ?

2° Le Directoire français avait d'autres motifs pour se décider ; les voici :

Les gouvernements de la Suisse, et, en particulier, MM. de Berne, avaient montré beaucoup de malveillance pour le nouvel ordre de choses établi en France, et insulté à plusieurs reprises son nouveau gouvernement.

En aidant le peuple suisse à briser ses fers, le

gouvernement français acquérait un allié de plus, et en enlevait un à ses ennemis.

On verra, enfin, qu'en vertu d'anciens traités encore subsistants, le Directoire français était autorisé à intervenir comme garant en faveur du peuple d'une partie de la Suisse.

Mme de Staël reconnaît le droit du pays de Vaud à une existence indépendante; « mais, » ajoute-t-elle, « si l'on a blâmé les émigrés de s'être réunis aux étrangers contre la France, le même principe ne doit-il pas s'appliquer aux Suisses, etc.? »

Réponse. — Il y a ici ignorance des faits et erreur dans le raisonnement.

1° En 1564, le duc de Savoie renonça à ses droits sur le pays de Vaud par le traité de Lausanne, dont l'article 8 réserve spécialement les priviléges, us et coutumes des habitants. — Les avocats à gages des gouvernements de Berne et de Fribourg ont nié l'existence de ce traité, et cette négative effrontée en a longtemps imposé. Mallet-Dupan, en particulier, fut chargé d'écrire, avec sa présomptueuse ignorance, contre tous ceux qui alléguaient ce traité, comme s'ils eussent été des imposteurs.

Henri II, roi de France, intervint le 26 avril 1565 comme garant. Enfin, le traité du 10 novembre 1582, qui admit le pays de Vaud dans la paix perpétuelle, rappela le traité de garantie de 1565. Tous ces traités existent dans le dépôt de l'arsenal, et ont été imprimés.

Le traité de garantie de 1565 était encore en force en 1797, lorsque le pays de Vaud en réclama l'exécution. Voici les preuves :

L'Espagne, qui se rendit aussi garante du traité de Lausanne, stipula que sa garantie ne subsisterait que pendant douze ans. La France ne fixa aucun terme à sa garantie.

La garantie française fut corroborée par le traité du 10 novembre 1582, qui rappelle celui de 1565.

L'article 1er du traité de Soleure, du 28 mai 1777, confirme tous les anciens traités qui ne sont pas nominativement annulés. « La paix perpétuelle, » ce sont ses termes, « conclue entre le roi François Ier, « de glorieuse mémoire, et les LL. cantons et leurs « alliés, devant être regardée comme le fondement « précieux de l'amitié qui a subsisté si heureusement « depuis entre la couronne de France et la Ligue « helvétique, ainsi que des traités d'alliance qui ont « été conclus en différents temps, par ladite couronne, « soit avec le corps helvétique, soit avec plusieurs « cantons. »

2° La France étant donc encore liée envers le pays de Vaud par un traité de garantie, ne pouvait se soustraire aux obligations qu'il lui imposait. Son gouvernement eût été condamné à remplir ses engagements, s'il y avait eu un tribunal auquel les habitants pussent s'adresser.

3° Le peuple du pays de Vaud ne s'est adressé au garant qu'après une patience qui s'est prolongée depuis 1565 jusqu'à 1797, qu'après avoir vu ses justes réclamations constamment repoussées par MM. de Berne.

Exemple. — La Révolution française ayant alarmé ces gouvernants, ils envoyèrent en 1790, dans le pays de Vaud, des commissaires chargés de recevoir

les pétitions, et de promettre un prompt redressement des abus. Le peuple crut bonnement à la sincérité de ces assurances, et s'empressa de présenter ses réclamations. Après une promenade de deux mois dans le pays, ces commissaires retournèrent à Berne, emportant d'innombrables pétitions, auxquelles ils promirent solennellement qu'on répondrait d'une manière favorable; *mais le gouvernement de Berne n'en tint pas le moindre compte*. La situation de l'Europe lui faisait espérer alors le renversement des travaux de l'Assemblée constituante et la consolidation des maximes de l'ancien régime.

Le gouvernement bernois ne s'en tint pas là. Aussitôt qu'il put compter sur la coalition, il résolut d'étouffer par la terreur toutes les réclamations, et de commencer ce grand exemple par le pays de Vaud, dont le peuple parle français. 4,000 soldats de la partie allemande du canton de Berne, rassemblés sous des prétextes illusoires, arrivent inopinément dans le pays de Vaud, en 1792, croyant que les habitants faisaient cause commune avec *les jacobins* de France contre la Suisse. Le conseil secret de Berne (l'inquisition d'État) se transforme en tribunal révolutionnaire, par-devant lequel sont amenés, de gré ou de force, tous ceux qui ont demandé la réforme des abus et la convocation des états, tous ceux qui ont parlé trop haut de priviléges, tous ceux qui ont fait des vœux pour les Français. — Les arrestations se succèdent, et les proscriptions commencent au milieu des exécutions militaires. Les uns sont condamnés à la peine de mort; d'autres le sont à vingt-cinq ans de cachot, à des amendes, à l'exil. —

Ce n'est pas tout : la fermeté que les magistrats des villes du pays de Vaud avaient montrée dans leurs démarches, et leur persévérance à solliciter la convocation des états, avaient irrité au plus haut degré le patriciat bernois. Pour les punir, celui-ci leur fit subir l'humiliation d'une amende honorable publique. (Voyez les détails dans l'*Essai sur la constitution du pays de Vaud*, t. I, p. 135 et suiv.)

4° La diète des treize cantons n'offrait pas une chance plus heureuse aux réclamants : d'après le droit public subsistant à cette époque, tout *appel à la diète* par les sujets était un *crime de haute trahison*.

Les sujets d'un canton s'avisaient-ils de réclamer trop énergiquement leurs droits, ou de se plaindre d'être condamnés par des hommes qui étaient tout à la fois juges et parties, le gouvernement du canton les déclarait insurgés et rebelles ; il sommait ses confédérés de lui fournir le *secours fédéral* nécessaire pour les subjuguer ; secours constamment fourni, à charge de revanche : après quoi, le même gouvernement cantonal montait sur le tribunal pour punir. Ce fut ainsi qu'on procéda en 1653 contre les campagnards des cantons de Bâle, Berne et Lucerne, à l'occasion de ce qu'on appelle la *guerre des paysans*. Les démocrates de Glaris en usèrent de même à l'égard de leurs ilotes de Werdenberg, en 1525, 1667, 1705 et 1719. Les habitants de la vallée de Livinen furent traités de la même manière, en 1713, 1755, par leurs seigneurs les démocrates d'Uri. L'oligarchie de Fribourg sévit avec une dureté égale contre ses sujets du comté de Gruyères en 1781. Le Bas-Valais fut traité avec aussi peu d'égards, en 1790,

par les démocrates du Haut-Valais, qui firent pendre, emprisonnèrent et exilèrent un grand nombre de leurs sujets, pour avoir parlé de leurs anciens priviléges. Le gouvernement même de Zurich, composé d'hommes éclairés, et qui, depuis la Révolution, a prêché le meilleur exemple aux anciens gouvernants aristocratiques, se laissa entraîner, en 1795, par les conseils des gouvernants de Berne et de quelques autres cantons, à faire l'usage le plus répréhensible de cet horrible droit public contre les *communes sujettes* qui bordent le lac de Zurich. — Les industrieux habitants de ces communes se plaignaient depuis longtemps que les rapports qui fixaient leur sujétion à l'égard du gouvernement de Zurich eussent été altérés à leur préjudice, quoique consignés dans deux documents des années 1489 et 1532. — Des menaces avaient été les réponses ordinaires de leurs baillis et des autres employés de la ville de Zurich. On prétendait surtout n'avoir pu trouver dans les archives cantonales le document de l'année 1489, au contenu duquel les communes en appelaient principalement. — Conformément à l'usage reçu dans toute la Suisse avant la Révolution, nul individu de la *caste sujette* (la nation entière, moins quelques privilégiés) ne pouvait consulter les archives cantonales sans être surveillé par l'un des gouvernants de la caste souveraine, qui se gardait bien de mettre à sa portée les documents anciens, dont il aurait pu tirer des inductions favorables aux droits du peuple[1].

1. Le fameux historien Jean de Muller, né patricien de Schaffouse, avait eu la facilité de visiter les archives, et cite dans les notes de son

Après de longues recherches, la commune de Küssnacht découvre enfin les documents tant désirés ; savoir :

1° Un *prononcé arbitral* des sept anciens cantons, du 9 mai 1489, encore muni des sceaux de leurs députés, de ceux de la ville de Zurich, et des cinq chevaliers appelés par les campagnes ;

2° Une copie vidimée de ce même prononcé, délivrée en 1525 par le gouvernement de Zurich, parce que l'original avait un peu souffert de la moisissure ;

3° La charte de Kappel (Kappeler brief) de l'année 1532.

Des réjouissances bien naturelles sont les suites de cette trouvaille. La magistrature des communes désirant que la lecture des chartes eût lieu solennellement dans leur assemblée, les baillis et employés du gouvernement s'y opposent. Le sénat de Zurich intervient alors pour approuver la conduite de ses agents ; il déclare les chartes nulles, défend aux communes de s'en prévaloir, et leur ordonne de les ap-

Histoire des Suisses une foule de chartes dont le contenu forme un contraste frappant avec l'état politique et moral de la Suisse avant 1798. — Ces chartes ayant fourni aux défenseurs de la cause populaire d'excellentes armes, Muller fut abreuvé de chagrins par ses confrères les anciens gouvernants et forcé, dans une deuxième édition, d'atténuer par d'autres notes ce qu'il avait dit dans la première. — Le pasteur Waser, qui faisait insérer dans les *Notices* de Gœttingue, rédigées par le célèbre Schœlzer, des recherches sur d'anciennes chartes, lui en ayant adressé une qui concernait les rapports existant, il y a quatre siècles, entre certaines portions du territoire zurichois et les ducs d'Autriche, fut arrêté, condamné pour haute trahison à perdre la tête, et exécuté. On voit par là que lever le voile qui couvre les vieilles chartes favorables à la liberté est aussi dangereux en Suisse qu'il l'était jadis, chez les Hébreux, de toucher à l'arche sainte.

porter à Zurich. — Les communes, irritées, refusent. Ces chartes sont lues dans leurs assemblées, et plusieurs députés reçoivent la mission d'aller solliciter l'intervention des sept cantons signataires et garants du prononcé de 1489.

A cette nouvelle, le sénat de Zurich proclame rebelles les communes dans lesquelles on a lu les chartes et nommé des députés, et 3,000 soldats viennent brusquement surprendre Stœffa, celle de ces communes dont la fermeté et la contenance énergique devaient être punies avec sévérité, pour effrayer les autres.

Le sénat de Zurich se hâte de répondre au gouvernement de Glaris, qui, seul parmi les sept anciens cantons, avait invité les six autres garants du prononcé de 1489 à intervenir, que toute intervention des cantons porterait atteinte à ses droits de souveraineté; que nulle intercession ne peut avoir lieu en faveur des sujets; qu'il punira sévèrement les communes et les individus qui ont désobéi; que déjà les coupables sont entre ses mains, et que tout est terminé.

Il annule la charte de Kappel, comme non applicable au temps présent. Le prononcé de 1489 a le même sort, quoiqu'il ne pût être déclaré nul que du consentement formel des sept cantons ses garants, et après seulement que les intéressés auraient été entendus. Le motif allégué par le sénat de Zurich est que ce prononcé datait de l'époque des troubles occasionnés par la chute du fameux bourgmestre Waldman; mais lui-même oubliait que, trente-six ans après cet événement, en 1525, une copie vidimée de ce prononcé avait été remise aux communes par le

sénat de Zurich, qui le regardait bien alors comme obligatoire.

Les outrages sont ensuite prodigués aux vaincus. Un grand nombre d'individus les plus notables sont condamnés à des amendes ruineuses; plusieurs sont exilés, plongés dans les cachots. Un vieillard vénérable, Bodmer, qui avait présidé l'assemblée communale de Stœffa, dans laquelle on avait nommé les députés chargés de solliciter les bons offices et la garantie des sept anciens cantons, est condamné à perdre la tête. On le fait monter sur l'échafaud, où, assis sur la sellette, l'exécuteur promène à trois reprises son glaive nu par-dessus sa tête; après quoi on lui accorde la vie, à condition de passer le reste de ses jours dans un cachot, d'où il ne sortit qu'en 1798, pour devenir sénateur de la *république helvétique, une et indivisible.*

Cette exécution a coûté aux communes et aux individus près de 800,000 florins.

Tel était, avant l'année 1798, *le droit public* de la Suisse, cette patrie si vantée de la liberté, de la sagesse et de toutes les vertus.

Si Mme de Staël avait connu les faits, elle se serait moins apitoyée sur la disparition de l'ancien régime, qu'elle paraît regretter pour la Suisse et trouve si détestable pour la France. — Elle aurait surtout reconnu que la position des Suisses qui se sont adressés à la France n'était point la même que celle des *émigrés* s'adressant à des *puissances étrangères,* qui n'étaient engagées envers eux par aucun *traité antécédent.*

Le reproche adressé au peuple suisse de n'avoir

pas opéré sa révolution par ses propres forces n'est pas mieux fondé.

On a vu plus haut que ce peuple ne pouvait attendre de soulagement, ni de la part des gouvernements cantonaux, ni de la part de la diète.

Il ne lui restait plus d'autre ressource que celle dont les trente-trois libérateurs usèrent, le 11 novembre 1307, sur le Grütli : l'insurrection; mais la position de ce peuple, en 1798, n'était point aussi favorable que l'avait été celle de ses aïeux en 1307.

Les ci-devant privilégiés, devenus dès lors les maîtres de ce peuple, avaient réussi à le garrotter avec tant d'adresse, que nulle réunion n'était possible pour présenter en commun des doléances; tandis que les privilégiés, ligués pour la défense des usurpations, qu'ils décoraient du nom de prérogatives constitutionnelles légitimes, étaient toujours prêts à écraser les communes ou les individus de la caste sujette qui osaient parler de priviléges.

Dans une position aussi désavantageuse, il fallait bien profiter des occasions favorables que le hasard présenterait, et c'est aussi ce qu'on a fait. Le traité de garantie de l'année 1565, oublié depuis longtemps, mais jamais abrogé et toujours obligatoire, est devenu, après deux siècles, la planche de salut.

Mme de Staël n'a jamais pu regretter qu'il manquât à la révolution de la Suisse d'avoir été opérée au milieu des échafauds, des proscriptions et des massacres. Les gouvernements suisses n'avaient que trop abusé du pouvoir de proscrire. En poursuivant partout et sans relâche les défenseurs les plus énergiques des droits de la nation, en les forçant à chercher un

asile en terre étrangère, ces gouvernants les ont contraints à faire cause commune avec les hommes généreux qui défendaient ailleurs les mêmes doctrines. Les amis de ces anciens gouvernements ne peuvent donc s'en prendre qu'à l'inconduite de ceux-ci, du sort qu'ils ont éprouvé. *Discite justitiam moniti.*

Il est dans la nature des choses que le faible opprimé recherche la protection du fort. C'est souvent un malheur; mais la faute en est à ceux qui l'ont mis dans le cas d'user de ce dangereux moyen. Les annales de l'histoire fourmillent d'exemples pareils.

Lorsque Charles-Quint menaçait l'Allemagne, ses princes recoururent à la France. Sous Ferdinand II, les mêmes États allemands appelèrent à leur secours le Danemark d'abord, puis la Suède, la France, et même les Turcs.

Les Hollandais livrèrent à Élisabeth la Zélande, reçurent d'elle un stathouder, pour en obtenir des secours contre Philippe II.

De nos jours, enfin, l'Amérique-Unie a réclamé l'assistance de la France, de l'Espagne et de la Hollande, contre l'Angleterre.

La position de la Suisse, au centre de l'Europe, entourée de nations puissantes, était bien moins favorable. — Cependant M[me] de Staël n'a pu ignorer que lorsque la trahison ourdie par d'anciens gouvernants eut ouvert la Suisse aux armées alliées, en décembre 1813, la nation entière se fût levée et eût fait justice des traîtres, sans les promesses qu'on lui fit de rétablir ce qu'elle chérissait dans l'acte de mé-

diation : promesses dont l'exécution est encore attendue par elle.

Page 208. — « Je tempérai tant que je pus cette « ardeur républicaine, en lui représentant que les « Vaudois étaient parfaitement libres sous tous les « rapports civils, etc. »

Il est triste de penser que, dans cette occasion, le défenseur des principes n'était point Mme de Staël, et qu'il n'a pas tenu à elle d'empêcher le gouvernement français de remplir ses engagements anciens envers le pays de Vaud.

Depuis l'année 1536, les habitants de ce pays étaient privés de leurs légitimes représentants, les états, et la perte successive de toutes leurs garanties sociales en avait été la conséquence. Environ quatre-vingts familles patriciennes avaient accaparé tous les pouvoirs de l'ancienne république de Berne. Ces familles partageaient annuellement entre elles près de 600,000 livres fournies par le pays de Vaud, tandis que cet ancien gouvernement, appelé *paternel*, ne contribuait aux frais de l'instruction publique que pour la somme de 36,000 livres; et ce qui mérite d'être observé, ce gouvernement avait dépouillé l'Église de tous ses trésors et de tous ses biens, à l'époque de la réformation. (Voyez une lettre bien curieuse écrite par le célèbre Gibbon à un Vaudois, dans ses *Miscellaneous Works :* elle a été supprimée dans la version française. Voyez aussi l'ouvrage du chevalier Stanyan sur la Suisse, où il était ministre anglais en 1714. Voyez encore l'*Essai sur la constitution du pays de Vaud*, 1787. Paris, chez Batillot.)

La privation des droits politiques a toujours une

influence funeste sur les droits civils. Mme de Staël, qui reconnaît cette vérité en faveur de tous les Français, aurait dû nous dire pourquoi les ci-devant privilégiés de la Suisse devaient demeurer en possession de ces droits politiques, à l'exclusion du peuple. (Voyez l'*Essai sur la constitution du pays de Vaud.*)

Page 209. — « J'insistai de nouveau. »

Ce qui doit frapper un Suisse, est de voir Mme de Staël accorder au peuple français le droit de jouir de toutes les attributions qui appartiennent à l'homme civilisé, dans toute société bien organisée, et contester ce droit au peuple suisse. — On dirait que l'abolition probable de la féodalité lui avait causé de trop vives craintes. En 1797, on pouvait peut-être céder à quelques appréhensions; mais à l'époque où Mme de Staël a tracé ces lignes, la justice exigeait autre chose.

La dîme et le cens, possédés par les seigneurs féodaux, leur ont été remboursés aux prix de vingt fois la moyenne du revenu, prise sur dix ans. L'État a sacrifié tout ce qu'il possédait en dîme, cens, droits de lods, sans indemnité. — Une somme de 450,000 livres tournois a été payée aux Bernois propriétaires de droits de lods. Une autre indemnité de 675,000 livres tournois doit être payée aux autres propriétaires non bernois. Si cette dernière indemnité est demeurée au-dessous de leurs prétentions, c'est que celles-ci étaient exagérées, c'est que les souffrances du peuple ne permettaient pas de faire davantage. Après un examen suivi pendant près de deux années, la Diète helvétique a donné son approbation à ces mesures.

Chapitre xxviii. (Pages 211 et 212.) — On voit que Mme de Staël redoutait surtout une révolution opérée en Suisse à l'aide des Français, parce que son père y résidait. Ce sentiment filial honore assurément son cœur; mais il ne s'ensuit pourtant pas que les habitants du pays de Vaud méritent des reproches pour n'avoir pas laissé perdre l'occasion de recouvrer leurs droits, en renonçant au traité de garantie de 1565, et que l'existence politique de 200,000 individus dût être sacrifiée aux convenances particulières du seigneur de Coppet, que les Français ont respecté, ainsi qu'ils le devaient.

Si Mme de Staël, qui trouve absurde, ridicule, coupable même, la résistance opposée en France au torrent de la révolution, par certaines gens, avait mieux connu la Suisse, elle se serait persuadée qu'à l'exception des tribus de corps de métiers, de quelques villes, et des oligarques coalisés avec le clergé, qui gouvernaient despotiquement dans les cantons démocratiques, la *caste sujette,* c'est-à-dire la *nation suisse,* était lasse du joug que les privilégiés lui avaient imposé, au mépris de ses droits légitimes; elle aurait vu qu'il n'existait, ni dans la constitution fédérale de la Diète des treize cantons, ni dans celle des gouvernements cantonaux, juges et parties tout à la fois, des moyens d'obtenir justice, dès qu'il s'agissait de droits revendiqués, plaintes, etc. Enfin, si elle eût médité attentivement sur le mémorable exemple donné en 1307 par nos libérateurs, elle eût bien vite reconnu que ce qui avait été légitime, à cette époque, contre l'Autriche, devait l'être bien davantage contre les gouvernants suisses, marchant sur les traces des

Laudenberg, Gesler, Müllinen et Wolfenschiss, si méritoirement punis par leurs aïeux [1].

Page 213. — Si les ennemis de la France lui avaient prêté, en 1797, le projet de vouloir conquérir la Suisse, Mme de Staël n'aurait pas dû se rendre leur écho après avoir vu que cette imputation était mal fondée.

Les Français sont entrés en Suisse, comme garants de traités encore subsistants, que les gouvernants de Fribourg et de Berne avaient violés, et qu'ils refusaient d'exécuter.

Cette garantie fut réclamée le 13 frimaire an VI (décembre 1797), par une pétition que le Directoire français renvoya au ministère des relations extérieures; et ce fut sur le rapport du ministre (M. de Talleyrand) que le Directoire prit l'arrêté du..., par lequel les Vaudois, qui réclamaient, furent placés sous sa protection.

Le renvoi de la députation que le gouvernement de Berne avait envoyée à Paris, et la notification officielle de l'arrêté ci-dessus, lui annonçaient clairement que l'intervention française aurait lieu.

Il a eu deux mois pour prévenir cette intervention. Il n'était question que de consentir à la convocation des états du pays de Vaud. Ces représentants de la nation vaudoise auraient, à cette époque, préféré de traiter à l'amiable avec les gouvernements de Fribourg et de Berne, si ceux-ci eussent montré plus de sincérité et de bonne foi.

1. Laudenberg, Gesler et Wolfenschiss étaient baillis d'Albert Ier d'Autriche. Cinq des Müllinen périrent en combattant contre les Suisses, dans cette mémorable bataille de Sempach, qui fut gagnée par le dévouement héroïque d'Arnold de Winkelried.

Au lieu d'écouter les conseils de la sagesse, le gouvernement bernois met tout en œuvre pour faire croire aux Suisses allemands que les Suisses parlant le français veulent se séparer, pour faire cause commune avec les Français, encore teints du sang de leurs frères, massacrés le 10 août. Une diète extraordinaire est convoquée à Arau, et Berne invite tous les cantons à renouveler, en plein air, de la manière la plus solennelle, les anciennes alliances. Les habitants du pays de Vaud sont sommés, dans le même temps, de prêter un nouveau serment de fidélité. Ces démarches imprudentes hâtent l'explosion, au lieu de la prévenir. — Quelques cantons, celui de Bâle entre autres, qui ne pensaient pas que ces vaines cérémonies fussent l'équivalent de la satisfaction attendue par le peuple entier de la Suisse, qui réclamait hautement ses droits sur tous les points, refusent, et leurs députés se retirent. Dans le pays de Vaud, ceux qui s'étaient prêtés au désir de Berne ajoutent à leur serment des conditions qui le rendent illusoire; le plus grand nombre refuse péremptoirement la prestation de ce serment; le mécontentement concentré, surtout depuis les dragonnades de 1792, éclate; et les commissaires que Berne avait envoyés pour séduire, promettre, menacer, effrayer, sont presque les témoins de la proclamation d'indépendance du 24 janvier 1798.

Ce que Mme de Staël aurait dû faire observer, et ce qui est assurément digne d'éloges, c'est la modération du peuple, qui protégea la retraite des baillis et employés bernois, emportant avec eux la totalité de leurs effets, et respecta les propriétés et les personnes

de ses ennemis. A peine six années s'étaient écoulées depuis les avanies et les outrages prodigués en 1792 aux habitants du pays de Vaud, et les proscrits rentraient de toutes parts.

L'orgueil aristocratique fait place alors au désir de la vengeance. Pour se faire des clients, Berne renonce à sa cosouveraineté sur les bailliages communs; elle invite ses confédérés à suivre le même exemple; et pour se rattacher ses sujets allemands (l'Argovie et l'Oberland), elle leur accorde, par une loi du 3 février 1798, déjà oubliée, l'égalité des droits politiques, et appelle dans son grand conseil cinquante de leurs notables. — Une croisade est prêchée tout aussitôt contre les Suisses parlant le français, qu'on espérait remettre sous le joug, en s'aidant pour cela de leurs frères allemands, qu'on trouverait bien le moyen de priver, dans la suite, des avantages que leur promettait la loi du 3 février, lorsque le nouveau régime serait rétabli partout.

Grâce à ces menées, Berne rassemble environ 30,000 hommes, et entraîne les cantons, ses coalliés, qui, sans savoir pourquoi, se trouvent appelés à guerroyer contre la France, pour des intérêts étrangers. Ce fut seulement lorsque les contingents de ces cantons eurent joint les drapeaux bernois, que le gouvernement français se considéra comme provoqué par eux; mais il n'abusa point de ses avantages. Après la bataille du Grunholz et la dispersion de l'armée bernoise, leurs contingents dispersés eussent été fort compromis si la poursuite avait eu lieu. Les généraux français, reconnaissant que ces braves soldats d'une nation amie de la leur avaient

été trompés, ne troublèrent point leur retraite, et la pacification de la Suisse eût été stable, sans les pratiques ténébreuses des anciens gouvernants, de leurs clients, et d'une partie du clergé, qui replongèrent la Suisse dans les horreurs de la guerre civile et étrangère.

Page 213. — Quant à *l'antique trésor de vertus des hommes simples des petits cantons*, cette phrase n'est là que pour faire image.

Pour bien apprécier ce trésor de vertus, il faut visiter les lieux où il doit se trouver, examiner sans prévention; et c'est là qu'un observateur impartial verrait l'ignorance, la superstition, la grossièreté, l'astuce et la vénalité coalisées pour soutenir un régime digne des siècles de barbarie. Les capucins et les prêtres, liés en secret avec quelques familles influentes, sont les régulateurs de ces contrées, où l'on ne rencontre aucune de ces institutions qui intéressent l'ami des lumières et des hommes.

Ces démocrates avaient jadis des sujets, qu'ils gouvernaient avec une verge de fer, et qui n'ont commencé à respirer que depuis leur délivrance, en 1798. Leurs baillis jouissaient d'un pouvoir discrétionnaire; et comme ils avaient acheté le droit de gouverner, il fallait bien qu'ils se récupérassent, en vendant la justice et les places. Si M[me] de Staël eût consulté les habitants de la Thurgovie, du canton de Saint-Gall, de l'Argovie, du canton du Tésin et du Bas-Valais, leurs réponses eussent réduit à rien le trésor de vertus dont elle parle.

« Mais, » continue M[me] de Staël, « était-ce par la « force qu'on pouvait améliorer des pays accoutumés

« à ne reconnaître que l'action lente et progressive « du temps? »

Réponse. — 1° C'était justement cette action lente et progressive du temps qui avait tout perverti en Suisse.

2° Les sujets ayant perdu l'une après l'autre toutes les garanties de leurs droits politiques, il ne leur restait plus aucun moyen de les recouvrer constitutionnellement. Ceux qui les avaient dépouillés étaient tout à la fois leurs maîtres et leurs juges.

3° Les détails suivants, qui montrent comment l'aristocratie de Berne s'y prit pour se rendre toute-puissante, feront comprendre comment les gouvernants des autres cantons s'y prirent aussi pour arriver aux mêmes résultats.

Dès que l'Argovie et le pays de Vaud sont incorporés aux cantons de Berne et de Fribourg, les assemblées de leurs états cessent d'avoir lieu : or, nulles lois n'étaient promulguées auparavant, sans avoir été discutées par les représentants du peuple, formant les états.

Les gouvernements interdisent les pétitions en commun, d'où résulte l'isolement des communes et des individus; excellent moyen pour en avoir bon marché.

Le patriciat (l'oligarchie) s'établit à Berne par les mesures suivantes :

En 1559, invitation aux propriétaires de terres de se fixer, soit en ville, soit dans les banlieues de la ville, pour servir la république dans les emplois publics, qui alors étaient des charges ;

En 1619, résolution prise en secret, pour exclure

des places les bourgeois externes (les propriétaires cultivateurs) ;

Résolutions de 1635, 1643, 1669, toujours prises en secret, pour rendre permanente la distinction établie entre les familles gouvernantes et les sujets (habitants de la campagne) ;

Résolution de 1680, qui renforce les précédentes;

Décret de 1684, en vertu duquel les noms des familles gouvernantes sont inscrits définitivement dans un livre clos, l'équivalent du livre d'or de Venise ;

Décret de 1781, qui anoblit toutes les familles gouvernantes.

4° On a vu que les innombrables pétitions remises en 1790 aux commissaires bernois n'avaient pas été jugées dignes d'une réponse; qu'en 1792, dans le pays de Vaud, et en 1795, dans le canton de Zurich, on avait puni comme des rebelles les communes, les magistrats et les simples citoyens qui avaient osé réclamer. — Avoir encore confiance après ces funestes épreuves, eût été mériter la servitude.

Page 213. — « L'union et l'énergie patriotiques « ont beaucoup perdu depuis la Révolution... »

C'est encore pour n'avoir point connu les faits, que M[me] de Staël avance une proposition qu'ils démentent.

1° Les familles gouvernantes et les gouvernés, c'est-à-dire les privilégiés et la nation, ayant des intérêts diamétralement opposés, et cette dernière n'éprouvant de difficulté à faire valoir les siens que parce qu'elle était garrottée par les institutions abu-

sives, qui confiaient aux privilégiés, ses oppresseurs, la disposition exclusive de ses forces, longtemps avant l'année 1798 il n'existait en Suisse que mécontentement, désunion, désir d'un changement. Le chevalier Stanyan, ministre anglais en Suisse, en 1710, l'historien Gibbon, le professeur Meiners de Gœttingue, l'ont consigné dans des ouvrages imprimés.

2° Les menées sourdes des privilégiés, depuis l'explosion de la révolution française jusqu'à l'année 1797, pour combiner les moyens de se soutenir et d'empêcher leurs sujets de s'entendre, et les concessions temporaires faites çà et là aux uns, pour ébranler et contenir les autres, attestent que ces privilégiés connaissaient fort bien le danger résultant pour eux du mécontentement universel. — Ce qui le constate encore mieux est la prompte désorganisation de l'armée rassemblée par les Bernois, sa dispersion après le premier échec, et le massacre de plusieurs chefs par les miliciens, qui reconnurent trop tard qu'on les avait fait marcher pour soutenir une cause antinationale.

3° *L'énergie* ne peut se rencontrer que là où l'amour de la patrie se confond avec un dévouement bien senti pour l'ordre de choses sous lequel on est, et dont le renversement serait regardé comme la plus grande des calamnités. Les Suisses de tous les cantons voulaient demeurer Suisses : voilà pourquoi ils coururent aux armes ; mais une fois qu'ils furent rassurés sur ce point, ils les déposèrent, parce qu'ils ne voulaient pas défendre l'ancien régime, qu'ils abhorraient. Le même esprit règne encore en Suisse,

et les incorrigibles, qui ont voulu profiter du renversement de la constitution établie par l'acte de médiation, et des événements de 1814 et 1815, pour dépouiller le peuple des droits dont il avait joui depuis la révolution, seront tôt ou tard obligés de céder à cet esprit d'opposition à l'ancien régime.

4° La nation recommença à montrer de l'énergie sous l'administration du Directoire helvétique, pendant les 20 mois d'existence de la république une et indivisible, depuis le 12 avril 1798 jusqu'au 7 janvier 1800.

La Suisse était devenue le théâtre de la guerre extérieure, et celui de troubles intérieurs qu'excitaient les anciens privilégiés, de mauvais prêtres et les agents de la coalition. Il est bien probable qu'elle eût perdu alors son existence politique, si au milieu de ses souffrances, son peuple n'eût pas compté sur les avantages que lui promettait la nouvelle constitution, dont l'une des bases était l'égalité politique. — Le peuple se leva pour combattre ceux qui le menaçaient de l'ancien régime, pour conserver les droits politiques que la révolution de 1798 lui avait enfin procurés; et quoique tout fût encore à réorganiser, sa confiance dans le Directoire helvétique fut telle, que ses ennemis n'osèrent point tirer de leur position avantageuse et de quelques succès le parti qu'ils en eussent retiré, si le peuple et ses nouveaux chefs n'avaient pas été animés d'un véritable patriotisme. A la fin de 1799, la Suisse avait trouvé le moyen d'être encore indépendante et respectée.

5° Mme de Staël aurait dit plus vrai, en parlant de la triste figure que la Suisse fit, en décembre 1813,

lorsqu'après avoir proclamé à l'unanimité le principe de la neutralité, et avoir envoyé aux puissances belligérantes des députés pour le notifier, la diète helvétique, déjà travaillée par ceux qui méditaient de rétablir l'ancien régime, ne mit sur pied que quinze mille hommes, qui furent placés sous le commandement de généraux et d'officiers d'état-major, tous ci-devant privilégiés.

Lorsqu'enfin le peuple suisse sera représenté dans sa diète par des députés nommés par lui, et animés du même esprit que lui, alors, sans doute, il demandera qu'il lui soit rendu un compte sévère, tant de cette trahison, que de la seconde violation de la neutralité stipulée en 1815. — Le jour de cette reddition de compte n'est pas encore arrivé.

Si l'union de la Suisse a beaucoup perdu, la cause en doit donc être rapportée exclusivement, non pas à la révolution, mais aux manœuvres de ces privilégiés incorrigibles, qui n'ont pas renoncé à l'espoir de recouvrer les monopoles d'emplois, de places et de sinécures, dont ils avaient joui illégitimement pendant quelques siècles.

Page 213. — « On s'est habitué à recourir aux « étrangers, à prendre part aux passions politiques « des autres nations, tandis que le seul intérêt de « l'Helvétie, c'est d'être pacifique, indépendante et « fière. »

Réponse. — 1° Si la Suisse était entourée d'un mur d'airain, ou placée au milieu de l'Océan, il lui serait permis peut-être de ne prendre aucune part à ce qui se passerait autour d'elle. — Située, au contraire, entre les territoires d'États puissants et rivaux,

auxquels elle pourrait servir d'arène, il y aurait de la folie à s'endormir.

2° Les peuples civilisés étant tous liés par des rapports nombreux, il est impossible que les passions qui agitent les uns ne soient pas un peu partagées par les autres. Des hommes nuls, des égoïstes, de vrais eunuques peuvent seuls demeurer indifférents à ce qui se passe dans le monde civilisé.

3° Les faibles sont forcés de chercher autour d'eux le fort qui puisse les protéger au besoin. C'est dans ce but que les traités de garantie furent inventés. — Il est bien vrai que le faible court toujours de grands dangers, et ne se trompe guère impunément. — Pour compenser ce qui lui manque du côté des ressources physiques et visibles, il doit tâcher d'accroître sa force morale : or, celle-ci résulte presque tout entière de ses institutions ; celles-ci doivent être ce que l'élément de la vitesse est dans l'équation du mouvement.

4° C'est fort bien d'être pacifique, lorsque les autres y consentent.

L'indépendance résulte de ces institutions vigoureuses et chéries, avec lesquelles les membres d'une société s'identifient tellement, qu'ils sont toujours prêts à les défendre, comme leur existence propre.

Pour avoir enfin des titres à la fierté, il faut avoir la justice et le bon droit pour soi.

Le peuple suisse, réduit, jusqu'à l'année 1798, à la condition d'ilote, par ses anciens privilégiés, avait des droits à la commisération des hommes d'État dignes de ce nom ; il n'aura le droit d'être fier, que

lorsqu'il sera vraiment libre : or, il ne l'est encore qu'à demi.

Page 214. — M[me] de Staël paraît encore avoir puisé ici aux sources de l'erreur. Les petits cantons furent toujours prêts à seconder les usurpations des corps de métiers, ou bourgeoisies privilégiées des villes, aux dépens de leurs sujets, parce qu'eux-mêmes avaient des sujets qu'ils traitaient à la lacédémonienne. La vraie liberté n'a pas, en Suisse, de plus grands ennemis que les chefs de ces démocraties, dont les aïeux avaient jadis levé l'étendard sur le Grütli.

Les contingents fournis aux Bernois par les petits cantons n'eurent aucune part aux combats de Neuenek et du Granholz. Dès qu'ils apprirent la défaite des Bernois, ils se retirèrent bien vite derrière leurs montagnes. On les y eût laissés en paix, si leurs gouvernants et leurs prêtres, excités par les privilégiés des cantons aristocratiques, qui ne pouvaient se consoler de la chute de l'ancien régime, ne les eussent pas entraînés, *par l'espoir du pillage*, à surprendre la ville de Lucerne, où la révolution s'était opérée sans violence, s'ils n'eussent pas rançonné cette ville, et provoqué, par cette violation du territoire d'un confédéré, le plus juste châtiment. Il fallait bien montrer à ces pillards qu'ils pouvaient être atteints derrière leurs montagnes. Cette expédition était juste et légitime. Les Français, auxquels on l'a reprochée, n'étaient qu'auxiliaires de la république helvétique.

Page 215. — « Les habitants se défendirent en-« core longtemps... et jamais ils n'acceptèrent la ré-« publique une et indivisible. »

Réponse. — 1° Les montagnards des petits cantons se battirent effectivement avec bravoure dans leurs défilés. Ceux-ci étant forcés, ils demandèrent à capituler, et offrirent d'accepter la Constitution fédérale que les autres cantons avaient adoptée, conformément aux bases consignées dans un imprimé qu'ils appelaient le livret (das büchli). Ces offres étant acceptées, les troupes françaises et confédérées, qui n'avaient plus rien à faire dans ces montagnes, se retirèrent.

2° Les faits suivants prouveront combien Mme de Staël a erré, en avançant que les petits cantons n'avaient pas accepté la république une et indivisible.

Les quatre cantons démocratiques de Schwitz, Uri, Unterwalden et Zug, furent fondus en un seul, appelé le canton de Waldstetten, dont Schwitz fut le chef-lieu.

Le peuple de ce nouveau canton élut *librement* douze députés pour le représenter dans le grand conseil et le sénat helvétique, qui siégeaient à Arau. Ces députés furent tous pris parmi les notables et les anciens magistrats. Ils appartenaient aux familles des Reding, Weber, Deflue, Müller, Schmid, Bessler, Wursch, Zelger, etc., dont celles de Reding et Deflue portent ces noms historiques qui plaisent à Mme de Staël.

La chambre administrative, la préfecture, les tribunaux, les sous-préfectures, les agences, etc., etc., y furent établis comme dans tous les autres cantons, et leurs membres choisis tous parmi les anciens magistrats. Le préfet Voumalt était un ancien magistrat d'Unterwalden.

3° Quelques mois après, les anciens gouvernants

ayant écouté de nouveau les émissaires de la coalition, qui leur faisaient espérer le rétablissement de l'ancien régime, s'ils parvenaient à opérer une insurrection, se liguèrent avec les capucins et quelques prêtres brouillons, que soutenait le nonce du pape, pour persuader au peuple qu'on en voulait à sa religion, qu'il était vendu aux Français, etc., etc. Les nouveaux magistrats furent tout à coup menacés et insultés, et des émissaires se répandirent de toutes parts pour colporter ces bruits, et inviter à un soulèvement. En vain le Directoire helvétique épuisa les voies de la douceur pour ramener ces furieux; il fut enfin forcé de prendre des mesures sérieuses, pour prévenir de plus grands désordres. — Ne voulant pas néanmoins mettre aux prises des concitoyens, il se prévalut de l'une des clauses du traité d'alliance conclu récemment avec la France, pour inviter le gouvernement français à mettre à sa disposition une partie des troupes qui étaient encore en Suisse.

Cette mesure calma beaucoup les fanatiques de Schwitz, Zug et Uri, et les empêcha de joindre leurs confédérés d'Unterwalden. Les capucins et les prêtres avaient fanatisé ces derniers, au point de faire marcher les femmes, tantôt en leur promettant qu'un ange viendrait, au moment critique, enlever le rocher qui fermait une caverne de laquelle déboucheraient 80,000 Autrichiens; tantôt en faisant prophétiser des ressuscités; tantôt en assurant ces pauvres gens que, s'ils étaient tués, ils ressusciteraient au bout de trois jours [1].

1. Les mêmes pratiques ont été mises en œuvre dans le canton d'Unterwalden, en 1815 et 1816, par des Bernois, MM. K... et W...

Ce fut de la sorte que se prépara la sanglante journée du 9 septembre 1798, qui entraîna la ruine du district de Stanz, et qui eût livré la Suisse à une horde de fanatiques, s'ils n'eussent pas été arrêtés.

Le soldat français, fusillé de chaque grange et de chaque chalet, se lassa enfin d'épargner un ennemi qui ne tenait aucun compte de sa générosité. Conformément au terrible droit de la guerre, il mit le feu aux habitations; et voyant les femmes massacrer les blessés, il fit main basse sur elles. Paul Stiguer, un capucin, qui les commandait, tenant d'une main le sabre, et de l'autre le crucifix, les abandonna dès qu'il reconnut le danger.

Sans doute cet événement fut déplorable; mais rien n'avait été omis pour le prévenir, et il devenait urgent de châtier des forcenés qui annonçaient hautement l'intention de piller, et d'exciter une insurrection dont les malveillants, étrangers et indigènes, eussent profité bien vite, pour déchirer la Suisse.

Page 215.—Mme de Staël a raison de dire que le parti qui voulait l'unité de la république comptait des hommes respectables : elle aurait rencontré plus juste en affirmant que ce parti comptait dans son sein les seuls hommes d'État qui eussent bien apprécié les besoins et la position de leur patrie.

Assurément les fautes commises par le Directoire français contrarièrent beaucoup les efforts réunis du Directoire et des conseils helvétiques, pour compléter la réorganisation de la Suisse; mais il n'est pas exact de dire que les amis de la liberté avaient perdu leur popularité, pour s'être ralliés à la toute-puissance des Français (page 216).

La fermeté du Directoire helvétique, et son dévouement à la cause de la liberté, l'avaient rendu le point de mire de tous ceux qui en voulaient à celle-ci, de tous ceux qui étaient intéressés à empêcher, en Suisse, l'établissement d'une république une et indivisible, fortement organisée. — Ce Directoire et ses partisans avaient pour ennemis :

1° Ceux qui, dans tous pays, haïssent la liberté par principe ou par couardise; en particulier, la presque totalité des anciens gouvernants, des aristocrates, nobles ou bourgeois, des grandes et des petites villes de la Suisse, espèces vivant d'abus;

2° Tous ceux qui regrettaient la féodalité, soit par intérêt, soit par vanité;

3° Le clergé presque entier, tant protestant que catholique, qui craignait le perdre le monopole de l'instruction publique, regrettait les consistoires, etc.;

4° Les puissances étrangères, sans exception, uniquement parce que, la Suisse étant devenue l'amie de la France, on ne pouvait plus travailler aussi facilement contre elle, depuis la Révolution, qu'on l'avait fait ci-devant.

Un agent français s'adressa à des meneurs du Corps législatif, auxquels il fit accroire : 1° que le nouveau gouvernement de la France (le Consulat) n'accorderait à la Suisse ni confiance, ni soulagement, tant qu'elle serait administrée par un Directoire; 2° que le Directoire helvétique une fois remplacé et épuré, les modifications que ces conseils désiraient faire à la Constitution deviendraient faciles; 3° qu'enfin, ils pouvaient compter sur la coopération du gouvernement français. Ils eurent le mal-

heur d'ajouter foi à ces discours : le Directoire helvétique fut renversé, avec la constitution unitaire, au 7 janvier 1800; et le gouvernement consulaire de la France mit sa politique à rétablir le fédéralisme, qui devait tenir la Suisse dans la dépendance et la nullité.

Le Directoire et les amis de la république helvétique une et indivisible succombèrent donc, pour avoir été Suisses énergiques et indépendants. Si le gouvernement unitaire eût subsisté en décembre 1813, jamais, sans doute, il n'eût souffert que les armées alliées traversassent le territoire de la Suisse, pour pénétrer en France.

(*Fin de la note extraite de l'ouvrage de Bailleul.*)

Ce n'est pas sans surprise que j'ai trouvé à la fin de cette note, sur le manuscrit qui m'en a été communiqué, une accusation des plus graves contre le Directoire exécutif français, que Bailleul a cru devoir supprimer, parce que lui-même, il en a senti toute l'injustice. Cette accusation m'a été d'autant plus sensible que l'auteur de la note est un personnage dont le nom devra passer à la postérité parmi ceux des plus illustres citoyens de ce siècle; un homme pour lequel je suis pénétré d'une profonde estime et d'une affection sincère, sentiments sur la réciprocité desquels je crois pouvoir compter de sa part. On se doute bien que je veux parler ici du général Laharpe, instituteur de l'empereur de Russie Alexandre Ier, et citoyen du canton de Vaud.

Dans le passage en question, il suppose que le Directoire français et ses principaux agents étaient les ennemis du Directoire helvétique. « Accoutumés, » dit-il, « à rencontrer partout la lâcheté ou la cor-« ruption, ils ne pouvaient pardonner au Directoire « exécutif helvétique son incorruptibilité, ni la har-« diesse avec laquelle il dénonçait leurs péchés, ni les « mesures énergiques qu'il prenait pour sauver l'in-« dépendance de la nation. »

Si, comme je le crois, l'auteur de la note entend parler seulement des principaux agents, et non du Directoire français lui-même, je suis très-disposé à convenir avec lui que tous ces hommes-là, y compris Brune et Masséna, se comportèrent, non en alliés, mais en brigands. Je ne nierai pas même qu'ils pussent être soutenus par des membres du Directoire français, mais il serait souverainement injuste d'accuser le gouvernement directorial lui-même de favoriser de pareils désordres, ou même d'y rester indifférent, dans le moment où, pour empêcher d'odieuses exactions, et pour soustraire les gouvernements alliés à l'oppression et à l'insolence des généraux français et des agents de toute espèce, il prenait des mesures vigoureuses, contre lesquelles se liguèrent les généraux et les agents dilapidateurs, ce qui amena la journée du 30 prairial an VII, journée funeste où, selon moi, la république fût renversée avec le Directoire exécutif.

Quant à ce que dit l'auteur de la note, que le Directoire français avait des agents qu'il envoyait ordinairement pour exciter des troubles, en même temps qu'il désigne celui qui fut envoyé en Suisse

dans ce but, à l'époque dont il parle, et qui eût la hardiesse de s'adresser à la majorité du Directoire helvétique, je le crois trop juste pour n'être pas persuadé qu'il n'a pas expliqué clairement sa propre pensée. Ce n'est certainement pas le Directoire français pris en corps et délibérant, qu'il a voulu accuser d'envoyer systématiquement partout des agents de troubles et de corruption. La mission de pareils hommes n'a pu être qu'une œuvre de ténèbres, et celle d'un individu ; mais le corps entier ne doit pas en être chargé, puisque, encore une fois, sa majorité, et même son unanimité au moins apparente, prenait ces arrêtés énergiques qui attirèrent à cette majorité la haine de toute cette sorte de gens, ce qui la lave même du reproche de tolérance à leur égard.

Au reste, il y a quelque obscurité dans la partie de la note dont je parle, sur l'époque précise que l'auteur entend désigner, car il y est question du gouvernement consulaire. Or, s'il s'agit uniquement de ce gouvernement, ou de celui qui le précéda depuis le 30 prairial an VII, je n'entends attaquer ni défendre ce qui s'est fait ; car je n'en sais rien. A quelque époque, d'ailleurs, qu'aient eu lieu les détestables désordres dont il s'agit, j'abandonne leurs auteurs à l'indignation publique.

Je dirai seulement quelques mots sur l'un des agents du Directoire français en Suisse, contre lesquels la clameur publique s'est plus particulièrement élevée. C'est le fameux Rapinat, beau-frère de Rewbell, dont le nom, malheureusement pour lui, prêtait singulièrement au sarcasme ; je ne crois pas qu'il ait mérité tout l'odieux qu'on a jeté sur lui.

J'ai dit ailleurs par quelles circonstances et par quelles manœuvres, Barras et tout son entourage, qui régnait dans les salons d'alors, et dans lequel s'absorbaient des millions, étaient venus à bout de détourner tout à coup l'attention publique d'eux-mêmes, qui étaient les vrais auteurs des dilapidations énormes qui se commettaient chaque jour, et de la faire porter sur Rewbell, de manière que tous ceux qui dévoraient la fortune publique devinrent, du jour au lendemain, les gens du monde les plus intègres, et Rewbell, qui vivait sans faste, fut à l'instant réputé le dilapidateur en chef de la république, et tous ses parents et ses amis devinrent ses coopérateurs : j'ai tout lieu de croire que son beau-frère Rapinat ne fut l'objet de si graves accusations que par suite de ces manœuvres-là. Perrochel, l'un des hommes les plus intègres, les plus éclairés, les plus sages, que nous ayons employés dans la diplomatie, et à cette époque ministre de la république française en Helvétie, m'a répété plusieurs fois qu'en effet on avait à reprocher à Rapinat d'avoir été très-exigeant à l'égard du gouvernement helvétique, et même beaucoup plus que ne le permettaient la modération et la justice, mais que rien n'était entré dans sa bourse. Il était loin d'attester le même fait à l'égard de Brune et Masséna. Au reste, Brune, l'un des plus déterminés voleurs, devait, en sa seule qualité de thermidorien, crier haro sur Rapinat.

XXXVI.

AFFAIRE DU DALMATE WISCOWICH. — FAITS RELATIFS A REWBELL, TALLEYRAND ET BARRAS.

Un fait dont je vais donner un récit fidèle, appuyé sur des pièces dont j'ai des copies authentiques sous les yeux, et dont j'ai été le témoin, va, je pense, prouver d'une manière indubitable les manœuvres de Barras et de ses alentours, pour charger Rewbell de l'odieux de leurs propres brigandages.

Le 26 brumaire an VI, Talleyrand, après avoir achevé son travail avec nous dans la séance du Directoire, pria Rewbell, en notre présence, de passer avec lui dans la salle des ministres, parce qu'il avait quelque chose de particulier et de personnel à lui communiquer. « Est-ce quelque chose que vous ayez « à m'apprendre comme ministre? répondit Rewbell. « — Oui, c'est quelque chose que je sais comme mi- « nistre. — En ce cas, vous pouvez le dire en présence « de mes collègues; je n'ai rien de secret pour eux, « dans tout ce qui peut regarder votre ministère. — « Mais cela ne concerne que vous seul. — Cela est « égal, parlez toujours, je vous le répète; n'importe « ce que cela sera, je n'ai point et ne veux point avoir « de secret pour eux. — Cela ne se peut pas. — Alors, « je ne veux rien savoir. » Après ce dialogue, Talleyrand se tut pendant environ une demi-heure; au bout de ce temps, il reprit la parole en disant : « Citoyen Directeur, ce que j'ai à vous communiquer « est une chose secrète, importante et pressée, et je

« ne puis le faire qu'à vous. — Je vous le répète « encore, parlez, dès que je vous y autorise, reprit « Rewbell ; je ne vois pas d'où peut venir votre ré-« pugnance à le faire devant le Directoire. — Mais « ce n'est qu'un mot, qui vous est personnel ; vous « le sauriez déjà, si vous aviez voulu l'entendre. — « Pourquoi ne parlez-vous donc pas ? » Nous terminâmes enfin ce long débat en invitant Rewbell à passer dans l'autre pièce avec le ministre, et à écouter ce qu'il avait à lui dire, sauf à nous le répéter, si cela lui convenait.

Ayant engagé Rewbell à rédiger le récit exact de tous les faits qui tiennent à cette affaire, et à m'en remettre une copie, et m'étant assuré que cette copie, ces faits et toutes les pièces, que je connaissais par moi-même, étaient de la plus grande exactitude, c'est Rewbell que je vais faire parler lui-même, en produisant son propre récit, et l'on trouvera à la suite de mes notes historiques sur le Directoire, parmi les pièces justificatives, celles qui en constatent la vérité.

« Talleyrand me communiqua alors, dans la salle « des ministres, une pièce intitulée : *Rapport du ci-« toyen Quirini, ministre de la république de Venise « près la république française*, daté de Venise, le « 28 fructidor an v (14 septembre 1797). On verra « dans cette pièce qu'il y est beaucoup question d'un « Wiscowich, Dalmate, qui exigeait 600,000 francs « pour un directeur, afin de s'assurer de son suffrage « pour Venise. Wiscowich, dans tout le cours de « cette pièce, est dans la plus grande intimité avec « ce directeur ; il est de sa société ; il vit dans sa fa-« miliarité ; il le fait beaucoup parler et se mettre en

« colère. Cependant, Quirini a grand soin de ne ja-
« mais nommer ce directeur; mais moi, Rewbell, je
« suis nommé sans difficulté dans ce rapport, comme
« président du Directoire exécutif.

« D'abord, je devais avoir donné copie d'une
« lettre favorable à Venise, écrite à Buonaparte, et
« ensuite, il ne fut pas même possible à Quirini de
« me demander cette copie, parce qu'il avait reçu
« alors la nouvelle que les habitants de Salo avaient
« tué des volontaires français (tout cela se passa au
« printemps de l'an v); et, en résultat, Quirini se plai-
« gnait de ce que Wiscowich lui avait escroqué pour
« 600,000 francs de billets, qu'il n'entendait pas
« payer, parce que les affaires de Venise avaient mal
« tourné, et il implorait la sagesse, la prudence et
« le crédit d'illustres médiateurs, pour le faire dis-
« penser de payer, et pour empêcher que cette affaire
« vînt au jour.

« La lecture de cette pièce étant achevée, Tal-
« leyrand me dit : Vous sentez, citoyen directeur,
« que ceci est une affaire à étouffer. — A étouffer,
« citoyen ministre! je m'en vais vous montrer com-
« ment j'étouffe les affaires. Rentrez, rentrez, ministre.
« — Je rentre, Talleyrand me suit. Citoyens, dis-je
« à l'instant à mes collègues, je prends sur moi de
« donner l'ordre en votre nom au ministre de vous
« faire part sur le champ de ce qu'il m'a commu-
« niqué.

« Talleyrand fut obligé de relire le mémoire. Je
« fixai Barras pendant cette lecture. Sa physionomie
« prenait de l'altération. Lecture faite, je dis à mes
« collègues : Saurine m'ayant souvent sollicité d'ac-

« corder un moment d'audience à un nommé Desco-
« wich, Dalmate d'origine, je lui permis de me le « présenter ; il vint avec lui à Arcueil. Je ne me « souviens pas précisément du jour ; mais je sais « très-bien que c'était après le 18 fructidor. Je ne « l'avais jamais vu auparavant, et je ne l'ai jamais « revu depuis. Descowich, après m'avoir parlé, en « présence de Saurine, de la Dalmatie et du général « Buonaparte, qu'il disait connaître particulièrement, « finit par demander un passe-port pour la Dalmatie, « où il avait des affaires, et d'où il promettait de rap-« porter des renseignements qui pouvaient être utiles « à la république. Je lui fis espérer qu'il obtiendrait « ce passe-port, mais je le prévins qu'il en serait fait « part au général Buonaparte. Il accepta la condition. « Le passe-port lui fut, en effet, accordé par le Direc-« toire exécutif, et la lettre qui en prévenait Buona-« parte fut écrite ; on peut en faire la recherche « dans le secrétariat.

« Descowich ne m'a pas dit un mot de Venise, ni « de Quirini, et, je le répète, je n'avais jamais vu « Descowich avant cette audience ; je ne l'ai pas vu « depuis, et pour tirer cette affaire au clair, je de-« mande le mandat d'arrêt contre Descowich, contre « Quirini, et même, s'il le faut, contre Saurine et « tous ceux qui se trouveront successivement préve-« nus d'avoir trempé dans cette trame de corruption, « et s'il vous restait le moindre doute sur mon compte, « je vous regarderais comme des lâches, si vous ne dé-« cerniez pas un mandat d'arrêt contre moi. — Tous « mes collègues s'écrièrent à la fois, qu'ils n'avaient « jamais conçu le moindre soupçon à mon égard.

« Barras prit la parole. Il déclara qu'il connais-« sait Wiscowich, que c'était un homme très-insi-« nuant, qui s'était introduit chez lui, et l'avait « accompagné quelquefois à la chasse; qu'il se pour-« rait bien que cet homme eût abusé de cette cir-« constance pour extorquer de l'argent à Quirini, « mais que Quirini n'en était pas moins coupable, et « il appuya la proposition du mandat d'arrêt contre « Wiscowich et Quirini.

« Les mandats d'arrêt furent effectivement dé-« cernés contre Wiscowich et Quirini. Je vérifiai au « secrétariat la date du passe-port délivré à Desco-« wich, et de la lettre écrite à Buonaparte à ce sujet. « La lettre était du 16 vendémiaire an VI. (Ma « mémoire m'avait assez bien servi en fixant l'époque « de l'audience obtenue de moi à Arcueil par Des-« cowich après le 18 fructidor.) Porteur de ces « mandats d'arrêt, on me dit que Sottin, ministre de « la police, était chez Barras ; je vais chez Barras, « Sottin venait de le quitter. Je fis entendre claire-« ment à Barras qu'il était aussi intéressé que moi à « confondre Descowich. Il feignit d'entrer dans mon « ressentiment. Je me rends chez Sottin, et je lui « recommande bien de ne pas manquer Descowich. « Cependant Sottin me fit savoir qu'il l'avait manqué, « parce qu'il n'avait pas voulu le faire arrêter dans « la voiture de Visconti, ministre cisalpin, chez qui il « était et avec lequel il sortait. Furieux, je vais chez « Sottin à la sortie de l'Opéra, et lui dis qu'il m'en « répondait sur sa tête, s'il ne parvenait pas à arrêter « Descowich. Descowich fut en effet arrêté le 27 bru-« maire. Il convint dans ses réponses qu'il ne

« m'avait vu pour la première fois de sa vie qu'à
« Arcueil, où il était venu, accompagné de Saurine,
« quelque temps après le 18 fructidor, et quand on
« lui parla des 600,000 francs de billets et de Quirini,
« il s'écria : « Ah! mon Dieu! voici la seconde fois
« que je suis arrêté pour cette misérable affaire. Je
« l'ai déjà été en Italie; mais cela ne me regarde pas.
« Cela concerne Wiscowich, qui est aussi un Dalmate
« et demeure dans la rue du Mont-Blanc. Moi, je
« m'appelle Descowich, et n'ai rien de commun avec
« cet homme-là. « Sottin fit alors chercher et arrêter
« Wiscowich, et quand il fut reconnu que ce n'était
« pas de Descowich, mais de Wiscowich qu'il était
« question dans le rapport de Quirini, on relâcha Des-
« cowich sans même dresser procès-verbal de son in-
« terrogatoire et de ses réponses.

« Wiscowich, interrogé sur ses liaisons avec
« moi, déclara positivement qu'il ne m'avait jamais
« vu ni connu, ni qui que ce soit de mes alen-
« tours. C'est ce que Talleyrand m'écrivit lui-même,
« et c'est ce qui résulte de l'interrogatoire fait en
« règle.

« On se garda bien de l'interroger sur ses liai-
« sons avec Barras, et quand on en vint aux billets
« de Quirini, il avoua que Quirini lui en avait remis
« pour 600,000 francs, soutint qu'il les lui avait
« remis pour les négocier, qu'il lui en avait fourni
« en grande partie la valeur, et nia tous les autres
« faits du rapport de Quirini.

« On arrêta aussi Quirini en Italie; il persista
« dans son rapport. Il résultait assez de son interro-
« gatoire que ce n'était pas pour moi que Wiscowich

« lui avait demandé 600,000 francs. Mais l'inter-
« rogatoire fut si mal fait qu'il put éluder la question
« qui tendait à faire nommer le directeur dont Wis-
« cowich faisait valoir le nom. Irrité du louche qu'on
« voulait laisser dans cette affaire, je rédigeai moi-
« même l'interrogatoire que le ministre de la justice
« devait envoyer en Italie. L'envoi fut fait, mais on
« laissa échapper Quirini au moment qu'il devait
« être interrogé.

« Wiscowich était toujours au Temple, lorsqu'on
« le dénonça pour avoir escroqué des billets de d'A-
« ranjuo, qui lui en avait fait pour faciliter la paix
« avec le Portugal, et qui refusait de les payer,
« parce que la paix n'était pas faite. D'Aranjuo fut
« arrêté. Il fit une déclaration entièrement écrite de
« sa main, dans laquelle il articula nettement que
« c'était pour Barras que Wiscowich lui avait demandé
« un billet.

« D'Aranjuo, soufflé par Talleyrand, chercha à
« se rétracter, en disant que c'était dans un moment
« de délire qu'il avait fait sa déclaration. Il fut remis
« quelque temps après en liberté, sur les pressantes
« sollicitations de la cour d'Espagne, mais obligé de
« quitter le territoire de la république. Pour Wis-
« cowich, je ne sais ce qu'il est devenu.

« J'ai été très-longtemps à concevoir comment
« Talleyrand avait osé tenter de m'attribuer le rôle que
« faisait jouer Wiscowich à ce directeur, pour lequel
« il demandait 600,000 francs à Quirini. Sûrement,
« disais-je en moi-même, Talleyrand n'a pas fait
« cette tentative sans avoir conféré auparavant avec
« Barras. Il était clair, par le contexte de la pièce,

« que je n'étais pas ce directeur lié avec Wiscowich. « L'affectation de ne pas nommer ce directeur était « sensible ; Barras ne pouvait s'y méconnaître. Pour « moi, j'étais nommé sans détour, mais comme pré- « sident, et comme président auquel il n'avait pas « même été possible de demander copie d'une pièce « qui devait cependant, dans le système de Talleyrand, « me procurer 600,000 francs. D'où vient donc « que ce misérable a osé feindre que cela me con- « cernait, et m'a conseillé d'étouffer cette affaire? « C'est que, sans doute, il a cru que j'avais été cor- « rompu, comme Barras et lui l'avaient été; qu'en « conséquence, l'application qu'il feindrait de me faire « de la corruption de Wiscowich me troublerait au « point que, sans chercher à approfondir les faits, je « suivrais aveuglément son conseil d'étouffer cette « affaire. Alors, ces deux coquins auraient mis sur « mon compte toutes leurs iniquités, ou ils auraient « peut-être eu l'adresse de me proposer d'être doré- « navant des leurs dans toutes leurs infamies, puis- « que j'aurais été de la même trempe qu'eux. Mais « ma pureté les déconcerta. Je les démasquai, et, « sans l'évasion de Quirini, favorisée par des ordres « secrets de Barras, j'aurais bien forcé Quirini de le « nommer. Au reste, la déclaration de Barras, faite « en plein Directoire, d'avoir été lié avec Wiscowich, « et l'aveu fait par Wiscowich de ne m'avoir jamais « vu ni connu, ni aucun de mes alentours, dési- « gnaient assez Barras, et quand d'Aranjuo déclara « ensuite que le même Wiscowich lui avait demandé « de l'argent pour Barras, afin de faciliter la paix « avec le Portugal, il ne put rester aucun doute sur

« le directeur dont Wiscowich était l'entremetteur « dans l'affaire de Quirini. »

Tel est l'exposé fidèle de cette odieuse affaire. Joignez à cela ce que Fauche-Borel[1] rapporte des négociations où il n'était pas question de moins de douze millions pour le directeur, et qu'on juge qui, de Barras ou de Rewbell, trahissait pour de l'argent les intérêts de la patrie, volait les deniers publics, se faisait le défenseur de tous les dilapidateurs et de tous les concussionnaires, qui pillaient sans pudeur la France et les pays alliés!

Barras, pour le dire en passant, est cependant le seul de tous les directeurs qui ait obtenu quelques phrases honorables de la part de M[me] de Staël. Mais ce directeur était, comme l'on voit, fort accessible, et surtout il avait le grand mérite de porter un nom au moins très-distingué dans la France en général, et tout à fait historique en Provence. En vérité, voilà un bel exemple à ajouter à tant d'autres de la noblesse innée des sentiments dans la caste privilégiée, et de son inaltérable pureté! La conduite de Barras, aussi trompeuse envers Rewbell et moi que lâche envers Hoche, quand ce général parut devant le Directoire exécutif lors de la marche des troupes au 18 fructidor, n'est pas une preuve moins frappante de la

1. L'auteur parle ici d'une publication qu'il a déjà mentionnée pages 134 et 169 de ce volume. A la page 134 il lui a donné le nom inexact de *Mémoires* de Fauche-Borel. Il est évident qu'il a voulu citer l'opuscule, peu connu et très-rare, publié à Paris en 1815 sous ce titre : *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. L. Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives,* in-8. En effet, ce n'est qu'en 1828, et quatre ans par conséquent après la mort de Larevellière, qu'a paru à Paris en 4 volumes in-8 l'ouvrage intitulé *Mémoires de Fauche-Borel*. (O L. L.)

loyauté, de la magnanimité et du courage qui distinguèrent toujours, nous dit-on avec tant d'emphase, les chevaliers français.

N'est-on pas encore doublement surpris de la préférence que Mme de Staël donne à ce même homme, lorsqu'on songe que, répandue dans le monde comme elle l'était, elle ne pouvait pas ignorer les honteux excès dont il souilla Gros-Bois et même le palais directorial?

Personne, en effet, dans le public d'alors, n'ignorait ces scandales, celui, par exemple, dont j'ai déjà dit un mot, ce marché conclu entre Mme Tallien et Ouvrard, par la volonté de Barras, arbitre de cette infâme négociation, dont il se plaisait à raconter les détails; ce marché, dont les conditions pécuniaires furent réglées chez lui, et qui fut accompagné de la déclaration publique de ce double adultère, débattu à prix d'argent. — Tout fut traité, arrêté et mis à exécution à Gros-Bois. Une grande partie de chasse y fut indiquée; de nombreuses invitations avaient été faites; on s'y rend la veille du décadi au soir. Ouvrard et la Tallien sont logés dans des appartements contigus. A la chasse, la Tallien monte l'un des chevaux d'Ouvrard, qui trotte à ses côtés; deux jockeys à la livrée d'Ouvrard, l'un pour lui, l'autre pour elle, sont à leur suite. Le couple, séparé du gros de la chasse, s'égare dans les bois. Au retour se donne un grand dîner, dans lequel Mme Tallien est traitée et saluée comme la favorite du noble fournisseur. Il paraît qu'Ouvrard était assez confus du rôle qu'on lui faisait jouer et du ridicule qu'il se donnait de payer les plaisirs et les fantaisies des autres. Après

le dîner on part pour l'Opéra; c'est dans la voiture d'Ouvrard qu'on s'y rend, et avec ses gens, et c'est dans sa loge que la favorite est introduite par lui-même, pour notifier au public entier l'accomplissement de cette indigne convention.

Celui qui se vantait d'y avoir présidé était le même homme qui racontait dans son salon et dans le conseil même du Directoire exécutif, comme une gentillesse fort plaisante, l'ignoble guet-apens par lequel il s'était vengé des attaques du journaliste Poncelin, qui, fustigé par ses valets, amusait par ses cris de douleur et de colère le noble Barras, entouré dans un appartement voisin d'une société digne de lui.

Il y a sans doute, dans toutes les conditions sociales, de grands et nobles caractères, comme aussi des âmes viles et cruelles. Mais chaque jour confirme par de nouveaux exemples cette observation déjà ancienne, que c'est dans la première et la dernière classe de la société que se trouve le plus de vices et de corruption. La puissance, la grandeur, la richesse corrompent infailliblement les hommes; l'orgueil les place, dans leur imagination viciée, au-dessus de toutes les règles de la morale et de la justice; leur ambition, sans cesse excitée par leur position, se joue de toute délicatesse, et souvent ne recule devant aucun crime pour atteindre l'objet de ses désirs. D'un autre côté, la misère et la grossièreté avilissent les classes inférieures, étouffent fréquemment dans l'âme de ceux qui les composent le sentiment de la justice, celui des convenances naturelles et de leur propre dignité comme hommes et comme citoyens.

C'est donc dans la classe intermédiaire que doit se trouver et que se trouve en effet, généralement parlant, le plus de vertu, d'instruction et de talents; c'est cette classe qui fait la force de l'État, la vraie source de la prospérité des nations, leur véritable ornement.

XXXVII.

ANECDOTE SUR LE COLONEL DE WEISS. — QUELQUES MOTS SUR GENÈVE. — RELATIONS AVEC L'ESPAGNE. FAITS RELATIFS AUX ÉTATS-UNIS, A JEFFERSON ET A MONROE.

Oublions un moment toutes les turpitudes qui ont donné lieu aux réflexions qui précèdent, et passons à une anecdocte un peu moins sérieuse, assez futile même, mais qui concerne un homme qui a joué un premier rôle dans la querelle entre Berne et la France. Je veux parler du colonel de Weiss, bailli de Moudon, le vrai don Quichotte de l'aristocratie bernoise et de celle de la Suisse. C'est à sa malheureuse influence qu'est due principalement l'opiniâtreté constante du gouvernement bernois, dont l'entêtement a été la cause de l'invasion des étrangers dans l'antique Helvétie.

Le colonel de Weiss se fit députer par le gouvernement bernois près du gouvernement français pour négocier cette affaire. Il fut admis dans le conseil du Directoire pour s'y expliquer directement lui-même. C'était un grand homme robuste, ayant le front élevé, le visage un peu long, les traits bien prononcés. Sa physionomie, sa manière de porter la

tête, ses gestes, sa démarche, son éloquence fastueuse, l'élévation de sa voix, son articulation, tout en lui annonçait un haut degré de suffisance et de prétention à un extérieur imposant, non moins qu'à un mérite supérieur.

A peine assis, il se leva pour parler; mais avant d'entrer en matière, il commença par saluer circulairement les membres du Directoire exécutif. Ensuite, saluant chacun à part (notez bien qu'un de nous était absent; je ne me rappelle plus lequel, ni pourquoi : admettons que ce fut Rewbell, comme je le crois). saluant, dis-je, chacun à part et successivement, en commençant par le président et en suivant par la droite, il adressa à chacun de nous individuellement un long compliment, ou, pour mieux dire, un long panégyrique, dans lequel les louanges étaient appropriées à chacun, ainsi qu'il suit : Vous, citoyen Carnot, qui, etc.; vous, citoyen Letourneur, que, etc.; vous, citoyen Barras, auquel, etc., etc., etc. Arrivé dans sa tournée à notre collègue absent, que j'ai supposé être Rewbell, l'orateur ne voulut point perdre le fruit de ses veilles; il salua le fauteuil vide aussi profondément que s'il eût été occupé, et lui débita son compliment tout au long : Enfin vous, citoyen Rewbell, dont,... etc., etc., etc. Puis les cinq panégyriques distribués, il salua de nouveau circulairement les membres du Directoire et commença, d'un ton très-emphatique, un long discours dans lequel il prétendit prouver que l'oligarchie bernoise avait raison de ne céder sur aucune de ses prétentions.

Avant de quitter tout à fait la Suisse, le lecteur me permettra de revenir un instant sur Genève. J'ai

toujours peine à m'éloigner par la pensée de ces intéressantes contrées.

On se rappelle que c'est contre mon avis que Genève fut absorbée dans la république française. Mais il fallut se soumettre à la majorité et accepter pour la réunion le vœu présenté par les Genevois. La vérité est, je le répète, que ce vœu ne fut, à mes yeux, qu'un tripotage de Merlin et du ministre français à Genève, et non le vœu réel du plus grand nombre des citoyens. Deux partis extrêmes avaient tourmenté cette ville : je désirais que la France, au lieu de la dévorer, ne se servît de son influence que pour éteindre ces deux partis, y calmer les haines, y opérer une réconciliation générale ; en un mot, y faire modifier ce que la barbarie des anciens temps et la corruption des temps postérieurs avaient introduit de mauvais dans ses lois, et pratiquer les réformes qui pouvaient lui assurer une liberté paisible. — Mais des intérêts privés, et ce penchant naturel qu'ont tous les gouvernements, comme tous les individus, à étendre leur domaine, empêchèrent ce système d'être admis.

Lorsque, quelques années après, je passai à Genève avec ma femme et mes enfants, je fus saisi, en y entrant, d'un regret inexprimable de ne plus trouver indépendante cette ville célèbre. Ce regret fut encore bien plus amer, lorsqu'en traversant la promenade qui est dans les fortifications, au-dessous de celle de la Treille, et dans laquelle on avait placé un buste de J.-J. Rousseau, je vis cette promenade devenue, même en plein jour, le rendez-vous d'une soldatesque effrénée et de filles perdues. Je ne pus

retenir mes larmes à la vue de pareils tableaux, dans une cité jadis aussi renommée pour l'austérité de ses mœurs que pour sa prodigieuse industrie, et le nombre étonnant d'hommes célèbres qu'a produits sa faible population. Et tout cela, me disais-je, n'était-il pas le fruit de son ancienne indépendance? Cette pensée me poursuivait sans cesse, et j'étais profondément affligé de voir la source de tant de biens tarie par la perte de la liberté, le plus grand de tous. Ma famille partageait mes sentiments, et nous nous serions réjouis de la restauration de l'indépendance genevoise avec transport, si elle n'eût pas été accomplie dans des circonstances à jamais déplorables pour tous les cœurs français.

J'ai peu de détails à donner sur nos relations avec l'Espagne. Au moment où le Directoire fut constitué, ce pays était en paix avec la France, et le fameux prince de la Paix le gouvernait. C'était, comme la suite l'a bien prouvé, un misérable, ce mot pris dans toutes ses acceptions. Cependant, il agissait très-bien avec la France, dont le gouvernement avait une assez grande influence sur le roi et la reine d'Espagne, tremblants sans cesse de la crainte d'être envahis et révolutionnés. Cette influence pouvait donc beaucoup contribuer à soutenir le prince de la Paix, ou à le renverser. Aussi affectait-il souvent de dire, et ce n'était pas sans fondement, que son existence politique tenait à l'existence de la république en France. Il se montra donc, ainsi que ses maîtres, très-empressé de satisfaire en tout le gouvernement français, au moins en apparence. Car, dans la réalité, malgré toutes les prévenances que

nos premiers agents recevaient de la cour d'Espagne et de ses ministres, les agents subalternes et les particuliers français n'en étaient pas moins exposés à des persécutions dont on ne pouvait obtenir justice.

Si les ministres du gouvernement français en Espagne avaient mieux connu leurs devoirs, il aurait été facile de faire cesser ces vexations et d'en obtenir satisfaction. Mais le général Pérignon, alors ambassadeur, mettait dans ses démarches une grande mollesse, et la lâche condescendance d'un courtisan. Truguet, qui lui succéda, se conduisit follement, et tous les deux se comportaient vis-à-vis de leurs subordonnés avec toute la morgue militaire. Les officiers généraux ne peuvent pas se persuader que le généralat n'imprime pas plus un caractère indélébile que toutes les autres fonctions et tous les autres titres que la société confère, et qu'un ambassadeur, par exemple, dans ses fonctions d'ambassadeur, quelque grade qu'il ait eu dans l'armée, n'est nullement militaire, mais uniquement agent diplomatique.

Très-contrairement à ces principes, Pérignon partit avec trois aides de camp, tous les trois adjudants généraux, qu'il appelait sa famille militaire, même dans ses correspondances officielles. Ces trois officiers, n'étant revêtus d'aucun caractère, n'étaient évidemment que trois commensaux de l'ambassadeur. Cependant, en leur qualité de militaires, ils se regardaient comme très-supérieurs, même dans la ligne diplomatique, et dans la légation française en Espagne particulièrement, au secrétaire d'ambassade et aux autres agents.

Au reste, ces trois messieurs faisaient la contre-

bande en Espagne de la manière la plus scandaleuse, et lorsqu'on se plaignait au gouvernement espagnol des entraves mises à notre commerce légal, il répondait par la nécessité de prendre des mesures pour arrêter les progrès de la contrebande à laquelle se livrait effrontément *la famille militaire.* Il résulta de là que Pérignon, qui jouissait, en arrivant à Madrid, d'une immense considération, à raison des victoires qu'il avait remportées en Espagne, où son nom était devenu célèbre, et qui aurait pu protéger efficacement notre commerce et tous les citoyens français qui se trouvaient dans la Péninsule, s'il eût eu de la vigueur dans le caractère, de la fermeté dans sa conduite, et s'il eût renvoyé *sa famille militaire* aux armées, perdit tout espèce de crédit et dut être remplacé.

L'amiral Truguet, que le Directoire envoya à sa place, n'y était pas plus propre que lui, mais par d'autres causes. Truguet est assurément un excellent officier, qui a de l'esprit, des connaissances et de la capacité; mais il a aussi de la vanité, de la morgue, de la susceptibilité et de l'entêtement, qui lui firent prendre une marche tout à fait extravagante.

Pendant qu'il était ministre de la marine, il avait eu avec le prince de la Paix une correspondance particulière, qui roulait sur des projets maritimes et politiques. Ce n'est pas, cependant, par ses liaisons avec ce favori qu'il entendit réussir dans ses négociations, mais en le supplantant dans les bonnes grâces de la reine, et en faisant de la diplomatie de ruelle. Il voulut profiter de l'ascendant irrésistible qu'il croyait avoir sur toutes les femmes, pour sub-

juguer cette princesse, l'honorer de ses faveurs, la diriger à son gré, et par elle diriger et le conseil et la cour, comme il l'entendrait. Ainsi, au lieu de montrer la gravité convenable à tout agent diplomatique, et particulièrement à un agent républicain, il se conduisit comme un fat.

Le Directoire lui avait donné pour secrétaire d'ambassade Perrochel, dont j'ai déjà parlé. Truguet ne put souffrir l'association d'un homme aussi sage, et dont les vues étaient toujours aussi droites qu'éclairées. Issu d'une famille noble et ancienne du Maine, Perrochel fut d'abord lieutenant de dragons; mais son goût l'entraînait ailleurs. Il se sentait propre aux affaires diplomatiques, et il en avait le goût. Aussi désirait-il voyager, et voir de près les principaux gouvernements de l'Europe. Dépourvu de fortune, comme tous les cadets de ce temps-là, il quitta le service pour entrer dans l'état ecclésiastique, où sa qualité de gentilhomme et ses relations de famille lui assuraient une *aisance* suffisante pour le mettre en état de satisfaire ses goûts. En effet, il obtint aussitôt à Angers un canonicat, auquel était réunie l'abbaye de Toussaint dans la même ville, qui valait plus de douze mille francs, revenu considérable pour ce temps-là. Perrochel voyagea alors en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, dans le Nord. Lorsque la Révolution survint, il sacrifia noblement sa fortune et les préjugés de sa caste, et embrassa sincèrement le parti républicain, qui avait toujours été dans ses principes. Il fut à Angers l'un des premiers chefs patriotes, et il y donna au patriotisme une sage direction, dont on gardera un long souvenir dans

cette ville. Il fut nommé capitaine de dragons dans le 19e, qu'on forma à Angers dans ce temps-là. Il se distingua à la tête de sa compagnie par sa valeur et sa capacité, et serait sûrement parvenu aux premiers grades de l'armée, s'il n'avait pas reçu au combat de Martigné-Briand, en Maine-et-Loire, un coup de feu qui lui traversa la poitrine, le força peu de temps après de quitter le service, et l'a définitivement conduit au tombeau, il y a quelques années. Perrochel, obligé de quitter son corps, où il était aimé et respecté de ses camarades et de ses soldats, comme un officier d'un grand mérite, fut employé dans le comité militaire de la Convention nationale. Lorsque le Directoire exécutif fut constitué, je le fis appeler dans la carrière politique. Il a été employé en Suède, en Espagne, en Suisse. Dans ces diverses missions, il s'est fait considérer par ses lumières, son désintéressement, sa loyauté, sa fermeté et une énergie républicaine, qui ne lui laissa néanmoins jamais oublier les convenances envers les gouvernements auprès desquels il était placé.

Truguet, jaloux de cet excellent citoyen, lui fit éprouver mille déboires. Perrochel ne répondit à ses mauvais procédés qu'avec une modération et une délicatesse qui obligèrent même les amis de Truguet dans le Directoire à consentir à son rappel. On sait que cet homme vain et entêté refusa de quitter l'Espagne et de revenir en France, et qu'il aima mieux se voir placé, aux termes de la loi, sur la liste des émigrés. Perrochel ne se targua point de son triomphe : il sollicita lui-même son propre changement. Il était cependant à même de rester en Espagne en qualité

d'ambassadeur. Il fut envoyé en Suisse dans cette même qualité. — Guillemardet succéda à Truguet. C'était un très-bon citoyen et un homme fort bien intentionné; mais peut-être était-il un peu faible de moyens.

Je passe aux États-Unis d'Amérique, et je commence par rappeler que lorsque le Directoire fut installé, il s'était déjà élevé des difficultés entre les deux gouvernements. Celui des États-Unis se plaignait du brigandage exercé par nos corsaires, et de la conduite imprudente de quelques agents envoyés par le comité du salut public, et qui ne se tenaient pas dans les bornes que leur prescrivaient leur mission et leur caractère. Le ministère anglais, à cette époque, avait un nombreux parti aux États-Unis. A force d'argent, d'intrigues et de calomnies, il parvint à échauffer les esprits contre la France, en prêtant à son gouvernement les vues les plus ambitieuses et les plus chimériques, telles que celles de s'emparer du Canada, de la Louisiane, des Florides, et de détruire l'indépendance des États-Unis, en les enfermant entre ces divers pays, devenus, ou redevenus, possessions françaises. Il tâchait de persuader aux Américains que la France préparait la guerre contre eux, et se disposait à ruiner leur commerce. Le gouvernement français, de son côté, ne manquait pas de sujets de récriminations, qui avaient assurément un peu plus de fondement que les craintes du gouvernement des États-Unis, dont l'absurdité était palpable, et l'origine évidente. La conduite de Washington, et ensuite celle de John Adams, avaient donné lieu à des griefs multipliés de la part de la France envers ces deux prési-

dents, dont le premier ne peut être excusé que par son âge, tandis que le second servait l'Angleterre dans son projet de monarchiser l'Amérique, d'y fonder une aristocratie, et, en conséquence, de la faire rompre avec la France démocratique. Voyez, parmi les pièces justificatives, sous le n° 1, la note qui me fut adressée par le citoyen Rozier, notre consul général aux États-Unis. — Je n'entrerai pas dans de plus grands détails sur ces débats. Ils sont trop généralement connus, et le mémoire que je cite donnera une idée générale de la marche du gouvernement américain dans ces circonstances.

Carnot montrait une extrême indignation, et voulait absolument qu'on déclarât la guerre aux États-Unis. Avait-il un motif caché, était-il guidé par l'intérêt de la France et par le sentiment de la dignité nationale, si souvent blessée par les Américains? J'aime à lui supposer ces derniers motifs. Au reste, il est très-vraisemblable qu'il aurait amené le Directoire à cette détermination, sans les représentations du ministre américain Monroë, qui gouverne aujourd'hui son pays avec tant de gloire et de sagesse, en qualité de président, après l'avoir servi, de la manière la plus utile et la plus distinguée, dans les postes inférieurs.

Monroë me témoignait beaucoup d'estime et d'attachement, et, chaque jour, il me conjurait, dans l'intérêt des deux nations, d'appuyer d'une manière infatigable les motifs qu'il ne cessait de donner au Directoire pour éloigner la guerre. Suivant lui, déclarer la guerre aux États-Unis dans les circonstances où l'on se trouvait, c'était remplir le vœu de l'Angleterre, celui de John Adams, et des nombreux partisans de

ses systèmes aristocratiques. C'était empêcher, pour jamais peut-être, le peuple américain de reconnaître par quelles préventions on cherchait à l'aveugler sur les intérêts de sa liberté intérieure, de son indépendance nationale, et de la prospérité de son commerce.

Privée de marine militaire, l'Amérique appellerait nécessairement celle de l'Angleterre à son secours. Une alliance offensive et défensive serait la conséquence de cette situation. Bientôt la nation protectrice deviendrait dominatrice de fait, maîtriserait les opinions, détruirait la démocratie, et favoriserait l'établissement d'un gouvernement royal et aristocratique, si même elle ne reprenait pas son ancienne suprématie, tandis qu'en temporisant, on ne verrait rien arriver de tout cela. « Au contraire, » ajoutait Monroë, « la « sagesse et la longanimité du gouvernement français, « contrastant avec les fureurs et les injustes procédés « du gouvernement de John Adams et de ses parti- « sans, donneraient aux amis de la liberté et de la « France des moyens de dessiller les yeux du peuple « américain; de lui démontrer que ses chefs trahis- « saient ses intérêts, trompaient sa confiance, et que « c'était sur d'autres hommes qu'il fallait la faire « reposer, et porter ses suffrages dans les élections. » Il ne craignait pas de répondre, lui qui connaissait parfaitement l'esprit public et l'état des choses dans son pays, que l'issue de l'une et l'autre alternative serait telle qu'il l'annonçait, suivant le parti que prendrait le Directoire.

J'avais une entière confiance dans les principes politiques, dans les lumières et dans la droiture de Monroë, confiance que la suite de sa vie a parfaite-

ment justifiée. J'embrassai son système; ainsi firent Rewbell et Barras. Carnot ne changea pas d'opinion; il traitait toujours Monroë d'endormeur. Cependant, l'événement a prouvé la sagesse de ses conseils, et celle que nous eûmes de nous y rendre.

A John Adams succéda Jefferson, l'un des hommes les plus éclairés, les plus sages, les plus vertueux, qui aient jamais gouverné les nations, et peut-être, d'eux tous, le plus sincère ami de la liberté. Toujours séduites par un vain éclat, les nations prodiguent leur admiration à de brillantes extravagances, à d'illustres forfaits qu'on décore du nom de sublimes conceptions et d'héroïsme. C'est uniquement sur celui qui s'en rend coupable que se concentre l'attention; c'est lui seul qu'on qualifie de *grand;* tous les hommages lui sont acquis, et cependant on néglige celui qui seul le mérite véritablement, ce titre de *grand,* trop souvent prodigué. En effet, la vraie grandeur est celle de l'âme; c'est ce dévouement absolu qui porte un citoyen à s'oublier tout entier pour ne s'occuper que de ses devoirs, et appliquer tous ses soins au bonheur et au perfectionnement des hommes.

Tel fut Jefferson. Oubliant entièrement le *moi,* il éclairait les hommes et les rendait heureux, dans le même temps que Bonaparte, uniquement occupé de lui-même, ravageait le monde, et faisait verser des torrents de sang et de larmes. Bonaparte s'empara de l'attention de l'univers : à peine Jefferson en fut-il aperçu!

Mais le temps finit par mettre chacun à sa place. La gloire de Jefferson s'accroîtra d'âge en âge. L'histoire le présentera à la mémoire des hommes

comme l'un des génies les plus sages, les plus habiles et les plus mesurés qui aient tenu le timon des États, tandis que Bonaparte, dépouillé de sa fausse grandeur, ne sera plus qu'un atroce et fameux aventurier, qui n'aura employé ses facultés qu'à pervertir à son profit toute espèce de morale, et à tout renverser pour satisfaire son ambition et son orgueil, sans avoir jamais su ni établir ni conserver. Mais, sans continuer le parallèle entre deux hommes si différents, et avant de passer à un autre objet, je veux consigner ici deux anecdotes qui concernent Jefferson, et qui sans cela resteraient vraisemblablement ignorées. — Voici la première :

Le docteur Logan, ami zélé de la liberté américaine et de Jefferson, vint à Paris sur la fin de la présidence de John Adams, peu de temps avant les élections qui devaient avoir lieu pour le choix d'un nouveau président. Le docteur Logan fut présenté au Directoire, et nous le chargeâmes, entre autres choses, de témoigner à Thomas Jefferson toute l'estime que nous avions pour lui, et de l'assurer que le gouvernement français emploierait toute l'influence dont il pourrait légitimement user chez une nation alliée, pour le faire élever à la présidence. Le docteur Logan retourna aux États-Unis, d'où il revint bientôt. Il nous rapporta la réponse de Jefferson aux témoignages de bonne volonté que nous lu avions fait donner. Ce fut celle-ci :

« Remerciez, je vous prie, le Directoire exécutif « de l'estime et de la bienveillance dont il m'honore. « Assurez-le que, si je parviens à la présidence des « États-Unis, il peut compter que la nation française

« y sera traitée comme les nations les plus favorisées.
« Mais je crois que la preuve de reconnaissance et
« de respect la plus digne du Directoire et de moi
« que je puisse lui donner, c'est de lui déclarer, en
« même temps, que, quelque chers que me soient les
« intérêts de la France, avant tout *je serai Américain.* »

Je tiens l'autre anecdote de la bouche de Monroë :

L'Espagne, sous le consulat de Bonaparte et pendant la présidence de Jefferson, céda la Louisiane à la France. Mais avant que la cession fût rendue publique, Bonaparte avait exigé du gouvernement espagnol qu'il fermât aux Américains l'entrée et la sortie du Mississipi. C'est dans cette situation qu'il se mit en possession du pays, et il voulut continuer, en effet, d'interdire aux citoyens des États-Unis la navigation du fleuve. Il s'éleva un cri universel de toutes les parties de l'Union contre une mesure qui lui causait un préjudice incalculable. Toutes les opinions se réunirent dans un même avis, celui de s'emparer immédiatement de la Louisiane avant de laisser les Français s'y établir. On offrit au président autant d'hommes et d'argent qu'il le croirait nécessaire pour faire cette conquête et pour se l'assurer. — Le président refusa constamment de s'emparer de la Louisiane par la force des armes, et ne fit aucun préparatif pour cela. Cependant les têtes s'échauffaient; une clameur universelle s'élevait contre lui, et le mot de trahison commençait à se faire entendre.

Les choses en étaient là lorsque Monroë alla trouver Jefferson : « Vous ignorez sans doute, » lui dit-il, « à quel point les esprits s'irritent de vos re-
« tards à organiser les forces nécessaires pour s'em-

« parer de la Louisiane et la réunir aux États-Unis. « Je vous préviens que par là vous compromettez « votre existence politique et, peut-être, le salut de « votre personne. Je ne comprends pas moi-même ce « qui vous empêche d'agir et quel est le motif de « votre conduite dans cette affaire. » Voici quelle fut la réponse de Jefferson :

« Je pense, comme vous et comme tous mes con- « citoyens, que la réunion de la Louisiane aux États- « Unis est indispensable, et que le gouvernement « serait extrêmement coupable de n'en prendre au- « cune sollicitude. Je désire plus qu'aucun autre que « cette mesure ait lieu. Mais je crois devoir employer « pour y parvenir des moyens plus conformes aux « principes de la justice et à ceux d'une saine poli- « tique que celui d'une invasion à main armée, dont « voici les inconvénients :

« Premièrement, en s'emparant de la Louisiane « par la force, il faudra aussi la conserver par la « force, car sa possession nous sera toujours contes- « tée, et, ce qu'il y aura de pis, contestée avec jus- « tice. Il faudra donc créer et maintenir une armée « permanente. Or, une armée permanente est le plus « grand des dangers pour la liberté publique et la « prospérité de l'État. Elle nécessite une grande « levée d'impôts, qui détournera des fonds qui au- « raient été employés à alimenter l'industrie com- « merciale et agricole, pour les faire absorber par des « consommateurs qui ne produisent rien. Ces impôts « fourniront en même temps au pouvoir exécutif les « moyens d'étendre son influence par l'accroissement « des sommes dont il aura le maniement, des emplois

« qu'il aura à distribuer, et dans l'administration
« financière, et dans l'armée. Avec cette double
« puissance, un gouvernement ambitieux peut faci-
« lement employer la corruption et la crainte pour
« asservir sa nation. Ce qui faciliterait encore ce
« fâcheux résultat, c'est que l'esprit militaire, dans
« une armée permanente, en forme un corps qui se
« regarde comme une nation dans la nation, qui a
« ses lois et ses intérêts séparés, qui croit avoir un
« droit exclusif à toutes les distinctions, à toutes les
« préférences, à toutes les récompenses pécuniaires
« et honorifiques, qui ne connaît plus ni patrie ni
« amille, et se voue tout entier au pouvoir exécutif,
« parce que c'est lui qui distribue directement la
« solde et les grades. Enfin, l'armée, sous prétexte
« qu'elle défend l'État, pense qu'elle doit être la maî-
« tresse de l'État, quoiqu'elle n'en soit qu'un instru-
« ment, comme tous les autres corps publics, comme
« toutes les autorités constituées. Ce qui rend encore
« une armée dangereuse pour la liberté, sous un
« autre point de vue, c'est que celle-ci se soutient
« particulièrement par des mœurs austères. Or, des
« hommes accoutumés dès leur jeunesse à la licence
« des camps, à l'oisiveté, au désœuvrement des garni-
« sons, restent souvent étrangers aux affections de la
« famille, aux occupations qui contribuent à l'unir
« dans son intérieur et à l'attacher elle-même au
« corps social. Ils rapportent dans leur pays, chaque
« fois qu'ils y reviennent, et dans leur propre ménage,
« le goût de la débauche, l'oubli ou le mépris des
« devoirs domestiques, le besoin d'une vie dissipée,
« et hâtent ainsi les progrès de la corruption. Accou-

« tumé à voir toujours l'emploi de la force mis à la « place des formes salutaires de la justice, le mili- « taire ne connaît que son sabre pour toute raison. « L'obéissance la plus passive, nécessaire au main- « tien de la discipline, a néanmoins un effet infail- « lible : c'est d'entretenir à la fois l'insolence et la « bassesse, également funestes à la morale et à la « liberté. Je ferai donc tous mes efforts pendant mon « administration pour éviter aux États-Unis le fléau « d'une armée permanente, et j'y mettrai autant de « zèle que mon prédécesseur en a mis à en créer « une.

« Une autre considération se présente. Nous n'a- « vons point de marine militaire pour garantir notre « commerce contre les corsaires français; il faudra « donc se jeter dans les bras des Anglais, pour obtenir « d'eux la protection navale qui nous manque. Quel « est le cœur vraiment américain qui ne se soulève « à cette idée, et quel est l'homme de bon sens qui « ne sente les inconvénients de la chose elle-même « pour notre prospérité et notre indépendance? Au « reste, si la marine militaire n'est pas aussi re- « doutable pour la liberté que l'armée de terre, « parce qu'on ne peut pas amener les vaisseaux dans « les villes et dans les campagnes, comme on y « amène des bataillons, elle a, sous les autres rap- « ports, les mêmes inconvénients. Elle a aussi celui « d'enlever à la navigation commerciale, à l'industrie « intérieure et à l'agriculture des bras qui les feraient « prospérer. Un temps viendra, je le sais, où les « États-Unis seront malheureusement obligés d'avoir « une armée et une marine militaire; mais au moins

« n'en hâtons pas l'époque. Ayons la Louisiane, mais « par des moyens avoués d'abord par la justice « (dont les gouvernements, dans tous les cas, doivent « l'exemple aux citoyens), et avoués aussi par une « saine politique et une sage prévoyance. C'est par « une négociation que nous ferons cette importante « acquisition.

« Nous avons à réclamer de la France des « créances considérables, dont l'état des choses ne « nous permet pas d'espérer le remboursement. Loin « de là; l'homme qui gouverne maintenant ce pays « est un jeune ambitieux, qui va se livrer à des en- « treprises plus ou moins exagérées, et qui, pour en « remplir l'objet, ne peut tourner ses vues que sur « l'Europe. Le nouveau monde est trop éloigné pour « qu'il puisse y exercer son influence et le soumettre « à ses ambitieux caprices, surtout dans l'état de « nullité où est réduite la marine française. Son « administration dispendieuse et ses vastes projets « lui rendent l'argent nécessaire. En lui offrant la « remise des créances que les États-Unis ont à ré- « clamer sur la France, et en ajoutant quelque autre « somme, Bonaparte consentira à la cession de la « Louisiane aux États-Unis. Alors nous la posséde- « rons sans avoir de réclamations à craindre, et sans « aucune contestation de la part d'aucun gouverne- « ment. Nous éviterons les inconvénients d'une « armée permanente et d'une marine militaire, et « ceux d'une guerre sur terre et sur mer, dont les « frais absorberaient bien plus d'argent encore que « ce qu'il nous faudra en sacrifier pour faire l'acqui- « sition de la Louisiane. C'est vous, mon ami, que

« je charge de cette importante négociation. Vos « instructions sont prêtes; préparez-vous à partir « sans délai. J'allais vous faire appeler. »

En effet, la négociation eut, comme on sait, un plein succès pour les États-Unis. Bien que je fusse complétement retiré des affaires, Monroë était venu me voir en arrivant. Il me donna les plus grands témoignages d'estime. Aussitôt après la signature du traité, il vint, avant d'avoir vu aucun autre Français, me faire part de sa réussite, et me raconta les détails que je viens de donner. Il partit presque aussitôt pour retourner aux États-Unis, où il me jura de garder de moi un fidèle souvenir. Cette promesse fut réciproque, et de ma part elle sera toujours remplie. Qui croirait que c'est en parlant de Jefferson, de ce grand homme, que Bonaparte se permit de dire en présence du ministre américain : « *Votre président! c'est un sot, qui ne sait pas manier le pouvoir.* » Cette insolence attira à Bonaparte, de la part du ministre américain, une réplique aussi verte que bien méritée. — Mais revenons à l'ancien continent.

XXXVIII.

AFFAIRES D'ITALIE. — TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO.
MISSION DE BOTOT. — ANECDOTE SUR MONGE.
MOTIFS DE LA RATIFICATION DU TRAITÉ.
MESURES QU'AVAIT PRESCRITES LE DIRECTOIRE POUR
L'ORGANISATION PROVISOIRE DE LA LOMBARDIE
JUSQU'A LA PAIX.

Je n'ai parlé qu'en passant de l'Italie; je vais en entretenir le lecteur plus au long. Ce pays célèbre,

couvert jadis de républiques florissantes, englouties successivement, comme le reste de l'univers connu, dans la république de Rome, succomba avec cette ville fameuse sous le poids de la corruption, et, devenu la proie des barbares, fit de vains efforts pour rappeler la liberté dans son sein. Alors naquirent les républiques du moyen âge. Mais, tour à tour déchirées par les factions créées et soutenues par l'infâme politique des empereurs et des papes, ou cruellement opprimées par des tyrans, à l'exception de deux ou trois aristocraties, toutes ces républiques disparurent bientôt, et depuis des siècles les papes, les empereurs d'Allemagne, les rois d'Espagne et de France se sont disputé l'influence sur ces belles et malheureuses contrées, et ont cherché à s'en assurer la possession, à l'exclusion les uns des autres. Ce triste concours d'événements n'a laissé à l'Italie que le souvenir de son ancienne gloire, et a fait contracter à ses peuples tous les vices qu'enfantent nécessairement la superstition la plus absurde, jointe à une complète incrédulité, une abjection constante avec un changement de maîtres continuel, et enfin une division de territoire et d'intérêts qui détruit tout esprit public italien. — Tel était l'état de ce pays lorsque les Français y pénétrèrent sous les enseignes de la liberté.

J'ai dit comment Bonaparte fut envoyé en Italie pour y prendre le commandement de l'armée. Tout l'univers a retenti du bruit de ses brillantes victoires. Il ne peut donc entrer dans mon plan d'en reproduire les détails. Mais quel fut son but politique, et comment se conduisit-il dans la négociation du traité de Campo-Formio?

C'est de lui-même, et sans ordre du Directoire exécutif, qu'il démocratisa la république de Venise et celle de Gênes, non par haine pour l'aristocratie, mais par haine pour tout autre gouvernement que le despotisme d'un seul. Or, le désordre qui devait résulter de l'anéantissement subit des constitutions de ces deux républiques devait lui faciliter les moyens de livrer l'une à la maison d'Autriche et d'englober l'autre dans la France. Il paraît avoir toujours eu cette manie d'enchevêtrer les territoires le mieux circonscrits par la nature. En effet, il nous pressa très-fort de réunir Gênes à la France, et, malgré les instructions de son gouvernement, il finit par laisser la maison d'Autriche s'étendre d'Allemagne au delà des Alpes, et lui fit accorder un superbe établissement en Italie. Il voulait même qu'on lui cédât Mantoue, et, comme on l'a remarqué, en traçant la ligne qui devait séparer la Cisalpine du territoire dont l'Autriche restait en possession, c'est au profit de cette dernière qu'elle fut fixée; tous les points de défense et d'attaque furent laissés de son côté. Il fit, je le répète, beaucoup d'efforts pour nous amener à céder Mantoue à l'Autriche. Mantoue, disait-il, n'était d'aucune importance pour la Cisalpine, et ne pouvait procurer à la maison d'Autriche le plus léger avantage. Il fallait se contenter de Pizzighettone pour la nouvelle république; cette forteresse était plus que suffisante pour la couvrir.

Je m'opposai à la réunion de Gênes à la France. J'alléguai les raisons que j'ai développées plus haut relativement à l'étendue et à la circonscription des États. Je représentai que nous avions assez de peine

à gouverner notre propre pays, et que plus nous nous étendrions, plus cela deviendrait difficile; surtout lorsque nous dépasserions des limites toutes naturelles pour nous adjoindre un pays différent de la France, à peu près sous tous les rapports, et dont les habitants, d'un esprit turbulent, étaient toujours disposés à la sédition. Il fut résolu, malgré les instances du général, de ne point proposer cette réunion au Corps législatif. Il n'osa pas non plus sacrifier Mantoue à la maison d'Autriche, et outre-passer, en ce point, les instructions positives que nous lui avions données. Il avait, au surplus, assez fait en sa faveur pour lui assurer tôt ou tard la possession de l'Italie. Les dispositions prises me paraissaient une source de rivalité, et, par conséquent, de guerres éternelles entre la France et l'Autriche, jusqu'à ce que l'une eût entièrement expulsé l'autre. Au reste, je le répète, toutes les chances étaient pour cette dernière; car, indépendamment de l'avantage des positions, elle pouvait compter sur l'alliance du Piémont qu'on laissait subsister en monarchie, sur celle de tout le midi de l'Italie; sur les factions intérieures entretenues par elle dans la Cisalpine, sur le mécontentement de Gênes, si on l'avait réunie à la France, et enfin sur le fanatisme des peuples.

Une première fois, les Français, j'en conviens, venaient de surmonter tous les obstacles. Mais l'enthousiasme de la liberté, et le génie guerrier du plus ambitieux et du plus heureux des aventuriers, avaient enfanté ces merveilles. Peut-on compter, dans toutes les occasions, sur la réunion de ces circonstances, et de beaucoup d'autres que je pourrais encore détailler?

Est-ce au hasard de la bonne ou de la mauvaise fortune que l'homme d'État doit abandonner la grandeur et le repos de la patrie? N'est-ce pas une sage prévoyance qui doit toujours le diriger? Or, j'ose croire que le système que j'ai toujours soutenu dans le Directoire, savoir que pour l'intérêt de la France et de l'Italie, pour leur repos et leur prospérité commune, il était d'une haute importance de ne pas souffrir que l'Autriche eût un pouce de terre dans cette dernière contrée en deçà des Alpes noriques, et de constituer, d'autre part, le nord de l'Italie en une forte république, j'ose croire, dis-je, que ce système était celui que nous devions adopter, à moins d'être entraînés hors de la vraie route politique par des circonstances invincibles. Pourquoi donc, ne manquera-t-on pas de me dire, le Directoire, qui avait adopté ce plan et qui en avait fait la base de ses instructions, eut-il la faiblesse d'accepter le traité de Campo-Formio, et d'en proposer l'adoption au Corps législatif? J'en ai déjà donné les motifs. Je crois devoir les reproduire ici avec plus de développements.

Le Directoire résista longtemps avant de donner son assentiment à ce traité, non-seulement impolitique, mais même odieux sous un rapport, celui de livrer au bâton autrichien Venise, et en même temps la terre ferme, que nous avions appelée à une existence politique et à la liberté. Mais Bonaparte nous écrivait à tout moment les lettres les plus sombres et les plus alarmantes sur la position critique où allait se trouver l'armée d'Italie, si l'on ne se hâtait de traiter avec l'Autriche, ce qu'on ne pouvait espérer de faire qu'en consentant à lui livrer Venise et ses an-

ciens États de terre ferme, etc. Sans cela, si on devait l'en croire, la reprise des hostilités était prompte et infaillible, et la France ne pouvait s'attendre qu'à de grands désastres. En même temps, il affectait un tel découragement qu'il semblait que tout fût perdu, et déclarait qu'en cas de guerre, il ne reprendrait pas le commandement de l'armée, assuré qu'elle n'éprouverait que des revers !

Je suis convaincu qu'il ne pensait rien de ce qu'il exprimait. En effet, sans l'entreprise sur l'Égypte, que l'infériorité de notre marine rendait si téméraire, et qui nous enleva quarante mille hommes de nos meilleures troupes et grand nombre de nos meilleurs généraux, assurément, la reprise des hostilités ne devait pas être favorable à l'Autriche. Aussi, si cette dernière puissance avait vu dans Bonaparte un négociateur et un général franchement décidé à soutenir avec vigueur les vues de son gouvernement, elle n'aurait pas de nouveau tenté la fortune, ou bien, suivant toute apparence, elle eût été victime de son opiniâtreté. Mais le mot de Carnot : « *Vous voulez donc* « *opprimer l'Autriche !* » dans le moment où Bonaparte et lui étaient en grande communication par l'intermédiaire de Clarke et de Lavalette ; le soin qu'avait eu Carnot, qui, dans ce moment, conservait encore parmi nous une grande influence sur les choses militaires, de faire donner des congés à tous ceux qui en demandaient, et même à ceux qui n'en demandaient pas, et cela dès l'instant où la signature des préliminaires fut connue et par conséquent avant que la paix fût assurée ; le soin qu'avait eu Bonaparte, de son côté, d'envoyer des courriers à Hoche et à

Moreau, pour qu'ils cessassent de pousser les Autrichiens, sans attendre les ordres du gouvernement ; sa conduite dans la négociation ; tout enfin me porte à croire qu'il y avait entre l'Autriche et ces deux hommes quelques négociations secrètes, ou, au moins, que, soit conjointement, soit chacun à part, ils avaient quelques vues particulières qui n'étaient pas inspirées, comme elles auraient dû l'être, par le seul intérêt de la patrie. Ces conjectures, au moins très-vraisemblables, expliquent la conduite de Bonaparte en Italie, autrement tout à fait inexplicable.

A ses craintes prétendues sur l'issue de la guerre, si elle recommençait, et à son feint découragement, il ajoutait des plaintes continuelles sur ce que l'anarchie relevait la tête et cherchait à le perdre dans l'opinion, en lui attribuant des faits et des intentions qui ne pouvaient avoir d'autre objet. Ces plaintes avaient trait aux reproches que lui faisaient publiquement les patriotes français, qui avaient été témoins de toutes les particularités de sa conduite politique dans la Cisalpine et envers Venise, et à ceux qu'ils lui faisaient également sur son penchant à favoriser la maison d'Autriche dans le traité à intervenir.

Dans ces circonstances, le Directoire exécutif crut devoir lui écrire confidentiellement. François de Neufchâteau, alors membre du Directoire, fut chargé de la rédaction. L'objet de ces missives était de relever son courage, de dissiper les nuages que son imagination créait ou paraissait créer, de l'engager à faire taire la médisance en mettant dans les négociations une fermeté, une énergie et une activité qui contraignissent l'Autriche à se déterminer sans délai, lors-

qu'une fois elle n'aurait plus qu'à craindre et rien à gagner, par son retard à consentir à la conclusion.

Ces lettres ne produisirent aucun effet, et cela est tout simple; Bonaparte n'était ni découragé, ni dégoûté, ni alarmé : il jouait un rôle.

Cependant, le Directoire ne se contenta pas des éloquentes épîtres de François de Neufchâteau. Il fut résolu de lui dépêcher un homme de confiance pour conférer directement avec lui de la part du Directoire, et nous rendre compte de ces conférences et de leur issue. Mais qui choisit-on pour homme de confiance? Bottot!... ce secrétaire de Barras, qui était à la tête de ses affaires d'argent, comme on l'a vu dans les mémoires publiés par Fauche-Borel. Ce Bottot, ayant intrigué avec tous les coryphées des restes du parti d'Orléans, et, à ce titre, étant très-connu de Bonaparte et Bonaparte très-connu de lui, on supposa que le général croirait à tout ce qu'il pourrait lui dire, et lui parlerait franchement lui-même. Un pareil choix me déplaisait beaucoup; mais la majorité décida.

Bottot se rendit sans délai auprès de Bonaparte. Lorsqu'il fut de retour, soit qu'il fût dirigé dans son rapport par la simple vérité, soit qu'il eût été offensé de la manière dont il avait été reçu (Bonaparte, au faîte de la gloire, l'ayant peut-être traité avec hauteur et dédain), soit enfin pour tout autre motif, il ne nous parla pas du héros avec une grande admiration. Il nous le présenta, à peu près, comme un pantin politique, qui affectait des formes auxquelles il était étranger, et qui le rendaient ridicule aux yeux des négociateurs autrichiens. Ceux-ci, à l'en croire,

se jouaient de lui, tantôt en flattant sa vanité, tantôt en irritant son amour-propre. Bottot nous rapporta à cet égard plusieurs anecdotes, celle-ci entre autres :

A la suite d'un dîner avec les plénipotentiaires autrichiens, comme on était rassemblé dans le salon, il fut question du traité qui se négociait. Dans le cours de la discussion, quelques propositions et la manière dont elles étaient soutenues ayant déplu à Bonaparte, celui-ci saisit son chapeau avec vivacité, sortit brusquement de l'appartement, en renversant avec fracas le cabaret chargé de cafetières, de tasses et de soucoupes d'une porcelaine très-précieuse, et en apostrophant les plénipotentiaires avec emportement, dans ces termes : « Vous oubliez donc que vous négociez ici au milieu de mes grenadiers? »

Au reste, la mission de Bottot, remplie fidèlement ou non (car on ne sait que croire avec des hommes également accoutumés à la dissimulation et à l'intrigue), n'eut pas plus d'effet que nos lettres. Peu de temps après, le traité fut conclu, et apporté au Directoire exécutif par Monge et Berthier. J'étais président à cette époque. Ils arrivèrent au milieu de la nuit ; je me levai, et je les reçus dans mon cabinet, où je leur fis servir des rafraîchissements.

Dès leur début, j'augurai mal du traité par l'empressement qu'ils mirent à faire l'apologie de la conduite politique du général négociateur, et de l'impossibilité dans laquelle il s'était trouvé de faire un traité plus avantageux, en ajoutant qu'au surplus, tel qu'il était, ce serait toujours un acte aussi glorieux que favorable aux intérêts de la république, etc.

Enfin, le temps qu'ils passèrent avec moi fut,

on peut le dire, employé, à peu près tout entier, en excuses pour Bonaparte. Je me contentai de leur répondre que, dans le moment, je n'avais rien à préjuger ni pour ni contre le traité, ni de communication officielle à en prendre; que je convoquerais dès le matin de bonne heure le Directoire exécutif qui aurait à l'examiner, et que c'était là que je donnerais mon avis.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici un petit incident qui confirmera ce qu'on sait d'ailleurs depuis longtemps : c'est que le génie des arts et des sciences ne suppose assurément pas un sens juste en toutes choses, et suppose moins encore une véritable élévation d'âme.

Lorsque Monge et Berthier prirent congé de moi, Berthier se comporta de la manière la plus respectueuse, et la plus convenable dans notre position respective; mais, en habile courtisan, il se tint dans une juste mesure vis-à-vis du chef d'un gouvernement républicain, et dont le caractère connu le rendait ennemi de toute bassesse. Monge, que son génie créateur a élevé au plus haut degré de gloire dans les sciences mathématiques, Monge, avec sa figure d'ours, se courba jusqu'à terre, en me disant ces propres paroles :

« Citoyen président, le général Bonaparte a bien « voulu daigner laisser tomber sur moi une étincelle « d'un des rayons de sa gloire, ce qui sera l'un de « mes plus beaux titres à la renommée. Mais mon « illustration ne sera complète que lorsque j'aurai « reçu de vous, citoyen président, de vous, qui, dans « le poste éminent que vous occupez, donnez les

« plus sublimes exemples des plus hautes vertus « réunies aux talents les plus élevés, la permission « de venir de temps en temps vous faire humblement « ma cour. »

« Citoyen Monge, » lui répondis-je, « on ne fait « point sa cour chez moi : mais un homme qui s'est « illustré comme vous par les plus grands services « rendus à son pays, en faisant la plus heureuse et la « plus utile application des sciences aux besoins de « la société, sera toujours reçu dans ma maison avec « la plus haute distinction. »

Monge n'a jamais remis le pied chez moi. Je tiens, au reste, de Daunou que cet homme, qui fut sous l'Empire un si plat courtisan, n'avait à la bouche, en Italie, que les maximes les plus populaires, pendant qu'ils y étaient ensemble, membres d'une commission chargée d'organiser la république romaine. Aussi Daunou et son collègue Florent étaient-ils obligés de le tenir toujours en bride, sans quoi il aurait fait toutes sortes d'extravagances démagogiques. N'est-il pas singulier que ce même homme fut, dès ce moment, comme il n'a pas cessé de l'être depuis, le vil flatteur de Bonaparte et de tous ceux qu'il croyait puissants? Mais revenons à notre objet.

Le traité de Campo-Formio excita grandement mon mécontentement, qui fut plus ou moins partagé par mes collègues. Encore une fois, pourquoi donc l'avoir ratifié? Voici nos raisons : bonnes ou mauvaises, on les jugera.

Si le Directoire exécutif eût refusé sa ratification, il était perdu dans l'opinion. Tous ses ennemis particuliers, qui étaient nombreux, et au dehors et au

dedans des conseils législatifs, auraient crié par-dessus les toits que le refus de faire la paix et la résolution de perpétuer la guerre, dont les royalistes avaient tant accusé le Directoire, n'étaient que trop démontrés. Dès lors, plus de secours du Corps législatif, dont les meneurs actuels, ainsi qu'ils l'ont bien prouvé par la suite, étaient tout aussi mal intentionnés que l'avaient été les clichiens. Des attaques journalières auraient été dirigées à la tribune contre le Directoire par les membres influents des deux conseils. Toute la popularité eût été pour eux, et pour nous toute la défaveur; les levées d'hommes et d'argent fussent devenues impossibles. Bonaparte, en abandonnant le commandement de l'armée, aurait préparé des défaites infaillibles à son successeur, ainsi qu'il l'a fait avant de partir pour l'Égypte, en jetant dans le peuple cisalpin et dans l'armée française tous les germes de la division, du mécontentement et de la sédition. En se perdant, le Directoire entraînait avec lui la constitution de l'an III et la république.

Telle fut à nos yeux, et telle est encore aux miens, la conséquence nécessaire de notre refus de ratifier le traité. Lorsque Bonaparte le conclut contre les instructions positives qui lui avaient été données, il ne le fit certainement pas sans avoir bien calculé toutes les chances que je viens d'exposer, et sans avoir bien prévu qu'il pouvait nous forcer la main.

On objectera sans doute qu'il fallait d'abord empêcher que la puissance de Bonaparte en Italie s'étendît et se consolidât, ce qui eût été facile en donnant un terme à son commandement, et en lui

envoyant un successeur, par exemple après la prise de Mantoue; que d'un autre côté, il ne fallait pas en faire un négociateur, ou, qu'au moins, il fallait lui en adjoindre d'autres, de manière qu'il ne pût pas devenir seul maître de la négociation.

Mais, en premier lieu, était-il bien possible de l'arrêter ainsi au milieu de ses succès, sans prétexte alors plausible? avions-nous d'ailleurs à mettre à sa place un général qui nous assurât de la victoire? car il fallait cette certitude. Moreau et Hoche étaient nécessaires en Allemagne, et si le successeur de Bonaparte, auquel celui-ci n'aurait pas manqué de préparer des défaites, comme je l'ai déjà dit, eût éprouvé des revers, n'auraient-ils pas été attribués uniquement à l'imprudence, à la basse jalousie, à l'ingratitude du Directoire? Celui-ci eût été forcé de rappeler le général remplacé, à la tête de l'armée d'Italie. Un pareil triomphe ne donnait-il pas encore à Bonaparte un bien autre ascendant? Qu'on se rappelle combien le gouvernement avait d'ennemis, combien d'obstacles il rencontrait à chaque pas, combien on travaillait l'esprit public pour l'égarer sur ses intentions et sur ses actes! Qu'on se souvienne enfin qu'une admiration presque exclusive s'était déjà attachée à l'armée d'Italie et à son général, et qu'on juge s'il eût été prudent de révoquer Bonaparte de son commandement, au moment dont on parle.

Les mêmes motifs, à peu près, nous empêchèrent de confier la négociation à d'autres qu'à lui. En le faisant, nous aurions eu tout lieu de craindre que le dépit ne le portât à la traverser. Le rôle qu'il avait rempli en Italie, les intrigues qu'il y avait nouées,

les ressorts multipliés qu'il pouvait y faire jouer, les rapports secrets qu'il pouvait peut-être avoir avec la maison d'Autriche, tout lui en donnait de grands moyens; nous nous étions persuadés que, s'il était chargé de négocier, il aurait à cœur d'amener l'Autriche à un traité avantageux pour la France, qui assurât l'indépendance du nord de l'Italie, et mît enfin le comble à la gloire du grand guerrier par celle du grand négociateur. Nous fûmes trompés dans notre espoir; peut-être beaucoup d'autres l'eussent été à notre place.

J'ai parlé de rapports secrets. Voici une particularité qui s'y rapporterait, s'ils existaient, ou qui s'explique plus simplement par son amour du despotisme et par son goût extravagant pour les titres pompeux. Jamais ou presque jamais, dans ses correspondances pendant qu'il était en Italie, non plus que dans ses discours, lors de son retour en France, il ne disait, en parlant du gouvernement autrichien : *l'Autriche, la maison d'Autriche, la cour de Vienne, l'Empereur;* mais c'était toujours : *Sa Majesté Impériale et Royale,* prononcé d'une voix brève; il était rare qu'il y manquât.

Pour donner plus de clarté à mon récit, je ramènerai le lecteur à l'époque où les succès prodigieux des armées d'Italie et d'Allemagne nous donnaient l'espoir d'obliger l'Autriche à reconnaître l'indépendance de la Lombardie, mais sans que nous en eussions la certitude. Cet événement était devenu l'un des plus grands objets de mes vœux : on a vu pourquoi. Cependant, il ne fallait pas se mettre dans le cas d'une rétractation honteuse pour la France, per-

nicieuse pour la Lombardie, et nuisible à la cause de la liberté. Dans cette incertitude, je rédigeai un projet d'instructions à donner à Bonaparte. Il fut approuvé de mes collègues; le brouillon servit de minute. Je l'ai encore entre mes mains, signé de Carnot, Letourneur, Rewbell et moi. Je n'ai pas besoin d'exposer sur quels motifs je me fondais dans ce projet : ils y sont suffisamment développés. Au reste, en voici le texte :

INSTRUCTION DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF AU GÉNÉRAL BONAPARTE (18 germinal an v).

Le Directoire exécutif a médité sur l'état auquel vos victoires et votre sage politique ont amené le nord de l'Italie. Il est tel qu'on peut raisonnablement concevoir l'espérance d'établir, de ce côté, une puissante barrière entre la république française et la maison d'Autriche, en même temps qu'on pourrait y recueillir un fruit bien doux et non moins glorieux de vos succès, savoir : la liberté d'une grande partie de l'Italie.

Cependant, il a senti qu'il ne devait pas prendre un parti tellement immuable qu'il rendît impossible, ou du moins qu'il éloignât beaucoup, l'ouvrage salutaire de la paix, à moins de compromettre à la fois son honneur et le salut des habitants de ces contrées, s'il cédait prématurément aux demandes réitérées qui lui ont été faites de reconnaître leur indépendance et de les laisser agir en conséquence.

Deux puissants motifs ont dû et doivent encore,

pour le moment, nous faire résister à ces vœux. L'un est le risque d'exposer le peuple lombard à de cruelles vengeances, comme nous l'avons déjà dit; l'autre, l'inconvénient majeur de nous exposer au risque de mettre en révolution un pays que nous occupons militairement, ce qui pourrait désorganiser l'armée et tarir les ressources que nous devons y trouver pour son entretien et sa subsistance.

D'un autre côté, il importerait beaucoup de ne pas laisser la Lombardie dans la confusion où elle se trouve. Il est indispensable de faire quelque chose qui calme l'inquiétude où l'état incertain du pays doit mettre ses habitants, et de vous tirer de la position gênante où vous vous trouvez vous-même à leur égard. Cette position pourrait, tôt ou tard, vous donner de grands embarras. Il est, d'ailleurs, digne d'un gouvernement grand et probe, après avoir commencé par assurer la liberté et la prospérité de son pays, de ne pas négliger, lorsqu'il le peut, d'amener d'autres peuples à la félicité et d'en éloigner le malheur. Or, qu'à la paix, l'Autriche reconnaisse ou non l'indépendance de ses possessions en Italie, il est possible que l'amour de la liberté y ait fait de tels progrès que les habitants réunissent leurs efforts pour se soustraire à son joug. Mais si déjà ils n'ont pas une forme de gouvernement solide et sage, ils se dévoreront eux-mêmes, sans affermir leur liberté. En même temps les rois et les oligarques, leurs voisins, les entretiendront infailliblement dans un chaos anarchique, aussi funeste aux Lombards que préjudiciable aux intérêts de la république française, et au progrès du système représentatif.

Le Directoire exécutif a pensé qu'il était possible de concilier ces différentes vues.

Il croit d'abord, comme vous, qu'il ne faut pas laisser les assemblées primaires se réunir. Ce qui vient d'être exposé prouve seul l'inconvenance et le danger de cette réunion. Mais rien ne paraît s'opposer à ce que vous leur donniez un gouvernement régulier, tel qu'il leur conviendrait et qu'ils devront le garder, si leur indépendance est prononcée, ou s'ils veulent, en tout état de cause, la soutenir, lorsque nous quitterons l'Italie. La constitution des Cispadans que vous nous avez fait passer, presque entièrement calquée sur la nôtre, nous semble propre à remplir parfaitement cet objet. Cependant, un changement essentiel doit y être apporté. Au lieu de faire choisir les membres de la trésorerie nationale par le Corps législatif, ils devraient l'être par le Directoire exécutif et placés sous la direction immédiate du ministre des finances. Sans cela, il n'y a point d'unité d'action dans l'administration, et nous nous apercevons chaque jour que cet ordre de choses occasionne des tiraillements effroyables. Les autres précautions prises par la constitution suffisent, et au delà, pour empêcher le Directoire exécutif de jamais disposer illégalement des deniers publics.

Il y aurait un double avantage à adopter ce plan de constitution. Une expérience de dix-huit mois prouve qu'elle peut très-bien régir une grande nation ; d'un autre côté, elle paraît avoir déjà l'assentiment des Cispadans.

Voici donc ce que vous devez faire :

Vous déclarerez que l'administration actuelle de

la Lombardie et des pays conquis sous le nom de république cispadane n'a ni assez de force, ni assez de régularité et d'ensemble, pour assurer à la fois le service des armées françaises et le bien-être des habitants du pays; qu'en conséquence, vous avez jugé nécessaire d'établir provisoirement une organisation nouvelle, qui améliore leur sort et celui de notre armée; que, selon vous, la mesure la plus propre à atteindre un but aussi désirable est celle de régler l'administration d'après le plan de la constitution présentée au congrès cispadan, à quelques modifications près, qui paraissent indispensables (par exemple celle que nous avons indiquée). En conséquence, vous ordonnerez que tant que les armées françaises resteront en Italie, les contrées ci-dessus désignées seront régies ainsi qu'il suit:

(Ici vous placerez le plan de constitution présenté au congrès cispadan, que vous ne qualifierez que de règlement.)

Vous y annexerez les divisions territoriales que vous aurez faites vous-même, afin de prévenir toutes les disputes que l'intérêt local ou d'anciennes haines pourraient amener, et surtout pour éviter les longueurs.

Vous déclarerez en même temps que, pour le moment, vous jugez nécessaire de nommer les personnes qui doivent remplir les emplois de toute espèce qui sont indiqués dans cette organisation nouvelle, ou d'en confier le choix à qui vous croirez convenable. Vous constituerez ainsi toutes les parties du nouvel État, en exceptant cependant le Corps législatif, qu'il ne nous paraît pas utile d'établir maintenant. C'est

à l'approche de notre retraite, si nous sommes assez heureux pour dicter les conditions de la paix, que vous le ferez élire suivant la constitution bien réelle que vous aurez établie, mais que jusqu'alors, nous le répétons, vous n'aurez qualifiée que de règlement. Le gouvernement doit être en action dans toutes ses parties; mais la volonté législative, tant que nous occuperons le pays militairement, ne doit être manifestée que par vous seul. Vous annoncerez, en conséquence, que, quant à cette partie de votre règlement, vous verrez quel sera le moment où vous croirez devoir l'exécuter, ainsi que les élections qu'il confie aux citoyens.

Mais, citoyen général, pour compléter votre ouvrage, il ne suffit pas de constituer ce peuple; il faut encore que toute la législation nécessaire à ce nouvel ordre de choses, ainsi qu'un plan général de revenus publics, capables de faire face aux dépenses de l'État, soient sur-le-champ adaptés à ces institutions nouvelles. Notre propre exemple nous apprend combien il est funeste d'attendre tout cela d'un nouveau Corps législatif, qui, par mille causes diverses, se traîne pendant un temps considérable dans la carrière législative et surtout des finances, avant d'y marcher, et laisse, pendant longues années, un gouvernement naissant dans le marasme, et toujours en danger de périr. Vous nommerez donc autant de commissions que vous le jugerez nécessaire pour faire la législation qui a trait à chacune des parties de la constitution : justice, administration, finances, armée, police, etc., etc. Chacune de ces commissions sera composée de trois personnes seulement. Elles recevront l'ordre

absolu et positif de vous donner leur travail dans un mois, pour tout délai. Vous ordonnerez ensuite à toutes les autorités et à tous les citoyens d'exécuter ces règlements, que vous publierez toujours comme général en chef de l'armée d'Italie.

Un point fort essentiel aux yeux du Directoire exécutif, c'est de mettre sous le même gouvernement, et le pays en deçà, et le pays au delà du Pô. Pris séparément, ces deux pays sont trop faibles pour se défendre, et de funestes divisions, soufflées par leurs voisins, les affaibliraient encore davantage. Leur union, au contraire, assurera à la république française une barrière assez forte pour la mettre à l'abri de toute tracasserie de la part de l'Empereur, sans que, néanmoins, ils forment une puissance capable de nous alarmer. Il est bien entendu que vous ne comprendrez dans cette réunion aucun pays neutre ou allié.

Les rivalités de Bologne et de Milan sont peut-être le seul obstacle qu'on pourrait rencontrer ici; mais il nous semble qu'il pourrait être aisément levé, en faisant siéger le nouveau gouvernement que vous établirez, dans un petit endroit central, tel que vous l'aurez jugé le plus propre à cela. Si, à la paix, le gouvernement que vous aurez donné devenait une constitution définitive par l'indépendance du pays, il en résulterait que le Corps législatif et le gouvernement seraient plus libres, moins influencés, moins sujets à la corruption, moins livrés à l'intrigue; que les citoyens qui auraient siégé dans ces deux corps, ainsi que leurs familles, retourneraient chacun dans leur canton et y feraient servir leurs talents et leur

acquit à l'administration locale, tandis que, dans le cas contraire, les uns et les autres s'habitueront à toutes les jouissances factices des grandes villes, perdront le goût de la vie domestique, d'une existence paisible et occupée, et s'entasseront dans une capitale, où ils se corrompront et se livreront à l'intrigue. Il faut de l'or et de la puissance à celui qui, en ayant eu déjà, a besoin d'en avoir encore pour satisfaire toutes ses passions, dont les objets demeurent constamment sous ses yeux. Enfin, nous avons l'exemple de la Hollande, dont le gouvernement a toujours siégé à La Haye, et celui des États-Unis d'Amérique qui viennent de fonder exprès un lieu central, Philadelphie leur ayant paru une ville trop influente.

Dans le cas de cette réunion, on pourrait doubler le nombre des membres du Corps législatif; ce serait assez. Quelque grand que soit un État, un conseil de cent vingt personnes et un autre de soixante feront tout aussi vite et tout aussi bien les lois, et même beaucoup mieux, que des corps plus nombreux.

Si toutefois de trop grands obstacles s'opposaient à cette réunion, il faudrait se contenter de faire deux opérations séparées, ce qui nous paraîtrait, du reste, beaucoup moins avantageux. Dans tous les cas, vous aurez à juger si cette nouvelle république, en supposant tout réuni, ou même si la république lombarde seule, dans l'hypothèse où la fusion ne pourrait s'opérer, vous aurez, disons-nous, à juger si elles seraient en état de garder Mantoue pour leur servir de boulevard, de ce côté-là, contre les tentatives de l'Autriche. Alors on conserverait cette place pour la

leur donner. Mais il serait toujours indispensable de tenir cette forteresse minée, afin de faire sauter les fortifications au premier besoin.

Tel est, citoyen général, le plan que vous devez suivre. Par là, si les circonstances obligeaient le gouvernement français à abandonner le Milanais et le Mantouan à l'Autriche pour faire la paix, il ne serait pas déshonoré pour cela, parce qu'il n'aurait rien promis aux peuples de ces contrées, ni rien garanti; qu'il n'aurait fait que leur donner une organisation provisoire, pour assurer la tranquillité publique et la subsistance de l'armée pendant l'occupation militaire, ce qui est de droit en pays conquis et d'une sage politique. D'un autre côté, la cour de Vienne aurait moins de prétextes pour exercer des vengeances. Les personnes qui auraient occupé des places dans l'ordre de choses dont nous parlons auraient toujours à répondre qu'elles n'ont pas agi par un acte de leur volonté, mais par la contrainte d'une force supérieure, et néanmoins, si le pays conservait son indépendance, il aurait une constitution républicaine tout organisée et sa liberté assurée, sans avoir été désolé par la fureur des partis.

Le Directoire exécutif s'en rapporte entièrement à vous pour la parfaite exécution de ce plan. Il est convaincu, quelle que soit l'issue, que vous aurez toujours été dirigé par votre attachement sincère à la république que vous servez et aux principes de la liberté. Il ne peut douter d'un zèle dont vous avez donné des preuves aussi éclatantes et aussi multipliées. Puissent nos vœux se réaliser en faveur de la liberté de cette partie de l'Italie, et vous aurez

ajouté, à la gloire d'un grand capitaine, la gloire non moins satisfaisante et non moins solide du bienfaiteur et du législateur d'un peuple libre.

Signé : Rewbell, Letourneur, Revellière-Lépeaux, Carnot.

Je ne sais plus pourquoi la signature de Barras ne se trouve pas, comme les quatre autres, au bas de mon manuscrit; mais, occupé de ses intrigues et de ses plaisirs, il était souvent absent de nos séances. Je ne me rappelle nullement, au reste, qu'il ait mis opposition à cette mesure.

J'observerai, avant d'aller plus loin, que je resserrais peut-être trop, dans cette instruction, le nombre des membres des deux conseils. Mais ici je n'entendais parler que des États où le pouvoir exécutif est éligible, multiple et temporaire. Le nombre des législateurs doit être, à mon avis, beaucoup plus grand dans ceux où le pouvoir exécutif est confié à un individu pour la vie; à plus forte raison lorsqu'il est héréditaire; tout le monde sentira pourquoi. Je crois néanmoins que, même pour le cas dont il s'agissait, le nombre que j'indiquais était un peu trop borné.

Quoi qu'il en soit, lorsque Bonaparte quitta l'Italie, il laissa la Cisalpine organisée à peu près comme le portaient ses instructions. Mais les lois nécessaires pour fixer toutes les parties de l'administration, comme je l'avais désiré, ne furent pas faites, et le général se trompa dans le plus grand nombre de ses choix. Il en résulta, après son départ et celui de Berthier, qui le suivit en Égypte, une confusion

et un désordre déplorables dans toute la république cisalpine. L'insolence de Brune qui y commandait, celle de son état-major et de tous les généraux, le brigandage de ces mêmes hommes, leur tyrannie, leur oubli de toute justice, de toute bienséance, et les vols scandaleux des compagnies de fournisseurs dont ils partageaient les fruits, mirent le comble aux malheurs de ces contrées.

XXXIX.

SUITE DES ÉVÉNEMENTS DANS LA CISALPINE JUSQU'A L'INVASION DES AUTRICHIENS ET DES RUSSES.
MESURES CONTRADICTOIRES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.
LUTTES DE SES AGENTS POLITIQUES ET MILITAIRES.
DÉSORDRES ET DILAPIDATIONS.

Je vais donner ici l'esquisse des événements politiques qui ont eu lieu en Italie, depuis le moment dont nous parlons jusqu'à l'invasion des Autrichiens et des Russes dans ce pays, et produire quelques-uns des traits qui caractérisent les hommes qui y ont figuré, et particulièrement Brune et Fouché. Mais la conduite de ces deux personnages et les ressorts qu'ils firent jouer, de concert avec beaucoup d'autres fripons, pour annuler les bonnes intentions et les sages mesures du gouvernement français, et continuer d'exploiter ces belles contrées à leur profit, veulent être connus avec détail. Je ne puis mieux remplir cet objet qu'en renvoyant le lecteur aux correspondances de Faypoult, Daunou, Trouvé avec

moi, et à plusieurs autres renseignements relatifs aux mêmes faits, et qui doivent également figurer dans les pièces justificatives de cet ouvrage.

Je puis répondre de la parfaite exactitude de tout ce qui est contenu dans ces pièces. D'abord elles portent avec elles un caractère de vérité et de probité qu'on ne peut méconnaître. Tous les témoignages que j'ai recueillis, la notoriété publique sur le caractère moral des auteurs de ces correspondances et celui de leurs adversaires, aujourd'hui trop fameusement connus, la part que j'ai prise dans tous ces événements, les communications verbales que j'ai eues avec tous ces différents personnages, et qui m'ont donné la facilité de les juger avec rectitude, tout doit concourir à me faire accorder une entière confiance, lorsque j'atteste que tous ces documents doivent faire foi pour l'histoire.

Bonaparte avait, il est vrai, donné l'exemple du despotisme militaire et commandé aux autorités du pays avec hauteur. Le système du pillage par les généraux lui était dû. « *Ceux qui servent la république,* » répétait-il souvent, « *doivent profiter de tous les moyens de fortune que leur offre son service.* » Mais au moins sa tyrannie n'était pas grossière et brutale comme celle de Brune, et sa conduite n'était pas crapuleuse.

Ce Brune était un homme médiocre, peu capable d'affaires, fort occupé de ses plaisirs, et comme tous les dantoniens, dont il faisait partie, grand partisan du désordre, au sein duquel ils puisaient impunément les trésors nécessaires à l'entretien de leur luxe. Il était vain, très-sensible à la flatterie, jaloux de son

autorité militaire; la dissimulation et la fausseté, qui se peignaient dans tous ses traits, formaient l'une des bases de son caractère. Il commença par se liguer avec tous les exagérés et les coquins, qui, usurpant le nom de patriotes, n'encensaient pas moins son intolérable despotisme. Ils se mirent d'accord avec lui pour perdre les gens de bien dans l'opinion, et s'emparer eux-mêmes de toutes les places et de tous les moyens d'escroquer de l'argent, soit du trésor public, soit des particuliers. La conduite subséquente de Brune à Hambourg a fait voir ce qu'il a dû faire en Italie. Il était puissamment secondé dans sa coupable conduite par son état-major, dont le chef était Suchet, depuis maréchal d'empire, militaire fort insolent et l'un des plus effrontés pillards. Un général Dufraisse, un général Gardane, etc., des hommes qui déshonoraient l'uniforme français, l'entouraient également.

Avec tout cela, Brune avait la manie du bel esprit. Mais ce n'était au moins qu'un ridicule. Daunou m'a raconté que lorsqu'il passa à Milan pour aller remplir sa mission à Rome, Brune l'accueillit fort bien; qu'il passa une journée avec lui, et que, pendant tout ce temps, il ne l'entretint que des petits vers dont il était l'auteur, et dont il le régala jusqu'à satiété.

Cependant, j'étais désespéré de voir ainsi des peuples que nous avions appelés à la liberté, voués à tous les genres d'oppression, d'insultes, de mépris, devenus la proie des états-majors, des commandants de place, des plus petits commandants de postes, des compagnies de fournisseurs, de leurs agents, d'un

vil amas d'intrigants, gens du pays, qui, dans toutes les fonctions, trahissaient les devoirs les plus sacrés, pour partager avec l'étranger la domination et les trésors de leur propre patrie, menacée, par toutes ces causes, d'une ruine et d'un bouleversement effroyables. D'ailleurs, ce déplorable état de l'Italie devait avoir pour la France les plus funestes conséquences, lui préparer de grands embarras et même de grands revers, comme les événements ne l'ont que trop prouvé.

Profondément affligé, je le répète, des maux de la Cisalpine, je sollicitai mes collègues de prendre enfin un parti qui pût arrêter le cours de tant de désordres. Je leur proposai de ne considérer que comme une ordonnance militaire la constitution cisalpine actuelle, qui, dans le fait, n'était pas autre chose, puisqu'elle avait été imposée au pays par Bonaparte, en vertu des instructions du Directoire exécutif, sans acceptation du peuple cisalpin ; ce qui avait été si bien reconnu, que Berthier, qui avait succédé à Bonaparte, avait changé deux membres du Directoire exécutif cisalpin et plusieurs membres des conseils législatifs. Je proposai de substituer à cette constitution la constitution romaine, comme ayant plus d'ensemble, un pouvoir exécutif plus énergique, et devant être plus durable, toutes choses égales d'ailleurs. Je demandai que, simultanément, on fît faire le choix des sujets les plus propres aux diverses fonctions qu'elle instituait. Mais toujours dirigé par les motifs développés dans ces instructions données à Bonaparte, je demandai qu'en même temps que cette constitution définitive serait mise à exécu-

tion, elle fût accompagnée de l'ensemble de lois et d'institutions nécessaires pour procurer à la nouvelle république les moyens d'administration d'un État anciennement constitué, et ayant depuis longtemps complété le système entier de ses lois; avantage incalculable pour assurer à cette contrée sa liberté, son bien-être, et pour donner de suite à la France une alliée vraiment utile.

Je crus qu'il convenait, dans l'exécution de ce plan, de ne pas laisser paraître l'influence directe du gouvernement français, sinon dans le fond, au moins dans la forme, et cela pour donner plus de dignité à la nouvelle république, pour éviter autant que possible les clameurs des brouillons des deux pays, et ôter aux cabinets étrangers le prétexte de se plaindre de la dépendance où la France tenait la Cisalpine, quoique cette mesure n'eût, en réalité, d'autre objet que de mettre cette dernière dans le cas d'assurer plus promptement et plus solidement, de fait comme de droit, son indépendance.

Si tous les agents du gouvernement français avaient suivi ses instructions et ses ordres, rien n'était plus facile que d'amener la majorité des conseils législatifs et le Directoire cisalpin à faire spontanément cette réforme dans une seule séance, et de la faire consacrer dans les assemblées primaires par le vœu libre des Cisalpins. Mais, comme on le verra par la suite, le mauvais choix de plusieurs de ces agents, l'appui qu'ils trouvèrent dans le Directoire français lui-même, la prééminence qu'on eut toujours la faiblesse de laisser à l'autorité militaire, qui n'en peut souffrir aucune autre à côté d'elle, la faiblesse ou

plutôt la lâcheté avec laquelle on laissa ceux qui en étaient revêtus en abuser impunément, les ménagements toujours gardés pour un général en chef qui devait être destitué et sévèrement puni, tout cela rendit impossible la réforme par un mouvement spontané des autorités cisalpines. Mais n'anticipons pas sur les faits.

Le Directoire français adopta mes vues. Nous chargeâmes, en conséquence, l'ambassadeur français dans la Cisalpine de tout préparer pour remplir l'objet que je viens d'exposer. Des instructions lui furent données avec l'ordre d'agir le plus secrètement possible, pour ne pas se créer des obstacles, et ne pas donner l'éveil à tous les chefs de parti et aux entrepreneurs de factions, de manière que le coup salutaire qu'on méditait fût porté à l'improviste, et le corps social fortement organisé, avant qu'ils eussent pris leurs mesures pour continuer de l'opprimer et de le piller sous le nom sacré de la liberté.

L'ambassadeur français était Trouvé. On verra par sa correspondance avec moi à quel point les hommes peuvent changer de conduite et de langage suivant les circonstances. Pendant tout le temps que je pus influer sur sa fortune, il se comporta de la manière du monde la plus louable; ses principes et ses actes furent ceux d'un républicain sincère et d'un homme de bien. *Quantum mutatus ab illo!*

Né, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, dans une petite ville de l'Anjou, Chalonnes-sur-Loire, il fut élevé par les soins et aux frais d'un M. Pauly, riche concessionnaire de mines de houille dans cette même province. Il avait fait à Paris d'excellentes

études. Pendant l'Assemblée constituante, mon bon ami Leclerc, son compatriote, lui fit faire ma connaissance. Il avait été rédacteur du *Moniteur* sous la Convention. Entré, sous le Directoire, dans la carrière diplomatique, jusqu'au règne de Bonaparte il n'encourut aucun reproche fondé. Lorsque nous le nommâmes ambassadeur près la Cisalpine, et que nous le chargeâmes d'exécuter ce dont j'ai parlé, il méritait toute la confiance qui lui fut accordée, et je ne crains pas de dire que ce fut un grand malheur qu'elle ne lui eût pas été accordée pleine et entière, et qu'on ne lui eût pas subordonné le général en chef, chose conforme à tous les principes, et particulièrement nécessaire dans cette occasion. Ce chef militaire eût dû être forcé de satisfaire aux réquisitions du chef politique, dans toutes les affaires politiques et administratives, sans pouvoir s'y immiscer en rien. Les bonnes et loyales intentions du gouvernement français eussent été remplies sans obstacles, et tout porte à croire que nous eussions évité, en Italie, les revers qui ont puissamment contribué à renverser notre république. Mais en laissant toujours à Brune le commandement de l'armée, son influence et sa participation, on gâtait trop manifestement toute l'affaire.

Trouvé avait avec lui, pour secrétaire de légation, le citoyen David, le même qui, comme consul général à Smyrne, vient de s'illustrer, à l'occasion des massacres de Chio, par son courage et son humanité. C'est un des hommes les plus estimables que je connaisse, et l'un des plus capables de grandes affaires, par ses talents, ses connaissances et son

caractère. Trouvé et lui travaillèrent conjointement pour accomplir dans toute son étendue l'opération confiée à l'ambassadeur. Ils appelèrent les citoyens les plus distingués par leur probité et leurs lumières, pour discuter avec eux, et s'éclairer sur les divers objets qu'ils avaient à traiter. En même temps, nous fîmes passer Faypoult de Rome à Milan, pour préparer le système complet des finances et toute la législation y relative.

Ces trois hommes, alors étrangers à tout parti, amis sincères de la liberté, ayant les mains et la conscience pures, s'entendirent fort bien. Mais pendant qu'ils s'efforçaient assidûment d'assurer à la Cisalpine son indépendance et sa prospérité, Brune, de concert avec tous les désorganisateurs, les fripons, les espions et les salariés de l'Autriche, travaillait en dessous pour neutraliser ces généreux desseins, et pour aggraver encore le sort de ce malheureux pays. Parmi tous ces brigands se trouvait un colonel Lahoz, officier autrichien, qui en l'an v avait déserté ses drapeaux et avait enlevé la caisse de son régiment. Après s'être livré, à Paris et à Milan, à toutes sortes d'exagérations, il leva enfin le masque en repassant au service de son ancien maître.

L'ambassadeur Trouvé, ayant reçu les dépêches du Directoire français, alla chez Brune, et, pour ne pas blesser son amour propre, lui fit part de ses instructions. Il craignait qu'autrement l'humeur ne l'empêchât de seconder de bonne grâce, par ses dispositions militaires, les projets du gouvernement français. Les batteries de Brune n'étaient pas encore dressées; il promit de se prêter à tout.

Cependant, peu à peu, naissent des bruits sourds qu'on répand dans les clubs et dans les conseils législatifs. Les généraux, les aides de camp, les intrigants, en un mot tout le peuple des ultra-révolutionnaires, les agents de la compagnie Bodin-Laporte-Flachat, tous crient à la trahison. Partout on pousse des clameurs furieuses contre les novateurs qui veulent anéantir la liberté dans la Cisalpine, et livrer ce pays aux brigandages des Trouvé, des Faypoult, etc. Une fête publique (celle du 18 fructidor) a lieu; l'ambassadeur, le secrétaire et toutes les personnes attachées à la légation française, y sont exposés par les dispositions des Dufraisse et consorts à des avanies préméditées. Un bal est donné chez l'ambassadeur: les militaires s'y présentent, s'y comportent avec la dernière insolence, et font tout pour y introduire la confusion et le désordre. Le repas donné par le général Brune devient une orgie de cabaret, où l'on n'observe ni les bienséances générales, ni celles qui étaient commandées, dans ce cas particulier, par la présence des ambassadeurs des cours alliées.

Dès lors Brune tergiversa. Pressé, néanmoins, par l'ambassadeur, de faire les dispositions militaires dont il le requérait en vertu de ses instructions, il promit, en présence de Faypoult, d'y obtempérer, et finit par s'y refuser au moment de l'exécution. Il prit pour prétexte le danger qu'il y aurait à agir à l'approche d'une guerre dont on était menacé, la fermentation où étaient les esprits, et l'opposition qu'on en devait attendre.

Il faut observer que si Brune eût voulu seconder de bonne foi l'ambassadeur, aussitôt que celui-ci lui

déclara que tout était disposé, l'opération se serait encore exécutée sans la moindre difficulté et le moindre trouble, par le Corps législatif cisalpin, et cela sans que l'influence française y contribuât ostensiblement. En effet, la réforme était universellement et ardemment désirée par toutes les classes du peuple cisalpin, et par tout ce qu'il y avait d'honnête et d'éclairé dans les autorités. Mais bientôt cela devint impossible.

Dans cette occurrence, Trouvé envoya à Paris l'estimable secrétaire de légation David. Il était chargé de demander au Directoire s'il ne valait pas mieux, dans l'état où l'on avait amené les choses, montrer franchement l'influence du gouvernement français, et renvoyer officiellement à l'ambassadeur le projet de constitution mis en forme, avec autorisation de requérir le général pour en faire la promulgation.

Brune, de son côté, vint à Paris, accompagné de Lahoz, député par le Directoire cisalpin, et que le Directoire français refusa de recevoir.

David et Brune furent entendus séparément et conjointement. Il fut reconnu que les motifs allégués par le dernier, pour ne pas exécuter l'opération, étaient mal fondés; que la crainte de la guerre avec l'Autriche était une raison de plus pour mettre promptement le projet à exécution, puisqu'il devait donner plus de stabilité et d'ensemble au gouvernement cisalpin, diminuer considérablement ses dépenses, améliorer ses revenus, et mettre fin aux déprédations scandaleuses qui dévoraient cette république. Il fut donc décidé que l'opération serait faite de concert, pour les moyens d'exécution, entre l'ambassadeur

et le général, qui promit d'y coopérer de son mieux.

On convint de fermer les clubs ; on ne plaça que deux membres nouveaux dans le Directoire, Luosi et Sopranzi, tous les deux honorés de la confiance publique. Sopranzi était particulièrement recommandable ; probité, zèle, lumières, talents, grandeur d'âme, fermeté héroïque, il réunissait toutes ces qualités. Il se montra bientôt le *justum et tenacem propositi virum;* on en verra la preuve dans les pièces justificatives. Par une lâche condescendance à l'égard de Brune, et malgré mes réclamations, on laissa membres du Directoire cisalpin Alessandri et Lamberti. Le premier était l'espion de Brune, auquel il faisait part de tout ce qui se passait dans le conseil de cette autorité. Était-ce là le parti à prendre ? n'était-il pas trop clair qu'en ménageant ainsi un général coupable de désobéissance, d'intrigue et de mauvaise foi, on ne parviendrait à rien faire de bien et de solide surtout? Comment laisser ainsi les agents diplomatiques en dernière ligne, sans cesse exposés à la morgue brutale des militaires? La suite fera voir quelle fut l'issue d'une opération qui devait avoir les plus heureux résultats, et qui ne produisit que de misérables tracasseries, déconsidéra le gouvernement français, donna à ses actes un caractère d'irrésolution et de pusillanimité vis-à-vis des généraux, et contribua puissamment à la ruine des deux républiques.

En vain j'élevai la voix pour que le Directoire français mît le général et l'ambassadeur chacun à sa place, ou, pour mieux dire, en vain je le pressai vivement de remplacer Brune, d'écarter de Milan tout ce qui composait son état-major, et de soumettre

ceux qui les remplaceraient aux agents en chef politiques et administratifs, pour tout ce qui était étranger au service militaire.

Je criai dans le désert. Barras, d'accord avec Brune dans tout ce tripotage, était loin de se prêter à de pareilles mesures. Treilhard, Rewbell et Merlin se laissèrent (je ne comprends pas comment, surtout à l'égard de Rewbell) capter par Brune. Rewbell était très-ennemi du despotisme militaire, très-ennemi du parti de Brune; malheureusement, il me regardait toujours comme un peu enclin au modérantisme, ainsi que je l'ai déjà expliqué, et il supposait volontiers la même tendance à ceux qui m'étaient particulièrement attachés, soit comme amis, soit comme membres des conseils, soit comme agents du gouvernement. On fit donc un replâtrage, lorsqu'il fallait faire une opération nette et tranchée.

Brune retourna à Milan. Le parti anarchiste, les désorganisateurs, les unitaires, etc., allèrent au-devant de lui en triomphe. Ici je dois dire ce que c'était que ces unitaires. C'était ceux qui voulaient qu'on détruisît tous les gouvernements qui subsistaient en Italie, pour ne faire de ce grand et beau pays qu'une seule nation, régie par un seul gouvernement fédéral: projet digne assurément d'un vrai patriote italien, mais alors néanmoins uniquement prêché par les intrigants et par quelques hommes plus ardents qu'éclairés. En effet, dans la situation des choses, une pareille entreprise était parfaitement inexécutable; elle ne pouvait que procurer à la France un surcroît d'embarras, et exposer son gouvernement aux reproches les mieux mérités. D'ail-

leurs, il était bon, sans doute, que l'Italie entière fût *républicanisée.* C'était l'objet de nos vœux ; du moins c'était sincèrement le mien. Mais était-il de l'intérêt de la France qu'elle ne formât qu'une seule république, et, d'autre part, les préjugés, les intérêts et le caractère des habitants se seraient-ils prêtés à un entier amalgame?

Brune, avec sa fausseté ordinaire, avait fait, *devant moi,* un grand éloge de Trouvé au Directoire exécutif. Cependant, à son arrivée à Milan, il ne lui témoigna que de la froideur. Ce n'était pas de favorable augure quant à la bonne volonté du général. Il ne put néanmoins se dispenser de prêter son secours au parti pris par l'ambassadeur d'exécuter d'autorité, au nom du gouvernement français, ce qu'il n'était plus possible d'attendre de celui de la Cisalpine. Quoique ce fût la plus grande partie des deux conseils législatifs cisalpins qui le désirât, ils n'osaient plus en ce moment exécuter spontanément ce que, deux mois plus tôt, ils eussent fait avec le plus grand empressement.

Le jour étant fixé, les salles des deux conseils furent gardées par les troupes françaises. On n'y admit que les membres qui avaient des lettres signées de Trouvé et de Brune. A midi, l'ambassadeur adressa au Corps législatif la constitution avec ses lois organiques. Elles étaient accompagnées d'une lettre qui contenait l'exposé fidèle de l'état malheureux de la république cisalpine, des motifs qui faisaient agir le gouvernement français, du bien qui devait résulter de chaque changement fait à la constitution. Tout fut reçu avec transport dans l'un et l'autre conseil ;

il n'y eut ni arrestation, ni persécution; la tranquillité publique ne fut pas un instant troublée; la satisfaction fut générale dans tout le pays.

Cependant, le Directoire français désira que ces opérations fussent consacrées par le peuple cisalpin dans ses assemblées primaires; mais ce qu'il y eut de bien étrange, c'est que Brune fut chargé particulièrement de cette affaire; l'ambassadeur fut seulement invité à le seconder. On allégua, pour motiver une semblable inconvenance, que le général, par sa position, était plus à même de bien remplir cet objet. Au reste, Trouvé s'empressa de l'assurer qu'il était prêt à le seconder de tous ses moyens. Brune lui fit un accueil amical et lui dit qu'il remettait l'exécution de cette mesure à son retour de Brescia, où il allait faire un voyage. A son retour, il montra beaucoup de froideur à l'ambassadeur, et beaucoup d'embarras au sujet de la tenue des assemblées primaires. Il commença à traiter, en toute occasion, avec un grand mépris les trois derniers citoyens appelés au Directoire cisalpin, tandis qu'il faisait un pompeux éloge des deux autres.

Cependant, depuis les derniers changements, une grande harmonie régnait entre tous les corps de l'État, lorsque, tout à coup, le parti désorganisateur montre de l'audace et de grandes espérances. En effet, la nouvelle arriva à Milan que Trouvé était rappelé de son ambassade, et envoyé à Stuttgard. Il n'était plus possible, à la vérité, d'espérer que le général et l'ambassadeur pussent agir de concert, et il fallait rappeler l'un ou l'autre. Mais quel est celui qu'on conserva à Milan? Celui qui avait constam-

ment désobéi aux ordres de son gouvernement, et qui s'était rendu odieux à tout le pays. Ce fut Brune enfin, et, malgré tous mes efforts, ce fut Trouvé qu'on renvoya. Et quel fut le successeur qu'on lui donna ? Ce fut Fouché !... Ce dernier arrive, accompagné du fameux fournisseur Laporte, et précédé de l'horrible réputation qu'il s'était faite à Nevers et à Lyon. Je prédis à mes collègues, avec la plus grande assurance, que, malgré leur partialité pour un pareil homme, ils seraient forcés de le rappeler bientôt; mais après qu'il aurait tout perdu, ou tout laissé perdre.

A la nouvelle de ce choix étrange, l'effroi s'empara de toutes les classes de citoyens. Néanmoins, en arrivant, Fouché déclara au président du Directoire cisalpin et au ministre des relations extérieures, Birago, qu'il avait ordre de conserver les changements qui venaient d'être faits par son prédécesseur, et qu'il les maintiendrait. Cependant Trouvé, ayant résigné ses fonctions le 27 vendémiaire, dans la nuit du 27 au 28, Brune, par une simple notification, chassa des conseils législatifs cinquante-huit députés et les remplaça par ceux qui s'étaient opposés à la nouvelle constitution. Il força deux directeurs à donner leur démission, et fit enlever par la violence, du palais du Directoire exécutif, Sopranzi, qui, malgré d'horribles menaces, refusa de donner la sienne et de se soumettre aux volontés arbitraires du général. Celui-ci le fit arracher de son appartement par des gendarmes. Sopranzi protesta contre tous ces attentats avec une fermeté et un courage dignes des temps antiques.

Ici, il est à remarquer qu'Amelot, envoyé à

Milan par le Directoire français, en qualité de commissaire, pour mettre de l'ordre dans les finances de l'armée d'Italie, avait eu bientôt à faire la demande d'un secours extraordinaire pour les besoins de l'armée. L'intervention de Trouvé, comme ambassadeur, devint nécessaire pour réclamer l'exécution de l'engagement pris par l'article VI du traité d'alliance, de fournir le supplément de dépense indispensable en cas de guerre. La demande précisée par le commissaire fut de douze millions, qu'il proposa de diviser ainsi : quatre millions en numéraire, huit millions en domaines nationaux. — Eh bien, ce secours extraordinaire avait été refusé par les deux membres du Directoire conservés par Brune, et voté par les trois qu'il arracha à leurs fonctions, et cela après un discours aussi lumineux qu'énergique de Sopranzi.

Cependant, en apprenant le coup d'autorité que Brune avait eu l'audace de faire, Fouché feignit d'être fort en colère contre lui. Il alla le trouver sur-le-champ, et lui demanda d'après quelle autorisation il avait fait ces changements. Brune lui montra une lettre du Directoire exécutif français. Fouché lui fit observer que cette lettre se trouvait en contradiction avec les instructions qu'il avait reçues postérieurement et qui lui enjoignaient de tout conserver.

Je n'ai aucun souvenir d'une pareille lettre; si elle eût existé, elle eût été trop absurde, puisqu'elle eût été en contradiction pleine et entière avec tous les ordres donnés, antérieurement et postérieurement à cette prétendue lettre, par le Directoire français. Je demeure convaincu aujourd'hui, comme je le fus alors, qu'elle avait été surprise, ou plutôt supposée.

Il est resté clair à mes yeux que tout ce qui se passa à Milan depuis le retour de Brune du voyage qu'il avait fait à Paris était le résultat d'une trame concertée dans cette dernière ville avec Barras et Fouché, désespérés de voir la malheuseuse Cisalpine arrachée à leur oppression, à leurs brigandages, et à celui de la compagnie Bodin, dont ils favorisaient les infâmes voleries et dont ils partageaient les bénéfices.

On peut penser aussi, sans témérité, qu'ils se faisaient payer par l'Autriche pour empêcher la consolidation du gouvernement cisalpin, qui devait lui rendre au moins plus difficile son retour en Italie. Ce retour lui eût été tout à fait fermé, si Bonaparte, par je ne sais quelles vues ultérieures, ne lui eût laissé une ouverture en lui livrant Venise et ses États. Les pièces publiées par Fauche-Borel et par d'autres, relativement à Barras, la conduite de Brune à Hambourg, ses liaisons à Milan avec Lahoz et d'autres espions étrangers, la vie politique de Fouché, et surtout l'insigne trahison dont il s'est rendu coupable dans le temps des deux restaurations, permettent de tout croire de pareils hommes. — Mais ces violents soupçons se convertissent en certitude à la lecture de trois pièces authentiques, qui furent insérées dans tous les journaux du temps, et entre autres dans *l'Ami des lois*, nº 1236 (14 nivôse an VII). — On les trouvera reproduites parmi les pièces justificatives et sous le nº 2 ; ce sont : 1º une lettre de Pignatelli au chevalier Prioca, du 2 octobre 1798 ; 2º un post-scriptum du même au même, du 4 du même mois ; 3º une lettre du baron d'Averveck à M***, gouverneur de Turin.

On y trouvera la preuve que le Directoire exécutif n'a, dans aucun temps, cessé de vouloir la paix obstinément, et que, pour cette raison, les cabinets de l'Europe ne la voulaient pas, faits qui démentent les fausses imputations, à cet égard, de Mme de Staël et de tous ceux dont elle s'est faite l'écho. On s'y convaincra aussi que ces mêmes cabinets poussaient les factieux de la France et ceux des nouvelles républiques à toutes sortes d'exagérations, pour empêcher ces nouveaux gouvernements de se consolider, malgré tous les efforts du Directoire français pour atteindre ce but, dont il était sans cesse occupé. On y verra comment ces mêmes cabinets agissaient, (particulièrement dans la Cisalpine,) et combien la conduite de Brune, celle de ses courtisans et de ses acolytes, étaient en harmonie avec les intrigues des cours. Il était impossible d'agir aussi conformément à leurs vues sans être au nombre de leurs agents, et sans leur avoir vendu les intérêts de la patrie.

La prétendue colère de Fouché, sa conduite dans cette affaire, ne furent donc qu'une comédie jouée entre Brune et lui. Comment, en effet, imaginer que Brune et Fouché, qui étaient de la même coterie politique, et, on peut dire, camarades thermidoriens, ne se fussent pas respectivement communiqué, l'un les instructions réelles dont il était porteur, l'autre la prétendue lettre du Directoire français? Fouché était arrivé à Milan le 21 vendémiaire, et Brune n'avait fait son opération que le 28. Pourquoi ce dernier n'osa-t-il exécuter son attentat qu'après que Trouvé eut cessé ses fonctions, et dans la même nuit où Fouché commença les siennes? Comment Fouché

fut-il assez lâchement prévaricateur pour présenter ses lettres de créance à ce même Directoire cisalpin, que Brune venait de former par intrusion, et que lui, Fouché, avait ordre de son gouvernement de méconnaître, et de faire remplacer par celui que Brune venait de dissoudre sous ses yeux? Pourquoi ne s'entoura-t-il que des ennemis de la réforme, de tous les exagérés, de tous les fripons, et pourquoi resta-t-il si intimement lié avec un général en chef qui agissait d'une manière si opposée aux instructions que lui, ambassadeur, avait reçues? Je le répète : tout était arrangé à Paris, et Fouché jouait son rôle. — Cependant, Brune et lui s'occupèrent des moyens de forcer la main au gouvernement français, et d'assurer le maintien en place de leurs créatures.

Ils imaginèrent de présenter aux Cisalpins, réunis en assemblées primaires, cette même constitution que Brune avait refusé de faire accepter pendant que Trouvé était en fonctions. La raison en est simple. Ils savaient bien qu'ils se moqueraient de la constitution, eux et leurs partisans, tant que ceux-ci resteraient dans les places, et que ceux qui avaient été choisis par Trouvé en seraient exclus. Or, à la suite de l'acte constitutionnel (auquel ils firent, au reste, deux ou trois changements qui rendaient impossible la bonté des choix dans les élections et la stabilité dans le gouvernement), ils placèrent la liste des hommes appelés aux plus hautes fonctions par le général Brune. L'adoption de ces listes leur imprimait, suivant eux, un caractère de légitimité, qui assurait à ceux qui y étaient portés la durée de leur place.

Cependant, en dépit de toutes leurs manœuvres, l'opinion publique leur étant contraire, ils se virent obligés de mettre de côté, sans pudeur, toutes les formes, dont l'oubli fut porté si loin, que, dans Milan, peuplé de 175,000 habitants, il n'y eut qu'une seule assemblée primaire. Ce ne fut qu'un affreux tumulte. Les registres furent déchirés, et, dans plusieurs parties de la Cisalpine, les assemblées primaires furent ensanglantées. Plusieurs d'entre elles rejetèrent hautement la constitution et les listes y annexées; on ne les regarda pas moins comme acceptées, et les membres des autorités nommés par Brune comme légitimement élus. — Ce fut alors que, favorisés par l'ambassadeur Fouché et le général Brune, le désordre et le pillage furent sans bornes.

Cependant, le jour où Brune détruisit l'ouvrage de Trouvé pour y substituer le sien, celui-ci fit partir un courrier pour Paris, chargé d'une lettre très-courageuse, qui dénonçait au Directoire français la conduite criminelle du général. Le Directoire annula toutes les opérations de Brune, ordonna que la constitution fût présentée au peuple, telle qu'elle était avant le 28 vendémiaire, et Joubert remplaça Brune dans son commandement.

Voici un trait qui peut servir à compléter l'idée qu'on doit se faire de la cupidité de ce dernier. Au moment de partir, il exigea avec menaces, de la trésorerie nationale cisalpine, deux cent mille francs qu'on s'empressa de chercher. On ne put en réaliser que quatre-vingt-dix mille, dont il fut obligé de se contenter. Il avait reçu, en outre, trois mille louis du Directoire cisalpin qu'il avait arbitrairement formé, et

Fouché, vingt mille louis pour soutenir ses opérations[1].

L'arrêté pris par le Directoire français prouve seul, pour le dire en passant, que la lettre que Brune exhiba à Fouché était surprise ou plutôt supposée. Il disculpe également Treilhard, Rewbell et Merlin de complicité avec ces deux brigands, quoiqu'on ait toujours droit de s'étonner de leur excessive faiblesse et de leur imprévoyance dans toute cette affaire. Ce qui complète, au surplus, à mes yeux leur justification, c'est l'empressement qu'ils mirent à prendre l'arrêté dont je parle, ainsi que ceux par lesquels, afin d'arrêter les désordres de la Cisalpine, on y envoya, comme commissaire pour la partie financière, Amelot, indiqué par Treilhard, et qui remplit sa mission avec tout le zèle, toute la capacité, toute la fermeté et toute la délicatesse qu'on pouvait exiger, et pour ambassadeur le respectable Rivaud, dont le noble caractère, les manières simples et dignes, et l'habileté dans les affaires honorèrent beaucoup le choix du gouvernement. C'était un de nos anciens collègues à la Convention, dont Rewbell nous fit souvenir. Les trois directeurs dont il s'agit ici mirent aussi le même empressement à adopter les arrêtés vigoureux pris enfin contre les dilapidateurs, avec le parti pris d'en assurer l'exécution.

Je le répète encore, on ne peut les taxer que de faiblesse pour des hommes avec lesquels des circonstances critiques les avaient autrefois nécessairement réunis, qui faisaient toujours sonner haut leur patriotisme, et qui, sans oser continuer de présenter les

1. Faut-il lire seulement *deux mille louis*, bien que le manuscrit porte un 2 suivi de quatre zéros? (O. L. L.)

patriotes sages, quoique énergiques, comme des aristocrates, les accusaient au moins d'un modérantisme qui ne peut convenir dans les moments de révolution, comme si la violence était de l'énergie, et une exaltation fougueuse, du patriotisme.

Cependant ce n'était pas assez de changer le général en chef. Il fallait changer l'état-major et une partie des généraux, et ne pas laisser pour ambassadeur, comme on le fit encore pendant quelque temps, un homme aussi incapable et aussi immoral que Fouché.

Joubert passait pour un honnête homme; aucun témoignage du contraire ne m'est parvenu. Il avait fait preuve de beaucoup de talents militaires à la tête d'une division; mais il avait la tête un peu étroite, quoiqu'il ne manquât ni d'acquit ni d'esprit; il était susceptible, et avait passablement de morgue militaire. Quant à sa capacité comme général en chef, sa mort, au début de la première bataille qu'il ait donnée en cette qualité, ne permet pas de la juger sûrement.

Dans ce nouvel état de choses, la principale direction des affaires dans la Cisalpine se trouva entre les mains de l'ambassadeur Fouché, du général Joubert et des commissaires Faypoult et Amelot. Ces deux derniers mettaient dans leurs opérations financières, comme dans leurs avis politiques (quand ils étaient consultés), un entier dévouement et un désintéressement des plus honorables; seuls ils avaient des vues politiques et des connaissances administratives. Ces quatre personnages parurent d'abord marcher de concert. Mais la conduite tortueuse et les discours de Fouché dans le public démentaient les sentiments

qu'il exprimait dans leurs réunions. Il était loin de vouloir contribuer à l'exécution du dernier arrêté pris par le Directoire français. Joubert montrait la meilleure volonté, et je crois qu'il l'avait. Mais les Suchet, les Fouché, etc., surent profiter des défauts de cet honnête homme. Ils lui inspirèrent de vaines craintes sur les conséquences de la réunion des assemblées primaires, et sur le danger imminent d'exaspérer *les grands patriotes* et de les décourager dans un moment où, menacé de la guerre, on avait besoin de toute leur énergie. Joubert, avec ses bonnes intentions, tergiversa donc toujours, laissa subsister l'ouvrage monstrueux de Brune, et finit bientôt par donner sa démission de son commandement.

Son état-major et ses généraux avaient flatté son amour-propre, exalté son orgueil ; ils lui avaient montré l'honneur du généralat comme souverainement offensé par les arrêtés qui confiaient l'administration des finances de l'armée à des commissaires civils. En effet, cela mettait les états-majors et les généraux hors d'état de dilapider aussi à leur aise qu'ils l'avaient fait jusque-là. Amelot était devenu l'objet de leur haine : ils l'accablèrent de calomnies, ainsi que Faypoult, comme ils l'avaient fait pour Trouvé. A les entendre, ces trois hommes avaient tout dévoré dans la Cisalpine, tandis que les états-majors et les généraux, avec les mains les plus pures, avaient en vain réclamé, dénoncé, etc. Joubert eut donc le tort de se laisser séduire par ces flatteries et ces grossiers mensonges ; son orgueil irrité le porta à s'obstiner à résigner son commandement, si l'on ne révoquait pas les commissaires civils, et les arrêtés qu'ils étaient

chargés de faire exécuter. Le Directoire n'eut pourtant pas la faiblesse de le faire.

Cependant Fouché se conduisait d'une manière si insensée, si contraire à toute raison et à toute décence, sa correspondance était si misérable, si ridicule, si dépourvue de toutes vues politiques et administratives, que le Directoire français s'aperçut que ma prédiction allait s'accomplir. Néanmoins, soutenu par Barras, ce vil intrigant ne fut pas rappelé tout de suite. Barras obtint qu'avant de prendre une pareille mesure, on envoyât un agent secret à Milan, pour s'assurer si Fouché méritait tous les reproches dont il était accablé. Ce commissaire confidentiel fut encore le secrétaire de Barras, Bottot. — Je n'ai jamais pu comprendre l'aveuglement ou la faiblesse de mes trois autres collègues dans cette occasion. Mais ce qui ne me surprit pas moins, c'est que Bottot nous déclara à son retour que Fouché était incapable d'une mission diplomatique de cette importance, et qu'il déshonorait son gouvernement par l'indécence de sa conduite, par son étourderie, par son mépris affecté pour toute bienséance; qu'ambassadeur d'une grande république, il n'avait que la tenue d'un manant, sans la moindre dignité, ni dans ses manières, ni dans ses communications officielles.

Est-ce pressé par la vérité, ou bien par quelque motif particulier, que Bottot nous fit ce rapport? Je n'en sais rien; mais enfin, d'après une semblable déclaration, Fouché fut définitivement révoqué. Il quitta Milan, emmenant avec lui la voiture, les chevaux, le linge et quantité d'objets appartenant à l'hôtel de l'ambassade, et il se rendit à Turin auprès du général

Joubert, qui avait quitté son commandement, comme je l'ai déjà dit.

Ce fut alors que l'honnête Rivaud fut envoyé comme ambassadeur dans la Cisalpine. Là, d'accord avec Amelot, Faypoult, et secondé par le général Moreau, qui se montra toujours disposé à concourir avec tous les agents civils, dans les utiles réformes qu'ils étaient chargés de faire, il exécuta de suite l'arrêté pris pour rapporter les arrêtés de Brune, et rétablir ceux de Trouvé, ce qui s'opéra sans le moindre trouble. Les assemblées primaires furent calmes, et la joie universelle dans la Cisalpine.

Telle fut enfin l'issue d'une opération d'une si grande utilité, si mal menée, si fort contrariée. Elle ne put préserver la Cisalpine de rentrer sous le joug de la maison d'Autriche, comme elle l'eût fait, suivant toutes les probabilités, si elle avait été exécutée avec célérité, énergie et prudence, et l'on verra bientôt pourquoi. Mais, avant d'aller plus loin, j'ai quelques mots à dire pour répondre aux reproches qui m'ont été faits par les hommes de parti, d'avoir, dans cette occasion, violé la souveraineté du peuple cisalpin.

J'ai répondu dans le temps à ce reproche dans ma défense, lors des accusations portées contre moi dans les deux conseils, après le 30 prairial. J'ajouterai seulement ici que lorsqu'un peuple est en dissolution, par quelque cause que ce soit, et se trouve hors d'état de se réorganiser lui-même sans de longs malheurs, et avec l'incertitude d'y réussir, le législateur ou le gouvernement qui s'empare de la dictature chez ce peuple est un coupable qui ne mérite que la haine de la postérité, si son objet est uniquement d'établir son

injuste puissance; mais qu'il est digne, au contraire, du respect et de la reconnaissance de toutes les nations présentes et à venir, s'il a uniquement en vue de lui épargner de longues et infructueuses convulsions politiques, et de lui assurer promptement la liberté, l'ordre et la force dont il est susceptible. C'est là un de ces cas qui se rencontrent assez souvent dans les affaires humaines, et dans lesquels tous les raisonnements métaphysiques sont insuffisants pour déterminer d'une manière positive la légitimité d'une action, dont la justice ou l'injustice ne peut être appréciée que par la droiture ou la perversité de l'intention. Si l'on me juge d'après cette maxime, j'ose croire qu'aux yeux de l'équité je n'ai pas mérité de blâme pour avoir déterminé le Directoire exécutif à prendre les mesures dont je viens de rendre compte, et qu'on ne reconnaîtra pas de vues illégitimes dans les instructions que je fis donner à Trouvé.

XL.

FAITS RELATIFS AUX AUTRES PARTIES DE L'ITALIE. LE PIÉMONT. — ROME. — NAPLES.

Je m'éloigne en ce moment de la Cisalpine. J'aurai l'occasion d'y revenir à l'époque où la guerre recommença avec l'Autriche. Mais avant de quitter l'Italie, je ferai connaître quelques faits relatifs aux autres parties de ce grand pays, qui sont peu connus, ou faussement envisagés. Je commence par le Piémont.

J'ai dit qu'à sa sortie de Milan, Fouché était allé à Turin, auprès du général Joubert, qui l'accueillit fort bien. Ce général s'était rendu dans cette ville, à la suite de l'abdication du roi de Sardaigne. Le Directoire exécutif avait fait de bonne foi la paix avec ce prince, et n'avait eu, en traitant, aucune vue ultérieure. Il désirait entretenir avec lui des relations de bon voisinage. La rupture du traité et l'abdication forcée du roi ne furent dues qu'à l'insigne mauvaise foi avec laquelle il en agit, en excitant contre l'armée française des insurrections continuelles, en faisant assassiner nos soldats, en exerçant de grandes barbaries contre quiconque ne se montrait pas ennemi des Français, et en prenant une attitude menaçante. Ce qui donnait à tout cela une véritable importance, c'est l'assurance qu'avait le gouvernement français que le cabinet de Vienne faisait des dispositions pour recommencer la guerre, avec l'aide d'une armée auxiliaire russe, qui était en marche. Le Directoire crut alors de son devoir d'exiger du gouvernement piémontais qu'il abandonnât le pays. Cette mesure, au surplus, plaisait singulièrement aux états-majors et aux généraux stationnés dans la Cisalpine, qui n'avaient pas négligé de mettre à profit les sottises et les perfidies de cette cour, pour en hâter la chute. Le Piémont leur offrait un pays neuf à exploiter, de nouveaux grades, de nouveaux commandements, avec l'exercice de cette tyrannie à laquelle ils s'étaient si bien accoutumés, et que nous essayâmes trop tard de réprimer.

Au reste, la retraite de la triste cour de Turin ne fit pas plus de sensation dans cette ville, suivant

d'Aymar, qui y était alors agent politique, que l'évacuation d'un couvent. Encore cette retraite eut-elle lieu trop tard; effectuée plus tôt, les exécutions atroces commandées par cette cour faible et cruelle n'auraient pas eu lieu.

D'après les renseignements qui me furent communiqués par Ginguené, ambassadeur à Turin, homme intègre et patriote éclairé, plusieurs millions envoyés à Balbi, ambassadeur du Piémont près du gouvernement français, furent destinés à porter la corruption jusque dans le sein de ce gouvernement. Qu'on se rappelle le rôle de Barras et celui de Talleyrand dans l'affaire de Wiscowich et Quirini et dans celle d'Aranjuo, et l'on comprendra dans quelles mains ces sommes devaient tomber, et par qui la mesure de l'expulsion fut, non pas tout à fait écartée, mais au moins assez longtemps retardée. Il faut bien, suivant la remarque vulgaire, avoir l'air, au moins, de gagner son argent.

Au reste, j'affirme ici, avant de passer outre, qu'il ne se manifesta jamais dans le Directoire exécutif la plus légère intention de détruire l'ancien gouvernement du Piémont, non plus que ceux de Rome, de Naples et de Florence, jusqu'au moment où ils ont eux-mêmes provoqué cette destruction par la déloyauté de leur conduite et par les plus odieuses perfidies.

Le gouvernement papal fait violer le palais de l'ambassadeur français, et assassiner le général Duphot; Naples vient attaquer avec trente mille hommes, sur le territoire romain, l'armée française, forte seulement de douze mille hommes; l'Autriche, après

avoir souffert qu'on insultât dans Vienne la légation française, dès les premiers moments, menace nos frontières et la Cisalpine sans aucun prétexte. Elle amène avec elle un corps d'armée auxiliaire, qui était déjà nécessairement en marche, lorsqu'elle signait le traité de paix de Campo-Formio; preuve sans réplique qu'en signant la paix elle préparait la guerre. La Toscane alors n'était pas seulement son alliée, mais faisait, dans la réalité, partie intégrante de la monarchie autrichienne, sous le nom de grand-duché, et elle était le centre de ses intrigues en Italie, pour soulever les peuples contre les armées françaises et leur susciter des embarras. Il est donc clair, en dépit des déclamations des cabinets et de celles des partis, que la destruction de tous ces gouvernements ne fut point, de la part de la France, le résultat d'une injuste et ambitieuse agression, mais celui de la folie et de la honteuse perfidie de ces gouvernements eux-mêmes.

Lorsque Berthier eut occupé Rome, et que le peuple romain eut déclaré solennellement qu'il se ressaisissait de la souveraineté, le Directoire exécutif fit partir une commission pour lui donner une constitution, et pour guider dans la carrière des affaires un peuple sans activité, sans lumières politiques, sans connaissances en administration. Je dis un peuple sans lumières politiques : car je n'appelle pas *politique* les odieuses intrigues qu'on a qualifiées de ce nom, et au moyen desquelles la Rome moderne a subjugué et ensanglanté l'univers; mais la science sociale, dont le but est d'assurer le bonheur des hommes.

Daunou, Monge et Florens composèrent cette commission. La vie publique et privée de Daunou,

ses travaux politiques et les ouvrages qu'il a publiés, lui assurent l'un des premiers rangs parmi les sages, les hommes d'État et les gens de lettres. Monge a certainement droit à la reconnaissance des nations par le progrès immense qu'il a fait faire à l'une des branches les plus utiles des mathématiques, branche dont il a même été le créateur. Il a été infatigable dans ses grands et utiles travaux. Mais, hors de là, c'était une pauvre tête. Humble courtisan d'un côté, démagogue et populacier de l'autre, c'était un homme tout à fait impropre à une mission politique et administrative. Heureusement Florens était sage, instruit, réfléchi, toujours d'accord avec Daunou. Formant à eux deux la majorité de la commission, ils repoussaient les mesures exagérées et les choix vicieux que la mauvaise tête de Monge lui faisait presque toujours mettre en avant; ils le forçaient lui-même à consentir à ce qu'ils regardaient comme le plus propre à consolider le nouveau gouvernement et à ramener la prospérité dans l'État romain. — En effet, quoique, dans les commencements, les lois ne fussent promulguées qu'au nom du général en chef, la commission était la législatrice de fait. Cette forme n'avait été prise que pour pouvoir faire, au besoin, des changements prompts et nécessaires à la constitution, dans un pays où il y avait tout à faire et où tout était urgent. Aussi, avant qu'on pût raisonnablement donner aux nouvelles institutions la stabilité et l'inviolabilité constitutionnelles, il fallait pouvoir opérer promptement les changements qui deviendraient nécessaires dans ces institutions et dans les lois organiques. Cela devenait facile, puisqu'elles

n'étaient encore que des ordonnances militaires.

Bientôt Monge, l'admirateur de Bonaparte et son plus empressé courtisan, partit avec lui pour l'Égypte. Il fut remplacé par Faypoult, qui s'entendit très-bien avec ses deux collègues. Le général Gouvion Saint-Cyr, qui commandait alors les troupes françaises stationnées dans l'État romain, se conduisit d'abord parfaitement. Mais, soit dit en passant, il ne continua pas ainsi jusqu'au bout. L'exemple des généraux dans la Cisalpine finit par l'entraîner; il devint méconnaissable, inaccessible à tout conseil; il se laissa entourer de tous les intrigants français et italiens; on ne lui parlait plus, et il ne parlait plus lui-même, que de *son autorité*. La commission, néanmoins, ne cessa pas d'avoir pour lui tous les égards qu'il avait d'abord mérités. Cependant, forcé de respecter les pouvoirs de cette commission, il agit avec elle de fort mauvaise grâce; elle reçut de lui, entre autres, un renvoi en cette forme (il s'agissait d'un citoyen qui demandait un emploi) : « Renvoyé aux commis-« saires du Directoire exécutif; car le général n'a pas « droit de placer un brave homme. »

Faypoult montra, dans cette commission, comme il le fit dans toutes ses autres missions en Italie, une droiture, une intégrité, et une intelligence, surtout dans les finances, dont on ne peut trop faire l'éloge. Daunou, de même que tous les gens de mérite qui avaient été témoins de la conduite de Faypoult en Italie, m'en a toujours rendu ce témoignage, conforme à l'opinion que ses opérations et sa correspondance m'avaient donnée de lui.

Il fit prendre à la commission, et celle-ci au

gouvernement romain, des mesures de finances excellentes, qui pourvoyaient aux besoins de l'armée française stationnée dans ce pays et dans les îles de Zante et Corfou, et procuraient au gouvernement romain les ressources suffisantes pour l'entretien complet de sa propre armée et de ses arsenaux, pour ses approvisionnements, pour l'entretien de ses ports d'Ancône et de Civita-Vecchia, de manière à y appeler le commerce. Enfin, au moyen de ces arrangements, on pouvait satisfaire à tous les besoins de l'État sans fouler le peuple romain, et sans gaspiller les biens nationaux. Tout allait aussi bien qu'on pouvait l'attendre d'un pays appauvri si longtemps par une administration pitoyable, et d'un peuple entretenu dans la superstition et dans une profonde ignorance de tout ce qui tient à l'ordre et au bonheur réel des sociétés.

Mais un pareil état de choses ne convenait point aux états-majors, aux agents des compagnies de fournisseurs, ni à tous ceux qui les soutenaient et partageaient leurs honteux profits. Brune et les siens enviaient cette nouvelle proie, qu'une commission importune les empêchait de dévorer aussi facilement que celle de la Cisalpine. Brune, ne pouvant aller s'en saisir, voulut amener la commission à la lui apporter elle-même. Sa correspondance avec elle n'avait d'autre objet que de l'effrayer sur la chute prochaine du gouvernement romain, de lui persuader de faire filer avec célérité dans la Cisalpine tout ce qu'il y avait de précieux dans l'État romain, et de traiter les finances de cet État comme *finances françaises*. On entend ce que cela voulait dire. Il envoyait, en même

temps, à Rome, pour hâter ces mesures, les généraux Dufraisse, Gardane, etc. Tout fut inutile; il avait affaire à gens qu'il n'était pas facile d'abuser, ni d'effrayer.

Que font alors ces brigands déhontés? Ils entraînent la majorité du Directoire français, qui résilie le marché fait, d'après le conseil de la commission, par le gouvernement romain; marché qui assurait tous les avantages que j'ai signalés plus haut; marché que le gouvernement français n'avait pas le droit d'annuler; et la trop fameuse compagnie Bodin est substituée à ceux avec lesquels le consulat romain avait traité. Au reste, pendant la lutte qui s'éleva à cet égard, les agents en Italie de cette compagnie se vantaient d'être sûrs du succès, et faisaient clairement entendre qu'ils avaient les plus puissants appuis dans le gouvernement français lui-même.

Cependant, cette commission, si nécessaire dans un pays où l'intrigue et la cupidité s'agitaient de toutes les manières, où rien n'était plus rare que des hommes propres aux affaires, où les mieux intentionnés devaient être guidés comme par la main pour ne pas tomber à chaque pas, cette commission, dis-je, fut dissoute par la nomination de Daunou au conseil des Cinq-Cents, et par l'envoi de Faypoult à Milan pour y préparer les lois de finances relatives aux changements projetés dans la Cisalpine, comme je l'ai exposé plus haut. Ils firent sentir la nécessité de pourvoir à leur remplacement et de compléter la commission : on adjoignit à Florens Bertolio et Duport.

Bertolio, présenté par Treilhard, était un homme médiocre, s'agitant et parlant beaucoup sans rien dire.

Il avait toute l'apparence d'un assez bon homme, mais aussi d'un fort petit homme, qui veut se faire grand. Duport, qui nous fut donné par Merlin, était un Savoisien, fin, délié, intrigant, assez spirituel, homme à prétentions, mais nullement profond, soit en philosophie, soit en politique. En toute occasion, au reste, il se laissait entraîner par la vanité propre aux faiseurs.

Il n'y avait donc plus là ni la tête politique et gouvernante de Daunou, ni l'habileté financière de Faypoult, ni enfin cette raison supérieure et cette droiture de cœur, qui savent donner à chaque chose la mesure qui lui convient. L'honnête Florens n'était pas de force, étant seul, à faire marcher les nouveaux commissaires d'après les principes adoptés par les anciens. Il ne put empêcher leurs actes désorganisateurs.

Arrivés depuis un mois au plus, les nouveaux commissaires, contre tout droit et toute raison, sans avoir encore pu acquérir la connaissance des hommes et des choses, destituèrent tout ce qu'il y avait de plus probe, de plus éclairé et de plus républicain par principe, pour le remplacer par des agitateurs et des fripons. On peut juger ce que dut être cette révolution. Il n'y avait eu jusque-là ni arrestations ni émigrations forcées, ni enfin d'autres mesures révolutionnaires que celles qui furent nécessitées par le passage du gouvernement papal au gouvernement consulaire. Dès le moment où Bertolio et Duport eurent opéré leurs changements, tout fut en mouvement et en combustion. C'est ce qu'ils appelaient une grande régénération.

Parmi les pièces justificatives de ces mémoires, la correspondance de Daunou et de Faypoult avec moi, et l'extrait d'une lettre de Mangourit à Paganel, datée d'Ancône, fourniront la preuve de tout ce que je viens d'avancer, et démontreront à quel point le despotisme, le brigandage et l'effronterie des états-majors et des fournisseurs devinrent intolérables dans l'État romain, après la dissolution de la première commission et la formation de la seconde.

Cependant, la république romaine se vit bientôt menacée d'une invasion étrangère. Depuis son traité avec la république française, la cour de Naples se montra toujours très-malveillante à son égard. Canclaux, le premier ambassadeur envoyé à Naples par le gouvernement français, oublia souvent qu'il était l'ambassadeur de la France, et fit mal respecter sa nation. C'était un homme faible, qui avait fidèlement servi son pays, mais que la vue d'une cour ramenait à ses anciennes idées monarchiques, en lui rappelant ce qu'exigeait, auprès des rois, son ancien titre de marquis. Ce ne fut pas seulement dans le *décorum*, et dans ce qui tient aux communications d'étiquette et aux rapports de société, qu'il montra cette faiblesse, mais aussi dans le maniement des intérêts généraux de la France et des intérêts privés des Français. Il ne sut jamais réclamer pour eux avec vigueur une justice ou une réparation due, et que la cour de Naples refusait à chaque occasion. Trouvé, qui, après avoir été le secrétaire de la légation, avait succédé à Canclaux en qualité de chargé d'affaires, déploya une énergie qui força souvent le gouvernement napolitain à changer de marche vis-à-vis de la France et des

citoyens français. Ce gouvernement, néanmoins, ne tarda pas à lever le masque; sa conduite devint détestable. Il se porta à toutes sortes d'excès contre quiconque n'était pas reconnu l'ennemi des Français, et dès ce moment il eût exercé toutes les barbaries auxquelles il se livra depuis, sans la crainte que la France lui inspirait encore. Dès qu'on osait dire un mot à un Français, on était jeté dans un cachot. On arrêtait les jeunes gens qui, suivant la mode qui s'introduisait alors dans toute l'Europe, portaient les cheveux sans poudre, parce que le plus grand nombre des Français les portait ainsi. Le ministre et le consul général de France étaient à Naples dans une quarantaine perpétuelle; aucun Napolitain n'osait approcher d'eux. Le marquis de Gallo et Castellini avaient seuls permission de les voir; tout le reste les fuyait.

Cette cour perfide ne se contenta pas longtemps des démonstrations de sa haine. Elle envahit avec trente mille hommes le territoire de la république romaine, qui n'était défendu que par douze mille Français; on sait quelles furent les suites de cette échauffourée napolitaine. J'observerai seulement que les généraux français Macdonald, Lemoine et Mathieu méritèrent la principale part dans l'honneur du triomphe. Le général Championnet, qui commandait en chef, leur dut, en très-grande partie, ses succès.

Ici, on se demande comment le gouvernement napolitain n'attendit pas l'arrivée des Russes et l'attaque simultanée des Autrichiens, avant de faire sa levée de boucliers. C'est ce que notre correspondance ne nous a pas appris. Peut-être la force numérique

des troupes napolitaines et la jactance de Mack auront persuadé à la cour de Naples que son armée allait voler de succès en succès, et écraser en peu de jours l'armée française. Vain espoir! La renommée dira d'âge en âge comment douze mille Français anéantirent, en très-peu de jours, cette masse qui devait les écraser eux-mêmes.

Si les opérations militaires de Championnet durent lui faire honneur, comme je suis loin d'en disconvenir, et ajoutèrent un nouvel éclat à la gloire qu'il s'était déjà acquise, sa conduite politique et administrative à Naples fut tout à fait digne de blâme, et de la plus funeste conséquence. Tout fut dilapidé avec le plus impudent cynisme. Le général opprima les Napolitains, en les livrant au despotisme militaire le plus complet. Il affecta de mépriser les ordres comme les agents du Directoire exécutif, et poussa l'audace jusqu'à chasser de Naples, par un acte de sa propre volonté, publié et affiché, le commissaire civil que le gouvernement français y avait envoyé pour régulariser les contributions et régler les affaires de finances. D'après cela, on ne devra pas s'étonner d'une petite anecdote accessoire que voici :

A l'approche de l'invasion de la ville de Naples par nos troupes, j'avais été chargé par mes collègues de rédiger une lettre à Championnet, pour lui recommander de faire très-soigneusement respecter les dépôts publics qui contenaient des objets extrêmement précieux en eux-mêmes, et propres en outre à étendre les connaissances humaines. Nous lui faisions remarquer qu'il était lui-même spécialement intéressé à cette conservation, qui serait un glorieux témoignage de

ses triomphes. L'ignorance, le défaut d'élévation dans les idées, et, plus que tout cela, la cupidité l'emportèrent sur mes belles maximes, qui, suivant toute apparence, n'obtinrent qu'un sourire de pitié. Collections publiques, objets réunis à Portici et à Caserte, tout tomba dans les mains du spoliateur, dont le devoir était de le conserver intact, et fut pillé par ses courtisans et ses protégés. De même, dès les premiers moments de l'occupation de Rome, la plus précieuse collection de camées, de pierres gravées et autres objets d'un grand prix, avait disparu en entier.

Macdonald, que nous lui donnâmes pour successeur, avec autant, et, je crois, plus d'habileté militaire que Championnet, tint une tout autre conduite. A Naples, il fit preuve de talent, de modération et d'une sage énergie. Il marcha constamment sur la ligne de ses devoirs, et fut attentif à se circonscrire dans le cercle de ses fonctions. Enfin, loin de chercher à écarter le commissaire civil, il seconda franchement toutes ses opérations, et agit toujours avec lui en parfaite harmonie.

Ici, et avant de quitter les affaires de Naples, je crois devoir reproduire quelques passages des mémoires publiés par le comte Grégoire Orloff sur ce royaume[1], et les faire suivre de diverses observations.

Voici d'abord ces extraits :

« M. Lacretelle, dans son *Précis historique de la*

1. Cet ouvrage, intitulé: *Mémoires historiques, politiques et littéraires du comte Grégoire Orloff sur le royaume de Naples,* fut publié avec des notes et additions par Amaury Duval, à Paris, en 5 vol. in-8°, de 1819 à 1821.

« *révolution française* (Directoire exécutif, tome II
« page 183), dit que Championnet tomba dans la dis-
« grâce du Directoire exécutif, et fut mis par lui en
« état d'accusation, parce qu'il avait laissé trop long-
« temps Naples sous le régime militaire ; c'est ce que
« nous faisons entendre aussi dans nos mémoires sur
« Naples. Mais cela est très-invraisemblable, et l'on
« serait plutôt tenté de croire qu'en faisant la con-
« quête de Naples, ce général avait agi contre les
« intentions du Directoire. En effet, lorsqu'il l'entre-
« prit, la France avait trop peu de forces en Italie,
« pour ne pas les employer toutes contre les armées
« autrichiennes qui s'apprêtaient à y entrer. Peut-
« être n'aurait-il fallu, après avoir battu et dispersé
« l'armée napolitaine, que songer à bien s'établir
« dans les États de l'Église. La conquête du royaume
« de Naples aurait été ajournée à des temps plus favo-
« rables. Mais les auteurs de l'ouvrage sur *les Conquêtes
« des Français* (tome X, page 35) me semblent avoir
« indiqué la vraie cause des procédés du Directoire
« exécutif envers un général qui avait si bien mérité
« de la république. Cette tourbe de fonctionnaires
« civils, qui, sous différents noms, et surtout sous
« celui de *Commissaires du Directoire,* suivaient les
« armées conquérantes en Italie, vinrent à Naples
« percevoir des impôts exorbitants, voler, piller,
« comme ils l'avaient fait à Rome. Les Napolitains
« firent entendre des plaintes semblables à celles des
« Romains. Les palais, les maisons des riches parti-
« culiers, les édifices publics étaient devenus la proie
« de spéculateurs déhontés, que protégaient ouver-
« tement les commissaires du Directoire français. —

« Championnet ne put rester tranquille spectateur de « ces coupables dilapidations. Religieux observateur « de la promesse qu'il avait faite aux Napolitains « d'assurer leur bonheur et leur tranquillité, il se « déclara hautement l'ennemi des exacteurs. Dès ce « moment, il s'éleva une lutte scandaleuse entre les « commissaires civils, qui soutenaient les hommes « qu'ils appelaient leurs employés, et le général « intègre qui voulait les punir. Dans l'excès de son « indignation, oubliant trop, peut-être, l'obéissance « qu'il devait à son gouvernement, et emporté par « son zèle pour la gloire du nom français, Champion- « net prit un arrêté par lequel il chassait de Naples « la commission et tous ses agents, et il se crut en « droit d'employer les moyens militaires pour l'exé- « cution de cette mesure ! Il n'en fallut pas davantage « pour exciter la colère du Directoire exécutif fran- « çais, qui trouva enfin l'occasion de punir légalement, « en quelque sorte, le général qui avait déjà mani- « festé des sentiments d'indépendance.

« Le rappel de Championnet jeta dans la conster- « nation toute la ville de Naples. Il y était aimé du « peuple, qui savait que ses intérêts lui étaient chers, « qu'il avait en lui un défenseur. — Voici comme le « Napolitain Cuoco déplorait plusieurs années après, « et lorsque Championnet n'existait plus, l'aveugle- « ment du Directoire français, qui persécuta un géné- « ral aussi probe que brave :

« O Championnet, tu ora più non esisti, ma la tua « memoria riceve gli omagi dovuti alla fermezza ed « alla giustizia tua ! Che importa che Il Direttorio ab- « bia voluto opprimerti ! Egli non ti ha però avvilito.

« Tu diventasti allora l'Idolo della nazione nostra . .

. . . .

« Il richiamo di Championnet fù un male per la « repubblica napolitana. Io non voglio decidere del « suo merto militare; ma egli era amato dal' popolo di « Napoli, e questo era un merto ben grande. (*Saggio « sulla rivoluzione di Napoli,* page 198.) »

« Les mémoires que Championnet publia pour sa « justification sont surtout précieux en ce qu'ils font « voir quelle était la rapacité, la profonde démorali- « sation des agents que le Directoire envoyait dans « les pays conquis, et expliquent ainsi l'extrême « facilité avec laquelle on reprenait souvent ces con- « quêtes. Les peuples opprimés, ruinés par les Fran- « çais, pouvaient-ils les défendre et ne pas se voir « au contraire avec joie délivrés d'un tel joug? » (Tome II, page 369).

« Ce fut alors même que le Directoire exécutif, « payant d'ingratitude les services signalés du général « Championnet, non-seulement le destitua, mais « bientôt après le fit arrêter. On lui reprochait de « laisser trop longtemps Naples sous le régime mili- « taire, comme s'il eût pu sans cela contenir une « immense population, ignorante et exaspérée. Mais « il semblait au Directoire, dans son délire républi- « cain, que toutes les nations devaient adopter avec « joie le genre d'administration civile qu'il avait « tracé...

« Macdonald succéda à Championnet. Il refusa « de sanctionner tout ce qu'avait fait le nouveau gou- « vernement. Il voulut qu'on attendît un commissaire « du Directoire exécutif. Ces délais produisirent un

« refroidissement. On avait brisé la féodalité d'abord « avec fureur. On songea à dédommager une grande « partie de la nation qui en recevait un vrai préju- « dice. La justice en faisait un devoir, etc...

« Le peuple napolitain est le plus religieux de « l'Italie. Il fallait maintenir ses fêtes, ne pas parler « de dépouiller son clergé, etc., etc... ainsi que le « fit l'Assemblée législative. » (Tome II, pages 195 et suiv.)

Voici maintenant quelques observations sur les passages que je viens d'extraire :

Peut-être, en effet, le Directoire exécutif, après avoir détruit l'armée napolitaine, aurait-il dû resserrer sa ligne militaire, et concentrer les troupes dans l'État romain, pour se trouver plus en mesure de repousser l'agression de l'Autriche, qui ne se fit pas longtemps attendre. Je dis l'agression de l'Autriche, car c'est d'elle que vint la rupture. En effet, l'agresseur n'est pas toujours celui qui tire le premier coup de canon. Du reste, il eût été assez difficile d'ajourner l'invasion de Naples; car le gouvernement napolitain n'aurait pas manqué d'agir toujours contre nous, en nous voyant l'Autriche sur les bras. Quoi qu'il en soit, ce n'est point parce que Championnet avait tenté la conquête de Naples, ce n'est point parce qu'il y avait entretenu trop longtemps le régime militaire, c'est encore moins parce qu'il s'était opposé aux dilapidations que se permettaient les agents civils du gouvernement et en particulier les commissaires, qu'il fut destitué par le Directoire; mais bien parce que lui, Championnet, son état-major, ses compagnies de fournisseurs, ses adhérents dans l'administration de l'armée,

et les intrigants du pays, voulaient continuer à leur aise de piller cette contrée, et parce que, gêné par le commissaire qu'enfin le Directoire s'était déterminé à envoyer à Naples, pour régulariser toutes les parties de l'administration, et entre autres celle des contributions militaires, ce général eut l'audace de chasser Faypoult, revêtu de cette fonction, et dont la conduite intègre à Gênes, à Rome et à Milan, lui avait attiré l'estime des gens de bien. Championnet, je le répète, se rendit coupable d'une telle insulte à l'autorité légitime du gouvernement, parce qu'à la place de la règle que le commissaire Faypoult établissait avec énergie pour accomplir sa mission, il voulait rétablir le despotisme militaire le plus intolérable et le brigandage le plus déhonté.

Qu'on voie dans la précieuse correspondance qui accompagnera ces mémoires ce qui se passait à Milan, comment s'y conduisaient Brune, son état-major et tous ces Français ou Italiens qui participaient à son despotisme et aux fruits de son brigandage. Ce qui se passait à Milan, c'est ce qui se passait à Naples. D'abord, la brutale insolence et l'orgueil tranchant du militaire ne pouvaient supporter le partage de l'autorité avec les hommes revêtus de fonctions civiles ou politiques ; puis, il faut le désordre là où l'on veut se gorger des dépouilles de l'ami et de l'ennemi. Je crois l'avoir dit ailleurs : comme on ne pouvait pas nier qu'il y eût dans les États occupés par nous en Italie un affreux pillage, les vrais auteurs de ces méfaits prenaient le parti, non de les nier, mais de les jeter sur le compte de ceux qui, chargés de les faire cesser, y travaillaient franchement. C'est

ainsi que Faypoult, Trouvé, Amelot, Rivaud devinrent les tyrans et les spoliateurs de l'Italie, tandis que Brune, son état-major, Fouché, Championnet, etc., furent prônés comme ses libérateurs, et présentés comme des hommes d'une austère intégrité. C'est ainsi qu'au 30 prairial, Rewbell et moi nous fûmes désignés par les chefs de factions du conseil des Cinq-Cents, et par leurs adhérents dans toute la France, comme les grands protecteurs, fauteurs et acteurs des dilapidations qui avaient lieu à l'intérieur et au dehors, tandis que Barras, au désespoir, avait continuellement fait les efforts les plus courageux et les plus constants pour arrêter les effets de notre pernicieuse conduite. Mais où tous ces généraux, et leurs partisans et copartageants, avaient-ils pris ces fortunes qu'ils avaient si rapidement accumulées? Et qu'est devenue celle qu'on nous a si libéralement prêtée, ainsi qu'aux hommes dont j'ai rappelé le nom plus haut, et qui, à la sortie de leurs fonctions, se sont trouvés tout au plus avec ce qu'ils avaient avant la révolution, et quelques-uns avec moins?

L'orgueilleuse faction des généraux, qui jamais n'a pu supporter l'autorité civile, et qui, jointe à celle des voleurs publics, a renversé la république, a trouvé chez les auteurs des *Victoires et conquêtes* une faveur qui s'explique aisément. Ces auteurs, étant militaires, ont pu se laisser aller au penchant naturel de tout louer, ou de tout excuser dans les leurs. Mais l'éditeur des mémoires du comte Grégoire Orloff sur le royaume de Naples, qui paraît avoir longtemps habité le pays, n'aurait pas dû se faire le soutien de ces erreurs, ou, pour mieux dire, de ces mensonges. On

se rend mieux compte des déclamations du Napolitain Cuoco, et de quelques autres intrigants ou cerveaux brûlés des diverses parties de l'Italie. Les malversations des uns, l'imagination en délire des autres, s'arrangeaient également du désordre entretenu par les administrations militaires. Pour Lacretelle le jeune, puisqu'il est question de son ouvrage dans celui auquel je réponds, je saisis ici l'occasion de protester contre les faits faux ou hasardés dont il abonde, ainsi que contre l'injustice et la partialité des jugements qu'il exprime.

Dans l'extrait qui nous occupe, Championnet est offert comme l'objet de l'amour, et ensuite, des regrets du peuple napolitain. Si l'on entend par peuple une misérable populace, qu'une ignorance grossière, la privation de toute délicatesse, de toute notion de justice, d'ordre et d'intérêt public, mettent à la merci d'un certain nombre d'hommes corrompus, qui l'entraînent à la plus affreuse licence, pour remplir leurs poches et parvenir au pouvoir, ou bien qui se livre aux mêmes excès, excitée en sens contraire par les héréditaires et les privilégiés de toute espèce, si c'est là, dis-je, ce qu'on appelle peuple, ce peuple-là et ses meneurs ont pu regretter Championnet. Mais, certes, ces regrets ne furent pas partagés par ce qui constitue vraiment les nations, c'est-à-dire par cette masse intermédiaire, qui, par ses lumières, son industrie, ses utiles travaux, ses études, sa raison cultivée, son aisance, est à l'abri des vices de la misère, et de ceux, bien plus pernicieux encore, de l'opulence.

« Les palais, les maisons des riches particuliers, « les édifices publics étaient devenus la proie des

« spéculateurs déhontés que protégeaient ouverte-
« ment les commissaires du Directoire français; les « Napolitains firent entendre des plaintes semblables « à celles des Romains, etc. » — Sans doute ces plaintes se firent entendre, à Rome, à Naples, à Milan, et malheureusement elles n'étaient que trop justes. Pour Milan, on peut voir là-dessus ma correspondance avec Faypoult, Trouvé, etc.; pour Rome, celle avec Daunou. Mais le nom seul de Daunou, ce nom respectable, n'est-il pas la justification de la commission de Rome et la condamnation des accusateurs de cette commission? Et quand est-ce que les palais, les édifices publics, les précieuses collections ont été pillés? C'est surtout à l'entrée des troupes sur chacun des territoires dont il s'agit ici. Les commissaires n'étaient pas arrivés les premiers; la raison, comme le fait, dit qu'ils n'ont pu y entrer que lorsque les troupes ont été maîtresses du pays, et l'on vient de voir ce qui s'est passé, relativement à Naples en particulier.

On se plaint, dans les notes ci-dessus citées, que Macdonald, qui succéda à Championnet, ait refusé de sanctionner tout ce qu'avait fait le nouveau gouvernement. « Il voulut qu'on attendît un commissaire « du Directoire exécutif, etc... Ces délais produisirent « un refroidissement;... on avait brisé la féodalité « d'abord avec fureur; on songea à dédommager une « grande partie de la nation qui en recevait un vrai « préjudice; la justice en faisait un devoir. » En effet, ce nouveau gouvernement, sous la direction de Championnet, prenait des mesures si favorables aux exactions de tout genre et aux dilapidations de toute

espèce, que Macdonald, qui se comporta dans son commandement de la manière la plus digne d'éloges, ne fit que remplir un devoir en attendant le retour du commissaire chassé par Championnet, et qui avait seul caractère légal pour traîter l'objet des finances. La seule prudence l'exigeait, car on devait attendre de lui des lumières, que, sur cette matière, on n'obtient que de la pratique et d'une étude spéciale. Quant au prétendu refroidissement qui résulta à Naples dans les esprits, de ce que Macdonald crut devoir attendre le commissaire Faypoult, il est purement supposé; il en résulta au contraire, pour le parti de la liberté, un très-grand encouragement; car la majorité de cette classe moyenne dont j'ai parlé s'attacha plus fermement encore à une révolution soutenue par d'énergiques efforts, mais dont la sagesse allait diriger la marche et fixer le but. Ce fut alors qu'un Cirillo, nom immortel dans les fastes des sciences, de l'amour éclairé de la liberté, et dans ceux de la bienfaisance, s'attacha, comme beaucoup d'autres citoyens, à cette même révolution d'une manière encore plus décidée. Et, certes, ce n'est pas le refroidissement de ces hommes et de leurs pareils qui ruina la cause de la liberté dans l'État napolitain; mais, comme tout le monde le sait, ce fut le rappel de l'armée de Naples vers le nord de l'Italie, pour venir au secours de l'armée française de cette contrée, où elle avait éprouvé des désastres sous le commandement de Schérer, et où elle était accablée par les forces de l'Autriche et de la Russie. Cette retraite laissa l'État de Naples ouvert aux troupes venues de la Sicile et à la flotte anglaise, favorisées par les privilégiés du

dedans et par le fanatisme de la multitude la plus mobile qui existe chez les peuples civilisés.

Je terminerai ces observations par celle qui concerne la mise en accusation de Championnet, que l'on présente comme un acte d'ingratitude dont le Directoire paya les services signalés de ce général. Je ne veux point nier assurément le mérite militaire et les services du général Championnet; cependant, j'observerai que ce fut Macdonald qui porta les premiers coups à l'armée napolitaine, qui ne put s'en relever, et qui, de ce moment, perdant toute confiance en elle-même, finit par se dissoudre et se disperser en fort peu de temps. On ne peut donc, sans injustice, ne pas donner à Macdonald une très-grande part dans le glorieux et presque incroyable succès de l'armée française.

Mais laissant tout ceci de côté, je demande ce que deviendrait un pays où les services d'un général seraient regardés comme un titre suffisant pour qu'il pût chasser avec violence et ignominie les agents investis par son gouvernement de pouvoirs authentiques, usurper lui-même ces pouvoirs, soustraire ainsi à tout contrôle administratif ou financier ses opérations dans la contrée qu'il occupe militairement? En agissant comme il le fit à l'égard de Championnet, le Directoire s'acquitta d'un devoir, et d'un devoir dangereux; car il excita les plus violentes clameurs du parti des généraux, de la ligue des fournisseurs et des fripons. Les alentours de Barras, les frères de Bonaparte, qui voulaient renverser le Directoire et brouiller les affaires au profit de leur frère absent, conspiraient dans le même sens. Si le gouvernement

civil eût laissé, dans cette circonstance, impunément outrager son autorité, l'anarchie militaire eût été la suite immédiate de sa coupable faiblesse, et, après de longs et sanglants débats entre les généraux eux-mêmes, la France fût devenue dès lors la proie du plus habile ou du plus heureux d'entre eux. Ce qu'on reproche au Directoire, c'est d'avoir lutté, quoique infructueusement, contre ce résultat fatal. Si la criminelle usurpation qu'il devait prévoir, et qui s'est consommée, a pu l'être sans cette guerre des généraux qui devait la précéder, cela ne tient qu'à la mort prématurée de ceux d'entre eux qui n'auraient certainement pas courbé la tête sous le joug sans la plus énergique résistance, et à l'incertitude, à la faiblesse du caractère politique de celui de leurs émules qui leur avait survécu.

Le despotisme seul a obtenu une déférence absolue des chefs militaires, qui n'avaient jamais voulu se soumettre à l'autorité des lois et à la subordination envers les pouvoirs civils et politiques. Leurs prétentions étaient sans bornes, comme leur dédain de tout ce qui n'était pas eux était sans limites. Leurs usurpations, quelque injustifiables qu'elles fussent, ont toujours trouvé des juges fort indulgents dans les Français, qui s'enthousiasment si aisément de ce qui brille. Peut-être aussi les services que les armées avaient d'abord rendus à la liberté leur avaient-ils valu une reconnaissance et une admiration qui se sont prolongées après même que ces armées sont devenues l'instrument de la plus odieuse tyrannie. L'opinion chez nous a toujours mis au premier rang les services et la gloire militaires; elle a toujours été

prête à tout leur subordonner, à tout leur immoler, sans se souvenir que dès que le peuple romain cessa d'observer la règle *cedant arma togæ,* il perdit ses mœurs et sa liberté. L'Angleterre en viendra là bientôt, si la juste défiance qu'elle a toujours eue du pouvoir militaire continue à s'affaiblir. Chez elle, sur vingt citoyens que leurs services publics appellent à la pairie, quinze y arrivent par les carrières civiles et politiques. Elle sait que la force durable d'une nation est dans ses hommes d'État et ses administrateurs, et que les généraux ne manquent jamais à un pays habilement et fortement gouverné. La révolution française a fait surgir, par centaines, les hommes de guerre éminents. Combien a-t-elle fourni de législateurs et d'administrateurs vraiment dignes de ce nom?

XLI.

EXPÉDITION D'ÉGYPTE.

Bonaparte, à son retour d'Italie en France, se tint toujours vis-à-vis du Directoire dans les bornes des convenances. Il était, au reste, toujours vêtu avec une simplicité remarquable, et entouré d'aides de camp couverts d'or et de broderies. Je ne sais quel ton et quel langage il affectait chez mes collègues. Chez moi, il vantait beaucoup les vertus domestiques: son livre d'affection, disait-il, c'était *les Hommes illustres* de Plutarque. Je pense que chez tel autre d'entre nous, il tenait des propos un peu différents.

C'est ici qu'il convient de dire quelque chose de l'une des plus fameuses entreprises dont l'histoire transmettra le souvenir, l'expédition d'Égypte. Je ne rapporterai à cet égard que des particularités qui peuvent n'être pas généralement connues, et qui, néanmoins, peuvent contribuer à fournir à la postérité le moyen d'en mieux juger.

Je commence par attester que tout ce que cette entreprise a de véritable grandeur, comme tout ce qu'elle peut avoir de téméraire et d'extravagant, soit dans sa conception, soit dans son exécution, appartient entièrement à Bonaparte. L'idée n'en était jamais venue au Directoire, ni à aucun de ses membres. Il n'est donc pas vrai, ainsi que Bonaparte l'a dit dans ses colloques avec O'Meara, qu'elle ait été simultanément la sienne et celle du Directoire. Si, comme je le crois, ma mémoire ne me trompe pas, c'est Monge qui, le premier, au nom du général Bonaparte, fit mention de ce projet dans le discours qu'il prononça à la séance publique dans laquelle il fut présenté avec Berthier, au Directoire, lorsqu'ils apportèrent le traité de Campo-Formio[1]. Si, du reste, Bonaparte ne laissa rien éclater auparavant de cette idée, c'est qu'il sentait bien que la faction clichienne en aurait tiré parti contre lui, et aurait tout tenté pour la faire échouer. Il n'y a donc rien de plus faux que ce que la sottise et la haine ont prêté au Directoire à l'occasion de cette célèbre entreprise. Les uns ont avancé que nous y avions forcé Bonaparte, pour nous délivrer de la

1. L'auteur a raison d'exprimer ici un doute; en effet, le discours de Monge, tel qu'il est reproduit dans le n° 42 du *Moniteur* de l'an VI, ne contient aucune allusion à une expédition lointaine. (O. L. L.)

crainte qu'il nous inspirait ; les autres ont supposé que ce n'était pas lui seulement que nous avions voulu éloigner par un semblable exil, mais de plus les quarante mille hommes à la tête desquels nous l'avions placé, et tous les généraux qui l'accompagnèrent, et dont le Directoire voulait se défaire, parce qu'il en avait peur. Enfin, que n'a-t-on pas dit? Dans un ouvrage anglais, on a poussé le délire de la haine jusqu'à avancer que le Directoire n'avait eu d'autre intention, dans cette expédition, que de faire périr la majeure partie de nos savants français et de s'en débarrasser ainsi !

Mais qui avait donné à Bonaparte l'idée d'une entreprise aussi hasardeuse? L'avait-il conçue lui-même? Quel motif le portait à la faire? Lui seul pourrait répondre avec exactitude à ces questions. Je crois cependant que si son âge ne l'eût pas encore éloigné pour si longtemps du Directoire, il n'eût pas songé à quitter la France. Mais son ambition et son orgueil ne pouvaient supporter l'alternative de n'être plus en évidence, ou d'occuper un emploi, qui, si éminent qu'il fût, l'eût toujours placé sous les ordres du Directoire. Son amour-propre était déjà offensé de se trouver en présence de cinq hommes sous l'autorité desquels il avait commandé les armées, et auxquels il avait dû l'occasion et les moyens de se faire dans le monde un nom si éclatant.

Être appelé à l'un des conseils législatifs, ne pouvait contenter son ambition. Il se serait trouvé noyé dans un corps aussi nombreux, et il aurait vu sa gloire, non pas obscurcie, mais oubliée, au moins momentanément; car, bien que parleur, très-souvent

jusqu'au bavardage, il était néanmoins dépourvu de toute espèce de talent pour la tribune.

Un autre motif pouvait aussi lui faire désirer de s'éloigner. Jamais on n'a craint les partis autant que lui. Or, il n'ignorait pas que le traité de Campo-Formio et ses opérations politiques en Italie étaient amèrement censurés par un grand nombre de personnes, qui ne paraissaient pas vouloir se borner à des murmures et se disposaient à l'attaquer dans les feuilles publiques. Il semblait, à son retour d'Italie, que, suivant l'expression familière, la terre lui brûlât les pieds.

Le dessein de quitter la France une fois arrêté, on conçoit aisément que son génie aventureux et son imagination gigantesque lui suggérèrent l'expédition d'Égypte. Aller porter la gloire de ses armes dans un pays auquel Sésostris, Alexandre et les plus célèbres Romains ont attaché leurs noms immortels; reporter la civilisation, les arts, les lettres, les sciences dans les contrées qui, jadis, en firent présent à l'Europe, et qui sont devenues si misérables et si barbares; y établir une colonie puissante, qui pourrait y cultiver avec succès toutes les productions des tropiques; commercer directement avec l'Inde, y renverser la puissance anglaise; quoi de plus grand, de plus éblouissant que de semblables projets! Qui sait même, si, déjà dévoré de la soif de régner, il n'étendait pas ses vues ultérieures bien au delà? Après s'être affermi en Égypte, marcher en Syrie, y faire soulever les peuples contre les Turcs, leurs oppresseurs, les ranger sous ses drapeaux, parcourir l'Asie Mineure en libérateur, arriver triomphant dans la capitale de

l'ancien continent, chasser de Constantinople les descendants de Mahomet, et s'asseoir sur le trône de Constantin, rien de tout cela n'a pu paraître impossible à son ambitieuse audace. Ce qu'il a depuis exécuté ou entrepris démontre qu'on peut, sans absurdité, lui supposer de semblables vues, de semblables espérances. Je n'ai point oublié qu'en s'entretenant avec nous de l'expédition, il nous avait laissé voir que tous ces projets étaient d'une exécution possible.

Je n'ai pas besoin, toutefois, d'observer qu'il ne s'avisait pas de parler d'un trône, pas plus dans l'une que dans l'autre de ces contrées. La liberté des peuples et la gloire étaient, à l'en croire, les seuls mobiles de toutes ses actions, comme l'objet de tous ses désirs.

Quoi qu'il en soit, l'expédition d'Égypte pouvait présenter pour la gloire et les intérêts de la France en particulier, ainsi que pour ceux des sociétés humaines en général, les plus grands résultats. Tout cœur français, tout ami de l'humanité, devait en désirer le succès; personne plus que moi ne pouvait le souhaiter; cependant, je n'en crus pas moins devoir combattre ce projet. Toutes les probabilités me paraissaient contraires à une heureuse issue. Les Anglais avaient une flotte dans la Méditerranée, et un si grand nombre de mouches pour épier notre marche, que ce ne fut que par un hasard, sur lequel on ne devait pas compter, qu'elle ne fut pas découverte. Chaque vaisseau de la flotte française était encombré jusqu'aux mâts de bagages, de provisions de guerre et de bouche, etc., les troupes y étaient entassées.

Les équipages, les officiers, qui manquaient en grande partie d'expérience, n'auraient même pas eu assez de place pour manœuvrer, et si les deux armées navales se fussent rencontrées, la France perdait d'un seul coup ce qui lui restait de vaisseaux, ses meilleurs marins, trente-huit ou quarante mille hommes de ses meilleures troupes, la plupart de ses meilleurs généraux, enfin, un matériel immense. L'on sait à quoi tint, en effet, que la flotte française ne fût pas rencontrée par celle de Nelson. Mais, en admettant que la rencontre n'eût pas lieu, ce qui se réalisa contre toute probabilité, comment se maintenir en Égypte sans communications avec la France, sans moyens de recruter l'armée, que beaucoup de causes devaient affaiblir sans cesse? Les Anglais, maîtres de la mer, pouvaient intercepter nos convois, jusqu'à nos avisos, nous priver de tout secours, nous tenir ainsi enfermés, lorsqu'ils avaient toute liberté de porter, avec leurs vaisseaux, des armées sur tous les points qui leur convenaient. En dépit des spécieux prétextes dont on voulait colorer cette entreprise aux yeux des Turcs, on ne pouvait pas croire que la Porte, pressée par les instances des cabinets de Londres, de Vienne et de Pétersbourg, ne nous déclarerait pas la guerre. L'Autriche avait-elle fait la paix de bonne foi? pouvait-on se croire assuré qu'elle ne romprait pas le traité fait avec la France, lorsqu'elle la verrait embarrassée dans cette entreprise, et privée d'une aussi bonne armée que celle qu'on y destinait? La suite prouva qu'on avait, en effet, tout à craindre de son manque de foi.

Je ne sais, en vérité, qu'en penser; mais je suis

porté à croire que Bonaparte n'ignorait pas les futurs desseins de cette puissance. Son empressement à partir et à justifier les insultes faites à la légation française à Vienne, lesquelles n'avaient pas d'autre cause, suivant lui, que l'imprudence de Bernadotte, notre ambassadeur, le soin qu'il prit de rassurer le Directoire sur les intentions ultérieures du cabinet de Vienne, son refus d'aller présider la légation française au Congrès de Rastadt, pour conclure la paix déjà presque faite avec l'Empire, et bien d'autres circonstances, ne sont pas sans doute une démonstration de ma conjecture; mais elles lui donnent une assez grande vraisemblance : car de quoi par la suite ne s'est-il pas montré capable?

Lorsque le projet de l'expédition d'Égypte fut discuté avec lui dans le Directoire, quelques-uns de mes collègues et moi nous lui fîmes les objections que j'ai exposées plus haut; il trouva réponse à tout. Je n'en persistai pas moins dans mon opinion, celle de ne pas tenter une aventure aussi hasardeuse. Mais la majorité se laissa entraîner par l'assurance que le général donnait d'une entière réussite, et par les brillants résultats qu'on s'en promettait. L'expédition fut résolue.

Voici une petite anecdote relative à cela, qui a été rendue diversement : — Un jour, Bonaparte, voyant que je continuais de faire, dans le conseil, des objections contre l'expédition, dit avec vivacité qu'il priait le Directoire d'en charger un autre général. « Vous pouvez, » lui répliquai-je sur-le-champ, « donner votre démission, si vous voulez, « et alors mon avis est qu'on l'accepte. Je suis loin,

« comme on le voit, de tenir à ce que l'expédition se « fasse; mais si néanmoins on y persiste, c'est à « celui qui l'a conçue, qui l'a pressée, qui a dû en « calculer particulièrement les moyens et les consé- « quences, à l'exécuter; c'est à lui surtout que doit « être réservé le mérite du succès, ou le blâme d'une « mauvaise issue. » Bonaparte se tut et ne parla plus de démission. En effet, il fallait, ou renoncer à l'entreprise, ce qui eût été bien préférable, ou qu'il fût mis à sa tête. Si un autre l'eût commandée, nul doute qu'il n'eût jeté, parmi tous ceux qui la composaient, des germes de discorde et de dissolution, comme il l'avait fait, et comme ses frères continuèrent de le faire en Italie depuis le traité de Campo-Formio, pour qu'aucun succès ultérieur ne pût se placer en parallèle avec les siens, et qu'au contraire des revers fissent ressortir encore la gloire de ses triomphes.

Cependant le Directoire, une fois décidé, laissa Bonaparte maître de préparer tous les moyens, et pour éviter l'inconvénient des rivalités si communes entre les généraux dans les expéditions lointaines, et particulièrement entre les généraux de terre et de mer, il l'investit du commandement suprême de la flotte, de l'armée et de toutes les administrations. L'amiral lui-même fut mis sous ses ordres. Ces dispositions nous parurent indispensables pour la réussite. Comment, de si loin et avec la difficulté des communications, le gouvernement aurait-il pu régler toutes les prétentions, et maintenir l'ensemble nécessaire?

Tout ceci, au reste, prouve que la perte de notre

flotte à Aboukir fut la suite des mauvais calculs de Bonaparte, ou celle de sa négligence à donner l'ordre de la faire entrer dans le port d'Alexandrie. L'amiral n'était pas homme à désobéir à un ordre supérieur ; mais, après sa mort, il ne put pas démentir le général, qui a prétendu depuis le lui avoir donné.

Il est à remarquer que l'entreprise contre Malte n'avait point été commandée par le Directoire, qui n'en avait aucune connaissance. Bonaparte l'avait concertée en Italie avec plusieurs chevaliers. Ce ne fut, au reste, à mes yeux qu'une heureuse témérité de plus de la part du général. Mille circonstances pouvaient faire échouer le complot, forcer ainsi la flotte à retarder sa course, et l'amener en présence de l'escadre ennemie, ce qui serait arrivé si l'île eût seulement tenu deux ou trois jours de plus, comme on devait assurément s'y attendre.

L'expédition une fois partie, nous n'eûmes à peu près plus aucune communication directe avec l'armée, excepté celle que nous procura le retour de Louis Bonaparte en Italie et en France. Il ne nous parla des affaires que d'une manière très-générale. Il venait en apparence pour nous entretenir des besoins de l'armée, et nous demander des secours, dont nous avions démontré l'impossibilité à son frère, avant son départ. Il se plaignit en même temps, avec une hauteur qui ne lui était pas naturelle, des partis qui s'élevaient en France contre le général.

Lorsque j'ai dit que Louis Bonaparte venait, en apparence seulement, pour nous exposer les besoins de l'armée, c'est parce que je suis persuadé que ce n'était dans le fait qu'un prétexte. Il venait pour

s'aboucher avec ses frères, reconnaître l'état des choses, en donner avis au général, intriguer pour faire désirer son retour en France et pour le lui faciliter.

Quels secours, en effet, pouvait-il réclamer? Il savait bien que toute l'étendue de la mer appartenait aux Anglais, et qu'à peine pouvions-nous dépêcher quelques avisos sans qu'ils fussent pris. D'où venait, en outre, cet air presque menaçant de Louis? Joseph et Lucien avaient à peu près le même ton, quand ils parlaient du général, et ils travaillaient activement dans les conseils pour démolir l'administration intérieure, et nous faire éprouver de grands revers. Leur intention n'était pas douteuse : mettre obstacle à ce qu'aucun général pût cueillir une seule feuille de laurier, dans un champ d'où leur frère en avait rapporté une si abondante moisson ; jeter le désordre et la peur au sein de la France pour faire désirer son retour, et faire regarder ce retour comme la seule ancre de salut, lorsque ce n'était qu'une coupable désertion de son armée; lui procurer en même temps, l'occasion de se soustraire à la haine, toujours croissante, de tous ceux qui composaient l'expédition, tel était le but vers lequel ils marchaient constamment.

Lorsque la désertion du général fut connue de son armée, la haine qu'on avait pour lui ne se contint plus; elle éclata de toutes parts. A cette occasion, Kléber dit aux grenadiers qui l'environnaient, en termes des plus soldatesques, mais assurément très-énergiques : « Mes amis, ce b.....-là nous a laissé ici ses culottes « pleines de ..... Nous allons retourner en Europe « et les lui appliquer sur la figure! »

Certes, si un horrible assassinat ne lui eût pas ôté la vie, et s'il fût revenu en France avec l'armée d'Égypte, Kléber, avec ses talents et l'énergie de son caractère, eût été sans doute un obstacle invincible aux ambitieux projets de Bonaparte.

J'ai prononcé le mot de *désertion*, en parlant de l'abandon que ce dernier fit de son armée en quittant l'Égypte, parce qu'il revenait spontanément, et sans qu'on lui eût donné l'autorisation, et encore moins l'ordre, de revenir, à moins que ce ne fût postérieurement au 30 prairial, époque à laquelle il fut créé un Directoire nouveau, par le remplacement simultané de trois membres. L'ancien Directoire aurait eu, je le crois, assez d'énergie pour le recevoir comme un déserteur.

Quant à ce que dit Fauche-Borel[1], qu'il était convenu que, pour revenir, Bonaparte n'aurait besoin que d'un ordre d'un seul des cinq directeurs, c'est une assertion de toute absurdité. Toutes les formes eussent été violées; le Directoire, pris collectivement, se serait mis à la merci de chacun de ses membres, qui l'aurait pu devancer à son insu pour donner un pareil ordre, et le général, en osant l'exécuter, n'aurait trouvé dans la constitution et dans les lois aucune garantie, puisqu'aucun membre d'une autorité collective ne peut donner d'ordre individuel valable, et qu'aucun acte du Directoire en particulier n'était régulier et officiel qu'avec la signature du président et le contre-seing du secrétaire général.

1. Voir la note de la page 246 de ce volume.

Cependant, dans un ouvrage très-volumineux, qui contient l'histoire des guerres de la Révolution (j'ai oublié son titre), [1] on rapporte une lettre, en date du 7 prairial an VII, signée Barras, Larevellière-Lépeaux et Treilhard, qui contient l'ordre donné à Bonaparte de revenir en France, avec la plus grande partie de l'armée qu'il pourra ramener. Si la lettre était authentique, pourquoi ce défaut de forme? Pourquoi Merlin ne l'aurait-il pas signée avec les trois autres directeurs, puisque la division ne s'était pas encore manifestée parmi nous, et qu'elle n'éclata qu'à la fin de prairial, lorsque Sieyès, de retour de Berlin, vint siéger au Directoire?

1. Il est clair qu'il s'agit ici de l'ouvrage intitulé : *Victoires, conquêtes, revers et guerres civiles des Français de 1791 à 1815,* que l'auteur a déjà cité par les premiers mots de son titre, page 333 de ce volume. En effet, on lit ce qui suit, relativement à la lettre dont il est question, à la page 173 du tome VI de la nouvelle édition de cet ouvrage, publiée à Paris, chez F. Didot en 1854. (O. L. L.)

« Cette lettre est un document si important pour l'histoire, et com-« bat si victorieusement l'imputation d'un retour non autorisé, d'une « lâche désertion, que nous croyons devoir la rapporter ici textuelle-« ment :

« Paris, le 7 prairial an VII (26 mai 1799).

« Au général Bonaparte, commandant en chef l'armée d'Orient.

« Les efforts extraordinaires, citoyen général, que l'Autriche et la « Russie viennent de déployer, la tournure sérieuse et presque alar-« mante que la guerre a prise, exigent que la république concentre ses « forces. Le Directoire vient en conséquence d'ordonner à l'amiral Bruix « d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour se rendre « maître de la Méditerranée, et pour se porter en Égypte, à l'effet de « ramener l'armée que vous commandez. Il est chargé de se concerter « avec vous sur les moyens à prendre pour l'embarquement et le trans-« port. Vous jugerez, citoyen général, si vous pouvez avec sécurité laisser « en Égypte une partie de vos forces, et le Directoire vous autorise, dans « ce cas, à en confier le commandement à qui vous jugerez convenable.

« Le Directoire vous verrait avec plaisir à la tête des armées républi-« caines que vous avez jusqu'à présent si glorieusement commandées.

« *Signé :* TREILHARD, LA REVEILLÈRE-LÉPEAUX (*sic*) et BARRAS. »

Qu'on se rappelle, au surplus, combien il est vraisemblable, ainsi que je l'ai déjà dit, que beaucoup de pièces ont été, les unes enlevées, les autres supposées ou altérés, au commencement du Consulat, dans les archives du Directoire exécutif.

Au reste, la réalité de nos signatures ne prouverait pas encore que la pièce ne fût pas apocryphe. — Voici un fait qui le démontre : Un certain escroc se présenta dans une ville de la Belgique, alors réunie à la France, à une caisse publique, pour se faire payer, sur un ordre du Directoire exécutif, une somme très-considérable. Cet ordre était revêtu de nos cinq signatures, et non simplement de celle du président et du contre-seing du secrétaire général. Cette expédition n'ayant pas la forme légale, le caissier en fut frappé, et refusa de payer. Il renvoya la pièce au ministre des finances, qui nous la présenta, et chacun de nous fut forcé de reconnaître l'identité de sa propre signature. Ce n'est qu'avec beaucoup d'attention que nous aperçûmes quelque chose de particulier. Nous consultâmes les chimistes les plus habiles pour savoir comment nos signatures réelles pouvaient se trouver sur un papier, sans que nous les y eussions apposées. Ils déclarèrent qu'elles avaient été enlevées isolément de dessus divers papiers, par le moyen d'un corps gras; si je me le rappelle bien, ou avec une autre substance, et transportées sur la pièce qui en était actuellement munie. Chacun de nous ayant exercé la présidence, il n'y avait rien de plus aisé que de recueillir nos cinq signatures. Nos lettres particulières suffisaient même pour cela. Ce fait, au surplus, ne nous laissa pas sans inquiétude.

Les actes les plus importants de l'administration pouvaient être ainsi falsifiés et en forme.

Nous savions que Bonaparte entretenait une correspondance secrète avec ses frères. Nous apprîmes plusieurs fois que, dans tel ou tel port d'Italie, un bâtiment avait débarqué un courrier venant d'Égypte. Mais inutilement cherchâmes-nous à en suivre la trace. Quant aux envoyés de ses frères, on sent combien il était plus facile encore de les faire partir d'Europe à l'insu du gouvernement.

Deux lettres tirées d'un ouvrage qui a pour titre : *Copies of original letters,* etc. (Copies de lettres originales de l'armée du général Bonaparte en Égypte, interceptées par la flotte commandée par l'amiral Nelson, deuxième édition), donnent le plus grand poids à ce que j'avance.

La première, placée dans le recueil en *fac-simile,* est du 7 thermidor (an VI, suivant toute apparence). L'année n'y est pas. — En voici le contenu :

« Au citoyen Joseph Bonaparte, député au con-
« seil des Cinq-Cents :

« Tu trouveras dans les papiers publics la rela-
« tion des batailles de la conquête de l'Égypte, qui a
« été assez disputée pour ajouter une feuille à la
« gloire de cette armée. L'Égypte est le pays le plus
« riche en blé, riz, légumes, viandes, qui soit (ici
« quelques mots que je n'ai pas pu lire) sur la
« terre. La barbarie est à son comble; il n'y a point
« d'argent, même pour payer (mots peu lisibles)
« la troupe. — J'espère être en France dans deux
« mois.

« Fais en sorte que j'aie une campagne à mon

« arrivée, soit près de Paris, soit en Bourgogne; je « compte y passer l'hiver. *Signé :* BONAPARTE. »

Qu'on se rappelle, pour le dire ici en passant, sa conversation à Montebello avec le savant Thoüin, l'observation que Mme Bonaparte lui fit, lorsque Bonaparte fut sorti de l'appartement, sur les propos qu'il venait de tenir; l'impatience qu'il montra de quitter l'Europe, en voyant que le fruit n'était pas mûr pour le cueillir, et d'aller en Afrique se préparer les voies par une entreprise à jamais fameuse, et l'on pourra juger de la sincérité du dessein qu'il annonce de passer tranquillement l'hiver à la campagne.—Au reste, si ce *fac-simile* n'annonce pas d'une manière positive une correspondance, la seconde lettre la suppose assez évidemment. La voici :

« SUCY, COMMISSAIRE-ORDONNATEUR, AU CITOYEN JOSEPH BONAPARTE.

« Au Grand Caire, le 18 thermidor (aussi an VI, vraisemblablement).

« Mille occupations, mon cher Joseph, m'ont « empêché jusqu'à présent de vous donner de mes « nouvelles et de celles du général. *J'ai su d'ailleurs* « *que vous en aviez régulièrement.* — Les fatigues de « la dernière marche l'ont bien un peu éprouvé; mais « il les a supportées, je vous assure, mieux que « tout autre. Avec lui seul l'armée pouvait surmon- « ter les obstacles sans nombre qu'elle a rencontrés, « et que l'on ne pouvait prévoir d'après les rensei- « gnements fournis.

« Il y a beaucoup à espérer de ce pays. Mais, « etc... »

Puisque j'ai cité le libelle diffamatoire qui contient les deux lettres précédentes (car c'est ainsi qu'on peut qualifier ce recueil rempli d'imputations odieuses et mensongères), j'en réfuterai quelques-unes, qui toutes ont rapport à l'expédition d'Égypte.

D'abord, si l'on en croit l'auteur, après le 18 fructidor, la guerre étant supposée finie et le Directoire exécutif ne sachant trop comment se débarrasser de la réclamation des armées, auxquelles il avait promis un milliard à cette époque solennelle, il avait imaginé l'expédition en Égypte, uniquement pour se tirer d'embarras.

Le Directoire n'avait promis aucune somme que ce soit aux armées, et il n'aurait pu le faire sans s'exposer à la peine capitale. Le Corps législatif seul avait droit d'en agir ainsi, et si nous avions fait une semblable promesse, on n'aurait pas manqué d'en tirer un des chefs les plus graves de l'accusation portée contre nous en l'an VII. C'était la Convention qui avait promis ce milliard aux armées, et cette promesse illusoire, inexécutable, était déjà totalement oubliée. Les congés seuls demandés auraient d'ailleurs suffi pour tirer le gouvernement d'embarras. L'expédition contre l'Angleterre, dont on avait donné le commandement à Bonaparte, qui préféra celle d'Égypte, n'aurait-elle pas employé le même nombre d'hommes et au delà?

L'éditeur du recueil anglais poursuit dans son avant-propos : « Le Directoire a voulu sacrifier les « savants qui s'attachèrent à l'expédition. Il en

« avait déjà envoyé un grand nombre à Cayenne, « sans compter tous ceux qu'il avait fait fusiller, « noyer, etc., dans l'intérieur de la France. »

1° Ce fut Bonaparte qui désira attacher à l'expédition des littérateurs, des savants, des artistes. Lui seul en fit le choix et traita avec tous ceux qui consentirent à le suivre. Ils étaient, au surplus, et sont restés, à peu près tous, républicains.

2° Les déportés à Cayenne le furent par un acte du Corps législatif et non par un acte du Directoire. Il y avait, sans doute, parmi eux des gens d'un grand mérite, mais des *savants*, dans le sens où ce mot est pris ici, je ne crois pas qu'il y en eût un seul. Le plus grand nombre des déportés étaient des hommes jusqu'alors peu connus. Mais quels sont ceux que nous avions fait fusiller, noyer, etc., dans l'intérieur? Le Directoire exécutif, sacrifier les littérateurs, les savants, les artistes!... Le gênaient-ils aussi comme l'armée? Ils étaient, je le répète, à cette époque, à peu d'exceptions près, tous républicains. Je le demande encore : le délire de la haine peut-il aller plus loin que dans de telles assertions? Il est toujours incompréhensible pour moi qu'il se trouve des hommes assez déhontés pour se charger de mettre en avant d'aussi audacieux mensonges, quelque somme qu'ils aient reçue pour cela d'un gouvernement corrompu.

On peut dire, au contraire, avec toute vérité, que les savants, les artistes, les gens de lettres, ont été traités par le Directoire exécutif avec une *distinction*, c'est le véritable terme, qu'ils n'ont jamais obtenue d'aucun autre gouvernement précédent ou postérieur, et que, certes, ils n'ont pas retrouvée depuis dans l'in-

solente protection et la hautaine affabilité de ceux qui lui ont succédé. Si les secours qu'il a donnés à ceux qui en avaient besoin n'ont pas été plus abondants, on en comprend assez la raison. On sait dans quel dénûment de ressources le Corps législatif laissa constamment le Directoire.

Non : qui que ce soit pendant l'existence du Directoire n'a été fusillé ni noyé par ses ordres. Ceux qui ont été fusillés, et non *noyés*, sous son gouvernement, ont été des émigrés, contrevenant à une loi qui leur était parfaitement connue, et jugés par les tribunaux voulus par cette même loi, et des jacobins forcenés, pris en flagrant délit, qui avaient attaqué le camp de Grenelle, également jugés dans les formes et par les tribunaux alors compétents.

Encore une fois, si nous nous étions rendus coupables de tant d'actes odieux, comment n'auraient-ils pas été placés à la tête des accusations portées contre nous aux deux conseils législatifs, où la rage des partis, alors si violente, n'a pas osé dénoncer plus que de prétendues détentions arbitraires?

Dans l'introduction de la seconde partie du même recueil, l'éditeur fait de longs raisonnements pour prouver que le Directoire avait pour objet de détruire l'armée. Il y parle, en conséquence, du dénûment dans lequel le gouvernement avait laissé cette même armée en Italie, d'après une proclamation de Bonaparte aux troupes rassemblées dans la rivière de Gênes, pour faire partie de l'expédition d'Égypte. Mais à qui était la faute de ce dénûment? A celui qui avait fait piller l'Italie pour se faire des créatures, qui y avait introduit un gaspillage qui dévorait la sub-

stance du pays et celle de l'armée, pour enrichir des généraux, des états-majors, des administrations militaires, des compagnies de fournisseurs, qu'il entendait s'attacher par là. C'est ce que je ne manquai pas de rétorquer à Joseph Bonaparte, qui nous faisait le même reproche dans une occasion que je ferai connaître. La faute en était aussi aux antirépublicains, qui mettaient partout des obstacles à l'exécution des lois et aux mesures du gouvernement. — Si l'on en doutait alors, on n'en peut plus douter aujourd'hui. A présent ne s'en vantent-ils pas tous à l'envi? Ne s'en font-ils pas un titre de gloire?

Enfin, dans l'introduction à la troisième partie, toujours des déclamations contre l'invasion de l'Égypte, non provoquée, et surtout contre les horreurs, les avanies, les atrocités commises dans ce pays par les Français. Ces reproches sont répétés à satiété dans les notes.

Je pourrais me contenter de faire remarquer que le gouvernement directorial en serait toujours très-innocent, puisqu'il n'avait jamais donné l'ordre d'établir en Égypte une tyrannie atroce, qui eût été aussi impolitique qu'immorale, et que la position des choses le mettait lors d'état d'empêcher les faits allégués, en admettant qu'ils soient réels. Ce sont au surplus de fausses imputations comme le reste.

Mais est-ce bien au gouvernement anglais a reprocher aux autres nations leur cruauté et leur avarice?... et l'Inde!... et les crimes et les malheurs qu'il a provoqués et payés, parmi nous, pendant le cours de la révolution!... Les réclamations formées à l'égard des sommes qu'il a fournies pour un but aussi

détestable ne sont-elles pas une preuve sans réplique des forfaits qu'il a soudoyés?

Lorsqu'on voit le crime, l'impudence et le mensonge portés dans le monde à de si grands excès, soit de la part des gouvernements, soit de la part des individus, pour accroître leur puissance, leurs trésors, on se surprend à désirer que les hommes ne fussent jamais sortis de leurs forêts. Les progrès d'une civilisation déjà avancée éclairent les esprits de plus en plus, il est vrai; mais, tout en répandant chaque jour les lumières, ils corrompent les âmes par l'intérêt, la multiplicité toujours croissante des passions et des besoins, et par l'amour effréné des jouissances que ces progrès multiplient sans cesse. Mais abandonnons ces tristes réflexions, et convenons avec sincérité qu'il n'y a qu'une misanthropie outrée ou la mauvaise foi qui puissent nier qu'à tout prendre, la civilisation nous comble de bienfaits très-supérieurs encore aux inconvénients qui l'accompagnent, et que tout ami des hommes doit chercher à l'étendre et à la perfectionner de tous ses moyens.

XLII.

MAUVAISES DISPOSITIONS DE LA NOUVELLE MAJORITÉ DU CORPS LÉGISLATIF, FORMÉE A LA SUITE DU 18 FRUCTIDOR.

Je reviens à mon sujet, et je passe à la crise qui renversa l'ancien Directoire, et, peu de mois après, amena la chute de la république. Mais pour mettre

le lecteur plus à portée de déterminer les causes de cet événement, je reprendrai les choses de plus haut.

Après le 18 fructidor, il s'établit entre les deux conseils et le Directoire une harmonie qui ne fut guère qu'apparente, et qui dura peu. Les frères Bonaparte, membres de ces conseils, profitèrent de la folle vanité d'un certain nombre de députés, qui, malgré leur profonde nullité, se croyaient devenus des personnages en gesticulant et en poussant des clameurs; ils en firent leurs instruments et leurs dupes; ils s'en servirent pour accomplir leurs projets de désorganisation, dont j'ai ci-dessus indiqué l'objet. Aussi, très-peu de temps après le 18 fructidor, Lucien Bonaparte déclara-t-il hautement, à la tribune des Cinq-Cents, qu'il désapprouvait, sans doute, l'objet qu'avait en vue le parti qui venait d'être renversé dans les conseils, mais que ce parti avait cependant eu raison d'en agir avec le Directoire comme il l'avait fait.

Ce discours était déjà une déclaration de guerre assez bien caractérisée. Il ne fallait pas laisser la constitution prendre racine, ni donner de la stabilité au gouvernement, en rétablissant le bon ordre dans toutes les parties de l'administration. Beaucoup de passions individuelles, d'intérêts particuliers, d'amours-propres blessés, de prétentions outrées et non satisfaites, prêtèrent, sans s'en douter, leur secours aux Bonaparte, et contribuèrent beaucoup à la réussite de leurs projets. Lamarque, que Sieyès appelait assez plaisamment *le marquis de la Révolution*, Lamarque, qui ne parlait que du *peuple*, qui m'écrivait pour m'inviter à éloigner *mes flatteurs* et à me rapprocher

du *peuple*, car « *le sourire du peuple exerce sur l'âme* « *du vrai patriote le charme le plus inexprimable*, « *lorsque le souffle empoisonné de la flatterie la flétrit et* « *la corrompt*, » Lamarque, dis-je, dans une des réunions dont j'ai parlé plus haut, entre certains membres des conseils et le Directoire, prétendait que partout où se trouvait un député, il devait commander. « Et s'il s'en trouve deux à la fois dans le « même lieu, lui dis-je, qui auront chacun une volonté « différente? » Le marquis de la Révolution ne sut que répondre. Il n'en continua pas moins d'afficher ses prétentions dans des discours d'un style des plus recherchés. Il ne pouvait cacher son dépit de ce que le Directoire avait la moitié de sa garde composée de cavalerie, tandis que celle du Corps législatif était toute d'infanterie; mais c'était un beau corps de quinze cents grenadiers, et celle du Directoire n'était en tout que de deux cent cinquante hommes. Il est à remarquer que cet homme si jaloux *du sourire du peuple* contribua prodigieusement au renversement du Directoire, et fut ensuite des premiers à se mettre au rang des plus bas flatteurs de Bonaparte, dont il obtint, pour toute récompense, une place de substitut du procureur général près la Cour impériale.

Chénier, qu'on a odieusement calomnié, il est vrai, sur sa conduite à une autre époque, eut cependant aussi la faiblesse de contribuer activement à la destruction du Directoire, parce qu'on lui avait refusé une préférence injuste, qu'il demandait en faveur de son frère l'adjudant général.

Baudin (des Ardennes), homme de mérite et que j'ai toujours aimé, devint l'un de nos plus cruels

adversaires, parce que nous ne lui accordâmes pas l'ambassade de Rome, que nous avions déjà donnée, quand il la demanda, à Joseph Bonaparte. Il était janséniste, et, en cette qualité, fort entêté de sa doctrine, qui, selon lui, devait lui faire donner la préférence pour ce poste. Cela seul suffisait pour nous dégager de la parole donnée soit à Joseph Bonaparte, soit à tout autre. Nous accompagnâmes notre refus de toutes les formes et de tous les égards imaginables. Je le priai, au nom du Directoire, de demander toute autre ambassade, en lui représentant qu'une parole donnée, et donnée au frère du vainqueur de l'Italie, ne pouvait être révoquée sans nous exposer aux reproches de tout le monde. Cela ne put le calmer.

Camus, homme si distingué par ses connaissances, sa probité, sa droiture, mais malheureusement très-irascible, susceptible à l'excès, et janséniste encore plus outré que Baudin, Camus, à qui nous avions proposé deux ministères, fut encore plus violent dans ses attaques contre le Directoire, et cela parce qu'en le recevant à son retour des prisons d'Autriche, nous avions manqué envers lui à je ne sais plus quelle étiquette. Il fournit la preuve des excès auxquels un homme habituellement juste et raisonnable peut néanmoins se laisser entraîner, quand il ne sait pas maîtriser ses passions. Emporté par la colère, il se livra aux mensonges les plus grossiers et les plus palpables, lors d'une discussion sur les finances dans l'un des conseils, où il affirma, dans son rapport, tout le contraire de ce que nous lui avions dit. Il criait du haut de la tribune aux rentiers de l'État, qu'ils de-

vaient tous être déjà payés; que s'ils ne l'étaient pas, ils devaient s'en prendre au Directoire seul, attendu que le ministre des finances avait des crédits ouverts pour cela, comme si l'on pouvait payer avec des crédits sur une caisse que le Corps législatif, et Camus en particulier, s'obstinaient à laisser vide.

Les élections de l'an v et de l'an vi amenèrent dans les conseils beaucoup d'hommes peu éclairés, dont il fut aisé d'enfler la vanité, d'exciter la jalousie et de faire naître la méfiance à l'égard du pouvoir. Cette masse inexpérimentée devint l'auxiliaire des factions et des individus, qui, les uns pour un objet, les autres pour un autre, travaillaient en commun à la destruction du Directoire.

On rencontre encore ici la preuve de l'étrange aveuglement auquel nos passions nous entraînent. Que des hommes nouveaux ou peu instruits, comme ceux dont je viens de parler, aient été désappointés dans leurs calculs et amenés à un point où ils furent tout étonnés de se trouver, cela se conçoit; mais que des hommes supérieurs, qui, comme Camus, Chénier, Baudin (des Ardennes), et bien d'autres encore, connaissaient à fond les hommes et les choses, aient été des plus ardents à amener la catastrophe du 30 prairial, c'est ce que je ne puis comprendre. Je tiens au surplus de leur propre bouche qu'ils en éprouvaient un vif repentir. Mais il n'était plus temps, et l'on peut bien dire que la journée du 30 prairial an vii fut *la journée des dupes*.

On le voit : l'union entre les deux autorités supérieures n'était qu'apparente, et si le Directoire ne fut pas, dès les premiers moments, attaqué à toute

outrance, comme par la suite, c'est que la partie n'avait pas encore pu se lier entre tous les ambitieux, tous les brouillons et tous les fripons, comme elle le fut au 30 prairial. D'un autre côté, la gloire des succès militaires obtenus sous notre administration, et qui avait jeté tant d'éclat, n'avait pas encore été obscurcie par ces revers, si perfidement ménagés, qui les suivirent.

Mais, au reste, si l'attaque ouverte n'eut pas lieu dès le commencement, on montra déjà des vues hostiles. Le trésor public fut laissé dans un aussi grand dénûment après le 18 fructidor qu'avant; point de plan général de finances, toujours même impossibilité d'en obtenir un. Une proposition sur la circonscription de l'enceinte des deux conseils tendait à instituer dans ces deux corps une commission exécutive telle que celle qu'on avait imaginée et presque constituée avant le 18 fructidor. Cette commission faisait des inspecteurs de la salle des deux conseils, une autorité qui aurait, de proche en proche, embrassé la France entière. La proposition n'eut pas de suite, parce que je publiai contre elle un écrit portant cette épigraphe : *Gutta cavat lapidem.*—Cet écrit, qui devra se trouver parmi les pièces justificatives de ces mémoires, mit au grand jour le but caché du projet et les conséquences qui en devaient nécessairement découler. — Mes collègues en furent frappés, et nous déclarâmes unanimement aux meneurs des deux conseils, que nous ne pouvions, sans manquer à nos devoirs, consentir à une mesure aussi inconstitutionnelle, et dont le résultat, plus que probable, était de jeter la France dans l'anarchie, en amenant la con-

fusion des pouvoirs. Les bons esprits dans les conseils se rangèrent à l'opinion du Directoire.

Le 18 fructidor nécessita de la part du Directoire beaucoup de changements. Mais, au lieu de mettre à la place des fonctionnaires et des employés révoqués, des républicains, mais avant tout des hommes probes, sages et éclairés, le choix dicté par les nouveaux faiseurs des conseils tomba, en très-grande partie, sur des anarchistes, des hommes de sang et de pillage. A peine furent-ils en fonctions, qu'ils travaillèrent activement à déconsidérer le Directoire dont ils tenaient leurs places, et qu'ils réunirent tous leurs efforts pour renverser le gouvernement régulier qu'avait établi la constitution de l'an III, afin de ramener le bon temps de 93. Barras fut le seul qui eut part à leur indulgence, ou, pour mieux dire, à leur faveur. La terreur prenait la place de la confiance; l'administration était nulle, ou bien violente et tyrannique. Il fallait réparer l'erreur de semblables choix; c'est à quoi travailla le Directoire.

Je m'arrête ici un instant pour répondre à un reproche qu'on a pu faire au gouvernement directorial : celui d'avoir nommé, successivement, des administrateurs dans les deux partis extrêmes, au lieu de les avoir pris, dès l'abord, dans un juste milieu. Le reproche n'est pas dénué de tout fondement; mais ne doit-on pas être, sur ce point, d'une grande indulgence envers cette autorité? Qui est-ce qui se mettait toujours en avant pour obtenir toutes les places, dans un état de choses encore incertain? Des hommes de parti, les uns royalistes, les autres anarchistes, tous couverts du masque d'un patriotisme pur et désin-

téressé et, à les entendre, les plus hommes de bien qu'il y eût au monde. Les sages, les hommes modérés et bien intentionnés, exempts de partialité et de passions, effrayés du passé, craignaient pour l'avenir; ils avaient peur, pour la plupart, de compromettre leur repos, et d'être réduits à ne servir que des factions, ou exposés à être proscrits par elles; ils se cachaient au lieu de se montrer. Pour pouvoir les découvrir, il n'était pas toujours facile au gouvernement d'écarter la foule des intrigants, qui se pressaient au premier rang. Et quels étaient les députés qui se groupaient autour de tel ou tel directeur, qui remplissaient les salons des ministres, obsédaient les bureaux, tourmentaient, corrompaient, ou menaçaient les employés du personnel, voulaient à toute force disposer de toutes les places dans leurs départements? C'étaient encore les députés de l'un et l'autre parti. Les gens sages s'en tenaient à leurs nobles fonctions de législateurs; ils se bornaient à donner leur avis sur les nominations, lorsqu'ils étaient consultés, sans exiger qu'on le suivît, et laissant à chacun le soin et la responsabilité de ses fonctions. Au reste, les hommes comme ceux dont j'ai parlé plus haut, qui possèdent les éminentes qualités qu'exigent les fonctions publiques en général, sont, en toutes circonstances, difficiles à trouver.

Voici un fait qui prouve combien l'impartialité et la justice étaient rares parmi les hommes investis de fonctions publiques. — A Paris, dans le même lieu, dans le même jour, à la même heure, deux conseils militaires jugèrent, l'un le général Tureau, terroriste épouvantable, qui s'était couvert dans la Vendée des

crimes les plus atroces, et qu'on acquitta; l'autre Cormatin, chef de chouans des plus impitoyables qui ne fut condamné qu'à la déportation, malgré ses nombreux forfaits et la violation de sa parole, donnée lors de la conférence de la Mabilais. Le même conseil acquitta purement et simplement tous ses coaccusés, à l'exception d'un seul, condamné à une déportation temporaire.

Quoi qu'il en soit, lorsque le Directoire voulut réformer les choix qui étaient tombés sur les partisans de l'anarchie, les nouveaux meneurs des conseils élevèrent des plaintes et des lamentations parfaitement semblables à celles dont les chefs clichiens faisaient retentir les voûtes législatives et les salons du faubourg Saint-Germain, quelques mois auparavant. Seulement les clichiens avaient mis *buveurs de sang* là où leurs successeurs disaient *royalistes,* et ils avaient crié à tue-tête au terrorisme, tandis que les autres criaient, non moins haut, à la contre-révolution. Du reste, c'était le même langage comme le même but, celui du renversement de la constitution.

Pour se faire une idée juste de ces circonstances, il est bon de lire une lettre de moi, mais signée du nom imaginaire *Lacour*. Elle est adressée à Texier-Olivier, du conseil des Cinq-Cents, pour répondre à celle qu'il avait écrite à Merlin, lequel m'avait prié de faire cette réponse. Je crois qu'elle mettra parfaitement au fait des desseins des meneurs. On la trouvera parmi les pièces justificatives. Une autre lettre, aussi de moi, et également sans signature, devra accompagner cette première. Elle est adressée au rédacteur du *Moniteur,* et insérée dans cette feuille à la date

du 19 ventôse an VII. C'est une réponse à un article du même journal, dont l'objet était de déterminer le véritable sens du mot *représentant du peuple*. Par une fausse application de ce mot, on en tirait indirectement la conséquence d'un pouvoir sans bornes dans le Corps législatif, et d'une soumission passive dans le Directoire, dont les membres étaient élus par le Corps législatif. Ces deux écrits, et celui que j'ai cité plus haut, qui a pour épigraphe : *Gutta cavat lapidem*, me paraissent nécessaires, je le répète, pour donner une connaissance parfaite des faits dont il s'agit. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'une pièce encore plus essentielle à joindre à mes mémoires, et sans laquelle ils seraient tout à fait incomplets, c'est, ma réponse aux dénonciations portées contre moi dans le conseil des Cinq-Cents, après le renversement du Directoire au 30 prairial. — L'éditeur de cet ouvrage ne devra pas omettre d'y joindre les notes manuscrites qui y sont réunies, et qui appartiennent les unes à cet écrit, les autres à ma lettre à Texier-Olivier.

XLIII.

MESURES TARDIVES DU DIRECTOIRE CONTRE LES SPOLIATEURS DE L'ITALIE. ORIGINE DE LA COALITION QUI DEVAIT AMENER LA CRISE DU 30 PRAIRIAL AN VII. REVERS EN ALLEMAGNE ET EN ITALIE A LA REPRISE DE LA GUERRE.

Cependant, les mauvaises dispositions des nouveaux faiseurs des conseils législatifs auraient rencontré assez d'obstacles pour ne pas réussir à renverser

le gouvernement, si le concours d'événements malheureux et celui des plus odieuses passions ne leur en eussent procuré les moyens.

Le Directoire ayant traité loyalement avec l'Autriche devait se regarder comme tranquille de ce côté. Mais ce perfide gouvernement préparait la guerre, comme on l'a vu, et avait signé un traité avec la Russie pour en obtenir contre nous une armée auxiliaire, dans le moment où il concluait la paix avec la France. Notre ligne de défense, depuis l'extrémité de l'Italie méridionale jusqu'au nord de l'Allemagne, était d'une longueur immense. Bonaparte avait donné, en Italie, par son traité, la meilleure ligne d'attaque et de défense à la maison d'Autriche. Le désordre le plus déplorable régnait dans ce malheureux pays, bouleversé, comme on l'a vu, par un ramas de brigands, qui dévoraient toutes ses ressources. Le parti vigoureux que le gouvernement français devait prendre dès l'abord pour changer cet ordre de choses, et chasser tous les oppresseurs et les pillards, fut pris beaucoup trop tard; il ne servit qu'à donner aux frères Bonaparte les moyens de jeter une plus grande confusion dans ce pays, ainsi qu'ils ne cessèrent d'y travailler, et de favoriser de la sorte les agents cachés de l'Autriche, qui employaient tous leurs efforts pour empêcher le gouvernement cisalpin de prendre de la consistance, et le peuple de s'attacher à ses nouvelles institutions. Les forces de la république française se trouvaient, en même temps, affaiblies par l'éloignement intempestif de l'armée d'Égypte. Enfin, les généraux, les états-majors, les administrations des armées, les intrigants de toute espèce for-

mèrent une ligue redoutable, qui s'unit intimement avec les meneurs des conseils. La cause de cette coalition impie pour amener la chute du gouvernement républicain doit sauter aux yeux.

Je l'ai déjà dit : l'arbitraire, les désordres, les scandales allaient trop loin pour qu'on pût toujours les nier ou les cacher. — Aussi, est-ce en les rejetant sur les hommes de bien qui les avaient dévoilés, et qui tentaient d'y mettre un terme, que les généraux, les fournisseurs et leurs patrons s'efforçaient de s'en disculper. Aussi la plupart des généraux se plaignaient fort haut. Le Directoire avait pris, pour faire punir les auteurs de ces maux, et pour en faire cesser le cours, toutes les mesures qu'il avait crues efficaces ; il n'avait même pas craint, pour y parvenir, de se compromettre, et de passer, peut-être, les bornes de son autorité, en investissant à cet égard les généraux en chef des plus grands pouvoirs. Je citerai entre autres le général Jourdan, et surtout Brune lui-même. Il leur intima, à ce sujet, les ordres les plus positifs, leur adressa de fréquentes instructions, et des instances de plus en plus pressantes.

Mais enfin le gouvernement ne put s'empêcher de voir ce que j'avais toujours répété : c'est que nous adresser aux auteurs du désordre pour le faire cesser, était un moyen assuré de le faire aller toujours croissant. J'insistai pour qu'on prît des arrêtés énergiques, qui missent fin à tant de scandales, et qu'on nommât, pour les faire exécuter, des hommes d'un caractère décidé et incapables de fléchir. Cette détermination prise, le ministre des finances Ramel fut chargé de rédiger les arrêtés, les instructions, et de

faire toutes les dispositions nécessaires pour leur prompte exécution. On trouvera le tout dans l'un des numéros du *Rédacteur*, du mois de prairial an VII, et dans le recueil de tous les arrêtés pris, et de toutes les lettres écrites, à ce sujet[1].

1. L'éditeur n'a pu retrouver ni le numéro du journal le *Rédacteur*, ni le *Recueil d'arrêtés* auquel le texte renvoie ici le lecteur. L'ensemble des mesures dont il est question est nécessairement antérieur à la sortie de Schérer du ministère, puisque, pour en avoir assuré l'exécution, ce général se vit dépopularisé dans l'armée. Quant à l'arrêté relatif aux dilapidations commises à Naples et à Rome, il se trouve sous la date du 7 ventôse an VII, dans la collection qui a pour titre: *Messages, Proclamations et Arrêtés du Directoire exécutif*, t. VI. Paris, Baudouin, an VII. Il est ainsi conçu :

« Le Directoire exécutif, informé que depuis la rentrée de l'armée fran- « çaise dans Rome et l'occupation qui s'en est suivie des États napoli- « tains, il a été commis dans ces contrées des vols, des exactions et des « dilapidations dont la voix publique accuse des individus qui ont fait « ou font encore partie de l'armée de Naples, ou qui y sont ou ont été « attachés ou employés à sa suite;

« Considérant qu'il importe de prévenir, par un exemple éclatant, le « retour d'excès aussi répréhensibles et qui privent l'armée des res- « sources légitimes qu'elle a droit d'attendre du fruit de ses victoires;

« Arrête ce qui suit:

« Art. 1er. — Le général en chef des armées d'Italie et de Naples fera « sans délai traduire devant un conseil de guerre tous les prévenus de « vols, exactions et dilapidations ci-dessus mentionnés, quels que soient « leurs grades, emplois ou professions.

« Art. 2. — Sera notamment traduit devant le conseil de guerre le « nommé Bassal, ci-devant citoyen français.

« Art. 3. — Le présent arrêté sera mis à l'ordre des armées d'Italie « et de Naples; il sera imprimé dans les deux langues et affiché partout « où il appartiendra, dans les territoires romain et napolitain.

« Le ministre de la guerre est chargé de son exécution. »

Les arrêtés qui nomment Schérer général en chef des armées d'Italie et de Naples, et lui donnent Millet-Mureau comme successeur au ministère de la guerre, sont du 3 ventôse. Celui qui ordonne l'arrestation du général Championnet et son renvoi devant un conseil de guerre, est, comme celui dont on vient de rapporter les termes, daté du 7 ventôse. Il est motivé sur ce que « cet officier a employé l'autorité dont il a été in- « vesti par le Directoire et la force mise à sa disposition, pour empêcher

Ramel fit son travail, et se prêta aux intentions du Directoire avec le zèle le plus louable. Il fut, en même temps, signifié à Schérer, ministre de la guerre, que, si, dans la partie de ces mesures qui le concernait, il ne mettait pas toute l'activité, toute la fermeté qu'on exigeait de lui, il pouvait compter sur sa révocation. Il tenait à son portefeuille; aussi fit-il, en cette occasion, tout ce qu'on pouvait lui demander. C'est alors qu'Amelot fut envoyé dans la Cisalpine, comme commissaire, par suite des arrêtés dont il s'agit, et Faypoult à Naples.

Amelot opposa un bras de fer aux dilapidations, et Faypoult, de son côté, ne manqua pas d'énergie. Mais l'orgueil militaire et l'avidité des généraux, des états-majors, des fournisseurs et de leurs agents et copartageants se soulevèrent avec la plus grande violence contre des dispositions qui mettaient un frein si nécessaire à leur insolent despotisme et à l'excès de leurs vols. Cependant, comme on peut le voir par la teneur de l'arrêté qui institue des commissaires civils, pour présider seuls à la levée des contributions, et recevoir tout ce qui était versé dans la caisse militaire, dans les pays occupés par les armées françaises, les opérations de ces armées n'en pouvaient souffrir ni le moindre obstacle, ni le moindre retard; car, sous aucun prétexte, autre que l'épuisement entier et bien réel de la caisse, le commissaire civil ne pouvait se dispenser de compter au général, à l'instant où celui-ci lui en faisait la demande, et

« l'action du pouvoir confié au commissaire civil près de cette armée, et « que par là il s'est mis en révolte ouverte contre le gouvernement. « (O. L. L.)

sur son simple récépissé, toutes les sommes qu'il exigeait, et cela, sans que le général eût à lui rendre aucun compte de l'emploi de ces sommes.

C'était donc bien l'orgueil et l'avidité, et non l'intérêt public, qui élevèrent ici la voix. Joubert aima mieux quitter le commandement de l'armée d'Italie que de se soumettre à une pareille *humiliation*. Bernadotte, par le même motif, qu'il ne déguisa nullement, refusa de lui succéder; Championnet, à Naples, porta l'audace jusqu'à chasser par la force le commissaire civil Faypoult.

Mais cette faction militaire ne s'en tint pas au refus de servir la patrie. Je l'ai déjà dit, elle se ligua avec tous les mécontents, et avec tous les ennemis du gouvernement, qui ne l'avait que trop favorisée.

Il faut, au surplus, rendre justice à plusieurs généraux, qui se soumirent sans difficulté à une mesure qui leur parut utile et sage. Tels furent Moreau, et Macdonald, qui remplaça Championnet à Naples. Plusieurs autres imitèrent ces deux hommes de guerre éminents.

Cependant, l'Autriche avait pris, en Allemagne et en Italie, une attitude tout à fait hostile, et les Russes s'approchaient à grands pas des frontières de ce dernier pays. Il n'était plus possible de conserver le moindre doute sur les dispositions du cabinet de Vienne. Chaque fois que le Directoire lui demanda des explications franches sur la marche des Russes et sur ses préparatifs de guerre, il ne reçut que des réponses évasives. Il dut faire ses dispositions pour repousser l'agression.

On ne se croira sûrement pas en droit de nous

reprocher d'avoir commencé la guerre, parce que les armées françaises attaquèrent les premières. Dans la guerre, l'attaque est souvent un moyen de défense. — Le véritable agresseur, celui qui doit être regardé comme l'auteur de la guerre, et comme responsable des maux qu'elle entraîne, est toujours celui qui a préparé l'agression. Quoi qu'en aient pu dire tous les chefs de parti, c'était bien le cas de l'Autriche envers la France.

Il fallut choisir des généraux. Jourdan fut placé à la tête de l'armée du Rhin, et, sur le refus de Joubert et de Bernadotte, Barras proposa d'envoyer Schérer commander en Italie. Je m'opposai de toutes mes forces à la nomination de Jourdan et de Schérer.

Je n'ai jamais eu la moindre confiance dans les talents et dans le caractère de Jourdan. Je n'entends pas lui disputer la gloire de ses premiers commandements, quoique je sois très-porté à croire que ses victoires ont été dues, moins à son habileté, qu'à ces chances heureuses, aussi communes à la guerre que les mauvaises, et qui sont indépendantes de la capacité du général. Jourdan est un homme médiocre, incapable de mettre de l'ensemble dans ses opérations, ne fût-ce que par son défaut de caractère, qui l'empêcha toujours de se faire obéir de ses généraux divisionnaires; ceux-ci, le plus souvent, suivaient chacun leur opération isolément. Tâtonneur, irrésolu, perdant la tête au premier échec, il ne savait, s'il en éprouvait un, que reculer, ou, pour mieux dire, fuir en désordre sans s'arrêter, jusqu'à ce qu'il eût mis le Rhin entre lui et l'ennemi; jamais il ne sut ébaucher une retraite. Si je ne me trompe, c'est aussi le seul

de nos généraux qui ait été battu par le prince Charles. Je mis donc la plus forte opposition à sa nomination, et il s'en souvint, comme on le verra. Mes quatre collègues furent unanimes en sa faveur. — Rewbell comptait beaucoup sur ses succès, et fut l'un des plus empressés à le faire agréer. Il n'en fut pas ainsi à l'égard de Schérer.

Je l'ai déjà fait connaître; Joubert et Bernadotte n'ayant pas voulu accepter le commandement en Italie aux conditions prescrites par les derniers arrêtés, Barras proposa Schérer, et Rewbell s'y opposa très-fortement. L'un, je crois pouvoir l'assurer, voulait qu'il sortît du ministère, et l'autre voulait qu'il y restât. Je me mis du côté de Rewbell, et me refusai même encore bien plus obstinément que lui, à donner ma voix à Schérer. Je n'avais, cependant, aucun doute sur ses talents militaires : il avait fait ses preuves. C'était un homme d'esprit, instruit et bien élevé. Des triomphes, qui n'avaient point encore été obscurcis par des défaites, avaient prouvé qu'il avait le génie et la science de la guerre. Les généraux, dont on crut devoir consulter l'opinion à son égard, et spécialement Bernadotte et Joubert, nous répondirent à la fois et séparément, que depuis le départ de l'armée d'Égypte, le meilleur des généraux restés en Europe était Schérer, et que tous tant qu'ils étaient, ils le regardaient comme leur père dans l'art de la guerre; telles furent leurs propres expressions.

Mais il s'était fait de nombreux ennemis dans l'armée pendant son ministère, et s'y était acquis peu d'estime. Son affaire avec Hoche, dans le temps du 18 fructidor, l'avait déconsidéré, même aux yeux des

simples soldats. Mais ce qui mettait le comble aux griefs que les militaires avaient contre lui, c'était surtout l'exactitude que nous l'avions obligé d'apporter à l'exécution de nos arrêtés de réforme. Cette exactitude les blessait d'autant plus que lui-même (très-injustement peut-être) ne s'était pas fait une grande réputation de sévérité dans son administration. Or, ceux qui partagent nos torts, lorsqu'ils nous les reprochent et veulent les réprimer, excitent encore bien plus notre haine que ceux qui en sont parfaitement exempts

D'après cela, il était facile de prévoir ce qui arriva : savoir que les frères Bonaparte et tous ceux qui, par passion ou par intérêt, nous désiraient et nous préparaient des défaites, profiteraient de toutes ces circonstances pour rendre Schérer l'objet de la haine et du mépris de l'armée, et lui ôter tout moyen de succès. A ces considérations, il s'en joignait une autre, qui seule eût déterminé mon opposition à sa nomination.

Les meneurs des deux conseils avaient laissé le gouvernement dans le même dénûment que leurs prédécesseurs; les armées, en conséquence, étaient dépourvues de tout. Les cadres en étaient aussi fort incomplets, l'aristocratie et le fanatisme s'opposant de toutes leurs forces au départ des conscrits. Avant comme après nos revers en Italie, nous sollicitâmes en vain des moyens d'administration et de finances pour prévenir le mal, et ensuite pour le réparer; nos réunions avec les hommes influents des conseils, n'aboutissaient, de leur part, qu'à des paroles, pour ne pas paraître trop indifférents sur l'issue des événe-

ments. Du reste, c'était la même mauvaise volonté, les mêmes raisonnements, des moyens toujours dilatoires. Ils ne refusaient rien d'une manière positive, mais ils n'accordaient rien non plus. Au lieu de s'entendre de bonne foi avec nous pour sauver l'État, ils multipliaient de futiles objections, ou quelquefois se répandaient en reproches. C'est ce que fit Joseph Bonaparte dans l'une de nos réunions. Il censura amèrement le choix de Schérer, qui, suivant lui, avait dévoré toutes les ressources de l'Italie, et complétement ruiné le pays. Je lui répliquai que j'étais bien surpris d'entendre sortir de sa bouche un semblable discours; qu'il était absurde, quelque avidité qu'on supposât à Schérer, dont je ne m'établissais ni le défenseur ni l'accusateur, et qui n'avait pas eu ma voix pour le commandement de l'armée d'Italie, qu'il était absurde de lui reprocher d'avoir, à lui seul, consommé la ruine et la spoliation de ces contrées, pendant le peu de semaines qu'il y avait été. J'ajoutai qu'il était bien plus juste d'en accuser ceux qui s'y étaient gorgés de richesses, eux, leurs parents, leurs amis, leurs créatures; qui avaient introduit, pendant leur séjour dans ce malheureux pays, un esprit de cupidité qui, jusqu'alors, avait été, en quelque sorte, étranger à nos armées, et qui y avaient propagé cette maxime, *que ceux qui servaient la république devaient saisir l'occasion de se payer de leurs services, aux dépens des alliés comme à ceux des vaincus.*

Joseph irrité osa me menacer du courroux du général, que je venais de désigner clairement. Je lui répliquai qu'il devait savoir que la menace n'avait pas de prise sur moi, que je respectais en lui (Joseph)

le caractère de législateur, que j'admirais les exploits du général, mais que je ne les craignais ni l'un ni l'autre; que personne n'avait loué son frère plus franchement que moi, dans tout ce qu'il avait fait de grand et d'utile pour la patrie; mais que, par ce même esprit de justice qui me portait à rendre un sincère hommage à toutes ses belles actions, je ne devais pas souffrir que, moi présent, on fît tomber l'odieux des maux infligés à l'Italie sur des gens, estimables ou non, qui n'avaient pu y avoir de part, et cela pour en disculper les vrais auteurs; qu'au surplus, pour le dire en passant, Schérer était, comme bien d'autres, la victime, non de ses malversations vraies ou fausses, mais, au contraire, du bien qu'il avait voulu faire en employant tous ses efforts pour procurer l'entière exécution de nos arrêtés contre les dilapidateurs.

C'est ainsi que, semblables aux clichiens, tous ces ardents amis prétendus de la gloire et du bonheur de la patrie nous préparaient sous main de sanglants revers, et ne mettaient dans le trésor public que des promesses et point de fonds.

Dans une pareille position, il nous fallait des généraux qui commandassent la confiance, fussent aimés du soldat, dont le talent, l'activité, peut-être même la jeunesse, et enfin la vigueur de caractère, la promptitude d'exécution, et l'esprit de ressources pussent suppléer à tout ce qui nous manquait, ainsi que cela s'était vu dans les premières campagnes de la Révolution.

Au lieu de cela, nous mîmes à la tête des deux principales armées, d'un côté Jourdan, l'homme du monde qui a le moins de ressources dans l'esprit, le

plus incapable de prendre un parti, de se faire obéir, et dont le sobriquet de *général écrevisse,* qu'on lui avait donné dans le public et dans l'armée, n'était assurément pas propre à inspirer une grande confiance, ni un grand enthousiasme aux soldats; d'un autre côté, Schérer, que nous envoyâmes en Italie, et qui était, il est vrai, un habile général, mais vieux, usé, livré aux plaisirs de la table, apoplectique, désormais privé de toute activité, désagréable à l'armée, à laquelle on était parvenu, à tort ou à raison, à inspirer beaucoup d'aversion pour lui.

Je rappelai avec tout cela l'apathie dans laquelle il était tombé après son dernier effort, celui de la bataille de Loano, apathie dont nous essayâmes en vain de le tirer. En dépit de toutes mes instances contre ce double choix, il eut néanmoins lieu. La confiance de Rewbell en Jourdan, qui avait fait les plus belles promesses, et les sollicitations de son entourage, le déterminèrent à lui donner sa voix. — Quant à Schérer, sans donner positivement son consentement à ce qu'il allât en Italie, il n'y mit plus, au bout de quelques jours, cette opposition bien prononcée, qui, jointe à la mienne, eût empêché sa nomination.

Il est vrai que l'expédition d'Égypte et le refus de quelques généraux, dont j'ai parlé, bornaient notre choix. Mais n'avions-nous pas Moreau? N'avions-nous pas Macdonald? Je les proposai au lieu de Schérer et de Jourdan. Barras y mit une grande opposition. Il prétendit qu'on ne pouvait pas choisir Moreau, après le retard qu'il avait mis à nous faire connaître la correspondance saisie dans les équipages

du général Klinglin, ce qui était, selon lui, une preuve de son penchant pour l'aristocratie.

Je fis observer à Barras qu'il ne s'agissait pas d'appeler Moreau à une fonction civile ou politique; mais que je me demandais s'il avait les talents d'un grand général, s'il ne s'était pas illustré par les plus glorieuses campagnes, s'il n'était pas aimé et estimé des généraux, des officiers et des soldats, qui tous lui accordaient une entière confiance, et, enfin, si, dans ses opérations militaires, il n'avait pas agi, pour faire triompher les armes de la république, avec une franchise, une loyauté, qui ne s'étaient jamais démenties? Les objections de Barras prévalurent néanmoins sur mon avis. Cependant, l'héroïque dévouement dont Moreau fit preuve en se chargeant du commandement de l'armée, au milieu de revers qui en annonçaient le prompt et entier anéantissement, le sacrifice qu'il fit, dans cette occasion, de sa gloire, et en même temps de son amour-propre, qui pouvait être légitimement blessé de ce qu'on n'avait fait de lui qu'un simple inspecteur d'une armée dont le commandement lui était dû à tant de titres, tout cela prouve que ma confiance n'était pas déplacée. J'ai oublié les motifs, tout aussi peu solides, qui furent allégués contre la nomination de Macdonald.

Au reste, Schérer n'accepta qu'avec une très-grande répugnance le commandement qu'on lui offrait. Il la motivait sur son âge et sa pesanteur, qui l'avaient déjà forcé de se retirer du commandement de l'armée, après la bataille de Loano, et il nous proposa lui-même de lui substituer Moreau. Il ne nous laissa pas non plus ignorer qu'il craignait de déplaire

à l'armée, d'après tous les soins qu'on s'était donnés pour lui en faire perdre l'estime. Il était effectivement si pénétré de cette idée, qu'il nous avoua depuis qu'il allait lui-même en personne espionner à la porte des tentes et dans les bivouacs, pour savoir ce qu'on y disait de lui; et ce qu'on en disait était de nature à lui inspirer le plus grand découragement. Il s'entendait traiter de la manière la plus désagréable et la plus offensante; on n'avait aucune confiance en lui, tandis que tous les vœux étaient pour Moreau. Schérer, eût-il encore été ce qu'il était au commencement de la Révolution, n'aurait pu obtenir le moindre succès avec un pareil concours de circonstances. On ne doit donc pas s'étonner s'il éprouva de si fâcheux revers. Les détails en sont connus. Je ne puis, néanmoins, quitter ce sujet sans insister encore sur le dévouement de Moreau, son généreux oubli de l'injustice avec laquelle nous l'avions traité, et le noble abandon avec lequel il se mit à la tête des débris d'une armée, qui ne furent sauvés que par un bonheur inespéré, uni au talent de ce grand général, et à la confiance dont il était si justement entouré par tous ceux qu'il avait à commander.

Sacrifier ainsi, pour l'intérêt de son pays, tout amour-propre, un dépit légitime, faire taire l'orgueil militaire, s'exposer à des défaites certaines, et cela sans la moindre plainte, sans la moindre ostentation, voilà de la grandeur d'âme! Une pareille victoire remportée sur soi-même n'est-elle pas, aux yeux de la raison, mille fois au-dessus des triomphes de Bonaparte, qu'au reste, suivant moi, Moreau surpassait à plusieurs égards en talents militaires.

Lorsque Jourdan, par sa fuite précipitée, l'avait laissé en l'an IV au fond de l'Allemagne, enveloppé de tous côtés, lorsque plus tard, en Italie, Moreau se chargea des débris de l'armée, une première fois après les défaites de Schérer, et une seconde fois après la mort de Joubert, de quelle gloire immortelle ne se couvrit-il pas, et par sa retraite sur le Rhin, et par ses manœuvres en Italie? Bonaparte, pour vaincre, avait besoin d'une immense consommation d'hommes, et de répandre des flots de sang français. Il n'a, du reste, montré aucun talent dans l'art si rare et si difficile de faire habilement une retraite. Dans ses revers, il n'a su qu'abandonner ses armées comme un déserteur et une tête perdue.

On sera surpris peut-être que l'un des trois directeurs qui firent le 18 fructidor, et particulièrement celui qui eut le plus de part à cet événement, et sans lequel il n'eût certainement jamais eu lieu, si ce n'est dans un sens directement contraire, on sera surpris, dis-je, qu'il accorde au général Moreau de si grands éloges. On se persuadera sûrement que j'ai eu avec lui des liaisons très-intimes, que j'en ai reçu de grands services, ou au moins de bien grandes prévenances. Rien de tout cela : Moreau ne m'a jamais fait qu'une ou deux visites d'étiquette; du reste, il n'est jamais venu chez moi; je ne me suis pas entretenu en particulier avec lui plus de trois ou quatre fois ; je n'ai reçu de lui ni services ni prévenances, directement ou indirectement. Mais le ciel m'en est témoin, je n'ai jamais fondé mon opinion et mon estime pour les hommes publics sur le plus ou le moins de rapports que j'ai eus avec eux, non

plus que sur les marques d'attachement ou de bienveillance que j'en ai reçues, ou encore sur la couleur de leurs opinions politiques, vraies ou supposées. Je les ai basées uniquement sur les services réels qu'ils avaient rendus à la patrie, et sur la franchise de leur conduite dans les fonctions ou dans les opérations dont ils étaient chargés.

Cependant nos mauvais succès se répétaient en Allemagne. Jourdan battu ramenait son armée, dans le plus grand désordre, derrière le Rhin. Prévenu, d'après son propre aveu, fait devant moi et mes quatre collègues, qu'il serait attaqué dès le lendemain matin, il l'abandonna en chemin, dans les montagnes du Brisgaw, la laissa aux soins d'un chef d'état-major, le général Ernouf, qui n'avait aucun talent militaire, et s'en revint en poste à Paris.

XLIV.

ÉLECTION DE SIEYÈS AU DIRECTOIRE. — ASSASSINAT DES PLÉNIPOTENTIAIRES FRANÇAIS A RASTADT.

A ces calamités, il s'en joignit une plus grande encore. Ce fut le choix qu'on fit de Sieyès pour remplacer, en prairial an VII, Rewbell, éliminé par le sort. Sieyès était, lors de sa nomination, ambassadeur à Berlin, d'où il ne partit, quoi qu'en dise Fauche-Borel, qu'après avoir appris sa nomination. Tous, par différents motifs, nous avions mis opposition à son élévation au Directoire. Chacun de nous sentait

l'impossibilité absolue de rien faire avec un tel homme. Moi en particulier, qui avais été, comme membre de la commission des Onze, parfaitement à même de connaître son caractère et ses vues, je regardai comme assurée la ruine très-prochaine de la constitution de l'an III, et par suite le renversement de la république. L'entrée de Sieyès au Directoire fut en effet le signal de leur destruction. J'étais certain qu'il voudrait y substituer ses propres conceptions, se faire chef de l'État, et qu'en même temps, incapable de voir les choses dans leur réalité, dépourvu de tout courage, de toute résolution, ne suivant qu'une marche souterraine et détournée, mettant à la place de la dignité et de la gravité qui conviennent à un homme public, une morgue et une impertinence telles qu'il est difficile d'en imaginer de pareilles, il ne saurait rien rétablir, après avoir tout renversé. Les étrangers eux-mêmes qui connaissaient la France, partageaient cette opinion. Sandoz-Rollin, très-honnête homme, ambassadeur de Prusse à Paris, dit à quelqu'un de ma connaissance, qui lui parlait de la république française après le 30 prairial an VII : « Votre république! Vous parlez de votre république! « Elle n'existe plus, votre république ; Sieyès l'a « vendue, votre république. »

Cependant, si nous avions fait tous nos efforts pour empêcher la nomination de Sieyès, une fois faite, nous convînmes, Barras, Treilhard, Merlin et moi, que, dans l'intérêt de la république, nous oublierions toutes nos répugnances, que nous ferions le sacrifice de tout amour-propre, que nous aurions pour Sieyès tous les égards qu'on se doit entre col-

lègues, que nous donnerions franchement notre assentiment à toutes les propositions qu'il ferait et qui nous paraîtraient bonnes, que nous ne combattrions celles qui ne nous paraîtraient pas telles qu'avec des formes et des ménagements qui prouveraient que ce serait à l'avis et non à son auteur qu'on s'opposerait, et qu'enfin nous ne ferions aucune attention à ses brusqueries et à ses accès de morosité.

Cette résolution, je l'atteste, nous la tînmes, pendant le mois où j'ai siégé avec lui. Mais les bonnes comme les mauvaises manières sont également infructueuses pour amener cet esprit bizarre et hautain à un commerce social. Il débuta (et chaque jour ce fut la même répétition) par censurer tout ce que nous avions fait, tout ce que nous faisions, tout ce que nous voulions faire, en ajoutant toujours cet éternel refrain : « Ce n'est pas ainsi que cela s'administre « en Prusse. »

« Eh bien, dites-nous comment cela s'administre « en Prusse, » répondions-nous toujours, « et si la « méthode de ce pays-là nous paraît meilleure que la « nôtre, nous nous empresserons de l'adopter. Vous « nous devez vos lumières, vos observations, votre « expérience, ou, pour mieux dire, vous les devez à « la république; nous les sollicitons pour en profi- « ter. » — « Ah! tout cela est si différent! que « pourrais-je vous dire? On ne m'entendrait pas. « Faites comme vous avez coutume. »

Voilà quelle était l'unique réponse à nos constantes sollicitations pour qu'il nous fît connaître en quoi nous nous trompions, et pour qu'il nous indiquât le parti qu'il croyait le meilleur. Enfin, on déli-

bérait forcément, sans qu'il prît part à la délibération. On sent quelle mortelle langueur un pareil état de choses apportait à l'expédition des affaires.

Cependant, si Sieyès affectait dans le conseil du Directoire une grande apathie et une indifférence totale pour ses travaux, il n'en poursuivait pas moins activement ses projets pour renverser toutes les institutions actuelles et remettre ainsi la république en problème. Il mettait secrètement en jeu toutes sortes d'intrigues pour y parvenir. Il rassembla autour de lui tous les mécontents et les ambitieux, députés, généraux, administrateurs, espions de l'étranger, et il se ligua avec Barras, avec lequel, jusqu'à cette époque, il avait toujours été au plus mal, ne parlant l'un de l'autre qu'avec des expressions méprisantes. Il n'y a donc rien de plus gratuit que les assertions de Fauche-Borel sur les *épanchements mutuels* de Sieyès et de Barras dans cette circonstance. Ils n'étaient, au surplus, ni l'un ni l'autre, gens à *épanchements :* ils se trompaient réciproquement, comme la suite l'a prouvé. Ils n'étaient d'accord que sur un point préliminaire, celui de culbuter le Directoire, l'un pour faire renaître le trouble et le désordre nécessaires à ses profusions, et l'autre pour se mettre à la tête de l'État, et donner le sceau à sa renommée de profond politique et de législateur transcendant. Il se croyait sûr d'y parvenir en réalisant ses conceptions, que, dans l'excès de sa vanité, il regardait comme le plus sublime ouvrage que le génie humain eût enfanté.

Dès ce moment, la conspiration du 30 prairial, à la tête de laquelle Sieyès se plaça, fut complétement

organisée; le plan en fut tracé, et les rôles furent distribués sous sa direction.

Mais avant de faire connaître les particularités qui accompagnèrent cette catastrophe, qu'on doit regarder comme le terme du gouvernement directorial, et qui me rendit pour toujours à la vie privée, je ne dois pas omettre de parler du plus mémorable et du plus atroce des attentats qui aient été commis, dans les temps modernes, sur des hommes revêtus du caractère sacré d'ambassadeurs et de ministres de paix. On voit qu'il s'agit de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt.

Je n'ai rien de particulier à ajouter aux pièces officielles, aux récits authentiques, aux témoignages irrécusables, aux faits incontestés qui ont été publiés dans tous les journaux du temps, et consignés dans les archives. Leur ensemble ne permet aucun doute, même à l'homme le plus prévenu, sur cette évidente vérité, que le gouvernement autrichien put seul être, et fut seul en effet l'ordonnateur de cet exécrable forfait. Ses seuls agents avaient commandé dans Rastadt, contre tout droit des gens et contre celui du souverain du pays, toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette affreuse tragédie. Ce furent ses officiers et ses soldats qui l'exécutèrent. — Quelle réponse que celle du prince Charles à Masséna, lorsque l'honneur de son armée et le sien propre étaient tellement compromis qu'il ne pouvait négliger aucune voie pour prouver combien un pareil crime leur était étranger, si, en effet, ce prince eût cru qu'il en pouvait laver sa cour et son armée!...

Point d'informations de la part du gouvernement

autrichien, si intéressé à faire connaître les véritables auteurs du massacre, si ces assassins n'avaient pas agi par ses ordres. Tous les papiers de la légation française tombèrent entre les mains des sicaires de l'Autriche. Si, comme les amis de l'Autriche se plaisaient à le publier, cette correspondance contenait des documents précieux, qui démontraient que le Directoire exécutif de la république française n'avait pour objet que d'éterniser la guerre et de jeter le trouble dans toute l'Europe, pourquoi n'en a-t-on rien publié? C'est parce que ces pièces auraient prouvé, au contraire, que le gouvernement français, à chaque paix qu'il avait signée, avec les rois comme avec les républiques, l'avait toujours fait en toute loyauté, et avec la plus sincère intention d'en maintenir strictement les conditions, tandis que l'Autriche donnait l'exemple de la plus odieuse perfidie en signant à Campo-Formio, un traité de paix avec la république française, lorsqu'en même temps elle signait à Pétersbourg un traité d'alliance offensive contre cette même république.

Au surplus, ce gouvernement hautain, dans les temps les plus éloignés de nous comme à l'époque dont nous parlons, ne s'est-il pas montré sans foi, comme sans respect pour le droit des gens? Avec quelle perfidie Charles-Quint se joua de la franchise de François Ier! Ne viola-t-il pas aussi le droit des gens dans la personne de l'un de ses ambassadeurs? — Fidèle à ces traditions, la maison d'Autriche, dans le cours de la Révolution française, ne violat-elle pas le territoire des Grisons pour arrêter et retenir dans une dure prison Sémonville et Maret,

qui se rendaient en qualité d'ambassadeurs de la république, l'un à Naples, l'autre à Constantinople? N'a-t-elle pas retenu dans ses cachots l'illustre Lafayette et ses deux respectables compagnons d'infortune, lorsqu'elle leur devait un asile? Sa barbarie n'a-t-elle pas éclaté envers Mme Lafayette, lorsque son héroïque dévouement lui méritait des statues? Au lieu de témoigner à Dumouriez toute l'indignation dont il devait être l'objet, ne partagea-t-elle pas l'odieux de sa trahison, lorsqu'elle se constitua la geôlière des députés Camus, Lamarque, Quinette et Bancal, et du ministre de la guerre Beurnonville, que ce général fit arrêter, et qu'il lui livra? Enfin n'a-t-elle pas laissé insulter la légation française à Vienne même, dans un pays où le despotisme est tel que le gouvernement seul peut y faire naître un mouvement et en diriger l'action? Indépendamment de tous ces attentats, jamais rien ne fut plus rigoureusement prouvé dans l'histoire que le forfait de l'Autriche à Rastadt.

Je prie d'ailleurs le lecteur de se bien persuader que tout ce que je viens de dire n'a d'autre objet que de démontrer que ce drame affreux fut l'ouvrage direct du cabinet autrichien, son ouvrage à lui seul, qu'il fut conçu dans le conseil de Vienne, et que c'est de ce conseil qu'émanèrent tous les ordres en vertu desquels il s'exécuta. On se tromperait si l'on pensait que j'ai eu l'intention d'en disculper le Directoire exécutif. Il est trop absurde de l'en accuser, et quiconque a eu la mauvaise foi ou la sottise de le faire, après avoir pris connaissance des faits, ne mérite que le mépris pour toute réponse. Je saisirai seulement cette occasion

pour assurer que tant que j'ai siégé au Directoire, jamais dans le conseil (je ne parle point des actions privées et individuelles de ses membres) il n'a été pris de délibération ni de mesure quelconque qui fussent dirigées par la mauvaise foi, et qui eussent pour but de tromper, moins encore d'assassiner, et, à plus forte raison, d'assassiner nos ministres de paix, victimes d'un forfait à jamais détesté.

XLV.

CRISE DU 30 PRAIRIAL AN VII. — FIN DE MA VIE PUBLIQUE.

Mais reprenons notre récit. Vers les derniers jours de prairial, il se manifesta beaucoup d'agitation dans les deux conseils législatifs. Le prétexte était la situation fâcheuse des armées ; les motifs réels étaient ceux que j'ai exposés plus haut. Chaque soir, en même temps, et bien avant dans la nuit, circulaient dans les corridors du Luxembourg, et chez Sieyès comme chez Barras, des députés, des généraux, des ex-ministres, des hommes de différentes professions. Tous se donnaient un air empressé et menaçant. Il est à remarquer que parmi les députés qui montrèrent le plus d'acharnement contre le Directoire dans toute cette affaire, on voyait figurer en première ligne ceux auxquels il avait accordé le plus d'égards et prodigué le plus de faveurs, pour eux, leurs parents et leurs amis.

A la suite de cette agitation, les deux conseils se

déclarèrent en permanence. Les meneurs commencèrent par faire décider que l'élection de Treilhard était nulle, en interprétant faussement la constitution, et avec une mauvaise foi manifeste, puisque Sieyès, le héros de la faction, était, sous ce rapport, identiquement dans le même cas que Treilhard. Mais il fallait détruire la majorité du Directoire pour arriver au but définitif que se proposait chaque chef de parti. Pour y parvenir, on employa ce moyen à défaut d'un autre, quoiqu'il pût tourner contre l'inventeur. En effet, on fut sur le point d'en user contre Sieyès. Une partie de ceux qui marchaient avec lui au commencement, avaient une arrière-pensée, et lui réservaient à lui-même le tour perfide qu'il jouait à Treilhard. Cela est tellement vrai, qu'on attaqua à la tribune la validité de son élection, en alléguant les nullités reprochées à celle de Treilhard. Quoi qu'il en soit, celle-ci fut déclarée nulle. Voici ce qu'ajoute Fauche-Borel en rapportant ce fait :

« Comme ce renvoi ne touchait ni Merlin ni « Revellière, aucun d'eux ne réclama en faveur de « Treilhard. — Soit aveuglement, soit pusillanimité, « ils se laissèrent tranquillement enlever un collègue « dont la voix leur donnait la prépondérance au Di- « rectoire; mais ils ne tardèrent pas à sentir les con- « séquences de son renvoi. Ils furent eux-mêmes « attaqués et obligés de céder la victoire à leurs en- « nemis. On leur demanda leur démission le 30 prai- « rial. Ils la donnèrent avec une soumission qui dé- « celait leur impuissance et la stupeur dont ils étaient « frappés. »

J'eusse été effectivement d'une bien stupide im-

prévoyance si je ne m'étais pas aperçu, depuis l'entrée de Sieyès au Directoire, et surtout en approchant des derniers jours de prairial, que lui et Barras s'étaient coalisés contre leurs trois autres collègues avec tous les mécontents et les factieux; que dès lors ils devaient avoir à cœur de m'écarter, bien plus encore que Merlin et Treilhard. Ils savaient l'un et l'autre qu'aussi inattaquable par la séduction que par la crainte, je les harcèlerais imperturbablement dans tous leurs projets destructeurs et dans tous leurs actes d'injustice. Aussi engageai-je de toutes mes forces Treilhard à se refuser à l'exécution de cet acte du Corps législatif, si évidemment contraire à l'esprit de la constitution, et qui portait tous les caractères d'une décision factieuse, puisque treize mois s'étaient écoulés depuis l'élection sans que personne se fût avisé, jusqu'à ce moment, de mettre en doute sa validité. J'employai en même temps les considérations tirées des circonstances, mais le tout infructueusement. Treilhard, homme si brusque, si bourru, était, comme la plupart des gens de ce caractère, sans énergie pour affronter l'orage; Merlin n'en avait assurément pas beaucoup plus. Ce fut donc leur faiblesse et non l'imprévoyance qui s'opposa à ce que la mesure prise par le Corps législatif contre Treilhard restât sans exécution.

Le 29 prairial, jour de la sortie de Treilhard du Directoire, Sieyès, Barras et moi, nous nous rassemblâmes le soir chez Merlin, alors président. Barras y vint le sabre au côté, comme s'il avait voulu mettre la force à la place de la raison, ou bien donner à croire qu'il se regardait comme grandement menacé

lui-même, tandis que lui seul avec tous ses adhérents était sur pied et mettait tout en mouvement.

Sieyès prit le premier la parole. C'était lui qui avait engagé le président à nous inviter à ce colloque particulier. Il nous tint des discours fort entortillés, auxquels je répondis très-nettement, et de manière à augmenter encore son embarras. Barras, le menton appuyé sur ses mains qui embrassaient la poignée de son sabre, et avec ce regard sinistre qu'il avait le plus souvent, ne disait que quelques mots et paraissait embarrassé lui-même.

Enfin, après de longues tergiversations et des discours sans suite relativement à la mauvaise administration du Directoire et à la situation actuelle des choses, Sieyès, à qui *j'ordonnai* de laisser là son entortillage et de s'expliquer clairement, nous dit en balbutiant, à Merlin et à moi : « Vous devriez don- « ner votre démission : vos amis », s'adressant ensuite à moi en particulier, « vous le conseillent, et « je vous le conseille aussi. »

« Quels sont, s'il vous plaît, » lui répondis-je, « ces amis, sur les conseils desquels vous appuyez les « vôtres? » Il me cita Talot, un certain député de Maine-et-Loire, vrai ballon soufflé, sans éducation, d'une ignorance extrême, mais tellement gonflé de vanité, qu'il se regardait comme le premier des hommes d'État parce qu'il était depuis onze mois sur les bancs des législateurs, et comme le plus grand capitaine du siècle pour avoir gagné le grade d'adjudant général dans la garde nationale d'Angers. Un pareil homme était fait pour être dupe. Il le fut de Lucien Bonaparte, et se jeta à sa suite dans la faction. Mais

au 18 brumaire il se mit fièrement en avant contre le général Bonaparte, et harangua les troupes pour les détacher de son parti. Sa harangue, fort ridicule, ne fut reçue qu'avec mépris. « Moi, mes camarades, » s'écriait-il en s'adressant aux grenadiers, « moi qui « vous ai si souvent conduits à la victoire... » Or, non-seulement il n'avait jamais eu aucun commandement, mais toutes ses campagnes se bornaient à quelques courses dans la Vendée. Du reste, au lieu de général en chef, qu'il avait l'ambition et la confiance de devenir, il ne devint qu'un pauvre diable, qui fut placé sur la liste des individus proscrits par le premier sénatus-consulte porté au commencement du consulat. Il ne fut rayé de cette liste que sur les pressantes sollicitations du général Jourdan.

« Que Talot, » répliquai-je à Sieyès, « Talot, « dont au surplus je n'ai jamais été ni l'ami ni « l'ennemi, et qui est, au demeurant, un fort bon « homme, m'adresse, comme vous me l'affirmez, le « conseil de donner ma démission, je n'en suis pas « bien surpris; mais vous, qui savez apprécier une « démarche, de quel front osez-vous me donner un « pareil conseil? Et sur quoi fondez-vous vos titres « pour rester au poste où nous sommes, lorsque vous « me proposez de le quitter? Si entre vous et moi « il y a, pour le talent, une différence qu'il ne m'appartient pas de juger, il y en a certainement une « autre, d'une bien plus grande importance dans les « hommes appelés à d'éminentes fonctions; c'est, de « ma part, une entière franchise, l'abnégation de tout « intérêt privé, de tout amour-propre, de tout senti- « ment de haine et d'affection, et une fermeté qui

« ne m'a pas abandonné depuis mon entrée dans la « carrière politique : mettez-vous la main sur la « conscience, et osez dire que vous vous rendez le « même témoignage! Votre contenance seule vis-à-vis « de moi vous accuse. Cependant vous êtes à la « tête d'une faction triomphante, et moi, je suis « sous les poignards. » Telle fut, mot pour mot, ma réponse. — Sieyès, tout interdit, ne répliqua pas une parole à cette apostrophe. Après un moment de silence et quelques phrases insignifiantes, nous nous séparâmes.

Le lendemain 30 prairial, au matin, Barras m'envoya Bergoin, député de la Gironde, échappé au meurtre de ses vingt-deux collègues, connus sous le nom de Girondins. La conformité d'opinions, pendant la Convention nationale, nous avait mis dans une sorte de liaison. Mais il était entraîné par le goût du plaisir, et avait pris des habitudes extrêmement dispendieuses. Il s'était en conséquence rapproché de Barras; il était de toutes ses parties, et prenait sa part dans les millions qu'absorbaient autour de ce directeur ses nombreux et avides alentours.

Bergoin me dit qu'il venait, au nom de Barras, m'assurer de la sincérité de son attachement et de sa profonde estime pour moi; il ajouta que Barras reconnaissait qu'il n'avait jamais eu à se plaindre d'un mauvais procédé de ma part; ce qui était la pure vérité, malgré l'assertion mensongère de Fauche-Borel, qui a imprimé dans son écrit déjà cité que Barras avait à se plaindre de moi. Jamais, du reste, je n'eus de démêlé personnel avec aucun de mes collègues, qui ne reçurent de ma part que des égards et

de bons procédés, et Carnot lui-même m'a fait demander mon estime depuis sa rentrée en France, sous le gouvernement de Bonaparte.

Bergoin me dit encore que Barras n'en voulait qu'à Merlin. Il ne manqua pas d'exagérer les torts réels que ce dernier pouvait avoir vis-à-vis de Barras, et il en ajouta un bien plus grand nombre de tout à fait imaginaires. Il me répéta plusieurs fois qu'au contraire Barras avait pour moi une véritable amitié; que c'était purement au nom de l'intérêt qu'il prenait à moi qu'il me faisait presser de donner ma démission; que cela était indispensable pour ma sûreté personnelle, parce que la haine qu'on portait à Merlin, et le mécontentement qu'occasionnait la situation militaire de la France, amèneraient un mouvement dans lequel je perdrais infailliblement la vie.

« Va dire à Barras, » lui répondis-je, « que ma « vie n'est rien; que les deux conseils et la majorité « du Directoire peuvent se souiller du meurtre d'un « homme intègre qui les embarrasse, mais que « leurs menaces n'obtiendront rien de moi. Au sur- « plus, un pareil acte d'iniquité de leur part pourra « n'être pas sans fruit pour la liberté. Il fera détester « les factions, et l'exemple du dévouement peut « quelquefois donner de l'énergie aux âmes faibles.

« Rends, au reste, de ma part à Barras un aver- « tissement, qui, certes, n'est pas moins franc et « moins loyal que le sien. C'est qu'aveuglés par la « haine et l'ambition, Sieyès et lui courent autant « que moi le risque de se perdre. Ils sont joués par « les Bonaparte, qui ont désorganisé nos armées « d'Italie, pour qu'aucun autre nom que celui de

« leur frère n'y soit illustré par une gloire militaire « qu'il ne veut partager avec personne, et pour lui « frayer le chemin du pouvoir en France, comme ils « espèrent bien y réussir ; ils sont joués de plus par « le parti royaliste, qui met toutes ses espérances « dans l'anéantissement de nos institutions et dans « la perte des républicains ; ils sont joués par le parti « anarchiste, auquel le désordre et les secousses révo-« lutionnaires sont nécessaires pour se procurer de « l'argent et de l'importance ; enfin ils se jouent « individuellement l'un l'autre, et la suite le prou-« vera. Ils courent ainsi eux-mêmes le risque d'une « fin tragique. Dans tous les cas, s'ils parviennent à « s'en garantir, ils n'échapperont pas à l'opprobre « qu'entraînent toujours avec elles la perfidie et la « trahison. Quant à moi, que je survive à cette trame, « plus compliquée qu'ils ne se l'imaginent peut-être, « ou que j'en sois la victime, je ne laisserai pas du « moins une mémoire déshonorée. » Telle fut ma réponse.

Bergoin, corrompu par les plaisirs et entraîné par le besoin et l'habitude des profusions, n'était cependant pas méchant, et je dois dire aussi que, dans tous les temps, il me donna des marques d'amitié. Il parut frappé de ce que je venais de lui répondre. Il me serra tristement la main, et se retira sans plus insister.

Cependant Sieyès, Barras et les coryphées des divers partis qui dans ce moment ne formaient qu'un seul faisceau, tenaient fortement à obtenir de moi ma démission. Ma présence dans le nouveau Directoire ne pouvait pas leur convenir. D'un autre côté, quoi-

que décidés à employer la violence, même l'assassinat, pour m'en arracher, ils désiraient beaucoup n'être pas contraints d'en venir à ces extrémités, qui auraient fait d'eux un objet d'horreur pour quiconque n'aurait pas été privé de sens et de justice, et qui même pouvaient soulever contre eux la nation, par la crainte du retour des malheurs passés, conséquence trop probable d'une nouvelle anarchie.

Barras, en particulier, ne pouvait se dissimuler combien sa position était mauvaise en m'attaquant, ou même en me laissant accuser de brigandage, de trahison, d'actes d'oppression, de violences, dont je me serais rendu coupable dans une autorité aux actes de laquelle il avait toujours concouru, tandis que lui, Barras, s'offrirait comme ayant mis une constante opposition à tout ce qui m'était reproché, et surtout aux dilapidations. En effet, indépendamment de ce qu'un acte collectit est l'œuvre de chacun, si un alibi, une protestation authentique, etc., ne prouvent pas la non-participation, ils sentaient bien, lui et les siens, que la comparaison de sa vie avec la mienne, de sa réputation avec la mienne, lui ôtait tout espoir, en dépit des déclamations et des cris de vengeance que la faction vomissait contre moi, de me faire passer, moi, pour un intrigant en chef et le protecteur des dilapidateurs, et lui, pour le constant adversaire des dilapidations et de l'intrigue. Aussi renouvela-t-il encore une fois la tentative faite le matin en son nom par Bergoin.

Le Directoire exécutif était rassemblé dans la salle du conseil, avec tous les ministres et le secrétaire général. On venait d'y faire l'installation de Gohier,

nommé à la place de Treilhard. Barras me pria de passer dans une pièce à côté, où nous eûmes un entretien d'une demi-heure ou trois quarts d'heure. Il me répéta les assurances d'amitié et d'estime qu'il m'avait fait donner le matin. Il me fit ensuite les mêmes propositions, les mêmes observations, les mêmes instances qu'il m'avait adressées par l'intermédiaire de Bergoin, les mêmes déclamations contre Merlin, les mêmes supplications pour que je détachasse, par des désaveux, ma cause de la sienne et de celle de Rewbell et de Treilhard, desquels, à ce compte, je serais devenu, au moins indirectement, l'accusateur.

Mes réponses furent également les mêmes que celles que j'avais données le matin. Elles furent faites sans fiel, sans aigreur, sans insulte, sans persiflage, sans le moindre emportement, mais avec une assurance qui ne lui laissait aucun espoir de faire de moi ni sa dupe ni son complice, ce qui me rendait nécessairement sa victime.

Nous rentrâmes dans la salle du conseil. Barras, couvert de confusion, et furieux du rôle odieux auquel il se sentait réduit, n'ayant pas la force de le rejeter loin de lui par un noble repentir, commença en entrant par s'emporter avec la plus grande virulence contre Merlin. Il débita les faits les plus absurdes, les circonstances les plus ridicules, et fit les peintures les plus grotesques, le tout dans l'intention de prouver qu'il était l'auteur d'un complot pour attaquer les conseils législatifs. Il poussa l'extravagance jusqu'à faire de Merlin un spadassin, un *moustachier*, courant la nuit armé d'un grand sabre qu'il traînait à grand bruit sur le pavé et avec des pisto-

lets à sa ceinture. Ainsi équipé, il le représentait errant dans les avenues et dans les corridors de l'École militaire, où il conduisait à la fois des intrigues galantes et politiques.

Merlin, un fier-à-bras!... Quiconque l'a connu, et se représente sa figure, sa tournure, son air adroit et dégagé, son courage, ses habitudes, son humeur, ne pourra s'empêcher de mêler des éclats de rire à son indignation contre d'aussi odieuses sottises. Enfin Barras l'accabla d'injures et de mépris.

Quoique dans tout cela rien ne fût adressé à moi, je n'en crus pas moins de mon devoir de défendre un homme que j'aimais peu, j'en conviens, mais qu'on attaquait dans ce moment avec autant de lâcheté que d'injustice, et par des motifs aussi coupables. Je relevai Barras et le perfide Sieyès, qui n'avait pas manqué d'y mettre son mot; je les relevai avec une vigueur et un mépris accablant pour eux, ainsi qu'ils le méritaient. En présence de tous les ministres et du secrétaire général, je déroulai en entier leur odieuse trame. Dans un moment où, pressé par mes arguments et confondu par mes reproches, il ne savait plus où il en était, Barras s'écria d'une voix éclatante : « Eh bien! c'en est fait, les sabres sont « tirés. » — « Les sabres!... que parles-tu de sabres, « malheureux! » lui répliquai-je. « Tu sais bien qu'il « n'y a point ici de sabres tirés, qu'il n'y a que des « couteaux que vous faites jouer pour égorger ceux « que, dans vos détestables projets, vous avez enla- « cés et mis hors de toute défense! » Il demeura tout étourdi et ne dit plus mot.

J'ai oublié de dire que, la veille du jour où com-

mença à se manifester dans les conseils législatifs le projet de la journée du 30 prairial et de ses suites, Sieyès donna à dîner à tous les membres du Directoire, Treilhard y compris. Joubert, destiné à être le général de la faction, et un assez grand nombre des autres personnages qui devaient y jouer des rôles principaux, firent partie des convives. Sieyès, ainsi que Barras, nous firent, à Treilhard, à Merlin et à moi, tout l'accueil dont ils étaient capables; les autres convives en firent autant. — Avais-je tort de reprocher à ces deux hommes leur indigne duplicité? Je reviens à la séance du 30.

Gohier voulut prendre le rôle de modérateur, mais en répétant les reproches faits dans les deux conseils sur les mauvaises mesures prises par le Directoire, mesures qui avaient causé tous nos désastres, et qu'on avait prises au mépris des représentations et de l'opposition des citoyens Sieyès et Barras. En un mot, il tint le langage convenu, comme à l'ordinaire. entre les chefs des factions, et répété par la tourbe, sans qu'elle sache pourquoi.

Je répondis à Gohier avec beaucoup de calme, et j'entrai dans de très-grands détails, comme si je l'avais cru trompé. Ce n'est pas à lui, néanmoins, que je voulais répondre uniquement. Je crus devoir saisir cette occasion de bien éclairer ceux des ministres que l'ignorance des faits, de fausses assertions et de fausses couleurs auraient pu induire en erreur, lorsqu'il importait qu'ils fussent parfaitement au fait, pour répandre à leur tour la vérité et démentir les impostures.

Gohier ne manqua pas, dans ses discours, de

redire, entre autres choses, tout ce que la faction repétait continuellement sur la mauvaise administration des finances et sur les dilapidations. Le ministre des finances Ramel crut devoir justifier son administration qu'on attaquait.

« A quoi sert cette justification, » lui dis-je, « citoyen ministre? Ne voyez-vous pas que, si l'on « vous attaque, c'est parce que vous vous êtes mon- « tré, en toute circonstance, également attaché à la « constitution et à vos devoirs? C'est parce que vous « vous êtes prononcé avec le plus grand courage et la « plus honorable franchise, dans le Directoire exécu- « tif, en face des factieux eux-mêmes, contre le « royalisme, à l'époque du 18 fructidor, et qu'à celle « où nous voici, vous êtes demeuré semblable à « vous-même, en vous prononçant avec la même « hardiesse, au sein de ce conseil, contre l'anarchie; « c'est parce que vous avez apporté le plus louable « empressement et le plus grand zèle à seconder les « mesures que nous avions prises pour arrêter enfin « le brigandage et l'oppression qui pesaient sur l'Ita- « lie; c'est pour cela, vous dis-je, que vous êtes per- « sécuté. Vous serez enveloppé, comme nous et avec « nous, dans une ruine commune, non pour les fautes « qui auraient pu vous échapper, mais pour tout le « bien que vous avez fait et voulu faire. »

Cependant, les meneurs des conseils nous envoyèrent une députation pour nous solliciter, Merlin et moi, de donner nos démissions. A la tête de cette députation étaient le général Jourdan et Boulay (de la Meurthe). Ils protestaient que, si nous nous rendions à leur invitation, la majorité des conseils, et

eux nommément, nous défendraient, à la vie et à la mort, contre toute attaque, et que nous serions assurés d'un parfait repos; tandis que dans le cas contraire, il leur serait impossible d'arrêter les coups qui allaient nous être portés, et de nous sauver la vie. Jourdan, surtout, se tuait en belles promesses; or, bientôt après, il se porta personnellement pour accusateur contre nous à la tribune des Cinq-Cents. Boulay, le même homme qui avait proposé à ce même conseil l'étrange mesure que Sieyès avait mise en avant dans mon salon, celle de chasser de la France tous les nobles, les parents d'émigrés, tous ceux qui avaient fait partie de la maison du roi, etc., et qui, depuis, dans le conseil d'État de Bonaparte, demanda littéralement qu'on prît le même parti envers tous les anciens membres des comités révolutionnaires, des districts révolutionnaires, leurs parents, etc., Boulay, dis-je, fit les mêmes protestations que Jourdan, et avec la même bonne foi. En nous quittant, il s'en alla droit à la tribune des Cinq-Cents m'accuser de théophilanthropie, comme d'un crime signalé. C'est ainsi que tous les chefs de faction, avec lesquels je me suis toujours mis en opposition, ne pouvant faire de moi un traître et un fripon, tâchaient de jeter du ridicule sur moi, puisqu'ils ne pouvaient y jeter de l'odieux.

Je répondis au surplus, à ces deux hommes, dont on peut apprécier la valeur morale, que je n'avais pas besoin de défenseurs; que le témoignage d'une conscience pure me suffisait, et que si quelqu'un de nous avait besoin d'être défendu sur sa loyauté et sa droiture, dans ses fonctions comme

dans sa vie privée, ils savaient bien que ce n'était pas moi.

Enfin, toutes les manœuvres pratiquées pour m'arracher ma démission par la violence étant évidemment inutiles, les factieux prirent une autre voie pour y parvenir. Ils déclarèrent aux gens sages et modérés des deux conseils que, si dans la soirée on n'obtenait pas ma démission, il était certain que rien ne pourrait empêcher que, dans la nuit, il se fît un massacre dans lequel seraient enveloppés tous les hommes modérés des conseils, c'est-à-dire les plus probes, les plus éclairés et les mieux intentionnés. Malheureusement, ils n'étaient pas également courageux. Ils manquaient tout à fait de cette énergie, de cette noble audace qui sont si nécessaires dans les crises politiques. Une douzaine d'entre eux nous furent dépêchés au nom de tous ceux qui professaient les mêmes sentiments et les mêmes opinions.

Ils commencèrent par nous déclarer, ce qui était bien la pure vérité, qu'ils étaient parfaitement innocents des odieuses persécutions dont nous étions l'objet, et dont les causes ne leur étaient que trop connues; mais ils ajoutèrent qu'ils n'avaient ni la force, ni l'espoir de lutter avec succès contre la réunion de factions aussi formidables.

Merlin commença par annoncer qu'il ferait aveuglément tout ce que je ferais moi-même. C'était fort bien; mais une volonté personnelle eût encore mieux valu. *Faire comme vous ferez,* c'est dire : « si vous pliez, je plierai sans effort. » Quoi qu'il en soit, d'après cette déclaration, ce fut à moi spécialement qu'on adressa la parole.

Alors, les députés me supplièrent, les larmes aux yeux et les mains jointes, de donner ma démission. Ils reconnaissaient que cette démission serait sans doute un malheur, mais qu'au moins elle en préviendrait d'horribles. Nous ne vous parlons pas, continuèrent-ils, de votre propre danger. Ce motif, nous le savons, n'aurait d'autre effet que de vous confirmer dans votre résolution, loin de vous en détourner; mais nous vous parlons du massacre qui nous menace nous-mêmes, ainsi qu'une foule de vrais patriotes que vous aimez, que vous estimez. Jugez quelle suite on doit attendre d'une pareille catastrophe! Le gouvernement révolutionnaire, les horreurs de la guerre civile, l'envahissement d'une partie de la France, en seront les conséquences nécessaires. « Faites, » me dit l'un d'eux, « le sacrifice de votre place à l'intérêt de la patrie. » — « Citoyen, » lui répondis-je, « ceux d'entre vous qui me connaissent « (je ne crains pas d'en être démenti) savent que mon « sacrifice à moi n'est pas de quitter ma place, mais « de l'avoir acceptée et d'y rester. Lorsque je refuse « d'en sortir, c'est un sincère sacrifice que je fais à « mon pays et à mes devoirs envers lui. »

« Nous le savons tous, » fut leur réponse unanime. « Revenons, » repris-je, « à notre objet. — « Est-ce que vous pensez, citoyens, que, ma démission donnée, vous aurez plus de force et de moyens « pour arrêter les événements qui nous menacent « tous également? Ne le croyez pas. C'est en montrant, dès cet instant, de la vigueur, c'est en affrontant hardiment le danger, c'est en tenant tête « aux membres mal intentionnés des conseils, qu'il

« vous est facile d'accabler par la supériorité de la « raison et du talent, que vous préviendrez les mal- « heurs qui s'apprêtent. Si vous êtes faibles aujour- « d'hui, vous le serez encore plus demain, et chaque « jour davantage, tandis que l'audace de vos adver- « saires, par cela même, ira toujours croissant, ainsi « que la facilité qu'ils trouveront à exécuter leurs « projets subversifs. C'est avec de la résolution qu'on « échappe le plus sûrement au péril ; ou du moins, « si l'on périt, on ne périt pas dans les convulsions « de la faiblesse et de la peur. Le sentiment du de- « voir et de l'honneur satisfait adoucit l'amertume « des derniers moments.

« Je crois donc que, pour l'intérêt de l'État, « comme pour votre sûreté et votre dignité person- « nelle, le parti le plus convenable que vous ayez à « prendre, c'est d'approuver, à l'une et à l'autre tri- « bune, le parti pris par Merlin et moi de ne pas « donner de démission, et d'attendre qu'on vienne « nous égorger ici, ou nous en arracher à main ar- « mée. Vous devez protester en même temps que « vous vous réunissez à nous, pour vous opposer de « toutes vos forces aux pernicieux desseins de la fac- « tion, quelque puissante et quelque menaçante « qu'elle soit. »

On loua beaucoup un dessein si généreux ; mais on avoua qu'il était tout à fait inutile de compter sur la fermeté nécessaire pour l'embrasser et le soutenir. Les membres de la députation en revinrent donc à me conjurer de nouveau de donner ma démission. Elle devait, selon eux, tout calmer, et alors j'aurais détourné de grands malheurs, tandis que j'aurais, au

contraire, à me les reprocher et à me repentir d'avoir été la cause de la mort des meilleurs citoyens et de leur perte à eux-mêmes, en soutenant une résolution, louable en elle-même, plus louable encore par son objet, mais funeste dans ses conséquences, eu égard aux circonstances actuelles. Ils joignirent à cela des supplications si pressantes, qu'enfin je cédai.

J'accordai aux larmes et aux prières ce que la menace et le danger n'avaient pu m'arracher. J'eus tort, peut-être; mais je fus frappé de l'affreuse idée, mise en avant par des hommes estimables, doués de lumières, bien intentionnés, que très-probablement ils seraient sacrifiés, et me regarderaient, en mourant, comme la cause au moins indirecte de leur perte et des longues proscriptions qui en seraient la suite. Toujours est-il qu'ils me remercièrent avec la plus vive reconnaissance, et comme des hommes persuadés que ma condescendance les préservait des assassins ou des bourreaux.

Au reste, ainsi que je le leur avais prédit, toutes leurs concessions n'empêchèrent pas les factions réunies de marcher en avant, au point que Sieyès, et Barras lui-même, n'échappèrent pas à leurs attaques, comme on le vit plus tard. Ils eussent même été infailliblement accusés à leur tour, s'il n'était pas entré dans les vues des frères Bonaparte de ne pas nous laisser succomber nous-mêmes sous le poids des accusations que, malgré leurs loyales promesses, suscitèrent et soutinrent contre nous le général Jourdan, Boulay (de la Meurthe) et nombre de leurs pareils. Il est même difficile de dire jusqu'où les choses seraient

allées, si le général Bonaparte n'était pas survenu à temps pour seconder Sieyès, qui se trouvait fort en peine pour arrêter les ravages d'un torrent qu'il avait tant contribué à faire déborder.

Merlin me demanda comme une grâce de copier littéralement ma démission; je ne crus pas devoir le lui refuser. Dans toute cette crise, il me donna des marques de confiance, d'estime, de considération que je ne puis trop apprécier, et depuis, lorsqu'elle fut entièrement passée, je reçus encore de lui une lettre dans laquelle il m'assurait qu'il s'honorerait toute sa vie d'avoir été associé avec moi dans les mêmes persécutions.

Lorsque notre démission fut parvenue aux deux conseils, celui des Cinq-Cents nous renvoya encore sa députation, toujours avec Jourdan et Boulay à la tête. Ils nous apportaient, au nom des conseils, l'assurance que nous n'y trouverions que des défenseurs, si nous étions attaqués. La suite a démontré la sincérité de cette démarche et de ces belles promesses. Il y avait, au surplus, dans la manière des deux chefs d'ambassade, un ton de protection accordée à des coupables que je ne crus pas devoir supporter.

Je reprochai d'abord à Boulay la lâcheté qu'il avait eue d'être allé de suite, en me quittant, après les plus belles assurances, dont, au surplus, je n'avais pas été dupe. déclamer contre moi personnellement à la tribune des Cinq-Cents, à propos de théophilanthropie, et je lui dis, ce qui était certain, que si j'en eusse été prévenu auparavant, j'eusse obstinément refusé ma démission, malgré les instantes prières des membres des deux conseils, qui l'avaient obtenue de moi,

Jourdan, au moment où il sortait de la salle des ministres, pour entrer dans celle où se tenaient la garde, les huissiers et les messagers d'État, osa me renouveler l'assurance de son insolente protection. Je la repoussai énergiquement cette protection, en présence de tout ce monde, et d'une manière telle que la raison et la dignité ne furent assurément, aux yeux de personne, du côté du protecteur, qui se retira tout confus. La conduite de Jourdan, dans la journée du 30 prairial et dans ses suites, a été celle d'un général qui, se sentant humilié de ses défaites, quoique comblé des faveurs du gouvernement, n'en voulait pas moins jeter la faute sur lui, en accusant ses membres de trahison et d'impéritie. C'est pour cela que, lorsqu'on provoqua notre mise en jugement devant les conseils, il se présenta des premiers à la tribune des Cinq-Cents, comme l'un de nos dénonciateurs.

Le grand tort que le Directoire avait à se reprocher à son égard n'était certainement pas celui de l'avoir laissé, à dessein, manquer des ressources nécessaires, mais bien celui de lui avoir conféré son dernier commandement, après les preuves d'incapacité qu'il avait données dans la plupart de ses campagnes, et particulièrement dans la précédente.

Je terminerai le récit de cette journée par une anecdote que voici :

Notre garde constitutionnelle était fort bien composée. Les soldats eux-mêmes étaient des hommes de choix, au point que lorsqu'ils furent fondus dans la garde consulaire, ils montèrent tous aux grades d'officiers, ou, au moins, de sous-officiers. Je n'avais

jamais fait aucune démarche, ni près des officiers, ni près des soldats, pour en obtenir plus de dévouement qu'aucun autre de mes collègues, ce que je ne pourrais pas dire de quelques-uns de ces derniers. Cependant, dans la matinée du 30, deux capitaines de la garde à cheval, Guillotin du Bignon, aujourd'hui colonel en demi-solde, et Bourdon, tué depuis devant Ulm, à la tête d'un régiment de dragons dont il était devenu colonel, deux militaires très-distingués par leurs belles actions et par leur excellente conduite, vinrent, au nom de leurs camarades, m'assurer du dévouement de la garde pour ma personne, et me déclarer que je pouvais compter sur elle, qu'elle obéirait à tous mes ordres. Je les remerciai avec toute l'effusion que devait produire une marque d'estime si honorable pour moi. Je les chargeai de porter à leurs braves camarades l'expression de ma reconnaissance, de leur dire combien j'étais touché de leurs sentiments pour moi, mais que je les priais de rester parfaitement tranquilles, attendu que je ne voulais pas soutenir par la force des armes une lutte qui deviendrait sanglante et ferait éclater encore une fois dans Paris les scènes affreuses d'une guerre civile.

La députation des Cinq-Cents congédiée, comme je viens de le dire, je retournai dans la salle du conseil du Directoire, j'y pris mon portefeuille et de suite je rentrai chez moi, d'où je partis aussitôt pour me retirer dans ma petite maison d'Andilly, à quatre lieues de Paris.

En sortant de mon appartement du Luxembourg, je trouvai tous mes domestiques en larmes sur mon

passage. — Jamais maîtres ne furent plus respectés que ma femme et moi, et jamais domestiques ne furent traités avec plus d'égards que les nôtres. — Aussi, quoique sortis de notre service et placés ailleurs, ils vinrent tous plusieurs fois depuis nous protester de la durée de leur attachement pour nous et nous offrir tous les services qu'ils pourraient nous rendre.

XLVI.

VIE INTÉRIEURE AU LUXEMBOURG. — RETRAITE A ANDILLY APRÈS LE 30 PRAIRIAL. — VISITES DE PLÉVILLE-LE-PELEY ET DE TALLEYRAND.

Avant de parler de ce que je suis devenu et de ce que j'ai fait depuis ma rentrée dans la vie privée, je consacrerài quelques lignes au récit de nos habitudes domestiques au Luxembourg.

Les neuf premiers jours de la décade étaient employés par ma fille aux soins domestiques, à l'étude de l'histoire et de la morale, à celle des langues, de la musique et du dessin, art dans lequel elle acquit un vrai et rare talent. Ma femme, livrée presque tout entière à la direction de son ménage, donnait à Clémentine les excellentes leçons de son exemple. Après la naissance d'Ossian, notre troisième enfant, notre chère Clémentine, âgée alors de quinze ans, sœur, aussi tendre que fille respectueuse et dévouée, la secondait dans ses soins maternels avec la plus touchante attention. Pour moi, depuis cinq ou six heures du matin, au plus tard, je travaillais jusqu'au

moment du déjeuner, que je faisais avec mon ami Vallée, alors mon secrétaire, et souvent avec des personnes avec lesquelles je désirais m'entretenir. C'étaient des militaires, des diplomates, des administrateurs, des savants, que je voulais connaître davantage, ou auxquels j'avais l'intention de donner une marque particulière d'estime et d'intérêt. Ces jours-là, ma fille déjeunait avec sa mère auprès du berceau de notre fils.

Le reste du temps, jusqu'au dîner, je le passais au conseil. Le soir j'allais avec ma fille chez nos dignes amis les Thoüin, au Jardin des Plantes, passer une couple d'heures dans leur modeste cuisine. Dans les beaux jours, nous y prenions en arrivant mon ami Leclerc et sa femme; nous nous faisions conduire en voiture hors de Paris, pour nous promener et prendre l'air à la campagne. Je revenais ensuite au travail, jusqu'au moment de me coucher.

Il n'y avait point de cercle chez nous, et par conséquent point de *cour*. Ma femme recevait et rendait les visites qui lui étaient faites par les femmes de mes collègues, par celles des ministres, des généraux, etc. De mon côté, je recevais celles qui avaient rapport aux affaires. Mais, je le répète, je ne tenais point salon. — Était-ce un bien ou un mal ?

On peut dire qu'un homme placé à la tête des affaires ne peut voir trop de monde, pour connaître mieux les individus et les faits, et se procurer un plus grand nombre d'informations de toute nature. Cela peut être vrai, mais jusqu'à un certain point seulement. Les cercles de courtisans, d'autre part, n'ont-ils pas aussi leurs inconvénients ? Qu'y voit

l'homme puissant ? Des masques trompeurs. — Qu'y entend-il ? Des discours mensongers, l'éloge d'un fripon qu'on veut avancer ou qu'on croit agréable, la censure d'un homme de bien qu'on veut écarter ou qu'on suppose n'être pas agréable. Et comment, au milieu de cette tourbe de flatteurs, qui, pour être aperçus, s'agitent autour de vous, vous étourdissent de leur bourdonnement, vous fatiguent de leurs gesticulations, comment, dis-je, se préserver des illusions et des prestiges qui travestissent la réalité ? Peut-être, et je l'ai cru, le parti que j'ai pris vaut-il mieux. Du moins, il valait mieux pour moi. Ne refusant jamais la visite de quiconque voulait se faire connaître, ou me transmettre des vues ou des documents utiles tant sur les individus que sur les affaires, appelant auprès de moi tous ceux dont je croyais en obtenir, si je recueillais un peu moins de lumières, j'étais aussi moins souvent induit en erreur. Je pouvais examiner avec plus d'attention l'homme avec lequel j'avais un entretien, mieux saisir son caractère et sa pensée, mieux approfondir l'objet dont il était question, et juger en un mot, avec beaucoup moins de distraction et beaucoup plus d'exactitude.

La décade passée dans l'occupation et le travail, le décadi, nous rassemblions nos amis du Jardin des Plantes, la famille Thoüin, le bon ami Gérard Van Spaendonck, Desfontaines, professeur de botanique et Toscan, bibliothécaire du Muséum, la respectable famille Creuzé-Latouche, nos amis Pilastre et Leclerc et leurs aimables femmes. L'après-dînée, on faisait de la musique. Le célèbre compositeur Méhul, qui avait été introduit chez moi, tenait souvent le

piano. Ma fille, Leclerc, Mme Leclerc, le député Poulain, bon homme et bon patriote, les maîtres de piano et de chant de ma fille, enfin quelquefois moi-même, nous faisions un concert de famille qui pouvait n'être pas merveilleux, mais qui nous était infiniment agréable. Le reste de la soirée se passait en amusements très-simples, mais charmants par la cordialité et la franche gaieté qui y régnaient.

L'été, nos amis venaient passer le décadi avec nous à Andilly. Le respectable nestor de la tragédie française, Ducis, était le plus souvent de la partie.

Au milieu de tout cela, je donnais largement à la représentation tout ce que les convenances pouvaient exiger. La lésinerie fut toujours bannie de notre maison. Au reste, la vie intérieure que ma femme menait habituellement, les actes de bienfaisance qu'elle exerçait dans le mystère, lui avaient attiré d'autant plus de considération et de respect, qu'on savait fort bien que, si elle ne se montrait pas dans les grandes réceptions et les grands dîners d'apparat, ce n'était assurément pas dans la crainte de n'y être pas de mise, mais uniquement par son goût pour une vie retirée, et pour accomplir strictement ses devoirs domestiques. Toutes les personnes, de quelque rang et de quelque pays qu'elles fussent, auxquelles nous donnions à dîner dans des occasions moins solennelles, avaient été à même de voir, et n'avaient pas manqué de répandre, que la supériorité de son esprit, l'étendue de ses connaissances, la mettaient de niveau avec les femmes les plus distinguées de la société.

Depuis longues années, je n'avais pas joui d'un

sommeil aussi agréable et aussi tranquille que fut celui de la première nuit que je passai, après que j'eus pour toujours quitté le Luxembourg. Le lendemain matin, en me retrouvant loin des affaires, au sein de ma famille, je goûtai l'inexprimable contentement d'un homme qui, au sortir d'un long et pénible rêve, s'éveille plein de vie et de santé, et voit que tous les maux qu'il avait cru éprouver n'étaient qu'un songe.

Je n'ai pas besoin de dire que des amis comme les nôtres ne nous délaissèrent pas. Jamais nous n'eûmes plus de gaieté, ma femme, ma fille et moi, que dans ces premiers jours, et jusqu'au moment où la fureur des partis, qui recommença à menacer ma tête, réveilla nos inquiétudes, et vint troubler, pour quelque temps encore, notre heureuse tranquillité.

Dès le lendemain ou le surlendemain de la journée du 30 prairial, je fus informé qu'un assez grand nombre de personnes, dont beaucoup ne m'étaient même pas connues, se disposaient à me venir visiter dans ma retraite d'Andilly, pour me donner un témoignage de leur estime et de leurs regrets. Je priai mes amis de leur faire savoir à toutes que, très-sensible, comme on n'en pouvait pas douter, à des démarches si honorables pour moi, j'en serais néanmoins très-contrarié. Je n'ai jamais aimé à jouer un rôle dans aucune position de la vie, et puisque le mien était enfin terminé, j'étais loin de vouloir, en quelque sorte, en recommencer un autre. J'avais encore un autre motif. — Dans l'incertitude des événements, qui pouvait assurer que ceux qui auraient montré tant d'empressement à mon égard ne se trou-

veraient pas compromis un jour? C'eût été pour moi un surcroît de chagrin.

Je ne reçus donc que deux visites : la première, de cet excellent amiral Pléville-le-Peley, ancien ministre de la marine, le plus intrépide et l'un des plus habiles et des plus expérimentés de nos marins, et l'homme le plus loyal, le plus intègre, le plus désintéressé que j'aie connu. Il avait regardé, me dit-il, d'une manière bien plus flatteuse que je ne croyais le mériter, comme un devoir sacré pour lui de venir m'offrir son hommage, et m'exprimer ses regrets de voir hors de place le plus honnête homme qu'il eût connu. L'un des témoignages d'estime qui m'aient le plus flatté dans ma vie, c'est celui de ce digne vieillard.

La seconde visite, que je reçus quelques jours après, ne m'offrait assurément la même sincérité, ni dans son objet, ni dans le caractère du personnage qui me la rendait. Ce personnage était Talleyrand.

Il se présenta chez moi *à la manière antique*. Il venait, me dit-il, visiter un sage, un homme de bien, plus grand dans sa retraite et sous le poids de la plus odieuse persécution, que nul ne pourrait l'être au faîte des honneurs et de la prospérité. Il se trouvait trop heureux, dans ce moment, de me présenter ses sincères hommages.

Quoique l'amour-propre ait bien pu m'égarer quelquefois, comme un autre, je n'en ai pourtant pas une dose assez forte pour avoir été dupe de l'air de franchise qui accompagnait de semblables exagérations. A part cela néanmoins, comme il était impossible de mettre dans cette démarche plus de décence,

un ton plus convenable et plus sincère en apparence, qu'il ne le fit, et comme j'étais curieux de découvrir au juste ce qui l'amenait, et en outre de tirer de lui quelques aveux sur la journée du 30 prairial, je me contentai de le remercier de sa démarche en lui disant, ce qui d'ailleurs était mon intime conviction, que je croyais avoir droit à l'estime des gens de bien, mais que j'étais loin de mériter d'aussi glorieuses comparaisons que celles dont il me faisait l'objet.

Au reste, en voyant Talleyrand arriver chez moi, j'avais pressenti qu'il était dépêché par Sieyès et Barras, pour connaître mes dispositions envers eux et savoir si je n'écrirais pas ou ne parlerais pas contre eux. Leur trahison à mon égard avait produit un assez mauvais effet pour eux dans les divers partis qui composaient la faction du 30 prairial, et ces partis commençaient à leur donner de fortes craintes ; on les attaquait d'une manière menaçante, même à la tribune des conseils. Sieyès et Barras craignaient beaucoup que, dans mon mécontentement, je ne cherchasse à me venger d'eux en secondant de tous mes moyens les manœuvres dont ils pouvaient devenir bientôt eux-mêmes les victimes. Talleyrand en laissa assez échapper sur ce point pour provoquer une réponse qui le mit à même de connaître ma pensée. Cela eut l'air d'être amené d'une manière incidente, et comme une chose qui vient sans qu'on y pense, par le fil de la conversation.

Je ne me suis jamais piqué de finesse. Si quelquefois je m'en suis mal trouvé, bien plus souvent encore je m'en suis trouvé bien, et, du moins, j'en ai eu la conscience plus à l'aise. Je répondis donc volon-

tiers à la provocation, et avec une parfaite franchise.

« Je laisse, » lui dis-je, « Sieyès et Barras avec « leur conscience, en ce qui touche leurs procédés « envers moi, et le tort irréparable qu'ils viennent « de faire à la république. Dans toute occasion, quant « à moi, je ferai encore ce que j'ai toujours fait, je « ferai taire mes passions, j'oublierai mes intérêts « pour ne songer qu'au bien public. Aussi je n'écri- « rai rien, je ne dirai rien contre eux, s'ils ne m'y « forcent. Il est aisé de prévoir qu'ils auront assez de « peine à se soustraire aux coups qu'on veut leur « porter, ainsi que je le leur avais prédit, et ainsi « qu'ils le sentent maintenant, mais trop tard peut- « être. Loin de chercher à leur susciter de nouveaux « ennemis et à leur créer de nouveaux obstacles, je « désire, au contraire, mais, je l'avoue, sans l'espé- « rer, qu'ils puissent s'entendre, se maintenir et « gouverner avec succès; car leur chute amènera de « nouvelles secousses, dont le résultat définitif et cer- « tain sera la chute de l'État dans les mains d'un « tyran, accompagnée peut-être de longues et san- « glantes convulsions. J'imposerai donc silence à mes « justes ressentiments devant des considérations d'un « ordre si élevé. Ils ne mettront certainement pas en « doute la sincérité de tout ce que je viens de vous « dire. Ils savent l'un et l'autre, et vous savez tous, « que l'ambition et la vengeance n'ont aucune prise « sur moi, et que je ne leur sacrifierai jamais l'inté- « rêt de la patrie. »

La réponse de Talleyrand à cette déclaration fut telle qu'on devait l'attendre d'un homme d'esprit comme lui, et du courtisan le plus délié, qui connaît

parfaitement le ton et la mesure qu'il doit garder, suivant les gens auxquels il a affaire.

Cependant, je dois en convenir, les assurances de franchise qu'il me donna ne furent pas toutes de pure forme. Il me parla à cœur ouvert sur la journée du 30 prairial. Il blâma beaucoup l'imprévoyance de Sieyès et de Barras dans toute cette intrigue. Il m'avoua que le premier en avait été la cheville ouvrière; mais qu'ainsi que je le leur avais annoncé dans cette journée dont j'ai rendu compte, il avait été complétement joué par Barras, qu'il se proposait de jouer lui-même, et que Barras à son tour l'avait été par les frères Bonaparte, ce qui les mettait tous les deux dans un égal embarras.

« Sieyès » continua-t-il, « n'avait obtenu de « cette journée rien de ce qu'il avait espéré. Il se « croyait sûr de faire remplacer les trois Directeurs « expulsés, par lui Talleyrand, par le général Marescot « et Caffarelli du Falga, frère du général de ce nom, « mort si glorieusement devant Saint-Jean d'Acre. « La nomination de Gohier, Moulin et Roger-Ducos « lui faisait voir qu'il ne pourrait arriver à aucune de « ses fins, et il était excessivement inquiet des suites. « Barras, de son côté, était parvenu, à la vérité, « à faire choisir pour l'un des trois remplaçants, « Gohier, aussi nul à peu près que les deux autres, « mais attaché à la coterie dantonienne, et consé- « quemment lié de parti avec Barras; mais la par- « faite insignifiance de Moulin et de Roger-Ducos, « qui n'appartenaient point à ce même parti, lui fai- « sait voir que la faction la plus forte en nombre dans « les deux conseils législatifs ne voulait pas de ma-

« jorité liée dans le Directoire exécutif, et que cette « faction avait des vues aussi différentes des siennes, « que celles-ci différaient elles-mêmes des intentions « de Sieyès. Des attaques leur avaient déjà été por- « tées à l'un et à l'autre, et ils n'avaient aucune con- « fiance dans l'avenir. » Talleyrand ne me cacha pas ses propres craintes.

Après une couple d'heures d'entretien dans les allées de mon jardin, il me quitta fort satisfait, au moins en apparence, de la conversation que nous venions d'avoir. Je ne lui ai jamais parlé depuis. Je dois au reste lui rendre cette justice, qu'il n'a jamais eu que de bons procédés à mon égard, et qu'en rendant compte dans le public de la séance du 30 prairial, dont il avait été le témoin comme tous les ministres, il ne manqua pas, j'en ai eu des preuves réitérées, de me présenter dans cette scène politique comme jouant le rôle le plus honorable contre un adversaire qui, par sa perfidie, sa violence et l'absurdité de ses propos, se couvrait d'opprobre. Sieyès, au contraire, en la racontant, offrait son fidèle ami Barras comme en étant le héros. Je n'ai donc point, je le répète, à me plaindre personnellement de Talleyrand [1]. Pourquoi, grands dieux! n'en peut-on dire

1. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de consigner ici un fait qui doit surprendre, d'après l'idée qu'on se fait généralement de ce personnage célèbre; c'est que pendant le cours de sa longue existence il ne cessa jamais, depuis le temps du Directoire, de témoigner une haute estime et le penchant le plus marqué pour l'auteur des mémoires. Il exprima souvent à l'illustre peintre François Gérard, grand et constant ami de Larevellière, ces sentiments qui survécurent, paraît-il, à celui qui en était l'objet; car en 1830, pendant que M. de Talleyrand était ambassadeur à Londres, ayant appris par le baron Gobert, attaché à son ambassade, qu'il voyait journellement le fils de Larevellière, alors momenta-

autant de cette pauvre France, qui lui doit une si grande partie de ses malheurs!

XLVII.

SCÈNE CURIEUSE ENTRE SIEYÈS ET BONAPARTE APRÈS LE 18 BRUMAIRE.

Je placerai ici, de crainte de l'omettre, une anecdote curieuse. Elle m'est à la vérité tout à fait étrangère, et n'a de rapport avec ma sortie des affaires qu'autant que la journée du 30 prairial peut être regardée comme ayant amené la création de la dignité consulaire au profit de Bonaparte. Cette anecdote servira à montrer comment le rusé Sieyès, croyant toujours tromper, fut toujours trompé lui-même dans tout le cours de cette odieuse trame. Je la tiens, mot pour mot, de l'un des membres de la commission dans laquelle elle s'est passée, lui présent. C'est un homme dont la véracité n'a jamais été mise en doute par personne, et que la postérité placera au nombre de nos publicistes, de nos hommes politiques et de nos écrivains les plus illustres. C'est Daunou. Je ne crains donc pas d'en assurer l'exactitude.

nément en Angleterre, il fit à deux reprises inviter ce jeune homme, qui lui était entièrement inconnu, à venir le voir à son hôtel de Portland-Place, pour lui parler de son père, mort à cette époque depuis plus de six ans. L'auteur de cette note, forcé par une circonstance fortuite de repartir brusquement pour la France, dut se borner à faire présenter par le baron Gobert ses excuses à l'ambassadeur, auquel, ni avant ni depuis, il n'a jamais eu et jamais cherché l'occasion de se faire présenter. (O. L. L.)

On se rappelle que dans l'événement du 18 brumaire an VIII, les deux conseils législatifs furent dissous, et remplacés provisoirement par une commission législative, chargée de rédiger un nouveau plan de constitution. Sieyès, échappé aux dangers auxquels il s'était si imprudemment exposé, se félicitait à tous égards de son bonheur. Sa personne n'était plus menacée, et cette constitution de l'an III, à laquelle il avait refusé avec tant de morgue et d'humeur de travailler, et dont il avait juré la destruction, il l'anéantissait enfin, et mettait à exécution son admirable plan de gouvernement, à la tête duquel il avait marqué sa place. Déjà triomphant en idée, il le présenta donc à la commission législative, aux conférences de laquelle assistait Bonaparte. Et il le présenta pour la forme seulement, bien convaincu que qui que ce fût n'oserait proposer la moindre modification à une conception qu'il daignait faire connaître, et dont il proposait l'exécution.

Mais il avait affaire, dans Bonaparte, à un renard bien autrement rusé que lui, et à un homme aussi audacieux que Sieyès lui-même était lâche. Bonaparte prit, de la constitution de Sieyès, tout ce qui convenait à ses vues despotiques, en fit rejeter tout ce qui pouvait les contrarier, en y faisant substituer les moyens dont il pouvait user pour arriver rapidement à la souveraine puissance. La constitution, ainsi arrangée par l'impulsion de l'ambitieux général, et arrêtée, au grand dépit de Sieyès, par la commission législative, admettait trois consuls nommés pour dix ans, un premier qui était tout, un second et un troisième qui n'étaient rien. Il fut convenu que le nom

des trois premiers consuls nommés et celui du membre du Sénat qui serait porté le premier à la présidence de ce corps, seraient mis dans le projet de constitution, envoyé à l'acceptation des assemblées primaires, dont ils obtiendraient alors directement, pour ainsi dire, leur nomination.

Ce n'était pas là le compte de Sieyès. Dans son plan, il avait disposé les choses de manière qu'il eût le maniement de toutes les affaires et la représentation extérieure. Le général n'eût été, à côté de lui, qu'un connétable commandant l'armée. Déçu sur ce point, au moins ne mettait-il pas en doute que, dans le plan adopté et bien différent du sien, la place de premier consul dût lui être conférée par un suffrage unanime. En fait de talents politiques et administratifs, il n'imaginait pas que Bonaparte se portât pour son égal. Mais Bonaparte, de son côté, ne voulait de lui ni pour son supérieur, ni pour son égal, ni même pour l'un de ses acolytes.

A cette époque, Sieyès jouissait d'une considération politique bien supérieure à celle de Bonaparte. La réputation d'habileté dans les affaires, méritée ou non, qu'il s'était faite, n'avait pas reçu tous les échecs qu'elle a essuyés depuis. Cette réputation importunait Bonaparte, qui n'en pouvait souffrir aucune autre à côté de la sienne propre; il ne voulait pas que Sieyès pût être placé presque aussi en vue que lui, et surtout il craignait ses intrigues et l'influence que pouvait lui donner la seule qualité de consul, ne fût-il que le troisième. Cependant, il était bien évident que si Sieyès n'était pas désigné comme premier consul par la commission, très-certainement, au moins, le se-

rait-il comme second. L'adroit général para le coup de la manière suivante :

Lorsqu'il fut question de s'entendre sur le choix des quatre personnages dont on insérerait le nom dans la constitution, comme proposés au peuple pour remplir les fonctions de consuls et de président du Sénat conservateur, on se mit à faire un scrutin pour connaître le vœu de la commission. Un étalon de litre ou de décalitre, exposé dans la salle où se tenait la commission, servit d'urne. Les bulletins déposés, on allait en faire le dépouillement ; Bonaparte était debout, le dos tourné au feu.

« Hé bien ! que faisons-nous donc là? » dit-il avec un certain air de supériorité. — « Vous le voyez, général, » lui répondit-on, « nous faisons un scrutin. Comment pourrait-on autrement constater le vœu de la commission sur les noms qui doivent être placés dans la constitution? »

Pendant sa demande et la réponse qu'on lui faisait, Bonaparte s'approche négligemment de la table, prend le décalitre qui contenait les bulletins, qu'il jette au feu, et vient le remettre sur la table tout aussi négligemment qu'il l'y avait pris, en disant, chemin faisant : « Mais c'est inutile, ça. » (Et personne ne se mit en devoir de le punir d'une semblable témérité !) « Nous avons ici le citoyen Sieyès, continua Bonaparte ; c'est l'homme de France qui con-« naît le mieux la Révolution, qui est le mieux en « état d'apprécier avec justesse les hommes et les « choses. C'est un témoignage qui lui est rendu par « toute l'Europe, et qui sera confirmé par la posté-« rité. C'est à lui de nous indiquer les hommes qui

« conviennent pour la dignité de consul et celle de « président du Sénat. Eh bien ! citoyen Sieyès, dites-« nous qui nous devons nommer premier consul. » Sieyès, pris sans vert, se débattit lâchement dans le piége, au lieu de le briser et d'en jeter les morceaux à la tête de l'insolent et perfide général. Aux raisonnements sans force et sans dignité qu'il opposa vaguement à la proposition de Bonaparte, ce dernier ne répondit qu'avec le même persiflage qu'il avait mis à la faire. « Allons donc! citoyen Sieyès, lui répli-« qua-t-il, ce que vous dites là ne signifie rien ; cette « modestie, de la part d'un homme comme vous, « qui ne peut pas ignorer ce qu'il vaut, est un en-« fantillage ; personne ne peut aussi bien que vous « faire le choix qui convient. Eh! mon Dieu, finis-« sons-en ! »

Si Sieyès eût été un Sixte-Quint, il aurait prononcé énergiquement : « Je suis premier consul! » comme celui-ci s'était écrié : « *Ego sum papa.* » Mais Bonaparte savait bien qu'il n'avait rien de semblable à craindre de lui. Sieyès se contenta de répondre avec humeur : « Eh bien! on veut absolument que « je prononce... Et qu'en est-il besoin? Tout le « monde sent bien que c'est le général Bonaparte « qui doit être premier consul. » — « Allons, ci-« toyens, » dit sur-le-champ le général, « mettez « mon nom dans le projet de constitution. »

Bonaparte usa de la même jonglerie pour obliger Sieyès à désigner le second et le troisième consul. Il eut soin de faire sentir que pour second consul il fallait un homme versé dans la science des lois, et cet homme était Cambacérès, qu'il désigna clairement

sans le nommer, mais de manière à forcer Sieyès à le nommer lui-même, ce qu'il fit avec la plus honteuse soumission, après une courte et faible résistance. Pour la nomination du troisième consul, encore même procédé pour obliger Sieyès de la faire. Son dépit fut au comble; mais sa lâcheté fut encore plus grande que son dépit. Bonaparte avait prononcé que, pour troisième consul, il fallait un administrateur habile et consommé dans les finances; il désigna encore ici Lebrun, aussi clairement qu'il avait précédemment désigné Cambacérès, comme l'homme indispensable. Sieyès, toujours lâche, toujours persiflé, après quelques misérables tergiversations, acheva le douloureux sacrifice, et désigna Lebrun pour troisième consul.

Ce fut ainsi que Bonaparte, non content de donner l'exclusion à Sieyès des trois places de consul, se joua de lui au point de l'amener à s'en exclure lui-même, en dépit de tous ses vœux et de tous ses projets. Parvenu à son but, il s'empressa aussitôt de proclamer lui-même, avec une grande emphase, Sieyès comme président du Sénat conservateur pour la première année; c'était porter la dérision à son comble, puisque cette place ne lui donnait aucune autorité, aucune supériorité sur ses collègues, ni d'autres distinctions que celles d'un président ordinaire, dont, qui pis est, l'emploi n'était qu'annuel et ne s'exerçait que dans un corps sans fonctions dès son origine, ou à bien peu près. Voilà comment, avec la plus insigne audace, le persiflage le plus effronté de sa part, et de l'autre l'incompréhensible lâcheté de Sieyès et de la commission législative, Bonaparte sup-

planta son compétiteur et parvint à l'éloigner tout à fait des affaires, en se servant pour cela de ce compétiteur lui-même. — Je reprends ma narration.

XLVIII.

DÉNONCIATIONS CONTRE LES EX-DIRECTEURS AU CONSEIL DES CINQ-CENTS. — CAUSES DE LEUR REJET. ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LES AFFAIRES D'ARGENT QUI LES CONCERNAIENT. — MENSONGES RÉPANDUS A CET ÉGARD.

Après la journée du 30 prairial, ces conseils, qui nous avaient fait assurer par leurs députations des plus fortes garanties, retentissaient chaque jour des calomnies les plus atroces et les plus absurdes contre Rewbell, Merlin, Treilhard et moi. Je l'ai déjà dit, les membres des conseils qui avaient obtenu, en tout temps, le plus d'égards et de faveur du Directoire, se portèrent au nombre des accusateurs. Parmi ceux-là, je citerai les généraux Augereau et Jourdan. L'adjudant général Sherlock fut, je crois, le seul qui prit ouvertement notre défense, et encore avec des ménagements et des concessions aux dénonciateurs qui annonçaient combien la liberté des opinions était comprimée. Ma défense, les notes qui l'accompagnent, ma réponse à la lettre de Texier-Olivier, et ce que j'ai dit dans le cours de ces mémoires, dévoileront assez les causes de ces persécutions. Je dirai seulement ici que celle des factions qui n'avait pas voulu seulement notre chute, mais qui voulait nous traîner à l'échafaud, voyant que les formes prescrites par la consti-

tution pouvaient sauver ses victimes, complota d'enlever de force, sans formes et sans raisons, aux deux conseils, *une mise hors la loi* contre nous, et d'avoir des sicaires tout prêts à nous massacrer en conséquence de cet acte. Mais nous fûmes prévenus par beaucoup de ceux-là mêmes qui avaient été de chauds partisans de la journée du 30 de nous tenir sur nos gardes. Une fois éventé, ce projet ne put se réaliser. Il y eut plus; les accusations portées contre nous dans les formes furent elles-mêmes rejetées au conseil des Cinq-Cents. Cette circonstance pourrait surprendre, d'après la virulence avec laquelle nous y avions été attaqués et la faiblesse qu'on y avait mise à nous défendre. Mais qu'on fasse attention que les frères Bonaparte, qui avaient tant contribué à amener la journée du 30 prairial, avaient bien voulu désorganiser et avilir le gouvernement directorial le plus qu'il leur était possible, pour rendre plus certain et plus éclatant le pouvoir qu'ils préparaient à leur frère; mais ils ne voulaient pas que le terrorisme relevât les échafauds, ce qui n'eût pas été seulement un obstacle à leur dessein, mais ce qui exposait, de plus, leur frère à se voir à son retour accuser, par les partisans de ce système, comme un traître et un déserteur, et envoyé à la mort avec eux, qu'on impliquerait comme complices.

Barras, de son côté, était loin de désirer que le procès fût fait à ses anciens collègues; car, dans ce cas, comment était-il possible qu'il ne fût pas lui-même mis en jugement? N'avait-il pas coopéré à tous les actes qui nous étaient reprochés? Si on l'avait excepté, comment aurait-il pu échapper au cri

de l'opinion publique contre une si épouvantable partialité? Il avait bien voulu nous chasser du gouvernement pour continuer librement ses affaires d'argent; mais il sentait le danger de laisser les choses aller plus loin, d'autant plus que plusieurs attaques lui avaient déjà été portées par les gens de la faction dominante, qui n'était pas celle des dantoniens, comme il avait à tort espéré que cela serait. Sieyès aussi, déjà attaqué, avait le même intérêt que lui à ne pas laisser les proscriptions commencer. Il sentait bien que la chute de nos quatre têtes serait le signal d'une nouvelle ère de sang. Comment, d'ailleurs, lors même qu'il parviendrait à sauver sa personne, aurait-il pu, sous un régime de terreur, établir son nouveau plan de gouvernement et se rendre maître des affaires?

Ainsi les frères Bonaparte, Sieyès, Barras, et je crois pouvoir ajouter Gohier, Moulin et Roger-Ducos, se réunirent aux gens sages des deux conseils pour faire rejeter les accusations portées contre nous aux Cinq-Cents. Aussi, lorsque ma défense fut présentée par mon ami Vallée pour être distribuée aux Cinq-Cents, Lucien Bonaparte, qui, dans sa qualité d'inspecteur ou de président (j'ai oublié lequel), pouvait ordonner ou refuser cette distribution, accueillit très-bien la défense et Vallée, qui en était le porteur, et il en fit faire la distribution à tous les membres du conseil, malgré l'insistance de plusieurs d'entre eux pour qu'il s'y refusât. En même temps Barras, Sieyès et les trois nouveaux directeurs me firent dire qu'ils emploieraient tous leurs moyens pour qu'on mît un terme à ces persécutions.

Dans ce même temps, Robert Lindet, ministre

des finances, et qui avait été le rapporteur à jamais exécrable qui fit décréter le Tribunal révolutionnaire, proposa de révoquer de la place de receveur général des finances du département de la Seine Davalet, qui avait épousé la fille adoptive de mon bon père de Buire ; je l'avais fait nommer à cette place, qu'il remplissait avec honneur et avec la plus scrupuleuse exactitude. Lindet donna pour seul motif de sa proposition que Davalet était ma créature.

« Que veut donc dire tout ce qui se passe? » répondit brusquement Sieyès. « Où donc voulez-vous « nous mener, citoyen ministre, lorsque vous nous « proposez de destituer un excellent comptable et un « homme intègre, parce qu'il a été placé par l'in- « fluence de l'un des hommes les plus honnêtes que « l'on puisse citer ? » La destitution n'eut pas lieu.

Quant aux trois nouveaux Directeurs, c'étaient des hommes faibles, mais non pas des hommes méchants. Ils perdaient rarement l'occasion de dire de moi des choses obligeantes, et c'est à eux principalement que j'ai dû d'être enfin payé du mois échu de mon traitement de membre du Directoire exécutif, que je n'obtins que plusieurs mois après ma sortie.

Ce que Fauche-Borel dit dans son *Précis historique*, et ce que Bonaparte, dans le commencement de son consulat, voulut accréditer contre les anciens membres du Directoire, s'accorde mal avec cette circonstance de la peine que j'eus à toucher un argent qui m'était si légitimement dû, et dont j'avais un très-grand besoin.

Voici ce que dit Fauche-Borel : « Sieyès et Ro-

« ger-Ducos trouvèrent un adoucissement à l'échec « qu'ils venaient d'éprouver. En entrant au palais du « Directoire, Bonaparte leur abandonna le partage « d'une somme de 700,000 francs en billets de caisse, « déposés dans un tiroir, et destinés à satisfaire au « concordat passé entre les Directeurs, lors de la « sortie de chacun d'eux. Ces fonds provenaient des « pots-de-vin versés par les fournisseurs de l'État « dans la caisse du Directoire; ils peuvent être re- « vendiqués. »

Si Fauche-Borel avait eu moins de méchanceté et plus de réflexion, il n'aurait pas avancé cette absurdité. Il devait savoir que, d'après la constitution, le Directoire ne passait aucun marché, ni directement, ni indirectement. Tous les marchés, sans exception aucune, étaient passés par les ministres. Le Directoire n'avait pas même de caisse, et n'avait nulle raison d'en avoir. Le traitement de chacun de ses membres lui était payé individuellement, sur son acquit, et provenait immédiatement du Trésor public. Quant aux fonds que le Corps législatif accordait annuellement pour les dépenses des bureaux du Directoire, pour les réparations du palais du Luxembourg, l'entretien du mobilier, etc., ils ne sortaient de la caisse du ministre de l'intérieur que pour être versés immédiatement dans les mains des employés, des fournisseurs, des ouvriers, etc., au payement desquels ils étaient destinés. Lorsque, à la fin de l'année, il restait un *boni*, comme cela est toujours arrivé pendant que j'ai siégé au Directoire, il n'a jamais été partagé entre nous, quoique, à la grande rigueur, ce n'eût pas été un crime, puisque le Corps législatif

accordait cette somme au Directoire pour en faire telle application qu'il voudrait, relativement aux objets dont je viens de parler.

Une année, il est vrai, François de Neufchâteau alors ministre de l'intérieur, nous proposa de partager le *boni* qui restait dans sa caisse, d'après le compte qu'il venait de nous rendre de nos dépenses. J'observai que nous avions un traitement fixe, auquel nous devions nous tenir; que l'intention de la constitution et celle des conseils ne pouvaient pas être que les sommes provenant du reliquat dont il s'agissait servissent à augmenter ce traitement, et que si nous ne dépensions pas en totalité ces sommes qui nous étaient allouées pour une destination spéciale, il fallait employer le surplus à des objets d'utilité publique, ce qui fut toujours exécuté.

Il peut se faire, au surplus, que les deux Directeurs dont parle Fauche-Borel aient trouvé dans la caisse du ministre de l'intérieur un *boni* de deux ou trois cent mille francs tout au plus, qu'ils aient jugé à propos de se le partager, comme je l'ai ouï dire dans le temps; mais pour 700,000, cela ne me paraît pas possible. J'insiste, au reste, sur ce point : qu'ils aient partagé ou non, qu'ils aient partagé peu ou beaucoup, ils n'ont pu rien prendre dans la caisse du Directoire, *qui n'existait pas*, ni rien trouver dans le produit de pots-de-vin provenant des marchés, puisque le directoire n'en passait aucun.

Venons-en à l'accord qu'avaient fait ensemble les cinq premiers membres du Directoire. Le voici : l'un des cinq ne devait siéger qu'un an, un autre deux ans, et ainsi de suite jusqu'au dernier, qui de-

vait rester en place cinq ans entiers. C'était le sort qui devait, chaque année, régler le tour de sortie de chacun. Nous pensâmes alors qu'après avoir eu nécessairement par leur position une large existence, il serait un peu pénible, pour ceux qui n'auraient pas été assez longtemps en place pour faire quelques épargnes, de se trouver peut-être en sortant privés même d'une modeste aisance. Pour éviter cela, nous convînmes que chaque année chacun des restants donnerait le dernier mois de son traitement au membre sortant. Le traitement des directeurs, d'après la fixation constitutionnelle du myriagramme de grain, était de dix à onze mille francs par mois; ainsi le premier sortant eut environ quarante mille francs de ses collègues restants, le second trente mille, et ainsi successivement jusqu'au quatrième sortant, inclusivement. Le dernier, étant resté cinq ans en place, avait dû, pendant ce terme assez long, faire des économies qui le laissassent au niveau des quatre premiers. Cette mesure était vraiment honorable, vraiment fraternelle et désintéressée, puisque c'était sur notre avoir personnel que nous prenions les fonds au moyen desquels nous venions au secours de nos collègues.

Il fut aussi convenu que le membre sortant emmènerait sa voiture et ses chevaux, et en pourrait disposer selon son gré. Je ne pense pas qu'on puisse regarder comme blâmable cette dernière disposition. Les membres du Directoire pouvaient bien se contenter, en faveur de l'un de leurs collègues sortant, d'un peu moins de splendeur et d'aisance (ce qui même était à peu près imperceptible), sans qu'on dût

le trouver mauvais, puisque, pour remplacer la voiture et les chevaux, ils ne prenaient les fonds que sur la somme accordée pour les frais communs d'établissement.

Quoi qu'il en soit, c'est avec une parfaite impartialité que je fais l'éloge de cette mesure, car je n'en ai tiré aucun profit. J'ai donné vingt et quelques mille francs de mes propres deniers d'après cet arrangement, et je suis sorti du Luxembourg à pied, sans chevaux, sans voiture, et sans un denier de plus que mon traitement, que je n'ai pas obtenu sans peine.

Mais si je crois devoir donner des éloges à l'accord dont je viens de faire connaître les motifs et les détails, j'en fais l'aveu, celui qui lui fut substitué à l'époque où Merlin et Treilhard firent partie du Directoire était loin d'en mériter. Un jour que nous déjeunions chez Barras tous les cinq, l'un de nous, à l'issue du déjeuner, proposa à Treilhard et à Merlin d'entrer dans l'accord fait primitivement, et dans lequel il n'y avait alors d'intéressés que les trois anciens membres, Barras, Rewbell et moi. Comme on s'entretenait de cet objet, Treilhard nous interrompt tout à coup, en nous disant : « Bah ! tout cela n'est « que de la *foutaise* (cette expression lui était fa- « milière); il faut que chacun garde son traitement « tout entier, et faire un arrangement pour qu'il soit « donné 100,000 francs à chaque membre du Direc- « toire exécutif sortant. » Ma surprise fut grande lorsque j'entendis une pareille proposition, et elle le fut encore davantage lorsque j'entendis mon vieux camarade Rewbell l'appuyer. Toutes les raisons qu'on ne manque jamais de trouver pour s'excuser des

actions les plus condamnables furent, comme on le pense bien, mises en avant pour soutenir celle-ci. Je manifestai hautement mon indignation, et je repoussai la proposition de toutes mes forces. Elle n'en resta pas moins arrêtée entre mes quatre collègues. « Enfin, » me dit Merlin, « je ne conçois pas cet « excès de délicatesse de votre part; vous n'êtes pas « riche; vous avez une fille qui touche à l'âge d'être « mariée et qu'il faudra doter, un fils qui vient de « naître et qu'il faudra élever. Dans quelle gêne vous « pouvez-vous trouver! — J'aime mille fois mieux, » lui répliquai-je, « doter ma fille et élever mon fils « du fruit de mes privations que de celui de mon « déshonneur. Je jure que je ne prendrai jamais part « à un acte aussi condamnable. Je suis entré ici les « mains pures, j'en sortirai de même. » — La détermination prise n'en subsista pas moins, et lors de la sortie de Rewbell, on demanda au ministre des finances qu'il fît une négociation qui procurât au Directoire 100,000 francs, dont il avait besoin pour dépenses secrètes. Cela fut exécuté, et la somme fut remise, de la main à la main, à Rewbell, par le président.

On sent bien que la décision prise par mes quatre collègues resta verbale; je n'eus donc, non plus, que des protestations verbales à faire. Au surplus, j'atteste que pendant tout le temps que j'ai siégé au Directoire exécutif, c'est le seul emploi condamnable que j'y aie vu faire des deniers publics. On m'en croira d'autant plus volontiers sur ma parole, que si c'était pour dissimuler les torts d'un corps auquel j'ai appartenu que je fisse cette affirmation, j'aurais tu ce fait comme tous les autres, et je l'aurais laissé dans un éternel

oubli. Rien n'était plus facile : car, suivant toute apparence, aucun des quatre acteurs n'en parlera.

Ici, peut-être, on m'adressera le reproche de n'avoir pas dénoncé cet abus au public et aux conseils, puisque je n'avais que ce moyen de le prévenir. J'avoue que si un semblable délit se fût répété, je crois qu'il eût été pour moi d'un strict devoir de le dénoncer. Rien en effet n'est odieux comme la dilapidation des finances et un détournement de fonds au profit de ceux-là mêmes qui ont mission spéciale de les économiser. Mais tout portait à croire, au contraire, qu'on ne se permettrait plus à l'avenir aucun acte d'une semblable nature. Or la division publiquement déclarée entre les membres du Directoire, la haine et l'animosité qui allaient éclater parmi eux, auraient produit d'incalculables effets, bien autrement dommageables à l'intérêt public que la perte d'une somme unique de 100,000 francs dans le cours d'une année. La déconsidération du gouvernement, la force que les factions, toujours menaçantes, en auraient tirée, l'odieux dont je me serais couvert moi-même en ayant l'air de ne publier fastueusement la faiblesse de mes quatre collègues que pour me donner à leurs dépens comme un modèle de désintéressement et d'intégrité, tout cela, je le crus alors, et je le crois encore, aurait entraîné les plus funestes conséquences.

On a vu la supposition de Fauche-Borel, que Sieyès et Roger-Ducos se partagèrent 700,000 francs. Ce fait, vrai ou faux, a servi de prétexte à Bonaparte, qui les cherchait avec soin, pour déconsidérer le Directoire, et s'excuser de l'abandon, ou, pour mixeu

dire, de l'état d'abaissement et de persécution dans lequel il affectait de laisser des hommes dont il avait obtenu la confiance, et qui lui avaient fourni ses premiers moyens d'illustration et de fortune.

Il me revint d'abord que Volney, qui, dans les premiers temps du consulat, fut très-obséquieux envers le premier consul, se chargeait de répandre dans le public, à propos du partage supposé entre Sieyès et Roger-Ducos, que les anciens directeurs s'étaient encore bien mieux arrangés ; qu'ils s'étaient fait assurer, par les opérations du ministre des finances Ramel, à chacun 40,000 francs de rente, et fait donner 200,000 francs d'argent comptant. Il ajoutait que le consul Lebrun avait en main des pièces qui prouvaient péremptoirement ces opérations. Lebrun et Bonaparte répétaient les mêmes assertions.

Je priai d'abord Besnard, l'un de mes amis, qui voyait souvent Volney, de dire à ce dernier que j'étais informé de ses discours, et qu'il eût non-seulement à les cesser, mais de plus à chanter la palinodie, sans quoi j'allais lui pousser une attaque telle qu'il savait bien que je ne craindrais pas de la faire, pour prouver mon innocence et celle de mes collègues du fait qu'on nous imputait, et pour mettre au grand jour la honteuse complaisance avec laquelle il répandait le mensonge, pour satisfaire ses inimitiés personnelles et plaire au nouveau maître.

Dans le même temps, mon ami Pilastre, qui avait été très-lié avec le consul Lebrun au conseil des Anciens, l'alla trouver ; il lui fit de ma part les mêmes reproches et les mêmes menaces que Besnard avait faits à Volney. Ils leur dirent également l'un

et l'autre d'annoncer à Bonaparte que si ces bruits calomnieux ne prenaient pas fin, je ne le ménagerais pas plus qu'eux. A cette époque, il ne s'était pas encore emparé de tous les moyens quelconques de communiquer avec le public,... et il me connaissait assez pour savoir que je tiendrais parole. Dès ce moment, on déclara dans les salons des consuls que ce qu'on avait dit de l'opération des 40,000 francs de rente et 200,000 francs comptants, était une erreur. Ces bruits infamants tombèrent à plat pour toujours.

On se demandera peut-être comment Volney, qui n'avait point d'intérêt à dénigrer l'ancien Directoire, se chargeait ainsi d'être la trompette de la haine et du mensonge? Le voici :

Il avait été, ainsi que moi, député de la sénéchaussée d'Anjou aux états généraux ; aussi nous connaissions-nous beaucoup. A son retour des États-Unis, où il avait fait un séjour de quelques années, après le 9 thermidor, et d'où il avait toujours entretenu une correspondance avec moi, il fréquenta beaucoup ma maison, où je l'accueillis toujours parfaitement, quoique sa pédanterie, son ton sentencieux et ses caprices me convinssent fort peu. Il désirait une ambassade d'importance. Il engagea Talleyrand, ministre des relations extérieures, à le présenter au Directoire pour la lui faire obtenir. Talleyrand le présenta en effet, et engagea le Directoire à me demander mon avis, à cause de mes liaisons avec Volney, qui m'avaient mis à même de le bien connaître. Voici ma réponse :

« Je désire bien sincèrement concourir à tout ce « qui peut être agréable à Volney, parce que c'est

« un homme d'un rare mérite. Tous les titres, tous « les moyens d'obtenir la plus grande considération « des gouvernements et des peuples chez lesquels « il voudra voyager, et d'y recueillir tous les docu- « ments, toutes les connaissances dont il peut faire « un meilleur usage que qui que ce soit dans ses « excellents écrits, je les demande pour lui. Mais je « dois dire, en conscience, que je ne le crois pas du « tout propre aux fonctions diplomatiques.

« Vaniteux, susceptible, capricieux et enthou- « siaste, il s'engoue facilement et se dégoûte aussi « vite. Ainsi, avec la louange, on lui fera faire, soit « des concessions, soit des confidences, également « désavantageuses à son gouvernement; avec la « contradiction et la hauteur, on excitera sa bile, et « dans ses accès d'humeur, sa morgue blessée lais- « sera échapper son secret. Enfin, avec sa prompti- « tude à se laisser prévenir pour ou contre les hommes « et les choses, et à les voir, d'un moment à l'autre, « sous les aspects les plus différents, son gouver- « nement sera toujours mal instruit, et exposé à « prendre de fausses mesures. » Talleyrand ne man- qua pas de lui faire part de mon opinion : *inde iræ*.

J'ai dit que les bruits odieux répandus sur le compte des anciens membres du Directoire, relative- ment à la manière dont ils se seraient partagé de l'argent, étaient tombés; cependant, quelque temps après, Bonaparte fit semblant de croire à des bruits de même nature. Il voulait par là s'excuser de l'éloi- gnement et de l'espèce de mépris qu'il affecta bien- tôt d'avoir pour moi, comme on le verra ci-après.

Mais avant d'en venir là, je ferai une observation préliminaire.

Il fut la cause première de ce qu'on m'a calomnié et ridiculisé impunément dans cent ouvrages et cent discours, sans que jamais j'aie eu la faculté de me défendre. Depuis le 30 prairial jusqu'au retour de Bonaparte en France, les journaux qui étaient sous l'empire de ses frères, ou dirigés par des factions, n'eurent pas, on doit bien se l'imaginer, la faculté de parler de moi autrement qu'en mal. Sous le règne de Bonaparte, il en fut de même. Voici ce que je tiens de plusieurs journalistes eux-mêmes. — Au 18 brumaire, après la dissolution des conseils législatifs, ces journalistes dirent hautement : « Enfin « on peut parler ; nous allons demain montrer ce « misérable Barras sous ses véritables couleurs, et « venger l'honnête Larevellière. »

Dès le soir, il leur fut défendu, de la part du nouveau dictateur, de parler de Barras en mal, et de moi en bien. On sent à merveille que sous les Bourbons, successeurs de Bonaparte, il n'a pas davantage été possible de faire publiquement l'apologie de ma conduite. Il en est, au reste, du Directoire exécutif pris en corps, comme de moi personnellement. La postérité n'entendra qu'une partie, et *voilà comment on écrit l'histoire*.

XLIX.

RAPPORTS INDIRECTS AVEC LE PREMIER CONSUL. TOUR EN ANJOU ET PLUS TARD DANS LA VENDÉE. — TOURNÉE EN BELGIQUE AVEC DE BUIRE.

Cependant, en commençant son règne, Bonaparte aurait bien désiré que j'allasse, comme tant d'autres, me mettre au rang de ses partisans, ou, pour mieux dire, de ses courtisans. Mais autant j'avais été séduit par ses succès, sa trompeuse correspondance et son langage mensonger, pendant le cours de ses campagnes d'Italie, autant j'étais maintenant désabusé sur son compte : je ne voyais plus en lui que le futur tyran, et le plus odieux des corrupteurs.

Toutefois il ne cessait de me faire dire par toutes les personnes de ma connaissance qu'il voyait, qu'il était plein de *respect* pour mon caractère; qu'il avait pour moi la plus haute *considération*. Il me faisait, en même temps, prier instamment de venir aux Tuileries. Il aurait, disait-il, un extrême plaisir à me revoir, et j'étais sûr d'être accueilli avec toutes sortes d'égards.

Je me gardai bien de répondre à ces belles invitations. Je n'étais pas assez vain pour en méconnaître le but, et comme elles devenaient si pressantes qu'elles commençaient à prendre le caractère du reproche, au moins dans la bouche des intermédiaires, je finis par leur répondre : « Ne me fatiguez plus des in-« stances de Bonaparte ; s'il est vrai qu'il fasse

« toutes celles que vous me répétez, et qu'il ait une « si grande envie de me voir, dites-lui que je vous « ai chargés de lui répondre qu'il sait bien comment « on est reçu chez moi, et qu'il lui sera facile de « trouver ma demeure. Si l'un de nous deux doit une « prévenance à l'autre, ce n'est pas moi. Il sait bien à « quel point je lui ai été favorable dans une autorité « à laquelle il a dû tous les moyens de son élé- « vation. »

Je ne sais si on lui rapporta littéralement cette réponse. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est que, depuis ce moment, il laissa plus d'une fois éclater son dépit contre moi. En voici deux exemples :

Un jour Dreyer, ambassadeur de Danemark en France sous le Directoire, et qui continua de l'être sous Bonaparte, Dreyer, très-estimable homme, avec lequel je n'avais jamais eu d'autres relations que celles que commandait notre position respective, osa lui dire qu'on était surpris qu'un citoyen aussi recommandable que moi (ce sont ses paroles que je rapporte) restât sans emploi, et que le premier consul ne l'appelât pas à quelque fonction importante : « Oui, » répondit Bonaparte, avec beaucoup d'humeur, « c'est un assez honnête homme, mais peu « capable d'affaires. » — « Ce n'est pas, » répliqua Dreyer, « l'opinion qu'on en a. » Irrité de se voir ainsi pressé, Bonaparte répondit à l'ambassadeur avec une grande brusquerie, et de manière à ne lui pas permettre d'insister. Je tiens le fait d'un témoin oculaire. Voici le second exemple :

Rewbell avait eu un rendez-vous avec Bonaparte, dans son cabinet. Là, à propos de rien, celui-ci lui

dit : « Je crois avoir vu Larevellière-Lépeaux hier en « passant dans ma voiture. N'est-ce pas un petit « homme, un peu contrefait, avec un air maladif? » Rewbell ne souffrit pas tranquillement une semblable impertinence : « Mais, citoyen premier consul, » lui répliqua-t-il, « vous m'avouerez que la demande est « plus que singulière. Vos communications avec lui, « comme avec les autres membres du Directoire ont « été assez fréquentes pour que vous le connaissiez « tout aussi bien que moi. » — « On dit qu'il n'est « pas riche, » reprit aussitôt Bonaparte ; « cependant « il n'est pas sorti du Directoire les mains vides ; il a « eu son partage. » — « Il n'a rien eu du tout, » répliqua Rewbell, « que son traitement, qu'on lui a fait « assez attendre ; il n'a même pas eu ce qui lui revenait légitimement, d'après l'accord fait entre les « cinq premiers membres du Directoire » (et il lui expliqua ce que c'était que cet accord), « quoi-« que pour sa part il y eût satisfait, et eût donné en « conséquence à ses collègues sortants deux mois de « son traitement, c'est-à-dire vingt et quelques mille « francs. Il s'est en outre retiré à pied, sans voiture « et sans chevaux. » — Bonaparte rompit là-dessus, et parla d'autres choses. Rewbell lui-même vint de suite me faire part de cette conversation.

Cependant Bonaparte, impatient de toute contradiction, ne pouvait souffrir qu'un seul homme connu, soit par ses talents, soit simplement par les places qu'il avait occupées, s'abstînt de venir se ranger autour de lui, c'est-à-dire sous lui. Son orgueil était irrité de ce que, seul des membres du Directoire, je me tinsse éloigné de lui. J'excepte ici Barras, dont

l'éloignement n'était pas volontaire, des raisons quelconques ayant porté Bonaparte à le tenir à l'écart. Il chercha un nouveau moyen de vaincre mon obstination. Il fit courir le bruit qu'il allait m'appeler au Sénat avec tous mes anciens collègues. Dans son salon, et dans ses conversations particulières, il en laissait échapper quelque chose, et ses dévoués avaient le mot pour répandre cette rumeur. Il s'imaginait que je ne pourrais me dispenser de me présenter chez lui, comme pour le remercier d'avance d'une faveur prochaine, et que je ne pouvais mettre en doute, d'après la manière dont il la faisait annoncer dans tout Paris. Je ne fus pas dupe de son charlatanisme.

D'abord, je n'avais nullement l'ambition d'être sénateur, et surtout, je n'aurais pas voulu l'être de sa main. D'un autre côté, je le connaissais désormais assez pour bien savoir que la place de sénateur étant inamovible, et par conséquent indépendante de lui, était celle dont il aurait mis le plus de soin à m'écarter, bien loin de m'y porter. Il ne lui fallait dans le Sénat, dit conservateur, que des complaisants. Il voulait, d'ailleurs, rester toujours à même d'humilier à son gré les hommes qui avaient montré du caractère, et ceux dont il avait reçu des ordres, souvenir insupportable pour ce génie despotique, nourri d'égoïsme et d'amour-propre.

Ce n'était donc qu'un piége qu'il me tendait, pour m'engager à une démarche avilissante, qui m'aurait dégradé, et une fois que j'aurais perdu toute la force que je tirais de l'attitude que j'avais su garder à son égard, il se serait moqué de sa promesse et

m'aurait joué, comme il a joué presque tous mes anciens collègues. Ce fut ainsi qu'il en usa par la suite avec Chénier, qui eut la sottise de lui donner son encens, dans sa pièce de *Cyrus*, avant d'en recevoir le prix convenu. Ce prix était une place de sénateur, qu'une fois compromis et prostitué, Chénier ne put obtenir.

Ce fut encore ainsi qu'il voulut en agir avec Rewbell. Ce dernier vint un jour me demander si j'avais l'intention de rentrer dans les affaires. Il désirait en même temps mon conseil sur ce qu'il devait faire lui-même à cet égard, attendu qu'il était pressé par sa famille de prendre ce parti.

« Je ne veux point, » lui dis-je, « sous cet homme-« là, rentrer sur la scène politique, dans quelque rôle « que ce soit. Quant au conseil que tu me demandes, « c'est de toi-même que tu dois le prendre. Mais si « tu te détermines pour l'affirmative, ne néglige pas « l'avis d'un ancien camarade, d'un ancien ami, ja-« loux de ton honneur. N'accepte que des places, si-« non tout à fait indépendantes et inamovibles, comme « celle de sénateur, au moins qui soient censées à vie, « comme celle de conseiller d'État, et, dans aucun « cas, ne fais aucune démarche qui te compromette « avec Bonaparte, avant d'avoir la place que tu dé-« sires. Autrement, tu seras déshonoré sans fruit. Cet « homme veut briller seul, et jeter tout le reste dans « la boue. Si tu lui fais les avances, je ne puis trop « le redire, il se jouera de sa parole. »

Rewbell suivit mon conseil, et il fit bien ; il n'alla pas, en effet, faire sa cour au château ; il avait senti la justesse de mes observations ; mais il eut plusieurs

conférences avec Bonaparte dans son cabinet et avec Mme Bonaparte; il reçut toujours, dans ces communications, le meilleur accueil, et cependant on ne lui offrit que des fonctions subalternes; point de place de conseiller d'État, point d'ambassade, encore moins de place de sénateur, et, néanmoins, on exigeait de lui une démarche publique. C'est lui, Rewbell, qui m'en a fait l'aveu, et qui m'a fait connaître tous les détails de cette négociation.

Une visite de Volney chez nos dignes amis les Thoüin, avec lesquels il était lié depuis longtemps, et qu'il venait voir de temps à autre, me donna une nouvelle preuve que je me serais prostitué bien inutilement, si je m'étais laissé entraîner par des vues ambitieuses. Volney était alors au mieux avec Bonaparte; c'était vers la fin du consulat à vie. Je rapporterai littéralement la conversation qu'il engagea à mon sujet.

« Voyez-vous souvent Larevellière? » commença Volney. — « Nous le voyons très-souvent. — Il « n'est pas riche. — Non. — Il aurait besoin d'une « place d'au moins une douzaine de mille francs. « — Beaucoup d'autres en ont de pareilles, et de « bien supérieures encore en revenus, et qui n'ont « que des titres inférieurs aux siens. — Mais il ne « demande rien. — On a lieu de s'étonner d'une pa- « reille observation de votre part. Est-ce qu'un « gouvernement loyal et bien intentionné ne doit « pas offrir à celui qui mérite, et, avec plus d'em- « pressement encore, à celui qui mérite sans de- « mander? Car on est bien sûr alors que le devoir « et l'amour du bien public le dirigeront seuls dans

« les fonctions auxquelles il sera appelé. Remarquez,
« d'ailleurs, la position dans laquelle se trouve
« l'homme dont nous parlons. Non-seulement les
« places qu'il a occupées l'ont fait connaître à tout le
« monde, mais elles l'ont mis dans les rapports les
« plus intimes avec celui qui gouverne. Or, on doit
« supposer que le chef de l'État a le désir de con-
« fier les emplois publics aux citoyens les plus ca-
« pables de les remplir, qu'il doit les chercher et
« les prendre partout où il les trouve. Ainsi, lors-
« qu'il n'offre rien à celui qu'il connaît personnelle-
« ment, c'est qu'il a un motif pour ne pas l'employer.
« L'offre d'une fonction publique, faite à celui qui en
« est digne, acceptée ou non, honore toujours un
« gouvernement, parce que c'est un devoir, un acte
« de justice qu'il accomplit, et une preuve de bonnes
« intentions qu'il donne. Ce qui déshonore un gou-
« vernement, c'est la conduite contraire, quel qu'en
« soit le motif. — Vous avez raison; mais cepen-
« dant... Eh bien! quelle place pensez-vous qu'il
« voulût? — Nous ne savons pas d'abord s'il en vou-
« drait une, et, en le supposant, quelle serait celle
« qu'il préférerait. Comme on ne lui a rien offert, il
« n'a point eu à s'expliquer là-dessus. Mais, après
« tout, qu'a-t-on besoin de tant de détours? Si le
« gouvernement désire le voir en place, qu'il lui fasse
« demander quel emploi lui conviendrait, et qu'il le
« lui confère, ou qu'il use de son influence pour le
« lui faire obtenir, s'il ne dépend pas immédiate-
« ment de lui. Par exemple, le public, vous le savez
« comme nous, s'étonne de ce qu'il ne siége pas au
« Sénat. — Oh! oh! s'écria Volney, au Sénat! avec

« un caractère comme le sien! le premier consul n'y « consentirait jamais. — Il y a une autre assemblée « où l'on n'aurait pas à craindre son influence, puis- « que c'est un corps muet : c'est le Corps législatif. « Tout ce qui en pourrait résulter, c'est une boule « noire de plus. — Ah! » dit Volney en allongeant les lèvres et en se prenant le menton, « il ne faut « nullement penser pour lui à un emploi politique. « Le premier consul s'est expliqué là-dessus; il n'y « consentira jamais. — Alors, nous ne voyons pas « l'objet de cet entretien. — Mais on ne veut pas « qu'il ait à se plaindre. — Jamais cela ne lui est ar- « rivé. — Il a besoin d'une place; mais c'est uni- « quement dans l'instruction publique qu'on peut la « lui donner. »

Nos amis Thoüin ne crurent pas devoir prolonger cette conversation. La mission dont Volney était chargé était trop claire pour qu'ils eussent besoin d'en entendre davantage. On en resta là.

Avant d'en finir sur ce sujet, je dois faire une remarque. J'ai avancé plus haut que j'avais été le seul des membres du Directoire qui ne se fût pas rapproché de Bonaparte, et j'ai fait entendre qu'on ne devait pas même en excepter Barras, malgré la manière dont il figura au 18 brumaire. En effet, il y a eu nécessairement entre eux des rapprochements, au moins par intermédiaires; car j'ai su, à n'en pouvoir douter, qu'il était convenu, de la part de Bonaparte, qu'il ferait entrer Barras au Sénat, mais qu'il n'osa pas le faire, parce qu'on lui fit sentir qu'appeler au Sénat un homme aussi taré dans l'opinion publique, en tenant écartés de ce même corps ceux des mem-

bres du Directoire qui jouissaient d'une estime générale, ce serait s'attirer une bien grande défaveur de l'opinion, dès le commencement de son administration. Pourquoi, par la suite, le tint-il éloigné de sa cour? On en a donné dans le public plus d'un motif; j'en soupçonne quelques-uns; mais je n'oserais en affirmer aucun.

Je reviens à ma vie privée, dans laquelle on trouvera encore deux anecdotes qui ne sont pas étrangères à mon ancienne existence politique.

Après ma sortie du Luxembourg, je passai la fin de l'an VII et l'an VIII tout entier dans notre maison d'Andilly. L'étude de la botanique, des leçons d'anglais et d'italien données à ma fille, la lecture, la promenade, un peu de musique, remplissaient agréablement mes journées. Cependant, cette résidence m'assujettissait à une corvée très-pénible. Pour le comprendre, il faut savoir que j'étais membre de l'Institut national, dans la classe des sciences morales et politiques, section de morale.

Pour parvenir à la première formation de ce corps savant, le Directoire exécutif fut chargé, par la loi qui l'avait créé, de désigner le premier tiers de chacune des sections, dont l'ensemble composait les trois classes de l'Institut. Ce premier tiers dut faire le choix des deux autres, et le corps entier de l'Institut national, ainsi complété, eut ensuite le droit de nommer à toutes les places qui venaient à vaquer dans son sein, seul, et sans avoir aucune confirmation à obtenir pour ses choix.

Je n'avais jamais eu la prétention d'être nommé membre de l'Institut national et n'en avais jamais

montré le désir à personne. J'avais une trop juste idée de la mesure de mes talents pour avoir pu seulement y songer. Cependant, j'obtins de ce premier tiers l'unanimité des suffrages, pour compléter la section de morale. J'en reçus la nouvelle par le président, qui me l'écrivit sur-le-champ. Ma surprise fut très-grande, et j'étais si loin de croire qu'on eût songé à moi, que je pris cette lettre pour une mystification. Je la mis dans ma poche, sans en rien dire à mes collègues, avec lesquels j'étais en séance. Mais en rentrant chez moi, j'y trouvai mes amis Thoüin et Van Spaendonck, qui venaient m'embrasser comme confrères.

Ces détails sur ma nomination à l'Institut paraîtront minutieux; mais ils se trouvent liés à un autre fait, dont il sera question plus tard. J'en reviens à la corvée à laquelle m'assujettissait ma résidence à Andilly. Elle consistait à venir, sans y jamais manquer, à Paris, pour assister aux séances de ma classe, et à toutes les séances générales. Je faisais chaque fois le voyage à pied, et je revenais de même le lendemain. J'assistais à toutes les séances, parce que j'ai toujours aimé à remplir scrupuleusement mes devoirs, et aussi pour ne pas perdre mon droit de présence; l'état de ma fortune ne me permettait pas de le négliger. C'est aussi pour la même raison que je faisais le voyage à pied, mais souvent avec une telle lassitude que plus d'une fois je crus que je serais contraint de me jeter sur la neige ou la terre humide avant d'atteindre ma demeure. Mais je trouvais un dédommagement à ces fatigues dans le plaisir que je prenais aux séances et dans les soirées que je passais avec nos amis

Thoüin, qui me donnaient asile chez eux chaque jour de séance.

Cependant, la fatigue dont je viens de parler ne fut pas le seul désagrément de ces petits voyages. Dans les villages de la Barre et d'Ormesson, que je traversais, on m'insultait quelquefois à mon passage avec grossièreté. On croira peut-être que c'était à cause des malversations, des injustices, ou au moins des dédains dont on m'aurait supposé coupable dans mes fonctions? Point du tout. C'était tout simplement parce que j'allais à pied, n'ayant plus le moyen d'aller en carrosse. Le juge de paix de Montmorency, Regnard, véritablement digne de ses fonctions sous tous les rapports, et que ses lumières, comme son intégrité, auraient dû porter aux premières places de la magistrature, informé des injures qui m'étaient adressées, se rendit dans ces deux villages. Il reprocha sévèrement à leurs habitants la bassesse qu'il y avait de leur part à insulter un homme désormais sans défense, et que naguère ils saluaient si profondément. Il chercha surtout à leur faire sentir leur sottise et leur injustice. « Comment, » leur dit-il, « voulez-vous « qu'on trouve des hommes probes pour gouverner, « lorsque vous insultez à la médiocre fortune de ceux « dont l'intégrité a été telle, qu'une fois hors de place, « ils sont forcés, quoique faibles et malades, de faire « à pied des courses pénibles, n'étant pas assez riches « pour les faire autrement? Vous vous prosternez, au « contraire, devant ceux qui font à vos dépens un « étalage scandaleux. Si on vous pille et si on vous « opprime, ne l'aurez-vous pas bien mérité? » Il ajouta que si un pareil scandale se renouvelait, il

saurait employer l'autorité de ses fonctions pour le faire cesser.

Depuis ce temps, je ne reçus pas même un coup d'œil de travers dans ce canton. — Le généreux juge de paix qui prit si noblement ma défense ne m'avait nullement recherché pendant que j'avais été membre du Directoire, et n'avait reçu de moi aucun service. Mais, de ce moment, il vint me voir et me donner les plus honorables témoignages de son estime. Il me demanda mon amitié comme une faveur; on sent combien je dus être touché de sa démarche. Nos liaisons ne tardèrent pas à devenir intimes, et cette intimité, de ma part, durera autant que ma vie. Il m'a rendu, au surplus, et me rend encore tous les jours, par ses soins et ses conseils, beaucoup de services dans l'administration de mes petites affaires [1].

Au commencement de l'an IX, le bruit courut dans la vallée de Montmorency qu'il se formait une troupe de chouans et de chauffeurs, qui devaient massacrer les patriotes et piller les maisons. Ginguené, qui avait sa maison de campagne à Saint-Prix, m'en donna avis. Quoique ce bruit fût peut-être sans fondement, nous crûmes néanmoins, ma femme et moi, devoir accepter dans l'hôtel de Davalet, receveur général de la Seine, un petit appartement qu'il n'occupait pas, et que la disposition de son logement et de ses bureaux ne permettait pas de louer. Nous y

1. Le fils de cet homme respectable, M. Émile Regnard, ancien maire de Montmorency, est lié par une amitié de plus de soixante ans avec l'éditeur des mémoires. Très-versé dans les connaissances bio- et bibliographiques, il lui a fourni pour la publication actuelle des renseignements que leur rigoureuse exactitude lui rend moins précieux encore que la vieille affection dont ils sont le témoignage. (O. L. L.)

passâmes trois hivers et le quittâmes en brumaire an XII.

Au commencement de l'an X (automne de 1801), j'étais retourné en Anjou pour la première fois, depuis l'ouverture de la Convention. Mon premier objet était d'embrasser ma respectable mère et mon excellente sœur. Veuves l'une et l'autre, elles avaient quitté Montaigu et la Vendée quelques années avant la révolution, pour se réunir à mon frère et à moi qui étions mariés et fixés, lui à Angers, moi aux environs. Il fallait aussi revoir nos biens, ruinés par la guerre civile, et chercher les moyens de les réparer.

Ce fut avec un sentiment inexprimable de joie et de douleur que j'embrassai ma mère et ma sœur. En effet, j'avais le bonheur de les revoir, après tant d'alarmes et une si cruelle séparation; mais mon frère manquait à nos embrassements! Son épouse chérie avait succombé à sa douleur. Quels affreux souvenirs empoisonnèrent des instants qui, autrement, eussent été si doux!

Jusqu'au moment où j'écris cette page (1822), j'ai renouvelé chaque année ce voyage, pour y faire mes vendanges, et m'y occuper pendant quelques semaines de mettre ordre à nos petits intérêts. Pendant deux automnes encore, après mon premier retour dans l'Ouest, j'eus l'indicible satisfaction de revoir ma mère; mais je n'ai point été assez heureux pour lui présenter mon fils, qui n'a commencé à m'accompagner dans ce voyage annuel qu'en 1813. J'ai eu cette satisfaction à l'égard de ma bonne sœur, que j'ai eu la douleur de perdre au commencement

de cette année. J'éprouve un sentiment de tristesse que je ne puis vaincre, en songeant que je reste le seul désormais d'une famille dont tous les membres étaient si tendrement unis.

Nous l'avons conservée, cette touchante union, ma chère sœur et moi, jusqu'au dernier jour de sa vie, malgré l'opposition totale de nos opinions religieuses et politiques, et l'énergie du caractère vendéen. L'amitié nous en faisait un besoin, et la raison un devoir. Nous n'avons jamais pensé, ni l'un ni l'autre, que pour des opinions, il fût permis de briser les liens de la famille.

Ma sœur fut, au surplus, toujours l'ennemie de la guerre civile, et, dans les hospices où elle allait journellement travailler au soulagement des malades et des blessés, elle prodigua ses soins aux soldats républicains avec le même zèle qu'aux Vendéens royalistes.

Voici une autre preuve de la bonté de son cœur, de la justesse de son esprit et de la fermeté de son caractère, malgré son exaltation religieuse. Une députation de prêtres vint lui représenter, au nom du clergé angevin, qu'une personne religieuse comme elle ne pouvait pas continuer d'avoir des liaisons aussi intimes avec un frère, ennemi déclaré de la religion romaine. Ils lui intimèrent, en quelque sorte, l'ordre de rompre tout à fait avec moi. « Messieurs, » leur répondit-elle, « je ne puis reconnaître des mi-
« nistres de Jésus-Christ dans ceux qui viennent
« m'ordonner, de la part de Dieu, de rompre avec
« un frère, et un frère dont tout chrétien doit sans
« doute déplorer les erreurs et demander ardemment

« la conversion, mais que tout homme de bien doit « respecter, parce qu'il est homme de bien lui-même. « Je m'honore d'être sa sœur et son amie; je lui « serai attachée toute la vie, et je vous préviens qu'à « l'avenir ma porte sera fermée à quiconque vien- « dra me réitérer l'invitation que vous venez de me « faire. »

Dans les circonstances les plus critiques, cette généreuse femme servit courageusement les gens de son parti, au risque de sa fortune et de sa vie. Les nobles, pour le dire en passant, ne l'ont payée que d'ingratitude. Une bourgeoise leur parut trop récompensée par l'honneur d'avoir couru le risque de l'échafaud et de s'être ruinée pour des gentilshommes. Il faut être juste : les prêtres ne montrèrent pas pour elle un aussi superbe dédain. Ils l'ont toujours honorée, et plusieurs d'entre eux lui ont donné des témoignages continus d'une véritable amitié, et d'un véritable respect.

Lorsqu'en l'an x, je revins pour la première fois dans Maine-et-Loire, comme je l'ai déjà dit, je restai, pendant tout mon séjour à Angers, chez ma mère et ma sœur, qui vivaient ensemble. Je n'y vis qu'elles et un petit nombre de parents et d'amis, qui même n'avaient pas du tout marqué parmi les patriotes. Tout le reste de mon temps, je le passai à la campagne pour mes affaires. Qui aurait cru que malgré cela un certain général Girardon, commandant à Angers, et qui s'était vanté publiquement d'avoir envoyé, pendant la Terreur, plus de huit cents personnes à la guillotine, s'avisât d'écrire à Lacuée, chargé d'une partie du ministère de la guerre, que je courais

le pays, villes et campagnes, pour y former un parti jacobin contre le premier consul, et que je ne fréquentais à Angers que les chefs les plus violents de l'anarchie! On voit quels étaient ces chefs de l'anarchie, avec lesquels je vivais uniquement. Si, avec sa rage de dénonciation, Girardon avait eu le moindre bon sens, il m'aurait, avec plus de vraisemblance, supposé conspirant avec le parti extrême, le plus opposé aux jacobins. Cela n'empêcha pas Lacuée, l'homme du monde qui, pour toutes sortes de raisons, devait le moins croire de pareilles sottises, de courir tout effaré chez Bonaparte, et de lui demander, avec un ridicule empressement, d'ordonner les mesures qu'il jugerait convenables dans une circonstance aussi grave. Bonaparte, qui ne croyait pas un mot des absurdes dénonciations de Girardon, mais qui était bien aise de saisir l'occasion de me faire une avanie, écrivit en marge du rapport de Lacuée : « Renvoyé au ministre de la police générale, pour « faire arrêter sur-le-champ tous ceux qui essayent « de troubler l'ordre public dans le département de « Maine-et-Loire. » Et Lacuée de transmettre cette décision au ministre de la police générale, avec la plus grande célérité. Fouché, au lieu d'exécuter cet ordre, alla trouver Bonaparte. Il lui fit sentir que personne ne croirait aux dénonciations de Girardon, d'après mes opinions et ma conduite politique de toutes les époques, et enfin d'après le fait connu de tout Angers, que je ne vivais qu'avec ma mère et ma sœur, dont la maison était un rendez-vous habituel de contre-révolutionnaires, nobles et prêtres. Il lui fit apercevoir que, dans ces circonstances, me faire ar-

rêter serait, aux yeux de tout le monde, un acte de persécution tout à fait gratuit. — Bonaparte sentit sa précipitation, et sur-le-champ il révoqua son ordre.

Deux autres anecdotes, à peu près du même genre, doivent trouver ici leur place. Voici la première :

Lorsque Bonaparte envoya dans toute la France des *missi dominici*, Regnaud (de Saint-Jean d'Angély) vint à Angers en cette qualité. Il rassembla toutes les autorités, pour en obtenir, sur l'état et sur l'esprit du pays, tous les renseignements qu'il désirait. Le préfet, nommé Nardon, après avoir été grand jacobin, disait alors qu'il ne connaissait de bons citoyens que ceux qui étaient tout dévoués à Bonaparte, et de mauvais citoyens que ceux qui ne l'étaient pas. Mes deux amis Pilastre et Leclerc, après avoir été honorablement éliminés du Corps législatif, lors de l'épuration faite par le Sénat, d'après l'ordre de Bonaparte, s'étaient retirés dans leurs biens, à huit lieues l'un de l'autre. Le préfet Nardon, leur faisant, ainsi qu'à moi, l'application de sa maxime, nous dénonça avec chaleur, comme ayant obstinément refusé toute fonction publique sous le gouvernement consulaire. Il déclara que, d'après cela, il regardait comme un devoir d'user de son pouvoir discrétionnaire pour déporter sans retard Pilastre et Leclerc. Suivant lui, M. le commissaire approuverait hautement cette mesure, et ne manquerait pas de la provoquer de la part du gouvernement contre moi, qui n'avais pas ma résidence dans son département.

« Monsieur le préfet, » répondit Regnaud, « je « suis fort étonné de vous entendre tenir un pareil

« langage. Vous auriez dû sentir que ces trois « hommes, que vous attaquez si légèrement, ne peu- « vent ni ne doivent donner d'inquiétude au gouver- « nement. Il s'établit dans l'État un ordre de choses « qui ne leur convient pas ; ils le déclarent loyalement « et se mettent paisiblement de côté. Que craindre « de gens d'une aussi honorable franchise? Ce ne « sont pas ces trois hommes-là qu'il importe de « surveiller ; leur marche n'est jamais souterraine. « Ce sont ceux qui recherchent les emplois, en appa- « rence pour servir le nouveau pouvoir, mais qui « travaillent en dessous à lui susciter des embarras « et à amener sa chute. Je vous invite donc, mon- « sieur le préfet, à respecter le repos de trois esti- « mables citoyens que vous auriez dû mieux con- « naître, et de faire de votre empressement à écarter « les ennemis du premier consul, une plus juste ap- « plication. »

Quel motif engagea Regnaud (de Saint-Jean d'Angély) à faire, en présence de toute l'assemblée, une réponse aussi sévère à M. le préfet, lui qui s'est toujours montré si dévoué à Bonaparte, et qui n'avait jamais eu de liaisons particulières avec nous? Je n'en sais rien.

Je passe au second fait. — Sous l'empire, Bonaparte, en revenant d'Espagne, passa par Angers. Le clergé, comme tous les autres corps, vint le complimenter. Il y avait parmi ses membres un certain Du Saillant, l'un de ces empressés qui se mettent toujours en avant, s'emparent de la parole, prennent leur loquacité pour de l'éloquence, leur bavardage pour du raisonnement, leur agitation pour de l'acti-

vité, et parviennent souvent, malgré le peu de cas qu'on fait d'eux, par acquérir de l'importance et jouer un rôle. Le clergé, qui craignait son indiscrétion, était convenu que l'évêque seul parlerait à l'empereur, et qu'on tâcherait de s'arranger de manière que Du Saillant fût laissé à la queue et ne pût parvenir à se placer en tête.

Bonaparte interrogea l'évêque sur l'état de son diocèse et sur l'esprit religieux de ses habitants. L'évêque ne fit que des réponses générales et toutes fort sages. « Avez-vous des protestants? » demanda l'empereur. « Non, Sire, » répliqua l'évêque, « à « moins que ce ne soient quelques individus isolés. « Je n'en connais pas de familles. »

Pendant cette réponse, Du Saillant perce la colonne dans toute sa longueur, paraît tout à coup en face de Bonaparte, et coupe la parole à l'évêque, en continuant : « Non, Sire, il n'y a pas, en effet, de « protestants dans le diocèse. Mais il y a ici, tout « près, M. Larevellière-Lépeaux, le chef des théo- « philanthropes; il vient tous les ans faire ses ven- « danges à quatre lieues d'Angers, et *j'ai l'honneur de* « *prévenir Votre Majesté qu'il y est en ce moment.* »

Bonaparte, qui ne s'attendait pas à cette observation saugrenue, fut un moment avant de répondre; puis il reprit : « Ah! Larevellière-Lépeaux, oui; je « le connais; c'est un honnête homme, mais... » Puis il fit un geste avec la main, comme pour ajouter : « c'est une tête singulière. » — L'évêque se hâta de demander à l'empereur ses ordres et de se retirer, pour éviter de nouvelles bévues de la part de Du Saillant.

Le clergé, il en faut convenir, fut généralement mortifié de cet incident, et fit à Du Saillant de vifs reproches pour avoir joué le rôle odieux de dénonciateur à l'égard d'un homme qui ne pouvait parer les coups qu'on voudrait lui porter, et qui, de plus, était frère d'une dame à laquelle plusieurs de ses membres avaient les plus grandes obligations. Enfin, il envoya témoigner à ma sœur, par une députation, tout le regret que l'indiscrétion de Du Saillant lui avait causé.

En l'an XI, à la suite d'une grave maladie et d'une longue et pénible convalescence, j'allai passer quelques mois avec ma famille chez mon respectable bienfaiteur De Buire, qui nous en pressait depuis longtemps. Une tournée en Belgique, que nous fîmes avec lui, nous causa un extrême plaisir. Ce généreux ami ne voulut pas nous laisser quitter Buire, sans nous avoir fait faire cet intéressant voyage, aux frais duquel, quoiqu'il fût seul, et que nous fussions quatre, il voulut absolument contribuer pour moitié. J'ai dit ailleurs de quelle manière honorable Faypoult, alors préfet de l'Escaut, nous reçut à Gand. Nous rapportâmes de précieux souvenirs des riches campagnes et des villes splendides de cette curieuse contrée.

Dans cette même année, je reçus la visite de sir Francis Burdett, qui me fut amené par mon bon et loyal ami Lechevalier. Ce savant et ingénieux auteur du *Voyage dans la Troade*, le plus obligeant et le plus aimable des hommes, avait été l'instituteur de sir Francis. Celui-ci, après le traité d'Amiens, qui donna une paix d'un moment à l'Europe, vint à

Paris, où il désira voir tous les personnages dont le nom l'avait frappé parmi ceux des patriotes de France. La conversation roula sur la politique ; je ne pris pas une haute idée de la bonté de la tête du baronnet.

Vers la fin de 1802, une nouvelle affection de poitrine fit désespérer de ma vie pendant tout l'hiver. Les amers et les toniques, que m'ordonna le docteur Pinel, me ramenèrent à la vie. Nous avions vendu notre maison d'Andilly, que notre médiocre fortune ne nous permettait plus de garder. Pour assurer ma convalescence, nous louâmes une jolie petite maison et un jardin dans le vallon de Bougival, près le château de Louveciennes, et nous y passâmes l'été.

Dans l'automne de 1803, je ne me contentai pas de faire mon voyage de Maine-et-Loire ; je voulus revoir ma terre natale ; j'y revins par Nantes. Tout ce qui peut réveiller les souvenirs les plus remplis de charme et les affections les plus douloureuses vint m'assaillir lorsque je mis le pied sur le sol de la Vendée, et plus encore lorsque je revis Montaïgu. Comme le reste du pays, Montaigu était couvert de nouvelles ruines, amoncelées sur les ruines anciennes des guerres de religion du XVIe siècle, encore subsistantes. La maison paternelle, où j'avais goûté tant et de si douces jouissances, était réduite à un amas de pierres entassées sans ordre, et qui ne présentait plus les moindres vestiges d'édifice.

Mon parent Clémenceau et sa digne épouse se trouvaient à Montaigu lorsque j'y arrivai. Clémenceau y exerçait les fonctions de sous-préfet. Avec quelle effusion de cœur nous nous jetâmes dans les bras les uns des autres, après tant de dangers, de

pertes et de malheurs ! Ma bonne cousine et moi, nous parcourûmes ensemble des lieux qui nous rappelaient tant de plaisirs évanouis, et remplacés maintenant par d'autres souvenirs, source inépuisable d'amertumes et de regrets !

Vieux château renversé et entièrement dépouillé de ces vastes et majestueuses plantations, dont la réunion avec les ruines pittoresques de l'ancienne forteresse nous offrit jadis de si agréables promenades ; emplacement de cet antique monastère dont la chapelle mystérieuse fut le témoin de ses ferventes prières, et où je la conduisis souvent avec ma sœur ; restes d'un parloir, où nous passâmes tant heures délicieuses dans la conversation de l'aimable et spirituelle Mme Duchâteau, et de ma candide et naïve cousine, Labonnelière ; bords solitaires de la petite Maine, où des amas de décombres, des fortifications ruinées, d'antiques châtaigniers formaient une retraite du genre le plus sévère et le plus mélancolique, et où nous étions venus rêver tant de fois ; nous n'oubliâmes rien dans cette espèce de pèlerinage, dont je conserverai la mémoire jusqu'au dernier soupir. Il en sera de même de celui que nous fîmes peu de jours après à Mouchamps ; nous nous y rendîmes ensemble, elle, son mari, l'une de ses filles et moi.

Mon cœur était trop plein. Il ne pouvait suffire aux sentiments et aux sensations que j'éprouvai, en revoyant un pays auquel je suis si attaché, et en embrassant des parents et des amis qui m'étaient si chers ! Comment exprimer leur accueil ? Je les quittai avec des regrets dont l'amertume ne fut adoucie que par l'espoir et la résolution de revenir, résolution

que je n'ai cependant réalisée qu'en 1817, quatorze ans après.

Je suis revenu alors dans la Vendée. J'ai salué la terre natale encore une fois avant de mourir, et j'ai eu l'une des plus grandes jouissances que je pusse éprouver, celle d'y conduire mon fils et de l'y présenter à tous mes parents et à tous mes amis. Les nouvelles marques d'attachement qu'ils m'ont prodiguées, et la manière dont ils ont accueilli notre Ossian, m'ont comblé de joie.

Je lui fis visiter, à Montaigu, tous les lieux dont j'ai parlé. Quant à la maison paternelle, il n'y en avait plus aucune trace. Les pierres mêmes étaient enlevées de l'emplacement, qui était converti en jardin. Je ne pus me défendre d'une nouvelle affliction, qui ne fit que s'accroître en me voyant réduit à loger à l'auberge, dans un lieu où j'étais né, autrefois rempli de mes proches parents, de mes amis, que la guerre civile avait tous dispersés sans exception, ou précipités dans la tombe. C'est pour la dernière fois, probablement, que j'aurai visité cette Vendée, vers laquelle se tournent continuellement mes pensées. Mais si j'y retourne jamais, quel vide j'y trouverai pour mon cœur! Ma chère cousine et mon bon ami Loyau[1] n'existent plus; l'année 1818 les a moissonnés l'un et l'autre.

1. C'était un propriétaire fort riche et fort éclairé, agriculteur habile, qui, né protestant et ne pouvant, sous l'ancien régime, prétendre à aucune fonction publique, s'était fait recevoir docteur en médecine et n'exerçait son art que pour le soulagement des pauvres. Il fut assez longtemps député de la Vendée au Corps législatif et mourut fort âgé à sa terre de Pulteau, près de Pouzauge. (O. L. L.)

L.

DIVERSES ANECDOTES RELATIVES AUX SÉANCES DE L'INSTITUT.
SORTIE DE CE CORPS PAR REFUS DE SERMENT A L'EMPIRE.
RETRAITE ET LONG SÉJOUR EN SOLOGNE.

Mais j'anticipais sur le temps; je retourne à 1803. Davalet étant mort cette année-là, nous quittâmes l'appartement que nous avions dans sa maison, et nous en louâmes un autre dans celle du sénateur Lemercier, rue du Cherche-Midi; nous y passâmes une partie de 1804.

Cette année fait époque dans ma vie; c'est celle où je sortis de l'Institut. Avant de raconter cet événement, je dirai quelque chose de ce qui s'est passé dans ce corps savant pendant que j'en ai été membre.

On se rappelle comment j'y fus appelé dès sa formation [1]. J'y lus, étant encore membre du Directoire, des *Réflexions sur le culte et sur les cérémonies civiles*, et, en outre, un *Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales*.

Soit dit en passant, Mongez, toujours fort disposé à se montrer, ayant recueilli du ministre de l'Intérieur, auquel je les avais exposées dans un assez grand détail, toutes les idées qui se trouvent dans ce dernier écrit, Mongez, dis-je, fabriqua à la hâte, sur ce sujet, un mémoire qu'il s'empressa de lire à la troisième classe, dont il était membre, un jour ou

1. Voir ci-dessus, page 449.

deux avant que j'eusse moi-même communiqué mon travail à la mienne. Il n'en revendiqua pas moins l'honneur de l'invention. Je ne crus pas devoir le réclamer : cela n'en méritait, en vérité, pas la peine.

Bonaparte disloqua l'Institut national avec un despotisme et un mépris de toutes les formes et de toutes les lois véritablement inconcevable[1]. Je me trouvai membre de la troisième classe, dite, par lui, de littérature et langues anciennes. Dans cette classe je lus un *Essai sur la Vendée*, telle qu'elle était, sous tous les rapports, avant la guerre civile. Cet essai était composé d'une suite de mémoires, les uns sur l'origine et la nature du langage vendéen, avec des fragments de grammaire et de dictionnaire ; d'autres sur la constitution physique de ce pays, son agriculture, son industrie, ses monuments, son histoire, et sur les mœurs, les usages, les constructions, les costumes, etc. Cet essai est dans mon portefeuille.

Dans nos assemblées générales, je m'opposai à

1. A peine est-il besoin de rappeler que lors de la création de l'Institut national, décrété par la Convention à la suite de la constitution de l'an III et sur le rapport du savant Daunou, ce corps fut divisé en trois classes : celle des sciences physiques et mathématiques ; celle des sciences morales et politiques ; celle de littérature et beaux-arts, où les écrivains, les antiquaires et les artistes se trouvaient si heureusement associés. Dans cette large et puissante organisation, les élections motivées par chaque vacance dans l'une des classes étaient faites par le corps entier. Les changements profonds que le premier consul apporta dans une institution dont le maintien était incompatible avec le régime politique qu'il préparait à la France avaient surtout deux objets : d'abord la suppression de la classe des sciences morales et politiques, ensuite le rétablissement des quatre anciennes académies, qui reprenaient très-naturellement leur place dans cet ensemble de reconstruction de l'ancien régime, dont le concordat était la base. (O. L. L.)

ce qu'on supprimât la qualité de membre non résidant, pour y substituer celle de simple correspondant. Le despote décréta ce changement après que la majorité de l'Institut eut rejeté la proposition qu'il en avait fait faire par ses courtisans. Il ne se contenta pas de cela. Il voulut qu'avec leur titre, les membres de l'Institut non résidants perdissent la faculté d'en porter le costume. Dans le temps, j'avais été l'un des opposants à ce costume; mais en voyant la majorité se décider à en priver les membres en question, je ne pus m'empêcher de m'écrier au milieu de la délibération : « Laissez à ceux qui ont « dépouillé de leur titre nos confrères non rési- « dants, l'odieux de les dépouiller encore de leurs « habits, et au moins ne vous en mêlez pas ! » Mais la vanité d'être plus exclusivement paré des insignes d'un corps célèbre l'emporta sur la raison et les bienséances.

Le premier consul fit naître dans l'Institut une question tout autrement importante. — D'après la loi d'organisation de ce corps, aucun haut fonctionnaire public, largement salarié par l'État, tel que député, membre du Directoire, ministre, et, plus tard, les consuls, les conseillers d'État, etc., ne pouvaient réclamer que leur droit de présence. La portion fixe du traitement de chacun d'eux était réunie en une seule somme, qui, à la fin de l'année, se partageait également entre tous les membres de l'Institut, non fonctionnaires, ayant plus de soixante ans. Cette disposition, infiniment honorable pour ceux qui l'avaient fait prendre, était juste, libérale, et on ne peut plus morale. Bonaparte ne voulait pas laisser

subsister une mesure d'un tel caractère, et, ses avides courtisans étaient toujours disposés même à arracher le pain de la main d'un vieillard. Cependant, malgré l'introduction d'une foule de nouveaux membres, désignés par Bonaparte *proprio motu*, il restait encore dans l'Institut assez de raison et d'énergie pour voter le maintien de cette disposition de la loi. Le despote fut forcé de se donner à lui seul, en cassant l'arrêté de l'Institut, l'odieux d'enlever à d'illustres vieillards, la plupart indigents, leur strict nécessaire pour gorger de superflu ses méprisables alentours.

Le jour où l'Institut national dut s'occuper de décider cette question, tous les courtisans qui en étaient membres, tels que Rœderer, Joseph Bonaparte, Fourcroy, Laplace, etc., ne se croyant pas assez appuyés par leurs arguments, s'imaginèrent leur donner une grande force et commander aux opinions par un étalage depuis longtemps inconnu. Ils parurent avec l'épée au côté, le plumet au chapeau, l'habit brodé, les bas de soie blancs, etc., et se rengorgeaient comme des paons. Cet appareil n'en imposa à personne, et fut regardé comme insultant presque par tout le monde. Il irrita surtout le Nestor de la science, le vieil Adanson.

Il faut qu'ici j'interrompe mon récit pour dire qu'à peine devenu membre du Directoire exécutif, j'avais engagé le ministre de l'intérieur à prendre des informations sur tous les hommes qui s'étaient distingués dans les sciences, les lettres et les arts, pour savoir ce qu'ils étaient devenus pendant la tourmente révolutionnaire, le faire connaître au Directoire, et s'informer de leurs besoins, afin d'y subvenir. Ce fut

ainsi que je découvris, dans je ne sais quel grenier, Larivée, qui, le premier, et sans avoir besoin des leçons du compositeur, comprit et chanta les immortelles compositions de Gluck avec leur véritable caractère ; le vieux Monsigny, le musicien par excellence pour peindre la naïveté villageoise, et auteur en même temps de beaucoup d'ouvrages d'un autre genre, où toujours il exprime, avec la même vérité, les diverses affections de l'âme.

Je ne puis m'empêcher de faire connaître au lecteur l'espèce d'extase, suivie bientôt d'abondantes larmes de joie, qu'éprouva ce compositeur distingué, lorsque, après tant d'années de misère et d'oubli, il se vit proprement et chaudement vêtu, reçu avec distinction à la table de l'un des chefs de l'État, et que l'après-dînée dans son salon, il entendit un petit concert, tout entier tiré de ses ouvrages, exécuté par la famille et les amis du gouvernant, et par le gouvernant lui-même. Je le fis nommer membre du Conservatoire. Dans tout cela, il était comme un homme qui sortirait du tombeau, et éprouverait l'inexprimable ravissement de revoir le jour.

Je retrouvai ainsi plusieurs hommes distingués, tout à fait oubliés et qui étaient dans le dénûment. L'un des plus notables fut Adanson, que j'ai nommé plus haut. Aussitôt que Bénézech, ministre de l'intérieur, l'eut découvert, je le fis charger par le Directoire de pourvoir à tous ses besoins, de satisfaire à toutes les demandes qu'il ferait pour lui et pour sa vieille gouvernante, et de lui procurer un logement commode, ce qui fut ponctuellement exécuté.

La part que j'avais eue à ce procédé m'avait,

comme on doit le présumer, procuré toute l'estime et la reconnaissance de ce vénérable vieillard, le plus vif, au reste, et le plus pétulant des hommes, dans sa petite taille, et avec ses quatre-vingt-dix ans. Le jour où l'on discuta les intérêts de l'âge, j'arrivai à l'Institut avant qu'on fût en séance, mais dans un moment où nous étions à peu près tous rassemblés. Les gens à étalage étaient groupés entre eux, en face de la porte d'entrée. Adanson circulait autour d'eux avec l'attitude d'un profond mépris. Au moment même où j'entrai, il se précipita vers moi avec le plus grand empressement, et en me serrant la main : « Ah! vous voilà, mon cher confrère, » s'écria-t-il de toutes ses forces, « c'est vous qui êtes mon homme; « c'est vous qui mettez le pain à la main de la vieil- « lesse, et, certes, ce n'est pas vous qui venez ici « pour le lui enlever! Aussi, vous n'avez pas besoin « d'une longue épée, de plumets, de broderies, et de « toutes ces misérables prétintailles » (en regardant les courtisans et les signalant de la main), « pour « faire valoir votre opinion, parce que vous ne vou- « lez que ce qui est juste, moral et prescrit par l'hu- « manité et la raison. » Il continua longtemps sur le même ton, ce qui me mit dans un assez grand embarras, couvrit ces messieurs de confusion et égaya beaucoup l'assemblée. Un petit incident finit par faire éclater tout le monde... Au moment où l'illustre savant, vêtu d'une mince redingote de molleton blanc, terminait sa sortie, entra subitement Boisgelin, cardinal tout frais fait; il venait aussi prêter à ces messieurs le secours de son vote et de son brillant costume. Son habit de soie, sa veste, sa barrette et ses

bas du rouge le plus éclatant, choses perdues de vue depuis longtemps, frappèrent tous les assistants, et Toulongeon se mit à s'écrier très-haut, et du ton le plus plaisant : « *Ah, mon Dieu, le bel oiseau ! comme « il a les pattes rouges, le ventre rouge, et la crête « rouge! ah, mon Dieu, le bel oiseau !* » Toute l'assemblée, malgré la gravité du lieu et celle des personnages, éclata d'un rire inextinguible, et le flexueux Boisgelin se faufila en serpentant au travers de la foule, et alla se tapir à l'ombre, dans l'encoignure d'une énorme et antique cheminée. Je le répète, ces messieurs y perdirent les frais de leurs costumes de cour. La décision ne leur fut pas favorable.

J'ai rapporté plus haut que Bonaparte, en remaniant l'Institut, y avait introduit de sa pleine puissance une foule de nouveaux membres. Ils étaient à peu près tous, ou les amis de son despotisme, ou ceux de l'ancien régime. Ma classe en eut sa bonne part, entre autres Sylvestre de Sacy. Je ne sais si sa mine est trompeuse ; mais sa figure est le type frappant de l'hypocrisie politique et religieuse [1]. Un jour qu'il présidait, il se mit, à propos de je ne sais quoi, à

1. Quelque naturelles et légitimes qu'elles soient en elles-mêmes, les dissidences en politique et en religion ont un inconvénient, à la fois grave et inévitable, surtout dans les pays où la liberté de discussion n'est solidement établie ni dans les mœurs, ni même dans les lois : c'est d'engendrer des préventions réciproques entre des hommes que leur caractère moral eût portés à se rendre une complète justice, sans l'antagonisme de leurs opinions. L'auteur des mémoires traite sévèrement ici l'illustre orientaliste, qui, de son côté, par la rigueur de ses convictions jansénistes, était devenu, peut-être à son insu, l'auxiliaire de cette réaction que le pouvoir consulaire poursuivait en tout lieu contre l'indépendance de la pensée. Rigoureusement bannie du monde officiel, l'Institut lui offrait un dernier refuge, où elle fut bientôt submergée par le flot, toujours montant, de l'universelle servitude. (O. L. L.)

nous parler de religion, du profond respect qu'on lui devait, ainsi qu'à ses ministres, et cela avec une cafardise intolérable. Ennuyé d'un sermon aussi ridicule et aussi déplacé, je l'interrompis en ces mots, avec beaucoup de calme et d'honnêteté : « Monsieur « le président, voudriez-vous bien nous dire de « quelle religion vous parlez, afin qu'on puisse s'en- « tendre ? — A cela il me répondit avec aigreur et impolitesse. Je lui répliquai que je n'avais point manqué, en faisant ma question, aux égards que les membres de la classe se devaient entre eux, et qu'ils devaient au président; qu'ainsi j'espérais qu'il ne continuerait pas de me parler avec un ton qui n'avait pas été le mien; que, cela entendu, j'allais sûrement le faire convenir de la justesse de ma demande. En effet, je lui fis observer qu'indépendamment de tant de sortes de religions qui se professent sur le globe, et qui étaient toutes tolérées par les lois françaises, il y avait quatre cultes salariés par l'État; que de fait, comme de droit, parmi les membres de tous les corps, quels qu'ils fussent, il y avait, comme dans la masse de la nation, non pas une religion unique, mais plusieurs religions; que dans l'Institut, par exemple, il y avait des catholiques romains, des protestants de la confession d'Augsbourg, des protestants de l'Église réformée, d'autres qui, comme moi, ne professaient aucun de ces cultes, et ne reconnaissaient que deux idées religieuses, *Dieu* et l'*âme*. Je continuai, en disant que d'après ces observations, puisqu'il mettait la religion sur le tapis, dans un corps qui, au surplus, devait s'en occuper le moins possible, j'avais raison, pour qu'on pût s'entendre,

de demander à M. le président de quelle religion il voulait parler.

Je n'avais pas achevé, que tout à coup il s'éleva contre moi une tempête épouvantable. Sept ou huit des nouveaux membres introduits par Bonaparte, entre autres le baron de Sainte-Croix et Anquetil-Duperron, deux vieillards très-colériques, et plusieurs autres d'un tempérament aussi bilieux, se levèrent avec fureur, et avec les clameurs et les gesticulations les plus menaçantes. La Convention n'offrit jamais de scène plus turbulente. Que demandaient-ils? C'était qu'on me rappelât à l'ordre, qu'on inscrivît mon nom sur le procès-verbal, pour avoir parlé de la religion catholique sans respect, et surtout pour avoir osé professer les abominables principes du déisme.

Je demandais à parler. — « Point de parole, « point de parole! » s'écriaient-ils avec les plus violents transports; « point de parole, M. le président! le rap- « pel à l'ordre et l'inscription du nom au procès- « verbal! »

Enfin, l'enrouement et la fatigue arrivés au point qu'ils ne purent plus m'empêcher d'être entendu : « Je suis de votre avis, » m'écriai-je, « je consens « bien volontiers au rappel à l'ordre et à l'inscrip- « tion de mon nom au procès-verbal. Pourquoi trou- « verais-je mauvais qu'on y répétât des principes « que je professe tous les jours sans aucun détour, « soit dans mes discours, soit dans mes écrits? Mais « j'ai le droit d'exiger qu'on rapporte textuellement « mes paroles, avant le rappel à l'ordre dont elles « auront été le motif. J'ai très-grand peur qu'en

« vous échauffant ainsi, vous ne vous soyez incom-
« modés. Si vous aviez voulu m'écouter d'abord,
« vous auriez obtenu sans fatigue ce qui vous fera
« tant de plaisir. » Ils restèrent très-confus; tout le monde se mit à rire, et l'on passa à d'autres choses.

J'ai parlé ci-dessus de Joseph Bonaparte, comme membre de l'Institut. Voici ce qui eut lieu lors de son élection : il se présenta pour entrer dans la classe dont je faisais partie. Il avait pour concurrents des hommes remarquables par leur savoir, tous auteurs de nombreuses et savantes productions. — Un jour que nous étions tous rassemblés, et sur le point de nous mettre en séance, Dacier, notre secrétaire perpétuel, nous dit, à propos de cette candidature :

« Messieurs, le consul Lebrun est venu chez moi
« de la part de M. Joseph Bonaparte, frère du pre-
« mier consul à vie, pour me demander quelles dé-
« marches ce candidat devait faire, pour s'assurer les
« suffrages de la classe à laquelle il aspire. Je lui ai
« répondu que je croyais convenable qu'il fît, comme
« les autres candidats, des visites aux divers membres
« de la classe. J'ai ajouté qu'au surplus, M. Joseph
« devait bien compter sur l'unanimité des suffrages. »

« Vous avez eu très-grand tort, monsieur le se-
« crétaire perpétuel, » lui répliquai-je sur-le-champ.
« Vous ne deviez pas vous permettre de disposer
« ainsi, en quelque sorte, de nos suffrages, et votre
« tort est d'autant plus grand d'avoir promis à Joseph
« Bonaparte l'unanimité, que je vous déclare qu'il ne
« l'aura pas, si une force majeure ne m'empêche pas
« d'assister à l'élection, car il n'aura certainement
« pas ma voix. Ce serait à mon avis un véritable

« scandale de faire porter le choix de la classe sur un « homme qui n'a aucun titre pour y entrer, lorsque « nous sommes réduits à regretter qu'il n'y ait pas « plus de places à donner, en voyant le nombre des « concurrents d'un vrai mérite qui se présentent. Il « peut me venir voir, si cela lui convient. Je le rece- « vrai très-honnêtement ; mais ce que je vous dis là, « je le lui dirai à lui-même. Vous me représenterez « peut-être, monsieur le secrétaire perpétuel, que « moi-même, je n'avais pas plus que lui de titres « pour être admis à l'Institut ; mais au moins je n'ai « pas eu l'impudence de le demander. Qui que ce soit « ne peut dire que j'aie même paru y songer. On « doit se rappeler la circonstance de ma nomination. « — Ah ! vous êtes rigoureux, » reprit Dacier avec dépit. — Le président ouvrit la séance, et tout se termina là.

Cependant ma réponse à Dacier avait fait beaucoup d'impression sur les membres de la classe ; aussi Joseph n'eut qu'une voix de majorité, et, sans la maladie, et je ne sais plus quelle autre cause, qui tinrent éloignés deux membres opposants, il n'aurait pas passé.

J'arrive enfin au moment où je me crus obligé de renoncer à l'Institut. Je vais exposer les motifs de cette détermination et les circonstances qui l'accompagnèrent.

Bonaparte, élevé à l'empire, exigea le serment de fidélité à ses constitutions et à sa personne de la part de tous les fonctionnaires publics et de tous les agents et employés du gouvernement. On n'imaginait pas qu'il l'exigeât des membres de l'Institut national,

qui n'avaient rien de commun avec l'administration et la politique. Je pensais tout autrement. Il me paraissait certain qu'il voudrait montrer au monde que la philosophie, les sciences, les lettres, les beaux-arts, c'est-à-dire, tout ce qui suppose le plus d'indépendance, le plus de lumières et le plus d'élévation dans le caractère, reconnaissaient son empire et se soumettaient à ses lois. Je n'éprouvai donc aucune surprise lorsque je reçus, un samedi après midi, de Chaptal, ministre de l'intérieur, une lettre de cachet qui m'enjoignait de me trouver le lundi suivant dans l'une des salles du ministère de l'intérieur, pour y prêter le serment de fidélité aux constitutions de l'empire et à la personne de l'empereur, le consigner sur un registre à ce destiné, et y apposer ma signature. Pareille lettre fut adressée à tous les membres de l'Institut individuellement, le même jour et à la même heure. Voici pourquoi. Le refus qu'auraient pu faire un certain nombre de membres aurait beaucoup blessé l'amour-propre du nouveau souverain. Or, du samedi au soir au lundi, il n'y avait aucune réunion de l'Institut, soit partielle, soit générale, c'est-à-dire ni du corps entier, ni d'aucune des classes; ainsi, en envoyant l'ordre le samedi au soir pour le lundi, on prévenait tout concert entre un nombre un peu considérable de membres.

Mon parti était pris depuis longtemps sur ce serment : c'était de ne pas le prêter. La formule seule du commandement et cette impertinente transplantation de l'Institut dans l'antichambre du ministre auraient suffi seules pour que je m'y refusasse. Je

mis, sans en parler à personne, la lettre close dans ma poche, et j'allai aux Français avec ma fille, comme nous en avions l'intention, pour y voir jouer *Bajazet*.

Cependant Daunou et Ginguené vinrent dans la soirée pour me parler de cet objet. Ne m'ayant pas trouvé, le lundi matin Daunou revint seul, avant l'heure prescrite par le ministre, au nom de l'empereur. Ginguené avait été retenu par je ne sais quel obstacle.

Daunou me dit qu'ils étaient venus, tant en leur nom qu'au nom de plusieurs confrères, pour conférer avec moi et pour me demander mon avis sur la conduite à tenir à l'égard de la prestation de serment exigée. Voici ce que je lui répondis :

« Je suis flatté et reconnaissant, comme je dois « l'être, en recevant de ta part et de celle de nos « confrères qui t'ont engagé à me venir voir, une « marque d'estime aussi honorable que celle qui ré- « sulte d'une semblable démarche. Mais le parti à « prendre dans ce moment pouvant entraîner de fâ- « cheuses conséquences, je ne me permettrai pas de « proposer ici mon avis. Un conseil dangereux, je le « prends volontiers pour moi à l'occasion, mais je « ne le donne jamais à personne, et j'ai cru devoir « porter là-dessus la réserve au point d'éviter d'aller « samedi au soir et hier au Jardin des Plantes passer « quelques moments avec les excellents amis que j'y « ai, et qui, tous, sont nos confrères, ne voulant pas « même, par la simple connaissance qu'ils auraient « eue de ma résolution, influencer la leur. Ainsi, » mon ami, je le répète, je ne donnerai aucun con-

« seil. Je me contenterai de déclarer à toi, et à ceux « au nom desquels tu me parles, qu'aucune crainte « ni aucune espérance ne me détermineront à prêter « un serment de fidélité ni à Bonaparte ni à ses « constitutions; il n'en obtiendra jamais de moi. « Mais je déclare en même temps que, n'ayant pas « la présomption de me croire plus de sagesse que « tout le monde et d'être infaillible dans mes juge- « ments, je me garderai bien de me supposer en droit « de blâmer ceux qui auraient pris un parti différent « du mien. Quelque conduite qu'ils aient cru devoir « suivre, ceux de mes confrères que j'ai jusqu'ici « honorés et estimés pourront compter sur la conti- « nuation de tous les sentiments que je leur ai voués. « J'attends la même justice de leur part. »

« Cette résolution généreuse ne me surprend pas « de ta part, » me répondit Daunou; « mais as-tu bien « calculé les dangers qu'elle peut entraîner, et combien « elle excitera la colère d'un despote vindicatif et hau- « tain? As-tu songé qu'avec une fortune aussi médiocre « que la tienne, renoncer à un revenu de dix-sept à « dix-huit cents francs, et susceptible encore de quel- « que augmentation, est un assez grand sacrifice? « Enfin, te le dirai-je? je crains, ou, pour mieux dire, « je regarde comme certain que tu n'auras pas « d'imitateurs, et que tu seras obligé de braver seul « l'orage dans la route que tu veux suivre. »

« Rien de tout cela, » lui dis-je, « ne m'est « échappé; j'y ai mûrement réfléchi. Je sais, au sur- « plus, apprécier le sentiment qui te dicte ces ob- « servations; je les reçois avec reconnaissance, « comme un témoignage de ton amitié, et ma con-

« fiance en toi est entière. Aussi, si j'éprouvais un « doute, je me ferais un devoir de déférer à des avis « tels que les tiens. Mais lorsque ma propre raison « et mon propre jugement, fussent-ils égarés, me « commandent, comme maintenant, une démarche « différente de celle qui m'est conseillée, je n'en dois « pas moins persister dans ma résolution. » — Daunou me quitta en me donnant tous les témoignages d'un inviolable attachement.

Au ministère de l'intérieur, je manquai seul à l'appel avec le vieil Anquetil-Duperron. Le lendemain mardi, Bonaparte me fit adresser par son ministre une lettre de cachet *de par l'empereur*. Elle m'ordonnait de venir chez le ministre, prêter mon serment dans le jour ou le lendemain, ou de l'envoyer par écrit et signé selon la formule jointe à la lettre de cachet. Je répondis au ministre que j'allais me retirer à la campagne, et que je ne prêterais pas le serment qu'on me demandait.

L'emportement de Bonaparte fut extrême quand il connut mon refus par écrit. Il prétendait que c'était une insulte des plus criminelles faite à l'autorité du gouvernant; que je l'avais sûrement bien senti, moi qui l'avais été. Il se répandit en grandes menaces contre moi, en disant : « Quant à Duperron, « c'est un vieux fou, qui n'est au surplus que « l'ennemi de l'homme ; mais chez Larevellière, « c'est un système réfléchi; on ne le ramènera pas; « il hait l'homme et l'institution politique. » Chaque jour de nouvelles menaces m'étaient transmises par des voies différentes, et l'on m'annonçait des mesures sévères contre moi, si je ne retournais à l'Institut

pour y prêter mon serment. Voici ce que je répondis toujours à Bonaparte par l'organe des intermédiaires qu'il m'envoyait, et dont il choisissait plusieurs parmi les personnes qu'il savait être intimement liées avec moi : voici, dis-je, ce que je leur répondis toujours, en les priant de la manière la plus instante de lui rapporter mes propres paroles :

« Si j'ai fait un refus par écrit, il doit s'en « prendre à lui-même. Je n'ai rien dit ni rien écrit « sur sa première lettre ; je me suis tenu tran- « quille, sans aller proclamer mon refus nulle part. « Il aurait dû me savoir gré de cette modération ; au « lieu de cela, il me fait adresser une lettre de ca- « chet plus impérative encore que la première, qui « déjà était d'une forme assez insolente ; il me con- « naît assez pour bien savoir que redoubler avec « moi de hauteur, et prendre un ton plus menaçant, « n'était pas le moyen de me ramener à un parti dif- « férent de celui que j'avais pris. » — Je finis par lui faire dire que je demandais que toutes ces tracasseries cessassent, que mon parti était pris, et que, sans me fatiguer davantage, il eût à prendre le sien ; qu'il avait ses prisons, ses déportations, ses fusillades ; que j'avais, moi, une force de résolution dont il ne pouvait pas douter ; qu'en un mot, il pouvait me briser, parce qu'il était fort et que j'étais faible, mais qu'une chose au-dessus de sa puissance, c'était de me faire plier.

Cette circonstance me fournit une nouvelle preuve de la noblesse des sentiments de ma femme et de l'élévation de son caractère. Lorsqu'elle fut informée de tout ce que je viens de raconter, malgré le préju-

dice qu'en éprouvait notre fortune et les persécutions qui semblaient nous attendre, elle approuva hautement le parti que j'avais pris, en ajoutant que le parti contraire l'eût beaucoup affligée, parce que, dans ma position, il eût été, à son avis, peu honorable pour moi.

Bonaparte, désespérant de m'amener à ses fins, fit donner par son ministre, à la classe dont j'étais membre, l'ordre de me remplacer, et cela sur la simple notification qu'il fit de ma démission. Celui-ci se garda bien de donner communication de la lettre que je lui avais écrite, et qui avait causé à Bonaparte de si violents transports.

Cependant Daunou, Ginguené, Camus et même Pastoret, Quatremère de Quincy et quelques autres connus par leurs principes contre-révolutionnaires, s'opposèrent avec la plus grande fermeté à ce qu'on procédât à mon remplacement. Ils soutenaient avec justice que si le gouvernement, sur la simple assertion d'une démission, sans en fournir la preuve authentique et légale, pouvait ordonner un remplacement, il pourrait dès lors expulser de l'Institut quiconque lui déplairait. Camus s'expliqua en même temps, sur mon caractère et sur les circonstances, de la manière la plus honorable pour moi; il demanda que le procès-verbal contînt tout ce qui avait été dit dans la séance, et toutes les oppositions qu'avait éprouvées la détermination de la classe, avant qu'elle fût prise, et cela, afin qu'il fût bien constaté qu'un grand nombre des membres qui la composaient avaient fait leurs efforts pour conserver parmi eux un confrère qui jouissait de toute leur estime, qui venait

de donner un noble exemple, et qu'ils ne pouvaient désespérer de voir un jour rappelé honorablement dans leur sein. C'est là ce que Daunou m'a rapporté. Au reste, pendant fort longtemps encore, chaque fois que j'ai rencontré des membres de l'Institut, presque tous m'ont obligeamment déclaré qu'ils me regarderaient toujours comme un confrère. Il n'y a pas jusqu'à Delisle de Sales, qui avait tant de fois, dans l'Institut même, lancé, et sur le Directoire pris collectivement, et indirectement sur moi, des traits piquants et des imputations odieuses, et qui néanmoins, deux ou trois jours après ma sortie, courut après moi dans le voisinage du Louvre pour me faire mille excuses des propos qu'il avait laissés échapper contre moi dans nos assemblées. Il ajouta que le sacrifice de ma place, les dangers auxquels je m'exposais, et l'absence de toute ostentation dans la manière dont je m'étais conduit dans cette occasion, lui prouvaient combien il était coupable de m'avoir rendu plus d'une fois l'objet de ses injurieuses imputations. Il aurait toujours le regret, disait-il, de m'avoir connu trop tard. Il me conjura de tout oublier. Je n'eus assurément aucun effort à faire pour le lui promettre. J'avais mis complétement en oubli ses folles malignités.

Ma sortie de l'Institut ne fut mise dans aucun journal. Bonaparte ne se souciait pas que la nouvelle s'en répandît, et pour que le choix de mon successeur ne fît pas demander à qui succédait le nouveau membre, il fit élire à ma place Visconti, déjà membre de la classe des beaux-arts, ce qui n'introduisait point un nouveau nom dans la liste de l'Institut.

Ce qui augmentait la colère du nouvel empereur contre moi, c'est que pour la deuxième fois je refusais de le reconnaître. En effet, lorsqu'on ouvrit des registres pour l'acceptation de la constitution de l'an VIII, dans laquelle il était nommé premier consul, je n'exprimai de vote sur aucun de ces registres. D'une part, je ne voulus pas aller mettre un *non*, qu'on aurait pu regarder comme un signe de dépit de ce qu'un nouveau pouvoir remplaçait celui dont j'avais été membre; d'autre part, je ne voulus pas non plus aller mettre un *oui*, ni donner la moindre marque d'approbation à une institution dont les conséquences devaient être, à mon avis, la perte de la liberté. Le premier consul parut mettre un très-grand intérêt à ce que j'allasse voter pour sa constitution et sa nomination. Il y eut un registre ouvert pendant plus de trois mois après la clôture de tous les autres, uniquement pour que j'allasse y signer mon acceptation ; chaque jour j'étais vivement sollicité de le faire. Le principal instigateur qu'on avait choisi pour cela était un certain Sabatier, receveur général d'un département du Midi. Sa place le mettait en grands rapports avec Davalet, et, par suite, en liaisons de société avec Mme Davalet et mon bienfaiteur De Buire, l'homme du monde qu'on savait avoir le plus d'influence sur moi ; mais tout fut inutile.

Cependant les circonstances me sauvèrent des effets du dépit impérial. La conspiration de Georges et Pichegru et ses suites ne laissèrent pas au nouveau maître le loisir de s'occuper d'un objet aussi peu important que mon refus de l'accepter pour tel.

Ainsi que j'en avais formé le dessein, je me retirai alors à la campagne. J'allai me reléguer dans les déserts de la Sologne. La perte de mes émoluments de l'Institut, le faible revenu de nos biens d'Anjou, qui n'étaient encore réparés qu'en partie, nous obligeaient, au moins momentanément, à prendre ce parti ; la vie de Paris était trop dispendieuse pour nous. J'avais vendu, dans la Vendée, un bien qui n'était pas à ma portée; je m'étais défait de ma petite, mais délicieuse maison d'Andilly, contraint à cela par des raisons d'économie; enfin j'avais été obligé, pour payer mon médecin dans la maladie dont j'ai parlé, de me défaire de ma bibliothèque, sacrifice qui me coûta encore plus peut-être que ma retraite de l'Institut. J'avais recueilli de ces différentes ressources assez d'argent pour acheter un petit bien, nommé la Rousselière, et situé quatre lieues au midi d'Orléans, dans la commune d'Ardon. Ce fut là que nous nous retirâmes.

Nos intérêts et nos affections nous eussent bien plutôt reconduits en Anjou, mais il aurait fallu y faire reconstruire la maison que nous y avions bâtie en 1788, et que les Vendéens avaient brûlée de fond en comble pendant la guerre civile, lorsque nos fonds, d'environ quarante mille francs, placés dans un bien tout bâti, nous procuraient une petite maison très-habitable et un revenu de dix-huit cents francs à deux mille francs. D'un autre côté, les partis, dans les départements de l'Ouest, n'étaient pas encore assez assoupis, la division était encore trop grande dans les familles et parmi les personnes d'ancienne connaissance, pour que nous pussions vivre dans le

département de Maine-et-Loire avec agrément et une parfaite sécurité. Ma femme, avec l'imagination remplie de tous les malheurs dont elle avait été le témoin et la victime, ne pensait à ce pays qu'avec effroi.

Nous partîmes donc, ma femme, ma fille, mon jeune fils et moi, pour notre retraite de Sologne, vers la fin de septembre 1804. La maison, entre cour et jardin, avait un rez-de-chaussée percé d'une porte et de deux fenêtres, et un étage en demi-mansarde au-dessus. Un bas côté contenait quelques dépendances. Le tout était assez commode et assez logeable pour recevoir deux ou trois amis au plus. J'agrandis la cour, exposée au midi, et la fis semer en gazon. Elle était plantée de deux courtes allées de tilleuls et enceinte de haies et de fossés. Ceux qui environnaient le jardin étaient aussi bordés de haies et pleins d'eau. Ils étaient alimentés par un étang qui touchait la ferme, contiguë elle-même à la cour de la maison. Malheureusement, ce n'étaient que des eaux mortes; les sources et les ruisseaux sont très-rares dans ce pays. Le jardin, qui formait un carré long, communiquait par un petit pont-levis avec un bois taillis de quatorze à quinze arpents. De grands baliveaux, devenus de très-beaux arbres, donnaient beaucoup d'agrément à l'habitation. Deux vergers assez étendus, mais peu favorables à la croissance des arbres, étaient, l'un en face de l'entrée de la maison, l'autre sur le côté du jardin. Si les arbres étaient d'une mauvaise venue et produisaient peu, au moins ils donnaient des fruits excellents.

Les environs de la Rousselière, comme tout le

reste de la Sologne, n'offraient que le mélancolique aspect de vastes bruyères couronnées de taillis épais, entrecoupées de bouquets de pins, et interrompues seulement par des flaques d'eau converties en étangs, et par quelques rares cultures de sarrasin et de seigle assez chétif. On voyait peu de prairies, et seulement sur les bords de ruisseaux, très-rares eux-mêmes. Enfin, partout, on avait l'image d'une végétation plus ou moins languissante, qu'indiquaient le rabougrissement des arbres, la mousse et les longs lichens dont ils se couvraient. Cependant les environs de la Rousselière sont une des parties de la Sologne où la végétation paraît le moins contrariée, et nos grands arbres, quoique privés de cette vie et de cette force que donne un sol plus heureux, nous offraient d'assez belles masses de verdure et quelques agréables ombrages. A tout prendre, cette petite propriété n'était pas entièrement privée d'agréments. Elle offrait ceux que l'on peut trouver dans un pays solitaire, d'un aspect sauvage et monotone, d'une végétation lente et peu animée, sans vues, sans mouvement dans le terrain, et dans lequel le travail de l'homme et la vie végétale n'ont qu'une faible activité.

Après avoir pris une idée de la physionomie de ce singulier pays, on ne trouvera peut-être pas hors de propos quelques détails sur sa formation.

La Sologne a environ l'étendue d'un de nos départements; elle est à peu près circonscrite dans les parties méridionales de ceux du Loiret et de Loir-et-Cher. Elle occupe, par conséquent, la rive gauche de la Loire. C'est une terre d'alluvion. Dans des temps très-probablement antérieurs à l'existence

de l'espèce humaine, une vaste échancrure dans la rive méridionale de la Loire formait un lac rempli des eaux de ce fleuve. Dans l'une de ces catastrophes dont nous voyons distinctement les traces sur tant de points du globe, sans pouvoir en déterminer ni la cause ni la date, le sommet des montagnes du Morvan fut en grande partie dissous et délayé, soit à une seule, soit à plusieurs reprises; ces débris, entrés dans la Loire par sa rive droite et entraînés par le courant de ce fleuve, vinrent combler, en s'y déposant sur la rive gauche, le lac dont je viens de parler. Il dut alors se former, comme il se forma en effet, un terrain uni, composé d'argile noire dure et compacte, de sable siliceux, et de galets généralement assez petits. Le sable et l'argile sont quelquefois mélangés en différentes proportions, et quelquefois disposés par couches qui alternent avec des couches de galets. Les seuls fossiles que j'y aie observés sont de petits oursins et de petits peignes convertis en silice rougeâtre, et ces derniers engagés dans une gangue de la même substance.

Maintenant, voici les faits qui prouvent ce qui vient d'être exposé sur la formation de la Sologne : 1° Les contours de l'atterrissement qui la constitue sont calcaires, comme l'est en général le terrain environnant. 2° Lorsqu'on creuse assez avant pour parvenir au sol originaire, on le trouve calcaire. 3° La substance du terrain et les fossiles de la partie du Morvan d'où le torrent est parti sont identiquement les mêmes que ceux de la Sologne. 4° Depuis ce point de départ jusqu'à la Loire, on reconnaît facilement la route qu'a parcourue ce torrent qui les a transportés, et

qui en a déposé une partie en chemin. 5° Enfin cette Sologne, si plate et si unie que tout l'hiver elle est couverte d'eau, par faute d'écoulement, et qu'elle n'en est débarrassée que par l'évaporation qu'opèrent les vents d'est du printemps, cette Sologne produit néanmoins un certain nombre de plantes de montagnes, identiques à celles du Morvan, dont les graines en ont été apportées. Je citerai, entre beaucoup d'autres, l'*Arnica montana,* belle plante qui figurerait très-bien dans nos parterres et y jetterait un merveilleux éclat; on l'observe dans quantité d'endroits de la Sologne et particulièrement aux alentours de la Rousselière.

J'ai oublié de citer, dans la constitution physique de la Sologne, une particularité dont je ne connais pas d'explication. On trouve dans cette contrée un très-grand nombre d'amas d'eau, souvent pure comme le cristal. Les bassins naturels qui la contiennent sont communément de forme circulaire, ou à peu près; ils sont de toutes profondeurs, depuis celle qu'on n'a pas pu déterminer jusqu'à celle de quelques centimètres seulement. Il s'est formé dans plusieurs de ces pièces d'eau naturelles, des îles flottantes, chargées d'assez grands arbustes ou sous-arbres, et offrant une herborisation curieuse de plantes aquatiques rares. Ces sortes de petits lacs prennent le nom de *marchais* dans le pays. On m'en a cité plusieurs, formés tout à coup de mémoire d'homme, et quelques-uns même, très-récemment.

Aussitôt que nous fûmes établis dans cette retraite, je m'y livrai en entier à l'éducation de mon fils. Des courses botaniques faites avec lui, et l'arrangement

de mon herbier, me servaient de délassements. Ce qui me convenait beaucoup, c'est que j'y étais bien rarement distrait des soins que je donnais à mon fils. nous n'avions fait de connaissance intime, soit à Orléans, soit dans nos environs, que celle de Légier, autrefois membre du Corps législatif, et aujourd'hui conseiller à la cour royale. Sa maison de campagne, appelée Buglin, touchait la Rousselière. M. et Mme Légier n'y résidaient que trois ou quatre mois au plus ; pendant le surplus de l'année, nous étions absolument seuls dans ce désert.

La sincère amitié qui s'établit entre nous et l'estimable ménage que je viens de nommer ne s'est point refroidie par l'éloignement. Pendant leur longue absence, nous savions nous suffire à nous-mêmes. Notre Clémentine, que la respectable Mme Guillebert, sœur aînée d'André Thoüin, chérissait comme sa propre fille, allait chaque année passer avec elle à Paris quelques mois d'hiver. Notre bon père De Buire nous visita deux ou trois fois au printemps, et notre ami, le vénérable Ducis, venait faire, tous les ans, un séjour de cinq ou six semaines dans notre retraite. Mme Lagrange, sa sœur, femme pleine d'esprit et d'agrément dans les manières, l'y accompagna plusieurs fois. Enfin, le digne Lambrechts, réuni à notre ami Vallée, nous donna une quinzaine de jours, qui furent autant de jours de bonheur, comme l'étaient ceux que nous accordaient De Buire et Ducis. Lambrechts, devenu ministre sous le Directoire, n'avait cherché à se rapprocher de moi qu'autant que les affaires et les bienséances l'exigeaient dans notre position respective. Mais lorsqu'il devint sénateur te

que je ne fus plus rien, il vint me demander mon amitié, en m'assurant de la sienne.

Ces rares et délicieux moments que nous procurait l'amitié étaient bien courts, et le reste du temps nous étions ensevelis dans un isolement profond. Ce fut une nouvelle occasion pour nous d'admirer le caractère de notre aimable fille, et d'apprécier l'excellence de son esprit et de son cœur. Son âge et sa position passée devaient lui rendre le séjour de ce désert tout à fait insupportable. Il semblait cependant que c'était sa mère et moi qui avions besoin de distractions. Rien de plus touchant que ses soins assidus pour nous procurer dans ce séjour tous les agréments qui pouvaient dépendre d'elle.

J'ai oublié de dire que M. et Mme Légier avaient un neveu de leur nom, dont ils avaient fait leur fils adoptif. Ce jeune homme, âgé de quinze ou seize ans, était pour nous une compagnie fort agréable. Il s'attacha à nous d'une façon toute particulière; je lui donnai des leçons de botanique et d'anglais. Nous lui persuadâmes de renoncer à la vie d'un hobereau de Sologne, à laquelle il paraissait destiné et qui n'aurait fait de lui qu'un homme aussi ennuyé qu'ennuyeux. Je lui conseillai de reprendre l'étude des auteurs latins et français, d'y joindre celle de l'histoire et de la philosophie, et enfin de s'appliquer au droit, science à laquelle il paraissait très-propre. En effet, il suivit ce conseil, et, tout jeune encore, il s'est montré, dès ses débuts, l'une des lumières du barreau d'Orléans.

Ossian fit d'assez rapides progrès, et pendant le dernier hiver que nous restâmes à la Rousselière,

il nous vint une idée, à ma femme et à moi, qui exerça beaucoup son intelligence. Ce fut celle d'établir avec sa sœur, qui était alors à Paris chez Mme Guillebert, au Jardin des Plantes, une correspondance, sous le nom de *Journal de la Rousselière*. Il fit des articles et composa des pièces qui étaient fort au-dessus de son âge. Cette grande entreprise réchauffa la verve poétique de ma femme, qui a composé tant de choses charmantes, et qu'elle a eu, je crois, la barbarie de détruire. Moi-même, tout mauvais poëte que j'aie toujours été, je payais mon tribut au journal. Je composai, tant mal que bien, des romances, des chansons et jusqu'à des bouts rimés. Plusieurs de ces bagatelles étaient traduites de l'anglais. J'ai fait de tout cela, réuni à quelques autres morceaux de ma façon, un petit recueil, sous le titre de *Mes loisirs à la Rousselière*. Je l'ai dédié à mes enfants. Il ne serait que pitoyable aux yeux du public; mais il pourra être cher à mes enfants par les circonstances qui l'ont produit, et le sentiment d'affection qui m'a porté à le leur offrir.

C'est ainsi qu'après tant de secousses, notre vie s'écoulait dans une assez douce uniformité. Cependant nos amis nous pressaient de retourner parmi eux à Paris. D'un autre côté, nous étions affligés de voir notre chère Clémentine enterrée dans cette solitude, où nous ne pouvions espérer de lui trouver un établissement convenable. Ossian possédait les éléments de l'histoire et de la géographie; il était déjà assez fort en fait de latin, mais il fallait, pour l'achèvement de son éducation, des livres, des collections, des conseils, que je ne pouvais trouver dans cet éloi-

gnement de toutes ressources scientifiques et littéraires. Je voulais qu'il sût du grec, qu'il fît un cours de mathématiques, et je ne pouvais pas même lui donner les éléments de ces choses, qui me manquaient à moi-même, et qu'on enseignait rarement dans les colléges de mon temps. Nous avions un peu réparé nos pertes et nos biens ; aussi jouissions-nous d'un peu plus d'aisance. Tout cela nous décida à retourner à Paris, où nous retrouverions des amis sur lesquels nous pouvions compter comme sur nous-mêmes, et où sont réunis tous les moyens d'enseignement et d'étude.

LI.

RETOUR A PARIS. — VOYAGE DANS LES ALPES.
REFUS D'UNE PENSION OFFERTE PAR LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL. — MARIAGE DE LA FILLE DE L'AUTEUR.
DÉNI DE JUSTICE QUI FERME A SON FILS L'ENTRÉE DE LA CARRIÈRE DU BARREAU.

Ce fut en 1809, au mois de mai, après un séjour de près de cinq ans, que nous quittâmes notre paisible demeure, que je n'abandonnai qu'avec un véritable regret, et que depuis nous avons été obligés de revendre, ce bien exigeant la résidence du propriétaire pour ne pas éprouver une prompte dégradation et une grande diminution dans les revenus. Ma fille, qui nous avait devancés, nous avait loué une petite maison dans la rue très-retirée du Puits-de-l'Ermite, au faubourg Saint-Marceau, dans le voisinage du Jardin des Plantes. Là, je continuai de

travailler directement à l'éducation de mon fils, tout en surveillant les études pour lesquelles je lui avais donné des maîtres. Concentrés dans un petit nombre d'amis, nous continuâmes de mener une vie fort retirée.

J'étais correspondant de la Société d'agriculture et membre de l'Académie celtique ; plusieurs de mes confrères de ces deux sociétés me pressèrent de la manière la plus obligeante d'en suivre les séances. Je m'y refusai constamment. Je ne voulais pas qu'on pût croire que je ne m'étais d'abord retiré au loin que par dépit, et que des regrets me ramenaient sur le grand théâtre, pour tâcher d'y figurer de nouveau. Je me contentai d'envoyer à l'Académie celtique quelques travaux, qui furent insérés dans ses mémoires. Telle fut une dissertation sur le patois vendéen, avec des chansons et des airs notés, et des fragments d'une grammaire et d'un dictionnaire. Telle fut encore une notice sur quelques monuments celtiques, visités dans le département de Maine-et-Loire, en 1806.

Cependant, notre Clémentine, atteinte d'une maladie nerveuse, nous donnait de l'inquiétude. On nous conseilla de lui faire faire un voyage dans les montagnes. Quelques bornés que fussent nos moyens, nous nous décidâmes facilement à ce voyage, puisqu'il s'agissait de la santé d'une fille si chère.

L'ordonnance du médecin se trouvait, au surplus, parfaitement d'accord avec les inclinations de la famille, dont l'humeur est essentiellement voyageuse. En même temps, amie de la belle nature, et l'imagination frappée de l'antique liberté des Suisses, elle

désirait ardemment voir au moins une partie de ses habitants et de ses montagnes. Vers la fin de mai 1810, ma femme, mes deux enfants et moi, nous nous mîmes en route pour ces contrées.

Nous nous rendîmes d'abord à Lyon, par la route du Bourbonnais. Le commissaire général de police, Maillocheau, mon cousin germain, et depuis mon gendre, nous retint huit jours dans la délicieuse campagne qu'il habitait tout l'été sur les bords de la Saône, près de cette intéressante cité. J'y trouvai mon ancien collègue à la Constituante, Delandine, à la tête de la Bibliothèque. Il nous accueillit avec beaucoup d'amitié, et nous donna un fort agréable dîner. De Lyon nous allâmes à Grenoble. Mon collègue à la Convention, Réal (autre que celui qui a figuré à la municipalité de Paris du temps des cordeliers, et qui a été depuis l'homme de Bonaparte), nous reçut avec beaucoup de cordialité. L'empressement qu'il nous témoigna fut partagé par sa charmante famille, et en particulier par l'abbé Toscan, homme bien aimable, et frère du bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Au nombre des personnes dont nous ne devons jamais oublier ni l'accueil ni les vertus, il faut placer en première ligne l'oncle des Toscan, le digne Faure. Nous allâmes le visiter à Seyssinet, village situé au delà du Drac, près Sassenage, où il faisait arranger une maison qu'il habitait déjà. Il avait été obligé de renoncer au séjour de Beauregard, joli château qu'il avait fait construire autrefois, mais situé fort haut dans la montagne, et où une incommodité très-grave ne lui permettait de monter qu'avec beaucoup de difficulté.

Cette demeure avait encore conservé tous ses meubles. Nous y allâmes tous ensemble passer la journée avec lui et sa famille. Le soir, nos hôtes retournèrent à Seyssinet, où ils n'étaient pas encore assez installés pour nous loger, et nous laissèrent à Beauregard, seigneurs et maîtres du château, avec des domestiques qui s'empressaient de satisfaire à nos moindres désirs.

Le château de Beauregard est dans une position admirable, et tout ce qui l'entoure en fait un séjour vraiment romantique. Une cascade superbe se répète dans les glaces du salon. La tour de Saint-Venant (vulgairement *sans venin*), ruine d'un ancien temple d'Isis, et la fameuse roche de Vouillant, font partie des dépendances et touchent, pour ainsi dire, l'habitation. Nous nous trouvions ainsi, tout à coup, et pour la première fois, en possession d'un séjour magique, au sein d'une montagne, environnés de gens inconnus, uniquement occupés à nous servir et à nous plaire. L'abondance nous entourait, et nous avions devant les yeux d'énormes bouquets de cerises, aussi belles qu'elles étaient exquises, et qu'on avait cueillies avec les rameaux qui les portaient. Nous ne pouvions presque nous défendre de croire à un enchantement. — Nous restâmes une dizaine de jours à Grenoble et dans ses magnifiques environs.

Ce fut par la vallée enchanteresse du Graisivaudan que nous nous rendîmes à Chambéry, où M. et Mme Véla, fort aimables gens, nous donnèrent à la campagne un très-agréable goûter, dans le voisinage de la cascade du Bout-du-Monde. Nous continuâmes par Aix et Genève, d'où nous partîmes, au bout de

quelques jours, pour la vallée de Chamounix et la mer de glace. Nous fîmes ensuite le tour du lac Léman. Après Lausanne et Vevey, nous arrivâmes au village de Bex, dont les environs sont délicieux, et les salines, que nous visitâmes, d'un très-grand intérêt. J'éprouvai là un grand plaisir.

Nous étions logés dans ce village chez M. Durr, premier magistrat de la commune. Un matin, en sortant sur le perron de l'auberge, je fus surpris de voir, devant la maison, deux belles pompes à incendie parfaitement entretenues, avec tout leur équipement, les seaux de cuir, les tuyaux, et attelées chacune de deux beaux et bons chevaux, dont le harnais était tout neuf et d'une propreté remarquable. On nettoyait tout cela à la fontaine. — « A qui appartiennent ces belles pompes? » dis-je à notre hôte; « c'est sûrement au gouvernement? » — « Non, « monsieur, c'est à la commune. » — « A la commune! et comment une petite commune rurale « peut-elle acquérir et entretenir deux pompes semblables, tandis que plusieurs villes de France, qui ne « sont pas sans importance, n'en possèdent pas une? » — « Monsieur, nous en avons encore deux autres, « que nous laissons auprès des bâtiments de graduation de la saline, pour la conservation de cette « importante propriété du gouvernement. Vous « serez moins surpris de tout cela, lorsque vous « saurez que les frais de gouvernement sont presque « nuls ; personne ici ne peut faire fortune dans l'administration. Ce n'est que par l'industrie et le travail, et non par des places richement rétribuées ou « de criminelles malversations, qu'on y peut parvenir.

« En effet, les places richement salariées n'existent « pas, et les malversations seraient difficilement ca- « chées. Chaque citoyen peut facilement surveiller « l'emploi des deniers publics, et les suivre dans « toutes les mains où ils passent, parce que chaque « commune, après avoir payé son contingent pour « les dépenses générales, s'impose comme elle l'en- « tend pour son propre entretien et pour ses entre- « prises particulières. Elle voit donc elle-même « comment ceux qui l'administrent ont usé de ses « fonds. Aussi nos villages sont dans le cas de « faire, pour des objets d'une véritable utilité, des « frais que ne peuvent faire vos villes, avec une ad- « ministration telle que vous l'avez en France. Là, il « est impossible aux citoyens de découvrir les abus « qui se commettent dans l'emploi des revenus pu- « blics. Comment serait-ce praticable dans un pays « où le gouvernement se mêle de tout, met la main « sur tout, et où ses agents reçoivent d'énormes « émoluments, et la plupart d'entre eux avec la faci- « lité de les augmenter presque indéfiniment? Enfin, « ici, les dépenses générales ne sont que ce qu'elles « doivent être, et le gouvernement n'a point à s'in- « gérer dans les affaires et dans les dépenses parti- « culières des communes. Ses chefs servent le pays « avec désintéressement; ils se contentent de l'hon- « neur d'être appelés aux emplois publics. Voilà « comment nos villages sont dans le cas de faire des « dépenses qui excitent votre surprise. » — « Mais « l'entretien seul de l'armée?... » — « De l'armée! » s'écria M. Durr, en m'interrompant, « l'armée, c'est « nous! » en frappant sa poitrine, et en me montrant

son fusil et son équipement. — « Mais quels sont les « citoyens qui nettoient les pompes et les manœu- « vrent ? » — « Des citoyens de la commune : « aujourd'hui je les commande comme premier ma- « gistrat; l'année prochaine je prendrai la bricole, et « je serai commandé par l'un d'eux. »

Quel plaisir ce fut pour moi d'entendre ce langage! mais que de pensées pénibles vinrent l'altérer, quand je songeai à l'état où était la France, tyrannisée par l'impitoyable Bonaparte, et à celui qui menaçait la Suisse, destinée à la même servitude, si les desseins impies de cet ennemi de toute liberté venaient à se réaliser. En effet, ils eurent bientôt un commencement d'exécution par la réunion qu'il fit du Valais à la France.

Revenus à Genève par le Chablais, nous retournâmes à Paris par Ferney, le Jura, Dijon et Auxerre, où j'espérais embrasser mon vieux et estimable camarade Goupilleau, que la guerre de la Vendée avait ruiné, et auquel j'avais fait obtenir la recette générale de l'Yonne. Il était absent, mais nous fûmes parfaitement accueillis par son excellente femme, qui mourut peu de temps après, et fut bientôt suivie par son mari.

Si le voyage de la Belgique nous avait enchantés, ma famille et moi, celui des Alpes nous jeta dans un ravissement continuel. Il se fit, au surplus, avec une grande gaieté; car chaque jour apportait un changement en bien dans la santé de notre chère Clémentine.

Mais avant de quitter tout à fait ces montagnes, dont le seul souvenir m'émeut encore, je ne puis

m'empêcher de raconter un fait bien simple en lui-même, mais auquel le sentiment du moment prêta un charme ineffaçable pour moi.

Nous revenions de Chamounix, l'esprit plein de ce que nous y avions vu ; nous arrivâmes à l'endroit qu'on nomme *les Montées*, à quelque distance de Servoz. Là, s'offre aux yeux l'une des scènes les plus belles et les plus imposantes de la nature. Nous descendîmes du char-à-bancs pour contempler encore une fois le mont Blanc dans toute sa majesté, et jouir de l'incomparable beauté du tableau qui se présentait à nous. Nous tombâmes tous les quatre dans une longue extase. Ma fille en sortit tout à coup, et vint nous rappeler, à son frère et à moi, que nous étions au 23 juin, veille de la fête de sa mère, qui a nom *Jeanne*. « C'est ici, » nous dit-elle, « qu'il faut souhaiter sa fête à cette excellente mère. » Elle se mit aussitôt à nous cueillir à chacun un charmant bouquet. Ma femme restait plongée dans une méditation profonde, sur les bords de l'abîme au fond duquel l'Arve mugissait avec un fracas épouvantable. Tout à coup, elle voit son mari et ses enfants dans ses bras, qui lui expriment, à l'occasion de sa fête, les vœux les plus sincères, lui jurent de nouveau le plus tendre attachement, et lui en offrent pour gage les plus jolies fleurs de la montagne, toutes si nouvelles et si enchanteresses pour nous. Un agréable incident vint se mêler à nos transports et les prolonger encore.

Nous avions pour conducteur un jeune Savoyard de Sallanches, d'une heureuse physionomie et d'un caractère extrêmement doux. Ce qu'il voyait produi-

sit sur lui un tel effet, qu'il versa, comme nous, des larmes d'attendrissement, et vint, avec la naïveté la plus touchante, présenter un bouquet à ma femme, en lui demandant la permission de lui souhaiter aussi sa fête. « Jamais, » ajouta-t-il, « je ne vous oublie-« rai ni les uns ni les autres. » — « Bien volontiers, « mon cher Jean, » répliqua ma femme, « et puisque, « par un heureux hasard, nous portons tous les deux « le même nom, nous allons tous à notre tour vous « souhaiter aussi une bonne fête. » Nous le fîmes, en effet, avec la plus franche cordialité[1].

Ce fut quelque temps après notre retour, que Bonaparte, toujours impatient de tout faire plier sous lui, et ne pouvant souffrir aucune exception, donna ordre à Fouché de m'offrir une pension. On n'y mettait d'autre condition qu'une demande de ma part. On me laissait d'ailleurs le maître d'en fixer le montant. Bonaparte s'imaginait, sans doute, que j'étais lassé de ma médiocre fortune, et que l'exemple de tant d'autres, qui avaient enfin passé sous son joug et pris part à la distribution de ses faveurs, après s'en être éloignés plus ou moins longtemps, devait infailliblement m'entraîner. Je lui fis voir qu'il m'avait mal jugé.

Fouché, fort empressé de rattacher au parti de

1. Chamounix, ou du moins ses habitants, n'étaient pas, à beaucoup près, en 1810 (il y a de cela soixante ans !) ce qu'ils sont devenus depuis qu'un va-et-vient continu de chars et de calèches en a fait une curiosité banale pour tous les promeneurs de l'Europe. Les Anglais qui l'avaient, pour ainsi dire, découvert avant 1789, n'y pouvaient revenir à cause de la guerre. Les Français, si guerriers, mais si peu voyageurs, en ignoraient presque l'existence. Pour qui a vu la Savoie dans ce temps-là et l'a revue depuis et récemment encore, les souvenirs de la première époque sont comme une légende des vieux siècles. (O. L. L.)

son maître le plus de gens qu'il pouvait, et surtout de ceux qui avaient marqué dans d'autres temps, mit un grand zèle dans cette affaire. Il imagina de me faire parler par un homme auquel il savait que j'étais attaché par l'estime, par l'amitié et par l'identité des principes. C'était Daunou, qui le voyait de temps en temps, comme son ancien confrère à l'Oratoire. Dans l'incertitude de la manière dont je prendrais la proposition, Daunou ne voulut pas me la faire lui-même. Il prit pour intermédiaire un de nos amis communs. C'était Guiter, notre ancien collègue à la Convention, signataire de la protestation des soixante-treize contre les événements du 31 mai, homme d'esprit, de beaucoup d'instruction, d'un fort honorable caractère, et qui avait été longtemps en prison avec lui. Appelé à la garde des archives sous l'empire, Daunou l'avait fait nommer au poste de chef de division dans cette administration, et leurs rapports étaient journaliers. Guiter vint me trouver, et ce fut en nous promenant dans mon petit jardin de la rue du Puits-de-l'Ermite, qu'il me fit part de l'objet de sa visite. Je lui répondis sur-le-champ : « Dites à Daunou qu'il reporte à Fouché cette ré-« ponse de ma part : »

« Je n'ai point servi le gouvernement impérial; « j'ai pris la résolution de ne le servir jamais; je n'ai « ainsi aucun droit à ses faveurs, et je n'en veux « recevoir aucune. »

Guiter me dit, en me serrant la main : « Voilà « ce que j'attendais de vous, et je ne me serais pas « chargé de la commission, si j'avais craint que vous « eussiez accepté ; il m'aurait été trop pénible de vous

« voir agir d'une manière si peu digne de vous. » — Fouché, qui mettait le plus grand intérêt à la réussite de cette affaire, engagea beaucoup Daunou à me presser encore. Mais celui-ci se refusa à des démarches nouvelles, dont il connaissait la parfaite inutilité.

En 1811, nous mariâmes notre Clémentine avec mon parent, Joseph-Armand Maillocheau, fils de mon oncle maternel, qui était médecin à Clisson, à peu de distance de Montaigu, mais en Bretagne. Joseph-Armand était le filleul de ma mère. Ma sœur était déjà en âge d'être établie, et nous avions achevé nos études depuis quelque temps, mon frère et moi, lorsque mon père et ma mère, qui aimaient beaucoup les enfants, obtinrent de mon oncle et de ma tante d'emmener chez eux leur petit filleul, âgé de deux ans et demi. Nous nous accoutumâmes à le regarder comme un enfant de la maison, et ce sentiment de fraternité a toujours subsisté entre nous.

Mon oncle et ma tante possédaient toutes les qualités qui commandent l'estime des gens de bien; mais elles étaient malheureusement obscurcies par une parcimonie qui allait jusqu'à l'avarice. Le frère de ma tante possédait une riche cure, qu'il entendait résigner à Joseph-Armand, l'aîné de ses neveux; un assez gros bénéfice de famille allait être bientôt vacant, et pour qu'il ne passât pas hors de leur branche, il fallait un tonsuré tout prêt. Il fut décidé, en conséquence, que cet enfant serait prêtre, et on le fit tonsurer dès que son âge le permit. Il montra pour l'état ecclésiastique, jusqu'au dernier moment, une répugnance qu'on ne pouvait vaincre,

malgré la belle fortune qu'on faisait briller à ses yeux. Ce ne fut qu'à force de persécutions, de supplications et de larmes, qu'on parvint enfin à le déterminer à s'engager dans les ordres. On croira peut-être qu'on avait besoin de sacrifier cet aîné, pour pouvoir élever l'autre fils, et doter les deux sœurs, qui, avec lui, composaient la famille. Pas du tout. Mon oncle et ma tante étaient riches en biens fonciers et en argent; ils possédaient, j'insiste là-dessus, les plus estimables et les plus aimables qualités; mais ils étaient *avares!* Toute passion nous aveugle. Ils ne virent pas qu'ils se conduisaient d'une manière injuste, odieuse, condamnée par la religion même dont ils étaient, l'un et l'autre, si sincèrement pénétrés.

Cependant, la révolution survint dans l'année même où leur fils avait reçu la prêtrise. Pour échapper à la pénible alternative de faire mourir de chagrin, peut-être, son père et sa mère, s'il embrassait la cause populaire, ou de se jeter dans le parti des nobles et du clergé, contre ses principes et sa conscience, il résolut de passer en Angleterre, pays de liberté, et pays neutre alors à l'égard de la France, et dès ce moment il rentra pour toujours dans l'état laïque.

Il ne voulut point, au reste, vivre, comme les prêtres et les émigrés français, du pain de l'aumône étrangère. Lorsque ses ressources furent épuisées, il allait apprendre le métier de chapelier pour vivre du fruit de son travail, lorsqu'une heureuse circonstance lui procura l'avantage d'être admis chez lord Dickson, évêque de Down en Irlande, et qui était alors à Londres. Il y donna des leçons de français à ses en-

fants, et bientôt l'évêque et sa femme, l'un et l'autre gens d'un très-grand mérite, le prirent en telle affection qu'ils le mirent, pour ainsi dire, au nombre de leurs enfants. J'ai lu leur correspondance avec lui depuis son retour en France. Elle témoigne de la tendre affection qu'ils lui portaient[1].

Cependant, les émigrés ayant été amnistiés sous le consulat, Maillocheau voulut revoir sa patrie, saluer sa vénérable mère (mon oncle n'existait plus), embrasser ses parents et ses amis. Après dix ans de résidence tant en Angleterre qu'en Irlande, il rentra donc en France. Là, un emploi lui était nécessaire pour vivre, au moins jusqu'à ce qu'il eût pu mettre un peu d'ordre dans ses affaires; car ses parents avaient été à peu près ruinés par la guerre civile. En se présentant à la police, à Paris, pour se mettre en règle, il fut reconnu par Houdet, son ancien professeur de rhétorique au collége des oratoriens de Nantes, en même temps qu'il l'avait été de Fouché. Houdet le présenta au ministre. Il lui rappela combien Maillocheau avait brillé dans ses études, et il lui fit donner une place dans les bureaux du ministère

1. Très-attachés aux opinions libérales, lord Dickson et sa famille avaient des rapports intimes avec Fox, Sheridan et les autres membres les plus éminents de l'opposition d'alors. Par une fortune bien rare, le jeune Français se vit ainsi introduit tout naturellement dans la société d'hommes supérieurs, et grâce à une intelligence bien préparée, il acquit en peu d'années une connaissance de la politique, de la littérature et des mœurs de l'Angleterre, que personne, pour ainsi dire, ne possédait en France, à l'époque où il y rentra. On doit regretter, surtout quand on a joui de ses intéressantes conversations, qu'il n'ait pas laissé après lui, dans des notes ou dans un journal intime, le trésor d'anecdotes intéressantes et de portraits curieux qui meublaient sa mémoire, et qui se rapportaient à un temps où la vie et l'éloquence parlementaires jetaient dans la Grande-Bretagne un si vif éclat. (O. L. L.)

de la police. Fouché éprouva un moment de disgrâce. A sa rentrée au ministère, il s'attacha Maillocheau en qualité de secrétaire intime. Il avait bien jugé qu'un homme d'un esprit aussi orné, aussi capable en affaires, et qui avait acquis en Angleterre, où il avait vécu avec tout ce qu'il y avait de plus éminent dans le parti Whig, des connaissances précieuses, pouvait lui être de la plus grande utilité. En effet, il contribua beaucoup par ses conseils à retarder la culbute à laquelle Fouché fut conduit par son étourderie. Aussi Savary, duc de Rovigo, rival de Fouché et cherchant à le supplanter, regarda comme un préliminaire indispensable pour opérer son renversement, d'écarter Maillocheau. N'ayant pu trouver de prétextes pour le perdre, il persuada à l'empereur de l'éloigner de Fouché, en le nommant commissaire général de police à Lyon, où nous le vîmes en passant par cette ville, comme je l'ai déjà dit.

Savary, devenu ministre de la police, s'empressa de le destituer. Depuis ce temps, Maillocheau eut la modération et la sagesse de rester complétement étranger aux affaires, quoique Fouché ait tenté plusieurs fois de l'y rappeler. Je dois ajouter que, sans jamais manquer à la reconnaissance qu'il devait à Fouché, soit pendant qu'il fut employé par lui, soit depuis qu'il est rentré dans la vie privée, il n'a jamais joué aucun rôle dans les intrigues de ce trop fameux ministre, et n'a participé à aucune de ses trames et de ses odieuses trahisons. Aussi, redevenu simple particulier, a-t-il joui de toute la considération qu'il s'était acquise dans ses fonctions. La ville de Lyon, en particulier, lui donna, après sa disgrâce, des

preuves officielles d'estime et de reconnaissance, on ne peut plus flatteuses.

En arrivant à Paris sous le consulat, à son retour d'Angleterre, il m'avait écrit un billet pour savoir si je le verrais sans peine. Ma réponse ne se fit pas attendre, et j'eus le plaisir, dans la journée même, d'embrasser un homme qui m'était cher à plus d'un titre, et que j'avais longtemps désespéré de revoir jamais. Le dîner de famille auquel je l'avais invité fut un des plus agréables que nous eussions faits depuis longtemps. Dès ce moment, il s'attacha à ma fille, qui répondit à ses vœux. A son retour de Lyon, il en sollicita l'accomplissement, et cette union, également conforme à nos désirs, eut lieu bientôt, c'est-à-dire au printemps de 1811. Combien elle eût été heureuse pour eux et pour nous, si ma pauvre fille n'avait pas été toujours souffrante! La perte d'un mari digne du tendre attachement qu'elle lui portait vint encore aggraver ses maux, en mars 1821. Une aimable petite fille, maintenant âgée de onze ans, contribue au moins à l'adoucissement de ses peines[1].

Ma fille et mon gendre firent à Domont, à cinq lieues de Paris, l'acquisition d'une maison des plus simples, mais assez vaste et commode, où nous nous étions retirés tous les quatre pour vivre ensemble et

1. Petite-fille unique de Larevellière, elle devint en 1831 la femme de l'illustre statuaire David (d'Angers). De ce mariage sont nés deux enfants : Robert David, auquel on doit quelques travaux de sculpture, entre autres un médaillon qui reproduit le profil de son père, exposé au salon de 1868; et Hélène David, mariée depuis 1856 au docteur Gubler, professeur à la Faculté et membre de l'Académie de médecine de Paris. (O. L. L.)

y passer le reste de nos jours. Nous avions laissé notre fils à Paris pour y continuer son cours de droit. Il occupait, rue de la Vieille-Estrapade, avec mon aimable et estimable neveu, Victorin Larevellière[1], un petit appartement que nous avions loué pour eux. Mais, lors de la seconde rentrée de Louis XVIII en France, nous fûmes contraints d'abandonner précipitamment la campagne, pour nous soustraire aux violences et aux indignes traitements dont les troupes ennemies se rendaient chaque jour plus coupables. En rentrant dans Paris, nous nous réfugiâmes, ma femme et moi, dans le petit appartement de deux cents francs que notre fils occupait avec son cousin, qui prit alors une chambre dans une maison voisine. Là, ma femme, malgré son âge et ses infirmités, faisait elle-même son ménage, nous épargnant ainsi les gages et la nourriture d'une domestique. Mais, depuis la perte de mon gendre, nous avons quitté ce petit pied-à-terre, pour occuper, dans la rue de Condé, un appartement où nous vivons avec nos deux enfants. Quant à notre petite-fille Émilie, sa mère, ayant été forcée par ses souffrances de renoncer à finir elle-même son éducation, ce qu'elle regardait

1. Né en 1791 et resté seul des trois fils d'un père qui périt sur l'échafaud révolutionnaire et d'une mère qui bientôt après mourut de douleur, il fut deux fois député de Maine-et-Loire, membre du conseil général de ce département, et maire pendant longues années de la commune d'Avrillé, près Angers, qu'il habitait. Resté célibataire et parvenu à un âge avancé, il fut enlevé en quelques heures à la vieille amitié de son cousin germain, signataire de cette note, dans une visite de peu de jours qu'il lui faisait, le 9 janvier 1867. — C'est aux soins et à l'affection de cet unique neveu que mon père avait confié la publication de ses mémoires, si je n'avais pu moi-même accomplir ce devoir. (O. L. L.)

comme son premier devoir, elle l'a confiée à une institutrice respectable, Mme Servier, de Genève, qui tient à Paris une pension protestante. C'est dans cette communion qu'Émilie est élevée, l'intention de sa mère étant qu'elle reçoive les principes d'une pure et austère morale, mais étrangère à toute superstition. C'est, au surplus, d'après les préceptes de la religion naturelle et de la morale qu'elle inspire que ma fille et son frère ont été élevés l'un et l'autre.

Dans le cours de l'année 1819, mon fils ayant obtenu son diplôme de licencié en droit, se détermina à prêter le serment d'avocat devant la cour royale de Paris. Ses titres vérifiés, et parfaitement en règle, il se présente à l'audience qui lui avait été indiquée. Ce serment n'est, comme on sait, qu'une simple formalité. La cour ne peut refuser de le recevoir, lorsque celui qui se présente a satisfait à tout ce qu'exige la loi.

Cependant, lorsque le greffier, lisant la liste des récipiendaires, prononça le prénom de mon fils (Ossian), le premier président Séguier s'écria, tout en se dandinant sur son siége, avec un manque absolu de dignité : « Ossian ! Qu'est-ce que cela? Je « ne connais pas ce nom-là, moi ! *Remis à la huitaine*. M. l'avocat général examinera les lettres. » (On appelait ainsi dans l'ancien régime le diplôme de licencié en droit, délivré par les facultés.) La surprise fut vraiment grande, même parmi ceux des assistants auxquels le nom d'un ami connu de la liberté n'était pas des plus agréables. Cependant, pas un seul des conseillers n'osa demander que le premier président fît délibérer la cour, et ne s'arrogeât

pas le droit de prononcer suivant son propre caprice sur l'état des citoyens. J'appris cependant que plus tard, le premier président lui-même était convenu chez lui, dans son salon, un jour de réception, et même en causant avec des membres de la cour, qu'il avait agi contre toute règle et en violation directe de la loi, qui consacrait la légalité du prénom de mon fils. Mais il aima mieux persister à lui refuser l'accès d'une carrière où l'on ne peut entrer qu'après de longues et coûteuses études, que de réparer son injustice et son étourderie.

A la huitaine, mon fils se présenta de nouveau au palais. Le greffier lui annonça qu'il n'avait point d'ordre pour le remettre sur la liste des réceptions et qu'il n'osait prendre sur lui de le faire. Là-dessus, mon fils alla trouver au parquet M. Quecquet, avocat général de service, et le pria de vouloir bien lui dire pour quelle cause on refusait son admission. M. Quecquet lui répondit d'un ton mielleux et avec une sorte d'hésitation, que sans doute son prénom avait *effarouché* la cour ! Le nom d'Ossian effaroucher la cour ! *Risum teneatis...* et ils venaient de recevoir un *Mutius Scevola,* sans lui faire aucune difficulté. Mon fils fit à M. l'avocat général cette observation sans réplique. Alors celui-ci, usant d'un méprisable patelinage, lui proposa de prendre un autre prénom. « Je n'ai point déshonoré le mien, » lui répondit mon fils, « c'est le nom que m'ont « donné mes parents et qu'ils avaient le droit de me « donner ; c'est mon nom légal, on ne peut pas, sans « abus de pouvoir, me forcer d'en changer et je n'en « changerai pas. » La conférence fut assez longue.

Mon fils, sans manquer à ce que l'on doit à la supériorité de l'âge et aux fonctions importantes, montra assez de raison et de fermeté pour que M. Quecquet consentît à permettre au greffier de le porter sur la prochaine liste de présentation, ce qui allait se faire, lorsque M. le premier président accourut au parquet et y mit opposition, sous prétexte que la cour venait de délibérer qu'il en serait référé à M. le garde des sceaux (De Serre), ce qui était un mensonge, cette délibération étant sortie de sa seule tête, ainsi que la première.

Sur ces entrefaites, Bellart, procureur général, arriva du Finistère. Informé de l'incident, d'un côté, il voulut ménager l'amour-propre de Séguier, et de l'autre éviter le scandale d'un déni de justice et d'une violation de la loi trop manifeste. Il écrivit donc à mon fils un billet fort poli en le priant de passer chez lui à un jour et une heure qu'il lui désigna. Je crus bonnement que c'était pour lui annoncer qu'il pouvait se présenter sans condition, mais de manière à ne pas donner trop de publicité à ce pas rétrograde. Mais j'étais dans une grande erreur. L'entrevue avec Bellart demeura sans résultat, comme celle qui avait eu lieu avec Quecquet. Mêmes propositions, même patelinage, pour amener Ossian à changer son prénom, et aussi mêmes réponses. Voici l'étrange raisonnement que lui fit le procureur général : — « Un serment est un acte religieux. Or « un prénom qui se trouve dans le calendrier est une « présomption que celui qui le porte professe une « religion. Le vôtre n'entraîne pas cette présomption. « Pour nous la donner, obtenez du garde des sceaux

« de joindre à ce prénom celui que vous voudrez, « pourvu qu'il soit tiré du calendrier, et nous vous « admettrons. Nous ne demandons qu'une seule « chose de vous, c'est une présomption, ou encore « une déclaration du culte que vous professez. *Quand « vous diriez que vous êtes de la religion du grand « Lama, cela nous suffirait.* » — A ces singulières paroles, mon fils répondit : « Monsieur le procureur « général, j'ai trop de respect pour la cour, et n'en « eussé-je pas pour la cour, j'en ai trop pour moi-« même, pour aller jouer devant elle une si honteuse « comédie. Je ne ferai pas davantage l'autre dé-« marche, à la vérité beaucoup plus acceptable, que « vous me proposez. Je ne demanderai pas à M. le « garde des sceaux de changer mon prénom ou de « lui en adjoindre un autre, tiré du calendrier. Vous « reconnaissez vous-même que le mien est parfaite-« ment légal. Je ne veux point devoir l'entrée d'une « profession pour laquelle j'ai d'ailleurs peu de goût, « à une démarche qui serait un acquiescement tacite « à l'injustice qu'on me fait. Mais ne m'est-il pas « permis de penser, monsieur le procureur général, « que le refus que j'éprouve ne s'adresse pas à mon « prénom, auquel, du reste, je tiens fort peu, mais « à mon nom de famille, que je m'honorerai toujours « de porter? » — Bellart se récria là-dessus, puis voyant que ses doucereuses paroles, ses homélies, ses raisonnements théologiques, ses invitations faussement expansives ne l'emporteraient pas sur la raison et sur le caractère d'Ossian, il poussa l'inadvertance jusqu'à lui dire, que s'il eût été présent à l'audience, lorsque M. le premier président prononça son refus,

il aurait requis la cour de passer outre à l'admission au serment, mais que maintenant que la question était publiquement posée, si mon fils se présentait de nouveau, il ferait des requisitions toutes contraires, pour empêcher cette admission.

Il ne nous restait qu'une ressource, celle de s'adresser au ministre de la justice. Deux pétitions successives lui furent, très-certainement, remises en mains propres. Que fit le garde des sceaux De Serre? Ce que nous avions bien prévu. N'osant se déshonorer trop manifestement en donnant raison à Séguier, qui violait la loi, et ne voulant pas non plus lui donner un dessous, M. le garde des sceaux ne répondit rien, et la prétendue délibération de la cour pour lui en référer n'a jamais paru dans les bureaux, parce qu'elle n'a jamais existé. On eût pu recourir aux chambres. Mais les libéraux y étaient si peu nombreux et leurs adversaires si déhontés, que la pétition n'eût eu aucun succès, et n'aurait eu d'autre résultat que d'exciter d'odieuses déclamations contre moi.

Un des rédacteurs du *Constitutionnel*, que je ne connaissais pas, informé du refus fait à mon fils par Séguier de l'admettre au serment, fit pour cette feuille un article où il rapportait simplement le fait. La censure le raya.

Voilà donc un jeune homme privé d'un état que son peu de fortune lui rend nécessaire et arrêté dans sa carrière par la prévarication de deux magistrats et d'un garde des sceaux, qui ont mieux aimé se laisser aller à l'esprit de parti et aux suggestions de l'amour-propre, que d'écouter le cri de la conscience et de la loi.

Maintenant notre fils se livre à quelques travaux de traductions. J'espère, au surplus, qu'avec le temps, il s'occupera de ses propres conceptions.

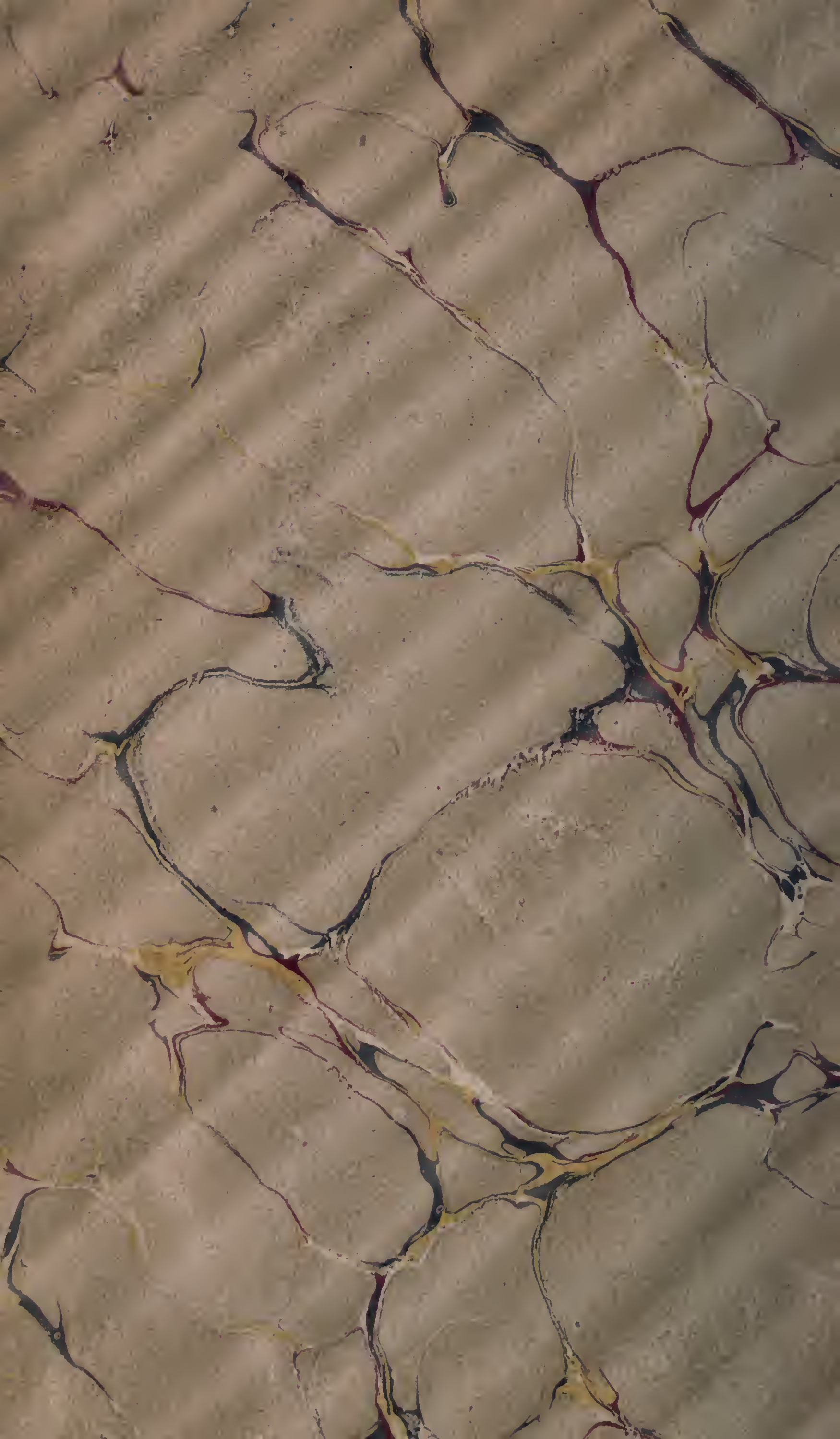
Paris, 1er janvier 1823.

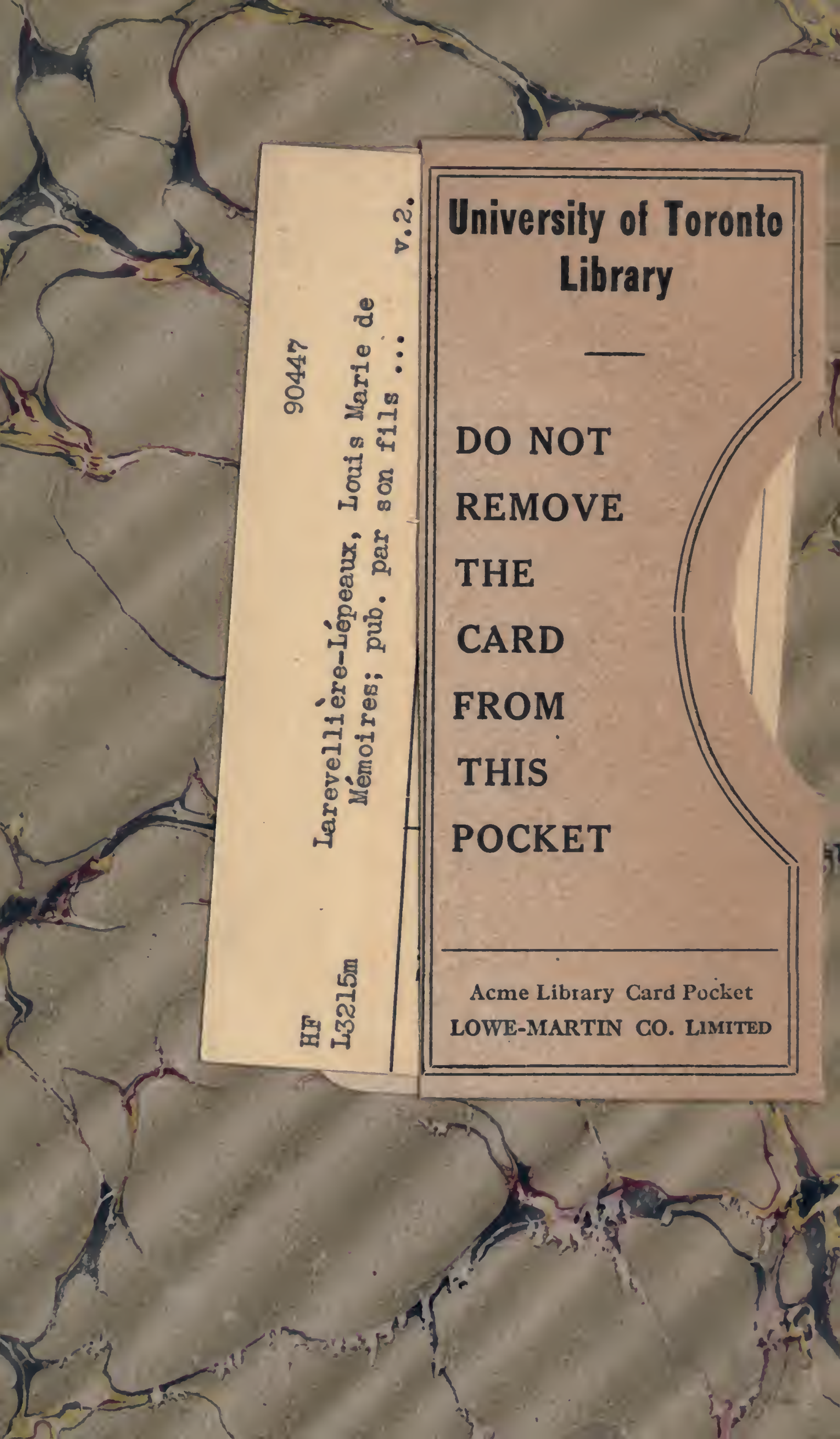
FIN DU TEXTE DES MÉMOIRES
ET DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

DU TOME DEUXIÈME.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT BENOIT. — [1020]




90447
Larevellière-Lépeaux, Louis Marie de
Mémoires; pub. par son fils ... v.2.
HF
L3215m
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

